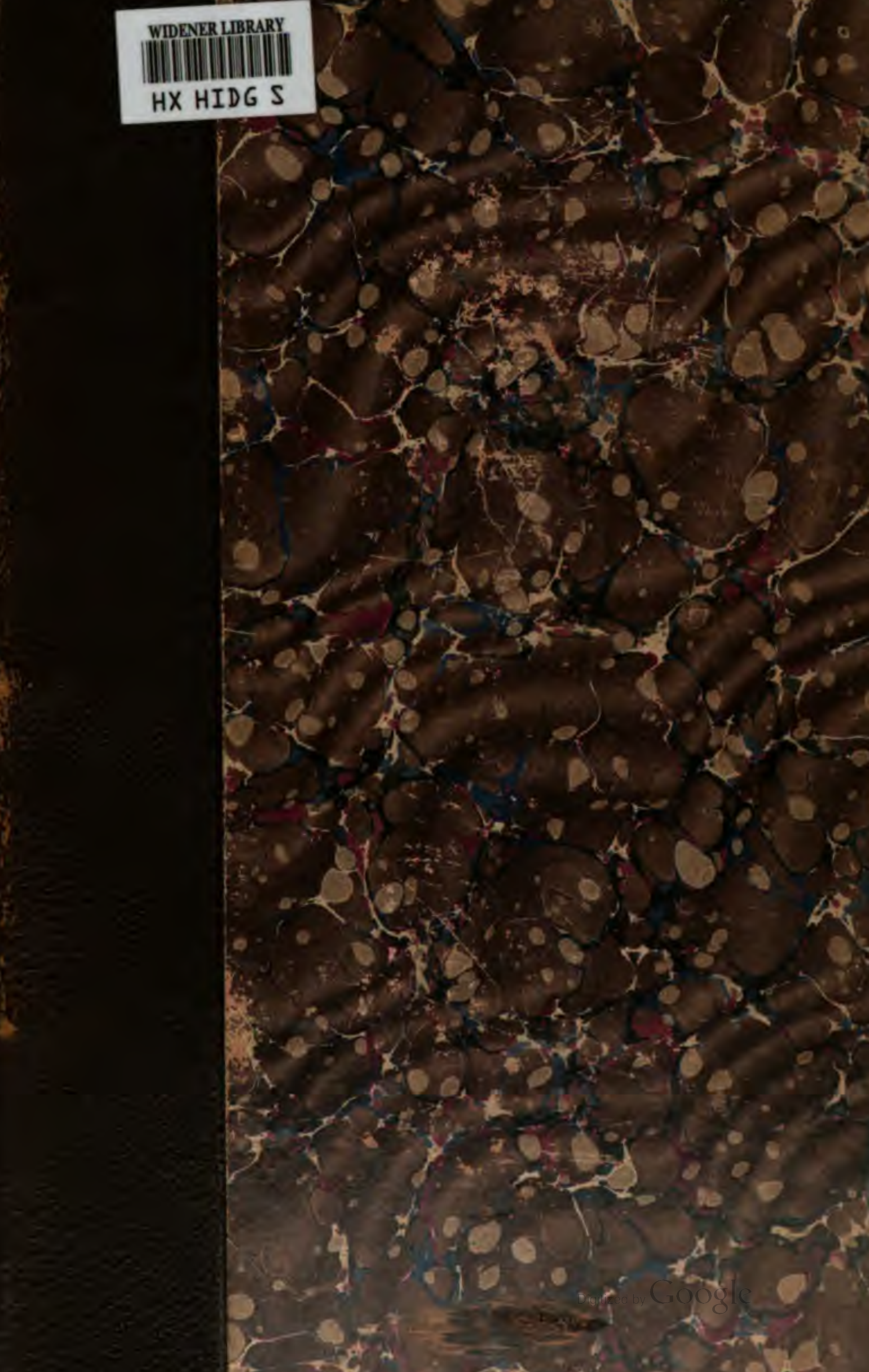

WIDENER LIBRARY
HX HIDG S
Digitized by Google


VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



BULLETIN HISTORIQUE

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

BULLETIN HISTORIQUE

TRIMESTRIEL

ANNÉES 1872 A 1876

CINQUIÈME VOLUME



SAINT-OMER

IMPRIMERIE DE FLEURY-LEMAIRE, RUE DE WISSOCQ

1877

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 10 juin 1872.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. de LAPLANE.

La séance s'ouvre à sept heures, sous la présidence de M. Quenson, par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente tenue le 6 mai, ce procès-verbal lu par M. le Secrétaire-Général, est adopté sans observation et aussitôt il est donné communication des ouvrages envoyés en hommage à la Société. Ces ouvrages déposés sur le bureau et successivement examinés, sont intitulés ainsi qu'il suit :

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, t. IX, 7e livraison.

Mémoire de la Société Académique de Cherbourg, 1871.

Mémoires de la Société Académique du département de l'Oise, t. VIII, 1re partie.

Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, t. XIVe, nos 2 et 3, t. XV, no 1.

Recueil des travaux de la Société d'Agriculture d'Agen, 2e série, t. II.

Rapports au Comice Agricole de l'arrondissement d'Agen.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, 1re liv.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 1871, 25e vol.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer, janvier à octobre 1871.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XVIIe, 3e livr.

Essai sur l'église du Saint-Sépulcre d'Abbeville, par M. l'abbé Th. Lefebvre.

Catalogue d'une collection très importante d'ouvrages historiques provenant de diverses bibliothèques.

Revue bibliographique universelle, livraison de mai 1872.

Bulletin de la Société bibliographique, avril 1872.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, mai 1872.

Etude sur le Portus Itius, par M. de Laroière.

Histoire de l'invasion allemande dans le Pas-de-Calais, par M. Adolphe de Cardevacque.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1re et 2e livraisons.

Causeries d'un octogénaire, par M. d'Otreppe de Bouvette.

Trois Fables à l'occasion d'un procès du vivant de La Fontaine.

Une Thèse dédiée à l'ordre des avocats de Marseille, en 1760.

Seigneurie et famille du Wez, par M. E. de Coussemaker.

Immédiatement après, M. le Secrétaire-Général fait l'exposé de la correspondance qui se résume ainsi :

1° M. Réné Taillandier, Secrétaire-Général du ministère de l'Instruction publique, annonce que M. le Ministre a mis à la disposition de la Société, un exemplaire des lettres du cardinal Mazarin, livre publié par M. Cheruel. — Remercîments.

2° La Société de statistique de Marseille, par l'intermédiaire de M. Saurel, son secrétaire, adresse le programme de la séance tenue par cette compagnie, le 11 avril, séance dans laquelle il a été fait d'intéressantes communications, notamment sur Marius et Jules César, par M. Isidore Gilles et sur l'obituaire de Saint-Victor, cette célèbre et antique abbaye dont l'important cartulaire sauvé par hasard, en 1824, par les soins de notre vénérable père [1], a été publié il y a peu d'années dans la collection des documents inédits de l'histoire de France.

3° M. Deschamps de Pas se trouvant dans l'impossibilité d'assister à la séance, prie M. le Secrétaire-Général, de soumettre à ses collègues une proposition tendante à solliciter du gouvernement, l'acquisition de la collection de numismatique, formée avec tant de soin, par M. de Sauley, membre de l'Institut.

Cette proposition est formulée au nom de MM. Adrien de Longperrier, Charles Robert baron de Weitte et de La Saussaye, de l'Institut, et autres sommités scientifiques, qui se chargent de faire les démarches nécessaires pour obtenir un bon résultat.

La collection de Sauley, est-il dit, composée aujourd'hui de 7117 monnaies, dont près de 1000 sont en or, est un ensemble de monuments tel qu'il est permis d'affirmer que de longtemps il ne s'en formera pas un autre aussi précieux pour l'histoire

[1] M. Edouard de Laplane, le savant auteur de l'histoire de Sisteron, dans une tournée du conseil de révision, faisant les fonctions de préfet des Basses-Alpes, a retrouvé ce précieux manuscrit dans la petite ville des Mées (arrondissement de Digne) et en a fait faire l'acquisition par M. le comte de Villeneuve, alors prefet des Bouches-du-Rhône, pour les archives départementales de Marseille.

H^ri DE LAPLANE.

de notre antiquité gauloise, la bibliothèque nationale elle-même ne possède guère plus de 12 à 1500 pièces de ce genre. Il importe d'empêcher que cette richesse numismatique passe à l'étranger et aille grossir encore les trésors du British Museum de Londres.

Sur ces observations dont la justesse est unanimement appréciée, la Société, attendu que la collection formée à grands frais et avec tant d'intelligence et de soins par M. de Sauley, est une collection précieuse et unique dont l'importance est évidente et qu'il y a lieu de ne pas la laisser échapper.

La Société unanime émet le vœu que des démarches actives soient faites auprès du gouvernement dans le but de l'acquérir, elle charge son Secrétaire-Général d'adresser l'expression de ce vœu aux honorables membres de l'Institut chargés de soutenir et d'appuyer cette demande. Dans ce but, copie de cette délibération sera immédiatement transmis à M. A. de Barthelemy, membre de la Société des Antiquaires de France, délégué pour recevoir l'expression des vœux et les transmettre à qui de droit.

M. Le Sergeant de Monnecove, membre de la Société, à Paris, écrit à M le Président que la compagnie ayant admis en principe l'impression de la traduction du siége de Saint-Omer *(Audomarum obsessum)*, de Chifflet, par M. Louis Moland, ainsi que le registre des délibérations relatives au siége d'après les archives de la ville, il serait peut-être intéressant d'adjoindre à ces deux pièces une autre relation contemporaine faite par un officier suisse, témoin oculaire des faits accomplis, relation dont copie est actuellement entre les mains de l'honorable membre qui consentirait à la mettre à la disposition de la Société, à certaines conditions énumérées dans sa lettre.

La compagnie appelée a en délibérer, entend, à cet égard, diverses observations ; d'une part on fait remarquer qu'en effet on a admis en principe l'impression dans les Mémoires historiques, des deux importantes pièces dont il s'agit ; mais

qu'il est difficile de préciser l'époque à laquelle cette impression pourra s'effectuer, attendu que d'autres travaux assez long, dont l'un est commencé, ont une priorité d'inscription qu'on ne peut annuler ; d'autre part on se demande si le document dont on désire également l'insertion pourra ajouter quelques notions nouvelles à celles du registre officiel déjà si complet, si détaillé, tenu par le greffier de la ville qui a pris note, jour par jour des opérations du siége de Saint-Omer, en 1638.

C'est, dit-on, unanimement ce qu'il convient d'examiner tout d'abord ; en conséquence, en remerciant l'auteur de cette proposition, la Société prie M. le Président d'être assez bon pour lui demander préalablement la communication du manuscrit signalé, lequel sera soumis à une commission qui, après examen, en fera son rapport sur lequel il sera statué ce qu'il appartiendra.

La lettre de l'honorable membre contient également une réclamation faite au nom de M. Giry, ancien élève de l'École des Chartes, qui demande ce que sont devenus deux manuscrits par lui adressés à la Société, il est répondu que celui qui est intitulé le *Boulonnais* et le *Ternois*, dont les épreuves lui ont été envoyées à Sens pour la correction, a été inséré depuis longtemps dans les 71e et 72e livraisons du Bulletin historique, et que l'autre figurera naturellement à son tour dans les Mémoires, à la suite d'un très intéressant travail de M. de Lauwereyns de Rosendaele, concernant l'Echevinage de Saint-Omer, travail dont la notice de M. Giry est une étude critique et pour ainsi dire une annexe inséparable.

L'analyse de la correspondance terminée, M. de Laplane demande la parole pour faire part à la compagnie d'une nouvelle découverte faite ces jours derniers à Bayenghem-lez-Éperlecques.

En déposant sur le bureau quelques objets archéologiques, successivement examinés, M. le Secrétaire-Général expose que depuis peu, en reconstruisant et élargissant une ancienne chaussée romaine se dirigeant sur Nordausques, chaussée

nommée la *Languedic*, sur la hauteur du moulin et de la sablière de Bayenghem, qui fut une section de la route dite : *Leulenne*, et au point où il y a peu d'années se rencontrèrent plusieurs intéressants *puticules* qui donnèrent lieu à tant de dissertations parmi les savants français et étrangers, l'instrument du travailleur a soulevé quelques tronçons de fer vermoulu, rouillé et mutilé, avec de nombreux débris de poterie romaine de diverses nuances, de diverses formes, de différentes finesses, ayant servi à divers usages, notamment de nombreux fragments de tuiles à rebord, ayant appartenu à une tombe, des morceaux de vases de toute grandeur, de terre et de couleur variées, des détritus de toute sorte, avec de la poussière d'ossements humains.

Parmi ces débris on a pu relever intacte la moitié d'un énorme bol ou vase hémisphérique, ou jatte en terre rouge très-fine, illustrée de dessins en relief qui ressemble aux vases dits improprement étrusques. — On a remarqué un morceau de fer ayant probablement fait partie d'une poignée de glaive ; on a trouvé gisants les deux moitiés d'un moulin portatif à broyer le grain, en pierre meulière artificielle grénelée.

Ces débris, dit l'honorable membre, dont le nombre a pu remplir un chariot, ont été déposés en lieu sûr, dans une maison de campagne du voisinage ; ils annoncent sans aucun doute le passage des légions romaines sur ce point culminant de l'ancienne Morinie.

Une discussion s'ouvre sur cet exposé, ce qui attire l'attention ce sont de petites boules irrégulières trouvées en assez grand nombre, boules qui semblent d'argile très poreux et dont la destination et l'usage demeurent, quant à présent, fort problématiques.

Mais ce qui surtout frappe les connaisseurs, ce sont les dessins qui figurent sur le fragment de bol en terre rouge fine, dont il vient d'être question, le membre le plus compétent de la compagnie dans ces sortes de matières, l'honorable Vice-Président possesseur d'un riche cabinet, prétend que cette

croix grecque ancrée que l'on y voit plusieurs fois représentée en bosse, est peut-être l'*unique spécimen* qu'il a rencontré jusqu'ici dans les poteries de ce genre. La Société unanime prie en conséquence M. Legrand, d'examiner de nouveau attentivement cette curieuse trouvaille et de soumettre à une prochaine séance le résultat de son examen.

En même temps des remercîments sont adressés à M. de Laplane pour son intéressante communication et pour avoir soigneusement recueilli dans sa maison de campagne tous les souvenirs archéologiques dont il vient d'être fait mention.

Immédiatement après, conformément à l'ordre du jour, M. le Président remet à chaque membre présent, un exemplaire des 79e et 80e livraisons du Bulletin historique et la séance est levée à 10 heures.

Séance du 1er juillet 1872.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures précises par la lecture et l'adoption unanime du procès-verbal de la réunion précédente.

A la suite de cette adoption, M. le Président donne communication des titres des ouvrages déposés sur le bureau, lesquels ont été adressés à la Société depuis la dernière séance mensuelle. Ces ouvrages sont intitulés de la manière suivante :

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. X, 1re et 2e livraisons.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques de Cannes, 2e volume.

Annales de la Société d'Émulation de Bruges, nos 1 et 2, t. VII.

Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier, t. XII, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres.

Essai sur les Franciscaines hospitalières et gardes-malades, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution française, par le P. Apollinaire, capucin.

Procès-verbaux des délibérations du Conseil général, session d'avril 1872.

Immédiatement après, il est donné lecture de la correspondance qui se résume ainsi :

1° Le Ministre de l'Instruction publique, annonce qu'il met à la disposition de la Société, un exemplaire de l'Inventaire méthodique des Archives nationales. — Remercîments.

2° M. Auguste Janvier, correspondant à Amiens, au sujet du travail du P. Apollinaire sur les Franciscaines hospitalières et gardes-malades, depuis le XIIIe siècle, travail inséré au Bulletin, soumet les observations suivantes : « L'auteur, dit-il, page « 189, au titre des maisons de Franciscaines, dont la déno- « mination lui est restée inconnue, cite d'après Gonzaga, à « Amiens, une maison fondée en 1480. Amiens eut en effet « plusieurs maisons de religieuses de l'ordre de saint François « d'Assise ; deux d'entre elles s'y établirent précisément à « cette époque, venant de l'Artois, d'où les chassait la guerre. « Vers 1480, les premières que les mayeurs et échevins pla- « cèrent dans l'hôpital Saint-Julien, dont elles gardèrent le « nom, pour avoir soin des pauvres malades et y exercer les « œuvres de l'hospitalité envers les pélerins et les passagers, « sortaient de la maison d'Hesdin, elles y restèrent sans con- « dition jusqu'en 1556, où la sœur Françoise Tammonehon, « supérieure des autres religieuses, abandonnant à leur tour « la maison du vieil Hesdin, par suite de la ruine de cette « ville par les troupes de Charles-Quint, vint à bout malgré « l'opposition des échevins d'Amiens et à la suite de plusieurs « procès, d'établir entièrement sa communauté dans la capi- « tale de la Picardie. L'église de leur couvent fut consacré « en 1558.

« C'est également, en 1480, continue l'honorable correspondant d'Amiens, que s'établit à côté de ces sœurs noires,
« des sœurs grises dont la maison était à Mainneville en Artois.
« Sur leur requête du 13 février 1480, les mayeurs et échevins leur donnèrent pour retraite l'hôpital Saint-Nicolas en
« Cocquerel. Il reste encore aujourd'hui dans la rue des
« Sœurs-Grises, des restes bien conservés de leur monastère.»

Ces renseignements sont écoutés avec intérêt, la Société remercie unanimement l'auteur de cette communication qui sera immédiatement transmise à l'auteur de la notice sur les Franciscaines hospitalières.

3° M Le Sergeant de Monnecove, membre de la Société, à Paris, conformément à la demande qui lui en a été faite par M. le Président, adresse en communication une pièce relative au siége de Saint-Omer, en 1638 Cette pièce dont on doit la remise à M. Giry et la découverte à M. Charles Gautier, Archiviste du Doubs, contient deux pages et demie, elle porte la suscription suivante :

« Cette relation est contenue dans une lettre d'envoi faite
« au Parlement de Franche-Comté, par le Procureur général
« du Comté. A. Brun, un des futurs négociateurs de la paix
« de Munster. »

Elle est datée de Salins, ce 15 août 1638.

(Série B, correspondance du Parlement, archives du Doubs, 1638).

L'examen de cette pièce donne lieu à diverses réflexions, malgré l'intérêt qu'elle peut présenter ; on trouve généralement qu'elle est d'une contenance trop restreinte pour figurer dans le volume des Mémoires, on pense quelle serait mieux dans le Bulletin, destiné principalement aux publications de courte haleine.

M. Louis Deschamps de Pas est en conséquence chargé de s'entendre à cet égard avec l'honorable correspondant. en lui offrant les remercîments de la Société qui a reçu avec plaisir cette communication, mais en faisant remarquer que la pièce

offerte est loin d'avoir l'importance et le prix des volumes qui sont réclamés en échange.

4° M. de Cherge, ancien Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, adresse une pétition à l'Assemblée nationale tendante a obtenir le maintien du concours académique de 1870, là où il a été supprimé.

5° M. le Préfet du Pas-de-Calais (comte de Rambuteau), demande un rapport des opérations annuelles de la Société, pour les soumettre au Conseil Général. Il a été répondu de la manière suivante par M. le Secrétaire-Général.

Saint-Omer, le 1er juillet 1872.

Monsieur le Préfet,

Vous avez la bonté de réclamer de nous quelques renseignements sur les travaux de notre Société savante pendant l'année qui vient de s'écouler, afin de pouvoir justifier à Messieurs du Conseil Général dans la prochaine session qui s'avance, les titres que nous pouvons avoir à la continuation des encouragements annuels que les élus du pays, toujours d'accord avec l'administration, veulent bien nous allouer ; ces titres nous semblent faciles à exposer, Monsieur le Préfet, et si nous ne nous abusons, ils sont de nature à nous continuer la confiance qui nous a été accordée jusqu'ici. En effet, malgré les plus sérieuses, les plus patriotiques préoccupations, notre zèle et nos efforts ne sont pas demeurés inactifs ; toujours fidèles observateurs de nos règles, nous avons tenu exactement nos séances, étudiant respectivement nos travaux, discutant les découvertes nouvelles au profit de la science historique et nos communes études ont donné naissance à plusieurs publications qui ne sont pas sans intérêt. Ainsi, dans le cours de cette année, nous avons fait paraître les 77e, 78, 79e et 80e livraisons de notre Bulletin trimestriel ; ces livraisons comprennent outre les procès-verbaux détaillés des séances, divers documents parfois inédits et différentes notices historiques. On y voit :

1° Une note de M. Louis Deschamps de Pas, sur des découvertes faites sur le sol bouleversé de l'ancienne abbaye Andres, dont la dernière trace a disparu depuis 1347, sous la pression de l'Angleterre.

2° Une notice biographique et nécrologique du regrettable M. Alexandre Desplanques, cet archiviste si zélé, si érudit, des archives générales du Nord, ce digne successeur des Messieurs Le Glay, par M Fromentin, membre correspondant.

3° Un extrait du Terrier de la seigneurie de Floyecques, par M. J Lion, correspondant à Paris.

4° Une notice sur MM. de Valbelle, XVe, XVIe et XVIIe évêques de Saint-Omer, bienfaiteurs des pauvres de cette ville, avec les testaments jusqu'ici inédits, de ces trois illustres prélats, par M. de Laplane.

5° Un essai sur les religieuses Franciscaines et gardes-malades, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution 1789, par le P. Apollinaire.

Mais indépendamment de son Bulletin historique, la Société continue ses Mémoires où elle insère les sujets de longue haleine, elle vient de commencer l'impression de son XIVe volume par une petite histoire de l'ancienne Châtellenie et de l'Église d'Éperlecques, commune importante de l'arrondissement de Saint-Omer, qui relevait jadis des comtes de Flandre et d'Artois et de la maison de France. Ce travail plein de recherches et de faits puisés en grande partie dans les archives de la Chambre des Comptes de Lille, sera suivi de plusieurs autres non moins intéressants au point de vue de l'histoire locale, entre autres une étude sur l'ancienne banlieue de Saint-Omer, par M. Deschamps de Pas ; une autre sur l'Échevinage de Saint-Omer, par M. de Lauwereyns de Rosendaele, etc , etc.

De plus nous avons admis en principe l'impression de la traduction du siége de Saint-Omer, en 1638, du P. Chifflet *(Audomarum obssessum)*, par M. Louis Moland et l'impression du registre officiel, contenant jour par jour les opérations

du siége de 1638, par le greffier contemporain de la ville de Saint-Omer.

Tous ces travaux parus ou préparés, Monsieur le Préfet, ne donnent-ils pas la mesure de nos efforts incessants pour répondre au but de notre institution ? Ne doivent-ils pas suffire pour justifier entièrement la confiance de l'administration supérieure comme celle des élus du pays ? Nous confions cette pensée à votre haute appréciation, Monsieur le Préfet, en vous offrant l'expression de toute notre considération la plus respectueuse et la plus distinguée.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie, chevalier de la Légion d'honneur.

Hri DE LAPLANE.

Cette réponse reçoit l'approbation de l'assemblée qui remercie M. le Secrétaire-Général, puis conformément à son ordre du jour, entend ensuite quelques observations de M. A. Legrand, sur le fragment de poterie trouvée récemment à Bayenghem-lez-Éperlecques, il résulte de ces observations que les figures en relief qu'on y remarque et surtout la croix de forme grecque qu'on y voit ne sont pas sans intérêt et on exprime également le regret que la coupe noire put être retrouvée intacte.

Avant de renoncer à la parole, l'honorable Vice-Président dit quelques mots sur le Dictionnaire Topographique de l'arrondissement de Saint-Pol, livre qu'il a été chargé d'examiner dans une précédente séance. En attendant qu'un rapport détaillé soit par lui soumis à la Société, M. Legrand fait remarquer que l'auteur du dictionnaire dont il s'agit, M. A. de Cardevacque, dans la rédaction de son important travail, n'a peut-être pas assez consulté les sources, telles que les pouillés et autres documents dignes de foi. Il paraît s'être attaché trop exactement et trop exclusivement aux renseignements fournis par M. Harbaville dans son Mémorial historique du Pas-de-Calais.

Plusieurs exemples pris au hasard sont donnés à l'appui de l'opinion émise par le rapporteur qui démontre sur divers points que contrairement à ce qu'on remarque à chaque ligne du travail du regrettable M. Courtois (Dictionnaire de l'arrondissement de Saint-Omer), où les sources, les origines, les textes abondent et font à chaque instant avancer la science en offrant des indications et des lumières jusqu'ici peu connues. L'étude sur l'arrondissement de Saint-Pol paraît se borner à la sèche et littérale reproduction des faits publiés jusqu'ici, faits par fois reconnus d'une exactitude douteuse.

Ces considérations seront ultérieurement exposées, par l'honorable rapporteur, dans un rapport détaillé qui n'est encore qu'à l'état d'ébauche. A la suite de ce rapport il sera pris une décision au sujet de l'impression, mais en attendant et malgré les observations et révisions qu'exige le Dictionnaire Topographique de l'arrondissement de Saint-Pol, l'auteur n'en mérite pas moins des remercîments pour le zèle qu'il a déployé pour mener à bonne fin ce long et utile travail. Ces remercîments lui sont décernés à l'unanimité par l'assemblée.

A la suite de cet exposé, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 5 août 1872.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. de LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion du mois de juillet, lequel est adopté sans observation. Immédiatement après, M. le Président annonce les titres d'ouvrages reçus par la Société depuis la dernière séance. Ces ouvrages sont :

Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. A. Cheruel.

Inventaires et documents, publiés par la direction générale des Archives nationales, 1re partie.

Journal des Savants, mars, avril, mai, juin 1872.

Conseil Général du Pas-de-Calais, sessions de 1871 et 1872.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1870.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, t. XXV et XXVI.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1872.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1er trimestre 1872.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1872, n° 1.

Bulletin de l'Institut archéologique Liégois, t. IX, 2e liv.

Bulletin du Comité Flamand de France, janvier, février, mars et 1872.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 22e livr.

Revue Agricole de Valenciennes, mars, avril, mai 1872.

Messager des Sciences historiques de Belgique, 1872, 2e livr.

Le Prêtre et le Sorcier, statistique de la superstition, par A. S. Morin.

Les Hébertistes modernes, par le même.

Les Tombes en bronze des deux Évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens, par l'abbé J Corblet.

Administration du cardinal de Granvelle dans les Pays-Bas, par M. Lecesne.

Dernières impressions d'un octogénaire, par M. Alb. d'Otreppe de Bouvette.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique de France, 37e année, 426e et 427e livraisons.

Mémoires de la Société des Sciences et de l'Agriculture de Lille, 1871, IXe volume.

Bulletin de la Société Bibliographique.

Bulletin Scientifique du département du Nord, n° 6.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1re, 2e et 3e liv , 1872.

Revue Bibliographique, t. VIII, 1re partie.

Les Enfants de Saint-Omer à la défense de Paris, assiégé par les Allemands, 1870-1871, par M. Félix de Monnecove.

De quelques réformes à apporter dans le règlement de la Bibliothèque communale de Douai.

Messieurs de Valbelle, évêques de Saint-Omer, 1685-1754, par M. H[i] de Laplane. (Hommage de l'auteur).

Établissement de l'Hôpital Général en cette ville, 1699-1700-1703, par le même.

Les ouvrages ci-dessus déposés sur le bureau par les soins de M le Secrétaire-Général, passent successivement sous les yeux de l'assemblée qui entend ensuite la communication de la correspondance mensuelle dont l'analyse suit :

1° La première lettre annonce la mort de M. Duchet, membre titulaire de la Société et successivement proviseur des Lycées de Saint-Omer, de Douai et de Bar-le-Duc. En faisant cette pénible communication, M. le Président exprime le profond regret que cause cette perte inattendue, elle va laisser dans la Société un vide bien difficile à remplir, M. Duchet était l'un des membres les plus érudits, les plus actifs, les plus laborieux que la compagnie ait compté dans son sein, aucun détail de notre histoire ne lui était étranger, il connaissait mieux que personne toutes les richesses renfermées dans nos belles collections bibliographiques publiques et particulières. Doué d'une aptitude remarquable et d'un zèle infatigable pour l'étude de nos livres, de nos archives, il venait au nom de la Société de mettre la dernière main à un monument durable, le supplément du Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer, avec notes, table et additions critiques, il préparait une introduction à cet utile travail, dont naguère encore il nous promettait l'accomplissement et l'envoi. La Providence ne lui aura pas permis de l'achever et de tenir parole, c'est pour la société et pour l'histoire une perte irréparable. L'honorable M. Duchet emporte dans la tombe les regrets unanimes de ses collègues qui associent leur douleur à la tristesse de sa famille dont il était le consolateur et l'appui.

Ces paroles de M. le Président sont approuvées par tous les membres qui, collectivement et en particulier, décident quelles seront mentionnées au procès-verbal et que des compliments de condoléance seront adressés à la famille du regrettable défunt.

2° M. le Ministre de l'Instruction publique, par l'entremise de M. E. Servaux, chef de bureau, accuse réception des 77e à 80e livraisons du Bulletin historique, adressées aux diverses Sociétés savantes avec lesquelles la compagnie est en rapport.

3° M. A. de Marsy, Secrétaire de la Société historique de Compiègne, demande au nom de la compagnie qu'il représente à entrer en relation scientifique avec la Société, par l'échange des publications respectives. — Adopté à l'unanimité. — La collection du Bulletin lui sera adressée.

4° M. Carpentier, Secrétaire de la Société d'Agriculture de Boulogne, demande pour cette compagnie à compléter sa collection du Bulletin. — Accordé.

5° M. Bramart, juge à Béthune, auteur de plusieurs ouvrages et notamment d'une intéressante bibliographie du Boulonnais, demande à faire partie de la Société. — Il est immédiatement proposé par M. le Secrétaire-Général et cette présentation étant appuyée le scrutin est renvoyé aux termes du règlement à une séance ultérieure.

A la suite de ces communications, conformément à l'ordre du jour, la parole est donnée à M. Delmotte, Trésorier, qui soumet quelques observations relatives aux finances de la Société et au mémoire de l'imprimeur. La compagnie après l'avoir entendu charge cet honorable membre d'apurer ce compte, de régler définitivement avec qui de droit.

De même suite, M. le Secrétaire-Général rend compte des matières qui doivent définitivement entrer dans le XIVe volume des Mémoires, actuellement sous presse, il annonce que ce volume va se continuer désormais sans interruption jusqu'à son entier accomplissement.

M. de Laplane annonce également que deux nouvelles li-

vraisons du Bulletin seront distribuées à chaque membre dans la prochaine réunion.

Venait ensuite une lecture. M. Louis Deschamps de Pas prenant la parole, lit une notice concernant un vieux manuscrit provenant de l'ancien couvent des Dames de Sainte-Catherine de Sion, à Saint-Omer. Ce manuscrit, en lettres onciales, est un *Graduale Romanum*, portant la date de 1602, il est curieux à divers titres. L'assemblée l'examine et en entend la description détaillée avec intérêt. Le travail de M. Deschamps est renvoyé à la commission du Bulletin pour être inséré dans la prochaine livraison du Bulletin. Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/2 et toute nouvelle réunion est ajournée jusqu'au premier lundi de novembre à cause des vacances,

Le Secrétaire-Général de la Société,

H[ri] DE LAPLANE.

NOTE

Sur une monnaie Gallo-Belge, présentée par M. A. Van Robais, à la Société des Antiquaires de la Morinie.

Nous avons l'honneur de faire connaître à la Société une pièce d'or gauloise [1] qui nous paraît relever de sa juridiction, car elle appartient au classement Atrebate-Morinien.

Elle a été trouvée à Moyenneville, à 10 kilomètres d'Abbeville, à trois ou quatre mètres du sol, au milieu de débris gallo-romains, vase rouge orné de sujets en reliefs, boucles en bronze, etc.

Cette pièce, nous nous sommes empressés de l'acquérir, éclairés sur son mérite par le précieux catalogue des monnaies d'Artois de M. Adolphe Dewismes.

En voici le dessin ci-contre qu'un de nos amis, M. Oswald Dimpre, a su et bien voulu fidèlement exécuter.

Cette pièce est pour *la face du cheval*, le n° 28, du catalogue de M. Dewismes et signalée par lui comme de la plus haute rareté. — Mais elle présente ceci de remarquable qu'elle n'est plus uniface, mais qu'elle donne, du côté opposé au cheval, un type dégénéré *à peu près* semblable à celui du n° 11, pl. A dudit catalogue.

Nous signalons l'aigrette ou crochet à double hampe en forme de faucille et cette espèce de V ou de compas dont les

[1] Elle pèse 6 gr., mais elle est d'un or bas titre que les orfèvres estiment à peine 1,25 le gr. — Elle est sans doute en électrum.

branches sont liées comme par un jonc, par une sorte de cordon qui n'est pas sans élégance et au haut duquel on voit une espèce d'œil.

Les autres signes qui bordent le champ de la pièce nous paraissent une dégénérescence des cheveux divins.

Que la transformation du buste divin ou autres signes soit systématique dans les monnaies gallo-belges, comme le veut M. Hermand dans son travail ingénieux et substantiel sur le monnayage du *Belgium*, ou seulement accidentel, produit de l'ignorance et de la barbarie, les monnaies du *Belgium*, comme les monnaies gauloises en général auront longtemps encore sans doute l'attrait de problèmes difficiles à résoudre, sinon insolubles.

A ce titre, la pièce dont nous offrons le dessin à la Société, nous paraît intéressante, indépendamment du mérite isolé de la rareté.

Elle réunit enfin par ses *dexx* faces, deux types, dont l'un est attribué par Messieurs Hermand et Dewimes aux Atrebates et l'autre aux Morins. — Nous croyons notre pièce inédite à ne la considérer que dans cette réunion.

Nous terminerons en faisant remarquer que la circonstance de cette réunion des deux types dont l'un remplaçant le côté lisse de la pièce n° 28, dite uniface, est ici déjà une transformation ou une dégénérescence, — est un nouvel argument en faveur du système d'après lequel les monnaies à côté lisse ne constituent pas une classe, mais seulement la transformation ou la dégénérescence du type primitif arrivée jusqu'au néant.

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

La pièce dont le dessin est communiqué par M. Van Robais est intéressante à plus d'un titre. La dégénérescence avancée des types empêche de la ranger dans la catégorie des monnaies

dites prototypes. (Numismatique gallo-belge, par M. Hermand, pl. I) Le dessin du revers, où l'on reconnaît encore facilement les bras du conducteur du char, tandis que les roues dudit char se voient l'une derrière le cheval et l'autre entre ses jambes, fait qu'on ne peut attribuer la pièce aux Atrébates. Les Morins qui n'ont possédé que des monnaies unifaces, nous semblent également devoir être exclus. Nous croyons que cette pièce doit provenir d'une des nombreuses nations gallo-belges [1], auxquelles M. Hermand a donné les monnaies dites à l'Epsilon et à l'Œil, ainsi nommées à cause de la partie caractéristique du type du droit de ces pièces. Nous voyons en effet sur celle-ci, la faucille qui figure au milieu des restes de chevaux du buste divin et l'œil encadré exactement de la même manière que sur les pièces à l'œil. Ces motifs nous portent en conséquence à rejeter l'attribution de M. Van Robais de cette pièce aux Attrébates et Morins réunis. A part cela nous adhérons pleinement à toutes ses autres conclusions.

[1] Peut-être les *Nervii*.

L. DESCHAMPS DE PAS.

RELATION DV SIÈGE DE SAINT-OMER

1638 [1]

Cette relation est contenue dans une lettre d'envoi faite au Parlement de Franche-Comté, par le Procureur Général A. Brun, l'un des futurs négociateurs de la paix de Munster.

MESSEIGNEURS,

« Jay veu ce qu'il plaist à V.V. S.S. me commander, je feray ce que je pouray pour exécuter leurs ordres mais il y a bien des choses à dire et différentes en faict à ce que M. de Sarmiento a escrit à V.V. S.S. je leur envoye la relation de la levée du siège de Sainct-Omer escrite par un capitaine suisse qui y estoit, à un sien ami. Il y a aparence que je passeray par Besançon pour retourner chés moy et s'il y a quelque chose à faire pour le public en passant je ne m'y oubliray pas et me tesmoigneray toujours

Messeigneurs,

Vostre trés humble et obéissant serviteur,

A. BRUN.

De Salins ce 15 août 1638.

(Série B. Correspondance du Parlement. Archives du Doubs. Année 1638).

[1] Ce document a été envoyé par M. Arthur Giry, qui en a lui-même reçu communication de M. Charles Gauthier, archiviste du Doubs. — La Société leur adresse ses remerciments.

« Aprés la deffaitte des Hollandois touttes les forces de Flandre se sont tournées par devers nous. Le prince Thomas et Picolominy que peuvent faire 20 mil hommes effectifs vindrent en dilligence, se saisirent de certaine ligne et redoubte qu'avions faicts dans les marais pour pouvoir passer de l'autre costel de la ville et empescher que par les marais où il y a grande quantité de grands canaulx qui vont à la ville et dez là à la rivière qui vat en Flandre que l'on n'y entrat pas joinct que ce nous estoit un chemin pour aller à un grand fort appellé le Bac et aultres redouttes delà les marais sur une éminence pour empescher le secours ; les ennemys par un mardy matin attaquèrent nostre digue et quelque redoubte qu'ilz emportèrent qui nous osta la communication dans le fort du Bac entière et delà par le grand canal eurent l'entrée libre de la ville y firent entrer tant d'hommes et munitions de guerre qu'ilz voulurent : depuis ça eslé un commerce perpétuel de la ville, à leur armée ordinaire une lieue et demy distante de la ville. A la nouvelle de l'attaque de la digue l'on commandat en d'illigence le régiment de Navarre avec 500 hommes et 400 de nostre régiment pour aller au secour de la digue et redoubte ; ceulx de Navarre s'y trouvèrent les premiers comme premiers advertis, Monsieur le colonel me fit cest honeur me prendre avec luy, le capitaine Grime et Maillard de Fribourg, maitre Montet y furent aussy à nostre arrivée apprés avoir marché demye bonne heure par les marais jusques aux genoux nous trouvasmes le régiment de Navarre repoussé et en déroutte force soldats tuez et blessez quantité d'officiers le marquis de la Barre mareschal de camp qui commandoit at heu une jambe emportée d'un coup de canon et est mort ensuytte nous commandat de donner à teste baissée aux ennemys qui estoient à 200 pas de nous en nombre de 2000 hommes en bataille vers la digue l'on se mit en debvoir de marcher, mais il se trouva un fossé plain deau M^r le colonel le premier en teste se jetta dedans se treuva jusques au col, le sieur de Montet le voulant secourir se treuva aussy empesché et luy on les tirat dehors

apprés avoir beu. Je me treuva dans la mesme peine l'alebarde et mon sergent me fit passer à la fin, mes armes m'avoient fait enfoncer bien avant, estant passé de delà le marquis de la Barre y passa aussy treuvat qu'on ne pouvoit aller a culx fusmes contrainctz de repasser et conserver une aultre digue qui nous tenoit le passage pour retour, cependant le canon donnoit parmy noz bataillons et mousqueterie avec allégresse. Au retour le capitaine de Montet eust une mousquetade qui luy traversa la cuisse sans danger. Cependant M. le colonel une au poignet du bras qui n'entrat pas et rejaillit à mont, moy à la teste, mon sergent une dans le bras et plusieurs soldatz tuez du canon et mousqueterie et de blessez en sorte que nous retirasmes et conservasmes nostre régiment. Le capitaine Grime et moy tout le jour et la nuict suyvante jusques au jour ensuyvant devers le jour ceste ligne que les ennemys tenoient a moitié ceulx de Navarre nous cédant la retraitte et garde advancée à la fin on résolu à tout quitter. Le mareschal de la Force nous vint joindre le lendemain avec son armée et se résolut à vouloir secourir ceulx du Bac touttes choses préparées l'affaire fut changé disant que l'ennemy occupoit tous les passages et qu'il failloit deffiller deux à deux on changeat de dessein et se résolut ou à lever le siège que nous avons encores conservé six jours du depuis et vismes battre et prendre les nostres à nostre veue. Le 16 juillet on levat le siège, je fus commandé avec 200 hommes de nostre corps à larière garde du canon. Les ennemys se présentèrent mais je les repoussa fort aisément car ils n'en firent aulcun effort. Il ne s'est rien passé de bien remarquable à ceste retraitte, noz deux armées sont ensemble, l'union n'y est pas telle qu'il seroit à souhaitter. L'armée de l'ennemy est à trois lieues de nous à veoir ce que deviendrons et nous de mesmes le Roy n'a point esté fasché qu'on ayt levé le siège l'on dit qu'il veult que l'on donne bataille pour le soir, Dieu nous en donne victoire. Il doibt arriver aujourdhuy Amyens. Il est à craindre que les ennemys ne veullent rien faire que dans leur advantage et nous ne

voudrons rien hazarder par conséquent l'esté se pourroit passer sans faire de grand effect de part ny d'autre. Tout est à la mercy de Dieu, Versel doit estre pris, Brisac renvitaillé que scavez mieux que moy. Monsieur le Prince est en Espagne qui at prins une ville non de grande importance comme je crois. Quattre cent hommes ont esté commandez pour garder une redoubte proche le fort du Bac avec trois capitaines du régiment et deux lieutenants dont il y en avait 30 des miens, lesdits 400 hommes ont esté assiégés sans qu'on les ayt pehu secourir s'estant l'ennemy saisy du passage sans qu'on leur ayt pehu donner aulcun secours et pour ce leur fut mandé de s'accommoder et ce en oultre 1500 françois qui estoient au fort du Bac commandez par Mr de Manerant ayant le mesme ordre qui a traitté pour tous n'ayant sceu leur capitulation ny ou on les at envoyé une partie d'iceue ast esté forcez à prendre partz. »

Du camp de Molet le 12 (ou 22) juillet 1638.

CHRONIQUE DE JACQUES GENELLE

XVII[e] SIÈCLE

Communication de M. H[ri] de Laplane, Secrétaire-Général.

Jacques Genelle, bourgeois d'Arras, après avoir figuré activement dans presque toutes les guerres qui ont si longtemps agité notre province au XVII[e] siècle, avait en outre accompli un pieux devoir, celui de relater avec une consciencieuse exactitude les détails de ces hostilités sans cesse renaissantes auxquelles il prit presque toujours une large part.

Par les soins de quelques amis, ses divers écrits précieux et instructifs pour notre histoire locale ont été imprimés à Paris, le 5 octobre 1640 et 1641 [1], et on en trouve un rarissime exemplaire à la bibliothèque nationale, 1999, n[os] 7 et 8, in-8[o], pp. 1-8.

Mais on le pense bien ce curieux volume est depuis longtemps tombé dans l'oubli et on n'a guère songé jusqu'ici, que nous sachions, à le tirer de la poussière, ce qui laisse ignorer une grande partie des intéressants détails historiques qu'il renferme.

A ce titre nous croyons faire une chose utile en exhumant, pour les publier ici successivement, des

[1] En l'isle du Palais, 5 octobre 1640

extraits textuels des appréciations qu'il a laissé pour ses successeurs, sur les divers siéges et les différents faits d'armes qui se sont accomplis de son temps sur la terre que nous foulons aujourd'hui.

Témoin contemporain, il rapporte ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a appris par les différents acteurs. Quel meilleur autorité peut-on trouver pour aider à l'étude, à la description de nos annales ? Le récit de Jacques Genelle embrasse, pendant un demi siècle, ce qui concerne presque toutes nos villes importantes de nos environs : Thérouanne, l'ancienne capitale de la Morinie, Arras, Saint-Omer, Hesdin, Tournehem, Renty, Cambrai, Bapaume, sans parler de beaucoup d'autres.

Nous publierons peu à peu ces divers écrits, les uns après les autres, on y trouvera une source féconde d'indications aussi précieuses que précises. Le livre commence ainsi : Hri DE L.

« S'enssuict quelques memoires extraicts d'un livre escrit de la main de l'auteur propre qui estoit vivant lorsque les batailles quy y sont contenues se sont faictes ; fragments du livre escrie par l'auteur de ce qui estoit arrivé de son temps soubz l'empereur Charles.

« Copie des fragments d'un livre nouvellement par moy couvert, escrie, recœuilli, composé et mis en ordre soubz le temps des choses advenues extraict de tous bons auteurs par feu Jacques Genelle l'auteur, bourgeois de cette ville, lequel a vu les principalles évènements de ces choses et le reste par luy lu et extraict de sa main propre dont les fragmens de l'original m'ont estez communiqué par docte personnage monsieur Martin Bourgeois, bourgeois aussy de cette ville d'Arras et a luy communiqué par tres fidel marchand de vin monsieur maistre Jean Bretel, aussy bourgeois de cette ville commis à

la bourse généralle des pauvres de cette ville et marchand de saye, lequelle avoit receu en don de Jacques Genelle encore vivant en cette année 1628 le 2 novembre, homme vétue et de mettier; l'auteur bourgeois de cette ville et fils de feu Jacques Genelle auteur de ces fragments laquelle copie des fragments je proteste escrire tres fidellement sur l'original de l'auteur escrit de sa propre main, in-4° déchiré devant et derrière, le livre estoit intitulé : *Recœuil des choses advenues de nostre temps.* »

La prise des forts près Arras, capitaines officiers et drapeaux, aussi la prise, détruit cent chevaux, pris en la Flandre, par le sieur de Sainct-Preueil, gouverneur d'Arras.

(Lettre escrite d'Arras le dernier juin 1641).

« Le sieur de Sainct Preueil estant averti qu'il n'estoit resté que 5 ou 6 soldats de la garnison du pont Aventin, qui est un passage de cette ville d'Arras à l'isle sur la rivière du Lis à six lieues d'icy, il en partit le 21 du courant sur les 10 à 11 heures du soir ; ce poste estoit garni d'une forte barière, qui est entre le fort de ce pont et un moulin de difficile accez ; le dit sieur de S. Preueil recognoissant la difficulté de l'entreprise fut assisté de 4 à 5 cens mousquetaires et de 500 chevaux, et s'avança vers ce pont ; mais estant à la veue d'iceluy il vud sortir du moulin 40 hommes qui allumans leurs meches se mirent en posture de le recevoir ; mais le dit sieur de Sainct Preueil s'estant avancé avec peu de ses cavaliers pour recognoistre la contenance des ennemis, il apperceu qu'ilz avoient quitté mal à propos la barière de ce moulin, qui leur pouvoit servir de défence, se résolut d'aller à eux l'espée à la main : il les chargea si brusquement qu'il entaille en pièces une partie; le reste par la cognoissance qu'ils avoient des

lieux, voyans que les nostres ne pouvoient passer que sur une planche pour aller à ceux, assistez de la garnison d'un fort voisin, qui estoit de deux compagnies de soldats espagnols, ils se mirent en devoir d'abattre cette planche pour leur empescher le passage ; mais leurs efforts furent inutiles : les ennemis surpris d'épouvante de la hardiesse des nostres se retirerent dans leur autre fort, s'estans contentez de leur tirer plusieurs mousquetades, mais toutes innocentes ; il n'en fut pas de mesmes de celles de nos mousquetaires qui joignirent le dit sieur de Sainct Preueil avant que les ennemis fussent hors de leurs mousquets, car cette expedition fut si prompte que tout ce que purent faire nos gens de pied, fut de venir à temps pour faire leur decharge sur les ennemis fuyans, les quels s'estans retirez dans leur fort furent serrez de si pres par les nostres qui les contraignirent de se rendre.

« Le dit sieur de Sainct Preueil se rendit maistre de deux forts, l'un de vive force et l'autre par composition. Nous y avons fais prisonniers deux capitaines et tous leurs officiers, pris deux drapeaux (qui furent à l'instant envoyez au roy) et cent cinquante soldats. Ce fait nostre gouverneur laissa reposer son infanterie dans ces deux postes, et fit une course avec sa cavalerie jusques auprès de Lille en Flandre, faisant si beau mesnage par le chemin en revanche que celuy que les ennemis firent il n'y a pas longtemps vers Calais, que sans compter l'autre butin faict sur eux, qui est grand, nous en avons ramené huict cens que chevaux, que vaches avec nostre infanterie ; de quoy le dit sieur de S. Preueil alla ensuite rendre compte au roy.

« Le 27 du courant prismes encore 80 chevaux et vaches des fauxbourgs de Béthunes, sans que les ennemis aient eu le courage de les repousser autrement qu'à coup de canon, tiré de dessus leurs murailles qui n'offença personne des nostres ; s'acheminèrent aussi vers Bapaume, pour y prendre aussi du bestail, firent rencontre de 35 cavaliers sous un richmestre, qui estoient le mesme jour sortis pour battre l'estrade entre

cette ville là et Doulens, les chargèrent et en firent plusieurs prisonniers, les autres se retirèrent dans une église, où ils furent assiégez par trois cens mousquetaires et une pièce de campagne ; les ennemis au premier coup de canon se rendirent à vie sauve et ont été amenez en cette ville avec les chevaux et vaches des paysans qui les avoient reçus et logez dans leur retraite. »

La prise du gouverneur de Sainct-Omer et autres de remarque avec la défaite de plusieurs des ennemis morts et prisonniers, par le sieur de Lermont, gouverneur d'Ardres.

« Le sieur de Lermont ayant eu avis par des coureurs qu'il avoit détachés devant luy, qu'ils voyoient marcher le long du chemin de Sainct Omer à Ayre un carosse escorté devant et derrière par de l'infanterie, ce convoy marchoit dans une grande plaine, ayant sur sa gauche quelques jardinages fermez de hayes, mais assez esloignez, ce qui fit resouldre le sieur de Lermont de faire pousser à toute bride à eux par deux endroits, l'un en prenant par leur teste, et l'autre en leur donnant en queue, le sieur du Bourg commandant la compagnie du Comte de Charost, poussant, suivant cet ordre, droict audit convoy fut aussitôt decouvert par les ennemis, qui se resolurent en mesme temps de gagner les hayes qui estoient sur leur gauche, et se hastoient pour cela autant qu'ils pouvoient et que le carosse qu'ils conduisoient attelé seulement de deux chevaux, pouvoit aller, le sieur de Lermont d'un autre costé conduisant ses coureurs, desquels estoient les sieurs de Villemor, le jeune Palvoisin, et chasteau Glou ses neveux, piqua si vertement qu'il joignit l'infanterie de derrière ainsi que par le trou d'une haye, elle entroit dans un jardin, où elle croient se deffendre. A l'abord le sieur de Lermont donna un coup de pistolet à travers de ce qu'il trouva, mais il ne put entrer dans

le jardin, au passage duquel il revint incontinent après, son autre pistolet à la main, avec lequel il fit tant de peur à un des ennemis qui le traict en joue avec son mousquet, à moins de quatre pas, qu'il n'osa lascher le coup, et se jetta dans la haye cette seconde fois ledit sieur de Lermont fut de rechef repoussé et ne put furcet le passage du jardin, son cheval ayant esté tué d'un coup de mousquet lorsqu'il y pensoit entrer. Le sieur du Bourg ayant aussi joinct infanterie qui marchoit à la teste, lorsque d'un autre costé elle entroit dans le mesme jardin, donna un coup de pistolet à l'un des ennemis, qui lui tuèrent son cheval d'un coup de mousquet, le sieur de Tassaucourt, lieutenant de roy au gouvernement d'Ardres et le sieur de Courcueil, lieutenant des chevaux lesgers du sieur de Lermont donnèrent par un autre endroit, qu'ils trouvèrent ouvert, dans le jardin où les ennemis s'estoient retirez : lesquels les voyans jettèrent leurs armes las et demandèrent quartier qui leur fut accordé par le sieur de Lermont, lequel entra en mesme temps par l'ouverture qui avoit esté si bien defendue. Le sieur de Courcueil eut son cheval tué. Le sieur du Bourg s'assura du carosse et prit prisonnier le vicomte de Lier, gouverneur de Sainct-Omer, qui avec une escorte de trente-cinq mousquetaires s'en allait visiter le gouverneur d'Ayre. Il estoit descendu pensant se sauver à pied, mais le sieur du Bourg l'en empescha : il y eut un de nos cavaliers tué, quatre où cinq de blessés, et autre les chevaux tuez des sieurs de Lermont, Bourg et Courcueil, il y en a eu quatre ou cinq de blessés ; les ennemis y ont eu 6 hommes tués sur la place, vingt-huict mousquetaires faicts prisonniers, qui ont esté menez dans Ardres, avec dix pages et valets du gouverneur de Sainct-Omer ; les autres qui ont esté faicts prisonniers avec luy sont don Louys de Leon, capitaine espagnol, le sieur de La Rue, gentil homme d'Artois, le sieur Debelbeque, conseiller d'Arras, et qui en estoit sorti depuis la reddition de la place, lequel est blessé, et l'alfiores dudit gouverneur de St-Omer, toutes leurs armes ont esté prises. En ces deux actions·

les sieurs de Lermont, de Tessaucourt, du Bourg, de Courcueil, de Nedin, l'Hermitage, Tore, les trois neveux du sieur de Lermont, nommez Villemor, Pasvoisin, Chasteauglou, Robion, lieutenant dans le régiment de Vaubecour, volontaire avec le sieur de Rumingan ont parfaitement bien faict. »

La prise du fort d'If, près Sainct-Omer, par le comte de Charves, gouverneur de Calais et le sieur de Lermont, lequel fort a esté ruiné et bruslé.

« Le 16 septembre le sieur de Lermont estant monté à cheval pour aller attendre les ennemis qui avoient faict partie en petit nombre d'aller piller dessus villages prochains, fut averti de leur entreprise par deux de nos paysans, que leur devoiens servir de guides : ausquels il commanda d'amener les ennemis dans une embuscade qu'il leur dressa, en continuant bien leur feinte : qui leur fut d'autant plus aisé que cette partie n'estoit composée que de simples soldats et païsans assemblez de plusieurs forts que les ennemis ont sur cette frontière. De faict ces deux païsans jouèrent si bien leur jeu qu'ils les amenèrent la nuit suivante au lieu qui leur avoit esté destiné Mais par malheur cette nuit se trouva si noire que nos cavaliers et soldats qui attendoient les ennemis en fort bonne résolution, bien qu'ils fussent près d'eux, ne les pouvoient distinguer d'avec ceux de leur parti, d'autant mesme que tous les dits ennemis ayant descouvert l'embusche respondèrent aussi bien que les nostres au *qui va là ? — Vive le roy de France*, il ne s'en trouva qu'un, duquel ledit sieur de Lermont s'estant defié, il s'en saisit par conjecture, et lui fit telle peur de le tuer, qu'il confessa estre des ennemis, et qu'il avoit du crédit au chasteau d'If, qui est un fort à une lieue seulement de la ville de Sainct-Omer, où les ennemis faisoient toujours leur retraite quand les nostres les couroient pour les couper en leurs courses qu'ils faisoient sur le chemin de cette ville audit Sainct-Omer : sur lequel chemin il est situé, et auquel lieu à

ce sujet ils faisoient la pluspart de leurs assemblées : place des mieux flanquée, avec parapet et entourée de hayes par le haut, ayant des meurtrières de toise en toise, assise d'un costé sur un rocher taillé, et ayant de l'autre, bonne palissade, son importance fis donc penser ledict sieur de Lermont à tenter quelque chose sur icelle, tandis qu'il avoit ses gens tous prets il luy fait promettre de luy en faire ouvrir les portes et confesser qu'il n'estoit resté dans ce chasteau que six hommes avec leur curé : le reste de la garnison estant allé en la dernière occasion ci-dessus. Trouvant donc cet essai raisonnable, il part à l'heure mesme avec sa cavalerie et infanterie et marche droit à ce fort, où sa cavalerie arrive avant jour, s'estant mise au trot et par ce moyen n'ayant pu estre suivie de l'infanterie. Cette cavalerie estoit composée de la compagnie du comte de Charost, gouverneur de Calais et de la sienne, le prisonnier estoit porté en croupe par un de ses cavaliers : lesquels estans proche dudit fort, il fit mettre pied à terre à 9 d'iceux, deux desquelz ayans très bien lié le prisonnier le conduisirent le pistolet à la gorge jusques à sa porte : d'où il appela la sentinelle, qui fit venir le caporal ; auquel ayant donné l'ordre, il le pria d'ouvrir la porte en diligence, à cause qu'il estoit suivi par les françois, il ne mentoit pas mais le caporal l'entendoit autrement, et que ceux qui estoient avec luy fussent ses compagnons et de mesme party, qui voulussent éviter comme luy la poursuite desdits françois. N'ayant donc parler que ce prisonnier, il leur ouvrit à grande haste. les portes du fort, dans lequel entrèrent nos cavaliers à pied, sans grande cérémonie, et désarmèrent ceux qui gardoient les portes, avec si peu de résistance qu'il n'y eut pas un homme blessé, le reste fut pris au liet, et par ce moyen les nostres vinrent heureusement à bout de ce dessein qui eust cousté la vie à beaucoup de gens, et eust esté de grande depense : mais jugé tellement necessaire que si l'entreprise n'eust reussi on estoit resolu d'attaquer la place par force ; et pour cet effet, s'étoit que nostre infanterie eust esté arrivée, ou eust envoyé quérir du canon. Cette place

se trouvant trop proche des ennemis, et trop éloignée de nous pour la garder, il fut resolu de la piller et ruiner, tellement qu'après que nos soldats ne se furent pas montrés moins diligens en ce rencontre qu'en leurs autres exploits, le sieur de Lermont y fit mettre le feu, et ruiner autant qu'il se put, en intention d'achever de la mettre en tel estat qu'elle ne puisse plus servir aux ennemis de retraite ni de sentinelle pour descouvrir nos parties comme elle faisoit toutes celles que nous dressions du costé de S.-Omer. »

La défaite des Bourguignons devant Théroanne.

« Pendant que ces choses se faisoient les bourguignons estoient en nombre de huict enseignes aupres de Therouanne sans les chevaucheurs lesquelz gardoient quelle ne fut ravitaillée et avoient faitz plusieurs emprinses sur les françois, quy dedens ladicte ville estoient.

« Sortirent hors et se ruèrent sur nos gens quy n'estoient pas sur leurs gardes et les defirent tous et emmenèrent le nombre de 14^c prisonniers ou plus dedans la ville de Sainct Omer quy demeurerent mortz sur la place le reste se sauva et n'estoient point les françois la moitié de nos gens. »

Comme la ville de Theroanne fut assiégée.

« Ainsy se passa le demourant de l'iver, plus quand vint environ les Pasques 1553, lon fit des grandes preparations de guerre et fut ordonné aller assiéger la ville de Théroanne et ce de l'advis du comte du Roeux pour ce quil estoit encore temps en saison et que le pays de Flandres fourniroit des vivres et fourrages jusques aux nouveaux grains ; et de cette armée fut délégué chef et lieutenant de l'empereur le dict comte du Roeulx ainsi sassambla laditte armée incontinent apres Pasques allenviron de Théroanne et furent illecq trois

sepmaines devant la fermer tout autour mais seullement gardoit le guet de nuict et de jour que nul ny fit entrée ; après le dict terme l'armée a crut, parquoy lad. ville fut fermée du tout. »

Des sieurs qui estoient dedans Théroanne et des saillies quilz firent.

« Voïant ceulx de dedans estre leurs ennemys approchés faisoient des grosses saillies à la grande perte des bourguignons car moult estoit des vaillans gens de guerre la dedans et des vaillans capitaines et en estoit chef le sieur Deches, chevalier des ordres du roy, le sieur de Loches, le sieur de Momorenchy filz aisné du connestable de France et plusieurs autres grands seigneurs lesquelz estoient enfermez dedans icelle ville, pour la force quy y estoit car elle estoit estimée l'une des plus fortes de France ; nonobstant cela fut faicte approche et grande tranchy alentour et au tour de la ville mais pour ce ne laissèrent lesdits françois à faire saillies, tellement qu'ung jour emmenerent une serpentine de nostre artillerie dedans la ville de Théroanne, ainsy se demeura aultres trois sepmaines sans battre lad. ville tousjours faisans grosses saillies à la grande perte de nos gens ; mais sy faut entendre que ce ne pouvoit estre sans y avoir perte des françois. Après que six sepmaines furent passées lon commença à le battre et rompre leur deffence. »

Comme les espagnolz arrivèrent au camp et comme le clocher de l'église fut abbatu.

« Ce temps pendant arrivèrent les espagnolz de Cambray et de Cambrésie aud. camp ; alors fut renfermé le camp après quelz furent venues ilz advisèrent que le clocher de l'église de Nostre-Dame de Théroanne, auquel on faisoit le guet les genoit fort aud. camp et ne se pouvoient bonnement remuer

quilz ne furent apperçus ainsy fut conclue de l'abattre; la quelle chose on fit par force d'artillerie, dont ce fut un grand dommage, car c'estoit une moult belle pièche. Voiant ceulx de dedans leur guet abat furent fort maries, nonobstant ce ne laissèrent faire tousjours grosses saillies sur nos gens. »

Du trespas du comte de Roeulx et de Bignicourt quy fut lieutenant en son lieu par provision et de ladite guerre qu'on y fit.

« En ces entrefaicts trespassa le noble Adrien Decroix comte de Roeulx et gouverneur de Flandre, Arthois, et Lille, etc., et mourut au lict d'honneur d'une mort assez soudaine ; mais pour ce ne fut l'armée perturbie, car le sieur de Bignicourt, lequel estoit son lieutenant et quy estoit fort affecté d'un chascun fut député chef dudict camp de l'empereur jusques à ce qu'il auroit pourvea. Après la morte du feu comte de Roeulx l'on fit plus grande diligence de prendre lad. ville que devant et la commença on la battre plus fort que jamais tellement que lon y fit merveilleuse bresche et de remplir les fossez au massive, et de miner par plusieurs lieux mais les mines guerre ne proffitèrent et plus de donner faux assaulx. »

D'un assault quy fut faict a Théroanne et de l'occision quy y fut faict d'un costé et d'autre.

« Durant que ces choses se faisoient et voiant que la bresche assez raisonnable pour donner un grand assault fut délibéré d'en livrer un par un lundy matin vingt deuxiesme de juin, durant lequel temps l'artillerie donnoit tousjours sans donner repos à ceux de dedans, et puis lundy venu furent deputez 24 enseignes de gens de pieds à faire led. assault, et furent de chacune nation six enseignes assavoir allemans, espagnolz, wallons et namurois. Puis led. lundy venu dès six

heures du matin commença l'assault très fier et cruel pour plusieurs, car nos soldats lesquelz y alloient de grande force et vigueur. Quand ils entrèrent au sommet du rampart ne purent passer oultre car les françois avoient mis du bois lequel passoit oultre led. rampart tellement quilz ne pouvoient passer oultre led. bois quy fut grand encombre de nos gens, car plusieurs en perdirent la vie d'autant que l'assault dura l'espace de trois heures ou environ et des françois en mourut beaucoup car nostre artillerie donnoit es *flas* sur les ramparts, laquelle en fit grand murire car le sieur Dessès y fut occis, le sieur de Loche et plusieurs aultres avecq plus de trois cens soldats dont ilz furent fort affaiblis car aussy avoient beaucoup perdus aux saillies quilz avoient faictz et de nos gens en mourut beaucoup aussy et furent occis et navrez aucuns capitaines et gens de nom et mainte nobles soldats avant que la retraite se fit ; après que lad. retraicte fut faicte aux de dedans furent fort espouvantez de la perte quilz avoient eu de leur bon capitaine et soldats quilz avoient perdus ; mais pour ce ne firent aucuns semblans et ceux de dehors adviserent moien par où ilz pourroient avoir lad. ville, tellement que conclusion fut faicte de cageler le pied de la muraille par les pionniers, ce quy fut faict. »

Des soldats françois quy entrèrent dans la ville de Theroanne.

« Ce temps pendant, par un jeudy après led. assault, de nuict furent boutez trois cens soldats françois, ou plus dedans la ville, et passèrent assez près du guet de nos gens, sans leurs demander quilz estoient, pensant que ce fut aultres gens dud. guet, dont celuy quy en avoit la charge n'eut guerre d'honneur. Après quilz furent dedans menèrent grande joie dedans la ville pour le renfort desd. soldats que cestoit là tout le secours que le roy leurs pouvoit faire dont ilz furent fort esbahis. Pendant que les pionniers besonnoient n'avoient nul repos

ceux de dedans ; plus quand vint le lundy après led. assault lon bouta le feu ès pilots quy soustenoient la muraille, par quoy incontinent tout fondy et vint aval, dont ceux de la ville furent fort espouvantez car la bresche estoit facile à monter et leur fut incontinent livré plusieurs faux assaulx, ainsy passa celuy jour. »

Des partlemens quy furent faicts à Theroanne et de la prinse d'icelle et du gain quilz y firent.

« Le lendemain de grand matin furent les nobles du camp armés pour donner l'assault avecq grand nombre de gens d'armes ; voiant ce les françois firent ce que encor navoient faicts car ils envoièrent trompettes pour parlementer, les quelz furent onys, et leur demande fut telle que wuider vie et bagues sauves avecq l'artillerie du roy, lequel ne leur fut accordé rien, puis leur montra tousjours fière mine en montant sur les ramparts, cela espouvanta fort les françois et demanderent seullement la vie et les armes saulvés, mais encor furent refusez, de telle sorte qu'on ne leur voulut accorder aultre chose sinon que la volonté de l'empereur comme avoient faict le roy à Ivoy. Dura led. parlement plus de cincq heures, en telle sorte fut dit à la trompette, par le capitaine Bignicourt quilz se despechassent et que plus il ne pouvoit tenir les soldats lesquelz estoient tous en mise au rampart se jettèrent sur les françois sans que jamais nul ne leur sceut rompre et les françois avoient desja mis la main en accordant tout tel appoinctement que lon voudroit accorder ; nonobstant ce les espagnols aspres de gaigner montèrent à la bresche avecq plusieurs aultres nations, mais lesd. françois ne firent aucunes resistences, mais jettoient tous les battons bas en levant la main en hault dont furent plusieurs prins à mercy par les espagnols; mais plusieurs desd. françois se fuirent de laultre costé de la bresche craignant la fureur des soldats, pour sauver leur vie, mais a celuy costé

estoient les allemans lesquelz tuèrent tous ceux quilz trouvèrent, à celuy costé et parmy la ville après, *ce fut de piller dans* estoient grandes richesses à l'eglise et ailleurs et grande munition de vivres et aultres choses comme pour un an car illec estoit la roialle espirance de France, parquoy n'avoient rien mis hors après ce, fut totalement bruslée, puis fut prisonnier le sieur de Momorenchy et plusieurs autres grands seigneurs et gentilzhommes en grand nombre car plusieurs sestoient enfermez la dedans pour la grande force qu'y sentoient estre en lad. ville et la tenoient comme ville imprenable toute fois fut elle prins des bourguignons le vintiesme de juin, anno 1553. »

Chronographe de la prinse et demolition de Theroanne.

DELETI MORINI
MDLIII

Comme on laissa gens à Theroanne pour la desmolir.

« Après ce, resta l'armée douze jours pour délibérer des affaires de lad. ville, et puis furent délibéré la desmolir et y laissa ou six enseignes de gens de pieds avecq deux guidons de chevaux et plus lon comissa tous les vagabonds de Flandres et Arthois, comme serviteurs de tavernes et aultres pour pionniers et se trouvèrent bien cincq ou six mil, lesquelz furent tous mis en œuvre à desmolir lad. ville et esglise et generallement tout ce que dedans estoit et fut achevée lad. œuvre en la fin du mois d'aoust. Puis les prisonniers nobles et gentilzhommes furent amenez en Flandres tenir prison et les soldats furent mis à ranchon et retournerent en leur pays. Durant les douze jours que lon fut sejournant après la prinse furent trouvé plusieurs muches de grand valeur parquoy les soldats gaignèrent beaucoup, aussy fut gaignée un grand nombre d'artillerie dedans lad. villè. »

De la prinse du chasteau de Tournehem.

« Plus tirèrent vers la basse Flandre, vers le chasteau de Tournehem, lequel fut incontinent pris et y fut occis le capitaine Martin; après vinrent faire plusieurs escarmouches sur nos gens à bien petite compagnie, mais jamais le comte de Roeux ne voulut qu'iceux sortirent de la compagnie et ne scay pour quelle cause dont chacun murmuroit grandement. Finablement les franchois se retirèrent car je croy qu'ilz avoient affaire aultre part car le bruiçt estoit que l'empereur tant désiré approchoit. »

De la prinse du chasteau de Contes.

« Après ces choses environ la Sainct Barthélémy audict an le sieur de Vendosme rassembla grand nombre de gendarmerie, soy voulant venger de l'oultrage que l'on avoit faict à Hesdin et vint avec grand nombre d'artillerie assièger le chasteau de Contes à deux lieux d'Hesdin, auquel chasteau estoient renferméz 7 ou 800 hommes, tous gentilz gallans, car le sieur de Roeulx y avoit pourveu de tout ce que mestier estoit, car ilz avoient arme suffisante assez pour combattre celle des dictz françois et estoient à trois lieues près dudict chasteau ; nonobstant ce les françois environnèrent la place de touts parts et la battirent de toutte leur puissance l'espace de deux jours, sans donner repos aux soldats quy dedans estoient, et au tiers jour commenchèrent à assaillir de telle force et courage que c'estoit merveille car les fossez qui estoient profonds et larges furent rempliz de bois, encoire les soldats entrèrent jusques à la ceinture en l'eau, nonobstant ce passèrent oultre et vinrent jusques aux rempars et donnèrent ung assault merveilleux ; mais ceux de dedans se deffendirent de grande virtue et dura ledict assault l'espace de demy-heure ; mais l'artillerie des françois donnoit tant a travers des rempars de telle sorte qu'on ne s'osoit monstrer à bresche, car plusieurs des soldats furent

occis ou blescéz d'icelle artillerie ; voiant ce, le capitaine nommé Tramblaye qu'il n'estoit possible de soustenir ledict assault guerre longuement, se jetta aval la muraille aux fossés dedans l'eau, en criant : *Sauvez moy la vie, je me rends !* Alors les soldats qui encoire deffendoient la bresche, oiant le bruict que leur capitaine, lequel leur avoit toujours promis de vivre et mourir avecq eux, les avoit abandonnés et s'estoit rendu, lors commencèrent a perdre courage, car ilz estoient fort diminuez ; voiant ce le reste des dicts soldats commenchèrent à abandonner la bresche et fuir vers un mollin quy la dedans estoit, mais le pas leur fut couppé pourquoy furent tous occis les nobles soldats et mis en pièche. Sy que bien peu en rechapèrent.

« Après cette conqueste les françois boutèrent le feu audict chasteau puis fut incontinent desmoly. Pensez combien le pays fut esbranlé et combien on murmurait voir nostre gendarmerie si près dudict chasteau et de ne leur point donner de secours et estre aussy fort ou plus que les ennemys. »

Des advenues d'Arthois et d'aucuns capitaines qui furent occis.

« Après ces choses nostre gendarmerie recula pardevers le mont de Hersault et les françois vinrent vers le chasteau de Renty et furent la l'espace de trois ou quattre jours mais les capitaines quy dedans estoient, qui nommée estoit Brias leur fit bonne guerre car incessamment donnoit de son artillerie au camp des dicts françois avec grosse saillie au quel furent plusieurs occis ; voiant ce lesdicts françois levèrent leur camp de devant Renty sans rien y faire. »

Du premier siège devant Hesdin l'an 1552.

« Tandis que ces choses se faisoient au dict pays de Luxembourg, monsieur comte de Roeulx assembla touttes les garni-

sons d'Arthois avecq plusieurs nouvelles bandes de piétons, les quelz avoient esté coeuillez au dict pays ; laquelle gendarmerie se partist la veille de la nuict Sainct Jean Baptiste, au soir, tenant le chemin de Theroanne non scavant ce que l'on vouloit faire ; mais quand il vint la veille Sainct Jean sur la nuict, amène gendarmerie de pied, comme ceulx du chasteau de Contes, avecq quelques aultres lesquels se trouvèrent avecq eulx par voie soutille eschélèrent la muraille de Hesdin sans mener bruiet et sans jameais nulz des habitans se donna garde, car ils dansoient aux feux S Jean comme ceulx quy pensoient que tout fut gaigné pour eulx ; mais la chose en alla aultrement pour eulx car les bourguignons entrèrent dedans la ville de Hesdin de nuict, sans que le guet lapperceut et gaignèrent la ville, et vinrent jusques au marché sans mot dire, allors commencèrent a crier *ville gaignié.* Les habitans se voians surpris en telle sorte, furent moult esperdus ; plusieurs s'enfuirent vers le chasteau lequel estoit ouvert, et entrèrent dedans pour estre à garand ; plusieurs prinreut ce qu'ilz peurent emporter de leurs biens et les sauvèrent audict chasteau, plusieurs furent surpris dedans leurs lictz ; finablement chacun se sauva à mieux qu'il peut et tandis la gendarmerie quy dedans estoit pillait à tous costez si qu'il n'y demeura nulz biens et quand vint le jour la gendarmerie commença à approcher de tout costé ; et finablement fut le chasteau assiégé si bien que nulz ne pouvoient sortir, car les bourguignons se trouvèrent bien à 8 à 9 mil hommes avecq dix ou douze pièches d'artillerie, les quelz après l'approche fut faicte on commencha à battre le chasteau, par un jour Sainct Pierre et Sainct Pol, après S. Jean et du matin, et bastit ou jusques après midy moult vistement et firent quelque bresche dont ceux de dedans furent bien estonnez car ilz n'estoient gueire de gens de guerre en icelle place DU SIÈGE QUY FUT LEVÉ DE HESDIN ET DE LA VILLE QUI FUT BRUSLÉE EN 1552. Après que le midy fut passé la batterie commencha à cesser car il fut mandé par le roy ne audict seigneur de Roeulx lever ledict siège de Hesdin le lende-

main dudict jour Sainct Pierre dernier jour juillet 1552, lequel siège se leva de grand matin bouttant le feu par toutte la ville de Hesdin, et destruits les habitants, après chascun se retira en sa garnison. »

De la prinse du chasteau de Hesdin et de l'appoinctement qu'ilz eurent.

« Le lendemain de grand matin se mirent les capitaines et les armée pour recommencer l'assault de grande force et vigueur ; ce voiant les capitaines et soldats françois volurent parlementer dont leur requeste leur fut accordé après tout les demandes n'obtindrent aultre appoinctement que celuy de Théroanne et tandis que l'on parlementoit les soldats naiant à temperance de la défintive des princes estoient montez à la bresche lesquelz se jettèrent dedans led. chasteau malgré les françois pour gaigner et en y eut plusieurs tuez à l'aborder, mais les françois se rendirent tous ; ainsi fut prinse Hesdin par ung mercredy 19 juillet, an 1553. Et on trouva la dedans beaucoup d'artillerie et aultres munitions de guerre et moult belles armes, puis quand ledict lieu fut tout pillé l'on y bouta le feu et puis tout desmoly ; puis furent envoiez les prisonniers nobles tenir prison en Flandre comme le duc de Bouille, le sieur du Rielz et plusieurs aultres grands sieurs parrens et tous les soldats après avoir esté depouillez de leurs armes furent renvoiez en France ; puis demoura ledict siège trois sepmaines depuis la prinse tandis que l'on la desmolissait. »

Du partement de Hesdin et du chemin quilz tindrent.

« Après la prinse de Hesdin levèrent le camp et thirèrent droict vers Dourlens, auquel estoit enfermée le vidame de Chastre, finablement nos gens vindrent loger à Luceux et furent la moult longue espace ; mais quelques jours voulut faire quelque entreprinse sur les franchois a ladveu de quelque

guide se partit trois ou quattre mil chevaux avecq la plus grande partie de la noblesse du camp et tirèrent vers Amiens, mais ilz estoient trop plus grand nombre que nos gens, lesquelz les attendoient et avoient faicts trois ou quattre embusches dautant quilz scavoient bien leurs terme et furent nos gens enclos de toutte parte. »

Du parlement du camp de Hesdin et du cassement d'icelluy.

« Mais après que la Toussainct fut passée et que la ville noeufve fut assez a deffence le camp se partit et prindrent leur chemin entre la ville de Dourlens et Amyens et le tout bruslant le plat pays, auquel chemin souffrirent grand famine de pain puis passèrent oultre le long des frontières de France *laissant toutte lespoir d'Arthois* jusques ès frontières de Cambrésis et de Haynault et illecq séjournèrent assez longue espace puis le camp fut rompu. Après ce l'on assit les garnisons : les espagnolz furent envoiez à Hesdin la noeufve et fit en sortir la garnison qui dedans estoit, lesquelz estoient seize enseignes, as scavoir 6 enseignes de namurois et 5 d'allemans et 5 wallones artésiennes, lesquelz avoient faicts leurs préparations demeurer tout l'hyver la dedans, des aultres soldats du camp furent cassés, plusieurs furent retenus lesquelz furent mis en garnison. »

Du sieur Willebon quy vint détruire S. Pol et brusler le baillage de Hesdin.

« Le sieur de Willebon gouverneur de Picardie se vint encor de rechef avec grande gendarmerie et pionniers vint entrer dans l'infortuné Sainct Pol pour ce qu'il y avoit encor quelque peu de forteresse comme aucunes tours de la ville et des églises, ausquels lieux les pauvres manans de la ville se retiroient; voiant ce le sieur Willebon se bouta dedans icelle

Sainct Pol avec grande gendarmerie et pionniers avec artillerie et commencèrent à tout desmolir le reste de laditte ville comme l'église entièrement, sy ne fut my les vruscores des clochers que lon ne fit tout fondre, pensant que jamais personne ne dut habiter audit lieu ce que n'advint point car plus tost que les franchois se furent retirez les habitans quy retirez s'estoient scavant *leur venue* se reboutèrent audict lieu de S. Pol faisant hattes et petites retraictes part eulx bouter. Après que les franchois furent partis hors de se pas, vint brusler tout le plat pays du baillage de Hesdin, pensant affamer la nouvelle ville de Hesdin. . . . . » (Lacune dans le manuscrit).

Du second siège devant Hesdin, de la prinse d'iceluy par les Bourguignons.

« Après marcherent jusques à Lucheux et toutte se faisoient que l'on ne scavoit qu'ilz vouloient faire, plus marchèrent jusques à Hesdin et y arrivèrent la veille de tous les saints ; laquelle fut battue et assailly ; mais les françois, quy dedans estoient, se retièrent au chasteau, parce qu'ilz estoient petit nombre ; après fut faict approche allentour dudict chasteau, et par un jour des nuictts après midy commencherent à le battre de merveilleuse sorte : et dura laditte batterie trois jours, plus le capitaine sieur de Rache, rendit la place leur vie et bague sauves, avecq quattre pieches d'artillerie. Ainsy fut ladicte place de Hesdin prinse en peu de jours, laquelle on redifia et y mit on garnison de six enseignes de pied et un guidon de chevaux avecq le sieur de Beaurains filz aidée du comte de Rouex. »

Des malades quy estoient au camp et comme il fut rompu.

« Plus, de là fut conclud aller à *Dourlens et marcher* mais les allemans estoient tant malades des froidures et pluies et

du vin quilz avoient trop beu quand ilz allèrent à Noyon et du grand fain quilz avoient eu, que tout mouroit ou ilz estoient tous malades sy que lon ne sen eust peu plus ayder; ainsy retourna la ditte armée en Arras, en laquelle furent tous cassez les allemans et le reste de l'armée se mist en garnison. »

Du tiers siège des françois devant Hesdin et de la prinse.

« Comme ceulx quy ne veuillent rien faire perdre vinrent par ung jour Nostre Dame des Adveus par grande neige et gelée pour assiéger le chasteau de Hesdin, pour ce que bien scavoient que l'armée de l'empereur estoit occupée à Mets et que toutte la plus grande partie du camp qui estoit en Arthois estoient tous cassez, ainsy vinrent en celuy lieu les quelz furent lespace de 15 jours avant la fermer du tout, car tousjours durant ce temps lon y entroit mais aprez quilz sentiront leur camp fort assez prinrent la ville et formèrent le dict chasteau et assirent leur artillerie et là commencèrent à battre de merveilluse faction lespace de dix jours durant. »

Des affaires de nos gens durant le siège de Hesdin.

« Celuy temps que les dicts françois faisoient leur apprette le comte du Roeulx assembla touttes les garnisons quy estoient en Arthois et Haynault lesquelz furent environ trente enseignes de pied et 4 mil chevaux et les vinrent loger à Mouchy Caicenx, a trois lieux de Hesdin et faisoient plusieurs allarmes au camp des françois mais pour ce ne fierent les dicts francois aucuns samblans mais tousjours continuèrent la batterie de plus fort en plus; voiant les bourguignons quy dedans estoient, quilz n'auroient aucuns secours et que l'artillerie avoit faict telle bresche qu'ilz estoient battus jusques au pied et ne pouvoient plus durer la dedans dont les soldats commencerent à

murmurer contre les capitaines par quoy convient rendre laditte place par la nuict de la veille du nouvel an 1552, en touttes sortes d'appointement comme avoient eu les françois ; celuy mesme jour le sieur du Roeux approchoit son armée à Blangis à lieue et demie de Hesdin ; mais quand il sceut ces nouvelles il se retira hastivement vers S. Pol et rebouta ses gens aux garnisons et les françois demeurerent à Hesdin quy se fortifièrent plus que jamais mais quelques jours après vinrent brusler S. Pol. »

Comment le marquis eut son appointement et se vint rendre avec son camp.

« En temps que ces choses se faisoient l'empereur et son armée estoient devant mets durant lequel temps le marquis Albert quy biscadoit le pays vint aluy le frère du sieur de Guise, luy demandant quelle estoit son intintion : ou s'il vouloit tenir la partie du roy, ou celuy de l'empereur au quel respondit le marquis qu'il n'avoit que faire de s'en sousier et qu'il estoit à luy mesme ; après plusieurs questions ledict marquis et ses gens ruèrent sur les gens dudict sieur lesquelz furent soudain deffaictz et led. sieur prins prisonnier. »

Du quattriesme siège devant l'infortuné Hedin et de ceulx quy dedans estoient et de la prince d'icelle ville.

« Après ces choses le camp se partit par un dimanche et prindrent leur chemin pour thirer droict vers Hesdin, lesquelz au bout de deux jours y arrivèrent ; mais led. lieu de Hesdin estoit merveilleusement fortifiée depuis la dernière prinse et estoit trop plus fort que jamais, et estoit furny de tout ce que mestier estoit pour soustenir siège, et estoient trois ou quattre ducque comte et estoit chef le duc de Bouillon. A quoy voiant

le siège venir firent semblant estre fort joieulx comme ceux quy avoient des meilleurs soldats de France et estoient bien 16 ou 18 cens avec 4 ou 500 pionniers par quoy monstrèrent fièrement à nos gens de faire sailly et de canoner, dont plusieurs furent tuez ; nonobstance les bourguignons gaignèrent la ville le premier jeudy après le parlement de Theroanne et convint aux franchois ceux retirer au chasteau duquel lieu tiroient fort après nos gens mais incontinent lon fit approcher dud. lieu et le commença on a bastre de grande force. »

Comme le prince de Piémons, lequel estoit chef du camp arriva audit camp.

« Cependant que ces choses se faisoient arriva au camp le prince de Piémont, lequel fut envoié de l'empereur pour estre chef dud. camp, par quoy y fut menée grande joye, et depuis arriva aussy aud. camp le prince d'Orange et grand nombre de gendarmerie de cheval et de pied parquoy led. camp fut merveilleusement renforcez et sembloit à voir quil n'estoit possible a prince chrestien pour assembler gens assez pour combattre lad. armée tant l'estimoit on forte et tous les gens aguerries ; après la venue dud. prince de Piémont lequel fut tenu a chef lon commença a battre Hesdin plus fort que devant et dura lad. batterie cincq ou six jours. »

De l'exploit que l'on fit au chasteau de Hesdin.

« Durant lequel terme on fit grande bresche ; après que la bresche fut assez grande l'on commença à livrer faux assaulx car les pionniers de nos gens alloient aux fossés dud. chasteau et grimpoient jusques au couplet des rampars lesquelz estoient fort haults pour besongner car les françois on s'asoient trouver sur iceulx car touttes leurs deffences estoient rompues. Ainsy poioit le faire faux assault et aultres comme on vouloit, comme

advint par un vendredy 18 juillet furent donnés deux desd. faulx assaulx ausquels moururent beaucoup de françois de l'artillerie quy tous jours donnoit sur les rampars et fut tué iceluy jour un duc nommé Oras, lequel avoit espousé la fille bastarde du roy, et estoit iceluy duc italien, et frère au duc de .... lequel avoit rendu au roy la ville de.......... et ce Oras ne pouvoit faillir de mourir sy led. chasteau pouvoit estre prins. Ainsy se passa ce jour. »

Comme l'on commença a faire une ville noeufve au baillage de Hesdin et des choses qui advint durant que le camp y séjourna.

« Durant ce temps lon assembla tous les ouvriers des carpentiers et soiaux d'Aix quy fut possible recouvrer au pays d'Arthois, Flandre et Haynault, de sorte qu'on en assembla ung merveilleux nombre dont chacun s'esmerveilla scavoir que lon voudroit faire desd. ouvriers, et furent envoiez vers Hesdin auquel lieu trouvèrent le camp, lequel estoit retourné de biscader le pays ; et led. camp retourné fut conclud et délibéré d'edifier et bastir une ville en ung lieu dit le Maisny, scitué au baillage de Hesdin et distant d'iceluy Hesdin environ une lieue ; lesquelz après avoir esté longtemps cartulant et mesurant le lieu furent tendus les cordiaux pour dernière résolution, la veille Nostre Dame de septembre et le jour N. D. lon commença a besongner à lad. ville et ny eut sy grand sieur quy ny mit sa main et ne fut point le prince de Piémont, lequel estoit chef dud. camp quy ne besongna ; et mesme tous les soldats lon les faisoit besongner au tour de rolle avecq le plus grand nombre de pionniers quy possible fut de recouvrer tellement qu'au bout de deux mois la ville fut mise a deffence et fut faicte toutte de terre et avoit cincq blocus et deux portes et fut assise sur la riviere de Cange et durant le temps que lon besongnoit à lad. ville se firent plusieurs courses par les bour-

guignons allenviron de lad. noeufve ville, comme vers Dourlens, vers Abeville et vers Montreuil ausquelz lieux ny demoura riens que tout ne fut saccagé et tout bruslé car l'empereur avois en son armée une nation de gens que lon disoit les noirs harnois, parce qu'ilz portoient la plus parse des noires armes et estoient gens de cheval et ne portoient guers daultres bastons sinon des pistoliets, car chacun deux en avoit trois, quattre ou six desquelz faisoient merveilleux murdre d'autant quilz estoient grand nombre comme de trois ou quattre mil chevaux et estoient de la nations d'Allemaigne nommez *Scnapans* et estoit cette nations tant cremene des françois que nul ne souloit trouver devant eulx pour leur grand hardiment et pour la eruaulté d'eulx non plus les paysans bourguignons que les franchois car ilz prenoient à tort et à droict. »

Du siège quy fut mis devant le chasteau de Renty et de la batterie qui y fut faicte.

« Puis le roy vint camper à Luceu et son avant garde morchoit tousjours à grande diligence tant quil vint au chasteau de Renty, lequel il ferma ; mais il ne secut si tost y venir que le sieur de Bignicourt ny eut pourveu de gens et de tout ce quy mestier estoit, nonobstant ce ne laissèrent abattre lad. ville par ung samdy XI d'aoust, *anno suprà citato*, de telle sorte que jamais ne fut veu de pareille batterie, et dura icelle batterie trois jours auquel fureut faicts des merveilleuses bresches mais l'empereur et son armée arrivèrent celle part le dimanche duodecimo du mesmes mois et le lundy donnèrent sy grande escarmouche au camp des franchois que fut gaignée par noz gens ung bois avecq une montagne le quel les françois occupoient, là à fut faicte grande occision d'ung costé et d'aultre et se logèrent aus mesmes trenchées des franchois et ce mesme lundy se ruèrent les franchois sur aucuns régiments d'allemans de laquelle firent grande boucherie et ce mesme

jour tous les deux camps furent mis en bataille rengié l'une contre l'aultre ainsy près comme pour barquebouser sur l'ung et l'aultre et l'empereur mesme fut tout le jour en armes, sur son cheval, ce que de longtemps n'avoit faict dont tous soldats se donnoient grande merveille et en avoient grand cœur. Nonobstant la grande apparence de bataille ne firent rien car les franchois se retirèrent dedans leurs trenchées ; ne scay sy ce fut parceque les gens de l'empereur avoient faict trop longue demeure ou sy c'estoit craingnant avoir le pire, ainsy se passa celuy jour ; mais pour ce ne laissèrent lesd. françois de battre led. chasteau pour veoir s'ilz ne se rendroient point car ceulx de dedans ne scavoient rien du tout du camp et ne pensoient point que l'empereur et son armée furent sy près. »

Des nouvelles qu'arrivèrent à l'empereur des partis d'Italie, et comme le roy leva son camp de devant Renty de nuict et se fuict et des choses quy advint.

« Durant ces choses nouvelles vint à l'empereur comme son lieutenant en Italie avoit obtenue victoire allencontre des franchois et les avoit rues jus au plat, sy quil nesistoit point sauve ung pour une fois que tout ne fut mort ou prins ou desboutés en diverses lieux et toutte l'artillerie prins avecq tout les harnes dud. camp et estoient en l'armée des franchois nonante quattre enseignes de gens de pieds sans les chevaux, qui furent grands gens, et grand honneur à l'empereur. Voiant ce le sieur empereur le mardy fit faire pont, pour passer l'eau, laquelle estoient entre les deux camps, proposant dommager leurs ennemys ; voiant ce les franchois proposèrent lever leur camp secrétement de nuict, ce quilz firent car ilz retirèrent avecq toutte leur artillerie, laquelle estoit devant la place de Renty et les renvoierent avecq toutte leur harne, semblablement toutte la gendarmerie de leur camp, sy qui quand le jour vint de Nostre Dame au matin, ne fut point apperceu ung fran-

chois sy secrettement s'estoient ilz en allez mais aussy la bruine leur avoit esté favorable car il estoit noeuf ou dix heures avant que lon sceut voir guerre loing de luy ; ainsy laissoient les franchois là Renty à leur grand déshonneur et se fuirent de nuict, l'empereur demoura au camp victorieux et puis alla visiter lad. place et donna aux soldats quy dedans liberté avecq traictement pour la bonne résistence quilz avoient faicts et de la se retira led. empereur à St Omer, auquel lieu se journa trois sepmaines et son armée demoura devant Renty pendant qu'on le restauroit, dont les habitants du pays commencèrent fort à murmurer dud. long sejour, voiant que lennemy s'estoit retirez et fuy ainsi et desjà avoit rompu son camp et rompu ses garnisons; nonobstant ce rien ne valut car lon ne se mua pour tant. »

Du partement du siège de Renty et du chemin quilz tindrent.

« Puis au bout de trois sepmaines nostre armée se partit dud. Renty et tira vers Hesdin et l'empereur se retira à Béthune, puis notre armée après avoir sejourné certain jour à Hesdin tirèrent droict sur Abeville auquel lieu firent grand dommage car ilz bruslèrent tout le plat pays jusques-aux portes d'Abeville et mesme la ville de Sainct Riquier fut exilée. »

Du partement de l'empereur d'Arras.

« Durant ce temps que lon faisoit icelle ville arrivèrent 24 enseignes d'espagnolz aud. camp de noz gens; et estoient ceux mesmes lesquelz estoient venues avecq le prince en Angleterre, lesquelz il avoit envoié, dont le camp fut grandement renforcé. Durant ces choses que cette ville se faisoit se partit l'empereur de Béthune et arriva par ung jour Saincte Croix en septembre à Arras, auquel lieu sejourna trois sepmaines

puis au bout dud. temps se partit avecq la royne sa sœure et tirèrent leur chemin droit à Bruxelles, auquel lieu passèrent l'hiver et plusieurs gentilz hommes de la court se retirèrent vers Angleterre. Peu de temps après l'empereur fut party d'Arras arriva en ladilte ville le nombre de 29 grosses pièches d'artillerie avecq dix mortiers desquelz les six estoient de merveilleuse grosseur avecq sy grand nombre de boufets que jamais ne fut veu autant pour une fois et lors esperoit ou que après que le camp se partiroit de Hesdin, lon iroit assièger quelque place et specialement la ville et chasteau de Dourlens laquelle place est fort nuysible à la conté d'Arthois. »

Des françois quy vouloient mettre le siège à Bapalmes et de lescarmouche quy y fut faicte et des feux quy soutient.

« Plus incontinent après les franchois se vinrent loger aud. Miromon, et furent là aucuns jours, plus vinrent ung grand nombre de chevaux pour faire lalarme et environnèrent lad. ville de Bappalmes et tentèrent partout scavoir s'il ne seroit point possible de trouver leau allenviron, ce quilz ne peurent faire ; puis sortirent grande multitude de soldats dud. Bappalmes sur les françois et firent une brave escarmouche, laquelle dura longuement et en la fin retournèrent sans grande perte et les franchois perdirent beaucoup tant de la harquebuserie des soldats que de l'artillerie, laquelle donnoit de pardessus le rampars, laquelle enfin firent grand murdre. Voiant ce les franchois retournèrent confus dedans leur camp ; plus il sambloit aux bourguignons à voir que tout fut gaigné et quon eust bien voullu que les franchois eussent assiégés Bappalmes pour les aller tous saccager dedans leur camp, ainsy disoient les mutinailles des bonnes villes, mais lesd. franchois quelques jours après, voiant quilz ne pouvoient faire aultres choses vinrent bouster les feux partoutte la chastellenie de Bappalmes

jusques à deux lieues d'Arras et jusques à deux lieues du camp de noz gens et jamais ny fit ou semblant dy aller près eulx car le prince de Piedmont deffendoit de ne sortir dud. camp. Voiant ce ceulx du pays commencèrent fort à murmurer contre luy, le *sergeant* (chargeant) comme traistre ; ainsy fut bruslé led. pays d'Arthois. »

Du chemin que tindrent noz gens et de celuy des franchois.

« Incontinent après que les biens furent des moeublis et mis en grange car ceulx de Dourlens brusloient tous les jours une fois à ung costé une fois à l'aultre et nul n'estoit quy les destournoit ainsy sembloit que lon en voulu laisser perdre le pays d'Arthois lequel avoit nourry l'armée et speciallement depuis lespace de cincq mois; après que les franchois eurent ainsy boutté le feu quy fut par ung dernier jour d'aoust, le bruit courut quilz debvoient descamper pour aller loger à Molain, ce quilz firent incontinent. Furent empeschez dix enseignes de pieds pour aller à Cambray, plus le lendemain samdy nostre camp party et allèrent camper auprès de Bouchain, puis les franchois allèrent camper à Crevecoeur ; plus noz gens boutèrent jusques à 32 ou 34 enseignes de gens de pieds et deux mil chevaux et grande partie de noblesse du camp, comme le sieur de Bignicourt, le sieur de ...., le sieur de Brederode, le sieur de Ry lesquelz estoient tous chevaliers du Toison et plusieurs aultres grands seigneurs et tous ceux en quoy plus on se fioit. »

Certifié conforme au manuscrit que nous avons sous les yeux et dont nous donnerons quelques nouveaux extraits dans un prochain bulletin,

Secrétaire-Général,

H^ri de Laplane.

Les officiers du Bailliage de Saint-Omer contre les Mayeurs et Échevins de cette ville en 1556. — Règlement de police. — Juridiction. — Attributions, etc., etc.

Communication de M. H[ri] de Laplane.

Le XIV[e] volume de la Société des Antiquaires de la Morinie, actuellement sous presse, doit contenir une excellente et très instructive notice de notre honorable et docte collègue, M. de Lauwereyns de Roosendaele, sur les relations trop souvent militantes qui avaient lieu entre les officiers du Bailliage et les Mayeurs et Échevins de la ville de Saint-Omer. — Comme appendice à cet important travail, nous insérons ici une pièce officielle, portant la date de 1556; elle est extraite des registres publics. On y verra la décision du souverain d'alors, au sujet de plusieurs questions municipales locales qui, de tous les temps, ont vivement intéressé les habitants et dont quelques-unes seraient encore aujourd'hui pleines d'actualité......

A ce titre nous croyons qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de les soumettre à l'attention de nos lecteurs, ne fût-ce qu'en titre de renseignement rétrospectif? — On en jugera.....

H[ri] de Laplane.

« Comme cy deuant requeste auroit esté presentée à l'empereur de la part des bailly et officiers de Sa Majesté en la ville de St-Omer, pretendans qu'en plusieurs manieres les mayeur et eschevins de ladite ville entreprenoient journellement quelque nouveauté contre les droits, haulteurs, et preéminence de Sadite Majesté requerant y estre pourveu selon l'exigence de la chose, et ayans pour cette effet lesdits suppleans exhibé certain escrit contenant bien et au long en pluisieurs articles, la déclaration desdites emprinses. Ce que consideré Sa Maj. pour en estre mieux informée, auroit enuoyé le tout aux président et gens du conseil provincial d'Artois, pour ouir les parties, receuoir leurs escrits, replicques, duplicques et toutes les pieces qu'ils voudroient produire de part et d'autre pour justifier leur intention, avec ordre auxdits du conseil d'Artois de visiter les pièces, et renuoyer le tout a Sa Majesté auee leur avis, ce qu'ayant esté effectué Sadite Majesté apres auoir fait voir et consulter bien, et mesmement le tout par son conseil, a dit et declaré ce qui s'ensuit.

« Premierement pour les deux premiers articles. Sa Majesté declare, et ordonne touchant l'estallage essoires[1] de la ville, garde des marchands, et marchandises y estans, que le contenu aux priuileges de feue la comtesse Marguerite de Flandres en date de l'an 1366. Se gardera, et obseruera par les parties selon sa teneur. A scavoir que ledit bailly ou son lieutenant, et auec luy lesdits mayeur et eschevins y appellez, assignera lieu, et place dedans et dehors ladite ville de St Omer aux marchands pour estaller, et vendre leur marchandises, mais quant aux gens armez pour la garde desdits marchands et marchandyses ledit bailly, et auec luy lesdits mayeur et eschevins s'ils le requierent, les poura ordonner pour tenir iceux marchands et marchandises en seurté, et ce aux fraix de ladite ville, en quoy lesdits mayeur et eschevins pouront emploïer leurs confreres pour les supporter desdits fraix. Au reste Sa Majesté declare que lesdits officiers ne sont authori-

[1] *Essoir*, placer, poser. (Dict. Wallon, pag. 107).

séz de demander en general vision des tiltres et priuileges desdits mayeur et eschevins, mais s'ils en ont besoin d'aulcuns ils les pouront specifier et particulariser, pour ensuitte en estre apointé selon qu'il appartiendra.

« Au 3e et 4e article il est ordonnéz que lesdits officiers ne sont fondez de demander que ledit bailly aye la denomination des trois curez, des trois nobles, et des trois bourgeois que l'on choisit au renouvellement de la loy, ny des quatre jurez, mais que l'ancienne ordonnance de l'an 1447, et celle faite au temps du sr de Licques en 1540, s'entretiendront bien entendu que doresnavant l'on ne poura estre mayeur, ny eschevin, a moins d'auoir son domicile en ladite ville, et ledit bailly ou officiers s'apercevant qu'audit renouvellement de loix il se pratique quelque nouveauté non accoustumée, ils en avertiront le roy, le gouverneur general du pays de pardeça ou en leur absence le gouverneur d'Artois, ou les president et gens du conseil de ladite province d'Artois, pour y estre remedié, et punir les transgresseurs selon que la matiere le requerera; iceluy bailly ayant donné sa voix en l'election du mayeur, poura rester et estre present en l'assemblée, jusques a ce que l'election soit entièrement achevée, sans toutefois empescher la libre election des autres electeurs. Et ordonnant sur certaine autre requeste par escrit, presentée de la part desdits mayeur et eschevins le 27 de janvier 1553, pour auoir declaration du 7e article de ladite ordonnance de l'an 1447, auquel article sont contenu les degrez de consanguinité, et d'affinité deffendue entre ceux qui seront aslens pour estre de la loix, sur laquelle requeste ceux dudit conseil en Artois ont avisé Sadite Majesté que considerant la depopulation la ville, a grande peine pouroit on trouuer des persones deuement qualifiées pour auoir administration ou charge en icelle loix, si beaucoup de degrez de consanguinité ou d'affinité estoient deffendue, ce que consideré Sa Majesté a declaré, et declare que la prohibition desdits affinitez, et consanguinitez doresnavant ne s'extendera plus avant qu'audit 7e article il est speciale-

ment exprimé à scavoir qu'en la loix ne pouront estre ensemble le fils auec le pere, le frere auec le frere, le neveux auec oncle, ny le cousin germain auec le cousin germain, sans que ladite prohibition s'extende plus avant, et quant à l'affinité elle s'extendera aussy seulement d'entre le beau père auec son beau fils, et le beau frere auec son beau frere, bel oncle et beau neveu, tellement que tous autres y pouront estre, come deux ayans espouse deux soeurs, deux cousines, ou semblables, et ou en la fin du 7e article il est dit que les eschevins n'auront consanguinité, ou affinité auec les dix jurez, ny les jurez auec les eschevins, cela s'entendra de pareils degrez de consanguinité, et affinité qu'il est declaré cy dessus entre les eschevins.

« Sur le 5 article touchant l'aprehention des criminels de Leze Majesté diuine et humaine et des transgresseurs des ordonnances emanées de Sa Majesté que ledit bailly où officiers requierent de pouvoir faire en ladite ville, sans pour ce demander, ou requerir assistance desdits mayeur et eschevins. Il est ordonné que pour le danger de la fuitte des criminels de Leze Majesté diuine et humaine qui pouroient estre preaduertis de leur aprehension, demandant assistance, ou en communiquant les informations contre eux faites, a plusieurs personnes, lesdits bailly et officiers pouront sans requerir assistence aprehender en ladite ville et banlieue lesdits criminels de Leze Majesté diuine et humaine, ayant fait et levé information prealable, et preparatoire, bien entendu qu'incontinent apres l'aprehention faite, ils seront tenus de communiquer audit mayeur et eschevins les informations par eux faites et tenues, afin d'auiser ce qu'il sera besoin de faire en outre, pour la deue administration de la justice. Et quant a toutes autres aprehensions, lesdits bailly et officiers se regleront selon ce qui en a esté fait du passé, sans entreprendre davantage.

« Pour le 6 article ou iceluy bailly requiert qu'a luy seul apartienne le mot du guet, la garde des clefs de ville, et pardessus ce, que les hostes soient tenus de venir declarer quels

estrangers seront arrivez en leur logis, Sadite Majesté dit qu'aux deux premiers points concernant lesdits mot du guet, et garde des clefs, il y est suffisamment pourveu par les ordonnances faites es ans 1540 et 41, y aioutant que quand le mayeur aura donné le mot du guet par sergeant bastonnier il en avertira iceluy bailly, et en son absence son lieutenant, commandant auxdites parties de garder et obseruer estroitement lesdites ordonnances, sans y contrevenir. Et touchant ce qui concerne la denomination des estrangers, les noms d'iceux se raporteront a l'eschevin qui aura la charge dudit guet pour la nuict, et au lieu ou ledit guet sera arresté, lequel eschevins sera tenu d'en avertir ledit bailly estant en la ville, et luy absent, son lieutenant s'il le requiert, et la correction de ceux qui manqueront au guet et garde des portes, ou n'y feront tels deuoirs qu'il convient, se fera par les mayeur et eschevins juges ordinaires de leurs bourgeois, sonmés audit guet et garde, en quoy ils se regleront selon la portée du 24e article desdites ordonnances de l'an 1447.

« Au 7e et 8e articles le nouveau mayeur avertira de bonne heure ledit bailly de la visitation des ouvrages de la ville, afin de prendre de commun accord jour et heure commode pour faire ladite visitation, en laquelle ils se regleront selon les 24 et 25 article de l'ordonnance avant dite de 1446.

« Quant au 9e article concernant la charge des pietons qui se mettent en ladite ville de St Omer pour la garde d'icelle consideré que sur certain différent meù par ledit bailly contre feu le comte de Roeux en l'an 1551 le premier jour d'avril avant pasques, il y fut suffisamment pourveu, iceluy bailly se reglera selon ce qui en fut lors ordonné, et si lesdits pietons où autres gens de guerre font foule, ou oppression aux bourgeois manans, et habitans de ladite ville, la punition, ou correction sen fera par le gouverneur s'il est present, ou par ses capitaines particuliers en son absence, le tout selon l'ordonnance avant dite.

« Pour le 10 article la connoissance des placarts de Sa Maj.

emanez contre ceux qui transportent des chevaux hors des pays de pardeça ; ou autres transgresseurs desdits placarts, apartiendra selon que l'adresse d'jceux sera faite, aux bailly, officiers, mayeur et eschevins chacun en ses limites, et come il s'est obserué de tout tems.

« Sur les 11, 12, et 13 articles touchant l'outrage fait par Mre Charles Deschamps au mayeur dudit St Omer et ses gens revenans du guet, et autres incriminez, fait et commis par Josse de Walon Capelle archer St de Lalaing, ayant griefuement blessé Mre Charles de Poix chanoine dudit St Omer, et pardessus ce autres cincq luthériens mentionnez par le procureur de Sa Majesté, à l'instruction du procez desquels il n'a pas esté appellé, ce quil pretend déuoir auoir esté fait, attendu que lesdits Deschamps et Walon Capelle ont grandement delinqué et sont infracteurs de prisons. Sa Majesté ordonne auxdits mayeur et eschevins de les corriger, tant de leurs delicts, que de ladite infraction et de faire le semblable du .... qui les ost laissez eschaper, et autres en ayant esté cause, le tout si desia n'est fait. Et quant auxdits lutheriens si ledit procureur treuve qu'ils n'ayent esté suffisamment punis selon leur demerites, et le contenu des placars ; il en poura avertir ceux du conseil en Artois, afin d'y estre pourveu pour le bien de la republicque et obseruation desdits placars, come ils treuveront deuoir estre raisonnable de faire.

« Au 14 article touchant la cognoissance de ceux qui auront delinqué en la garenne des Cignes, veù l'ancienne manière de faire, et observation ordinaire, la cognoissance apartiendra audit mayeur et eschevins pardeuant ledit procureur, et si bon luy semble il poura entreuénir pour les amendes de Sa Maj. Et quant aux bourgeois qui auront pris a ferme les camages, afforages, ou autres domaines de Sadite Maj., quant il y aura obligation de some claire, et liquide, ladite execution se fera par le juge pardeuant lequel ladite obligation sera passée, et s'il ny a obligation, et que les preneurs soient bourgeois, ou manans de la ville, la connoissance en apartiendra auxdits mayeur et eschevins leurs juges ordinaires.

« Sur les 15, 16, et 17 articles faisans mention des bannissemens; et rapels d'iceux, le 21 article de ladite ordonnance faite en lan 1447, s'entretiendra selon sa forme et teneur, avisans toutefois tant lesdits officiers que mayeur et eschevins touchant ce point, de se tellement conduire esdits bannissemens et rapels, que ladite ville soit purgée des mauvais garnimens, vagabonds et invtile, afin que lon puisse hanter les vues et vacquer par icelles en toute seurté sans qu'il y arriue doresnavant plus aucune plainte.

« Aux 18, 19, 20, 21, et 22 articles, les procez criminels qui se traiteront pardeuant lesdits mayeur et eschevins esquels le sous bailly sera accusateur, seront communiquez audit procureur du roy, quand il le requerera, pour assister ledit sous bailly a l'instruction et expedition d'iceux, sans retardement, et sans que ledit procureur puisse prendre aucuns autres salaires, que les accoutumez, esquels procez lesdits mayeur et eschevins ne pouront repeter les adiournez, ou criminels sous pretexte d'excuse, ou de procuntion, qu'es cas determinez par le droit escrit, aussi avant que lesdits criminels, ou delinquans adiournez pardevant ledit mayeur et eschevins veulent venir à composition, ils n'y pouront estre receu sans apeller les offi ciers de Sadite Maj. si avant qu'elle a part esdites amendes.

« Au surplus ledit procureur, et celuy de ladite ville ne prendront aucuns salaires des accusez, ou criminels à moins qu'ils soient condemnez ez mises de justice, ou qu'ils ayent composé a peine d'estre punis s'il c'en trouve faire au contraire.

« Aux 23, et 24 articles la connoissance des curatelles apartiendra audit mayeur et eschevins come du passé, sans qu'ils l'entremettent des fondations des héritiers ou execution selon leur declaration, et consentement. Et quant aux eschevins ayant fait enquestes preparatoires ou judiciaires, contre lesdits accusez, ou criminels, ils seront taxez, et payez de leur vacations, si avant que lesdits accusez, ou criminels soient condemnez esdites mises de justice, ou qu'ils ayent composé, et soient solvens.

« Sur les 25, et 26 articles, que selon ladite ordonnance de l'an 1447, au 35 article, lesdits mayeur et eschevins ont peu statuer sur les cervoises, bottes d'herbes et dravieres, et ordonner raisonnables gaiges aux eswars ou kuierbers desdites cervoises, herbes, et dravieres a la moindre charge du peuple que faire ce pouroit selon ce qui en a esté fait.

« Au 27 article il est dit que les marchands ont bien peu entre eux satisfaire a la depence faite pour l'octroy qui fut obtenu, pour quitter le waghe et autres imposts, sans qu'il s'en doive rendre compte auxdits officiers.

« Au 28 article que lesdits mayeur et eschevins de S[t] Omer recevant huict patars du cent de chaux hors de la ville et banlieu, et mesme au baillage, n'ont vsé autrement de leur octroy qu'il ne leur estoit permy par le contenu d'iceluy.

« Sur les 29, et 30 articles concernant les communications qu'auroient fait lesdits mayeurs et eschevins de leur differens avec ceux de S[t] Bertin, Clermaretz, Preuost de S[t] Omer, ou autres, sans apeller sesdits officiers, lon dit qu'iceux officiers es cas pareils concernans seulement ladite ville, et non Sa Maj. Ils n'ont juste cause de quereller.

« Aux 31, et 32 articles faisans mention de la visitation de rinière faite par lesdites mayeur et eschevins, sans auoir apellez lesdits officiers, et qu'iceux mayeur et eschevins pretendent cognoissance de complaintes, mises de fait, et autres semblables matières, Sadite Majesté entend que lesdits articles ne sont suffisament instruits pour les décider presentement, si lesdits officiers pretendent que les mayeur et eschevins entreprenent sur leurs offices es poincts susdits, ils en pouront informer ceux dudit conseil en Artois, qui apres parties ouyes, en ordonneront selon qu'ils trouveront la matiere disposée.

« Au 33 article quand quelque feù de meschies arriuera en ladite ville, le bailly, sous bailly ou procureur de Sadite Maj. en deuront faire la calange [1], et si lesdits mayeur et eschevins n'en font la justice, adjugeant les amendes selon que le cas le

[1] *Calange*, signifie : correction. (Dict. Wallon, pag. 57).

requerent, les officiers en avertiront lesdits du conseil en Artois pour y pourveoir.

« Quant aux 34, et 35 articles, il y est suffisament pourveu, tant par ladite ordonnance de l'an 1447, qu'a raison qu'il en est cy devant disposé au troisiéme article de cette ordonnance, le contenu desquelles se devra estroitement garder, afin qu'en renouvellant la loix il n'y entrevienne aucunes estranges pratiques, et indeues.

« Pour le 36 article on dit que par le priuilege de Letaple donné par feu de tres heureuse memoire l'Empereur Maximilien l'an 1490, il n'appert pas que la connoissance de ceux qui contreviennent à ladite Estaple, soit commise au bailly, ou qu'elle soit deffendue auxdits mayeurs et eschevins, pour quoy ils peuvent bien en auoir cognoissance, et si lesdits officiers pretendent qu'il leur soit fait tort, de ce que les mayeur et eschevins susdits en ayent cognu, ils s'en pouront plaindre auxdits du conseil d'Artois, afin que parties estant ouyes, il en soit ordonné, come il appartiendra.

« Aux 37, et 38 articles, les parties obserueront de part et d'autre les accords fait par Madame Marguerite comtesse de Flandre et d'Artois en date du 4 de decembre 1366, sans en aucune maniere y contrevenir, ny entreprendre sur la juridiction l'vn de l'autre, à peine d'estre arbitrairement corrigez.

« Aux 39, et 40 articles, veu que lesdites parties sont en proces ordinaire l'vn contre l'autre audit conseil d'Artois a raison de la vendition de biens du s^r^ de Beaussart pour l'execution d'assiette, et gabelle, elles pouront par fournir leurs procez, et en poursuivre la fin.

« Aux 41, et 42 articles faisant mention des causes criminelles et ciuiles, Sa Majesté ordonne que lesdites parties se regleront selon quil est dit cy dessus au 18 article touchant les complaintes des officiers, attendu que lors que les mayeur et eschevins ont quelque procez ciuil ou il escheoit quelque amende ils ordonnent de le mettre entre les mains du procureur du Roy pour y garder son droict, ce que Sa Majesté ordonne estre ensuivy.

« Quant a la vendition des offices de ladite ville, l'on obseruera le contenu du 33 article de ladite ordonnance de l'an 1447. Pardessus ce ayant consideré que les mayeur et eschevins ont fait plusieurs statuts et edits sur les chirurgiens et barbiers pour auoir declaration des blessez qu'ils auront eu en cure, iceluy procureur du Roy fera doresnavant tous deuoirs pour auoir inspection au registre du greffier criminel, et en tirer extraict, afin que selon qu'il est obligé il garde les droits de Sa Majesté lequel greffier sera chargé aussy de son costé de luy donner inspection, et extraict dudit registre, a peine de correction arbitraire.

« Quant a la requeste dudit procureur presentée le dernier d'auril 1554, a raison de la preseance entre luy et le conseiller principal de ladite ville de S[t] Omer en suict de quoy les parties ont seruis de part et d'autre leurs escrits, tiltres, et attestations pour fonder leur intention. Sa Majesté ordonne que lors qu'il sera question de traiter en la chambre eschevinale ou ailleurs, d'aucunes matieres concernantes les droits, domaines, ou haulteurs de Sa Majesté, ledit procureur et receveur auront siege joignant celuy dudit grand bailly, ou son lieutenant, mais quand les plaids du vendredy se tiendront, ledit conseiller aura siége jointement apres ledit bailly ou son lieutenant devant ledit procureur ou receveur.

« Finalement come lesdits mayeur et eschevins chargent ledit procureur du Roy de ne s'estre pas bien comporté en quelque affaire concernant sa charge, notament vers Josse Desmons, Madame de Kénabergue, et Jean Bourdrel, de l'amende du charbon confisqué sur vn nommé Stevene, et du procez de Pierre Prevost, lesquelles charges ne sont suffisament declarées, ny prouvées, lesdits mayeur et eschevins en feront plus ample declaration et specification, qu'il exhiberont audit conseil d'Artois, pour en estre disposé, selon qu'en raison il sera treuvé convenir. Declarant de plus que les parties en sont venus plus avant qu'il n'est disposé, ordonnant doresnavant que quand il y arriuera quelque difficulté entre elles, de le

communiquer par ensemble, de traiter les affaires par bonne et mutuelle intelligence, et de l'accorder si avant que faire ce poura.

« Au surplus Sa Majesté se reserve la facullé d'augmenter, restraindre, ou diminuer cette presente ordonnance, selon que pour le bien publicq, et la necessité du tems, elle treuvera convenir. Ainsi fait et ordonné en la ville de Bruxelles le dernier jour de juillet lan 1566, laquelle sentence cy dessus transcript estoit en parchemin, et signée du secretaire J. de la Torre. »

Certifié conforme à une copie authentique,

Le Secrétaire-Général de la Société,

H^{ri} DE LAPLANE.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 7 janvier 1873.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture du procès-verbal unanimement approuvé sans observation.

Vient ensuite l'appel des nombreux ouvrages reçus par la Société à divers titres, depuis la réunion dernière. Ces ouvrages déposés sur le bureau sont intitulés de la manière suivante :

Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, par M. l'abbé Cochet.

Mémoires de l'Académie de Lyon, t. XIV.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, t. IV.

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-mer, t. II, 2e partie.

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. XI.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 2e série, t. X.

Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne, 1870-71.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XVIII.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, 2e série, 5e vol.

Recueil de l'Académie de La Val d'Isère, 2e vol., 4e livr.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, 7e série, t. IV.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, 5 aoûl 1869 au 7 juillet 1870.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, no 2.

Bulletin de la Société archéologique de la Drôme, 23e livr.

Bullelin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. II, nos 4, 5 et 6.

Bulletin de la Société académique de Boulogne, 1869.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 2e trimestre 1872.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, no 2, 1872.

Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne, 2e série, t. VI.

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, nos 3 et 5, 1872.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. Ier, 1er fascicule.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer, novembre 1871 à mai 1872.

Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 1872.

Bulletin de la Société scientifique du Limbourg, t. XII.

Annales de la Société historique d'Ypres, t. V, 1re et 2e livr.

Revue des Sociétés savantes, t. III, mars, avril, mai, juin.

Revue agricole de Valenciennes, juin, juillet, août 1872.

Messager des sciences historiques de Belgique, 3e livr. 1872.

Histoire de l'Académie d'Arras, par M. l'abbé Van Drival.

Bulletin bibliographique du Boulonnais, par M. E. Dramard.

Armorial des Évêques d'Amiens, par Arthur Demarsy.

Armorial des Évêques de Beauvais, par le même.

Notes pour servir à un armorial des Évêques de Soissons, par le même.

Mélanges historiques sur la Picardie, par le même.

Note sur la prise de La Fère, par le même.

La prise de Doullens par les Espagnols, en 1595, par le même.

L'Eglise des chevaliers de Saint-Étienne à Pise, par le même.

Quelques monuments élevés en l'honneur du Saint-Sépulcre de N.-S. Jésus-Christ, par le même.

Note sur le terrier du comté de Clermont en Beauvaisis, par le même.

Projet de bibliographie compiègnoise, par le même.

Du vol et de sa répression d'après les lois germaines, par le même. (Hommages de l'auteur). — Remercîments.

Cantate sur l'exposition de Lyon, par M. Ant.-Gaspard Bellin.

L'Investigateur, journal de la Société des Études historiques, 38e année.

Bulletin scientifique du département du Nord, juillet, août, septembre 1872.

Bulletin de la Société bibliographique.

Revue bibliographique universelle, août, septembre, octobre 1872.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 4e et 5e livr. 1872.

Mémoires de la Société des sciences morales de Versailles, t. VIII.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XXXI, 2e et 3e partie.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1872.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, t. VII, 2e livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 2e série, t. XIII.

Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne, juillet 1872.

Revue agricole de Valenciennes, septembre 1872.

Jean de la Vacquerie, par M. Louis Cavrois.

Barbezieux, son histoire et ses seigneurs, par M. L. Cavrois. (Hommages de l'auteur). — Remercîments.

Observations sur les monnaies anonymes des évêques de Valence, par M. Ludovic Valentin. (Hommage de l'auteur).— — Remercîments.

Les Volontaires Boulonnais de 1791-1893, par M. E. Dromard.

Une thèse dédiée à l'ordre des avocats de Marseille, en 1769, par M. Segond Creps.

Causeries d'un octogénaire, par M. Albert d'Otreppe de Bouvette.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. IX, 1re livr.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XI, 1re liv.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 3, 1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 7 et 8, 1872.

Revue agricole de Valenciennes, octobre 1872.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romaines, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, nos 1, 2, 3 et 4.

Société française de gravure. — Compte-rendu à l'assemblée générale des membres fondateurs.

Une apparition des tablettes liégeoises. — Rêve d'une ombre, par l'octogénaire Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Catalogue des livres de fonds et en nombre de la librairie, A. *Durand et Pédone Lauriel.*
Revue bibliographique, t. VIII, 5e et 6e livr.
Bulletin de la Société bibliographique, t. III, 1872.
Bulletin scientifique du département du Nord, octobre et novembre 1872.
(Remercîments unanimes de la Société pour les donateurs).

Immédiatement après il est donné communication de la correspondance, dont voici l'analyse :

1° Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, adresse une circulaire pour annoncer que par décision du 25 décembre dernier, une réunion des délégués des sociétés savantes des départements, doit avoir lieu à la Sorbonne au mois d'avril 1873 et que des séances de lectures et de conférences publiques y seront faites pendant les journées de mercredi 16, jeudi 17 et vendredi 18 du même mois. Le samedi 19, le ministre présidera la séance générale dans laquelle seront distribués les encouragements accordés aux sociétés.

La même circulaire ajoute que sur la proposition des trois sections du Comité des travaux historiques, le décret du 30 mars relatif aux concours académiques est rapporté et qu'à partir de 1873, une somme de 3,000 fr. est mise annuellement à la disposition de chacune des sections du comité pour être distribuée à titre d'encouragement, soit aux sociétés savantes des départements, soit aux savants dont les travaux auront contribué le plus aux progrès de l'histoire de l'archéologie et des sciences.

Pour la section d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne pourra être lu à la Sorbonne, s'il n'a été autorisé par une compagnie savante ; les manuscrits des mémoires devront être transmis au plus tard, le 1er avril, époque à laquelle sera close la liste de souscription. Chaque lecture ne devra durer que vingt minutes au plus.

Des billets à prix réduits seront adressés pour tous les dé-

légués dont les noms seront envoyés avant le 1er avril. Ces billets seront valables du 7 au 23 avril.

2° Le même ministre annonce que par une décision récente, il a mis à la disposition de la bibliothèque de la Société des Antiquaires de la Morinie, un exemplaire de la *Romania*, recueil trimestriel pour l'étude des langues et littératures romanes, année 1872.

Cette publication directement adressée par l'éditeur a été presque immédiatement reçue. — Remercîments unanimes.

3° M. E. Servaux, chef de bureau des sociétés savantes, accuse réception, au nom du ministre, des 81e et 82e livraisons du Bulletin historique qui ont été adressées pour être transmises aux diverses compagnies avec lesquelles la Société est en relations.

4° M. le marquis de Godefroi Ménilglaise, correspondant à Paris, signale une erreur de pagination dans la dernière livraision du Bulletin (81e et 82e) et la difficulté de faire relier cette livraison, attendu que chaque volume n'en doit contenir que vingt et que dès lors le volume suivant, ou le 5e, ne sera pas régulièrement paginé, puisqu'il commencerait par la page 593 au lieu de commencer par la page 1.

Il a été immédiatement répondu, qu'en effet, par suite d'une étrange distraction du prote, en l'absence de M. le Secrétaire-Général, l'erreur signalée existe et qu'il est, quant à présent, fort difficile d'y remédier ; mais le moyen qui semble le plus simple en l'état, c'est de joindre les livraisons dont il s'agit au 4e volume puisqu'elles en continuent la pagination, sauf à réserver les livraisons suivantes pour le commencement du 5e volume ; de cette manière le 4e volume aura 22 livraisons au lieu de 20, ce qui n'offre pas d'inconvénients. Quant à la table, elle sera complétée à l'aide d'une table supplémentaire, comprenant les matières contenues dans les deux dernières livraisons. Ce supplément sera régulièrement adressé.

L'honorable M. de Godefroi, annonce également l'envoi prochain d'une notice biographique et nécrologique, sur les

membres illustres de la famille qui portent son nom et auxquels on doit de si importantes publications, y compris le savant auteur du précieux inventaire inédit des Archives du Nord de la France. Cette notice rédigée en forme de mémoire, contient de consciencieuses appréciations sur les travaux de chaque génération d'écrivains.

Le même membre auquel on est redevable d'une très importante édition de Lambert d'Ardres, avait également préparé il y a quelques années, dans le même genre, une nouvelle édition de la chronique de Gilbert de Mons. Il vient, dit-il, d'être donné suite à ce projet, et la Société de Tournai s'est récemment chargée de l'impression. C'est une nouvelle et importante acquisition pour l'histoire de nos provinces du nord de la France et du midi de la Belgique... On connait et on apprécie la rigoureuse exactitude qui s'attache aux travaux de notre honorable et consciencieux correspondant, citer le nom de l'auteur c'est en faire l'éloge...

5° M. l'abbé Vandrival, chanoine titulaire d'Arras, secrétaire-perpétuel de l'Académie de cette ville, accuse réception des 81e et 82e livraisons du Bulletin historique et réclame les volumes et livraisons qui manquent à la collection de cette société savante. Les volumes et livraisons indiqués ont été immédiatement envoyés.

6° M. Louis Rivière, conservateur du musée à Annecy (Haute-Savoie), demande divers renseignements sur des objets en bronze, de l'époque celtique, découverts en 1835, près de Ribiers (Hautes-Alpes), et offerts par M. de Laplane à la Société des Antiquaires de la Morinie, qui les a déposé à son tour au musée de la ville de Saint-Omer.

Il a été répondu que ces objets se trouvent décrits et énumérés dans l'histoire de la ville de Sisteron... Un dessin de ces différents objets est adressé en même temps à l'honorable correspondant qui a pu constater des découvertes semblab dans la Haute-Savoie.

7° Le R. P. Appollinaire, capucin de la maison de Paris,

qui a publié dans le bulletin une intéressante notice historique sur les Sœurs-Grises Franciscaines, répondant à une nouvelle communication qui lui a été adressée, annonce qu'il a reçu de nouvelles indications de la part de M. Preux, avocat général à Douai, lequel lui a fait connaître dix nouveaux couvents qui, dans le département du Nord, avaient échappé à ses premières recherches. Voici ces indications avec pièces à l'appui :

Bavai, fondé en 1508, par Florence de Quiévrain, a subsisté jusqu'à la Révolution.

Berlaymont, fondé à 1507, par Anne Bolin, dame d'Aymeries, a subsisté jusqu'à la Révolution.

Maubeuge, fondé en 1484, par Marie de Gravelines, qui en fut la première supérieure, devint l'hospice civil à la Révolution.

Trélon, simplement nommé dans une des statistiques qui ont aidé à reconnaître l'existence des autres.

Solre-le-Chateau, contenait vingt religieuses en 1786.

Estaires, existait avant 1403 ; a subsisté jusqu'à la Révolution.

Bailleul, existait au XVe siècle ; a fondé Merville ; a subsisté jusqu'à la Révolution.

Condé, nommé dans les derniers calendriers généraux de Flandre, avant la Révolution.

Bourbourg, fondé en 1456, puis réuni plus tard aux Sœurs-Noires qui desservaient l'hospice Saint-Jean.

Hondschoote, désigné par les derniers calendriers de Flandre avant la Révolution, et par conséquent ne devant pas être confondu avec les *Sœurs-Noires* de la ville, dont j'ai parlé dans mon *Essai*.

On cite encore une communication de l'abbé Cornet, curé d'Eupen (Prusse Rhénane) et fondateur de la Congrégation des Religieuses Franciscaines, lequel est en possession de divers manuscrits et documents relatifs aux anciennes religieuses de cette corporation, lesquels seront mis en lumière à la première occasion. Lorsque le P. Appollinaire aura terminé

l'histoire des Capucines, il s'efforcera de compléter celle des Hospitalières de la Flandre.

8° M. Victor Advielle, d'Arras, membre correspondant à Paris, adresse une note nécrologique relative à Dom Gosse, auteur de l'histoire de l'Abbaye d'Arrouaise. Il résulte des renseignements reçus, la preuve officielle que ce savant concitoyen retiré en Allemagne à la Révolution, est décédé à Prague, le 15 février 1797, âgé de 83 ans, des suites d'une attaque d'apoplexie.

L'honorable correspondant en obtenant ces indications a été assez heureux pour recevoir en même temps deux lettres autographes, datées de Vienne, en 1796, il se propose de les publier prochainement ; ce sont peut-être, dit-il, les seules que l'on ait pu conserver comme provenant du savant auteur de l'histoire d'Arrouaise.

Des remercîments sont adressés à M. Victor Advielle, dont les utiles investigations viennent de remplir une nouvelle lacune historique.

9° M. A. Vandenpeerboom, président de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres (Belgique), annonce que la Commission administrative de l'institution royale de Messines, vient de faire dresser avec l'autorisation du gouvernement, l'inventaire détaillé des chartes et documents de l'ancienne abbaye de Messines, par les soins de M. Diegerick, archiviste de la ville d'Ypres et secrétaire perpétuel de la Société archéologique de cette ville.

Le nom, ainsi que les nombreuses et savantes publications de l'auteur, dit avec raison M. le Président, sont la meilleure garantie de l'excellente exécution de cet important travail qui doit contenir plus de 600 chartes et documents, dont plusieurs remontent au XIe siècle (1065).

La Société, sur la proposition de M. le Secrétaire-Général, appréciant à leur juste valeur les nombreux et excellents travaux historiques de l'honorable M. Diegerick et s'associant à l'unanimité au désir exprimé par le docte président de la

Société littéraire d'Ypres, déclare souscrire pour un exemplaire à l'ouvrage annoncé.

10° M. de Rosny, membre correspondant à Lozembrune, adresse une très importante copie manuscrite, *parte in quâ*, du vieux Terrier de la châtellenie de Tournehem, d'après Jean de La Caurye, lors procureur en la châtellenie de Tournehem au milieu du XVIe siècle, en 1546.

Le travail de l'honorable M. de Rosny est successivement examiné par tous les membres qui, à l'unanimité, adressent des remercîments empressés à ce zélé et infatigable collaboteur qui a commencé son œuvre par quelques intéressantes pages historiques sur l'ancienne ville de Tournehem.

Sur la proposition du Secrétaire-Général, ce terrier si scrupuleusement reproduit mot pour mot est renvoyé à M. de Laplane qui espère en tirer bon parti dans une étude locale qu'il prépare en ce moment, sur un village de l'ancienne châtellenie de Tournehem.

L'analyse de la correspondance terminée M. le Président donne communication de deux lettres de faire part annonçant la mort imprévue et prématurée de deux bien regrettables collègues, M. Louis Cousin, membre honoraire, à Dunkerque, et M. Charles Henneguier, correspondant à Montreuil. La mort toujours impitoyable, dit M. le Président, semble se plaire à frapper dans nos rangs; nous pleurions naguère des confrères distingués, aujourd'hui d'autres non moins utiles, non moins érudits, non moins laborieux, sont également moissonnés avant l'heure...

M. Cousin, ancien procureur du roi sous la Restauration, après avoir sacrifié, jeune encore, à ses convictions politiques la belle position que l'avenir semblait lui réserver dans la magistrature, s'adonna avec le zèle que l'on lui connaissait à l'étude de notre histoire locale, il figure parmi les plus anciens membres de notre société... On se souvient de l'activité, de la ténacité ingénieuse avec laquelle il poursuivit la solution de divers grands problèmes historiques et archéologiques. Auteur

de plusieurs ouvrages estimés, il a présidé et dirigé pendant plusieurs années la Société Dunkerquoise, qui le compte parmi ses plus honorables et plus zélés fondateurs ; il était décoré de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Frappé au cœur il y a peu d'années, par la perte d'une fille unique qui était toute son espérance, il abandonna le barreau, l'étude et la religion devinrent les plus heureuses diversions à sa légitime douleur ; il se retira alors à Wormouth où il passait avec la compagne de sa vie, une partie de l'année et où il s'est endormi, dans le Seigneur muni des secours religieux, le 17 septembre 1872, laissant d'unanimes regrets à ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier.

La Société toute entière s'associe aux larmes qui accompagnent dans la tombe M. Louis Cousin, elle partage vivement la douleur de celle à qui il a été donné de lui survivre.

Quant à M. Charles Henneguier, les sentiments et les regrets de la Compagnie sont également unanimes, nul que lui ne connaissait notre histoire locale et notre bibliographie dans ses plus intéressants détails, surtout en ce qui concerne l'arrondissement de Montreuil-sur-mer... Sa magnifique bibliothèque, œuvre de toute sa vie, renfermait tout ce que les annales montreuilloises, tout ce que nos provinces peuvent contenir d'intéressant, et sa prodigieuse mémoire qui n'oubliait rien, jointe à une exquise bienveillance, apportait toujours le concours le plus sûr et le plus éclairé à ceux qui s'adressaient à lui pour recourir à ses lumières. De tels collègues ne se remplacent pas...

C'est un pieux et légitime hommage que la Societé des Antiquaires de la Morinie s'empresse de rendre à sa mémoire.

A la suite de ces exposés le scrutin est ouvert pour deux nominations de correspondants.

M. A. de Marsy, secrétaire de la Société historique de Compiègne, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de divers ordres, est élu sur la proposition de M. de Laplane.

Ainsi que M. l'abbé Laurent, auteur de plusieurs ouvrages,

curé à Brimeux, proposé par M. l'abbé Robert, correspondant à Fouquières-lès-Lens.

Avis en sera donné à ces deux honorables membres, auxquels un diplôme et un exemplaire du règlement sera adressé.

Conformément à l'ordre du jour, une discussion est ouverte sur diverses questions historiques à l'ordre du jour et après avoir entendu successivement plusieurs membres, la Société appuie la présentation de M. Van Robais, comme membre correspondant.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 4 mars 1872.

Présidence de M. Albert LEGRAND, Vice-Président.

Secrétaire-Général : M. DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures 1/4, sous la présidence de M. Albert Legrand, Vice-Président, en l'absence de M. le Président Quenson qui annonce qu'il est retenu chez lui pour des raisons de santé.

Le procès-verbal de la réunion précédente lu par M. le Secrétaire-Général est unanimement adopté sans observation.

Immédiatement après M. le Président indique ainsi qu'il suit les titres des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière assemblée. Ces ouvrages qui sont successivement examinés, sont :

Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers, t. XV, n° 2.

Mémoires et publications de la Société des sciences du Hainaut, 3e série, t. VII.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, 2e livr. 1871.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 3, 1872.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, n° 3.

Annales archéologiques de Didron, t. XXVII, 5e et 6e livr.
Annales de la Société archéologique de Namur, t. XII, 1re livr.
Annales de la Société archéologique de la ville d'Ypres, t. V, 5e et 6e.
Revue Agricole de Valenciennes, octobre 1872.
Messager des sciences historiques de Belgique, 4e livr. 1872.
Conseil général du Pas-de-Calais, session de 1872.
Journal de Henri Messer, juin 1712, par A. Bonvarlet et J. Thilloy,
L'Investigateur, livraisons de juillet à octobre 1872.
Eperlecques, ses seigneurs, son ancien château, son église et sa vieille tour, par M. de Laplane. (Hommage de l'auteur).
Revue bibliographique universelle.
Bulletin de la Société bibliographique, 4e année.
Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord.
mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. V, 1re et 2e parties.
mémoires de l'Académie des sciences de Savoie, t. XII.
mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne, année 1872.
mémoires de la Société des sciences naturelles de Cannes, 5e année, t. III. no 1.
mémoires de la Société d'émulation de Liége, t. IX.
Bulletin de la Société académique du Var, t. V.
Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIV.
Centième anniversaire de la fondation de l'Académie royale de Belgique (1772-1872), 2 vol. in-8o.
Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par Alphonse Wauters, t. III.
Tables de mortalité et leur développement, par Ad. Quetelet.
Speghel der Wysheit of Leeringhe der Zalichede van Jan Praet door J. H. Bormans.

Ouddietsche fragmenten van den Parthonopeus van Blays door J. H. Bormans.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1872 et 1873.

Étude préhistorique sur la Savoie, par André Perrin.

Album de la notice sur les constructions romaines et les mosaïques découvertes à Arbin, par M. le marquis d'Oncien de la Bathie.

Revue agricole de Valenciennes, décembre 1872.

Vieil Hesdin, par M. Jules Lion, 3e partie.

Sur l'aurore boréale du 4 février 1872, par M. E. Quetelet.

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, nos 8 et 9, 1872.

Catalogue de livres anciens et modernes de la librairie de Joseph Baer.

Revue bibliographique universelle, t. IX, 10e livr.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1872, 6e livr.

Vient ensuite l'analyse de la correspondance qui se résume de la manière suivante :

1° M. A. Quetelet, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles, annonce l'envoi de diverses brochures offertes par lui personnellement et de différentes publications de l'Académie. — Remercîments unanimes et empressés.

2° M. J. Liblin, directeur de la Revue d'Alsace, membre du Comité de la Société des monuments historiques de cette province, demande que pour entretenir le souvenir de France qui est actuellement exclu de la vie publique en Alsace, on veuille bien encourager la publication française qui se publie à Bedfort... La Société unanime approuvant et voulant favoriser autant qu'il est en elle cet effort patriotique qui tend à laisser un organe de la pensée française dans la province arrachée à la mère-patrie, déclare souscrire et vote avec empressement un abonnement à la Revue d'Alsace.

3° M. Léon Vidal, secrétaire-général de la Société de statistique de Marseille, a adressé l'ordre du jour de la séance qui

a eu lieu en février, ainsi que le procès-verbal de la séance du 30 décembre 1872.

Dans cet ordre du jour on remarque l'indication de plusieurs sujets intéressants, notamment la description d'un camp *Gallo-Romain à Marignane*, par M. Esmieu, et une phrase du Cartulaire de saint Victor, par M. Alfred Saurel.

4° M. le Secrétaire-Général de la Société libre pour l'encouragement des lettres, sciences et arts, adresse le tome IV (nouvelle série) des mémoires de cette Compagnie. — Remercîments.

5° M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique, vice-président de la Commission royale des monuments à Bruxelles, l'un des plus distingués et des plus zélés correspondants, annonce qu'il a transféré son domicile, rue du Trône (Ixelles), n° 113.

6° M. Dramart, juge et correspondant à Béthune, remerciant de sa nomination et en annonçant l'envoi des suites de sa Bibliographie boulonnaise, actuellement sous presse, veut bien se mettre à la disposition de la Société pour la rédaction des tables analytiques des publications parues et d'une notice historique sur les travaux de la Société.

L'honorable membre, connu par d'intéressants travaux historiques, ayant déjà fait un semblable travail pour la Société des sciences et arts de l'Eure, dont il a été l'un des secrétaires, son offre est unanimement acceptée avec des remercîments. En conséquence, M. le Secrétaire-Général est chargé de lui adresser à cet effet la collection complète des Bulletins en attendant qu'on puisse également mettre à sa disposition la collection entière des Mémoires.

7° Le R. P. Apollinaire, capucin, auteur d'un intéressant travail sur les Religieuses Franciscaines gardes-malades, envoi la copie d'une lettre de l'abbé Fanien, curé de Lagnicourt, près Marquise, lettre adressée à M. le chanoine Dehenne pour signaler l'existence au XVII[e] et XVIII[e] siècles, d'une maison de Franciscaines dites de Sainte-Catherine, à Pernes, en Artois.

Cette lettre qui mérite d'être reproduite *in extenso* à titre de renseignement est ainsi conçue :

« Les Sœurs de Sainte-Catherine ont envoyé, sur les ins-
« tances de l'évêque de Boulogne, une colonie à Pernes, en
« Artois, en 1628, et voici ce que j'extrais, quant au sens,
« d'un mémoire rédigé par la municipalité lors d'un procès
« intenté par elle aux religieuses en 1737, mémoire qui se
« trouve aux archives communales de Pernes.

« Les religieuses, en arrivant, avaient demandé et obtenu
« un asile, sous la condition qu'elles ne seraient en aucun
« temps à la charge des habitants et qu'elles renonceraient à
« faire la quête, les PP. Récollets ayant déjà un couvent dans
« la ville et y faisant la quête. Peu de temps après leur éta-
« blissement, quelques filles de Pernes se joignirent à elles,
« apportant chacune trois ou quatre cents livres de dot. Alors,
« munies de l'autorisation du roi, elles firent bâtir un couvent
« d'environ deux ou trois arpents de terre. Ce couvent pros-
« péra ; des jeunes personnes de familles aisées y prirent
« l'habit. Leur dot, suivant leur position, s'élevait jusqu'à trois
« mille livres, ou bien elles cédaient des terres, soit à Pernes,
« soit dans des environs. Elles en vinrent à posséder, à Per-
« nes seulement, quarante-deux mesures (dix-huit hectares).

« Cet agrandissement déplut à M. de Wignacourt, châtelain
« de Pernes, et aux échevins qui, de concert, demandèrent
« au Conseil d'Artois, en 1737, qu'il fût défendu aux reli-
« gieuses de faire à l'avenir aucune acquisition dans la ville,
« terroir et banlieue, sans avoir auparavant obtenu de Sa
« Majesté des lettres d'octroi et d'amortissement. Ils se plai-
« gnaient de ce que, depuis plusieurs années, la ville était
« diminuée de six à sept maisons qu'elles avaient fait démolir
« pour construire des granges et des étables.

« Les religieuses, dont nous ne connaissons malheureuse-
« ment la réplique que par le mémoire de la municipalité,
« soutenaient que leurs biens n'étaient pas aussi considérables
« qu'on le disait, et se plaignaient que le seigneur dont la fa-

« mille les avait toujours comblées de bienfaits, ne fit que leur
« chercher querelle.

« Quoiqu'il en soit, intervint un arrêt qui défendit aux « Sœurs d'acheter du bien sans avoir auparavant obtenu du « roi des lettres d'octroi.

« Il ne paraît pas que ces religieuses desservissent l'hôpi- « tal. Les diverses pièces des archives qui concernent l'une « et l'autre maison n'en font aucune mention. Cependant « M. Lambert, dans un article du *Puits Artésien*, l'affirme. « Pour moi, qui ai été élevé dans le pays, je n'en ai jamais « entendu parler. Je sais, au contraire, que les religieuses « étaient cloîtrées, et comme l'hôpital et leur maison, qui exis- « tent encore tous deux, sont à quelque distance l'un de l'au- « tre, quoique dans la même rue (mais d'un côté différent), « cette circonstance ne permet guère de croire à l'assertion « de M. Lambert.

« Les Sœurs tenaient un pensionnat et un externat. Elles « avaient une chapelle qui, seule des trois églises de Pernes « (église paroissiale, église des PP. Récollets, église des Sœurs) « possédait des orgues. Leur jardin était grand : je ne pour- « rais pas d'ici en indiquer la contenance ; mais comme il « était tout entier *intrà muros*, je comprends qu'il ait porté « ombrage à la municipalité. Le couvent des Pères, qui existe « encore, sauf leur église, était plus grand ; mais il était *extrà* « *muros*.

« Les *Récits sur l'abbaye de Dammartin* parlent de cer- « tains rapports qui avaient existé entre cette abbaye et le « couvent des *Sœurs-Grises* (c'était leur nom) de Pernes. Par « exemple, les religieux de Dammartin possédaient le surplis « de saint Thomas de Cantorbéry, et les religieuses de Per- « nes avaient seules le droit de le laver, au jour de la fête du « saint. Une cloche fut fondue dans la même abbaye pour le « couvent de Pernes. Je ne sais comment expliquer ces rap- « ports, Dammartin et Pernes étant distants de dix lieues, et « d'autre part Dammartin étant possédé par des Prémontrés,

« tandis que les religieuses de Pernes étaient Franciscaines.
« Peut-être quelque abbé de Dammartin a-t-il eu des parentes au couvent des Pernes, et les rapports se seraient-ils « établis alors.

« On trouve aussi aux archives une lettre de M. de Roque-« fort, du 10 juillet 1746, qui, au nom des députés d'Artois, « réprimande les échevins de l'inconvenance de leur procédé « envers les filles de saint François qu'ils voulaient contrain-« dre à recevoir et héberger des cavaliers de la compagnie « de Lussan, alors en cantonnement à Pernes.

« Il est certain, d'après les tradition du pays, que les « *Sœurs-Noires* de Saint-Paul, qu'on appelait communément « *Sœurs-Grises*, tenaient un pensionnat. C'était dans les bâti-« ments actuels du collége. »

8° M. Louis Benoit, secrétaire-archiviste de la Société de Stanislas, à Nancy, adresse un bon pour faire retirer le volume des Mémoires de cette Compagnie, pour les années 1870-1871.

9° M. Brassart, archiviste-bibliothécaire, à Douai, renvoi quelques livraisons en double du Bulletin historique et signale également l'erreur de pagination échappée dans les livraisons 81e et 82e. Cette erreur reconnue a été réparée autant que possible. — Remercîments.

La correspondance terminée, M. Deschamps de Pas, dépose sur le bureau deux manuscrits, l'un est la traduction en français, du siége de Saint-Omer (1638), par le Père Chifflet, *Audomarum obsessum*, traduction faite par M. Louis Moland, et le second est la copie textuelle du même siége (1638), d'après les archives de la ville. Ces deux pièces intéressantes pour l'histoire locale, sont précédées d'une introduction faite par M. Louis Deschamps et dont cet honorable membre donne immédiatement lecture. Ces pièces sont renvoyées à M. le Secrétaire-Général pour être insérées dans le XIVe volume, actuellement sous presse.

Conformément à l'ordre du jour, venait ensuite une lecture,

la parole est accordée à M. de Laplane qui donne communication de quelques pages sur les ruines du château de Fressin et ses anciens seigneurs, la famille de Créquy, ces pieux et nobles bienfaiteurs de l'abbaye de Ruisseauville.

La lecture de ces pages contenant des appréciations historiques, généalogiques et archéologiques, accompagnées de quelques aperçus sur les noms de famille, est entendue avec intérêt.

Puis la séance se termine par la nomination de M. Van Robais, précédemment proposé comme membre correspondant et par la proposition régulièrement appuyée de M. Lance, en qualité de membre titulaire, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-Général de la Société,

H^ri DE LAPLANE.

FRESSIN, CRÉQUY & LEURS SEIGNEURS

Communication de M. Hri de Laplane.

Fressin *(Fressinium)*, où l'on admire les plus belles, les plus imposantes ruines historiques insensiblement rongées par le temps et par la main de l'homme plus impitoyable encore ; **Fressin** a une origine fort ancienne, ce nom apparaît dès l'année 673 de notre ère, au temps de Thierry, le premier des sept rois Mérovingiens, dont le dernier fut rasé et enseveli à Sithiu, race dont le règne éclipsé par l'influence excessive des maires du Palais ne sut inspirer aux annalistes des siècles suivants que cette laconique biographie appliquée à chacun d'eux : « *Cil feit neant* » (celui-ci ne fit rien)... D'où vient cette irrévérencieuse qualification de *Roi Fainéant*.

Un peu plus tard **Fressin** figure sous le vocable de *Fressingahem*, *Fressigehem* ou *Fressinghem*, dans un acte de vente passé par une noble dame appelée Sigeberte (*Sigeberta mulier nomine)*, au mois de juin de la XXe année du règne de Charlemagne (10 juin 788) [1].

[1] Cartul. Sithiense, édit. de Guerard, pag. 62 et 63.— Les Abbés de Saint-Bertin, tome I, pag. 37. — « *Emit et aliam terram solidis* « *C, nomine Fresingehem, a quadam muliere, nomine Sigeberta*, « *secundum hanc kartam...* » — Nous transcrivons textuellement à l'appendice la charte dont il s'agit, d'après le cartulaire de Folquin, pag. 62 et 63, édition Guérard.

A propos de cette vente et du prix de cent sols indiqué, il ne serait pas sans intérêt de savoir quelle pouvait être la valeur de l'ar-

On le trouve également inscrit dans un diplôme daté de la XXXII[e] année du même règne [1].

— L'antique château-fort de Fressin fut élevé, dit-on, par le III[e] comte de Flandre, Arnoul le Vieux, le Grand ou le Barbu, surnommé ainsi parce que le premier il porta la barbe ; ce prince, fils aîné de Baudouin le Chauve et d'Elstrude d'Angleterre, venait alors de s'emparer de Montreuil où le comte Esloin possédait jusque-là un poste avantageux, un établissement maritime des plus commodes et dès lors naturellement envié (919-964).

— De temps immémorial la terre de Fressin appartenait aux sires de Créquy, famille puissante et illustre qui pendant bien des siècles y avait sa principale résidence et possédait aux alentours de nombreuses terres à clocher, parmi lesquelles nous pouvons citer, CRÉQUY dont ils prirent le nom, CONTES qui servit longtemps à désigner une branche cadette, FRESSIN [2], RUISSEAUVILLE [3], HESMOND [4], BLANGIS, SINS-LÈS-CRÉQUY,

gent à cette époque et de son rapport avec la valeur qu'elle obtint dans les siècles suivants.

[1] Idem, Idem.

[2] Nous devons à l'habile crayon de M. Lhote, professeur de dessin au lycée de Saint-Omer, la vue actuelle des ruines de Fressin, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

[3] Ancienne abbaye de religieux Augustins, où la famille de Créquy avait sa sépulture.

[4] S'il faut en croire un chroniqueur presque contemporain, le château d'Hesmond reconstruit au XVIII[e] siècle, par les ordres du marquis de Créquy, sous la direction de l'intendant Bergerin, avait une microscopique ressemblance avec celui de Versailles : la tradition qui nous à transmis cette exagération passablement orgueilleuse, ajoute encore qu'abusant d'une confiance peu méritée, l'intendant aurait pris la place du maître et serait devenu propriétaire de la belle terre d'Hesmond au préjudice de la famille de Créquy. Nous ne pouvons que mentionner cette version telle qu'elle nous a été transmise, sans garantir, on le conçoit, une exactitude qu'il ne nous a pas été permis de contrôler. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le dernier marquis de Créquy, de la branche d'Hesmond, était un original de première classe. — Il est mort dans l'émigration.

Cavron, Coupelle-Neuve, Wambrecourt, Plancques, Torcy, Royon, Rimboval, Vacquemghem, Bernieulles, Offin, Blèquin, Cléty, Souverain-Moulin, Langles, Frohans, Rouverel, Canaples, Avondance, Pont-Dormy ou Pont-Remy, commune importante des environs d'Abbeville indiquée comme bien d'autres, et comme cela se voit souvent avec quelques variantes dans l'orthographe, etc., etc. Chacune de ces terres mériterait une petite monographie particulière qui paraîtra probablement un jour.

—La vieille et noble souche des seigneurs de Fressin, naturellement placée à la tête des notabilités du pays, adopta le nom de Créquy (Keski ou Kriski, d'après les titres), aussitôt la renaissance des noms de famille et s'il faut en croire la plus vulgaire tradition ce surnom aurait pris son origine dans l'abondance des *crequiers*, *arbre à crecques*, ou prunier sauvage *(prunus silvestris)* que produisait la contrée désignée alors dans les chartes sous l'appellation de *Cresequium nemorosum*.

— Quoiqu'il en soit de cette étymologie dont nous ne saurions affirmer l'exactitude, les documents anciens nous disent que les auteurs présumés de l'ancienne race des Créquy, Ramelin et Alix, sa pieuse compagne, au retour de la Terre Sainte, contribuèrent largement à la fondation et à la dotation de l'abbaye, établie pour des chanoines réguliers de saint Augustin, dans la forêt de Ruisseauville, sous l'invocation de sainte Marie-aux-Bois *(Sancta Maria in nemore)*. Cette maison est généralement désignée par les chroniqueurs, sous le nom varié de *Russelivilla*, *Rivovilla* ou *Rochavilla*, aujourd'hui Ruisseauville.

— Il y a quelques variantes aussi quant à la date de cette fondation religieuse, essayons de la fixer selon la plus grande probabilité ; une date que l'on nomme avec raison l'un des deux yeux de l'histoire, peut souvent porter la lumière sur un point nébuleux qu'il importe d'éclaircir...

Ici nous y trouverons un jalon précieux à l'aide duquel

nous pourrons peut-être préciser l'époque reculée déjà, où les seigneurs de Fressin commencèrent à prendre le nom de Créquy, rectifiant ainsi sûrement l'une de ces traditions erronées qui se transmettent parfois dans les familles et qui de la meilleure foi du monde finissent par substituer insensiblement aux titres les plus sérieux, les plus authentiques, une véritable mythologie domestique ?...

Ainsi on ne paraît pas douter d'ordinaire que le monastère de Ruisseauville n'ait été fondé par un sire de Créquy et pourtant d'après les données les plus sûres, le nom de Créquy n'existait pas encore à l'époque où cette abbaye fut érigée ; les noms de famille abandonnés depuis la période romaine, n'avaient pas alors encore reparu dans le nord de la France, tandis qu'au midi on les voit renaître au commencement du XI[e] siècle, dans le nord au contraire on ne les retrouve guère avant le XII[e]. Ce fait a été victorieusement établi dans un excellent travail publié en 1840 et couronné par l'Institut, sur l'origine et les révolutions des noms de famille dans l'ancienne *Provincia Romana* [1]. Les annalistes les plus autorisés viennent à l'appui de cette assertion établie d'ailleurs par les chartes contemporaines qui ne mentionnent jamais, avant l'époque indiquée, un seul nom patronymique.

— Un auteur moderne, M. Harbaville, dans le Mémorial du Pas-du-Calais, indique le IX[e] siècle pour la date de la fondation de Ruisseauville, c'est bien certainement une distraction du prote qui aura marqué le chiffre IX au lieu de XI par l'effet d'une transposition, ce qui le prouve c'est la date de 1099 assignée par lui immédiatement après ; mais ce chiffre lui-même (1099) [2] est encore fort contestable, autant que celui de 986 indiqué ailleurs et souvent cité, il est en opposition avec celui que donnent Aubert le Mire [3] et Foppens [4], qui re-

[1] Origine et révolutions des noms de famille, en Provence, par E. de Laplane, de l'Institut. — (Digne, 1843).
[2] Tome II, pag. 124.
[3] Mirœus, tome I, in-f°, pag. 76, en note.
[4] Idem, idem.

portent approximativement cette fondation à l'année 1127 et s'expriment ainsi : « *Ramelinus..... Circa annum 1127, Ri-* « *vovillam vulgò Ruisseauville..... Fundavit*[1]. »

[1] La dotation de l'abbaye de Ruisseauville était primitivement de 1500 mesures de terre successivement données par plusieurs seigneurs... Peu à peu cette étendue fut insensiblement et notablement réduite par suite des nombreuses vicissitudes que cette maison religieuse eut à subir. — D'après le registre de la Chambre des Comptes, l'enclos du monastère, à la date du 12 juillet 1522, ne contenait plus que 377 mesures en prairies, jardins et terres à labour... Le tout était, dit-on, entouré de murailles, sauf 6 mesures *extrà muros*. — (Mesure locale de 35 ares 46 centiares).

Peu d'années après, sous l'administration de l'abbé Michel Warin, en 1541, la contenance des biens du monastère se trouvait encore considérablement diminuée par suite des invasions continuelles et des hostilités incessantes auxquelles il se trouvait exposé. L'enceinte n'avait plus alors que 15 arpens et le nombre des moines s'amoindrissait chaque jour.

En 1552, la maison fut incendiée et entièrement dévastée par les troupes de l'armée impériale du comte de Rœux.

En 1581, l'armée du duc d'Alençon, lui fit subir le même sort.

L'an de la fatale journée d'Azincourt (1515) avait vu l'abbé de Ruisseauville, un christ à la main, parcourir tous les rangs portant courageusement aux combattants les consolations et les secours de son saint ministère. Un peu plus tard il veillait avec le bailli d'Aire à la sépulture des milliers de français qui succombèrent dans cette mémorable et désastreuse rencontre.

Ce prélat prenait place aux États de la province avec ses collègues de Clairmarais et de Blangis. En 1638, lors du siége de Saint-Omer, où l'assemblée se trouvait réunie, une susceptibilité extrême en fait de prérogatives poussa l'abbé de Ruisseauville à soulever une question futile de préséance dont il fut obligé de se départir immédiatement au milieu de l'agitation des esprits.

Dom Loisel, régulièrement élu en 1725, administra paisiblement l'abbaye pendant plus de 20 ans, elle valait en dernier lieu 4,000 livres ; la maison fut fermée et confisquée en 1793, alors que ses pieux habitants violemment exilés par ordre exprès à l'abbaye d'Arrouaise avec les moines de Saint-Bertin et d'Hénin-Liétard, se préparaient à demander à la terre étrangère une sûreté que leur refusait la patrie.

— Le niveau a ici, comme ailleurs, passé partout dans cette enceinte historique, la ferme seule subsiste encore laissant apercevoir

Ce dernier millésime est selon nous le plus probable, car en l'absence de titres primordiaux, le témoignage de deux savants et consciencieux chroniqueurs zélés explorateurs de diplômes doit être d'un très grand poids ; eh bien ! ici on le voit, même à cette date (1127), point de nom de famille, il n'est nullement question de Créquy : on dit simplement RAMELINUS et ALIX sans autre qualification de fief, de terre ou de seigneurie, ce qui indique qu'ils n'en avaient pas encore. Dès lors n'est-il pas plus naturel de penser que si Ramelin et Alix furent les auteurs directs de la souche qui prit plus tard le nom de Créquy et qui imposa ce nom à la terre qui le porte encore aujourd'hui, ce qui est très possible et fort vraisemblable, mais non établi, dans ce cas ce surnom de Créquy aura été pris par un de leurs successeurs aussitôt la réapparition des noms patronymiques au commencement du XIIe siècle et que depuis lors il aura été régulièrement porté jusqu'à ces derniers jours, par tous les rejetons de cette noble branche des seigneurs de Fres-

çà et là avec l'écu armorié des bienfaiteurs, quelques pans de murailles et les vestiges d'une grandeur qui n'est plus !...

Nous regrettons de n'avoir pas eu connaissance du cartulaire de cette maison, nous aurions pu y puiser bien des enseignements pour une histoire complète à laquelle il nous faut renoncer du moins quant à présent.

A défaut nous avons été assez heureux pour mettre la main sur deux vieux registres des comptes de cette abbaye, présentés par sire Pierre Lebrun, son receveur, « à Révérend Prélat et Père en Dieu Philippe de Lannoy, de 1618 à 1633. Ces comptes originaux et authentiques fournissent des renseignements très précis et très curieux sur toutes les recettes et dépenses faites à cette époque par le monastère, tout s'y trouve dans le plus grand détail depuis la recette annuelle d'une *paire de gands*, d'un *chapeau*, de *boutons*, de *roses*... et d'un *pâté de chapons*, etc., etc., jusqu'au drap d'Allemagne et aux souliers nécessaires à la toilette de Monseigneur » *(sic)*.

Outre les frais de réception de l'Evêque en visite on y trouve encore les *Estats journaliers des mises* et *déboursés faits touchant la cuisine et dépense*, pour la viande, les légumes et les poissons avec les prix d'acquisition, etc.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces intéressants détails.

sin, la même qui en même temps qu'elle laissait son nom à un village dépendant de ses domaines, adoptait le blason d'or au créquier de gueules insensiblement métamorphosé, on ne sait trop pourquoi, par l'imagination des dessinateurs ou des poëtes, en un chandelier en sept branches.

Il ressort de ce qui vient d'être dit que Fressin est antérieur à Créquy de plusieurs siècles et que ce sont les seigneurs de ce lieu qui, sous le nom de Créquy, ont joué dès longtemps un rôle mémorable dans l'histoire.

— Parmi les premiers maîtres de la seigneurie de Fressin et de Créquy, nous voyons figurer :

1° Gérard, qui fit partie de la première croisade, en 1096.

2° Ramelin, mentionné plus haut, qui également croisé, attacha son nom et celui de sa pieuse compagne à l'établissement du monastère de Ruisseauville.

3° Raoul *(Radulphus)*, qui eut l'honneur de partager la captivité de saint Louis, retenu par les Sarrazins, en Palestine, à la suite de la malheureuse bataille de la Massoure, en 1250. Ce fut probablement lui qui, le premier, prit le nom et les armes de Créquy du lieu connu avant lui sous l'appellation de *Cresciacum nemorosum*, (bois complanté en crecquiers ou bois à crecques).

— C'est lui aussi qui fut le héros de cette fameuse légende rehaussée par l'imagination poétique des romanciers qui l'ont élevé aux honneurs de la scène française. En la dégageant de tous les enjolivements fantaisistes dont elle a été embellie dans l'intérêt de la pièce, cette légende présente encore assez de naturel et de vraisemblance historique, elle est assez dans l'esprit et dans les mœurs du temps et des chevaliers du moyen âge pour que l'on puisse admettre sa réalité... Quoi de plus simple en effet que le fait en lui-même ?

Raoul, avant de prendre le chemin de la Palestine pour y accompagner son Roi, avait donné son cœur et sa main à noble et gentille dame qui depuis peu d'années partageait son existence ; il part les larmes aux yeux, mais en s'éloignant il

brise, selon l'usage, son anneau nuptial dont chacun des époux conserve une partie comme souvenir de mutuelle affection et en signe de reconnaissance... Plusieurs années s'écoulent sans nouvelles, Raoul était retenu captif avec son souverain, on le croit mort glorieusement en défendant son drapeau ; la compagne de sa vie, quelque temps inconsolable, commençait à tarir ses larmes désespérant de revoir jamais son époux ; lasse enfin de sa tristesse trop prolongée, cette noble veuve était à la veille d'accepter d'autres vœux, ceux du sire de Renty, pour une seconde union... Raoul revient péniblement, appauvri, défiguré par la souffrance, il apprend la fatale nouvelle, il n'a pas un instant à perdre, il se fait reconnaître au moyen de son anneau brisé et rentre en possession de celle dont la constance ébranlée n'aurait pu subir une plus longue épreuve !!!...

— Tel est dans sa naïveté le récit touchant qui nous été transmis par les historiens, rien n'y dépasse les limites du naturel et des mœurs en usage au temps de la chevalerie française ; si ce récit n'est pas vrai il est du moins très vraisemblable et peut offrir une intéressante peinture de mœurs... Ce qui ne l'est pas moins, c'est que si cette relation légendaire repose sur la vérité, ce que nous n'oserions pourtant et ne pourrions précisément affirmer, il n'est pas moins probable que le château de Fressin résidence ordinaire des sires de Créquy, qui en étaient les seigneurs, a dû être le théâtre de ce touchant et mémorable épisode.

— Ajoutons que ce récit dont le canevas a été si poétiquement transformé en roman sous une plume spirituelle et facile, prend d'autant mieux les apparences d'une réalité que d'après la judicieuse remarque de notre honorable collègue M. A. Legrand, possesseur d'une riche collection d'antiquités, il était jadis assez ordinaire au moyen âge de voir l'anneau des fiancés et l'anneau nuptial porter cette cordiale devise d'un côté : *Bailliez ma foi*, et de l'autre : *Gardez-la moi...*

Nous avons également dans notre cabinet une chevalière de

mariage en argent, portant en caractères gothiques, sur le chaton : *Connubium*, en dedans : *Utere felex* ✠, au dehors : *Dextera domeni et virtute* ✠.

— Mais ce n'est pas seulement dans la Terre Sainte que nous retrouvons la bannière des seigneurs de Fressin, bannière d'or, comme on sait, au créquier de gueule. Ce noble symbole est partout où il y a un service à rendre, une gloire à acquérir.

A la suite de Raoul nous voyons d'autres sires de Créquy, Regnaud et Philippe, son fils, déployer à leur tour leur étendard dans le funèbre champ d'Azincourt, où ils succombent noblement avec l'élite de la noblesse française (1415) [1].

— Au nombre des illustrations de cette vieille race on compte encore :

1° Deux chevaliers de la Toison d'Or, en 1431 et en 1468 ; un Grand-Bailli de Saint-Omer, Arnould de Créquy, en 1363.

2° Trois princes de l'Eglise, placés à la tête de l'Evêché de Thérouanne, Enguerrand, en 1291 jusqu'en 1326 (il était précédemment évêque de Cambrai) ; François, de 1530 à 1552 ; Antoine, de 1552 à 1553, époque de la destruction de la ville et de la suppression du diocèse des Morins.

3° Un maréchal de France, gouverneur du Dauphiné, dont la reconnaissance publique a imposé le nom maintenu jusqu'à ce jour, à une porte et une rue principale de la capitale de cette province (1640).

On sait que le maréchal de Créquy, seigneur de Fressin, avait épousé successivement les deux filles du célèbre duc de Lesdiguières (Emmanuel de Bonne), dont il prit plus tard le nom.

On voit à la préfecture des Hautes-Alpes le magnifique cé-

[1] Nous croyons utile dans l'intérêt de nos lecteurs, d'annexer ici, en appendice, d'après les chroniques de Monsterlet, les noms des grandes familles qui ont péri à Azincourt en défendant le drapeau de la France.

notaphe du duc, très habillement sculpté du vivant du connétable et par son ordre.

Ce monument placé d'abord dans la chapelle du château de Lesdiguières, près de Saint-Bonnet, dans le Champsaur, fut transporté au commencement de ce siècle dans une chapelle latérale de la cathédrale de Gap, dédiée à saint Arnoux, plus tard par les soins et aux frais du Conseil général on l'a placé dans une des salles de la préfecture où il figure encore maintenant [1].

[1] Voici ce que nous avons lu gravé sur ce monument généralement peu connu :

MAUSOLÉE DU CONNÉTABLE DE LESDIGUIÈRES.

« Le connétable de Lesdiguières fit élever ce monument pendant « sa vie, il n'épargna rien pour le faire parfait; on voit que la figure « est faite par un homme de mérite, elle est en marbre, il est repré- « senté appuyé sur son bras gauche, de l'autre tenant le bâton de « maréchal de France ; son épée est à côté de lui. Les quatre bas- « reliefs qui sont au-dessous représentent les prises des villes et « batailles qu'il a gagné ; le premier est la prise de Grenoble, la 2e « la batailles des Molettes (à 6 lieues de Grenoble), la 3e est la prise « du fort Barrau et la 4e la prise de Pontcharrat où la lance d'un « général savoyard glissa sur sa cuirasse, le connétable lui enfonça « son épée dans l'œil, le général étant tombé de cheval il lui coupa « la tête et la porta à la main.

« Ce grand homme laissa à ses successeurs le soin d'écrire ses « hauts faits ; ils devaient être placés sur la pierre qui est entre les « deux génies, mais le marbre est encore nu, le casque qui est au- « dessus est le véritable casque du connétable ainsi que la lance « qui quoique fort longue n'est pas fort pesante. — Le monument a « de 18 à 20 pieds. A côté est la porte du caveau où repose le con- « nétable et dix ou douze des siens.

« Lesdiguières où se trouve la chapelle dans laquelle est ce tom- « beau n'est pas fort éloigné de Gap, les restes du château annon- « cent une somptuosité étonnante, l'on entre dans trois cours im- « menses avant de parvenir au château qu'habitait le connétable. Il « paraît que les vassaux ne venaient pas travailler de bonne grâce, « car il existe encore dans les archives une lettre du connétable où « il dit mes vassaux de...... viendront travailler trois jours à mon « château sous peine de brûlure. — On voit beaucoup de vers sur

— Il y avait dans la famille de Créquy les plus nobles alliances qui ont encore rehaussé l'éclat de cette vieille race aujourd'hui disparue.

— La branche aînée, celle qui occupait la position la plus considérable et qui était également la plus riche, a fini il y a environ 250 ans, par une fille qui a porté l'immense fortune de sa branche avec la principauté de Poix qu'elle tenait de sa mère dans la maison de Blanchefort qui s'est, dès lors, appelée Blanchefort de Créquy, princes de Poix, puis ducs de Créquy, et elle leur a encore apporté la terre très considérable de Moreuil, en Picardie, terre qu'ils ont habitée jusqu'à leur extinction. Moreuil a passé alors entre les mains des d'Elbeuf, puis à la branche aînée de la maison de Rougé, laquelle la possède encore aujourd'hui.

— Le beau monument du duc de Créquy Blanchefort et de sa femme Catherine de Rougé que l'on voit dans l'église Saint-Roch, à Paris, est celui de l'avant-dernier membre de cette branche. — Plusieurs branches cadettes ont survécu à leur aînée, on les trouve indiquées dans le dictionnaire de la noblesse de La Chenaye des Bois, ouvrage devenu fort rare et fort recherché aujourd'hui, quoique peu estimé. — C'est à l'une de ces branches cadettes qu'appartenait cette célèbre marquise de Créquy dont on a publié sous la Restauration les intéressants mémoires, plus ou moins apocryphes.

— La famille de Créquy, avons-nous dit, posséda de tout temps une immense fortune, on voit dans un dénombrement du Comté de Saint-Pol, qu'en 1500 elle est portée dans ce seul Comté, comme jouissant d'un revenu annuel de 5000 livres de droits féodaux, chiffre respectable à cette époque, sur lequel

« les murs de la chapelle, mais les seuls qu'on remarque sont ceux
« du chevalier de Boufflers qu'il a signé...
« Les voici :

« Illustre Lesdiguières en qui l'ambition
« Préféra les grandeurs à la religion.
« Ce n'est pas selon moi une tache à ta gloire,
« J'honore ta vertu et chéris ta mémoire. »

800 livres étaient à déduire pour l'entretien de leurs châteaux et forteresses... Quelle somme cela ferait-il aujourd'hui avec notre monnaie actuelle[1] ?... On sait que de 1497 à 1507 le prix du marc d'or était de 130 livres, 8 sols, 6 deniers et que les écus au soleil ou au porc-épi, valaient alors 36 sols, 3 deniers. Le prix du marc d'argent fin monnayé était de 11 livres 10 sols à la même époque[2].

— Jusqu'au milieu du XVe siècle on a peu de renseignements, que nous sachions du moins, sur l'historique du château de Fressin, dont chaque pierre est une date et chaque date un souvenir.

Ces imposantes ruines doivent cependant renfermer quelques mystérieuses archives qui révèleraient bien certainement de précieuses indications si elles pouvaient être interrogées... Quelle mine féconde pour l'histoire locale ?...

Patience, le temps et la bienveillance du riche possesseur pourra plus tard nous venir en aide et faciliter nos recherches.

Constatons en attendant le peu que nous savons :

— La vieille forteresse de Fressin, celle dont les premières murailles furent élevées par Arnoux le Vieux, au Xe siècle,

[1] Nous devons en partie ces renseignements généalogiques à la gracieuse obligeance de M. le marquis et de Mme la marquise de Tramecourt, auxquels nous sommes heureux d'offrir nos remerciements les plus empressés et les plus respectueux.

[2] Voir Dupré de Saint-Maur (Variations dans les prix, 77). — Leblanc, pag. 414.

En 1502, d'après Dupré de Saint-Maur, la livre de chandelle valait 12 deniers parisis ou 15 deniers tournois.

1 pinte de vinaigre 3 deniers parisis.

1 pinte de vin 4 deniers parisis ou 5 deniers tournois.

1 livre de cire 6 sols 1 denier 1/2 tournois.

1 pinte d'huile, 2 sols 11 deniers tournois parisis.

1 setier de bois 29 sols.

1 livre cire blanche pour flambeaux 4 sols 4 deniers parisis.

Un chapelain recevait 6 livres 4 sols pour dire la messe chaque jour pendant un mois.

Ces renseignements nous ont paru utiles à reproduire comme point de comparaison.

et furent peu à peu démantelées par les événements, cet ancien château-fort a été presque totalement reconstruit en 1450, par les soins des châtelains.

—Environ cent ans après, en 1552, au mois de juin, il fut de nouveau investi, assiégé, dévasté, incendié, ainsi que le château de Contes et autres points défensifs du voisinage, par l'armée impériale du comte de Reux menaçant Vieil-Hesdin, dont une première fois il devait être forcé de lever le siége.

—Voici comment un chroniqueur très peu connu, mais qui parait bien informé, Jacques Genelle, bourgeois d'Arras, contemporain et acteur dans les faits qu'il rapporte, décrit le siége du château de Contes, appartenant aux sires de Créquy.

DE LA PRINSE DU CHASTEAU DE CONTES.

« Après ces choses environ la Sainct Barthélémy audict an le sieur de Vendosme rassembla grand nombre de gendarmerie, soy voulant venger de l'oultrage que l'on avoit faict à Hesdin et vint avec grand nombre d'artillerie assièger le chasteau de Contes à deux lieux d'Hesdin, auquel chasteau estoient renferméz 7 ou 800 hommes, tous gentilz gallans, car le sieur de Roeulx y avoit pourveu de tout ce que mestier estoit, car ilz avoient arme suffisante assez pour combattre celle des dictz françois et estoient à trois lieues près dudict chasteau ; nonobstant ce les françois environnèrent la place de touts parts et la battirent de toutte leur puissance l'espace de deux jours, sans donner repos aux soldats quy dedans estoient, et au tiers jour commenchèrent à assaillir de telle force et courage que c'estoit merveille car les fossez qui estoient profonds et larges furent rempliz de bois, encoire les soldats entrèrent jusques à la ceinture en l'eau, nonobstant ce passèrent oultre et vinrent jusques aux rempars et donnèrent ung assault merveilleux ; mais ceux de dedans se deffendirent de grande virtue et dura ledict assault l'espace de demy-heure ; mais l'artillerie des françois donnoit tant a travers des rempars de telle sorte qu'on ne s'osoit monstrer à bresche, car plusieurs des soldats furent

occis ou blescéz d'icelle artillerie ; voiant ce, le capitaine nommé Tramblaye qu'il n'estoit possible de soustenir ledict assault guerre longuement, se jetta aval la muraille aux fossés dedans l'eau, en criant : *Sauvez moy la vie, je me rends !* Alors les soldats qui encoire deffendoient la bresche, oiant le bruict que leur capitaine, lequel leur avoit toujours promis de vivre et mourir avecq eux, les avoit abandonnés et s'estoit rendu, lors commencèrent a perdre courage, car ilz estoient fort diminuez ; voiant ce le reste des dicts soldats commenchèrent à abandonner la bresche et fuir vers un mollin quy la dedans estoit, mais le pas leur fut couppé pourquoy furent tous occis les nobles soldats et mîs en pièche. Sy que bien peu en rechapèrent.

« Après cette conqueste les françois boutèrent le feu audict chasteau puis fut incontinent desmoly. Pensez combien le pays fut esbranlé et combien on murmurait voir nostre gendarmerie si près dudict chasteau et de ne leur point donner de secours et estre aussy fort ou plus que les ennemys. »

— Telle est dans sa simplicité la narration naïve et consciencieuse d'un témoin oculaire.

— A cette mémorable époque et plusieurs fois encore d'après les divers annalistes parmi lesquels nous comptons François de Rabutin[1], capitaine en la compagnie du duc de Nivernais, le château-fort de Fressin dût à diverses reprises subir encore la loi du vainqueur : il était alors flanqué de sept tours dont la plus grande servait de chapelle. L'étendue de son enceinte, aujourd'hui encore facile à constater, ainsi que les restes éloquents de murailles colossales de grand et de moyen appareil et de plusieurs tourelles d'une immense épaisseur, dont une placée à distance calculée témoignent assez de son ancienne importance au quadruple point de vue de la situation, du grandiose, de la solidité et de la défense.

— La terre de Fressin conjointement avec celle de Créquy,

[1] Commentaires des dernières guerres en la Gaule-Belgique. Paris 1574.

ce qui prouve qu'elles étaient dans les mêmes mains appartenant aux mêmes maîtres, fut érigée en duché-pairie, en 1663, en faveur de Charles de Créquy, prince de Poix, chevalier des ordres du roi, elle est restée jusqu'à la révolution de 1789, dans la même famille, puis dans la famille de Civrac qui en a consenti l'aliénation en faveur du propriétaire actuel M. Sellière, de Paris, grand louvetier qui, heureusement secondé, vient depuis peu de jours et à la satisfaction du pays, de débarrasser les forêts de Tournehem, du Ham et d'Éperlecques, d'un énorme sanglier qui portait la dévastation dans les récoltes.

— Ces bien modestes lignes historiques sur FRESSIN, embrassent tout ce que quant à présent, il nous a été possible de recueillir sur l'antique manoir des seigneurs de CRÉQUY, dont il conviendrait au moins de sauver les derniers et intéressants débris. Au moment où le goût des arts et monuments a reparu partout en France et dans les pays circonvoisins, alors que de toutes parts l'on s'efforce de conserver et de maintenir les glorieux témoins du passé, faudrait-il que les ruines de Fressin, si belles, si grandioses encore il y a trente ans et bien réduites depuis, soient condamnées à s'effacer entièrement du sol qui les vit naître et que sans souci pour les nobles souvenirs qu'elles rappellent, la main de l'homme plus corrosive encore que celle du temps puisse en détacher insensiblement les derniers vertiges? Il n'en sera pas ainsi...

Nous appelons avec confiance sur ce point l'attention de la commission départementale du Pas-de-Calais, celle de la Société des Antiquaires de la Morinie et celle encore du Comité des compagnies savantes au ministère de l'Instruction publique, dont l'utile mission est d'étudier, de décrire et de sauvegarder dans l'intérêt de l'histoire les souvenirs précieux d'un passé qui n'est certainement pas sans gloire pour ceux dont nous foulons aujourd'hui la poussière.

Hri DE LAPLANE.

APPENDICE

Titre d'acquisition de la terre de Fressin (VIIIe siècle)

QUOD ET FRESINGEHEM EMERIT.

Emit et aliam terram solidis c, nomine Fresingehem, a quadam muliere, nomine Sigeberte, secundum hanc kartam.

EXEMPLAR.

(10 jun. 788)

« Domno venerabili in Christo patri Hardrado, abbati de monasterio Sithiu, atque emptori. Ego Sigeberta, venditrix, per hanc epistolam venditionis constat me non imaginario jure, sed propria voluntate arbitrii, vobis vel predicti monasterii Sithiu vendidisse, et ita vendidi, tradidisse, et ita tradidi, hoc est, omnem rem portionis meæ in loco nuncupante Fresingahem, sitум in pago Taruuanense super fluvium Agniona, preter jornale unum, quod exinde ad aliam rem reservavi ad integrum : id est, tam terris, mansis, casticiis, ædificiis, campis, silvis, pratis, pascuis, communiis, perviis et wadriscapis. Omnia et ex omnibus, rem inexquisitam, totum ad integrum, hoc vobis vel predicto monasterio a die presenti vendo, trado atque transfirmo perpetualiter ad possidendum. Unde accepi a vobis de re monasterii vestri, pro jam dicta re, in precio taxato vel dato, in quo mihi bene complacuit, hoc est, inter aurum et argentum, solidos c tantum ; ita ut ab hac die hoc habeatis, teneatis atque possideatis, vel quicquid exinde facere volueri-

tis, habeatis potestatem ad faciendum. Si quis vero, quod futurum esse non credo; si ego ipse aut ullus de heredibus ac proheredibus meis, vel quælibet alia persona, quæ contra hanc venditionem venire voluerit aut eam infringere præsumpserit, inferamus vobis vel successoribus vestris, cogente fisco, tanta et alia tanta quantum a vobis accepimus, vel quantum ipsa portio tunc temporis emeliorata valuerit; et insuper duplam pecuniam coactus exolvat, et quod repetit evindicare non valcat; sed hæc venditio firma permaneat cum stipulatione subnixa.

« Actum Sithiu monasterio publice.

« Data in mense junio, die x. anno xx. regni domni nostri Karoli gloriosi regis.

« Signum SIGEBERTANÆ, quæ hanc venditionem fieri rogavit.

« Signum HILDEBERTI. Signum SNELGERI. Signum HILDULFI. Signum REGENHARI. Signum HILDMARI. Signum MADALLEI. Signum BAINI. Signum GUNDBERTI.

« Ego GERBALDUS, diaconus, scripsi et subscripsi. »

(Extrait du Cartulaire de Saint-Bertin).

Noms des chevaliers français morts à Azincourt et inhumés dans diverses églises des environs, d'après la chronique de Monsterlet, année 1515[1].

Les ducs Antoine de Brabant, de Bar, comte de Marle, et d'Alençon.

Les comtes de Nevers, frère du duc de Bourgogne, de Baumont, de Vaudemont, de Fauquembert (sic).

Jacque de Chatillon.

Le seigneur de Dampierre, admiral.

[1] Nous conservons l'orthographe donnée par la vieille copie que nous avons sous les yeux.

Messire Charle d'Albreth, seneschal de France, inhumé à Hesdin en l'église des Frères Mineurs.

Le seigneur de Rambures, maître des arbaletriers.

Guichard Dauphin, maître d'hotel du roi.

Jean, frere du duc de Bar.

Le comte de Blaumont.

Le comte de Grand-Pré.

Le comte de Roussy.

Messire Louis de Bourbon, fils du seigneur de Preaux.

Le seigneur de Croy et son fils Jean de Croy, inhumés dans le chevet de l'église Saint-Bertin.

Le seigneur de Helly.

Le seigneur d'Auxi.

Le seigneur de Brimeu, inhumé à Saint-Bertin.

Le seigneur de Marquectes.

Symonnet de Marvilliers.

Foleville le bouteillier du duc d'Aquitaine.

Galloit de Fougiéres.

Messire Lancelot de Reubempré.

Lyonnet Torbis.

Le seigneur de Boissay.

Antoine d'Ambrine.

Messire Hector de Chartres, le jeune, et ses deux freres.

Tauppinet de La Nofville.

Thibaut de Fay.

Le seigneur de Bauvoir sur Autie.

Huc Des Autels.

Le seigneur de Caurroy et son frere Eustace d'Ambrunes

Lancelot de Couchy.

Jean de Lannoy.

Messire Collart de Monbertaut.

Messire Charle Boutry.

Messire Guy Gourle et Jean Gourle, son frere

Le baron de Sains.

Antoine de Broly.

Guillaume de Villers.

Roissart de Roissefay.
Aubert de Merbres.
Regnault de Villers, seigneur de Vendonne.
Floridas de Souy.
Le seigneur de Regnauville.
Baughois de Labeuvriere et Gamart, son frere.
Le Ploutre de Guerboaldt.
Pierre Aloyer.
Perceval de Richebourg.
Le seigneur de Fiefes et son fils.
Lebegue de Quenoulles,
Gaudefroy de Saint-Marcq.
Le seigneur de Tenques.
Le seigneur de Herlin.
Simon de Monchiaux.
Messire Maillet de Gournay et son frere Porus
Jean de Noyelles.
Pierre de Noyelles.
Lancelot de Noyelles.
Messire Carnel de Hangiers.
Jean d'Authaille, seigneur de Vaverans.
Regnault de Guerbauval.
Guillaume seigneur de Rin.
Pierre Remy.
Le seigneur de Bouzincourt.
Le seigneur de Frésencourt.
Le seigneur de Vallusant.
Le seigneur de Hectrus Guernier de Brusquent.
Le seigneur de Moy en Beauvoisis, et son fils Gamot de Bournonville, et son frere Bertrand Louvelet de Massinguehem, et son frere.
Messire Collart de Phiennes.
Allain de Vendarne.
Lamont de Lannoy.
Messire Collinet de Sainct-Py.
Le seigneur Dubos d'Ancquin.

Lancelot de Fromeusent.
Le seigneur d'Aumont
Messire Robinet de Vaucourt.
Messire Raisse de Moncavrel.
Messire Lancelot de Clary.
Le seigneur de La Rachie.
Messire Guérard de Herbainnes.
Messire Guerard de Haucourt.
Messire Robert de Montigny.
Messire Charle de Montigny.
Messire Charle de Chastillon.
Philippe de Poictiers.
Le seigneur de Feusoles.
Le seigneur de Sainct-Pierre.
Guilleaume For-Escu.
Burel de Guerames.
Robert de Potiaumes.
Le fils du bailli de Rouen.
Le prevot des mareschaux de France.
Bertrand de Belloy.
Jacque de Ham.
Le seigneur de Baisis et Martel du Vauhaon, son frere.
Jean de Maltraicts.
Raoul de Ferieres.
Raoul de Longeul, chevalier.
Henri de La Lande.
Messire Ernault de Corbie, seigneur d'Aniel.
Jean d'Escoüerelle.
Messire Gouin de Biauval.
Messire Brunel Fretel.
Le Baudrain de Belloy, chevalier.
Messire Regnault d'Azincourt.
Le gouverneur de la comté de Rethels.
Pons de Salus, chevalier seigneur du Chatel-Neuf.
Le seigneur d'Assi.
Le seigneur de Latour.

Le seigneur de l'Isle Gonnart.
Messire Jean de Dreux.
Messire Germain de Dreux.
Le vicomte de Tremblai.
Messire Robert de Bouvay.
Messire Robert de Challes.
Messire Jean de Bonnebault.
Le seigneur de Montanganguier.
Messire Jean de Vallecourt.
Le seigneur de Sainteron.
Messire Ferri de Sardonne.
Messire Pierre d'Argie.
Messire Henri d'Ornay.
Le seigneur Des Roches.
Messire Jean de Montenai.
Le seigneur de Bethencourt.
Le seigneur de Combourt.
Le vicomte de Labelliere.
Le seigneur de Latutte,
Messire Bertrand de Montauban.
Bertrand de Sainct-Gille, seneschal de Hainault.
Le seigneur de La Hamecte.
Le seigneur Duquesnoi.
Le seigneur de Montigny.
Le seigneur de Quiervran.
Le seigneur de Geummont.
Le seigneur de Chin (Heuchin).
Messire Simon de Havrech.
Le seigneur de Portes.
Messire Jean de Grés.
Messire Allemand d'Estauffines.
Messire Philippe de Lens et messire Henri, freres à l'eveque de Cambrai, inhumés dans l'église St-Denis à St-Omer.
Messire Michel du Chastellier et son frere.
Guilleaume de Vaudripont.
Ernoul de Vaudringhem.

Pierre de Molin.
Jean de Buait.
George de Quiervrain et Henri son frere.
Le seigneur de Saures et messire Briffaut, son frere.
Le Baudrain d'Aisne, chevalier.
Messire Maillart d'Azouvilles.
Palamede Des Marquais.
Le seigneur d'Azincourt et son fils [1].

[1] Messires Regnaud et Isambart d'Azincourt, tués l'un pendant la bataille, l'autre après la sortie du château qui provoqua le massacre des prisonniers français par les anglais, n'ont pas été les derniers de leur maison éteinte depuis longtemps; la terre de ce nom a passé ensuite dans la maison de Rhunes à laquelle Mme de Tramecourt, née de Bethune, l'a achetée en 1735.

Depuis elle n'est pas sorti des mains de la noble et ancienne famille de Tramecourt dont les dignes représentants actuels faisant le plus généreux usage de leur belle fortune sont la providence de la contrée qu'ils habitent et de ses environs.

M. le marquis de Tramecourt, propriétaire du champ de bataille et gardien pieux du sol historique où reposent les dépouilles mortelles de tant de braves, sol profané par les anglais en 1815, a entouré cette terre d'une grille pour la garantir d'une nouvelle profanation. Au milieu on voit la sainte image du Christ en croix et au pied l'inscription suivante gravée sur le marbre :

C'EST ICI QUE NOS VAILLANTS GUERRIERS ONT SUCCOMBÉ.
(Rois, 2e livre, ch. 4, v. 25.

LEUR ESPÉRANCE EST PLEINE D'IMMORTALITÉ.
(Sagesse, c. 3, v. 4)

LA PRIÈRE POUR LES MORTS AFIN QU'ILS SOIENT DÉLIVRÉS DE LA PEINE POUR LEURS FAUTES EST UNE SAINTE ET SALUTAIRE PENSÉE.
(Mach., livre 2, c. 12, v. 44).

CETTE CROIX A ÉTÉ ÉRIGÉE PAR VICTOR-MARIE-LÉONARD
MARQUIS DE TRAMECOURT ET MADAME ALINE-MARIE-
CÉCILE DE TRAMECOURT, SON ÉPOUSE A LA
MÉMOIRE DE CEUX QUI AVEC LEURS
ANCÊTRES, ONT PÉRI DANS
LA FATALE JOURNÉE
D'AZINCOURT.

PRIEZ POUR EUX !!!

Messire Lustin Kiéret.
Lebegue de Cayeu, chevalier, et son frere Payen.
Le seigneur de Varignies.
Le seigneur Dauffemont et son fils.
Messire Raulequin.
Messire Raoul de Neelle.
Le seigneur de Saint-Crespin.
Le vicomte de Quesne.
Messire Pierre de Beauvoir, bailli de Vermandois.
Messire Jean de Lally et son frere messire Griffon.
Le seigneur de Saint-Simon et son frere Gallois.
Collart de La Porte, seigneur de Bellincourt.
Messire Yvain de Cramailles.
Le seigneur de Cerny en Laonnois.
Messire Drieu d'Argiers, seigneur de Bethencourt.
Messire Gobert de La Blove, seigneur de La Voisi.
Le seigneur de Blainville.
Le seigneur d'Yveri et son fils messire Charles.
Le seigneur de Becqueville et son fils messire Jean Marthel.
Le seigneur du Treet.
Le senechal d'Eu.
Le seigneur de la riviére de Tybouville.
Le seigneur de Courcy.
Le seigneur de Sainct-Beuve.
Le seigneur de Beau-Mainil.
Le seigneur de Combouches.
Le seigneur de La Heuse.
Le seigneur de Viesport.
Messire Bertrand Painel.
Le seigneur de Chambois.
Le seigneur de Sainct-Cler.
Le seigneur de Moncheverel.
Le seigneur d'Ouffreville.
Messire Enguerrand de Fontaines et son frere messire Charles.

Messire Almauri de Craon, seigneur de Brolay, inhumé à Saint-Bertin.

Le seigneur de Montejan.

Le seigneur de La Haie.

Le seigneur de l'Isle Bouchart.

Messire Jean de Craon, seigneur de Montbason, inhumé à Saint-Bertin.

Le seigneur de Baeuil (Bailleul).

Le seigneur de Lavemont sur Loire.

Messire Antoine de Craon, seigneur de Beauvergier, inhumé à Saint-Bertin.

Le seigneur de Poix.

Lestandart (du), seigneur de Créquy, inhumé à Ruisseauville.

Le seigneur de Louroy.

Messire Vitart de Baux.

Philippe d'Auxi, seigneur de Dampierre, bailli d'Amiens.

Le seigneur de Longueval son frere et messire Allain son autre frere.

Le seigneur de Mailli et son fils ainé.

Le seigneur d'Inchi.

Messire Guillaume de Saveuse.

Le seigneur de Neuville et son fils le chatelain de Lens.

Messire Jean de Moreul.

Messire Roque de Poix.

Messire Jean de Bethune, seigneur de Moreul en Brie.

Messire Simon de Craon, seigneur de Clarsy, inhumé à Saint-Bertin.

Le seigneur de La Rocheguion et son frere le vidame de Lannois.

Le seigneur de Galigny.

Le seigneur d'Aliegre en Auvergne.

Le seigneur de Baufremont en Champagne.

Messire Jacque de Heu.

Le seigneur de Saint-Bris.

Philippe de Fosseux.

Messire Regnault de Crequi, seigneur de Cootes, et son fils messire Philippe, inhumés à Ruisseauville.

Le seigneur de Mannes et son frere Lancelot

Mathieu et Jean de Humières, freres.

Messire Loys de Beaussault.

Le seigneur de Rant.

Messire Raoult de Manne.

Messire Oudart de Renti et deux de ses freres, inhumés à Saint-Bertin.

Le seigneur d'Applincourt et son fils messire Jacques.

Messire Loys de Guistelle.

Le seigneur de Vavrin et son fils.

Le seigneur de Lidequerke.

Messire Jacque de Lescuelle.

Le seigneur de Hames.

Le seigneur de Hondescotte.

Le seigneur de Pulcres.

Messire Jean Balent.

Messire Raoul de Flandre.

Messire Collart de Fosseux.

Le seigneur de Roissimbos et son frere Loys de Boussy.

Le seigneur de Thiennes.

Sausset d'Esne.

Le seigneur de Haucourt en Cambresis.

Messire Guicharf d'Ausne.

Le seigneur de Raisses.

Le seigneur d'Espargny.

Le seigneur de Cheppon.

Jean de Chaule seigneur de Bretigni.

Jean de Blausel.

Guillebert de Guerbauval.

Haudin de Belval.

Messire Guerard de Hauressis.

Messire Loys de Vertain.

Messire Estourdy d'Ongines et son frere Bertrand.

Messire Henri de Boissy seigneur de Caule.
Messire Artus de Moy.
Leborgne de Noaille.
Messire Floridas de Moreul.
Messire Tristan de Moy.
Messire Bridoul de Puiseurs.
Le seigneur de Verneul.
Langhois de Guerbauval.
Le vicomte de Dommart.
Ponchon de Latour
Gaudeffroi de Prouville.

Liste certifiée conforme à une ancienne copie extraite des chroniques de Monsterlet et que nous avons sous les yeux.

Hri de LAPLANE.

SIÉGE DE BAPAUME EN 1543

Communication de M. Louis Deschamps de Pas, membre titulaire.

Ce qui a esté faict par les Franchois devant Bapalmes environ le Xe, XIe, XIIe de juing 1543.

Entende qui me veult entendre
Arthois est encoires debout
Franche persiste à son prétendre
Car en Haynault le deable y bout
Luxembourg ne a guerres d'escout
Brabant, Namur, Liège et Hollande
Et Flandres sont à leur chier coust
Chascun ne a point ce qu'il demande.

Tel a beaux yeulx qui ne voit goutte
Tel a du ris qui lui desplet
Tel ne menge qui le desgoutte
Tel moert de fain qui est resplet
Tel bruit font qu'il ne a que le plet
Tel prend par tout qui rien ne donne
Tel est lectre qui bien simple est
Et tel n'a rien qui s'abandonne.

Louenge au Benoict Jesu Crist
De ce qu'il me preste et envoie
Cinquante six ans j'ay escript
Et tous iceulx donné par voie
Et aux bons amis que je avoie
Aulcunne ffois par de leurs biens
Mais à présent Dieu me pourvoie
J'ay tant donné que ne ay plus riens.

Toutteffois il m'est demouré pour la continuation de mes œuvres, en cest an mil cincq cens quarante trois, la descente des franchois, dont le cas est tel comme s'ensuit :

Le Xe, XIe et XIIe de juing 1543, les garnisons de Dourlens et aultres des frontières de Picardie partirent et se vindrent joindre avecq le duc de Vendoismes lieutenant général du roy de Franche, aiant armée de diverses nations, en estimation de XIIII à XVI mil hommes estantz lez Péronnes. Lesquelz d'illecq s'en vindrent lendemain merquedi XIIIe jour dud. mois subtillement encloire la ville et chasteau de Bapalmes, en telle sorte que les habitans et gensdarmerie estantz aud. lieu furent fort estonnéz. Et qu'il soit vray une nouvelle mariée faisant son chaudeau pour ce jour, ensambles les gens de bien des nopces, ne scavaient que devenir. Durant lequel estonnement pluiseurs desd. gens de bien hommes et femmes se adventurèrent eulx refugier à Douay, Arras, ou aillieurs avec leurs amis, qui leur vint à grand préjudice ; car lesd. franchois estans sur les chemins prindrent ce qu'ilz peurent trouver, si les pillèrent et despouillèrent, les ungz en pourpoint, et aultres en chemises, semblablement les femmes et enffans pendans à la mamelle. Voiant ce cas advenu Hugues de Flory eschuier, s^r^ d'Aussimont, capitainne des villes et chasteau dud. Bapalmes advisa les sauldars estantz soubz luy de faire bon ghuet, chacun endroict soy, comme de raison, car il veoit led. Vendoismes à tout son armée estre venu logier à l'abbaie d'Avesnes les Nonnains, près dud. Bapalmes, lequel ne fust pas longhuement aud. lieu, que led. cap^ne^ le servit et envoia

des biens dud. chasteau tant et si bon nombre, que led. s^r de Vendoismes pour la sceureté de sa personne fut constraint partir dud. Avesnes, et aller logier à ung village nommé Grevilez à demie lieuve dud. Bapalmes.

Item lendemain XIIIIe jour dud. mois, le maistre de l'artillerie des franchois regarda au tour de la ville auquel lieu polroit faire sa baterie, en quoi faisant feist faire sa trenchis, en ung coing de lad. ville, anchiennement nommé le Trau d'Enfer, duquel trau lesd. franchois estoient advertiz que c'était le plus faible et le moingz réparéz de terres de toutte la ville. Non pas que la faulte eust esté par les commissaires aux ouvrages de lad. ville, ne pareillement par aultres; et combien que pluiseurs povres gentz veullent chargier quelques particuliers disant que par dissimulation ou faveur la fortiffication aye estée délaissée ou obmise, à préjudice du bien publique, celà n'est à croire, car il est à entendre que les commissaires ausd. ouvrages ont estéz et sont de si bonne réputation, fame et renommée que pour complaire à ung simple particulier, ilz ne aient faict leur debvoir à leur possible, mais les povres gentz impatiens de leurs pertes peuvent dire chose non véritable, nonobstant les parolles telles quelles. Le vendredi XVe dud. mois au matin, au moien que le s^r d'Aussymont capitaine véoit que la batterie des franchois lui pouvoit tourner à préjudice, il pensa à la ruyne de St Pol qui fut sagachée le XVe dud. mois de juing XV^c trente sept, parce que le prévost de Paris se advisa trop tard de habandonner la ville, et que par négligence ne peurent gaignier le chasteau, il fut confusiblement prins lui et tous ses gentz ou occis, led. d'Aussymont conclud se retirer de bonne heure au château et ordonna à ses gentz de brusler lad^e ville en sorte que les franchois polroient en la fin y venir logier, et ilz averoient leurs logis aéries. Auquel commandement comme il fust dit, il fust faict; En après ce led. capitaine et ses gentz, se retirèrent aud. chasteau. Tost après que lesd. franchois veirent lad^e ville bruslée, ilz entrèrent dedens par aulcune bresse, qui y estoient faictes, et par

lesquelles led. capitaine et ses gentz evissent estéz en grand dangier de estre surpris, et aussi en péril de perdre le chasteau comme cellui de S[t] Pol. Mais par la grace de Dieu, et par l'advis dud. s[r] d'Aussimont, le chasteau fut bien gardé et bien tenu comme il a apparut. Or est à entendre que lesd. franchois songnieux au pillage trouvèrent aulcunes maisons lesquelles n'estoient encoires bruslées, mais les bruslèrent et d'illecq se trouvèrent à l'église laquelle pillèrent ce qu'il y peurent trouver, et tant piteusement par bruslèrent lad[e] ville qu'il ne y demoura que une maison seullement. Voiant ce cas advenu, le ghuet dud. chasteau, advisa led. cappitaine, que lesd. franchois estoient environ cent et cincquante bruslant et pillant le demorant au moyen de quoy, led. capitaine feist saillir aulcuns compaignons dud. chasteau sur lesd. franchois, tellement que les ungz furent tuéz, les aultres pris, et les aultres mis en cache. Et par ce moyen fut lors la ville consommée par feu et pillage. Et alors fut ouye, comme me semble, une voix widant hors d'ung celier plain de fumière et disoit

Hélas hélas povres confus
Penses au jour du jugement
Le monde doibt finer par feux
Tout pour vray sans abusement
Regardes bellicqueusement
Comment deux fois sans loy civille
En XXII ans seullement
Vous sont brusléz faulsbourgz et ville.

Jadis par un piteux déluge
Dieu voullut le monde affiner
Et en temps futur sans excuse
Par feu le doibt faire finer
Laissiés les prinches dominer
En orgueil et en avarice
Qui vouldra en Dieu cheminer
La fin poldra bien estre riche.

Dieu vous monstre que la souffranche
De quoy vous trouves empeschiéz
Viengne d'Arthois viengne de Franche
Mérit l'ont les mauldictz péchiéz
Lisiez aux escriptz et cherchiez
Ire, orgoeil, usure et envie
Et aultres, mais que bien le scavés
Polrez congnoistre vostre vie.

Ceste voix ouye, et sans avoir regard au tour de la ville, et lesd. franchois estans en nombre comme dit est, faisoient diverses courses et en divers lieux à l'environ dud. camp, ausquelz lieux tyrannisoient, hommes, femmes et petitz enfans, prendoieni le ploncq des fons bénitz, verrières, orghues, ferraille, portes portaulx, cibores, calices, livres et aornements d'église, despendu les cloches d'icelles églises, et emportées, brusloient lesd. églises, villages, maisons de Srs et les molin ; inhumainement violent femmes et josnes filles, et en conséquent emmenées maulgré elles. Et pour lors que telles insolences se faisoient, par aulcunnes saillies l'on amenoit aud. capne des prisonniers franchois prins d'ung costé et d'aultre, lesquelz il interroghoit du bruict commun de leur camp ; aulcuns disoient qu'ilz estoient venus pour avoir Bapalmes, et après mectre le siège à Arras ; et aultres disoient que le roy venait délibérément pour passer oultre et envahir le pais de l'empereur. Puis après l'interrogation faicte, on les envoioit en l'aultre monde sans paier renchon.

En considération de tout, led. d'Aussimont advisa qu'il y avoit aud. chasteau IIIIxx chevaux ou environ et que par succession de temps, ilz polroient esseillier beaucop de munitions, et aussi empirer sans lui faire service, lesquelz désiroit de saulver. Néantmoingz trouva gens en qui se povoit fier, ausquelz bailla lesd. chevaulx, et les feist widier par une poterne par les fossés dud. chasteau, environ VIII à IX heures de nuict, entre deux ghuet, et au chaingement desd. ghuet secrètement et de si bonne sorte, que lesd. gentz, avecq les

pages conduissans lesd. chevaulx, prinrent le chemin vers Péronne, ayant chascun une perche de tilloeul en leur main, en manière de lanches, et quant ilz furent à une liewe de l'abbaie d'Arouase, ilz tournèrent à la main gauche vers Cambray, et d'illecq de valléo en vallée gaignèrent le chemin de Douay, auquel lieu amenèrent lesd. chevaulx, qui fust, est, et sera chose digne de réputation aud. d'Aussymont, dont pour lequel cas, quant les franchois le sceurent, en furent fort ébahis en tant qu'ilz entendoient avoir lesd. chevaulx.

Après led. cas advenu, le sabmedi jour sieuvant XVIe jour dud. mois, le camp se commencha à matter, et les gens de courre et racourre, au moien de quoy, et pour pluiseurs raisons assez apparentes, et comme il sembloit que led. chasteau avoit ung capne de coeur, et gentz de grand courage, bien unis, bien munis d'armes et de victualles ; et aussi bien scavoir contremine, pour évader les mines, qu'ilz polroient estre faictes par lesd. ennemis ; pareillement, regardoient que les eawes dont avoient grande nécessité, tant pour les gens que pour les bestes estoient loing, car pour en avoir les failloit aller quérir en grand dangier et soubz le hazard de la guerre, à la fontaine de Miraumont, deux liewes loing du camp, voiant aussi que led. camp estoit merveilleusement descouvert dud. chasteau, duquel de heure en heure perdoient beaucop de gens, et finablement que le roy ne se venoit joindre avecq eulx pour amplie le nombre et à cause qu'il tiroit vers Cambray, au quartier de Haynault, par quoi ne leur estoit possible de prendre ne surprendre led. chasteau ; par led. de Vendoisme pour éviter plus grand perte, et plus grand honte, fust levé led. camp et au moingz de bruict que faire se peult, à deux heures après minuict, le dimanche XVIIe dud. se partist, mais pour la sceureté de l'arrière garde, et aultres sieuvant, ilz laissèrent deux embusches asses suffisantes pour soubstenir contre ceulx du chasteau, par adventure s'ilz faisoient des saillies, mais lesd. du chasteau ne se muèrent, et aussi led. camp s'en allit trouver vers le Roy sur les frontières du Cam-

brésis et au chasteau dud. Cambresis, Duquel lieu led. s[r] Roy, se partist et allist couchier à l'abbaie de Marolles de l'ordre de S[t] Bénoist en Haynault, le XX[e] dud. mois, comme suis certain, et est le bruict tel, qu'il va se joindre avec les clevois (il peult), pour garder et deffendre à l'empereur de descendre en ses pays, et lui donner la bataille, et plus n'en scay, sinon qu'il me vient cy à mémoire, comment led. jour après le partement dud. camp du Roy devant Bapalmes, il fust envoiet ung petit brief après leur dos disant en ceste manière

Franchois ont mal ouvert leurs palmes
A bouter l'estoeuf surz le thois
Du petit chasteau de Bapalmes
Pour gaigner de Franche en Arthois
Au jeu de palmes les franchois
N'ont sceu faire une bonne chace
Chascun ne a point a son francq chois
Tout ce qu'il demande et pourchasse.

Franchois ne ont estés en palmes
Pour faire une chace courrant
Decourre sont comme pasmes
Encourrant et en racourrant
Toutteffois l'empereur comptant
A gaigniet trente, et l'adavantaige
Franchois ne averont de mil ans tant
Que premier n'y ayt du coustage.

Mons[r] il vous plaise excuser
Grenade aveugle par vielesse
Et ses folz escriptz ne accuser
Mais plustost le mettre en leesse
L'homme auquel plaisir se delaisse
Et en qui nature a pris cours
Peult bien dire adieu gentilesse
Sans requerre aux dames secours.

S'ensuivent les choses faictes par le roy et ses gens depuis la deffaicte du siège devant Bapalmes.

Tout ce cas advenu sont bien d'aultres nouvelles
Mises par le menu de choses bien nouvelles
Les clevois et ghuel drois ont passé les vendenghes
Et sont mis sur leurs droix par le princhе d'Orenges.

Bourgongne avoit perdu de son artillerie
Que par forche ont rendu, quoy que Clèves en rie
Ghueldrois sont desbusequiet perdant charrois et bagues
Et clevois esplacquiez faisant piteuses braghues.

Maintenant je remectz mes œuvres mal dressiés
Oncques tant piteulx cas ne fut sur Landressies
Franchois sont entréz ens, Franche bruict et fait raige
Et clevois adhérens ont prins cœur et couraige.

Quant au regard du roy, il est dendens Marolles
Faisant piteux desroy, en faictz et en parolles
Nonobstant le bon ghuet, Berlemont, Aimeries
Et aultres sont daghuet bruslées et péries.

Au comte de Haynault de grandz travaulx ont donné
La forest de Mourmault du tout ont habandonné
Landressie par tout à coup on fortiffie
Par les arbres de boult sur quoy Franche se fie.

Pour lors le roy franchois en cuydant vins surprendre
Envoie à son francq chois gendarmes pour le prendre
Mais par gens vigoroux vins n'a esté chergié
Dont Franche a bruslé Roeulx, monstrant sa fantaisie.

Je reviens à Calletz sur la mer d'Angleterre
Les anglois à tous lèz ont mis le pied à terre
La raison et pourquoy, à tous bien dire l'ose
Que sans moy tenir quoy l'ay ici mis en prose.

(Extrait du manuscrit n° 52 de la bibliothèque de Lille, compilation faite par un religieux de l'abbaye de Cysoing, ordinairement très bien informé).

L. DESCHAMPS DE PAS.

Correspondant de l'Institut.

MAISON DE ROBECQ

Communication de M. l'abbé Robert, curé et membre correspondant, à Fouquières-lez-Lens.

La noblesse et la vertu se sont unies dans la famille des princes de Robecq et celle des Montmorency, au point qu'excepté la souveraineté, on ne saurait désirer aucune sorte de grandeur qui ne s'y trouve, avec un lustre et un éclat des plus éminents,

La terre de Robecq a donné son nom à la maison illustre dont nous allons tracer ici, une notice très succinte, à l'exemple de ce qui a été fait déjà, dans un des mémoires ou bulletins de la Société des Antiquaires de la Morinie, touchant quelques-uns des membres d'une maison princière.

D'après Harbaville, une charte de 1264, place *Robecque*, *Robeck* ou *Roubieck*, ainsi désignée par elle, sur le ruisseau du même nom, et canton de Lillers, aujourd'hui.

Les premiers seigneurs de cette terre furent Charles de Saveuse, qui épousa Nicolle Bournel, d'où naquit Antoinette de Saveuse, dame de Robecque. Cette noble dame contracta mariage avec Charles de Hallewyn, fils de Josse et de Jeanne de la Trémouille, sa troisième femme, à laquelle il s'unit l'an 1470. De ces diverses maisons est né un seigneur de Robecq, qui, le 23 avril 1423, joûta avec Rifflard de Champ-Remy, gentilhomme de la compagnie de Pothon de Saintralles, sur la place d'Arras, en présence du duc de Bourgogne; Harduin

rapporte, qu'après plusieurs courses, sans se toucher, parce que le cheval du seigneur de Robecq fuyait le camp ; ce dernier l'ayant quitté, pour monter un coursier du duc, rompit une lance, dont le fer entra dans l'armure de son adversaire, sans lui causer, cependant, une blessure considérable.

Le baron d'Hautecloque nous a confirmé que Marguerite de Hallewyn, dame de Robecq, leur fille, épousa, en deuxièmes noces, 1526, Louis d'Ives ; leur enfant, Catherine, selon d'autres, Jacqueline d'Ives, dame de Robecq, s'unit à Jean IV, de Saint-Omer, seigneur de Morbecque, vicomte d'Aire, décédé l'an 1580.

Robert de Saint-Omer, baron de Robecq, leur petit-fils mourut en 1617. Jeanne de Saint-Omer, sa nièce, fille de Louis, son frère, fut mariée à Louis de Montmorency, seigneur de Wastines et de Beuvry, lieutenant-colonel, tué au siége d'Ostende, le 30 mars 1585. Leur fils Jean de Montmorency succéda à Robert de Saint-Omer et fut créé prince de Robecq, en 1630, par lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne ; il est le bisaïeul de Charles de Montmorency, prince de Robecq, créé grand d'Espagne de première classe, le 13 avril 1713, et mort le 15 octobre 1716. Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, son fils, prince de Robecq, grand d'Espagne, lieutenant-général des armées du roi, le 25 juillet, comte d'Estaires, vicomte d'Aire, né le 11 novembre 1723, avait épousé : 1° en février 1746, Anne-Maurice de Montmorency, fille du feu maréchal de Luxembourg, dont un fils mort en 1749 ; 2° Emelie-Alexandrine de La Rochefoucauld, fille du duc d'Estissac, chef de la maison de La Rochefoucauld ; le prince de Robecq avait un frère, maréchal de camps et armées du roi, puis une sœur religieuse.

Ogier de Montmorency, chef de la branche des princes de Robecq, seigneur de Wastines et autres lieux, second fils de Louis de Montmorency, chambellan du roi Charles VIII et de Marguerite de Wastines en Flandre, mourut le 14 septembre 1523.

Eugène de Montmorency, fils de Jean, dont la mère fut

Madeleine de Lens, fille de Gilles, baron d'Aubigny, et de Jossine de Noyelles, est décédé prince de Robecq, l'an 1683, chevalier de la Toison d'Or et gouverneur d'Aire, il avait eu pour épouse Marguerite de Ligne, Aremberg, née de Philippe, prince d'Aremberg et de Claire de Boulaymont.

Leur fils Philippe-Marie de Montmorency, prince de Robecq, chevalier de la Toison d'Or, épousa Marie-Philippine de Croy, il quitta le service d'Espagne pour passer à celui de France et mourut dans l'armée de Savoie en 1691. Il laissa de Marie de Croy, Charles, prince de Robecq, colonel du régiment de son nom, brigadier, puis maréchal de camp des armées du roi, en octobre 1704, créé en avril 1713, grand d'Espagne de première classe, et décédé en 1716, sans enfants.

Le 2 juillet 1633, le régiment de Rambure était en garnison à Ardres, le colonel vendit la place au prince de Robecq, gouverneur de Saint-Omer, sous la domination espagnole. Le jour indiqué, il envoya un détachement de la garnison, embusquée dans le bois de la Montoire, en attendant le signal pour avancer. Là, une femme, *la belle Françoise*, se distingua dans cette circonstance mémorable. La ville ne dût son salut qu'au secret et à la diligence du gouverneur, le marquis de Surville, officier aussi brave qu'intelligent. Les femmes jouèrent alors un grand rôle, pour sauver leur ville, tant l'amour de la patrie est puissant, sur les cœurs les moins faits pour la guerre.

Charles de Montmorency, fils du précédent, c'est-à-dire de Philippe, prince de Robecq, grand d'Espagne, épousa sa parente, Isabelle-Alexandrine de Croy, et décéda dans le courant de 1716.

Dans l'annuaire du diocèse, de 1871, M. le chanoine Robitaille, cite un baron de Robecq, vicomte de Eauquemaré, époux d'Isabelle Mesmacre, 6 août 1698.

1657, Saint-Venant forcé par Turenne, le prince de Robecq, gouverneur de cette ville, demanda, le 28 mars, à capituler. Il se retira ensuite à Armentières, avec armes et bagages, mais sans canons.

Anne-Auguste de Montmorency, frère puiné de Charles de Montmorency, prince de Robecq, grand d'Espagne, épousa en 1722, Catherine-Félicité du Bellay, fille de Charles et de Catherine de Jouvenet.

Anne-Louis-Alexandre de Montmorency, son fils et prince de Robecq, s'unit, l'an 1745, à Anne-Maurice de Montmorency de Luxembourg, sa parente, en l'année 1741.

Le comte de Morbecque, vicomte héréditaire d'Aire, n'ayant pu créer, en cette ville, un séminaire, institua dix bourses spéciales, dans le collége de Marchiennes, à Douai ; deux de ces bourses affectées aux élèves des classes supérieures furent réunies, plus tard, en une seule que le chapitre conféra à un nommé Decroix, le 17 octobre 1759, sur la demande du prince de Robecq, marquis de Morbecque.

L'an 1775, le prince de Robecq faisait partie des États d'Artois, ce qui résulte de lettres de cachet du 15 septembre, même année ; or, pour être membre de cette assemblée, il fallait être noble de cinq ou six générations, de cent ans au moins, puis être seigneur de paroisse ou d'église succursale.

L'an 1784, un procès des plus célèbres eut lieu entre Don André de Gusman T'Serclaes-Tilly, des premiers ducs de Bourgogne et le prince de Robecq, Louis-Anne-Alexandre de Montmorency. Ce procès dura près d'un demi siècle et eut un très grand retentissement alors. L'objet en litige était la succession, à recueillir, de Dona Albertine T'Serclaès-Tilly, de Bacq, de Montmorency, de Sucre, de Robecq et d'Austria, princesse de T'Serclaès-Tilly, décédée le 13 août 1748. Des *mémoires* très curieux à ce sujet, furent écrits de part et d'autres ; dans celui du comte Gusman T'Serclaès-Tilly, on demandait qu'il fut déclaré que les sentences de Rome, l'arrêt du Conseil de Castille et celui rendu par le Conseil de Brabant, le 5 janvier 1747, soient passés en force de chose jugée, contre les suppliants, le prince de Robecq et le marquis de Morbecq, son frère ; qu'en conséquence de tous ces jugements, la princesse Albertine T'Serclaes-Tilly, par la mort de

son père, a hérité à son décès, l'an 1715, des biens de la maison de Tilly.

Le prince de Robecq au contraire, ainsi que son frère, déchargés des condamnations prononcées contre eux, par la Cour féodale, s'adressèrent au Conseil de Brabant, demandant à ce qu'il fut déclaré que l'arrêt, du 5 janvier susdit, ne les obligeait point à reconnaître la princesse Albertine, par suite d'un mariage putatif, comme habile et qualifié, par le droit et lois de ce pays, pour recueillir quelques successions de la famille. Cet arrêt reconnu nul, en effet, fit que le prince de Robecq et son frère obtinrent l'héritage et les biens de la famille de Tilly, dont ils prirent possession dans le courant de 1770.

Jean Ier, comte de Tilly, avait donné toute sa fortune à son neveu Jean II. Le premier, généralissime des troupes de la ligue catholique, avait remplit l'Europe entière du bruit de son nom. Après sa mort, arrivée à Inglostat l'an 1632, Jean second épousa l'année suivante, Marie-Françoise de Robecq, c'est donc par elle que le prince de Robecq obtint la riche succession dont nous venons de parler. Madelaine-Françoise, comtesse de T'Serclaès-Tilly, par testament du 10 juillet 1728, nomme pour son héritier universel le prince de Robecq, Anne-Auguste de Montmorency, obligeant l'un de ses enfants à porter le nom et les armes de T'Serclaès de Tilly.

Le prince de Robecq fut alors nommé curateur du comte de Bouchoven, le 4 septembre 1743. Un partage est signé par ce prince au pont d'Estaires ; et le 16 juillet 1745, il est décédé à Lille. Le 27 octobre, son fils lui succéda en tous ses biens, ce fut Louis-Anne-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, dont nous avons parlé plus haut, grand d'Espagne de première classe, brigadier des armées du roi et colonel du régiment de Limosin, alors âgé seulement de 24 ans. Comme mœurs de l'époque nous dirons ici que ce princé de Robecq, prenant possession de la terre de Tilly, où l'attendaient les bailli, mayeur et échevins de la principauté : ils le menèrent sur la place publique, où le sergent leva de la terre et du

gazon qu'il mit entre les mains du seigneur ; ils le conduisirent à l'église ; là, il prit et tira la corde de la grosse cloche, puis se rendit au château, où on l'introduisit, en lui délivrant les clefs, au grand applaudissement du peuple. C'est ainsi qu'il réunit cette seigneurie à celle de Robecq qui, bois et domaine, appartenaient en 1695 au duc de Montmorency, prince de Robecq, tenue en partie alors des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Le prince de Robecq, lieutenant général commandant la Flandre, siégeait à l'Assemblée générale d'Artois l'an 1788, ainsi que l'an 1789, pour le Bailliage de Bailleul, d'après Louis de la Roque, dans son Catalogue des gentilshommes, d'Artois, Flandre et Hainaut.

Louis-Anne-Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, marquis de Morbecque, vicomte d'Aire, avait épousé, le 4 mars 1762, Emélie-Alexandrine de La Rochefoucauld, fille du duc d'Estissac, chef de la maison de La Rochefoucauld, il fut le dernier des princes de Robecq ; cette illustre famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ce prince décédé en 1813, Gaston de Montmorency, issu de la branche de Montmorency-Fosseux, releva le titre de Prince de Robecq, en 1820.

Le prince de Robecq, Louis-Alexandre de Montmorency, sus nommé, fut encore député à la Constituante. D'après le procès de Pierre Lenglé, de Schoebeque, ancien maire de Cassel, devant le tribunal révolutionnaire, 2 octobre 1793, à Paris, ce prince écrivait à son département qu'il s'était retiré de l'Assemblée, mais qu'il ne donnait pas sa démission, pour ne point leur faire un mauvais présent, en se faisant remplacer par Lenglé.

Son frère Mathieu-Jean-Félicité de Montmorency-Laval, se montra, dans le commencement de la révolution, ami de la liberté et partisan des idées nouvelles, les effusions du sang innocent et l'assassinat juridique de son frère, lui démontrèrent bientôt ses erreurs, il dut fuir de France pour sauver sa tête, et se réfugia en Suisse, près de Mme Staël, son amie.

En mourant le dernier prince de Robecq, laissa deux sœurs

qui existent encore, Mme la marquise de Biencourt et Mme la comtesse de La Châtre ; M. de Beauval aurait été légataire de ce prince, devenu propriétaire du château de Morbecque.

Un siècle précisément après le procès des princes de Robecq, avec le baron Gusman T'Serclaès-Tilly, un autre procès eut lieu dans la même famille, en janvier 1865, devant la première Chambre du tribunal civil à Paris.

Les demandeurs étaient : le comte et le prince de Montmorency-Luxembourg, Mme la comtesse de La Châtre, Mme la comtesse de Biencourt, fille de Anne-Louis-Christian de Montmorency, prince de Robecq, Mme la duchesse de Fernanda-Luis-Levy-Mirepoix, fille du duc de Montmorency-Laval, M. le vicomte de La Rochefoucauld, M. Sostène de La Rochefoucauld duc de Bisaccia, M. le marquis de Mortemart, et enfin vingt-quatre autres personnes descendant de la famille de Montmorency. Il s'agissait alors de la revendication de ce nom de Montmorency qui est écrit à chaque page de notre histoire.

Le défendeur dans cette cause était le vicomte Adalbert de Tailleyrand-Périgord. Par un décret impérial, il avait été autorisé à prendre les noms, titres et armes de Montmorency, et ce droit lui était contesté par les demandeurs. Ici se termine mon travail rapidement écrit sur les princes de Robecq, pour expliquer assez brièvement la série chronologique des anciens seigneurs de cette terre. Il n'en reste plus trace dans le village actuel de Robecq, où nous avons passé quelque temps, comme curé de cette importante paroisse, forcé que nous avons été de quitter, pour raison de santé. Pendant notre séjour à Robecq, nous n'avons rien vu, rien trouvé qui nous rappelât le souvenir des anciens princes de cette commune, on n'a pu même m'assigner l'endroit où existait autrefois leur antique château : *Ruinæ etiam periere.*

ROBERT,

Ancien curé de Robecq, curé de Fouquières-lès-Lens.

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les publications récemment offertes à la Société des Antiquaires de la Morinie, nous remarquons un beau et bon livre de 420 pages, imprimé à Paris, à la librairie académique Didier.

Ce livre mérite d'être connu, il fixe l'attention par les aperçus instructifs, par les enseignements nombreux qu'il offre au double point de vue biographique et généalogique, sur des savants justement estimés, dont depuis plusieurs générations, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, le nom se lie glorieusement à l'histoire du Droit comme à l'histoire de nos provinces de Flandre et d'Artois.

Cet ouvrage, simplement, purement, modestement écrit, selon l'expression de Montaigne, est *une œuvre de bonne foi*, ajoutons qu'à la fois c'est une œuvre de piété filiale qui honore son auteur, non moins que ceux dont il rappelle les importants et utiles travaux. Il a accompli un pieux devoir en suivant ce précepte des livres saints qu'il a si heureusement choisi pour épigraphe :

Laudemus parentes nostros in generatione suâ !

On reconnaît facilement dans ce livre l'érudition

à laquelle nous a habitué l'auteur de la nouvelle et excellente édition du chroniqueur Lambert d'Ardres, le même qui nous tient en réserve pour bientôt une semblable édition de Gilbert de Mons, etc.

Voici l'appréciation de ce travail telle quelle nous est esquissée par plusieurs de nos grandes revues parisiennes. Pouvons-nous mieux faire que de la communiquer à nos lecteurs?... — Hri DE LAPLANE.

Sous ce titre : « LES SAVANTS GODEFROY, » ou Mémoires d'une famille pendant les XVIe XVIIe et XVIIIe siècles, le marquis de Godefroy Ménilglaise, vient de publier, à la librairie académique de Didier, un livre généalogique qui est tout à fait *sui generis*. Il s'agit d'une noblesse surtout intellectuelle, dignement soutenue pendant trois siècles. Les meilleurs titres des Godefroy ne reposent pas sur la gloire des armes ; ils sont imprégnés de la poudre des bibliothèques : illustrations pacifiques, qui n'ont pas fait verser les larmes d'une mère ou d'une sœur !

Les noms de Denys et de Jacques Godefroy sont classiques parmi tous les jurisconsultes qui ont abordé un peu sérieusement l'histoire du Droit romain. Denys a appliqué à la correction et à la coordination des textes du *Corpus Juris civilis* l'esprit critique qui manquait depuis longtemps aux commentateurs et aux glossateurs. Sa réputation était déjà faite dans le monde savant quand il embrassa le protestantisme et émigra d'abord à Genève, puis en Allemagne. Il refusa à cette époque la charge de conseiller au Parlement de Paris ; il n'accepta pas non plus la chaire de professeur que Cujas avait laissée vacante à Bourges, et préféra une chaire à Heidelberg, transportant ainsi au delà du Rhin une science qu'il avait acquise en France. On le voit, sur la fin de sa vie, devenir recteur de l'Université d'Heidelberg et conseiller de l'électeur palatin.

Jacques Godefroy, né à Genève, s'y établit, et parvint aux premiers emplois de la république : là, il continue les travaux de son père, fait la première restitution connue de la Loi des XII Tables, et donne une excellente édition du Code Théodosien, que l'on n'a pas même essayé d'améliorer depuis : elle est restée le dernier mot de la science.

Théodore Godefroy, frère de Jacques, retourne au giron de l'Église catholique. Nommé historiographe de France, il ne tarde pas à conquérir un rang distingué parmi les paléographes de son temps. Devenu plus tard conseiller d'Etat et secrétaire de l'ambassade française à Munster, il y prépare avec le comte d'Avaux et Abel Servien le fameux traité de paix, qui inaugura le droit public anéanti tout récemment par la Prusse avec la connivence de Napoléon III.

Denys (II) Godefroy son fils obtint la survivance du titre d'historiographe de France et fut envoyé à Lille comme directeur de la Chambre des Comptes. Pendant trois générations encore, nous trouvons les Godefroy se transmettant cette charge et remplissant admirablement les obligations scientifiques qui y étaient attachées. Le dernier, père du marquis de Godefroy actuel, s'occupait de l'inventaire détaillé des titres du comté de Flandres, quand l'émigration l'interrompit dans ses travaux.

Néanmoins, il avait pu inventorier environ 12,000 chartes de 1170 à 1400, et cet inventaire a été publié récemment, en grande partie, par la Société des sciences, lettres et arts de Lille.

M. de Godefroy-Ménilglaise nous fait connaître les personnes de ces savants en même temps qu'il analyse leurs ouvrages. Ses notices pourraient être l'œuvre d'un historien bienveillant : elles ne sont pas des panégyriques. Rien n'est exagéré dans l'éloge : les portraits doivent être ressemblants.

La préface révèle une âme droite, un esprit fin et délicat. L'ouvrage tout entier est digne de l'attention des esprits éclairés. X**

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 7 avril 1873.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. de LAPLANE.

M. Delmotte écrit à M. le Président que son état de santé l'empêche d'assister à la réunion.

A 7 heures la séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée. Ce procès-verbal rédigé et lu par M. de Laplane, secrétaire-général, est approuvé sans observation.

Vient ensuite le dépôt sur le bureau des ouvrages reçus pendant le mois qui vient de s'écouler, ouvrages dont voici les titres :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 4e série, t. III.

Bulletin de la même société, 3e et 4e trimestres 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e et 4e trimestres 1872.

Bulletin de la Société Académique de Boulogne, années 1870-1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 11 et 12, 1872.

Bulletin de la Société d'Émulation du département de l'Allier, t. XI, 3e et 4e livraisons.

Bulletin du Comité flamand de France, t. VI, nos 3 et 4.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 10e année, nos 9, 10, 11, 12 ; 11e année, nos 1 à 12.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges, 3e série, t. VII, nos 3 et 4, t. VIII, nos 1 et 2.

Travaux de l'Académie impériale de Reims, 48e vol. nos 3 et 4, 49e vol. nos 1 et 2.

Inscriptions funéraires et monumentales de la province de la Flandre orientale, 61e à 69e livraisons.

Notice sur l'ancien couvent des Frères mineurs à Luxembourg, par le R. P. Pruvost.

Revue critique d'histoire, no 50-52.

Bulletin des Antiquaires de Picardie, année 1872, no 3.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne.

Eloge de M. de La Follye. (Hommage de M. Delmotte).

Les Savants Godefroy. (Hommage de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise).

Bulletin Scientifique, Historique et Littéraire du département du Nord

Bibliothèque de l'École des Chartes, 6e liv. 1872.

Revue bibliographique universelle.

Mémoires de l'Académie des Sciences de Savoie, t. XII.

Notice biographique sur M. le docteur Aussant, par M. André.

A la suite de ce dépôt et lorsque les hommages ont été successivement examinés, il est donné communication de la correspondance qui se résume ainsi :

1° Annonce de la mort d'un membre correspondant, M. le baron Bernard-Jacques-Joseph-Maximilien-Ferdinand de Rinq, membre de plusieurs compagnies savantes, auteur de plusieurs ouvrages, décédé à Bischheim-au-Saum, près de Strasbourg, le 5 mars 1873, à l'âge de 73 ans. — Regrets unanimes pour cette nouvelle perte douloureuse. Ces regrets seront transmis à la famille de l'honorable défunt, avec les compliments de condoléance de la société.

2° M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, membre correspondant à Paris, annonce l'envoi d'un intéressant ouvrage publié sur sa famille. Ce livre intitulé *les Savants Godefroy*, est plein de documents historiques et généalogiques fort précieux, sur la docte lignée de nos anciens archivistes de Flandre et d'Artois. — Remercîments empressés à l'auteur. — Il sera rendu spécialement compte de cet envoi auquel une notice sera particulièrement consacrée dans le bulletin.

En même temps, l'honorable correspondant fait remarquer à propos de l'ancienne et noble famille de Bersacques, mentionnée dans l'histoire d'Éperlecques, qu'un de ses membres du nom de Denys, fut placé, en 1545, à la tête du dépôt des chartes d'Artois, après un sieur de Houchain, premier indiqué dans l'avant-propos de l'inventaire d'Artois. Ce fait resté inconnu à l'historien d'Éperlecques sera consigné dans un *errata* à ajouter à ce travail. Il en sera fait mention au procès-verbal.

3° M. Dramard, juge et membre correspondant à Béthune, remercie de l'envoi d'une collection du Bulletin qui lui a été fait pour commencer la rédaction d'une table générale analytique des publications de la Société, mais cet honorable membre exprime en même temps le désir d'avoir en outre la collection entière des Mémoires, afin de pouvoir entamer son œuvre par une histoire de la Société et de ses travaux.

La Société manifeste à cet égard, l'intention de seconder autant qu'il sera en elle le travail de son correspondant et elle décide que les volumes, non épuisés, seront mis à sa disposi-

tion, à l'exception toutefois des tomes I, II et III, dont il ne reste plus d'exemplaires en dépôt... Quant à ceux-là, un des membres pourra confier momentanément son exemplaire à titre de prêt, afin qu'il puisse être utilement consulté.

Un exemplaire du Coutumier de Guines, publié par la Société, quoique ne faisant pas partie des Mémoires, sera joint à l'envoi.

Mais les Abbés de Saint-Bertin, et la chronique de Lambert d'Ardres, égalemeut publiés en dehors, se trouvant épuisés, on se bornera à une officieuse communication. Avis de cette décision sera donnée à l'honorable correspondant en l'engageant à ne pas différer son travail et en lui exprimant le regret de ne pouvoir faire mieux dans l'intérêt d'une œuvre commune.

4° M. A. Demarsy, correspondant du ministre de l'Instruction publique, membre de la Société des Antiquaires de France, officier d'Académie, chevalier de plusieurs ordres, à Compiègne, actuellement à Jérusalem où il se trouve en mission scientifique du gouvernement, pour des recherches relatives à la topographie de Jérusalem à l'époque des rois latins et à l'examen de certains points historiques de cette période, écrit pour remercier de sa nomination de correspondant et se mettre à la disposition de la compagnie.

5° M. Jules Lion, membre correspondant à Paris, accompagne d'une lettre d'envoi l'offre de son intéressant travail sur Vieil Hesdin. L'honorable membre remercie en même temps par une lettre gracieuse de l'accueil fait par la Société, à la carte topographique, récemment publiée et adressée par lui.

6° M. Emile Schoormans, secrétaire du Comité central des Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale, à Gand (Belgique), adresse quelques livraisons en retard du beau travail épigraphique, publié par le Comité belge, en exprimant le vœu de continuer les relations interrompues depuis 1870 et en priant d'envoyer les publications de la Société des Antiquaires de la Morinie, par l'entremise de M. Quarré, libraire à Lille.

7° M. F. de Monnecove, annonce à M. le Président qu'il a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, des feuilles de comptes concernant les fondations pieuses, les services, les obits, etc., pour les églises de Wavrans, Dohem, Quelmes, Saint-Nicolas-en-l'Angle, Hallines, Ledinghem, Setques, Dennebrœucq, Verchin, Leulinghem, Esquerdes, Cormettes, Bayenghem, etc. Ces feuilles, ajoute l'honorable membre, ne portent pas de date, mais le caractère de leur écriture ne permet pas de douter quelles aient été écrites pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle. — Elles contiennent des indications curieuses en ce qui concerne les formes du langage vulgaire, les noms de personnes et de lieux, les mesures de superficie et de contenance, le prix de denrées, le casuel des services religieux et la valeur du signe monétaire.

A ce titre ces feuilles paraissent avoir de l'intérêt pour la Société et s'il en est ainsi l'honorable membre s'empressera, dit-il, de lui en faire parvenir une copie.

En remerciant l'auteur de cette communication, la compagnie déclare accepter l'offre qui lui est faite et lorsque ces documents sus-énoncés lui seront parvenus, elle décidera après examen, s'il y a lieu comme on le pense, d'en ordonner l'insertion dans le Bulletin. — Remercîments.

Dans la même lettre M. de Monnecove revient sur la communication de M. Giry, concernant le siége de Saint-Omer, en 1638.. Conformément à la décision de la Société, le document communiqué par M. Charles Gauthier, d'après les archives du Doubs, et adressé au nom de M. Giry, a été inséré dans les 83[e] et 84[e] livraisons du Bulletin, pages 21 à 24, cette communication ayant été jugée d'une contenance trop restreinte pour figurer dans les Mémoires, destinés principalement aux publications de longue haleine.

Deux exemplaires des numéros de ce Bulletin ont été adressés à MM. Gauthier et Giry, avec des remercîments de la Société.

8° M. A. Bonvarlet, président de la Société Dunkerquoise,

adresse le programme des sujets mis au concours par cette société, pour l'année 1873.

Dans ce programme on demande une biographie historique du peintre flamand Jean de Reyn, né à Dunkerque, au XVII[e] siècle, et un catalogue raisonné de ses œuvres.

Médaille d'or de 200 francs.

La lecture de la correspondance terminée, M. Louis Deschamps de Pas, appelle l'attention de la Société sur quelques pages remarquables d'un travail de M Egger, publié par la Société des Antiquaires de France, dernier volume, page 155.

— Immédiatement après, M. de Laplane dépose sur le bureau une pièce d'argent à très-bas titre de la grosseur d'une ancienne pièce de 6 livres, portant ces mots : *Philippus IV D. G. Hispaniarum Rex 1649, Archid. Austriæ Dux Burgundiæ, Brab.*, etc.

Cette pièce remontant aux dernières années de la domination espagnole, est un patagon en argent de très mauvais aloi, ce qui d'ordinaire est assez rare pour la monnaie espagnole de cette époque. Elle a été trouvée récemment à Bayenghem-lès-Éperlecques, où elle paraît avoir été enchassée dans la première pierre d'une maison (ancien manoir Lenglet) récemment détruite et dont elle peut fixer approximativement la date peu importante du reste et qui n'est consignée ici que pour mémoire.

Lorsque cette pièce espagnole a été successivement examinée par divers membres, M. Albert Legrand, vice-président, entretient l'assemblée des anciennes pierres tombales des évêques de Saint-Omer, pierres enlevées de l'ancienne chapelle de l'abside ou chapelle épiscopale, dont on poursuit la restauration ; ces pierres déplacées et encadrées dans le sol sur un point fréquenté, sont exposées à se détériorer par le passage incessant des fidèles ; il serait opportun, dit l'honorable membre, d'éveiller à cet égard la sollicitude de M. le Grand-Doyen de la cathédrale, pour que ces pierres historiques soient posées en lieu sûr et mieux garanties. Cette idée est

généralement partagée et après diverses explications, M. Delmotte, membre de la fabrique, est chargé de s'entendre avec M. le Doyen, pour arriver au but de conservation proposé.

Sans désemparer M. Deschamps de Pas rappelle la découverte de nouvelles pierres sépulcrales rencontrées sur l'emplacement de l'église de l'ancienne abbaye d'Andres, tombes auxquelles une notice a été consacrée dans l'une des dernières livraisons du bulletin ; comme complément à cette publication, l'honorable membre propose de reproduire le dessin de ces pierres sépulcrales fort intéressantes d'une part par les souvenirs qu'elles rappellent et d'autre part destinées à illustrer le bulletin, ainsi que le font plusieurs compagnies savantes.

Cette idée trouve de l'écho, il est cependant émis une pensée relative à la dépense de cette innovation. A la suite d'un léger débat sur ce point, l'honorable M. Deschamps reçoit la mission de s'assurer du prix de ces dessins et de faire pour le mieux.

Avant de clore la séance, diverses observations historiques et archéologiques sont présentées, puis M. dé Laplane, secrétaire-général, rend compte des diverses matières qui vont figurer dans le XIV[e] volume, dont l'impression avance et sera bientôt terminée.

A la suite de cet exposé un scrutin est ouvert pour la nomination d'un membre titulaire et M. Lance ayant été régulièrement présenté à une séance précédente est proclamé membre titulaire. Avis lui sera donné de sa nomination et l'on se sépare à 9 heures et demie.

Séance du 7 juin 1873.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. de LAPLANE.

Réunion à 7 heures dans la salle ordinaire des séances.

M. de Laplane, secrétaire-général, sur l'invitation de M. le

Président, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Immédiatement M. le Président fait connaître les ouvrages reçus par la Société, à divers titres, depuis la précédente réunion. Ces ouvrages déposés sur le bureau et successivement examinés, sont intitulés de la manière suivante :

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalons-sur-Saône, t. V, 3e partie, t. VI, 1re partie.

Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, t. XIIe et XIIIe.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1871.

Mémoires de l'Académie de Toulouse, t. IV, 7e série.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 8e volume.

Bulletin de la Société archéologique de Soissons, 2e sér., t. 2e.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. X.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 25e livraison, 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 1er et 2e fascicules.

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. XII, 3e livr.

Revue agricole de Valenciennes, janvier et février 1873.

Jetons et monnaies rares ou inédits, par M. R. Chalon.

Mémoires de la Société des sciences du Hainaut, 3e sér., t. VIII.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, XVIe vol.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, t. Ier, 3e livraison.

Société académique des sciences et arts de Saint-Quentin, t. X, 3e série.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 4e trim. 1872.

Bulletin de la Société académique de Brest, 1871, 2e livr.

Bulletin scientifique du département du Nord, 5e année, nos 3, 4 et 5.

Société des sciences naturelles de Cannes, 1873, n° 2.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture d'Agen, t. III, 2e série.

Table générale des matières contenues dans les cinq premiers volumes du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, par M. Renault.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1re livraison 1873.

Inventaire analytique des Archives de la ville d'Ath, par M. Emmanuel Fourdin, 1er volume.

Revue des Sociétés savantes, septembre, octobre 1872.

Liste des membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Revue bibliographique universelle, avril, mai 1873.

Notice historique sur le canton de Bertincourt, par M. Cavrois.

Répartition entre les gentilshommes tenant fiefs nobles en Ponthieu de l'indemnité allouée à messire André de Bourbon Rubempré, document inédit publié par le baron Albéric de Calonne.

Discours de M. Jules Simon à l'Assemblée générale des délégués des Sociétés savantes (19 avril 1873).

Examen des derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentovic, par M. l'abbé Laurent

Recherches sur la chronologie égyptienne, par J. Lieblein.

The ancient vessel found in the Parish of tune Norway.

Om Throndhjems, Dumkirke of N. Nicolaysen.

Nordens ældste historie, of P. M. Munch.

Cantate ved det Kongelige Norske Fredericks Universitets Mindefest for Hans Majestæt Kong Carl.

Les Pestes ou Contagions à Amiens, pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. Dubois.

Romania, recueil trimestriel.

Compte et Budget de la ville de Saint-Omer.

Supplément à la Numismatique Lilloise, 4e partie, par M. E. Van Hende.

Vient ensuite l'analyse de la correspondance mensuelle qui se résume ainsi :

1° M. Lance, récemment élu membre titulaire, remercie de sa nomination.

2° M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception et remercie la Société de la communication par elle faite d'une protestation relative à l'aliénation du sol du chevet de l'ancienne église Saint-Bertin.

Protestation qui par ses ordres va être, est-il dit, incessamment soumise à la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques.

3° M. G. Duquet, bibliothécaire de la Société libre d'émulation de Liége, accuse réception des 83e et 84e livraisons du Bulletin historique.

4° M. de Monnecove adresse un exemplaire de l'*Armorial des villes, des abbayes, des compagnies, des corps et des communautés laïques, ecclésiastiques et d'arts et métiers, appartenant aux anciennes provinces qui ont formé le département actuel du Pas-de-Calais*, — d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale. — Remercîments.

5° M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des Lettres de Douai, adresse une circulaire du Comité français, pour l'envoi gratuit de livres français chez les Slaves et les Roumains.

Cette circulaire est accompagnée d'une lettre dans laquelle il est fait appel à la bonne volonté des Sociétés savantes, pour l'encouragement de l'œuvre patriotique nouvellement créée dans le but de mettre la France plus en communication avec des amis trop peu appréciés, qui sont séparés de nous par l'Allemagne qui leur impose une culture absolument germanique.

Pour cela le meilleur moyen paraît être de leur procurer gratuitement des livres français fort recherchés par les Slaves et les Roumains, mais dont le prix très élevé chez eux les met dans l'impossibilité de se les procurer.

Après avoir pris connaissance de cette circulaire dont le but

patriotique est unanimement apprécié, la Société avisera et chaque membre en particulier, aux moyens de concourir autant qu'il est en elle à la demande qui lui est adressée par l'honorable doyen de la Faculté de Douai.

6° M. Dramart, juge et correspondant à Béthune, remercie la Société d'avoir bien voulu mettre à sa disposition un exemplaire de ses publications, pour la rédaction de la table analytique dont il s'occupe. L'honorable membre annonce en même temps qu'il espère hâter autant qu'il est en lui, l'achèvement de cet utile travail. — Remercîments.

7° M. le Ministre de l'Instruction publique, annonce par dépêche du 5 mai, qu'il a reçu et fait parvenir à leur destination les 70 exemplaires des dernières livraisons (83e et 84e) du Bulletin historique.

8° Le Président de la Société d'émulation pour l'étude et l'histoire des antiquités de la Flandre, M J.-O. Andries accuse réception et remercie de l'envoi des dernières livraisons du Bulletin.

9° M. E. Servaux, chef du bureau des établissements scientifiques et littéraires au ministère de l'Instruction publique, annonce que le Ministre vient d'accorder à la Société un exemplaire des Inscriptions de la France du Ve au VIIIe siècle, avec invitation de faire retirer cet ouvrage dans le délai de trois mois. — Remercîments.

10° M. Victor Advielle, correspondant à Paris, envoi avec prière de la reproduire la note suivante sur le *mélodramaturge* Caigniez, mort à Belleville plus qu'octogénaire et dont la famille habitait Saint-Omer au XVIIIe siècle. — Adopté et insertion au Bulletin.

LE MÉLODRAMATURGE CAIGNIEZ.

Le 19 février 1842, Louis-Charles Caigniez, né à Clermont (Oise), d'une ancienne famille artésienne, mourait à Belleville, presque oublié, âgé de 86 ans. Cet homme, dont les mélodrames firent jadis la fortune des théâtres des boulevards, et

dont plusieurs œuvres, telles que *le Volage, la Pie voleuse, le Jugement de Salomon*, furent jouées dans toute l'Europe, n'a point encore trouvé de biographe, tandis que ses concurrents, Ducange et Pixérécourt, qu'il éclipsa souvent, ont eu les honneurs de la réimpression et du panégyrique. Nous avons résolu de faire revivre la mémoire de ce modeste et laborieux écrivain par la publication de sa biographie et d'une étude sur ses œuvres si volumineuses. Nous prions donc instamment les acteurs, employés et habitués des anciens théâtres, de vouloir bien nous communiquer, le plus tôt possible *(25, rue d'Argenteuil, à Paris)*, tout ce qu'ils savent de la vie et de la carrière littéraire de Caigniez. Nous prions, en outre, les auteurs dramatiques et les collectionneurs d'autographes de nous aider à retrouver ses papiers et quelques fragments de sa correspondance.

Victor Advielle.

11° M. Grévin, chef du parquet de Saint-Omer, adresse à M. le Président la communication suivante :

Deux ouvriers, Alverte, François, demeurant au Haut-Pont (Saint-Omer), et Baroux, Élie, demeurant à Moringhem, creusaient le sol de la route, n° 43, de Calais à Bouchain, à environ 100 mètres de la ferme Bourel et à 0,90 de profondeur, ils ont découvert un vase renfermant environ 800 pièces de monnaie anciennes de diverses dimensions.

La Société entend avec intérêt cette communication, elle remercie M. le chef du parquet et va chercher à se procurer s'il est possible de plus amples renseignements sur la désignation, la qualité et la valeur scientifique de cette découverte numismatique.

Dans la pensée émise par M. le Président les inventeurs auraient emporté intégralement sans mot dire le trésor et pourtant aux termes de la loi il ne leur en reviendrait que la moitié, l'État propriétaire du sol devant bénéficier de l'autre partie.

12° M. Lejeune, administrateur du musée de Calais et auteur d'un important travail encore inédit, sur l'homme préhis-

torique dans le nord de la France, annonce avoir découvert un grand nombre de *tumuli* dans lesquels des armes, des silex, des ossements et qui ont fourni pour son travail des documents sérieux

L'honorable correspondant ajoute qu'il croit pouvoir établir, que le littoral a été habité à l'époque préhistorique et qu'au point de vue des habitations il ne trouve point de solution de continuité...

Comme complément à ses importantes études, M. Lejeune poursuit des fouilles aux mottes circulaires que l'on rencontre un peu partout. Il désire explorer Audrehem et ses environs et demande s'il n'y aurait dans les publications de la Société quelques notices sur ce point culminant qui domine le pays et où l'on rencontre un grand nombre de ces mottes très régulièrement faites et ayant de 5 à 8 mètres de diamètre sur 1 à 2 mètres de hauteur, dans le genre de celles trouvées sur le mont de·Couple, près de Wissant, lesquelles étaient de véritables *tumuli* sans la moindre trace d'ensevelissements, etc., etc.

Un membre de la Société, l'honorable M. Delmotte, dont M. Lejeune est parfaitement connu, et qui connait lui-même parfaitement le pays indiqué, se chargera de fournir tous les renseignements possibles à M. Lejeune, qui sans désemparer est régulièrement proposé en qualité de membre correspondant de la Société.

Aussitôt après la communication de la correspondance, M. de Laplane, secrétaire-général, obtenant la parole, expose que conformément à la décision unanimement émise dans une dernière réunion, il a adressé au nom de la Société de concert avec M. le Président et d'accord avec tous les membres du bureau, à M. le Préfet du Pas-de-Calais et à M. le Ministre de l'Instruction publique, une protestation contre la décision récemment prise par le Conseil municipal de Saint-Omer, au sujet de l'aliénation d'une partie du sol où reposa jadis le chevet de l'ancienne église Saint-Bertin.

Cette protestation dont il est donnée lecture est ainsi conçue :

Saint-Omer, le 20 avril 1873.

Monsieur le Préfet,

Gardienne autorisée de tous les vieux souvenirs historiques du pays, la Société des Antiquaires de la Morinie dont j'ai l'honneur d'être l'organe auprès de vous, s'est naturellement émue à la nouvelle fort inattendue, qu'à l'occasion d'une transaction, sur laquelle nous n'avons pas à nous expliquer, le Conseil municipal de la ville de Saint-Omer aurait voté l'aliénation du sol, où reposa pendant près de douze siècles le chevet de l'ancienne basilique de Saint-Bertin, pour annexer définitivement cette parcelle de terre, précieuse à bien des titres, à la propriété d'un honorable anglais qui habite notre ville.

Nous accomplissons un devoir, Monsieur le Préfet, en vous signalant cette inexplicable décision municipale, comme un acte qu'aucune raison sérieuse ne semble justifier et qu'au contraire les motifs les plus plausibles paraissaient devoir éloigner à jamais. Au nom de l'histoire trop méconnue, nous venons protester unanimement et énergiquement contre elle avec la confiance que notre légitime réclamation sera entendue.

Qui ne sait en effet, Monsieur le Préfet, que la parcelle de terre dont on fait aujourd'hui si bon marché parce que, dit-on, le sol en est nivelé et qu'on n'y voit plus rien, qui ne sait que cette humble parcelle est le berceau de notre cité, le berceau de l'antique et célèbre monastère de Sithieu qui forma et illustra notre ville.

Là, ce petit coin de gazon mis en balance par nos édiles avec quelques mètres de couverture de rivière, ce petit coin de terre fut le théâtre des plus beaux, des plus grands, des plus pieux souvenirs ..

Là et presque *uniquement là* se groupent à l'envie les faits les plus touchants, les plus glorieux de nos annales...

Là, fut la sépulture bénie des premiers apôtres qui civilisèrent notre contrée.

Là, saint Bertin et saint Folquin pontife de Thérouanne et bien d'autres élus, furent inhumés.

Là, était cette mémorable crypte où fut rasé et enseveli le dernier roi mérovingien, crypte parfaitement décrite dans le magnifique album de M. Wallet.

Là, on voyait la tombe princière du jeune Guillaume, comte de Flandre, mort à Aire et inhumé en 1109, dans une riche chapelle recouverte par les dalles en mosaïque, représentant les signes du zodiaque, que l'on voit aujourd'hui au musée de Saint-Omer.

Là, sous Philippe-le-Bon, se tinrent les chapitres de la Toison-d'Or pour la réception des chevaliers, dont les nobles écus armoriés demeuraient appendus aux murailles; le musée de Saint-Omer en garde quelques-uns.

Là, se trouvait aussi une intéressante chapelle où se fit l'une des premières applications du verre, comme pavé et comme vitre, à cette époque reculée où le génie des moines de Saint-Bertin, répondant à l'appel du souverain, portait la civilisation en Angleterre et coopérait à la fondation de la célèbre université d'Oxford.

Tous ces faits depuis longtemps publiés et connus, Monsieur le Préfet, pourraient être complétés par beaucoup d'autres, s'il en était besoin, ils se lient essentiellement à la parcelle de gazon dont on a si légèrement consenti l'aliénation ; ne sont-ils pas plus que suffisants pour assurer la conservation du précieux coin de terre menacé?...

— Il y a soixante années, Monsieur le Préfet, la ville de Saint-Omer obtint après bien des démarches et de nombreuses sollicitations, que le sol de la vieille église abbatiale, ainsi que les constructions qui la couvraient, demeureraient en sa possession... Depuis lors, il faut le dire, si dans des moments d'agitation on n'a pu prévenir la ruine presque totale d'un monument à jamais regrettable, le sol du moins nous demeurait toujours, avec ses souvenirs, où l'on pourrait retrouver encore tous les éléments d'une curieuse promenade histori-

que fort attrayante pour le voyageur éclairé... Aussi, pour remédier au mal, autant que faire se pouvait, toutes les administrations qui se sont succédé depuis cette époque, sans exception, ont-elles tenu à honneur d'agrandir, au lieu de restreindre, l'enceinte de la vieille abbaye.

Contrairement à ce qui s'est fait jusqu'ici, contrairement à toutes les traditions, contrairement même aux vœux de la population qui garde encore, quoiqu'on en dise, le culte des souvenirs.

La question vient d'être brusquement et presque secrètement tranchée par les représentants de la ville.

Heureusement cette solution malheureuse n'est pas encore définitive et sans appel, le tuteur naturel des intérêts publics est appelé à se prononcer, aussi gardons-nous la confiance, Monsieur le Préfet, que placée sous le patronage éclairé de votre bienveillante justice, la ville de Saint-Omer ne verra pas passer dans des mains étrangères la plus intéressante portioncule de son patrimoine historique, le lieu qui fut son berceau, vers lequel rayonnent tous les grands, tous les beaux, tous les pieux souvenirs de notre histoire...

Dans cet espoir veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression la plus respectueuse de tous nos sentiments les meilleurs et les plus distingués,

Le Secrétaire-Genéral de la Société des Antiquaires de la Morinie, chevalier de la Légion d'honneur, ancien Conseiller municipal,

H[ri] de LAPLANE.

La Société approuve et ratifie à l'unanimité cette protestation, traduisant exactement sa pensée et qui est pour elle une obligation rigoureusement imposée par le but même de son institution, celui de veiller à la conservation de tous les souvenirs historiques de la circonscription.

Les souvenirs historiques sont des intérêts moraux de premier ordre et inaliénables comme le blason de la cité.

Nul n'a le droit de les méconnaître sans encourir une grave responsabilité, il est du devoir de la Société de faire tous ses efforts et de continuer ses démarches auprès de l'autorité supérieure, afin d'obtenir que le précieux coin de terre menacé demeure la propriété de la ville de Saint-Omer et ne soit pas sacrifié à des mains étrangères.

A la suite des considérations généralement émises et unanimement approuvées par tous les membres, M. Delmotte rend compte de son entrevue avec M. le Grand-Doyen au sujet des pierres tombales provenant de l'ancienne chapelle de l'abside ou chapelle épiscopale à la cathédrale. Ces pierres, dit l'honorable membre, ont été ou vont être toutes soigneusement replacées contre la muraille d'une manière ostensible et ne plus être exposées. Une seule reste encore à rétablir, c'est celle de Pierre Saison, elle sera remise à côté de celles de MM. de Valbelle et de Martin de Puyloubier, ancien prévôt du chapitre ; mais ici se pose une question, faut-il remettre toutes les anciennes inscriptions parfois bien longues et la plupart du temps indéchiffrables ou oubliées ?

Après une discussion à laquelle presque tous les membres prennent part, on s'arrête à l'idée de replacer autant que possible celles que l'on a en supprimant toutefois quelques longueurs, quant aux autres on confie le soin de leur rédaction à l'honorable M. Legrand, vice-président de la Société, dont le talent épigraphique est depuis longtemps apprécié. A cette occasion on rappelle à M. Legrand qu'il a eu la bonté de s'occuper des inscriptions de Gérard d'Haméricourt, pour l'église des Jésuites et celles de Dessé Montalembert, glorieusement tombé en 1557, sur les murs de Thérouanne, laquelle doit être posée, par les soins de la Société, sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Morins.

L'honorable membre est prié de donner suite à son premier travail, depuis longtemps ajourné par diverses circonstances indépendantes de sa volonté.

Au sujet de la cathédrale, diverses considérations sont en-

suite émises sur le goût qu'il convient d'apporter dans ces restaurations.

Ces observations pourront être soumises en temps et lieu à qui de droit.

— Aussitôt après M. Delmotte dépose sur le bureau un manuscrit de M. Louis Cavrois, offert en son nom, sur la ville d'Aire et ses mayeurs. Ce travail dont il est donné lecture est écouté avec intérêt, il renferme des renseignements utiles et on y voit surtout la constatation officielle et authentique de la naissance du P. Malbrancq, à Saint-Omer, contrairement à la tradition qui le faisait originaire d'Aire. A cause de l'intérêt qu'il offre, ce manuscrit sera inséré dans le XIVe volume des Mémoires, actuellement sous presse. Quant à la planche représentant l'hôtel de ville d'Aire, l'auteur, M. Cavrois, sera invité à se charger lui-même de la faire reproduire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Fourdin, archiviste de la ville d'Ath, auquel la Société a déjà adressé ses remercîments pour une utile communication, est proposé pour membre correspondant.

Cette proposition est régulièrement appuyée et la séance est levée à 10 heures moins un quart.

Séance du 7 juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. Hri DE LAPLANE.

La séance s'ouvre à 7 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté sans observation.

Vient ensuite la lecture des titres des ouvrages reçus depuis la dernière séance. Ces ouvrages déposés sur le bureau par les soins de M. le Secrétaire-Général, sont successivement examinés, puis il est donné communication de la correspondance mensuelle qui se résume ainsi :

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. X, 3e livraison.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 2e série, IV volume.

Mémoires de la Société académique d'archéologie du département de l'Oise, t. VIII, 2e partie.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1870-1871.

Recueil des publications de la Société Havraise, 1870-1871.

Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, décembre 1872.

Bulletin de la Société des sciences et lettres de Pau, 1871-72.

Bulletin de la Société des sciences et lettres du département des Deux-Sèvres.

Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, nos 1, 2 et 3, 1873.

Revue agricole de Valenciennes, mars et avril 1873.

Romania, recueil trimestriel, avril 1873

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, t. XII, 4e livr.

Du Serment et de sa formule, par M. J. Declèves.

Notes sur le canton de Fauquembergues (1873).

Nécrologie (M. Adolphe Dewismes), par M. Deschamps de Pas.

1° M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonce que la protestation de la Société contre l'aliénation du sol du chevet de l'église Saint-Bertin, protestation transmise à la Section d'archéologie des Travaux historiques, a été accueillie avec intérêt et renvoyée par elle à la Commission des Monuments historiques.

2° M. le Préfet du Pas-de-Calais, demande le rapport annuel sur les travaux de la Société, à l'occasion de la prochaine session du Conseil général Ce rapport a été immédiatement envoyé.

3° M. l'abbé Legrand, curé de Verchocq, demande si l'on connaît l'étymologie du nom de Verchocq; il exprime l'idée qu'il y aurait peut-être corrélation entre Verchocq, canton d'Hucqueliers-sur-l'Aa, et Verchin, canton de Fruges-sur-la-Lys.



Il y avait autrefois à Verchocq, dit cet estimable ecclésiasque, un vieux château-fort avec pont-levis. La pierre armoriée du frontispice de ce donjon est aujourd'hui dans l'église. On y voit, dit-il, un cul-de-lampe aux armes des Pippemont L'Étendard, baron d'Anguerville ; il ajoute que les registres de catholicité de cette paroisse commencent à l'année 1663 et présentent une lacune, celle de 1691.

Les archives de l'église remontent à 1537 et se suivent sans interruption jusqu'en 1793.

La Société reçoit avec intérêt ces renseignements et discutera ultérieurement la question posée par M. le curé de Verchocq, auquel elle adresse à l'avance ses remercîments.

4° M. Joseph Garnier, secrétaire de l'Académie des sciences et arts, de Dijon, envoi un bon pour retirer les tomes XV° et XVI°, 2° série, des Mémoires de l'Académie, dont l'envoi avait été retardé.

5° MM. Wilbert et Durieux, président et secrétaire-général de la Société d'émulation de Cambrai, adressent le programme des questions mises au concours par cette compagnie pour 1874.

Dans ce programme on remarque au point de vue historique les sujets suivants :

Histoire locale. — Une étude archéologique, historique et topographique sur une ville, un village, une abbaye, un couvent, un monument militaire ou civil, quelconque, de l'arrondissement (Solesmes et Beauvois exceptés).

Quels sont les souvenirs légendaires qui se rattachent à l'histoire du Cambresis et qui n'ont pas été, jusqu'à présent. recueillis et publiés ?

Quels sont parmi ceux qu'on a publiés, les souvenirs au récit desquels on pourrait donner un nouveau charme ?

Faire un tableau aussi complet que possible des impôts et redevances qui, sous le nom de *Dimes*, *Terrage*, *Champart*, *Cambrelage*, *Rentes* (de blé ou d'argent), *Tiers ou Quint denier*, *Entrée* (prise de possession), *Sortie, Formorture, Vi-*

nage, *Corvées* et autres charges, pesaient sur les propriétés ou les personnes dans le Cambresis, avant 1789.

Subsidiairement les comparer aux impôts et aux charges d'aujourd'hui en tenant compte de la dépréciation des monnaies.

6° M. le docteur de Smyttère, membre correspondant à Auxerre, envoi avec une lettre explicative un *specimen* imprimé du monument historique destiné a être élevé à ses frais à Cassel.

Cette grande pyramide dont M. le docteur Smyttère est le promoteur et le donateur, doit, d'après l'expression de l'honorable correspondant, rappeler par des inscriptions sommaires les principaux faits relatifs à l'histoire de la Flandre et notamment la ville de Cassel, l'ancien *castellum* des Romains.

Elle doit être inaugurée au mois d'août et contiendra au-dessous d'un écu armorié :

Sur la face sud-est du monument on lira sur le socle ces mots : *Ici fut l'emplacement de la collégiale exempte de Saint-Pierre, fondée et dotée en 1072-76, par le comte de Flandre, Robert-le-Frison : il y eut longtemps sa sépulture.*

Sur la face nord-est : *Le castellum des Romains, la ville et le château-fort de Cassel : Jadis imposants et protecteurs du pays : Ont supporté beaucoup de siéges et d'innombrables adversités.*

Face sud-ouest : *Batailles célèbres du mont Cassel, le 20 février 1071* (ancien style). *Robert-le-Frison, victorieux. — Le 23 août 1328, le roi Philippe de Valois, vainqueur.*

Face nord-est : *Bataille du val de Cassel du 11 avril 1677. — Philippe, frère de Louis XIV, victorieux. — Annexion de cette contrée à la France. — Traité du 17 septembre 1678.*

Remercîments empressés à M. le docteur de Smyttère pour son intéressante communication.

7° M. Dramart, correspondant et juge à Béthune, auquel on avait adressé un exemplaire imprimé des publications complètes de la Société et qui a bien voulu se charger d'en faire une

table analytique, accuse réception de cet envoi, mais en même temps il exprime le désir de joindre à son travail une analyse des mémoires restés manuscrits qui figurent dans les archives de la Société et en conséquence il en demande également communication.

En remerciant l'honorable correspondant de son zèle et de sa bonne volonté, la Société après discussion et pour divers motifs, successivement examinés, pense que quant à présent il est préférable de se borner à l'inventaire des imprimés.

— La correspondance terminée, il est donné communication de la réponse adressée à M le Préfet, au sujet des travaux annuels de la Société. Cette réponse est ainsi conçue :

Saint-Omer, le 25 juin 1873.

Monsieur le Préfet,

Nous nous empressons de déférer au désir que vous avez la bonté de nous exprimer en ce qui concerne les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie, pendant l'année qui vient de s'écouler, en gardant la confiance que Messieurs du Conseil général d'accord avec l'Administration départementale, daigneront nous continuer les encouragements qui depuis notre institution ne nous ont jamais fait défaut.

Voici nos titres à votre bienveillance, Monsieur le Préfet, il nous suffira de vous les rappeler.

1° Nous avons publié depuis quelques mois les 81e, 82e, 83e et 84e livraisons de notre Bulletin historique et bientôt suivront deux autres livraisons nouvelles toutes relatives à des points intéressants de notre histoire locale.

2° En outre un 19e volume de nos publications est actuellement sous presse pour paraître sous peu, il formera le 14e tome de nos Mémoires et contiendra 600 pages d'études archéologiques ou historiques et bien des faits importants sur les événements qui, pendant les siècles derniers, pesèrent si lourdement sur nos belles provinces de Flandre et d'Artois. Rappeler sans relâche ces faits d'après les sources les plus authen-

tiques, Monsieur le Préfet, n'est-ce pas la meilleure justification de nos consciencieuses études ?...

Veiller soigneusement à la conservation des glorieux souvenirs du passé, n'est-ce pas répondre au but de notre institution ?

Vous en jugerez, et nous en gardons l'espérance en vous offrant l'expression la plus respectueuse de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire-Général de la Société des Antiquaires de la Morinie, chevalier de la Légion d'honneur,

H[ri] de LAPLANE.

Immédiatement après, M. le Président appelle l'attention sur la demande de M. le curé de Verchocq, au sujet de l'étymologie du nom de cette paroisse ; aucun membre ne connaît, quant à présent, l'origine de ce nom sur lequel il sera fait des recherches. Quant à Verchin, ce village du canton de Fruges était connu déjà, d'après Harbaville, sous le vocable de *Vercinum* et *Verokinium* en 920, il était situé près de la jonction des deux voies romaines de Thérouanne à *Helenum* et de *Septemvium* à Saint-Pol.

Divers membres promettent de se livrer à des investigations tendantes à répondre, s'il est possible, au vœu de M. l'abbé Legrand.

— Passant à un autre ordre d'idées, M. le Président expose que dans une lettre récente insérée dans les journaux, par un membre de l'Administration municipale, on se serait efforcé pour justifier le vote d'aliénation de diminuer l'effet de la protestation de la Société, au sujet de l'aliénation du chevet de Saint-Bertin.

Ce fonctionnaire ajoute que cette lettre méritait une réponse prompte et précise, que M. le Secrétaire-Général a eu la mission de faire sans désemparer. Cette réponse dont il est donné lecture réfute en détail et avec succès toutes les observations soulevées, elle a reçu l'adhésion unanime de tous les membres de la compagnie.

Après cette lecture, diverses réflexions sont présentées sur la malheureuse pensée de mutiler encore le sol historique de Saint-Bertin et il est unanimement décidé comme conclusion que l'on poursuivra jusqu'au bout auprès de l'autorité supérieure, afin de prévenir une aliénation qui plus tard laisserait de profonds et d'inutiles regrets.

M. le Secrétaire-Général, en qualité de mandataire de la Société, est chargé d'être sur ce point l'interprête de la compagnie et de se pourvoir auprès de qui de droit aux fins requises.

Puis l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire-Général de la Société,

H^{ri} DE LAPLANE.

L'ANCIEN TERRIER DE TOURNEHEM

Communication de M. de Rosny, correspondant à Lozembrune (Pas-de-Calais).

— Quelques observations de M. H^ri de Laplane, sur cet intéressant manuscrit.

L'honorable M. de Rosny, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Lozembrune (arrondissement de Boulogne), a eu la bonne pensée de faire et d'adresser une copie d'un livre manuscrit intitulé : *Terrier de la châtellenie de Tournehem*, rédigé en 1542, par Me Jean de Le Caurrye, procureur de la dite châtellenie, à dater de la destruction de cette ville. Cette copie comprend tous les extraits les plus intéressants, elle est faite avec discernement présentant tous les détails de dénombrement des propriétés féodales, leur origine, leur situation, avec tous les noms des familles auxquelles elles appartenaient à cette époque... C'est une source féconde de documents précieux dont pour notre compte nous espérons tirer grand profit, pour une petite notice d'une modeste commune dépendante de l'ancienne châtellenie de Tournehem : nos collègues feront sans doute comme nous dans leurs utiles recherches historiques et nous n'oublierons pas que c'est au zèle de notre obligeant et précieux collègue de Lozembrune que nous en sommes redevables.

Ne pouvant reproduire ici *in extenso* le texte du travail de

M. de Rosny, qui n'a pu lui-même copier intégralement, on le conçoit, celui de Jean de Le Caurrye ; voici un aperçu rapide de ce que contient son livre, œuvre importante dont l'examen nous a été confié. Nous y voyons d'abord, à titre d'introduction, une note historique sur la châtellenie de Tournehem, par l'honorable correspondant, cette note instructive n'est pas longue.

Elle est ainsi conçue :

« La seigneurie et châtellenie de Tournehem, au comté de Guines, fut donnée vers 1140 par Manassès, comte de Guines, à Arnould de Gand, son neveu, qui devint comte de Guines après lui (Duchesne). Arnould lui-même la donna depuis à sa femme Mathilde, fille du châtelain de Saint-Omer (Lambert d'Ardres). Le terrier de Tournehem nous montre que cette seigneurie appartint depuis, à Margueritte, fille du Roi de France, Comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, en 1367 ; puis au grand bâtard de Bourgogne, fils de Philippe le Bon ; puis à Monsieur Adolf de Bourgogne, seigneur de Bevre, en 1517 ; puis à Monseigneur Maximilien de Bourgogne, seigneur de Bevre, et amiral et capitaine-général de la mer, en 1543.

« Il semble cependant qu'avant d'être possédée par les comtes de Guines elle ait été la propriété de seigneurs particuliers qui en ont pris leur surnom ou nom de famille. On trouve, en effet, un Manassès de Tournehem, témoin avec Manassès son fils et d'autres Barons et Chevaliers du Comté de Guines, de diverses donations faites par Arnould de Gand, Comte de Guines, aux abbayes de Saint-Bertin, Clairmarais et autres, avant 1160 (Duchesne). Aubert Le Mire, t. I, p. 191, mentionne aussi ce Manassès, le fils, qui, avec Baudoin son fils, signe une charte de Baudoin, comte de Guines, en faveur de l'abbaye de Clairmarais, en 1174. Ces personnages du nom de Tournehem possèdaient-ils encore alors la seigneurie, et, dans ce cas, la qualité de seigneur de Tournehem donnée aux comtes de Guines n'indiquerait que celle de seigneur dominant à

qui l'hommage était dû ; ou bien l'avaient-ils déjà perdue? ou encore avaient-ils pris leur nom de quelque autre fief voisin qui, n'ayant pas de nom particulier, aurait reçu celui de la seigneurie plus considérable qui l'avoisinait? ou enfin, ces seigneurs sortaient-ils de quelque cadet des Comtes de Guines apanagé de la terre de Tournehem, et ayant quitté le nom de Guines pour prendre celui de sa terre comme c'était l'usage à cette époque où les noms de famille commençaient à peine à s'établir. Il n'est pas facile de se prononcer sur l'une ou l'autre de ces alternatives ; il faudrait pour cela, quelque charte, jusqu'alors inconnue, quelque chroniqueur émule et contemporain de Lambert d'Ardres et de Guillaume d'Andre. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'ils occupaient un rang distingué à la cour des Comtes de Guines, et cette position élevée trouve une nouvelle preuve dans les citations suivantes :

« Isdebert de Tournehem, donne une dime à l'abbaye de Licques, en 1160, Guillaume de Tournehen et Alphulphe de Yeuse, lui donnent la dime de Westyeuse, en 1183. Clérembaut de Tournehem, lui donne une cense à Herbinghen, en 1223. (Titres de ladite abbaye).

« Witars de Tournehem, fauconnier du roi, reçoit de Robert, châtelain de Bapaume, un don de terre, pour services rendus, au mois de juillet 1282. (Arch. des comtes d'Artois).

« Le château de Tournehem joua un certain rôle pendant l'occupation de Calais par les Anglais. Oudard de Renty, chevalier, est nommé gardien du château de Tournehem par lettres datées de Paris du 24 octobre 1350. Guillaume de La Cressonnière, écuyer, est placé comme capitaine dans le château de Tournehem avec quatre écuyers et huit arbalétriers, en 1372. (Mss de D. Grenier, p. 7, n° 3). Tassart de Renti, seigneur d'Embri et de Beurlu, châtelain de Tournehem, reçoit six mois de gages de Huc Coquillan, receveur dudit Tournehen, au mois d'août 1391. (Arch. de Lille). Michel de Bréquenes, capitaine du châtel de Tournehen, en 1398. David Loys, bailli de Tournehem le 18 août 1484 ; son sceau représentait *une fasce*.

« Antoine du Val, écuyer, s[r] de Brugnobois et de Nortbécourt, Bailli de la châtellenie de Tournehem, le 6 mars 1542. Jean de La Caurie était alors procureur de la châtellenie, *après la ruine et démolissement dudit Tournehem*, dit-il lui-même en tête du terrier qu'il commença à composer à cette époque, quoiqu'il y ait des mentions de reliefs fort antérieurs qu'il aura sans doute copiés sur des cœuilloirs plus anciens. Ce Jean de La Caurie avait fait du terrier une espèce de registre de famille en écrivant sur le premier feuillet les jours de naissance de ses enfants. Il pouvait, en effet, considérer la place qu'il occupait comme un quasi héritage de ses auteurs ; un Guillaume de La Caurye était receveur de la châtellenie, en 1515. Telles étaient les mœurs du temps ; tout était fixe, tout tendait à l'hérédité.

« La châtellenie de Tournehem avait des mouvances considérables ; Herbinghen, Eclemy, Rodelinghen, Yeuse, Audrehen, Bainghen ou Bayenghen-lès-Éperlecques, Journy, Recque, Clerques, Guémy, Cormettes.... en relevaient, ainsi que d'autres fiefs moins considérables, Fertin, Northoult, Beaurepaire, Lobel, Stiembéque, Le Vrolant, Monecove, Moiecque, La Follie, Westrehove, Inglinghen, Caben-lès-Licques, Le Paillart à Surques, Noielles à Louches, Offéque, Welle, La Haye, Beaupré, Lamotte.... et beaucoup d'autres avec et sans noms. Le terrier qui les mentionne est donc intéressant pour la topographie du pays et pour la connaissance des noms des lieux, même de simples pièces de terre, il y a trois ou quatre cents ans. Il ne l'est pas moins à cause des noms de famille qui y fourmillent, depuis les d'Esquerdes, les Guistelles, les Northoult, les Du Vrolant, les Brusset, les Foucquesolles, les Fléchin, les Courteheuse, les La Haye, les Calonne, les Cresecque, les Wailly, les Lamotte et jusqu'aux noms aujourd'hui les plus inconnus, tous mentionnés comme propriétaires de fiefs ou de terres tenues en cotteries. L'auteur y a même inséré les lettres de déclarations de guerre, de défiance que s'envoyaient réciproquement le Roi François I[er], l'empereur et

le Roi d'Angleterre ; il nous donne quelques dates d'événements historiques, ou le prix du blé, de l'avoine, du vin et du lin, à Saint-Omer en 1363, se trouve placé entre la mort de Charlemagne, et la prise et reprise de cette ville par les Français et les Bourguignons, en 1497 et 1498. Tel qu'il est, ce document qui parle de localités voisines de Saint-Omer, doit intéresser la Société de la Morinie. La copie que j'envoie contient tout ce qui se trouve d'important quand aux faits et aux noms de lieux et de personnes ; je n'ai omis que les redites et les mots, les phrases inutiles. »

DE ROSNY.

Vient ensuite le titre du terrier original de Jean de La Caurrye, il commence par ces mots :

« Rapport et déclarations des revenus des fiefs, arrières
« fiefs, seigneuries et héritages, mouvant du château et châ-
« tellenie de Tournehem, appartenant à très haut et très puis-
« sant seigneur Monseigneur de Besvres, admiral et cappitaine
« général de la mer, recouverts et enregistré par moi Jean de
« Le Caurye, procureur de mon d. seigneur de la d. chastel-
« lenie, après la ruyne et démolissement du dit Tournehem
« en l'an mil V^{c} quarant-deux. » — Temoing de LE CAURYE.

A la suite de cet intitulé on lit la date de la naissance des quatre enfants de Jean de Le Caurye, inscrits les uns à la suite des autres comme dans un registre de famille. Cette inscription se termine par ces mots : A mon souvenir. Amen.

Puis commence la série des rapports et dénombrements dont on doit se borner à citer quelques échantillons.

On y voit d'abord celui que Jehan de Lyanne, demeurant à Saint-Omer, rend et baille en 1543, le 6 avril, après Pâques, à haut puissant et très redouté seigneur Monseigneur Maximilien de Bourgogne, amiral capitaine général de la mer, vicomte d'Aire, seigneur de Tournehem et autres lieux, de deux fiefs situés à Reudelinghem et dont il donne la désignation.

— Remarquons en passant que toutes les désignations indi-

quées rappellent toujours les noms des propriétaires alors voisins et parfois ceux de leurs devanciers, ce qui indépendamment de l'attrait historique peut avoir parfois une véritable utilité dans l'intérêt des héritages et dans celui des familles.

Vient ensuite le dénombrement du fief de *La Pierre, séant* dit l'acte au *Dixmaige de Zuanesque* (Zouasques).

Ce fief appartenant alors à Adrien de Zombres, était précédemment à François du Val, sr de La Pierre, demeurant à Saint-Omer. (VI avril 1543).

— Successivement on voit à leur date respective figurer les noms de Zegres, de Bayenghem-lès Éperlecques, de Baudron, de Fiennes et de Saint-Martin, de Calonne, de Gantier, de Denys, de Bersacques, de Sept-Fontaines, de La Cressonnière, de Latre sieur de Monnecove, de Honvault, du Windal, de Nortbécourt, de Jean de Northoud, seigneur et fondateur de l'église de Bayenghem [1], de Jean Du Tertre, écuyer, sr Desclémy, licencié ès-lois, demeurant à Saint-Omer, de Beaurepaire, de Nortquelmes, de Sainte-Audegonde, pour un fief de 42 mesures situé hors la porte Boullisienne de la ville de Saint-Omer, Jean de Bersacques pour deux tiers du dimage de Tournehem, l'autre tiers réservé au chapitre de Thérouanne. — Nicolas et Collenet Lyot, pour un fief de 24 mesures situé à Recques.

Toutes les pièces et les noms ci-dessus relatées sont à la date de 1543.

Ici sur le registre terrier de Jean de Le Caurrye, on lit la mention suivante annotée par lui :

« Toute cette partie du registre, depuis la page 43 jusqu'à
« la page 62 verso est sans date ; mais comme elle a été faite
« au temps du gd Bâtard, il s'en suit qu'elle est antérieure à
« 1504, mais non antérieure à 1473, puisque la partie qui suit
« est de 1466 à cette même année 1473. — Toutefois il y a
« des reliefs plus anciens signés A. Coislon. »

[1] Nous donnerons *in extenso* ailleurs, le dénombrement de la seigneurie de Northoud (à Bayenghem-lès-Éperlecques).

Suivent ensuite l'indication d'une série de reliefs parmi lesquels nous notons ceux de Baudrain de Calonne, seigneur de Reudelinghem, relief estimé 96 livres d'Artois.

Un petit fief du dismaige de Louches, près Autingues (sic), en valeur de 36 sols, à cause de d^{selle} Antoinette de Lisques, dame de Calonne.

— La maison de La Cressonnière, déclarée par demoiselle Béatrix de Bours, veuve de Georges de La Cressonnière, pour son fils mineur Flourquin de La Cressonnière, dont elle a le gouvernement.

— Isaac du Recq, érentement du dict Calonne, dénonce un fief à Frelinghem d'une valeur de 13 livres avec 10 livres relief et 20 s. de chambellage.

— Collart Pietter tient un fief de Jacquemine de Wailly, à cause de sa seigneurie qu'elle tient de Tournehem, située à Leulinghem et valant 50 s. par an, chargé de douaire.

Vient ensuite la déclaration du fief de la motte d'Audrehem, appartenant à Marie de Le Sidune, veuve de mons. Loys de Guistelles, chevalier, seigneur de Neuville, qu'elle tient du château de Tournehem à 10 l. p. de relief et 20 s. de chambellage.

C'est ensuite la table des *poures* (sic) pauvres de Licques, 14 mesures, Jacques Courtois de Saint-Omer.

— Gilles de Fertin, un fief du s^{r} de La Haye de Bayenghem. (7 mesures occupées par Jehan Bontams).

— Guillaume de Northoult tient de M. du Vroland, à cause de la terre et seigneurie de Recq, une fourque $\frac{1}{2}$ de dismes au terroir de Recq, estimés annuellement a environ 24 livres.

— Jean de Parenty tient de Tournehem un fief à Surques, nommé Brugnobos, 10 liv parisis de relief.

— Guillaume de La Motte, écuyer, lieutenant de Monsieur le Bâtard de Bourgogne, à cause de la terre d'Audrehem, un fief qui se comprend en une disme à Audrehem.

— Jacquet de Fiennes, fils de Vallerand de Fiennes et de Saint-Martin en Louches, tient de Tournehem, un fief de 7 livres par an.

— Estienne Favores, à cause de Chrestienne Le Peypre, sa femme, tient un fief de d^selle^ Jacquemine de Monnecove, 6 mesures de terre sise à Monnecove, à Cransert. Ce fief passa un peu plus tard entre les mains de Claude et de Denys de Bersacques.

— Jean de Bayonne, à cause de sa femme, tient les fiefs qui s'ensuivent à Courtebourne, les lisques tenus de noble homme Guillaume de Fouquessolles, à cause de sa seigneurie de Canchy, mouvant de Tournehem, qui se comprend en 22 mesures de bois, en deux pièces, nommés les Bois de Galconte et de Beaufort..... Item un autre fief tenu de d^selle^ Jacquemine de Wailly, de la cense de Monnecove, contenant plusieurs pièces de terre en dessus et en dessous du chemin de Leulinne.

C'est la valeur du fief de l'église de Bayenghem-au-Mont, ajoute le rédacteur du Terrier, fief qu'elle tient de noble homme Jean de Le Haye, écuyer, à cause de la seigneurie de Le Haye qu'il tient de Tournehem, pour lequel est dû de relief 6 liv. 1/2 à la charge de 4 messes par an. — Le dit fief séant à Baienghem appartenait en partie à Catherine et Ansel Havart.

— Après une assez longue série d'indications, le premier cahier contenant 30 pages d'une écriture nette et serrée, se termine par le nom de Denys de Morbecque, qui tient de Tournehem, un fief de Ghémy, nommé Clienspere, valant annuellement 50 sols. — A cette époque, de 1473 à 1504 (d'après Leblanc), le marc d'or valant de 103 à 130 livres à 23 karats, faisait de 30 à 36 sols ; le marc d'argent de 7 à 11 livres, valait de 11 à 12 deniers. Alors qu'une vache coûtait 56 sols, un cent d'œufs 2 sols 4 deniers, un mouton 10 sols 8 deniers, une livre de sucre 4 sols 8 deniers, d'après les données de Dupré de Saint-Maur.

— Voilà, Messieurs, la sèche et brève analyse d'un des quatre premiers cahiers du Terrier de Tournehem, dont le zèle intelligent et éclairé de M. de Rosny a bien voulu nous gratifier. Ce travail vous le voyez Messieurs, malgré lui, peut-être et à cause même de son aridité naturelle, est plein de

faits instructifs pour l'histoire des noms, des lieux et celle des familles ; nous continuerons, si vous le jugez convenable, l'examen que vous nous avez confié, mais auparavant nous remercions très chaudement M. de Rosny de son importante et patiente étude. Les livres terriers sont des pages précieuses pour l'histoire, il serait heureux que beaucoup de nos correspondants voulussent bien imiter l'exemple de l'honorable correspondant de Lozembrune.

Hri DE LAPLANE.

QUENTOWIC

Communication de M. l'abbé Laurent, membre correspondant, à Brimeux, près Montreuil-sur-mer.

Il en est, on le sait, un peu de la critique comme de la satire. Des hommes à l'honorabilité et à la science desquels nous sommes les premiers à rendre hommage, s'étant crus autorisés à trancher court et net la grave question de l'emplacement de cette ancienne cité gallo-romaine, nous avons pris la confiance de leur faire remarquer que l'on ne serait peut-être pas aussi indulgent pour eux qu'on l'a été pour Alexandre ; et, l'on n'en sera pas surpris, blessés dans leur amour-propre, ils nous ont fait payer chèrement notre témérité.

Nous ne nous arrêterons pas à rechercher s'il n'y aurait pas lieu de faire ici l'application du vieux proverbe : *Tu te fâches, donc tu as tort ;* nous aimons mieux reprendre en sous œuvre, dans l'intérêt de la vérité historique et archéologique, la tâche que l'on nous a imposée et aborder cette fois directement et résolûment la question.

Où était Quentowic ?

Est-ce sur la rive droite ou sur la rive gauche de la Canche ?

Nous n'hésitons pas à répondre que c'était sur la rive gauche.

Nous en appelons à notre tour : *Aux chartes, aux diplômes, aux ordonnances de nos rois ; — aux chroniques ; — au caractère des monnaies frappées en cet endroit ; — aux auteurs anciens et modernes, selon nous, les plus dignes de foi.*

1° *Aux chartes, aux diplômes, aux ordonnances de nos rois :*

Que nous disent en réalité ces actes ? Ce qu'ils nous disent? Le voici : Il y avait à l'embouchure de la Canche, une sorte de Marseille du nord, l'on y battait monnaie, l'État y était représenté par un préfet et, à cause de sa position, cette ville était connue sous le nom de Quentowic, *Vicus-ad-Quentiam ;* de son emplacement sur la rive droite ou sur la rive gauche de la Canche ? Pas un mot, non, rien absolument rien.

Mais l'acte de partage de Louis-le-Débonnaire !...

Il est loin de fournir, quoi qu'on en ait pu dire, un argument *ad hominem :* lors même que, comme on en est venu à le supposer, en désespoir de cause, le territoire d'Etaples aurait formé « *un petit pagus,* » l'on ne serait pas autorisé à y chercher Quentowic, puisque, si le passage que l'on s'est plu à nous citer a été fidèlement transcrit, cette ville devait se trouver entre le Boulonnais et le Cambrésis : « *Quentovico, lamalecensis ;* » et non entre le Ponthieu, le Boulonnais, la mer et le Thérouannais. *(D. Bouquet ; Rerum, gall. et Franc. scriptores, tom. VI, p. 401).*

Ce texte laisse donc évidemment à désirer sous le rapport de la clarté et de la précision ; il ne mérite donc que peu ou pas de confiance.

Il n'en résulte pas moins, nous dira-t-on, sans doute, que le Ponthieu était dans un royaume et Quentowic dans un autre.

Tout ce que l'on peut raisonnablement en conclure, c'est que, comme nous venons d'en faire la remarque, le rédacteur de cet acte de partage n'était pas très-fort en géographie. On nous assure au reste que, dans une autre version de ce texte (nous regrettons de ne pas l'avoir sous les yeux), Quentowic est mis dans le Ponthieu.

Une remarque, qui n'est peut-être pas à dédaigner, c'est que l'auteur à qui l'on a emprunté la copie de cet acte avait déjà dit : « *Quentowic, id est Vicus ad Quantiam, hunc locum*

« *Alcuinus nunc Vicum, nunc indeclinabili vocabulo Wi-*
« *cus nominat; in Epistola, 93, sic ait: Martinus in Vicos*
« *apud S. Jodocum infirmus remansit; et in Epistola 12;*
« *Revertente me de Wicus... Hic locus et portus (si quæ sunt*
« *nunc ejus reliquiæ, si quo vestigia) ad ostium Quantiæ*
« *positus fuit, et est non longè a Stapulis, ant a cella mo-*
« *nasterio que S Indoci* » *(D. Bouquet: Rerum Gall. et Franc. scriptores, tom. III, p. 580).* A-t-il fait abstraction de son sentiment personnel en enregistrant ainsi le pour et le contre? C'est possible; mais on ne sait trop ce qu'il faut en penser. *(La lettre 93e est la 44e, et la lettre 12e est la 96e dans l'édit. Migne).*

Mais la charte de Charles-le-Chauve!...

On y voit il est vrai que l'abbaye de Saint-Josse a été fondée à *Schaderias* ou plutôt à *Schaterias* (le mot est difficile à lire et nous ne pouvons pas affirmer qu'on l'ait bien lu; mais peu importe à la question, et que ce lieu était dans le Ponthieu *(In loco qui dicitur Schaderias* ou *Schaterias, in pago Pontiu...)*; mais, en supposant qu'elle soit authentique, ne prêterait-on pas à rire si, parce qu'il y a, par exemple, *les Champs-Élysées à Paris, on en concluait quelque chose contre la situation de cette ville?* On nous permettra donc de croire que *Schaderias*, ou *Schaterias*, a pu faire partie du territoire et même de l'enceinte de Quentowic, et que rien ne nous oblige à transporter cette ville au-delà de la Canche.

On a peine à comprendre ce raisonnement:

Quentowic est mis après le Ponthieu, dans l'acte de partage de Louis-le-Débonnaire, donc il ne faisait pas partie de cette province.

Mais n'a-t-on pas pu avoir quelque bonne raison pour ne pas se préoccuper, dans cet acte, de la situation de cette ville?...

Cette observation, aussi simple que péremptoire, nous dispense de faire remarquer qu'il n'y a non plus rien de sérieux à tirer de l'emplacement de l'abbaye de Saint-Josse.

Oui, elle était dans le Ponthieu ; et elle avait cela de commun avec Quentowic ; mais, à moins de prouver, ce que l'on n'essayera pas de faire, l'impossibilité de l'annexion d'une ville de cette province au royaume projeté de Bavière (on ne peut arguer de la convenance qu'il y aurait eu à prendre la Canche pour ligne de démarcation) l'on aura bon gré mal gré à compter avec la logique.

On ne peut donc pas sans imprudence s'appuyer sur ces deux textes pour assigner un point précis à l'emplacement de Quentowic.

2° *Aux chroniques religieuses :*

On lit d'abord dans la vie de saint Riquier : « *Vade ad « Franciam ad plagas boreales et perquire venerabilis sanc- « tis Ricarii monasterium quod situm est spatio quindecim « lengarum à portu Quentowic.* » *(Labbe, p. 476).*

La lieue gauloise, suivant Ammien Marcellin, étant de quinze cents pas romains, il s'ensuit que Quentowic devait se trouver à dix lieues de France de Saint-Riquier, c'est-à-dire à Saint-Josse.

On lit ensuite dans la vie de saint Wandrille, que les religieux de Fontenelle appréhendant avec raison que les Normands, qui entraient souvent dans la Seine, ne vinssent piller leur maison et profaner les reliques de saint Ansbert et de saint Wandrille, se décidèrent à les transporter à *Blandulfi-villa*, et que le clergé et les habitants de cet endroit vinrent les recevoir à *Mitis-Pont* (Nempont) sur l'Authie. *Blandulfus* était-il dans la région de Quentowic ? On serait tenté de le croire, en lisant dans le traité : « *De tribus Dagobertis* » du P. Henschenius : « *Ad villam Blandulfi, propè Quentavicum.* » *(Anno 858, in-fol. p. 216).*

Mais qu'était-ce que *Blandulfus* ? S'agirait-il de *Blangy-sur-la-Ternoise ?* Il n'y aurait peut-être pas témérité à le penser. Écoutons en effet Fleury :

« Ce n'était pas sans grande raison, dit-il, que l'on parlait « de monastères ruinés par les Normands. En 851, le troisiè-

« me jour du mois d'octobre, ils entrèrent dans la Seine, sous « la conduite d'Hosery, qui avait brûlé Rouen dix ans aupa- « ravant. Ils demeurèrent trois mois dans le pays, et ruinèrent « entre autres le monastère de Fontenelle. Les moines qui « s'étaient déjà rachetés deux fois, n'ayant plus d'argent à « leur donner, prirent le partie de fuir, et ayant déterré les « os de saint Wandrille et de saint Ansbert, les emportèrent « avec ce qui leur restait de meubles. Ils se retirèrent dans le « *Ponthieu*, et ensuite dans le Boulonnais, où ils avaient des « terres, et furent reçus charitablement par Hersende, abbesse « de Blangy. Cependant les Normands trouvant le monastère « de Fontenelle abandonné, le brûlèrent jusques aux fonde- « ments. » *(Hist. ecclés. in-12, p. 464, Mariette, Paris 1721).*

Cependant d'après le *Livre des miracles de saint Wandrille et de saint Ansbert*, *Blandulfus* ne serait pas *Blangy ;* mais *Blonville-en-Bois-Jean. (Acta Sanctorum, julii, t. V, c. II et III).*

Il y a en effet une ferme du nom de *Bloville* sur le territoire de ce village. Ce serait donc de la chapelle de cette ferme que les reliques de ces saints auraient été transportées dans une église de saint Pierre, située près de Quentowic. Malheureusement pour ceux qui soutiennent que cette église était à Saint-Josse (ce qui, selon eux, prouverait que ce village n'a jamais eu rien de commun avec cette ville). Luto prétend qu'elle appartenait au monastère de Fontenelle et qu'elle était dans le Boulonnais. *(Hist inéd. du Boulonnais).*

Qui à tort ? Qui à raison ?

Peu importe en tout cas, la situation de *Blandulfus*, puisque, en nous disant qu'il était voisin de Quentowic, on ne nous dit pas si cette ville était dans le Ponthieu ou le Boulonnais.

On lit enfin, *dans le Cartulaire de Folquin*, que l'abbaye de Saint-Bertin a possédé un domaine à Quentowic, et que, en faisant plus tard l'échange de ce domaine, on a dit qu'il était à Étaples, et on en a conclu que cette dernière ville s'est élevée sur les ruines de la première ; mais, au lieu de s'ap-

puyer sur une preuve, l'on ne s'est appuyé que sur une induction, et cela ne peut suffire en histoire.

Il semble donc, en vérité, que l'on se soit donné le mot pour laisser le malencontreux emplacement de Quentowic dans la plus complète obscurité.

3° *Au caractère des monnaies frappées en cet endroit :*

En considérant que les besans, ou pièces de monnaie de Quentowic sont pour la plupart des pièces du Ponthieu, on en tire la conséquence que cette ville était dans ce comté.

Nous savons bien qu'on le conteste ; mais que ne peut-on pas contester ? On a beau dire cependant que ces mots : « *In Pontio vicu...* » ne sont pas applicables à l'atelier monétaire de la Canche ; mais — (a-t-il existé ?) — à celui de l'Authie ; une assertion n'a jamais eu la valeur d'une preuve.

Pourquoi l'atelier monétaire de Quentowic a-t-il été transféré à Montreuil ? Si non parce que, selon toute probabilité, il appartenait au Ponthieu.

4° *Aux auteurs anciens :*

Alcuin, dans sa XLIVe lettre, place sans hésiter la cellule de saint Josse à Vic : « *Martinus*, dit-il, *in Vicos, apud sanctum Jodocum, infirmus remansit.* » *(Edit. Migne).*

L'abbaye de Saint-Josse était donc à Quentowic. Si le nom moderne de ce village a prévalu sur le nom ancien de cette ville, il faut naturellement l'attribuer à la dévotion des peuples et à l'importance qu'a dû prendre l'établissement religieux.

Mais, nous a-t-on dit et nous dira-t-on peut-être encore, « *Vic n'est pas Quentowic* » et l'archéologie ainsi que la numismatique ont fait plus d'un pas depuis qu'Alcuin, etc., ont écrit !...

C'est comme si l'on disait : 1° *Brimeux* n'est pas *Brimeux-sur-Canche*, et 2° : *L'on a commencé à voir clair qu'après la découverte des propriétés du gaz. Suum quique ;* honneur sans doute aux modernes ; mais aussi honneur aux anciens.

Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à cette prétendue difficulté.

Nous avons dit ailleurs *(Exam. des dern. éclairc. sur l'emp. de Quent, p. 18)*, que, *dans sa XIVe lettre*, Loup de Ferrières a parlé d'Étaples et que, à l'époque (842-844) où il l'a écrite, Quentowic n'avait pas encore cessé d'exister. Ce qui s'oppose à ce qu'on les confonde On a bien essayé de parer le coup en disant que l'on donnait alors indistinctement l'un et l'autre nom à la même localité; mais on a oublié d'en apporter la preuve.

On trouve ce passage, dans *le Lexicon* de Phil. Ferraris : « *Quentowic oppidum Galliæ, in Picardiæ provinciâ, et in* « *Pontivotractu, vulgo Saint-Josse-sur-mer, teste Baluzio.* » *(Milan 1627, in-4°).*

Bien de plus formel, rien de plus concluant en faveur de Saint-Josse.

L'abbé de Longuerue, dans sa *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne*, a écrit dans le même sens : « Outre le port de Saint-Valery, dit-il, *le Ponthieu* en avait un autre à l'embouchure de la Canche *(Cantia)*, et ce port s'appelait *Vic* ou *Quentowic*, à cause de sa proximité de cette rivière. » *(Paris 1719, in-fol.)*

Wastelain, dans sa *Description de la Gaule Belgique, p. 336*, dit : « L'endroit le plus remarquable du Ponthieu est le port de Vic, *Vicus* ou *Quentowicus*, ainsi nommé dans un capitulaire de Louis-le-Débonnaire de l'an 835. Il est à croire que sa situation sur le bord méridional de la Canche, en latin *Quantia*, lui aura donné la seconde dénomination. Ce port est ruiné depuis 700 ans. Etaples lui a succédé sur la rive opposée. »

Nous pourrions aisément citer ici un grand nombre d'autres auteurs, mais il faut savoir se borner dans un travail de cette nature.

5° *Aux auteurs modernes :*

M. Sagnier d'Abrancourt, d'Abbeville, dans ses *Remarques sur Quentowic, ville ancienne du Ponthieu*, s'est exprimé en ces termes : « *Le Quentovicus ou Vicus ad Quantiam*, est ainsi

« nommé de sa position sur la Canche. Son port était déjà « connu sous le règne de Dagobert, Haymon, duc de la Fran- « ce maritime, y faisait sa résidence. Saint Josse quitta son « pays pour se retirer dans le *Ponthieu*, où il embrassa l'état « ecclésiastique et desservit la chapelle du duc Haymon pen- « dant neuf ans. Il se retira en diverses solitudes, entre autres « à *Brahic* (La Broye) et en dernier à *Quentovic, où il ter-* « *mina ses jours*, dans un bois du voisinage, là où ont été « bâtis, d'abord un hospice, dont l'administration a été confiée « par Charlemagne au célèbre Alcuin, ensuite une abbaye en « son honneur.

« Surpris par les Normands, le 6 décembre 842, pendant la « tenue de la foire, Quentovic fut pillé, ravagé et brûlé par « ces pirates qui massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent, et « ne ménagèrent que les édifices rachetés à prix d'argent. « *(Chron de Saint Wandrille)* La ville fut rebâtie : car elle « subsistait encore en 854, ainsi que le prouve l'édit de Pistes « de la même année. (Et de plus, s'il faut en croire Folquin, « en 961).

« Après la destruction de Quentowic, on vit s'élever à l'em- « bouchure de la Canche, Étaples dont le port devint très- « fréquenté. » *(Journal de Verdun, t. 83, janvier 1758).*

Ce qui ne veut pas dire qu'Étaples se soit élevé sur les ruines de Quentowic.

« La place de cette antique cité, dit M. Boucher de Crève- « cœur, membre associé de l'Institut, et de la Société d'Emu- « lation d'Abbeville, est enfin reconnue *dans l'emplacement* « *de Saint-Josse-sur-mer ;* il y existe encore des traces d'un « camp et d'un aqueduc, on y rencontre aussi des médailles « qui peuvent faire soupçonner que le pays était ancienne- « ment habité par les Romains. (Nous possédons un certain « nombre de ces pièces de monnaie).

« En jetant, ajoute-t-il, un regard sur la carte de M Henry, « adjudant du génie, publiée en 1818, *(l'Essai de cet auteur* « *est de 1810)*, on reconnaît dans la vallée qui existe au pied

« du village de Saint-Josse, *la position la plus avantageuse*
« *pour l'établissement d'un port*, avant le retrait des eaux :
« on y voit la mer baignant le littoral, presqu'en ligne droite
« depuis *Gesoriacum navale* (Boulogne) jusqu'à la Canche ;
« plusieurs ruisseaux qui y apportaient leurs eaux, entrete-
« naient son bassin formé par la nature. Ces courants sont in-
« diqués dans la carte de Cassini ; mais le terrain s'est ex-
« haussé par les relais de la mer : là où s'étendait son domaine
« est une vaste baie, on ne voit plus qu'une plaine sablonneuse
« et des marais que la main des hommes s'efforce de fer-
« tiliser.

« Étant, dit-il enfin, *(ceci mérite, selon nous, une sérieuse*
« *attention)*, en 1810, à herboriser du côté de Berck, la proxi-
« mité de St-Josse m'engagea à visiter la place où l'on croyait
« que avait été Quentowic, j'étais avec M. Traullé, correspon-
« dant de l'Institut, et deux Abbevillois ; nous remarquâmes
« au bas de la colline où est bâti Saint-Josse, une longue ex-
« cavation avec une entrée au milieu tournée vers la mer. Un
« fossé récemment creusé laissait apercevoir de vieilles pièces
« de bois semblables à des débris de navires anciennement
« enfouis. Cette excavation, aujourd'hui presque comblée
« avait tant de ressemblance avec le bassin d'un port, et son
« entrée, que nous jugeâmes *unanimement* que ce devait être
« l'ancien port de Quentowic, et tous ceux qui connaissent le
« local, ont partagé notre opinion. » (*Brochure imprimée en*
« *1829*).

En résumant ce qui précède, on peut conclure que Saint-Josse-sur-mer, village de l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais), a remplacé l'ancienne ville de Quentowic. Elle était bâtie sur la hauteur, ainsi que le monastère, tandis que le port était au bas de la côte ; pour le prouver il suffit de citer, comme nous venons de le faire :

Parmi les anciens, Alcuin et Loup de Ferrières, et parmi les modernes, MM. d'Abrancourt et Boucher de Crèvecœur ; et d'en appeler à l'état des lieux. On n'y voit plus, il est vrai,

les ruines que l'on y voyait encore en 1807, mais le sol en renferme d'intéressants vestiges.

Mais ne peut-on pas opposer à ces ruines, celles que l'on a eu la bonne fortune de découvrir, à deux kilomètres, au nord, dans les sables d'Étaples et de Camiers ?

Non, on ignore à quelle localité elles ont appartenu, et l'on ne peut pas même, avec la meilleure volonté du monde, dire qu'elles sont sur la Canche.

« Ainsi, concluons-nous avec M. Boucher de Crèvecœur, Saint-Josse occupe *incontestablement* l'emplacement de l'ancienne ville de Quentowic, dont le nom s'est perdu lorsque son port et son commerce ont été détruits. Le monastère fondé sur le tombeau de saint Josse a donné son nom à ce qui restait des anciennes constructions, et à celles qui se sont successivement élevées. »

Voilà sans contredit une étude consciencieuse, une étude que nous avons été à même de faire et que nous avons faite en effet durant notre long séjour à Saint-Josse ; nous sommes heureux cependant de pouvoir abriter notre humble personnalité derrière celle de cet estimable archéologue.

Osera-t-on s'inscrire en faux contre son jugement et celui de trois hommes aussi désintéressés, aussi savants que lui ? Non, on ne saurait être reçu à le faire, puisque, comme l'a dit avec raison M. Vincent, membre de l'Institut : « *Pour ce genre de questions, les véritables juges sont les personnes qui ont étudié sur les lieux.* » (*Lettre du 22 mars 1864, adressée à M. l'abbé Robert*).

Nos honorables et honorés contradicteurs ont-ils lu le travail de ce sage et zèlé explorateur ? Nous ne leur ferons pas l'injure de le supposer.

On nous objecte que l'élégant et érudit auteur de l'*Histoire de l'invasion des Nortmans dans la Morinie*, a cru devoir embrasser l'opinion de ceux qui place Quentowic sur la rive droite de la Canche ; nous n'en sommes pas surpris : cet honorable historien était depuis longtemps lié avec notre plus

ardent antagoniste, et l'on partage assez volontiers les sentiments de ceux que l'on aime et que l'on estime.

Cependant on voudra bien, nous en avons du moins la confiance, nous permettre de lui faire remarquer que, si, comme il l'a dit, Quentowic a *peut-être été envahi par les sables*, on s'explique difficilement l'imprudence des anciens (ils ne manquaient pourtant, ils l'ont suffisamment prouvé par leurs œuvres, ni de jugement ni de génie) qui ont eu l'étrange idée d'exposer Étaples à éprouver le sort de Quentowic. Sans doute *ce peut-être* sauve tout ; mais il ne dénote pas une conviction bien robuste. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, p X, p 18-57*).

Il résulte en dernière analyse de tout ce qui précède, c'est-à-dire, du silence des chartes, de l'ambiguïté des chroniques et de la divergence qui existe entre les opinions des auteurs soit anciens, soit modernes (ce qui prouve qu'il s'agit d'un véritable nœud gordien), qu'il faut absolument s'en rapporter aux lettres d'Alcuin, de Loup de Ferrières et à l'examen que M. Boucher de Crèvecœur a fait, et que l'on peut refaire, de l'état des lieux (le temps sans doute a fait son œuvre ; mais s'il a pu le modifier, il n'a pas pu entièrement le transformer) ; examen qui oblige et qui obligera à se prononcer en faveur de la rive gauche, au lieu de le faire en faveur de la rive droite de la Canche.

Est-ce à dire que nous aimons Saint-Josse, et que nous haïssons Étaples ? Non, nous ne voulons qu'une chose, c'est que l'on rende à César ce que l'on doit rendre à César.

Nous terminons donc en exprimant le vœu (vœu que l'on formera sans doute volontiers avec nous) que la vérité brille enfin aux yeux de tous, et que l'on puisse se donner cordialement la main d'une rive à l'autre de la Canche.

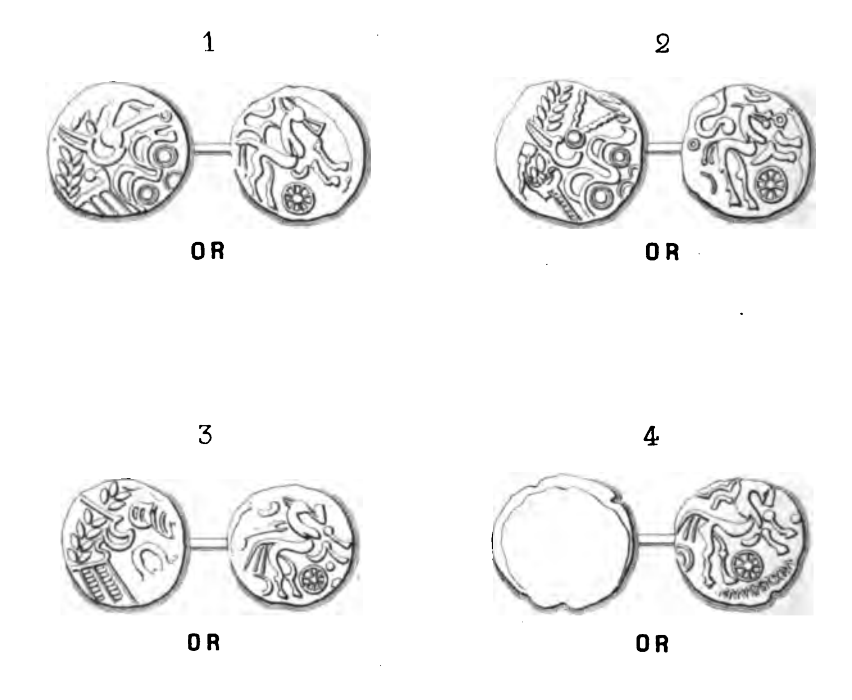
LAURENT,

Curé de Brimeux, correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

20 juillet 1873.

MONNAIES D'OR DES COLONIES GALLO-BELGES

ÉTABLIES DANS LA GRANDE BRETAGNE



NUMISMATIQUE

Communication de M. Félix le Sergeant de Monnecove,
membre titulaire.

Monsieur le Président,

J'ai examiné très attentivement, et avec le plus grand intérêt, la note et le dessin insérés dans le cahier qui comprend les 83e et 84e livraisons du Bulletin historique de notre Société des Antiquaires de la Morinie, au sujet d'un statère trouvé à Moyenneville (Somme), appartenant à M. Arthur Van Robais, et attribué par lui au classement Atrébate-Morinien.

J'ai comparé ces indications à cinq monnaies du même type, et je vous envoie les empreintes de trois d'entre elles.

Le n° 1 fait partie de mon cabinet, et je le considère comme très-voisin de l'exemplaire décrit.

Le n° 2 appartient au cabinet des antiques et des médailles de la Bibliothèque nationale (ancien fonds) ; il a été trouvé en 1850 près de Pontoise. Le droit est conforme à celui de l'exemplaire décrit, mais le revers est différent, parce qu'il porte un point centré sous la tête du cheval, et au-dessus du cheval, un symbole ressemblant à un oméga renversé.

Le n° 3 ne diffère de l'exemplaire décrit que par le point, qui figure à droite de la roue, sur le revers.

Les deux autres monnaies du même type, que j'ai exami-

nées, sont plus frustes et constituent des variétés peu importantes.

Mais toutes portent, sous la roue, un cordon simulant une légende souvent peu apparente, à cause de l'étroitesse des flans, de l'imperfection de la frappe ou de l'usure des pièces.

Il aurait été intéressant de savoir où l'on a trouvé les nos 1 et 3, ainsi que les deux autres exemplaires que j'ai observés, mais je n'ai pu obtenir ce renseignement, je sais seulement qu'ils viennent du Nord de la France.

Les six monnaies dont je viens de parler sont bien du même type ; M. Arthur Van Robais donne celle qu'il possède aux Atrébates et aux Morins réunis ; (ce qui équivaut presque à une indétermination) ; M. Louis Deschamps de Pas rejette cette opinion et l'attribue dubitativement aux Nerviens ; pour mon compte, il me parait préférable de revenir au sentiment de notre regretté concitoyen, M. Alexandre Hermand, le savant et ingénieux auteur de la « Numismatique Gallo-Belge », et de restituer ces statères aux colonies d'Atrébates établies dans la Grande-Bretagne ; c'est là qu'ils sont nés, et c'est le commerce et l'échange qui les ont ramenés aux endroits fort divers où ils ont été trouvés.

M. Alexandre Hermand a toujours établi, et il a souvent rappelé, non-seulement avec l'autorité de ses longues et nombreuses investigations, mais encore d'après l'analyse consciencieuse des travaux des numismatistes anglais, qu'il y avait, entre les Gallo-Belges et les Bretons insulaires, une étroite parenté, résultant d'une communauté d'origine, et constatée par Tacite et Strabon, aussi bien que par César. Il fait seulement remarquer que les Bretons insulaires, dans leurs imitations des monnaies de leurs auteurs, ont transporté sous le cheval la roue qui figurait au-dessus de lui sur les pièces belges ; or les six statères qui nous occupent portent une roue sous le cheval, ils offrent pour le reste les caractères que l'on rencontre sur les monnaies des Atrébates, dans ces conditions, n'est-il pas permis d'attribuer leur fabrication aux Bretons

insulaires, et d'expliquer leur découverte en France par les relations commerciales qui existaient entre la mère-patrie et la colonie d'outre-mer ?

Ceci m'amène, Monsieur le Président, à vous entretenir du statère nº 28, planche B, du catalogue de M. Adolphe Dewismes, et d'un autre du même type, faisant partie de mon cabinet, et dont je vous envoie une empreinte sous le nº 4 ; il provient du Nord de la France et il complète heureusement celui qui précède, parce que la légende ou l'imitation de légende placée au bas de la pièce est entière.

Tous les deux appartiennent à la série des monnaies globeuses, que l'on donne généralement aux Morins, bien qu'on les trouve aussi souvent enfouies en Belgique que dans notre région, et M. Adolphe Dewismes enregistre cette attribution, (page 19) sans la discuter, mais tous les deux portent une roue sous le cheval, et ils peuvent être rattachés, par conséquent, au système de M. Alexandre Hermand, c'est-à-dire au monnayage des colonies Gallo-Belges établies dans la Grande-Bretagne.

Toutefois, tandis que les six monnaies du premier groupe offrent les emblêmes de celles des Atrébates, les deux monnaies du deuxième groupe présentent les caractères de celles des Morins ; l'opinion de M. Alexandre Hermand et les considérations que je viens d'exposer nous amèneraient donc à détacher tous ces statères de nos séries autonomes locales, pour les rendre aux colonies de la Grande-Bretagne, en constatant que, parmi celles-ci, les unes venaient de la Morinie et les autres de l'Atrébatie.

Cette opinion, qui n'est pas contredite par notre maître à tous, M. de Saulcy, de l'Institut, dont la collection, comprenant plus de 7,000 monnaies gauloises, vient d'être achetée par l'Etat, acquerrait encore bien plus d'autorité, si l'on constatait que les pièces dont il s'agit se trouvent souvent dans le sol de l'Angleterre ; je n'ai pas encore eu l'occasion de m'en assurer, mais ce point sera facilement élucidé.

En attendant, l'attribution qui précède paraît mériter l'examen de notre Société, qui sera fière de la trouver conforme au sentiment toujours respecté de M. Alexandre Hermand ; nous espérons aussi que la note envoyée par M. Arthur Van Robais, et la publicité que notre Bulletin historique lui a donnée, appelleront l'attention des savants sur ce point si intéressant de notre numismatique locale, et nous vaudront de nouveaux éclaircissements, plus dignes de votre intérêt que les très-modestes réflexions qui précèdent.

J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur le Président, et je vous prie de vouloir bien agréer pour vous et pour nos collègues, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

F. de MONNECOVE,
Membre titulaire.

CHRONIQUE DE JACQUES GENELLE

XVIIe SIÈCLE

(SUITE)

Communication de M. Hri de Laplane, Secrétaire-Général.

Nous avons publié dans un précédent numéro du Bulletin [1] quelques extraits de la chronique historique peu connue de Jacques Genelle, bourgeois d'Arras, au XVIIe siècle. Nous demandons la permission de les compléter aujourd'hui.

Ces notes contemporaines de faits accomplis sous les yeux même du rédacteur et racontés par un témoin oculaire sont autant de documents utiles pour les futurs historiographes de nos provinces. Ce sont des jalons précieux qui seront un jour soigneusement consultés et mis en ordre.

Nous les avons puisées à une source certaine et pour nous authentique, le manuscrit autographe de l'un de nos plus infatigables et de nos plus consciencieux explorateurs d'archives, M. Dufaitelle, mort il y a peu d'années. Ce zélé correspondant les

[1] 83e et 84e livraisons, pages 25 à 64.

a copiées lui-même, mot pour mot, en 1838, dans l'exemplaire rarissime qui figurait, il le constate, à la Bibliothèque royale sous les nos 1999, nos 7 et 8, in-8o, pp. 1-8.

Nous tenons la copie autographe et textuelle dont nous parlons à la disposition de ceux qui désireraient la consulter, ils y verront la rigoureuse exactitude de ce que nous avançons et pourront plus facilement se rassurer sur l'existence du texte imprimé en 1640 et 1641, volume qui comme tant d'autres dans une classification nouvelle peut avoir naturellement subi un déplacement de rayon et causé ainsi quelque inquiétude à un trop méticuleux chercheur. Hri DE L.

De la provision des soldats et des espagnols qui furent mis en Cambray et de loutrage quilz firent.

« Depuis lempereur se retira à Bruxelles très mal dispos de sa personne, puis on ordonna de la reste de la gendarmerie, car il en estoit mort l'une des parties ; plusieurs furent casséz et renvoiez en leur region, plusieurs furent retenus et mis en garnison sur les villages long temps puis se retirerent aux garnisons ; les espagnolz furent mis vingt deux enseignes à Cambray et quinze cens chevaux, les quelz firent inunmérables maux, car ils se faisoient nourrir ceux et leurs chevaux et coucher au lict des habitans dud Cambray et les faisoient tant près servir que mervielle et bien souvent basoient lesdicts bourgeois, tellement que la plus part abandonnèrent leurs logis et sortirent hors leurs logis finablement et firent tant que plusieurs quy vivoient honestement furent destruis car ilz y furent lespace de trois mois et y en avoit aussy cincq enseignes de

cette nation au chasteau en Cambresie ; pareillement furent mis les allemans et autres nations en plusieurs lieux »

De lescarmouche quy fut faicte près Amiens.

« Incontinent que le prince d'Espinoy aperceut les franchois demanda quon luy mist son armure enteste, mais incontinent après mourut en ses armes sans coup férir. Puis quand les nobles seigneurs se virent ainsy menés et qu'ilz virent quil failloit perdre ou rendre se murent tous au front d'avant et se mirent par une vraye foy sur une troupe des franchois chevaucheurs, en telle sorte quilz les rompirent tous et mirent en route et prinrent plusieurs grands sieurs prisonniers, puis plusieurs de noz gens se mirent à piller, pensant avoir tous gaigné ; mais incontinent parurent deux aultres embusches de gens de cheval et de pied avecq quelque artillerie lesquelz se ruerent sur noz gens se mirent incontinent en fuite mais plusieurs furent ratains et furent prins et tuez ; ainsy advient souvent des pillards et en lad. chasse se perdit le duc d'Ascot de son chemin et fut trouvé dedans un bois, des paysans, non scaçant là où il estoit et fut prins prisonnier et mené à Amiens, et des françois fut prins le sieur de Conty, le sieur de Rachion et plusieurs aultres lesqnelz furent amenez au camp. »

De nos gens quy descampèrent de Miromon et des françois quy y vinrent camper.

« Plus quelque jour après led. camp releva dud. lieu de Luceux sans assièger la ville de Dourlen, mais prirent le chemin droict à pas et de là vinrent camper à Miraumont, auquel lieu furent quelques jours, puis les françois passèrent l'eau de Somme et envoièrent demander bataille à noz gens, puis commencèrent à approcher ; mais dun grand matin noz gens des-

logèrent à grande haste et vinrent camper à Vis en Arthois et Remy, plus laissèrent à Bapalme onze enseignes de gens de pieds avecq quattre ou cincq enseignes de pionniers et le furnit on de tout ce que mestier estoit pour attendre un siège. »

De la garnison quy fut boute dans Cambray et de la demande du roy, et des escarmouches quy y furent faictes.

« Les franchois pensant bien surprendre lad. ville de Cambray commença a approcher de demye lieue et le roy en personne et envoya son herau mander passage parmy lad. ville demandant aucun nombre de pain et de vin tous les jours pour ce que lad. ville estoit neutre, à quoy fut repondu par le sieur de Bignicourt, gouverneur d'icelle ville, que sil vouloit avoir vivres pour les francois de son camp quilz en vinseut manger avecq eulx et sil vouloit passer que les portes seroient tousjours ouvertes oyant aste response le roy quy estoit en braverie fut fort troublé, envoya grand nombre de gens de cheval le lendemain par un jeudy, veille de Nostre Dame de septembre pour donner l'alarme à ceulx de la ville, mais les capitaines firent wider et sortir le nombre de dix mil hommes sur les franchois lesquelz en firent grande boucherie mais en la fin les franchois s'esmeurent tant que contraincte fut à noz gens par le commandement des capitaines faire la retraitte toutte bellement et durant cette retraitte lartillerie quy estoit sur le rampars de la citadelle de Cambray fit merveilleusement son debvoir car à icelle journée perdirent les franchois grand numbre de gens. Ainsy se passa iceluy jour, le lendemain quy fut le jour Nostre Dame de septembre les capitaines de la ville mirent plusieurs ambusques aux faubours de Harquelie ; plus les françois réunirent encor grand nombre de chevaux les quelz furent receuz comme devant dont ils se donnèrent grand merveille de voir tant de gens dans icelle place ; parquoy virent bien que possible n'estoit de lavoir sans grande

porte, ainsy se mirent à bouter le feue partout le Cambrésie, dont plusieurs gens furent pauvres à jamais. »

De nos gens quy descamperent de Bouchain et des françois quy les suivirent.

« Durant ce temps approcherent encor noz gens, lesquels estoient encor à Bouchain sans faire aucune alarme dud. camp des franchois lesquelz quand ils virent lesd. franchois approcher, deslogerent dud. lieu et firent tant qu'au bout des deux gittes vinrent auprès de Vallenciennes et illec se fortifioient deliberant du tout là demeurer et attendre les d. franchois, lesquelz ne cessèrent de jour en jour de brusler au Cambrésio, et en Arthois. Voiant que les bourguignons estoient encor descampez delibèrent les poursuivre partout où ilz iroient, ou leur livrevroient bataille, à quoy noz gens ne vouloient entendre ; alors virent bien et cognurent les mutinailles des Bourguignons lequel avoit meilleur coeur et plus grande puissance ; les franchois poursuivirent encor noz gens tousjours bruslans par le commandement du roy, et se vint loger à une ou deux lieux proche noz gens. Durant ce temps lempereur, quy avoit tousjours esté à Bruxelles, se partit et vint à Mons auquel lieu delibera daucunes affaires. »

De la cherté des grains, des franchois qui rompirènt leur camp et des Bourguignons aussy.

« Dont le bled et aultres grains s'enfurent merveilleusement cher car le bled *voulut Arras 5* °/g le maneaulx, ou plus, et les aultres grains à l'advenant. Après que les franchois furent retirez, lempereur arriva au camp lequel fut receu à grand honneur de ses subjectz, mais il fut fort esmerveille de voir les feux que les franchois faisoient, de laquelle chose il n'avoit encor esté adverty, dont il en fut mal content, plus se re-

tira dedans Vallenciennes, et délibéra d'aucunes affaires les franchois se retirant par le chasteau en Cambresy et plus rompirent leur camp. Le camp de noz gens demoura encor longuement, auprès de Vallenciennes, au moings les allemans et les espagnolz, les autres natiens estoient en garnisons. »

Comme chacun refusait les espagnolz pour garnison et comment ilz furent separez.

« Plus fut conclud de bouter les espagnolz en garnison dedans Tournay et Lille, mais icelles villes redoutant leur malice traicterent par argent affin de ne les point avoir ; ainsy demoura cette nation que nul ne vouloit loger, finallement furent séparez les enseignes l'une de l'aultre, lesquelz n'avoient jamais voulu consentir, puis furent mis partie aux fauxbourgs d'Arras et plus à Bethune, à Lens, à La Bassée, à Lillers et aultres lieux. »

Du cassement de la gendarmerie.

« Après ces choses furent cassés la plus grande partie des allemans, sy que bien peu en demeura, lesquelz furent boutez dedans Cambray et à Sainct-Omer ; après ce furent quasy cassé tous les wallons de pied et partie de chevauceurs le reste fut mis en garnison. »

Des feux que fit le sieur de Willebon parmy la contrée d'Arthois.

« Après ces choses environ le Sainct Luc les franchois s'amassèrent à Dourlens assez grand nombre des quelz estoit chef le sieur de Villebon grand prevost de Paris et estoit iceluy sieur pour lors gouverneur de Picardie ; après qu'il eut faict son amas s'en vint en la comtee de Sainct Pol tout brusler

et se boulèrent dedans la ville de Sainct Pol, auquel estoit demeurée l'église entière et aucunes maisons et ainsy y avoir faict plusieurs aultres petites maisonnettes ou logettes où plusieurs se tenoient Voiant ce led. sieur fit brusler le tout et leglise aussy et fendre les murs d'icelle et de tous les grands édifices quy estoient avant en lad ville aussy par ruyne lad. ville de Sainct Pol et générallement tontte la comtée bruslée quasy au net Après ce se retirèrent lesd. franchois en leur pays jusques en la fin de novembre quilz commencèrent de rechef à brusler tout allenviron de Béthune et de Lillers et tout jusques à Air, ausquelz furent innumérables dommages ; incontinent après réunirent encor avec quelque pièche d'artillerie et d'ung matin s'envinrent assieger le chasteau d'Avesne le Comte, auquel lieu sestoient retirez les paysans du lieu car ilz avoient esté surprins, nonobstant se tinrent fermes la dedans lèd. chasteau, dont les franchois les commenchèrent à battre par un dimanche celuy devant la Saincte Catherine tout le jour sy long quil fut et firent fondre la plus grande partie dud. chasteau. Voiant ce les pauvres paysans quy dedans estoient se retirerent dedans quelque grande carrière quy la dedans estoit, laquelle carrière leur vint fort bien apoint et par icelle se sauvèrent ; plus quand vins le matin que les franchois n'aperceurent personnes aud. chasteau, entrerent dedans puis desmolirent la place et la bruslèrent ; puis allèrent au chasteau de Beaufort, quy là pres estoit et labattirent et en firent fondre une grande partie, plus entrèrent dedans et là furent tuez la plus grande partie des pauvres paysans, quy dedans estoient, la reste fut prinse prisonniers ; après vinrent brusler, jusques au plus près d'Arras et firent encor fort grand dommage. »

Du bruslement que firent les Bourguignons.

« Voiant ce le sieur de Bignicourt qui pour lors estoit gouverneur dud. pays d'Arthois fit assembler toustes les guarni-

sons du pays et se trouvèrent au bout de quattre ou cincq jours grand nombre de gens lesquelz furent conduictz par le sieur de Bignicourt en Vermandois ; là fus faict grands feux *finées* chascun se retira aux garnisons et pour lors estoit environ la Saincte Catherine anno 1553. »

Comme la royne d'Angleterre gaigna la journée contre ses subjects et des feux que firent encor les franchois.

« Voiant ce la royne d'Angleterre que ceste outrage estoit faicte auxd. ambassadeurs, icelle avoir quelque nombre de gens de guerre, lesquelz se ruèrent dessus icelles mutinailles lesquelz furent incontinent desconfis et mesme fuitte et celuy mesme quy les avoit séduict fut prins prisonnier ; ainsy demoura lad. royne obéy en son pays, lors les ambassadeurs retournèrent au pays, ainsy despouillez comme ilz estoient dont ung chacun fut fort esbahi et fut ce faict environ la Chandeleur au dessus dict. après lequel temps les franchois recommenchèrent encor de nouveau à brusler aud. pays d'Arthois car ils vinrent de la ville de Dourlens camper à Aubigny et brusler toutte la ville et detail ou quilz viendroient brusler l'abbaye du Mont S. Eloy ; mais pour celle fois elle eschappa, puis après avoir faict plusieurs maux aud. pays se retirèrent. Ainsy fut destruicts toustes les frontières d'Arthois n'est que l'on neust sceu trouver nulz quartiers quy ne fussent bruslez et destrucits. Ainsy se passa l'hyver à brusler et à piller, puis quand vint le caresme lon commenca a murmurer de la paix ou de la tresve, le repos dura assez longuement. »

Comme le capitaine de Mariembourg se rendit franchois et de ce que depuis advint des soldats de dedans.

« Incontinent quilz furent arrivés le capitaine quy dedans, estoit, quy traistre à lempereur estoit, admonesta ses soldats

de rendre lad. place et que peu de gens estoient pour la tenir à sa requeste et par le lasche courage desd. soldats rendirent lad. ville de Mariembourg au roy sans coup ferir et se rendit led. capitaine avecq plusieurs de ses soldats lesquelz estoient de sa sequelle, ou par crainte de retourner au pays les aucuns retournerent avecq leur *harne*, comme leur appointement portoit mais au sortir furent pillez et despouillez de tous leurs biens, puis quand ilz vinrent au pays furent prins prisonniers les sergeans de trahison comme la raison estoit ; puis le roy à grande joie entra dedans Mariembourg, au quel lieu ordonna de ses affaires et illecq sejourna daucuns jours. Voiant ce ceux de pardeca furent fort espouvantez et commenca ou fort à murmurer sur les princes et principallement sur le roigne de pardeça tant pour la prinse de Mariembourg que pour la pauvre possées que lon voioit pardeça car noz gens n'estoient encor qu'en ung bien petit nombre, lesquelz cotoioient l'armée des franchois, car voiant leffort desd. franchois commença on à lever des soldats, mais c'estoit bien tard. Lon navoit nulle volonté de faire guerre aux franchois pour celle année, mais seulement danser en Angleter aprez la venue du prince, lequel n'estoit point encor venu et sy estoit après la Sainct Jean au desusdict dont chacun estoit fort esmerveillé et estoit quasy perdu lespoir de sa venue, pour le longe demeure quil faisoit.»

De la prinse de Dinan et de lempereur qui vint à Namur et des villes que les franchois gastèrent.

« Mais voiant ce le bon capitaine nommé Julien, quy dedans estoit bon capitaine desd. espagnolz se rendit leur vie et barne saulve, ainsy fut prins Bonin et Dinan lesquelz furent tous bruslez et desmoly et le pays a lenviron. Après que les franchois eurent ce faict tirèrent pour venir vers la ville de Namur ; oiant ce lempereur se deslogea de la ville de Bruxelles de laquelle navoit encor sorty long temps au jour, et s'en vint bouster luy mesme dans icelle ville de Namur avecq son

armée quy n'estoit point suffisante assez pour rencontrer celle du roy, car elle s'assembloit tous les jours, et se logerent les soldats hors la ville, et lempereur se logea aud. chasteau de Namur ; oyant ce les franchois se vinrent loger assez près de noz gens et faindirent de donner bataille ; mais ne furent chóses dignes de mémoire. Après que la ville de Bonin et Dinan furent prinses et que lon ne voioit point d'apparence de résistence, le pays estoit fort esbranlé et n'espéroit on plus rien sinon tout perdre et estoit le peuple merveilleusement perplexe couroucé allencontre de ceux quy avoient domination des affaires de lempereur. »

De la venue du prince d'Angleterre.

« Durant cette perplexité quy fut environ du my mois de juillet anno 1554 nouvelle vint au pays que le prince d'Espagne quy tant estoit désiré estoit arrivé en Angleterre avecq six mil espagnolz et forces finances ; desquelles nouvelles fut fort consolé le peuple et resjouy ; après que le roy eut esté quelque temps auprès de Namur voiant quil ny pouvoit rien prospérer au moien de larmée de lempereur quy la estoit se retira et s'en retourna par le pays de Haynault et en retournant entrèrent dans la ville de Mobeuge, dans celle de Bovais et Chymay avecq une partie du plat pays et de la se vint au Cambrésis et de la vers les frontières d'Arthois comme Bappalmes tousjours furent cotoyez de lempereur et de son armée. »

Comme ceux d'Angleterre retournèrent à la foy Nostre Mère Saincte Eglise.

« Ainsy se passoit lyver puis quand vint le my mois de décembre nouvelles vint comme tous les anglois estoient tous reduictz à la fois et avoient *(abandonné)* sexte et livré sies et avoient faicts une assemblée en congrégation en tous les prin-

ces et seigneurs et generallement tous Estats sans que nul contredit dans celuy pays d'Angleterre en fut trop plus à coeur; et pour ses causes le sieur empereur manda par tous les siens où lon avoit accoustumé faire procession generalle estre faicte, remerciant Dieu quil luy avoit pleu reduire led. pays d'Angleterre à la foy Nostre Mère Saincte Église, lequel päys avoit esté longtemps paravant obstinéz et heretique Ainsy se passa lyver de cette année jusques au troisiesme continuant que lon ne fit aultre chose que piller les pauvres gens d'un costé et d'aultre. »

Du depute pour faire lassemblée et des nouvelles quy suivirent durant ces choses.

« Car l'assamblée se trouva en quelque certain lieu entre Calais et Gravelignes et Ardres auquel lieu préordonné fut faict sy très grand marché de toille que merveille estoit, et estoit led. lieu entre les trois terres, assavoir des Bourguignons, des Franchois et des Anglois. Durant que ces choses se foisoient nouvelles vint que Madame jeune d'Espagne, mère de Charles empereur estoit nouvellement decedé de ce sècele, desquelles choses ne demena aucun doeuil parce que la mort d'icelle dame évitoit aucuns débats lesquelz pouvoient soudre entre Charles empereur et Ferdinand son frère, et parce que plus nuls débats ne pouvoient plus vient entre lesd. deux frères l'on esperoit que les franchois seroient tant plus tost amoly. Nouvelles vint comme la ville de Somme en Italie estoit reprinse par noz gens, par appointement avecq grand nombre de prisonniers gentilzhommes quy dedans estoient, par quoy lon esperoit tant plus tost avoir lappointement dont l'assemblée se faisoit. »

De la ville de Momedie.

« Et tandis que le dict siège estoit devant la ditte ville de

Ivoix le roy fit sommer la ville Momedy forte place, a quoy voiant le capitaine Gille quy dedans estoit soy fiant en la ditte ville de Ivoix et aux bons capitaines quy dedans estoient, ou craignant la mort, ou pensant que tout fut perdu si cette ville de Ivoix estoit prinse s'accorda aux françois que tout tel appointement que ceulx de Ivoix feroient, il estoit content de faire lequel quand la ville de Ivoix fut rendue, icelluy capitaine Gille voulut tenir sa promesse à son grand déshouneur car laditte ville de Momedie estoit moult forte. Ainsy furent prinses les principalles frontières de Luxembourg. »

Des places que prinrent les franchois le long de la rivière de Mause.

« Et en son chemin prins le chasteau de Boullon, le chasteau de Lume tous deux places imprenables ; mais les capitaines quy dedans estoient luy furent favorables car ilz rendirent lesdictes places sans coup férir ; voiant les francois fortune leur estre tant favorable marchèrent oultre et vinrent jusques près Mariembourg ; mais ladicte ville estoit bien furnie de capitaine et de garnison par quoy ne hartèrent point, et aussy le roy avoit encore partie de son armée vers le pays de Verdmont car il estoit assailly d'icelluy costé. »

De la retraicte que fit le roy le long des frontières de Haynault.

« Après que l'armée du roy eust séjournée aucuns jours aprèz de la ville de Mariembourg leva son camp et vint pour assieger la ville d'Avesnes en Haynault mais la garnison estoit furny de tout ce que mestier leur estoit, parquoy passerent oultre ; pareillement vint auprès de la ville de Landrecys alors le temps se mit à plouvoir tellement quilz ne scavoient ravoir leur artillerie hors des maretz, et furent longtemps ; après vin-

rent autour du Quesnoys mais partout y avoit si bonne provision qu'ilz ne hurterent nulle part et passent encore oultre ; finablement vinrent autour de Cambray laquel fit comme aux aultres après se retirerent en France faignant rafraischir son armée mais de cette heure le camp fut rompu. »

Du capitaine Martin Van Croce quy commença à edifier la forteresse de Charlemont durant le parlement et comme l'appointement fut rompu[1].

« Ainsy durant cette assemblée le capitaine Van Croce avec certain régiment de gens guerre tant de chevaux que de pied, la plupart d'allemans, allèrent saisir et occuper le lieu de GINEC scitué sur la rivière de la Meuse tirant vers Mazières distant de Mariembourg de quattre lieux, et illec venu fist assemblé pionniers de touttes parts pour aller aud. Gines et là commencèrent à bastir une forteresse merveilleuse, car ilz firent un chasteau sur le sommet d'une roche de merveilleuse hausteur et fut led. chasteau taillé aux chigeaux, tant estoit lad. roche dure et au pied de lad. roche passoit la rivière et là fut edifié une ville ou bourg ; tant furent les ouvriers besongnant à la ville et au chasteau, tant que lad. place fut à deffence, laquelle place fut appelé Charlemont. Durant que ces choses se faisoient les députez de l'assemblée se trouvèrent au lieu pré allégué, pour traicter de quelque bon appointement et y avoit des quattres parties asscavoir du coste du pape quelque cardinal ou légat et de la part de l'empereur don Fernant de Gonzague, italien, et de la part des françois mons^r le connestable de Franche lequel avoit quelque grand désir de ravoir son filz, lequel estoit prisonnier et de la part des anglois ne scay

[1] Le jour de la Pentecouste mourut ce grand capitaine Martin Van Rossem s^r de Puytroyen, qui en son temps avoit chevauché à plusieurs selles soubs le duc Charles de Queldre, Guillaume duc de Cleves, lempereur et le roy de France.— 1555, Lepetit, I, 232.



aucun grand sieur avec plusieurs grands sieurs députez à lad. assemblée d'ung costé et d'aultre ; lesquelz séjournèrent ensemble par ung de l'Ascension, au dessus dict, auquel jour fut tenu certain propos. Durant que ces choses se faisoient le bruict estoit commun que la royne d'Angleterre estoit encheinte d'enfant, mesme qu'on attendait sinon l'heure quelle deust accoucher dont le peuple se resjouissait espérant que cela seroit cause de tant plus tost octroeir la paix ou appointement mais ne scay comme il advint de la portée, ou sy elle encheinte ou non mais jamais ne fut faicte aucune mention, tant fut les desputez au lieu prealleguė partant d'appoinctement quilz furent trois sepmaines ou ung mois sans jamais trouver moien d'appointement ; finablement se départirent l'un constre l'aultre sans rien faire, dont le peuple fut merveilleusement déconfortez et perdirent toutte leur espoir d'avoir encor de longtemps bon temps après que celle departy fut faict les franchois tirerent leurs armée vers Gins ou Charlemont ; avec grand ravitaillement pour ravitailler Mariembourg à cause que nostre camp laquelle faisoit cette forteresse de Charlemont deffendoit aussy de mener aucuns vivres à Mariembourg par quoy souffroient la dedans grande disette et avoient *derechef* les franchois avec certains capitaines de bas allemans de laquelle chose nostre camp fut bien adverty et selon on saisit desdicts traistres, non pour tant ne laissèrent les franchois a approcher noz gens de sy grand cœur qu'il convint à nos gens de reculer dedans Charlemont car lentente des franchois n'estoit point du tout pour ravitailler Mariembourg, mais le principal point de leur emprinse estoit de surprendre Charlemont au moyen des adherans quilz avoient, à quoy ilz faillirent. »

Certifié conforme au manuscrit,

Le Secrétaire-Général de la Société,

H^ri^ DE LAPLANE.



BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 4 août 1873.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. DE LAPLANE.

M. le Président Quenson s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, étant obligé de se rendre à Arras pour le Conseil général.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion précédente, les ouvrages adressés à la Compagnie, depuis cette réunion, sont déposés sur le bureau et successivement examinés.

En voici les titres :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 8e vol.

Annales du Comité Flamand de France, t. XI.



Bulletin du Comité Flamand de France, n° 12, index.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 26e liv.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, 1873 nos 4 et 5.
Annales de la Société Archéologique de Namur, t. XII, 2e liv.
Histoire du Boulonnais, par J.-Hector de Rosny, t. IVe.
Annuaire de la Société Philotechnique, année 1872.
Les Poëtes historiens, Ronsard et d'Aubigné, sous Henri III, par Ernest Praroud.
L'Investigateur, janvier, février, mars et avril 1873.
L'Institut, juillet 1873.
Mémoires de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, t. IXe.
Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 2e série, t. XIVe.
Revue Agricole de Valenciennes, mai et juin 1873.
Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard, 2e série, 4e vol.
Mémoires de la Société d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, t. V., 3e partie.
Armorial des villes, des abbayes, des compagnies, des corps et des communautés laïques, ecclésiastiques et d'arts-et-métiers appartenant aux provinces qui ont formé le département du Pas-de-Calais, publié d'après les manuscrits originaux de la Bibliothèque nationale, par M. Félix le Sergeant de Monnecove.
Revue des Sociétés savantes, novembre, décembre 1872.
Bibliothèque de l'École des Chartes, 2e et 3e livraisons, 1873.
Revue bibliographique universelle, juin, juillet 1873.
Bulletin de la Société bibliographique, juin, juillet 1873.
Bulletin historique du département du Nord, juin 1873.

Immédiatement après il est donné communication de la correspondance mensuelle qui se résume ainsi :

1° M. le Ministre de l'instruction publique annonce qu'il

vient d'accorder à la Société une subvention de 300 francs, comme encouragement à ses travaux. — Remercîments unanimes.

2° M. H. de Rosny, membre correspondant à Boulogne-sur-mer, auquel la Société était déjà redevable des trois premiers volumes de l'*Histoire du Boulonnais*, adresse le quatrième volume de cet important et utile travail, auquel il vient de mettre la dernière main.

Les remercîments les plus empressés sont votés à l'unanimité à cet infatigable et précieux collaborateur, auquel la Compagnie exprime sa gratitude.

La belle histoire de M. de Rosny figurera avec honneur dans la bibliothèque de la Société.

3° Le Secrétaire de la Société archéologique de l'Orléannais écrit, que par suite de la douloureuse occupation de la ville d'Orléans par l'armée prussienne, et de la perte de plusieurs travaux manuscrits, l'impression des Mémoires et des Bulletins a dû subir de regrettables retards, et il annonce le prochain envoi des nos 67, 68, 69, 70 et 71 du bulletin, comprenant les années 1870 et 1871 et faisant partie du tome V, qui commence au n° 59, 1er trimestre de 1868.

L'honorable correspondant annonce en même temps que le tome XII des Mémoires est sous presse avec un atlas.

4° M. l'abbé Laurent, curé et membre correspondant à Brimeux, envoie un travail nouveau sur l'emplacement de Quentovic, travail en tête duquel il aurait dû, dit-il, placer cette devise : *Non nova, sed nove*, attendu que bien des mémoires ont déjà été publiés sur le difficile problème qu'il présente. En remerciant l'auteur de cette communication, son travail est renvoyé à la commission du bulletin pour être inséré, s'il y a lieu, dans une des prochaines livraisons.

5° M. F. Le Sergeant de Monnecove adresse quelques observations, qui lui ont été suggérées par l'examen d'un article, inséré dans les 83e et 84e livraisons du Bulletin, au sujet d'un statère trouvé à Moyenneville (Somme), appartenant à M. Ar-

thur Van Robais et attribué par lui au classement Atrébate-Morinien.

Les observations de l'honorable membre offrant un véritable intérêt pour la science numismatique locale, il est décidé, à l'unanimité, qu'elles seront insérées *in extenso* dans la plus prochaine livraison du Bulletin historique.

6° M. Arthur Giry, archiviste, attaché aux archives nationales, à Paris, annonce qu'il a en sa possession les papiers délaissés par le très regrettable M. Duchet, l'un des hommes les plus utiles et des travailleurs les plus infatigables que la Société ait compté dans ses rangs.

Ces papiers fourmillent de notes historiques concernant principalement nos provinces, elles sont le produit de longues, de nombreuses et de consciencieuses recherches. M. Giry offre gracieusement d'en envoyer une note détaillée à la Société, aussitôt qu'il aura pu en faire le classement.

Parmi les manuscrits en question, plusieurs sont relatifs au supplément du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer, supplément dont l'impression a paru entièrement, il y a quelques années, sous les yeux même de l'auteur, qui a pu en corriger lui-même les épreuves.

L'introduction seule de ce supplément n'a pu paraître, elle était promise et les circonstances ont arrêté son envoi, ce serait une bonne fortune si l'on pouvait la retrouver dans les papiers du défunt.

Mais ce qui est une excellente et précieuse rencontre entre les mains de M. Giry, c'est la copie autographe de trois cartulaires de Thérouanne, du XIIIe et XIVe siècles, pièces textuellement tracées de la main habile, toujours consciencieuse, de M. Duchet, et complétées par lui par des extraits d'autres manuscrits de toutes formes, faisant un volume grand in-8° de 542 pages, en belle et fine écriture de 26 lignes à la page.

L'honorable correspondant offre son obligeant concours à la Société pour la publication de ces importants documents ;

dans le cas où l'on serait dans l'intention de les publier, les notes de M. Duchet, dont M. Giry est en possession, trouveraient leur utile emploi.

Cette proposition est accueillie avec empressement, et des remercîments sont adressés à M. Giry, qui est prié, en attendant, de vouloir bien faire connaître l'état des manuscrits de M. Duchet qui sont entre ses mains.

Un exemplaire du supplément en bonnes feuilles sera envoyé au plus tôt à l'honorable archiviste correspondant, pour lui faciliter le classement des notes éparses retrouvées.

A la suite de ces communications, une discussion s'ouvre sur l'importance des documents annoncés, et qui ne doivent point être confondus avec un autre manuscrit provenant également de l'évêché de Bruges, et communiqué dans le temps à la Société par le regrettable abbé Carton, ancien président de la Société royale d'Émulation de cette ville, qui était pour ainsi dire l'état des redevances dues au chapitre de Thérouanne, tandis que les cartulaires annoncés sont le véritable recueil des chartes relatives aux évêques, au chapitre et à l'ancien diocèse des Morins.

De nouveaux remercîments sont adressés à M. Giry et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures et demie, et toute nouvelle réunion est ajournée au mois de novembre, à cause des vacances. Mais avant de finir, une proposition a lieu pour nommer un membre titulaire; M. Emmanuel du Hays est régulièrement présenté, la présentation est appuyée, et le scrutin renvoyé, aux termes du règlement, à une prochaine réunion.

Le Secrétaire-Général de la Société,

H. DE LAPLANE.



Séance du 5 novembre 1873.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE PAR INTÉRIM : M. DELMOTTE.

Le procès-verbal de la dernière séance a été rédigé par M. de Laplane, secrétaire-général, il n'a pas été retrouvé jusqu'à présent au domicile de notre collègue. Il sera lu à la séance du mois de décembre prochain.

La Société a été douloureusement affligée de la mort imprévue de M. Henri de Laplane, l'un de ses membres les plus anciens, et l'un des plus actifs et des plus laborieux de cette Compagnie. Cette perte laissera au milieu d'elle un vide difficile à combler. — La Société tout entière associe ses regrets à ceux de la famille du défunt, et charge son secrétaire par intérim d'en transmettre l'expression sympathique à Madame Henri de Laplane.

M. le Président communique ensuite les ouvrages envoyés à titre d'hommages à la Société depuis la dernière réunion.

Ces publications, déposées sur le bureau et examinées par les membres présents, portent les titres suivants :

Mémoires de l'Académie d'Arras, 11e série, t. V.
Mémoires de la Société Dunkerquoise, t. XVI.
Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XXXII, 1re partie.
Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers, t. XV, nos 3, 4.
Mémoire de la Société Savoisienne, t. XIII.
Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. Ier, 2e fascicule.
Bulletin de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, décembre 1872.
Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, juin, juillet 1873.
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trimestres 1869, 1er, 2e et 3e trimestres 1870, 2e et 3e trimestres 1871.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n°s 1 et 2, 1873.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1873, 27e vol.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer, juin à décembre 1872, janvier à juin 1873.

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 1873, 27e livraison.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. XII.

Bulletin scientifique du département du Nord, juillet, août 1873.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. X, 4e liv.

Revue agricole de Valenciennes, juillet, août 1873.

Revue scientifique de la France et de l'étranger, n° 8.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1873, 14e livraison.

Revue des Sociétés savantes, t. V, janv., fév., mars, avril 1873

Conseil général du Pas-de-Calais, session d'avril 1873, rapport du Préfet.

Bulletin de la Société bibliographique, n°s 8, 9 et 10, 1873.

Revue bibliographique universelle, t. X, 2e, 3e et 4e liv.

L'Investigateur, mai et juin 1873.

Archives de l'agriculture du Nord de la France, août 1873.

Les institutions sociales et le droit civil à Sparte, par Claudio Jannet.

Nouvelles observations sur les monnaies anonymes des évêques de Valence, par Ludovic Vallentin.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, n°s 5 et 6.

Nicolas Blasset, architecte amiénois, sculpteur du Roi (1600-1659), par Louis Duthoit, A. Bazot et A. Janvier.

Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath, par Emmanuel Fourdin.

La Tour et le Carillon de Saint-Julien à Ath, par le même.

Priviléges des drapiers de la ville d'Ath (22 avril 1461), par le même.

Notice sur la reconstruction de l'hôtel-de-ville d'Ath, par le même.

Esquisse biographique sur Adrien Thiebault, dit Pickart, musicien Athois, par le même.

Anciennes églises d'Ath. — Tombes, épitaphes, inscriptions, par le même.

L'Ermitage de Wilhours-lez-Ath, par le même.

Antiquités gallo-romaines découvertes au village de Manson, rapport fait à l'Académie de Clermont, par M. J.-B. Bouillet.

Association française pour l'avancement des sciences. — Documents et informations diverses.

Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française, par M. François Morand.

Inauguration du monument historique érigé au square du mont Cassel, par M. le docteur de Smyslère.

L'Institut, août, septembre et octobre 1873.

Archives de la ville d'Ath, par M. Emmanuel Fourdin.

Il est donné lecture de la correspondance qui consiste en :

1° Une lettre de M. Emmanuel Fourdin, archiviste de la ville d'Ath (Belgique), qui remercie la Société de l'avoir accueilli dans son sein comme membre correspondant. M. Fourdin fait en même temps hommage à ses nouveaux collègues de plusieurs publications dont il est l'auteur, et se met à la disposition de la Compagnie pour les travaux qu'elle entreprendra.

2° Une lettre de remercîments de M. Lejeune, numismatiste à Calais,nommé également membre correspondant. M. Lejeune promet aussi son zélé concours à ses nouveaux collègues.

Après le dépouillement de la correspondance, un des membres propose de changer le jour des séances, et de le fixer au premier samedi de chaque mois au lieu du premier lundi, parce que plusieurs de ses collègues sont empêchés ce jour-ci. Ce changement est unanimement approuvé, et l'assemblée décide qu'à l'avenir les réunions de la Société auront lieu le premier samedi de chaque mois.

La mort de M. H. de Laplane ayant privé la Société de son secrétaire général. il y aura lieu de nommer à ces fonctions un autre membre. — Cette élection sera mise à l'ordre du jour de la séance prochaine.

Il est procédé à l'élection de M. Emmanuel du Hays, proposé à la séance du mois d'août dernier, comme membre titulaire ; M. Emmanuel du Hays est admis à l'unanimité.— Le secrétaire informera le nouveau titulaire de cette nomination.

MM. Félix Le Sergeant de Monnecove, Deschamps de Pas et Delmotte, proposent comme membres titulaires, MM. Albert le Sergeant de Monnecove, Blondeau et de Bailliencourt, notaires, et Jules Butor, juge d'instruction au tribunal civil, tous les quatre demeurant à Saint-Omer.

M. Delmotte signale à ses collègues une remarquable étude de M. Henri Rigaux, archéologue à Lille, sur la topographie de l'arrondissement de Dunkerque, antérieurement au XIIe siècle, et sur les golfes de Sangatte,et de l'Yser. Ce travail a été lu le 3 juin 1873, à Lille, dans la réunion du Comité Flamand. M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du département du Nord, en a rendu compte, et en a fait une analyse intéressante, dans le Bulletin scientifique, historique et littéraire de ce département. (Août 1873).

M. Rigaux énumère d'abord les localités de la Flandre maritime qui, d'après les cartulaires et autres documents historiques, ont été habitées sous les deux premières races de nos rois et pendant le premier siècle des Capétiens. Il recherche ensuite, si l'arrondissement de Dunkerque offre des traces du séjour des Romains, des Gaulois et des peuples antérieurs aux Gaulois.

Les Romains, cela ne fait plus question, ont laissé des vestiges certains de leur séjour dans le pays, routes antiques rayonnant de Cassel vers la mer, de Boulogne à Furnes ; — découvertes de monnaies, de vases, d'objets divers à Wormhout, Warhem, Bollezeële, dans les Moëres, etc.

Avant l'invasion romaine, le pays dont nous nous occupons

était habité par des peuples connus sous le nom de Morins et de Ménapiens. Les découvertes de monnaies gauloises et d'autres objets, faites à Ledringhem et à Crochte, ne laissent aucun doute à cet égard.

Mais les Morins sont-ils eux-mêmes les premiers habitants du pays? Question restée obscure et sans solution après les trouvailles d'objets d'une antiquité inconnue dans les marais de Lyzel et les dunes de Sangatte ; — même après les récents travaux de M. Louis Cousin sur les haches celtiques d'Hervelinghem, — et en présence des hypothétiques ateliers de silex retrouvés par notre collègue, M. Lejeune, de Calais, sur les hauteurs du Blanc-Nez.

Ces investigations, malgré l'intérêt qu'elles offrent à la science, s'éloignent trop des études spéciales de notre Société, pour que nous nous y arrêtions plus longtemps; il n'en est pas de même de la seconde partie du travail de M. H. Rigaux, dans laquelle l'auteur traite une question historique qui intéresse au plus haut point l'ancien pays des Morins.

« Est-il certain que la mer ait envahi une partie du littoral,
« de Sangatte à l'embouchure de l'Iser, et, si elle l'a envahie,
« peut-on déterminer approximativement la date de cette ca-
« tastrophe ? »

L'existence d'un golfe partant du *Détroit* et couvrant une partie du sol du Calaisis a été longtemps révoquée en doute par les savants, et reléguée parmi les ingénieuses hypothèses. Ce n'est que depuis un quart de siècle à peine que les travaux géodésiques, historiques et archéologiques de MM. Lion, de Laroière et Gosselet ont prouvé d'abord la possibilité, ensuite l'existence de ce golfe. M. Rigaux fortifie par de nouveaux arguments les démonstrations de ses devanciers ; mais jamais, selon lui, la mer ne s'est avancée au delà de Watten, et la raison qu'il en donne, c'est que jusqu'à Watten le sol recèle des dépôts, dont la nature marine est parfaitement démontrée, tandis qu'au delà de Watten il ne présente plus de traces de ces dépôts, mais seulement de l'argile douce. — Qui ne sait, d'ail-

leurs, que dans les grandes marées, les eaux de la mer sont plus élevées que le niveau des terres du littoral, et que la digue de Sangatte peut seule arrêter l'irruption des flots dans la contrée ?

Les découvertes de sépultures et d'objets romains, les routes antiques qui traversaient le pays, et de nombreux monuments historiques font croire à M. Rigaux, que la Flandre maritime et le Calaisis étaient habités dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, et que l'invasion de la mer peut être placée vers le milieu ou la fin du IVe siècle. Dès le VIIIe siècle, certains villages étaient délivrés des eaux. — Au IXe, la mer s'était partiellement retirée des plaines submergées ; Guemps, situé au milieu du golfe, est cité en 836 dans le cartulaire de Saint-Bertin.

Au Xe siècle, la mer couvre encore en partie le territoire de Fréthun ; en effet, en 944, une violente tempête força le cortége des reliques des saints Wulfran, Ansbert et Wandrille, de s'arrêter dans ce village situé *Secus Mare*, dit l'auteur contemporain de ce récit.

Un siècle plus tard la mer était presque rentrée dans ses limites naturelles.

Nous ne ferons que mentionner un autre golfe situé à une assez grande distance de celui de Sangatte ; le golfe de l'Yser, qui permit aux Normands de pénétrer dans l'intérieur de la Flandre en 860, — et que traversait un siècle plus tard le cortége des reliques dont nous venons de parler.

M. Rigaux attribue la cause de cette invasion de la mer à l'affaissement du sol du littoral, qui s'étend de Sangatte à l'Escaut. — Ne faudrait-il pas la chercher tout simplement dans la rupture des digues élevées sur divers points de la côte, et dans le mauvais état des écluses établies aux embouchures des rivières ? En l'absence de documents et d'indices plausibles, la solution de ce problème sera sans doute longtemps encore, comme celui du *Portus Itius*, le secret des sables et des flots.

Une première conséquence de cette catastrophe a dû être

la dépopulation d'une partie de la contrée. — Les habitants qui n'ont pas été engloutis par les flots envahisseurs ont dû chercher un refuge sur les hauteurs et dans l'intérieur des terres, peut-être même dans l'île de Bretagne.

Une autre conséquence a été la transformation de la rivière d'Aa en un marécage sans issue. — Ce fait paraîtra rationnel à ceux qui ont étudié sur les lieux même la topographie du pays, M. Rigaux lui donne une cause dont la découverte lui revient tout entière : l'amoncèlement même des sables à l'entrée de Watten. Citons l'ingénieux écrivain :

« La mer, par l'apport de ses sables, s'était élevé, dès le « début, à l'entrée du défilé de Watten, une digue qui l'arrêta, « il est vrai, mais qui fut en même temps pour l'Aa une bar- « rière infranchissable, c'est alors que, n'ayant plus de débou- « ché, le fleuve forma jusqu'au delà de Saint-Omer cet im- « mense marais, ce *Spatiosum Stagnum*, dont parle l'hagio- « graphe de Saint-Bertin au VIIIe siècle, puis ses eaux « remontant vers leur source, il sortit de son lit, et inonda « ses rives, recouvrant des dépôts qu'il entraînait avec lui, les « champs où l'homme avait vécu, etc. »

L'existence d'une sorte de montagne de sable contre laquelle, d'un côté les flots de la mer viennent se briser et de l'autre, les eaux paisibles de l'Aa, s'arrêter, l'auteur l'appuie par des citations et des conjectures, qui, nous le croyons, rencontreront beaucoup d'incrédules parmi les hommes qui se sont occupés de l'histoire topographique de leur pays.

Si l'invasion de la mer provient de la rupture des digues qui la retenaient, ou d'autres causes analogues, si cette invasion s'est développée dans tout le *bas pays*, est-il prouvé qu'elle se soit brusquement arrêtée à Watten ? Le flot envahisseur, comme toute chose humaine, a une force impulsive qui va en s'amoindrissant, et qui est essentiellement limitée. — Les eaux se sont donc arrêtées à Watten, ou ailleurs, sans qu'elles aient eu besoin de se heurter contre une montagne de sable, — de même les eaux de l'Aa, rencontrant dans leur cours les eaux

débordées de la mer, se sont mêlées avec elles, et n'ont pu continuer à se frayer une issue vers leur embouchure naturelle. Elles se sont alors répandues dans toutes les campagnes voisines qu'elles ont complètement submergées. — De là la transformation de terrains fertiles en marécages insalubres et couverts d'eaux stagnantes. Ce phénomène s'explique d'une manière suffisante, sans recourir à l'hypothètique barrière de sable, mise en travers du sol qui sépare les deux montagnes de Watten et d'Éperlecques.

Les mêmes accidents produiraient encore aujourd'hui les mêmes effets. La rupture de la digue de Sangatte, qui retient la mer dans son lit, la rupture des écluses qui facilitent l'écoulement des eaux de l'Aa dans la mer, jointes à des pluies abondantes et continues, amèneraient forcément la double catastrophe signalée par M. Rigaux.

Un fait tout récent vient à l'appui de cette opinion, n'avons-nous pas vu, à la suite de pluies torrentielles qui ont commencé le 15 octobre 1872, tout le pays de Clairmarais à Watten, et partiellement, les plaines du Calaisis, complètement inondés, du 15 novembre 1872 au 15 mars 1873, et former en certains endroits un vaste lac accessible aux bateaux, d'où émergaient les toits des maisons et les cimes des arbres ?

Nous avons exprimé notre opinion ; mais quelque problématiques et hasardées que soient les déductions auxquelles arrive M. Rigaux, elles n'en accusent pas moins un écrivain qui promet à la science un esprit hardi, fécond et investigateur.

Une discussion s'engage sur les questions abordées et traitées par M. Rigaux ; tous les membres présents y prennent part.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire par intérim,

DELMOTTE.



Séance du 6 décembre 1873.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie. Lecture est donnée par M. Delmotte, secrétaire par intérim, du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages adressés à la Compagnie depuis la dernière réunion, et qui sont déposés sur le bureau.

En voici les titres :

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XVII et XVIII.

Travaux de l'Académie de Reims, LIe volume.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, t. VII, 1re liv.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1872, 1er trimestre 1873.

Bulletin de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, janvier 1873.

Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, par M. le Vte de Gourgues.

Revue agricole de Valenciennes, septembre 1873.

Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire, volume XI.

Feudal manuals of english history, by Thomas Wright.

Revue bibliographique universelle, novembre 1873.

Bulletin de la Société bibliographique, novembre 1873.

L'Institut, novembre 1873.

La révolution à Saint-Omer, souvenirs de mon grand-père, par le bibliophile artésien.

Bulletin scientifique et littéraire du département du Nord, septembre et octobre 1873.

Immédiatement après, M. le Président fait procéder à l'élection d'un secrétaire-général en remplacement de M. H. de

Laplane, décédé. M. L. Deschamps de Pas ayant réuni la majorité des suffrages, prend place au bureau.

Il est donné ensuite communication de la correspondance mensuelle qui se résume ainsi qu'il suit :

1° M. Félix le Sergeant de Monnecove, membre titulaire, adresse l'inventaire des lettres du maréchal de Châtillon, relatives au siége de Saint-Omer, en 1638, et qui sont contenues dans un volume de la bibliothèque de Dijon. Cet inventaire est renvoyé à l'examen de M. L. Deschamps de Pas, qui s'est déjà occupé de surveiller la publication de la traduction de l'*Audomarum obsessum* de Chifflet, et du registre du siége, pour proposer à la prochaine séance ce qu'il croira utile.

2° M. Vincent, secrétaire de la Commission historique du Nord, envoie une liste des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie, qui manquent à la bibliothèque de ladite commission et demande qu'on veuille bien les lui envoyer. Renvoi à M. Delmotte, prié de vérifier ce qui manque dans notre bibliothèque à la collection des volumes publiés par la Commission historique du Nord, et de les réclamer au nom de notre Compagnie, en échange de ceux qu'on enverrait pour faire droit à la demande de M. Vincent.

3° M. Van Robais, correspondant à Abbeville, envoie une notice sur cette question : *Les Comtes de Ponthieu ont-ils battu monnaie à Quentowic.* Renvoi à M. L. Deschamps de Pas pour examen.

4° M. Duguet, bibliothécaire de la Société libre d'Émulation de Liége, accuse réception de l'envoi des 85e et 86e livraisons du Bulletin historique.

5° La Société des Antiquaires de Normandie, invite à assister à la séance publique du 1er décembre 1873, pour célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation.

6° Le secrétaire-archiviste de l'Académie de Stanislas, à Nancy, envoie un bon pour retirer le volume des Mémoires de cette société, pour l'année 1872.

7° Le président de la Société historique de Compiègne, en-

voie une circulaire invitant les sociétés savantes à souscrire à l'érection de la statue qu'elle se propose d'élever à la mémoire de Pierre d'Ailly, chancelier de l'Université, le plus illustre des enfants de Compiègne, pendant le moyen âge.

La Société des Antiquaires de la Morinie, vu la pénurie de son budget, décide qu'elle regrette de ne pouvoir accorder la souscription qui lui est demandée.

L'ordre du jour appelle l'élection du Président et du Vice-Président. MM. Quenson et Albert Legrand ayant réuni la majorité des suffrages sont proclamés en cette qualité pour l'année 1874.

La parole est ensuite donnée à M. F. le Sergeant de Monnecove pour rendre compte de la séance de la Commission des Antiquités départementales qui a été tenue à Arras, à l'effet d'opérer le classement des monuments historiques du Pas-de-Calais, et à laquelle il avait été délégué par la Société des Antiquaires de la Morinie. L'honorable membre s'exprime en ces termes :

« La Commission des Antiquités départementales a dressé le 4 décembre 1873, conformément à la demande de M. le Préfet, la liste des monuments et des édifices du Pas-de-Calais dont la conservation présente un véritable intérêt au point de vue de l'art. »

« Le rapport de la sous-commission rédigé par M. le chanoine Van Drival, président de la commission, se terminait par des conclusions qui présentaient la classification des monuments ainsi qu'il suit :

1° *Epoque ancienne.*

Les pierres d'Acq.
Le Dolmen de Fresnicourt.

2° *Epoque romane.*

L'église de Lillers.
Le chœur de l'église de Blandecques.

3° *Epoque de transition.*

La partie ancienne de l'église d'Hénin-Liétard.

4° *Epoque ogivale primaire.*

L'église Notre-Dame ou cathédrale de Saint-Omer.
La tour de l'église Saint-Denis à Saint-Omer.
L'église de Fauquembergues.
L'église d'Auchy-lez-Hesdin.
Le château de Bours.

5° *Époque ogivale secondaire.*

Le beffroi de Béthune.
La tour de Saint-Bertin à Saint-Omer.
L'église d'Aire-sur-la-Lys.

6° *Époque ogivale tertiaire.*

Le beffroi d'Arras et la partie ancienne de l'Hôtel-de-Ville.
L'église de Saint-Vaast de Béthune.
Le château d'Ollehain.
L'église de Fressin.
L'église d'Ablain Saint-Nazaire.

7° *Renaissance et temps ultérieurs.*

Les tours de Saint-Éloi.
L'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.
L'église des Jésuites à Saint-Omer.
Le bailliage d'Aire-sur-la-Lys.
La colonne de la Grande-Armée.

« En conséquence, les monuments et édifices dont les noms précèdent ont été recommandés à M. le Préfet, pour être signalés à M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, conformément à sa lettre du 14 août 1873. »

« En outre, la commission appelée par M. le Préfet à indiquer ceux des monuments et édifices compris dans cette liste,

qui doivent figurer en première ligne dans le travail qui sera transmis au gouvernement, arrête ses propositions dans les termes suivants :

1° *En première ligne.*

L'église de Lillers.
L'église Notre-Dame ou cathédrale de Saint-Omer.
Le beffroi de Béthune.
La tour de Saint-Bertin à Saint-Omer.
L'église d'Aire-sur-la-Lys.
Le beffroi d'Arras et la partie ancienne de l'Hôtel-de-Ville.
Les tours de Saint-Éloi.
L'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.

2° *En seconde ligne.*

Tous les autres monuments compris dans la liste ci-dessus.

M. F. le Sergeant de Monnecove exprime ses regrets de n'avoir pu obtenir, suivant le désir de la Société, l'admission sur la liste, des fonts baptismaux de Saint-Venant, et de l'église de Wismes ; les premiers ont été écartés parce que la commission s'est décidée à ne pas proposer de fragments, si intéressants qu'ils fussent ; la seconde n'a pas été admise, parce que la commission eût été entraînée à comprendre plusieurs autres églises de la même époque ; elle a préféré restreindre ses propositions afin de leur donner plus de poids.

La lecture de cette note est écoutée avec attention par l'assemblée qui remercie M. F. le Sergeant de Monnecove pour le soin avec lequel il a défendu les intérêts de l'arrondissement de Saint-Omer, et qui est heureuse de voir que les résultats obtenus soient aussi satisfaisants.

La parole est ensuite accordée à M. L. Deschamps de Pas pour donner lecture, conformément au vœu du règlement, de la notice biographique de M. de Laplane, ancien secrétaire-général, mort le 26 octobre dernier. Cette lecture est écoutée avec intérêt, et l'assemblée décide son insertion dans le volume des Mémoires, qui est en cours de publication.

L'on procède après cela à l'élection de quatre membres titulaires présentés à la dernière séance. MM. Albert le Sergeant de Monnecove, Blondeau, Butor, de Bailliencourt, ayant réuni l'unanimité des votes, sont proclamés par M. le Président, membres titulaires. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Albert Legrand propose à la Société, comme membre titulaire, M. Dupuis, propriétaire, amateur distingué. Cette proposition étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyé à la séance suivante.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures moins un quart.

Séance du 3 janvier 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages adressés à la Compagnie depuis la dernière réunion, et qui sont déposés sur le bureau. En voici les titres :

Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, 7e série, t. V.

Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, t. XVIe, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 8 et 9.

Revue des Sociétés savantes, mai, juin 1873.

L'Investigateur, juillet, août, septembre 1873.

Romania, recueil trimestriel, octobre 1873.

Recherches sur la perception de la dîme en Champagne, par Prosper Michel.

L'Institut, 3 numéros de décembre 1873.

Journal des savants, de juillet 1872 à novembre 1873.
Mémoires de l'Académie de Dijon, t. XV et XVI, 2e série.
Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane.
Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle, t. I.
Lettres missives de Henri IV, t. VIII.
Archives de la Commission des monuments historiques, liv. 127 à 131.

Il est donné ensuite lecture de la correspondance mensuelle, qui se résume ainsi qu'il suit :

1° M. F. le Sergeant de Monnecove rappelle ses lettres des 12 mars et 26 juin 1873, concernant des comptes du XIIIe siècle, dont il offrait la communication à la Société. La Compagnie consultée, considérant que ces comptes n'offrent réellement qu'un très minime intérêt historique, remercie notre honorable collègue de son offre, et décide qu'il n'y a pas lieu d'en profiter.

2° M. le secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, envoie un bon pour faire retirer le 23e volume (3e de la IIIe série) des Mémoires de ladite société.

3° M. le directeur général des Archives nationales donne avis que la Société des Antiquaires de la Morinie pourra faire retirer au secrétariat desdites archives, le 3e et dernier volume de l'Inventaire des Sceaux des archives nationales.

4° M. l'abbé Robert, curé de Fouquières-lès-Lens, membre correspondant, envoie la copie d'une *plainte adressée par les religieux de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, près de Thérouanne, contre Danois de Chocques*. Renvoyé à la commission du Bulletin.

Le même correspondant présente aussi aux suffrages de la société, comme membre correspondant, M. Georges Vallée, bachelier, étudiant en droit à Douai. Cette présentation étant appuyée, le vote est renvoyé conformément au règlement à la prochaine séance.

5° M. F. le Sergeant de Monnecove adresse la copie de l'inventaire sommaire des 408 registres provenant de l'abbaye

de Saint-Bertin, conservés aux archives départementales du Pas-du-Calais. L'honorable membre pense qu'il serait intéressant de rapprocher de cet inventaire sommaire une analyse du manuscrit, en 5 volumes in-f°, n° 804, de la bibliothèque publique de Saint-Omer, intitulé : *Sinopsis chronologicus et alphabeticus archivi S^{ti} Bertini*, que M. Michelant décrit ainsi dans le catalogue imprimé.

« Ce recueil, comme l'indique le titre, contient sous forme « de répertoire alphabétique l'indication et l'analyse sommaire « de toutes les pièces des archives de Saint-Bertin. Les principales divisions sont : Mennes rentes de Saint-Bertin, « comprenant tous les titres qui concernent les localités et les « particuliers qui devaient des rentes : Angleterre, Aumônes, « Bulles, Brevets, Élections d'abbés, Conservatoria, Couvent, « Custodiœ, Officium, Debita et executoria, Fabrique, Quittances, Régales, Saint-Bertin, Saint-Omer, Greneterie, « Indulgences, Professions solennelles, Sanctorale, Privilèges « des Papes de 1057 à 1694, en tout 83 divisions, qui comprennent la série des actes et titres de l'abbaye, dont une « grande partie se trouvent désignés par le nom de la localité « qu'ils concernent, et où l'abbaye pouvait exercer des droits « ou possédait des propriétés. »

La Société, considérant que cet inventaire tout sommaire qu'il est, aura l'avantage de faire connaître aux travailleurs le lieu où se trouvent des documents dont ils pouvaient ignorer l'existence, décide qu'il sera imprimé dans le Bulletin historique, et le renvoie préalablement à M. Albert Legrand pour en faire la comparaison indiquée avec le *Sinopsis*; et y ajouter une introduction.

6° Le même membre écrit à M. le Président pour proposer comme membres correspondants M. Charles de Gournay, propriétaire, à Clarques, et M. Amédée de Gournay, propriétaire, à Wandonne. Ces propositions étant appuyées, l'élection est, conformément au règlement, renvoyé à la séance prochaine.

Après le dépouillement de la correspondance, la parole est

donnée à M. L. Deschamps de Pas pour rendre compte de l'examen de deux communications qui ont été faites dans la séance du 6 décembre 1873, et qui lui avaient été renvoyées.

La première était un travail de M. Van Robais, correspondant à Abbeville, sur cette question, *les comtes de Ponthieu ont-ils battu monnaie à Quentowic.* M Deschamps de Pas expose que, bien que très courte, cette notice renferme des arguments sérieux à l'appui de la négative c'est-à-dire que les comtes de Ponthieu n'ont pu battre monnaie à Quentowic ; il propose en conséquence d'insérer ce travail dans le Bulletin historique. La Société adhère à cette proposition.

La seconde concernait la correspondance du maréchal de Châtillon, pendant le siége de 1638. M. Deschamps de Pas fait connaître qu'il est impossible de faire, d'après l'inventaire communiqué, le choix des lettres qui seraient de nature à être insérées dans le volume en cours de publication, à la suite de la traduction de l'*Audomarum obsessum,* par M. Moland, et demande à être autorisé à demander à Dijon la copie intégrale de la correspondance ; le prix de cette copie ne paraissant pas devoir être très élevé. La Compagnie consultée par M. le Président, accorde cette autorisation.

M. le Président fait ensuite remarquer combien il serait utile qu'à chaque séance, les livres envoyés dans le courant du mois et qui sont déposés sur le bureau, fussent distribués aux membres présents, qui se chargeraient de les parcourir, et d'indiquer à la séance suivante, dans un rapport verbal les parties de ces publications qui leur auraient paru de nature à intéresser la Société, ou qui rentrent dans le cercle de ses études. Cette proposition qui a paru excellente à la Société est admise en principe.

L'ordre du jour appelait la reddition du compte de M. le trésorier et la nomination de la commission du budget, mais M. le trésorier étant malade et dans l'impossibilité d'assister à la séance, la nomination de ladite commission est renvoyée à une autre date.

Le règlement fixe à la première séance de janvier la nomination de la commission du bulletin, composée de cinq membres. Sont élus : MM. Alb. Legrand, du Hays, de Cardevacque, Butor et L. Deschamps de Pas. M. le Président fait partie de droit de cette commission.

On procède ensuite à l'élection d'un membre titulaire présenté à la dernière séance. M. Dupuis, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé en conséquence membre titulaire. Avis lui sera donné de sa nomination.

La parole est donnée ensuite à M. L. Deschamps de Pas pour une communication. Il fait connaître à la Société qu'il s'occupe depuis longtemps de l'histoire des établissements hospitaliers de Saint-Omer, et il demande la permission de lire une partie de son travail, sollicitant l'avis et les observations de ses honorables collègues. Il commence à cet effet la lecture de ses recherches sur la Madeleine ou Maladrerie, créée aux portes de Saint-Omer, en 1105, pour donner asile aux malades atteints de la lèpre. L'heure étant un peu avancée, pour ne pas prolonger au delà des limites raisonnables, l'auteur cesse sa lecture à 9 heures et un quart, et la séance est levée.

Le Secrétaire-Général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

Inventaire sommaire des registres de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, existant au dépôt des Archives départementales du Pas-de-Calais.

Communication de M. Félix le Sergeant de Monnecove,
membre titulaire.

Le dépôt d'archives de la riche abbaye de Saint-Bertin, au moment de la suppression et de la dispersion des ordres religieux, était extrêmement important, et contenait une foule de documents que l'on serait heureux de pouvoir consulter aujourd'hui. Le *Synopsis chronologicus et alphabeticus archivi Sti Bertini*, manuscrit en 5 volumes in-f°, portant le n° 804 de la bibliothèque de Saint-Omer, peut nous renseigner sur le nombre et l'importance des titres de toutes espèces que ce dépôt renfermait. En 1790, lorsque les habitants du monastère furent obligés de quitter leurs cellules, et lorsque les bâtiments eurent été confisqués au nom de la nation, les archives furent dispersées. Les chartes et les titres sur papier furent aliénés ou envoyés dans les arsenaux, pour fabriquer des munitions de guerre. Les terriers et les plans servant de titres de propriétés furent remis à l'administration des domaines, qui s'était emparée de tous les biens enlevés à l'abbaye. La

disparition des chartes est une grande perte au point de vue de l'histoire, mais elle est atténuée en grande partie par l'existence du *Grand Cartulaire* rédigé par Dom de Witte (manuscrit 803), par l'*Inventorium Sithiense* (manuscrit 825), auquel il manque malheureusement trois volumes, et par quelques autres recueils conservés aujourd'hui dans la bibliothèque publique de la ville de Saint-Omer. Outre les titres de propriété et les chartes proprement dites, les archives de Saint-Bertin renfermaient une foule de registres, comptes de toutes espèces, cueilloirs, rapports, plaids, dénombrement, terriers, etc., etc., qui n'avaient pu disparaître, du moins en totalité. Ces registres avaient été transportés au chef-lieu du département, et, lors de la création des archives départementales, ils furent confiés à ce dépôt, où ils se trouvent aujourd'hui au nombre de 408. Beaucoup de personnes ignorent leur existence. C'est afin d'être utile aux travailleurs que nous donnons ci-après l'inventaire sommaire de ces documents. Nous ne prétendons pas spécifier leur plus ou moins d'importance ; nous voulons seulement indiquer aux amateurs de recherches historiques une source qu'ils ignoraient peut être, et qui, nous en sommes persuadé, peut fournir une foule de renseignements curieux et précieux sur les mœurs, les familles, les propriétés, les prix de revient de la main-d'œuvre et des denrées, etc., etc. — Cet inventaire avait été dressé par feu M. Godin, archiviste du département du Pas-de-Calais.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER

ABBAYE DE SAINT-BERTIN

A

SAINT-OMER

Inventaire analytique des registres de l'Abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer.

(En tête de l'inventaire on trouve la mention du volume suivant, catalogué après les autres).

1 Répertoire général des titres de l'abbaye de Saint-Bertin. XVII[e] siècle. — In-folio, tables au commencement. Plusieurs feuillets manquent.

1[bis] Registre du Conseil. Du pénultième janv. 1478 au 8 août 1527. — Tome I[er]. In-folio. Table à la fin du volume.

2 Idem. 25 juin 1523 au 27 sept. 1577. — Tome 2. In-f°. Table à la fin. Plusieurs années ne se trouvent pas.

3 Idem. 12 nov. 1578 au 16 sept. 1618. — Tome 3. In-f°. Table à la fin.

4 Idem. 6 sept. 1618 au 27 août 1646. — Tome 4. In-f°. Table à la fin.

5 Idem. 27 nov. 1641 au 7 avril 1673. — Tome 5. In-f°. Table à la fin.

6 Idem. 25 mai 1673 au 7 déc. 1688. — Tome 6. In-f°. Table sommaire à la fin.

7 Idem. 24 mai 1710 au 31 mai 1729. — Tome 7. In-f°. Table au commencement.

8 États généraux des biens de l'abbaye. 1532 à 1654. — In-f°. Table au commencement.

9 Journal des paiemens faits aux officiers, médecins, chirurgiens, cuisiniers et autres. 1700 à 1705. — Petit in-f°. Titre et table. Au commencement se trouve une table des noms des personnes auxquelles les paiements ont été faits.

10 Journal des gages des religieux et autres dépenses. 1700 à 1712. — In-f°. Table à la fin.

11 Idem. 1711 à 1716.—In-f°. Table de noms au commencement.

12 Idem. 1716 à 1732. — In-f°. Table de noms au commencement.

13 Idem. 1732 à 1741. — In-f°. Table au commencement.

RENTES ET REVENUS.

14 Comptes des rentes et revenus (Béthune, Verquin, Lille, Salomé et Heuchin). 1555 à 1597. — Années 1555 à 1561 ; 1562-1563 ; 1564-1565 ; 1566-1567 ; 1568-1570 ; 1572-1574 ; 1597-1581 ; 1590-1597. Petit in-f°.

15 Comptes des rentes et revenus (rendus par sire Ch. Daman, religieux et chambellan de l'église et abbaye de Saint-Bertin. 1662 à 1665. — In-f°.

16 Comptes des biens et revenus. 1692. — In-f°.

17 Comptes des menues rentes. 1725 à 1750. — In-f°.

18 Comptes des rentes et revenus de ladite abbaye, rendus par sire Joscio de Cléty, religieux. 22 avril 1748 au dernier décembre 1749. — In-f° m°.

19 Journal des recettes des rentes. 1734 à 1759. — In-f°.

20 Cueilloir des rentes dues à l'abbaye. 1717 (environ). — In-f°, incomplet.

21 Cueilloir des biens et revenus. 1698 à 1716. — In-f°. Table au commencement.

Communes d'Acquin. — Audenfort. — Beuvrequen. — Caumont. — Cormettes. — Enquin. — Longuenesse. — Mametz.— Quelmes.— Salperwick.— Seninghem. —Warneton.—Wisques.—Wizernes.—Id. (moulin).

22 Comptes et baux de Caumont Salency, etc. 1405 à 1598. Terrier. 1610. — In-f°.

23 Copie du papier terrier de la terre et seigneurie de Caumont, Chauny et Salency, en partie, pour MM. les vénérables religieux, abbé et couvent de l'abbaye Mre Saint-Bertin, en la ville de Saint-Omer, seigneurs desdites terres, à eux données et amorties par feu, de très sainte et très heureuse mémoire, Charlemagne, empereur et roi de France ; fait à la diligence de Me Jacques de Bouvin, licencié es loix, avocat à Chaulny, et bailly desdits sieurs, copié par J. P. de Canteleu, religieux sous grenetier dudit couvent. 1612. — In-f°.

24 Dîmes de Bourbourg, Locon, Craiwig, Capellebroucq, Gravelines, Saint-Folquin, Saint-Nicolas vers Bourbourg, Saint-Nicolas vers le pays de Langle, Sainte-Marie-Kerque, et portions congrues. 1723 à 1738. — In-f°.

25 Dîmes d'Haveskerque, Mametz, Ligny, Estrehem, Quelmes, Acquin, et comptes d'Herbelles. 1504 à 1648. — In-f°.

26 Cueilloir, rapports, déclarations et dénombrements (Heuchin-Prédefin et Petit-Fontaines). 1611 à 1731. — Petit in-f°.

27 Comptes de Houlle, Wizernes et Tubersent. 1463 à 1577. — In-f°.

28 Comptes de Lottinghem et Ribemont. 1499 à 1562. Cueilloir. 1519 à 1574. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

29 Comptes et cueilloirs d'Oxelaëre. 1543 à 1673. — In-f°.

30 Cueilloir des rentes foncières (Oxelaërt, Notre-Dame et St-Nicolas à Cassel). 1688 à 1726. — In-f°. Table de noms au commencement.

31 Rapports et déclarations de Pihem et Bienques, dépendances d'Herbelles. 1724 à 1745. — In-f°. Table alphabétique de noms au commencement.

32 Compte du Bas-Warneston, châtellenie de Lille. 1727 à 1768. — In-f°.

AUMONERIE.

33 Comptes. 1543 à 1576. Un compte par chaque année. — Petit in-f°.

34 Idem. 1524 à 1670. Années 1524-1525 ; 1530-1531 ; 1534-1535 ; 1537-1538 ; 1541-1543 ; 1555-1556 ; 1557-1560 ; 1562-1563 ; 1565-1566 ; 1603-1610 ; 1613-1622 ; 1661-1670. Journal. 1701 à 1721. — In-f°.

35 Comptes. 1584 à 1694. Années 1584, 85, 86, 97, 1603 ; 1651 à 1654 ; 1661 à 1670 ; 1683 à 1694. Cueilloirs 1634-35 (deux). Terrier. 1690. — In-f°.

36 Comptes. 1670 à 1772. — In-f°.

BAUX, POTS DE VIN, ACCORDS, etc.

37 Baux et pots de vin. 1615 à 1630. — Petit in-f°. Table de noms à la fin.

38 Registre aux baux. 1630 à 1635. — Petit in-f°. Table de noms à la fin.

39 Baux, accords, etc. 25 juin 1635 au 26 juin 1651. Cueilloirs et comptes des vins et droits des fermes. — Cueilloirs : 1710 à 1720 ; 1720 à 1723 ; 1723 à 1727. — Comptes : 1767 à 1771 (par Dom A. Baoust) ; 1771-1772 (par Dom Boniface de Servins, religieux). — Petit in-f°. Table au f° 369.

COUVENT.

40 Comptes. 1509 à 1546. Années 1509 ; 1540 à 1546. — Petit in-f°.

41 Idem. 1527 à 1538. Années 1527 à 1528 ; 1529 à 1538 ; — In-f° m°.

42 Idem. 1531 à 1561. Années 1531 ; 1532 à 1533 ; 1541 à à 1542 ; 1553 à 1554 ; 1552 à 1558 ; 1560 à 1561. Les comptes de 1556 à 1558 sont en double. — In-f° min°.

43 Idem. 1551 à 1570. Années 1551 à 1552 ; 1554 à 1555 ; 1561 à 1570. Plusieurs comptes sont en double et en triple. — Petit in-f°.

44 Idem. 1572 à 1586. Années 1572-1574 ; 1575-1586. Plusieurs de ces comptes sont en double.— Petit in-f°.

45 Idem 1585 à 1609. Années 1585-1586 ; 1587-1604 ; 1606 et 1607. Plusieurs comptes en double. — Petit in-f°.

46 Idem. 1608 à 1622. Années 1608 à 1622. Plusieurs comptes en double. — Petit in-f°.

47 Idem. 1620 à 1648. Années 1620 à 1633 ; 1647 à 1648. Plusieurs comptes en double. — Petit in-f°.

48 Idem. 1647 à 1648. — In-f°.

49 Idem. 1648 à 1656. Années 1648 à 1656. Quelques comptes sont en plusieurs expéditions dont le nombre va jusqu'à sept. — Petit in-f°.

50 Idem. 1653 à 1660. — In-f°.

51 Idem. (Houlle et Éperlecques). 1669 à 1676 (deux). — Grand in-f°.

52 Idem. (Herbelle). 1677 à 1684. — Grand in-f°.

53 Idem. (Id.) 1660 à 1670. — In-f°.

54 Cueilloirs. (Id.) 1400 (environ) à 1649. — In-f°.

55 Idem. (Id.) 1650 à 1684. — In-f°.

56 Journal des dépenses du couvent (Herbelle). 1701 à 1711. — In-f°.

57 Idem. (Id.) 1715 à 1719. — In-f°. Table au commencement.

CUISINE.

58 Comptes. 1442 à 1580. Années 1442-1443 ; 1502-1503 ; 1505-1506 ; 1538-1541 ; 1556-1557 ; 1561-1562 ; 1563-1566 ; 1567-1572 ; 1573-1580. Quelques comptes en deux et trois expéditions. — Petit in-f°.

59 Idem. 1592 à 1614. Années 1592 à 1610 ; 1613 à 1615. Plusieurs comptes en double. — In-f° m°.

60 Idem. 1615 à 1662. Années 1615 à 1627 ; 1650 à 1653 ; 1660 à 1662. Presque tous les comptes en double et en triple expédition. — Petit in-f°.

FABRIQUE.

61 Comptes. 1467 à 1568. — In-f° m°.

62 Idem. 1541 à 1577. Années 1541 ; 1545 à 1547 ; 1548 à 1549 ; 1551-1556 ; 1560-1562 ; 1563-1564 ; 1566-1567 ; 1569-1571 ; 1572-1571 ; 1575-1577. — Petit in-f°.

63 Idem. 1568 à 1705. Années 1568 à 1569 ; 1660-1661 ; 1670-1671 ; 1698-1705 ; 1652-1656 ; 1662-1669 ; 1683-1698. — In-f°.

64 Idem. 1577 à 1604. Années 1577 à 1585 ; 1590 à 1604. Deux comptes en double, ceux de 1593-1596, et de 1597-1602. — Petit in-f°.

65 Idem. 1607 à 1617. La série est complète dans cette période. Plusieurs comptes sont en double exemplaire. — In-f° m°.

66 Idem. 1617 à 1648. Années 1617 à 1631 ; 1647 à 1648. — Petit in-f°.

67 Idem. 1651 à 1677. — In-f° m°.

68 Cueilloirs. 1647 à 1657. Années : 1647 à 1648 ; 1652 à 1653 ; 1654 ; 1656 à 1657. — Comptes. 1700 à 1771. années : 1700 à 1703 (deux) ; 1703 à 1705 ; 1711 à 1715 ; 1739 à 1745 ; 1745 à 1746 ; 1754 à 1757 ; 1764 à 1767 ; 1760 à 1763 ; 1768 à 1771. — Petit in-f°.

FIEFS.

69 Comptes. 1518 à 1741. — In-f°. Sans ordre de dates. (Documents intéressants pour les familles).

70 Journal. 1518 à 1741. — Petit in-f°.

71 Rapports, déclarations et dénombrements. 1406 à 1480. — Petit in-f°.

72 Rapport et dénombrement. 1407 à 1514. — Petit in-f°.

Indication des communes où sont situés les fiefs : Dausque. — Hallines.— Longuenesse. — Nortkerque.— Quelmes.— Tatinghem.— Wizernes.

73 Déclarations. 1528 à 1708. — In-f°.

Communes où sont situés les biens repris dans ce registre : Acquin. — Audenfort. — Arques. — Bailleul en Flandre. — Beuvrequen. — Caumont. — Coyecques. — Éperlecques.—Esquerdes.— Estrehem.— Furnes. — Hallines.— Herbelle.— Houlle et Éperlecques. — Longuenesse — Lumbres.— Maubreucq.— Oxelaëre. — Pays de Langle. — Quelmes. — Rodelinghem. — Roquetoire.— Rubroucq.— St-Omer. — St-Momelin (hameau), Hauwel et Viel-Moutier.— Stienkerque.— Sanghem.— Tubersent.— Wardrecques et Wizernes.

74 Rapports. 1527 à 1535. Comptes. 1762 à 1775 — In-f° m°. Ces derniers comptes se trouvent détachés, à la fin du registre.

Suit la liste des communes où sont situés les biens repris dans ce registre : Acquin. — Arques. — Audenfort. — Bailleul. — Caumont. — Coyecques. — Éperlecques. — Herbelle. — Houlle. — Longuenesse. — Lottinghem. — Poperinghe. — Quelmes. — Rodelinghem. — Roquetoire. — Sanghem. — Saint-Omer. — Steenkerque.— Tatinghem et Wizernes.

75 Plans des fiefs tenus et mouvans de ladite abbaye. Fin du XVIIIe siècle. — Petit in-f°. (Dix plans) incomplet. Plusieurs feuillets enlevés au commencement.

Noms des communes où sont situés lesdits fiefs : Roquetoire (fief du Camberny).—Herbelle (fief du Levicq). — Coyecques. — Houlle et Éperlecques. — Bailleul. — Oxelaëre et Lumbres (sans plan).

GRENETERIE.

76 Comptes. 1383 à 1407. — Petit in-f° (en latin).

77 Idem. 1408 à 1495. — In-f° (en latin jusqu'au folio 210).

78 Idem. 1411 à 1483. — In-f°.

79 Idem. 1508 à 1514. — In-f°.

80 Idem. 1514 à 1518. — Petit in-f°.

81 Idem. 1516 à 1519. — Petit in-f°.
82 Idem. 1518 à 1521. — Petit in-f°.
83 Idem. 1521 à 1523. — In-f° m°.
84 Idem. 1521 à 1524. — In-f°.
85 Idem. (Bruges). 1521 à 1594 Années 1521 à 1522; 1570 à 1594.— Petit in-f°. Plusieurs comptes en flamand. Au f° 257 de ce registre on trouve les lettres par lesquelles Vaast de Grenet, abbé de Saint-Bertin, commet le s^r Martin, m^d, demeurant à Saint-Omer, à la recette de plusieurs arrérages dûs à l'abbaye.
86 Idem. 1523 à 1526. — In-f° m°.
87 Idem. 1526 à 1529. — In-f°.
88 Idem. 1529 à 1533 — In-f° m°.
89 Idem. 1533 à 1539. — In-f° m°.
90 Idem. 1547 à 1558 — Petit in-f°.
91 Idem. 1548 à 1571. — In-f°.
92 Idem. 1555 à 1623. — In-f° m°.
93 Idem. 1558 à 1572. — In-f° m°.
94 Idem. 1572 à 1578 — Petit in-f°.
95 Idem. 1572 à 1585. — In-f° m°.
96 Idem. 1579 à 1589. — Id.
97 Idem. 1582 à 1594. — Petit in-f°.
98 Idem. 1585 à 1593. — In-f° m°.
99 Idem. 1594 à 1604. — Petit in-f°.
100 Idem. 1600 à 1622. — Id.
101 Idem. 1602 à 1650. — In-f°.
102 Idem. 1604 à 1617. — Petit in-f°.
103 Idem. 1623 à 1628. — In-f°.
104 Idem 1628 à 1635. — Petit in-f°. Table à la fin.
105 Idem. 1650 à 1669. — In-f°.
106 Idem. 1651 à 1656. — In-f°.
107 Idem. (par sire Mathieu Deslions, religieux et grenetier). 1656 à 1660. — In-f°.
108 Idem. 1664 à 1677. Années 1664 à 1669; 1676-1677.— In-f°. — Nota : A la page 179 on trouve un état des

dépenses faites par suite de la mort de Mgr Boucault, abbé (27 mars 1677).

109 Idem. 1684 à 1723. — Petit in-f°.

110 Idem. (rendu par sire Maximilien Liot). 1700 à 1705. — In-f°.

111 Idem. (rendus à Mgr Momelin Riche, abbé, par sire Bernard de Haynin, religieux et grenetier de ladite abbaye). 1711 à 1714. — In-f°.

112 Idem. (Id., id.) 1715 à 1722. — In-f°. Table au commencement.

113 Idem. (rendus à Mgr Momelin Riche, abbé, par sire Bernard de Haynin, religieux et grenetier de ladite abbaye). 1722 à 1723. — In-f°. Table alphabétique de communes à la fin.

114 Idem. 1723 à 1728. — In-f° m°.

115 Idem. 1729 à 1732. — In-f°. Ce registre est très curieux à consulter. (Voir pag. 149 et suiv.) Table à la fin.

116 Idem. (rendu à Mre Benoit Petitpas, abbé, par sire Silvain Vanderwoestine, religieux et grenetier de l'abbaye). 1732 à 1735. — In-f°. Table alphabétique des noms de communes à la fin.

117 Idem. 1735, 1736 et 1737. — In-f°. Table alphabétique des noms de communes en tête.

118 Idem. (par sire Silvain Vanderwoestine). 1738, 1739 et 1740. — In-f°. Table au commencement.

119 Idem. 1741 à 1743. — In-f°. Table de noms de communes au commencement.

120 Idem. 1741 à 1744. — In-f°. Id., id.

121 Idem. 1744 à 1747. — Id., id.

122 Idem. 1745 à 1748. — In-f°.

123 Idem. (rendu à Messire Charles de Gherbode, abbé, par sire Maur Douchet, religieux et grenetier de l'abbaye. 1749 à 1752. — In-f°.

124 Comptes de la greneterie 1753 à 1759. — In-f° m°. Table au commencement.

125 Comptes de la greneterie (rendu à M. Pelet, grand prieur de ladite abbaye, par Dom Dominique Verdevoy, régent du collége de St-Bertin). 1760 à 1763 — In-f°.
126 Idem. (par Dom Delcroix). 1764 et 1765. — In-f° m°.
127 Idem. (Id.) 1764 à 1767. — In-f°.
128 Idem. (par Dom Clément Descamps, au nom de feu Dom Grégoire Derique, religieux, grenetier de l'abbaye). 1766, 1767 et 1768. — In-f°.
129 Compte. 1768 à 1772. — In-f°.
130 Idem. (rendu à Dom Ambroise Pelet, grand prieur de l'abbaye, par Dom Clément Descamps, religieux grenetier). 1769 à 1772. — In-f°.
131 Idem. (rendu à Messire Joscio d'Allennes, abbé régulier, par Dom Arnould Wamin, religieux, receveur et chambellan). 1772 à 1775. — In-f°.
132 Idem. (par Dom Clément Descamps, religieux et grenetier de ladite abbaye). 1773 et 1774. — In-f°.
133 Cueilloir et Journal. 1411 à 1503. — In-f°.
134 Cueilloir. 1623 à 1638. — In-f°.
135 Idem. 1643 à 1656. — Petit in-f°. Table de noms au f° 280 ; autre table au f° 360.
136 Cueilloir et Journal. 1649 à 1657. — Petit in-f°. Table des chapitres à la fin.
137 Idem. 1653 à 1682. — Petit in-f°. Table de noms en tête.
138 Cueilloirs. 1656 à 1669. — Petit in-f°. Plusieurs tables dans l'intérieur.
139 Idem. 1664 à 1676. — In-f°. Plusieurs feuilles volantes dans l'intérieur.
140 Cueilloirs de la Greneterie. 1684 et années suivantes. — In-f° incomplet. Plusieurs feuilles volantes dans l'intérieur.
141 Idem. 1703 à 1722. Petit in-f° incomplet. Table de noms de communes et de matières au commencement.
142 Idem 1729 à 1736. — In-f°.
143 Journal. 1705 à 1711. — In-f°. Table au commencement.

LA MEYRE (ferme).

144 Baux, Comptes et Cueilloirs. 1500 à 1730. Comptes : 1600-1628 ; 1649-1651. Cueilloirs : 1500 environ ; 1573 ; 1667 à 1681 ; 1677 ; 1691 à 1693 ; 1663 ; 1700 à 1705 ; 1727 à 1730. — Petit in-f°.

La plus grande partie de ce registre consiste en minutes de baux et autres actes concernant les terres dépen dantes des fermes de la Meyre (Grande et Petite).

145 Comptes. 1505 à 1585. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

146 Idem. 1514 à 1577. — In-f°. Id.

147 Idem. 1560 à 1628. Années 1560-1561 ; 1572-1575 ; 1576-1578 ; 1580-1589 ; 1591-1594 ; 1595-1602 ; 1605-1610 ; 1613-1627. Quelques comptes en double. — Petit in-f°.

148 Cueilloir. 1707 à 1734. — Petit in-f°. Table de noms au commencement.

MOULINS.

149 Comptes. 1645 à 1701. — In-f°.

150 Idem. 1699 à 1703. — In-f°. Table au commencement.

151 Idem. 1718 à 1723. — Id., id.

152 Journal de la recette des moulins (par sire Bernard de Haynin, religieux et grenetier de l'abbaye). 1711 à 1718. — In-f°. Table au commencement

PAIN, VIN & BIÈRE.

153 Comptes. 1498 à 1551. Années 1496-1497 ; 1498-1499 ; 1500-1502 ; 1511-1512 ; 1524-1525 ; 1528-1529 ; 1534-1535 ; 1537-1539 ; 1540-1541 ; 1542-1547 ; 1548-1551. Quelques comptes en double. — Pet. in-f°.

154 Idem. 1551 à 1577. — Petit in-f°.

155 Idem. 1577 à 1664. Années 1577-1578 ; 1579-1580 ; 1582-1585 ; 1590-1591 ; 1602-1604 ; 1610-1613 ; 1614-1615. — Renseing des brassins (par sire Jacques Crépin, religieux). 1662, 1663 et 1664. — Petit in-f°.

156 Comptes du vin. 1579 à 1608. — Petit in-f°.

157 Saisines. 1781 à 1785. — In-f°.

VESTIAIRE.

158 Comptes. 1625 à 1660. Années 1625 à 1626 ; 1632 à 1733 ; 1636 à 1637 ; 1638 à 1647 ; 1648 à 1650 ; 1654 à 1658 ; 1659 à 1660. — Petit in-f°.

159 Comptes et cueilloirs de l'office des nappes. 1528 à 1556. — Petit in-f°.

160 Journal. 1664 à 1669. — Petit in-f°.

161 Idem. 1682 à 1688. — Petit in-f°.

162 Idem. 1707 à 1712. — Potit in-f°. Table des noms des religieux au commencement. Vers la fin de ce registre plusieurs feuillets ont été déchirés.

163 Idem. 1711 à 1716. — In-f°. Tables des noms des abbés et religieux au commencement.

164 Journal (renouvelé par M. de Haynin, grand receveur). 1716 à 1720. — In-f°. Table de noms, à la fin un grand nombre de feuillets ont été enlevés.

165 Idem. 1729 à 1744. — In-f°. A la fin de ce registre se trouve un cahier détaché contenant 17 feuillets, et portant pour titre : Compte que rend sire Jacques Marsille, prévôt de Pauperingue, des deniers par lui reçus pour les table et vestiaire des religieux de St-Bertin, estudiants en l'Université de Douai, dons gratuits aux dits religieux, et autres payemens faits ensuite des ordonnances verbales de Mgr dudit St-Bertin (1633 à 1664) ; signé D. Philippe, abbé de St-Bertin.

ACQUIN.

166 Comptes. 1533 à 1568. Années 1533-1535 ; 1538-1555 ; 1556-1568. — In-f° minimo.

167 Idem. 1539 à 1578. — Petit in-f°.

168 Comptes et rôles. 1691 à 1717. — In-f°.

169 Comptes. 1756 à 1771. — In-f°.

170 Registre de la seigneurie (ventes, accords et autres actes). 1634 à 1685. — In-f° minimo.

171 Adjudication des bois. 1666 à 1773. — In-f°.

172 Baux, plaids, saisines et rapports. 1580 à 1690. — In-f°.

173 Baux, saisines et rapports. 1600 (années environnantes). In-f° m°.

174 Idem. 1600 à 1690. — In-f° m°.

175 Idem. XVIe et XVIIe siècles. — In-f° m°.

176 Idem. XVIIe siècle (Commencement du). — In-f°.

177 Idem. XVIIe siècle. — Petit in-f°.

178 Cueilloirs des biens et revenus. XVIe et XVIIe siècles.— In-f° min°.

179 Rapports, déclarations et dénombrements. 1746 à 1766. — In-f°. En tête de ce registre se trouve une table des déclarants.

180 Terrier. 1680. — In-f° m°.

181 Rapports, déclarations et dénombrements faits et donnés aux religieux, abbé et couvent dudit St-Bertin, (terre et seigneurie d'Acquin et Lewal). XVIIIe siècle. — In-f°. En tête se trouve une table alphabétique de noms.

182 Comptes de la greneterie. 1568 à 1598. — In-f° m°.

183 Comptes. 1600 à 1652. — In-f°. A la fin de ce registre se trouve un compte de la greneterie pour les communes d'Acquin, Quelmes, Tatinghem et Wizernes (1564 à 1565).

184 Cueilloir (Acquin et Arques). 1714 à 1737. — In-f°. Table à la page 340.

ARQUES.

185 Comptes des rentes et revenus. 1454 à 1584. Années 1454-1455 ; 1481-1482 ; 1483-1484 ; 1486-1487 ; 1492-1493 ; 1494-1496 ; 1497-1498 ; 1499-1500 ; 1501-1502 ; 1503-1504 ; 1505-1506 ; 1508-1509 ; 1582-1584. — In-f° min°.

186 Comptes. 1511 à 1516. Les comptes se suivent dans ce registre de 1511 à 1516. — In-f° m°.

187 Idem. 1580 à 1602. Années 1580-1581 ; 1585-1587 ; 1589-1602. — Petit in-f°.

188 Idem. 1604 à 1613. Années 1604-1611 ; 1612-1613 ; quelques comptes en double expédition. — In-f° m°.

189 Idem. 1611 à 1646. Années 1611-1617 ; 1619 ; 1640 à 1649. — In-f° m°.

190 Idem. 1654 à 1661. Années 1653 à 1658. — Petit in-f°.

191 Idem. 1688 à 1699. La série des années est complète sans interruption. — In-f°.

192 Idem. 1699 à 1706. Du 25 avril 1699 au 6 juin 1701 ; du 6 juin 1701 au 6 juin 1706. — In-f°.

193 Idem. 1730 à 1746. Du 16 juin 1730 au 28 février 1735 ; du 1er mars 1735 au 28 février 1739; du 1er mars 1739 au 28 février 1746. — In-f°.

194 Idem. 1746 à 1750. Du 1er mars 1746 au 31 juillet 1750. — In-f°.

195 Idem. 1750 à 1755. — In-f°.

196 Idem. 1771 à 1774. — In-f° m°.

197 Idem. 1775 à 1782. Années 1775 à 1778 ; 1779 à 1782. — In-f° m°.

198 Cueilloir et terrier. 1500 (environ). — In-f°.

199 Idem. 1600. — In-f° m°.

200 Cueilloir. 1650, 1653, 1654, 1694 et 1698. — In-f° m°.

201 Idem. 1662 à 1672. — In-f°.

202 Cueilloir et journal. 1681 à 1685. — Petit in-f°.

203 Terrier. 1577. — In-f° m°.

204 Compte de recettes et dépenses, (greneterie et ancienne fabrique). 1779. — In-f° m°.

Communes d'Acquin.— Audenfort.— Barlin.— Bergueneuse. — Beuvrequen. — Bléquin. — Caumont. — Clerques. — Cormettes. — Enquin. — Essart. — Havesquerque.— Heuchin.— Leulinghem.— Ligny-lez-Aire. — Longuenesse. — Lottinghem. — Lumbres. — Quelmes.— Salperwick. — Tatinghem. — Tilques. — Tubersent.— Wisques et Wizernes.

205 Saisines. 1551 à 1567. — Petit in-f°.

AUDENFORT et les environs.

206 Comptes (Audenfort, Sanghem, Herbelle, La Meyre, etc.) 1484 à 1495. — In-f° m°.

207 Comptes. 1511 à 1579. — Années 1511 à 1533 ; 1537 à 1538 ; 1540 à 1543 ; 1550 à 1551 ; 1563 à 1570 ; 1572 à 1579. — In-f° m°.

208 Idem. 1580 à 1627. — In-f° m°.

209 Idem. 1518 à 1721. Années 1518 à 1522 ; 1573 à 1577 ; 1580 à 1613 ; 1617 à 1621 ; 1712 ; 1721. — In-f° m°.

210 Déclaration de la seigneurie et cueilloirs des rentes. 1562. — In-f°.

211 Registre aux causes. 1573 à 1634. — In-f° m°.

212 Cueilloir des fermages. 1750 à 1771. — In-f°.

213 Terrier des terres tenues de l'abbaye de St-Bertin aux villages de Sanghem et de Rodelinghem, dépendant de la seigneurie d'Audenfort, renouvelé par J. Caulier. 1607. — Petit in-f°. Table sur la première page.

214 Rapports, dénombrements et déclarations de tous les biens, rentes et droits tenus, mouvans et appartenants à ladite abbaye à cause de la terre, seigneurie et juridiction d'Audenfort, tant audit lieu qu'à Clarques, Audrehem au Val Yeuse, Rodelinghem, Sanghem et environs, recueillis par Me Pierre Deremetz, conseiller et grand bailli de ladite abbaye. 1691 à 1706. — Gros in-f°. Table du plan au commencement et table des noms des tenanciers à la fin, et plusieurs tables dans le volume. (Le plan n'est pas joint).

215 Rapports et dénombrements. 1741 à 1753. — In-f°. Table au commencement.

BÉTHUNE et pays environnant.

216 Comptes de Béthune, Werquin, Salomé, Barlin, Heuchin et Lottinghem. 1486 à 1528. — In-f°.

217 Comptes des rentes et revenus, Béthune, Verquin, Barlin, Lille, Salomé, etc. 1498 à 1594. Années 1498-1499 ; 1500-1514 ; 1526-1527 ; 1528-1529 ; 1531-1535 ; 1537-1541 ; 1546-1547 ; 1550-1553 ; 1554-1558 ; 1590-1594. — Petit in-f°.

218 Comptes de Béthune, Werquin, Lille, Salomé, Heuchin, etc. 1524 à 1555. — In-f°.

219 Comptes de Béthune, Salomé, Werquin, Barlin et Heuchin. 1607 à 1638. — In-f°.

BEUVREQUEN.

220 Comptes. 1491 à 1512. — Petit in-f°.

221 Idem. 1513 à 1561. — Petit in-f°.

222 Idem. (Beuvrequen et Wacquinghem). 1489 à 1714. Années 1489-1490 ; 1493-1494 ; 1502-1503 ; 1506 ; 1507 ; 1513-1514 ; 1515-1616 ; 1518-1519 ; 1613 ; 1713 ; 1714. Le compte de 1515-1516 en double. — In-f° m°.

223 Terrier, cueilloir et comptes. 1485 à 1491. — In-f° m°. En tête de ce registre se trouvent quelques actes anciens.

BOURBOURG et les environs.

224 Comptes. 1498 à 1517. Années 1498-1499 ; 1501-1503 (en double) ; 1506-1508 ; 1516-1517. A partir de 1506, les comptes sont en flamand. — In-f° m°.

225 Idem. 1508 à 1518. — In-f° m°.

226 Idem. 1519 à 1527. — In-f° m°.

227 Idem. 1527 à 1641. Années 1527-1598 ; 1619 ; 1635-1638 ; 1640-1641. — In-f° m°.

228 Idem. 1649 à 1662. — Petit in-f°.

229 Idem. 1660 à 1666. — In-f° ordinaire.

BOURBOURG, BERGUES, GRAVELINES et pays de Langle.

230 Comptes. 1666 à 1669 et 1664 à 1737. — Petit in-f°.

231 Idem. 1737 à 1742. — Petit in-f°.
232 Idem. 1737 à 1742. — In-f°.
233 Idem. 1742 à 1752. — Id.
234 Idem. 1752 à 1753. — In-f°.
235 Idem 1764 à 1767. — Id.
236 Idem. 1768 à 1772. — Id.
237 Idem. 1772 à 1776. — Id.
238 Idem, y compris la dépense de la communauté et du quartier abbatial. 1780 à 1786. — In-f°.
239 Cueilloir et journal. 1661 à 1672. — Id.
240 Idem. 1672 à 1700. — Id.
241 Idem. 1700 à 1714. — Id.
242 Censives et rentes Du XIVe au XVIe siècle. — In-f°.

BROXELLES, WOLKINCOVE, RUBROUCQ, etc.

243 Comptes. 1493 à 1550. — In-f°.
244 Idem. 1551 à 1631. — In-f°.
245 Comptes, cueilloir et terrier. 1541 à 1626. — In-f°.

COYECQUE.

246 Comptes des biens et revenus de ladite abbaye. (Coyecque et Cuhem). 1452 à 1530. Années 1452-1453 ; 1482-1483 ; 1488-1530. — In-f° m°.
247 Comptes. (Coyecque et Cuhem). 1493 à 1529. Années 1493-1496 ; 1503-1529. — In-f° m°.
248 Comptes. (Id). 1560 à 1649. — In-f° m°.
249 Idem. 1577 à 1680. Années 1577-1622 ; 1636-1640 ; 1677-1680. — In-f° m°.
250 Idem. 1600 à 1621. — In-f° m°.
251 Terrier de la terre et seigneurie de Coyecque, renouvelé par sire Jacques Marotelle, religieux de Saint-Bertin. 1536 et 1537. — In-f° m°.
252 Terrier et comptes. (Coyecque et Cuhem). 1° 1620, 2° 1537 à 1721. Années 1537-1538 ; 1541-1543 ; 1546-

1547 (en double) ; 1608-1610 ; 1712-1721. — In-f° m°. Table du terrier, page 9.

En tête de ce registre est écrit : Registre de la terre et seigneurie du village de Coyecque, appartenant à vénérables et discrets seigneurs, Messeigneurs les religieux, abbé et prieur de St-Bertin, en St-Omer, contenant les rapports et déclarations baillés par ceux qui tiennent cottièrement manoirs, prés et terres labourables de mesdits sieurs, à cause de leur seigneurie qu'ils ont audit Coyecques et pays à l'environ, ensemble les situations, listes et habouts, avec les rentes tant bled, avoine, argent que plumes pour ce deubs par chacun an, renouvelé selon lesdits rapports faits et présentés par lesdits tenants particulièrement etc... en l'an 1620 par sire Charles de Mamez, religieux dudit St-Bertin, chambellan, receveur et prévôt dudit Coyecque, par la charge de Mgr sire Guillaume de Lemele, abbé dudit St-Bertin, par l'enseignement et assistance des bailly, prévost, eschevins et anchiens labouriers, dudit lieu de Coyecque et lieux circonvoisins de ladite seigneurie.

253 Terrier. XVI[e] siècle. — Grand in-f°.

Ce registre est ainsi intitulé : Déclaration particulière en forme de cartulaire des droits, coutumes de la ville de Coyecque appartenant aux seigneurs religieux, abbé et couvent de l'église St-Bertin, à St-Omer, ensemble de ceux qui tiennent les heritaïges et che qu'il en doivent de ça... et aux termes après déclarés.

254 Terrier. 1665. — In-f°.

Ce terrier est intitulé : Registre de la terre et seigneurie du village de Coyecques, appartenant à vénérables et discrets seigneurs MM. les religieux, abbé et couvent de St-Bertin, en St-Omer, contenant les rapports et déclarations baillés par ceux qui tiennent cottièrement manoirs, pastures, prés et terres labourables de mesdits seigneurs, à cause de leur seigneurie qu'ils ont à Coyecques et pays à l'environ, ensemble les situations, listes et bouts avecq les rentes tant bled, avoine, argent, plumes pour ce deubs par chacun an, renouvellé selon lesdits rapports faits et présentés par lesdits tenants, particulièrement conformément aux anchiens cueilloirs et terriers, car-

tulaires et registres dudit Coyecques, en l'an mil six cent soixante cinq, par sire Jacques Marsille, religieux et anchien dudit St Bertin, par l'enseignement et assistance des bailly, greffiers et anchiens labouriers dudit lieu de Coyecques et lieux circonvoisins de ladite seigneurie. — L'abbaye de St-Bertin possède la terre et seigneurie de Coyecque avec haute, moyenne et basse justice et plusieurs priviléges. En tête du registre se trouvent transcrits quelques actes anciens concernant Coyecque, et une table alphabétique des noms des personnes reprises dans ce terrier.

255 Terrier et rapport. XVe, XVIe et XVIIe siècles.

256 Cueilloirs. XVIe siècle. — In-fo mo. Table de noms par ordre alphabétique.

257 Cueilloirs des biens et revenus. 1589 à 1659. — In-fo mo.

258 Idem. 1655 à 1670. Années 1655-1659 ; 1664-1670. — In-fo mo.

259 Idem. 1693. — In-fo mo. Table de noms au commencement.

260 Plaids. 1623 à 1633. — In-fo mo.

261 Saisines et hypothèques. 1752 à 1759. — In-fo mo.

262 Saisines. 26 mars 1740 au 3 juin 1773. — In-fo mo.

CUHEM.

263 Terrier et déclarations des rentes. 1490 à 1564, etc. Cueilloir. 1528 à 1690. — In-fo.

FURNES.

264 Comptes. 1510 à 1681. — In-fo.

265 Idem. 1724 à 1735. — Id.

266 Idem. 1736 à 1752. — Id.

267 Idem. 1753 à 1768. — Id.

HAMES (Prévôté).

268 Comptes des biens et revenus. 1541 à 1658.— In-fo.

269 Comptes, munimens et adjudications de bois. 1603 à 1664. — Petit in-fo.

270 Comptes. 1656 à 1700. — Id.
271 Idem. 1685 à 1701. — Id.
272 Idem. 1694 à 1774. — In-f° ordinaire.
273 Idem. 1701 à 1757. — Grand in-f°.
274 Cueilloirs, terrier et comptes. (Hames et Hauwel). 1373 à 1601. — In-f°.

HERBELLE.

275 Comptes des biens et revenus. 1528 à 1573. — In-f° m°.
276 Idem. 1573 à 1669. — Id.
277 Comptes. (Herbelle et Pihen). 1609 à 1611. — Pet. in-f°.
278 Cueilloirs. 1537 à 1579. — In-f° m°.
279 Idem. 1576 à 1604. — Id.
280 Idem. 1605 à 1628. — Petit in-f°. Tables au commencement et à la fin du registre.
281 Idem. 1646 à 1664. — In-f° m°.
282 Idem. 1665 à 1692. — Petit in-f°.
283 Rapports, déclarations et dénombremens. 1743, 1744, 1745, 1746 et 1747. — Petit in-f°. Table alphabétique de noms au commencement.
284 Terrier et cueilloirs. 1369 à 1573. — In-f° m°.
285 Terrier. 1683. — Petit in-f°.

HOULLE.

Seigneurie s'étendant à Moulle, Eperlecque, Bayenghem et environs.

286 Comptes. 1473 à 1627. — Petit in-f°.
287 Idem. 1500 à 1563. — In-f° m°.
288 Idem. 1563 à 1564. — Petit in-f°.
289 Idem. 1564 à 1633. — In-f° m°.
290 Cueilloir des rentes foncières et anciennes redevances. XIVe siècle. — Petit in-f°.
291 Cueilloir. 1526 à 1684. — In-f°.
292 Idem. 1527 à 1559. — In-f° m°.
293 Rapports, déclarations et dénombrements. 1765 à 1768. — Petit in-f°. Table à la fin.

Registre terrier contenant les rapports, déclarations, dénombrements et reconnaissances des tenanciers des manoirs, jardins, prés, marais et terres mouvantes de l'abbaye de St-Bertin.

294 Saisines et hypothèques. 1703 à 1720.— In-f° m°. Table de noms par ordre alphabétique.

295 Saisines. 1731 à 1741. — In-f° m°.

296 Terrier. Fin du XVII[e] siècle. — Petit in-f°.

297 Idem. 1702. — Petit in-f°. Table à la fin.

298 Cueilloir des rentes et revenus. (Terres et seigneuries de Houlle, Longuenesse et Salperwick). 1500 à 1595. — In-f° minimo.

299 Censives. (Houlle, Moulle et Eperlecques). XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles. — In-f°.

LONGUENESSE (Hôtellerie et coustrerie de).

300 Comptes de l'hôtellerie et de la coustrerie. 1494 à 1521. — Petit in-f°. Table indicative des années au commencement.

301 Comptes de la trésorerie, hôtellerie et coustrerie. 1504 à 1588. Longuenesse et Tatinghem : Années 1504-1505 ; 1528 (recette) ; 1542-1543 ; 1559-1560. Tatinghem : Années 1533-1534 ; 1543-1544 ; 1548-1549 ; 1569-1570 ; 1583-1584. Longuenesse : Années 1576-1577 ; 1582-1583 ; 1587-1588. — Petit in-f°.

302 Comptes de l'hôtellerie. 1521 à 1534. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

303 Idem. 1535 à 1547. — In-f°. Id.

304 Comptes de l'hôtellorie et coustrerie. 1548 à 1558. — In-f°. Id.

305 Idem. 1559 à 1576. — Petit in-f°. Id.

306 Cueilloir. (Id.) 1594 à 1679. — In-f°.

307 Comptes de l'hôtellerie et coustrerie. 1607 à 1673. Années 1607-1608 ; 1610-1614 ; 1620-1626 ; 1651-1654 (en double) ; 1660-1668 ; 1669-1673 (en double). — Petit in-f°.

308 Idem. 1628 à 1680. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

309 Comptes de la trésorerie, hôtellerie et cousterie. (Longuenesse, Wisques et Tatinghem). 1673 à 1708. Années 1673-1674; 1674-1680 (en double); 1680-1689 (mises de la coustrerie); 1696-1705; 1706-1708 (en double) — Petit in-f°.

310 Comptes de la trésorerie, hôtellerie et coustrerie. (Longuenesse, Wisques et Tatinghem). 1709 à 1715. Années de 1709 à 1714. — Petit in-f°.

311 Comptes de la trésorerie, de l'hôtellerie et de la coustrerie. 1716 à 1726. Années 1716-1717 (en double); 1718-1719; 1720-1726. — Petit in-f°.

312 Idem. (Longuenesse, Wisques et Tatinghem). 1728 à 1742. Du 27 septembre 1728 au 9 juin 1730, par sire Martin Stemmer. — Du 10 juin 1730 au 10 juin 1734 (en double); du 21 janvier 1734 au 26 avril 1738 (en double); du 26 avril 1738 au 12 mars 1742 (en double), par sire Colomban Engrand. — Petit in-f°.

313 Comptes des recettes et dépenses de la trésorerie, de l'hôtellerie et coustrerie. 1742 à 1771. Du 13 mars 1742 au 22 avril 1746; du 22 avril 1746 au 16 janvier 1750, par sire Ambroise Pelet. — Du 16 janvier 1750 au 25 octobre 1753, par sire Nicolas Duval. — Du 8 juin 1762 au 1er mars 1767; 1767-1771, par sire Jean-Baptiste Pruvost. — In-f°.

314 Comptes des rentes foncières et seigneuriales (rendus à sire Joscio Dallennes par Dom Jean-Baptiste Prévost, religieux et trésorier de St-Bertin). 1771 à 1775. — Un cahier in-f°.

315 Terrier de Longuenesse. XVe siècle. — Grand in-f°.

POPERINGUES.

316 Comptes. 1454 à 1511. — In-f°.

317 Idem. 1512 à 1533. — Id.

318 Idem. 1535 à 1555. — In-f°.
319 Idem. 1556 à 1573. — Id.
320 Idem. 1574 à 1585. — Id.
321 Idem. 1586 à 1594. — Id.
322 Idem. 1595 à 1599. — Id.
323 Idem. 1600 à 1609. — Id.
324 Idem. 1609 à 1621. — Id.
325 Idem. 1622 à 1639. — Id.
326 Idem. 1639 à 1644 — Id.
327 Idem. 1645 à 1654. — Id.
328 Idem. 1652 à 1658. — Id.
329 Idem. 1668 à 1676. — Id.
330 Idem. 1679 à 1683. — Id.
331 Idem. 1688 à 1698. — Id.
332 Idem. 1704 à 1726. — Id.
333 Idem. 1726 à 1738. — Id.
334 Idem. 1739 à 1750. — Id.
335 Idem. 1751 à 1758. — Id.
336 Cueilloirs. 1536 à 1637. — Id.
337 Idem. 1638 à 1645. — Id.
338 Idem 1645 à 1663. — Id.

QUELMES.

339 Comptes. 1533 à 1561. — In-f°.
340 Idem. 1560 à 1582. — In-f°. Table indicative des années au commencement.
341 Idem. 1582 à 1690. — In-f°.
342 Idem. 1587 à 1621. — Id.
343 Comptes de Quelmes, Acquin, Tatinghem et Wizernes. 1536 à 1559. — Table indicative des années au commencement.
344 Idem., id. 1504 à 1569. — In-f°.
345 Cueilloirs. 1527 à 1551. — Id.
346 Idem. (Quelmes et Zuthove). 1574 à 1602. — Id.
347 Cueilloirs. 1558 à 1648. — In-f°. Table de noms au commencement.

348 Idem. 1602 à 1672. — Id., id.

349 Adjudications des dîmes. 1645 à 1772. — In-f°.

350 Plaids, contrats, rapports et dénombrements. XVe siècle. — In-f°.

351 Idem. 1568, etc... — In-f°.

352 Plaids, contrats, rapports, déclarations et terrier. 1631 à 1674. — Id.

353 Rapports, déclarations et dénombrements. 1718 à 1746. — Id. Table de noms au commencement.

354 Terriers et cueilloirs. 1411, 1500 et 1558. — Id., id.

355 Terrier (renouvelé en 1562). 1562. — In-f° m°.

356 Terrier, rapports et dénombrements. 1580. — In-f° m°.

357 Terrier, rapports et déclarations. XVIe et XVIIe siècles. — In-f°.

358 Terrier, rapports et dénombrements. 1600 environ. — In-f°.

ROQUETOIRE.

359 Comptes. 1507 à 1559. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

360 Idem. 1560 à 1700. — Id.

361 Cueilloir pour les rendages des terres et dîmes des dépouilles de 1690, 1691 et 1692. — Petit in-f°.

362 Rapports, déclarations et dénombrements de la seigneurie foncière appartenant à ladite abbaye. Du 26 juin 1716 au 19 avril 1732. — In-f°. Table alphabétique de noms de personnes au commencement.

SAINT-OMER et environs.

363 Comptes et cueilloirs des rentes et revenus. 1457 à 1702. Comptes : années 1457-1458 ; 1459-1460 (en double) ; 1476-1477 ; 1489-1494. Cueilloirs : années 1650-1656 ; 1678-1679 ; 1698-1702. — In-f°.

Au folio 82 se trouve un cahier en parchemin contenant huit feuillets, intitulé : Chest le brief des rentes que

l'église de St-Bertin a en la ville de St-Omer et en aucuns lieux entour de ledite ville, appartenant à l'office de la grenecterie, renouvelé en l'an mil trois cens LXXII.

364 Comptes des menues rentes. 1479 à 1503. Années 1479-1481 ; 1484-1485 ; 1486-1487 ; 1489-1490 (en double) ; 1499-1503. Les années de 1489-1490 concernent les menues rentes à Saint-Omer et Wizernes. Un compte de 1501-1502 regarde la ferme de la Meyre. — In-f°.

365 Comptes des rentes foncières et seigneuriales des menues rentes. 1505 à 1547 Années 1505-1506 ; 1508-1509 ; 1513-1524 ; 1525-1528 ; 1530-1531 ; 1538-1539 ; 1541-1543 ; 1544-1547. — Petit in-f°.

366 Comptes des menues rentes perçues sur des maisons et terres situées à Saint-Omer et aux environs. 1546 à 1599. Années 1546-1547 ; 1548-1550 ; 1551-1553 ; 1555-1556 ; 1557-1558 ; 1564-1566 ; 1568-1570 ; 1571-1575 ; 1581-1583 ; 1584-1589 ; 1598-1599. Le compte de 1565-1566 est en double. — Petit in-f°.

On trouve dans ce registre de précieux documents sur la topographie de la ville de Saint Omer au XVI[e] siècle.

367 Comptes des rentes foncières et seigneuriales dites menues rentes. 1610 à 1694 Années 1610-1633 ; 1665-1672 ; 1677-1680 ; 1690-1694. Les comptes de 1611-1612 ; 1615-1616 et 1624-1633 en double.

368 Idem. Présentés à M[re] Momelin Le Riche, abbé de St-Bertin, par sire Lambert Jubert, religieux. 1707, 1708 et 1709. — Pet. in-f°. Table des cantons à la fin.

369 Idem. Id. Id. — Petit in-f°. Table des cantons où sont situées les pièces de terre reprises dans ledit compte.

Nota. — Ce registre contient d'intéressants documents sur les maisons et les noms des rues de la ville de Saint-Omer.

370 Idem. Id. 1710 et 1711 — Petit in-f°.

371 Idem. Id. Id. — Id.

372 Idem. Id. 1712 à 1715. — In-f°. (Ce registre contient un compte détaché portant la date de 1712).
373 Journal des menues rentes. 1734 à 1758. — In-f°.

SAINT-PRY.

(Prieuré de — Dépendant de l'abbaye de Saint-Bertin).

374 Comptes. 1594 à 1607. — In-f°.
375 Idem. 1621 à 1629. — In-f° m°.
376 Idem. 1629 à 1639. — Id.
377 Idem. 1724 à 1726. — In-f° ordinaire.
378 Idem. 1726 à 1734. — Id.
379 Idem. 1735 à 1738. — Id.
380 Idem. 1738 à 1741. — Id.

Les biens et revenus dont il est question dans ce compte sont situés dans les communes : d'Allouagne.— Annezin.— Baralle.— Barlin.— Béthune (banlieue). — Idem (faubourg de Saint-Pry).— Beuvry.— Brouay. — Douvrin. — Essarts. — Florenghem. — Fouquereuil. — Fouquières. — Hesdigneul. — Houchain. — Houdain.— Labuissière.— Lestrem.— Locon.— Marest. — Nœux. — Pernes. — Pressy. — Richebourg-l'Avoué.— Robecq.— Ruict.— Sailly.— Verquin.

381 Idem. 1741 à 1744. — In-f° ordinaire.
382 Idem. 1744 à 1748. — Id.
383 Idem. 1747 à 1757 — Grand in-f°.

SWYNLANDE.

384 Comptes. 1681 à 1789. — In-f°.

TATINGHEM.

385 Comptes de Tatinghem. 1536 à 1565. Idem des faubourgs d'Aire. 1535.— In-f°. Table indicative des années au commencement.
386 Comptes. 1565 à 1582. — Id. Id.
387 Idem. 1584 à 1612. — Id. Id.
388 Comptes et mesurage de Tatinghem, avec les reconnais-

sances des tenanciers. 1610 à 1662. Cueilloirs. 1602 à 1638. — Id. Id.

389 Cueilloirs et comptes. 1533 à 1587. — In-f°.

TUBERSENT.

390 Comptes. 1501 à 1574. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

WIZERNES.

391 Comptes. 1515 à 1529. — In-f°. Table à la fin.
392 Idem. 1521 à 1563. — In-f°. Table indicative des années au commencement.
393 Idem. 1527 à 1559. — In-f°.
394 Idem. 1560 à 1584. — Id.
395 Idem. 1564 à 1583. — In-f°. Table indicative des années au commencement.
396 Idem. 1583 à 1622. — Id. Id.
397 Idem. 1585 à 1655. — In-f°.
398 Comptes, rôles, vingtième et gages du chapelain. 1679 à 1695. — In-f° m°. Table indicative des années au commencement.
399 Idem. 1696 à 1704. — Id. Id.
400 Idem. 1704 à 1709. — Id. Id.
401 Plaids, contrats, rôles et tailles. 1650 à 1707.— In-f°.
402 Rapports et dénombrements. 1563 à 1614.— In-f°. Table de noms au commencement.
403 Registre aux causes. 1423 à 1585. — In-f°.
404 Registre aux causes et contrats de la seigneurie de Wizernes. 1614 à 1676. — In-f°.
405 Audenfort, déclaration de la terre et seigneurie. 1607. In-f°.
406 Rapports et déclarations de terres tenues de la seigneurie de Quelmes. 1737 à 1789. — Un carton en forme de registre.

407 1° Déclaration des rentes dues par les États d'Artois et assignées sur la recette de Saint-Omer. 2° Cueilloir des rentes passives des États d'Artois assignées sur la recette générale. 3° États de la fourniture des fourrages faite aux troupes de cavalerie et d'infanterie. 4° État des pailles que les communautés ont fournies au magasin du roi pour la subsistance des troupes de S. M., conformément au mandement des députés des États d'Artois du 19 septembre 1710. 1710. — Un registre.

LA CHRONIQUE DE JACQUES GENELLE

Note de M. Félix le Sergeant de Monnecove.

Le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, année 1873, pages 25 et suivantes, contient un article intitulé : « Chronique de Jacques Genelle, XVII[e] siècle, « (communication de M. H[ri] de Laplane, Secrétaire général). » Il y est dit que l'auteur, « bourgeois d'Arras, avait accompli « un pieux devoir, celui de relater presque toutes les guerres « qui ont agité notre province au XVII[e] siècle. »

On ajoute : « Par les soins de quelques amis, ses divers « écrits précieux et instructifs pour notre histoire locale, ont « été imprimés à Paris, le 5 octobre 1640 et 1641, et on en « trouve un rarissime exemplaire à la Bibliothèque nationale, « 1999, n[os] 7 et 8, in-8°, pp. 1-8. »

« Mais, on le pense bien, ce curieux volume est depuis « longtemps tombé dans l'oubli et on n'a guère songé jusqu'ici, « que nous sachions, à le tirer de la poussière, ce qui laisse « ignorer une grande partie des intéressants détails historiques « qu'il renferme. »

Aussitôt que j'ai lu cette note, j'ai voulu retrouver, à la Bibliothèque nationale, le volume dont il s'agit ; mais toutes les recherches faites, tant sur les rayons qu'au catalogue, furent infructueuses. J'écrivis de suite à notre président pour obtenir quelques éclaircissements, et, tout au moins, pour

mettre notre Société en garde contre des énonciations qui avaient paru hasardées, non-seulement à moi, mais à plusieurs de nos excellents collègues de la Société des Antiquaires de France.

Pour chacun de nous, l'exhumation d'une chronique artésienne (fût-elle seulement du XVIIe siècle), et la découverte du nom de son auteur, notre compatriote, étaient des faits importants, et l'on comprendra notre ardeur à rechercher le document original, dont notre Secrétaire général avait eu l'heureuse fortune de prendre connaissance.

Ma demande de renseignements resta sans réponse, mais *le Bulletin* contient, à la page 179, une note dans laquelle on lit : « Nous les avons puisées (ces notes contemporaines) à une « source certaine et pour nous authentique, le manuscrit au- « tographe de l'un de nos plus infatigables et de nos plus « conscienceux explorateurs d'archives, M. Dufaitelle, mort, « il y a peu d'années. Ce zélé correspondant les a copiées lui- « même, mot pour mot, en 1838, dans l'exemplaire rarissime « qui figurait, il le constate, à la Bibliothèque royale, sous « les nos 1999, no 7 et 8, in-8o, pp. 1-8. »

Je repris mes recherches sur ces renseignements peu précis, mais qui contenaient pourtant une utile indication, celle de la date de 1838, à laquelle le document en question avait été vu et copié, et je reconnus bientôt, que la soi-disant chronique de Jacques Genelle formait les tomes 7 et 8 d'un recueil factice de pièces imprimées sur le règne de Louis XIII, comprenant originairement 16 volumes et classé dans l'ancien catalogue manuscrit de l'histoire de France sous le no L 1699, 1 à 16 (et non pas 1999, ce numéro n'ayant pas été employé dans les séries cataloguées en 1838). Postérieurement à l'époque où M. Dufaitelle a vu ce recueil, toutes les brochures qui le composaient ont été séparées et classées, chacune à sa date ; puis elles ont été inscrites dans le tome I du catalogue imprimé des documents sur l'histoire de France, où le premier extrait figure de la manière suivante :

« Lb ²⁶ n° 3256. La prise des forts près Arras, capitaines, « officiers et drapeaux, aussi la prise de 800 chevaux, près la « Flandre, par le sieur de Sainct-Preuil, gouverneur d'Ar- « ras. — 21/25 juin. — Sur l'imprimé à Paris, en l'isle du « Palais, avec permission, 1641, in-8°, pièce. »

Le rédacteur du *Bulletin* dit que ces brochures ont été imprimées à Paris, mais la mention suivante inscrite au bas de chacune d'elle : « *Sur l'imprimé à Paris, en l'isle du Pa-* « *lais,* » aurait dû le mettre en garde contre cette assertion, et lui démontrer qu'elles sont sorties des presses d'une imprimerie provinciale, qui copiait des impressions parisiennes. La première impression, *faite à Paris en l'isle du Palais*, doit s'entendre de *la Gazette* qui s'imprimait rue de la Calandre, car toutes ces brochures en sont une reproduction textuelle, comme j'ai pu m'en assurer, en comparant la première relation donnée dans *le Bulletin, la Prise des forts près Arras, etc.*, qui est copiée presque mot à mot dans *la Gazette* de l'année 1641, pages 390-392.

La note manuscrite citée à la page 26 du *Bulletin*, et qui indiquait le nom du collecteur des deux volumes précités, devait se trouver sur la garde du tome VII, mais elle a disparu avec la reliure.

Jacques Genelle ne doit donc pas être mis au nombre des chroniqueurs artésiens ; peut-être était-il le correspondant de *la Gazette*, à coup sûr il fut un collecteur soigneux et un méticuleux chercheur, ce que M. H[ri] de Laplane semble reprocher aux curieux ; pourtant, de nos jours comme autrefois, ceux qui, ne pouvant prétendre à l'honneur d'écrire l'histoire de leur pays natal, se bornent modestement à rechercher et à réunir les documents épars, dans lesquels elle est, pour ainsi dire, vivante, ont quelques titres à la bienveillance et au souvenir des savants.

NOTES SUR BELLEFONTAINE [1]

Les modernes ne font aucune mention de cet endroit, l'un des huit bailliages royaux du Boulonnais. Il est question de Bellefontaine dans un acte de 1285. Un des témoins entendus, le dimanche de Pâques fleuries (8 avril), dans une enquête faite à Boulogne, dit que le comte de Boulogne fit mettre en prison à *Belfonteine* et Hardelot, quelques-uns des échevins accusés d'avoir fait mourir dans les tortures de la question un homme du guet auquel on voulait arracher un aveu de complicité dans l'évasion d'un prisonnier, et d'avoir fait traîner et pendre les autres guèteurs.

Le château de Bellefontaine était situé entre Étaples et Boulogne sur un ruisseau du même nom, qui prend sa source au sud de la forêt d'Hardelot; le château dominait un village populeux qui étendait ses deux cents feux du bord de la mer à la voie romaine ayant au centre du groupe principal son église paroissiale dédiée à saint Martin.

Je ne sais rien de l'époque de l'érection de ce bailliage ni de l'étendue de son ressort. L'article 10 des coutumes du Boulonnais, rédigées en 1550, nous apprend seulement que les bailliages d'Étaples, Chocquel et Bellefontaine étaient dès lors réunis en un seul office, de même que ceux de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort. Leroy de Lozembrune nous dit dans son commentaire sur ces coutumes que cette réunion ne dispensait pas le bailli de rendre la justice sur les lieux, à l'exception des justiciables d'Outreau tenus d'aller à Boulogne à cause du voisinage ; mais déjà l'invasion des sables qui déso-

[1] Ces notes ont été vraisemblablement fournies par feu M. Henneguier, à Montreuil ; elles remontent déjà à une date un peu ancienne, mais elles nous ont paru n'avoir rien perdu de leur opportunité. L. D. de P.

lent toute la plage avait ruiné Chocquel et Bellefontaine, et lorsque notre commentateur écrivait au milieu du XVII[e] siècle, ces deux bailliages avaient choisi pour commune retraite la paroisse voisine de Neufchâtel, située plus avant dans les terres; celle-ci, pour prix de son hospitalité vit son église s'enrichir des dépouilles du temple de saint Martin et son territoire s'accrut des dunes arides qui se sont roulées sur les champs fertiles de Bellefontaine.

J'ai pu former à grand'peine la série des baillis d'Étaples, Chocquel et Bellefontaine, pendant un siècle environ à partir de Claude de Hodicq, seigneur de Courteville, qui obtint la jouissance pendant deux ans des garennes d'Etaples pour le récompenser des services rendus par lui à Henri II, François II et Charles IX, comme on l'apprend des lettres patentes des 20 novembre 1574 et 11 septembre 1576. Ce fragment aurait peu d'intérêt; je me bornerai, pour le moment, à citer le plus célèbre de tous ces officiers, le sieur de Boiroset (Charles de Gontimesnil), ce hardi ligueur immortalisé par la prise de Falaise.

Dauphin d'Halinghem, lieutenant général en la sénéchaussée de Boulogne, obtint de Louis XV un édit, donné au camp sous Tournai, au mois de juin 1745, portant réunion à la sénéchaussée de Boulogne des juridictions de plusieurs prévôtés. L'article 1[er] porte : « Les juridictions des bailliages, prévôtés de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort, celles des bailliages, prévôtés de Chocquel et Bellefontaine, comme aussi celle du bailliage, prévôté de Desurenne seront et demeureront supprimées, et en conséquence voulons qu'elles soient unies et incorporées à perpétuité à la juridiction de la sénéchaussée de Boulogne qui connaîtra à l'avenir en première instance de toutes les causes et procès dont lesdits bailliages, prévôtés étaient en droit et possession de connaître. » D'Halinghem avait sollicité pendant plusieurs années pour obtenir cet édit, qui fut imprimé à Paris, par Simon, in-quarto de 8 pages. Il atteignit enfin le succès désiré en se chargeant seul du remboursement des offices de ces différentes prévôtés : Meignot d'Hallet était prévôt de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort; Delattre du Rosel, prévôt de Désurenne, et Baudelicque, prévôt d'Etaples, Chocquel et Bellefontaine; mais ce dernier résista avec succès pour conserver le bailliage d'Étaples, qui étendait son ressort jusque sous les murs de Boulogne; tout ce que d'Halinghem put faire fut d'arracher au bailli d'Etaples, les villages voisins de Boulogne : Condette, Saint-Étienne, Hesdigneul, Carly, Verlincthun, Menty, Tingry, Samer, Wière-aux-Bois, Neufchâtel et Nesle, Florincthun, Affrengues et Escamme.

EMPLACEMENT DE QUENTOWIC

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 163, lignes 13 et 14. Formuler ainsi : *Nous ne nous arrêterons pas cependant à rechercher s'il y aurait lieu ou non de faire ici l'application du vieux proverbe :* Tu te fâches donc...

Page 164, lig. 7. Au lieu de, *Vicus ad Quantiam*, lisez : *Wicus ad Quantiam.*

Idem, lig. 17. Formuler ainsi : *Bolensis* [1], *Quentowico, Camalecensis.*

Idem, lig. 20. Au lieu de, *page 101*, lisez : *page 114.*

Page 165, lig. 4. Au lieu de, *Revertente me de Wicus*, lisez : *Revertenti mihi de Wicus...*

Idem, lig. 5. Au lieu de, *quo*, lisez : *qua.*

Idem, lig. 7. Au lieu de, *S. Indoci*, lisez : *Judoci.*

Idem, lig. 16. Fermer la parenthèse après ces mots : *bien lu*).

Idem, lig. 27. Au lieu de, *mis*, lisez : *nommé.*

Page 166, lig. Au lieu de, *royaume projeté de Bavière*, lisez : *royaume projeté de Louis de Bavière.*

Idem, lig. 14. Au lieu de, *sanctis Ricarii*, lisez : *sancti Ricarii.*

Idem, lig. 15. Au lieu de, *lengarum*, lisez : *leugarum.*

Page 167, lig. 6. Au lieu de, *partie*, lisez : *parti.*

Idem, lig. 16. Au lieu de, *Blonville-en-Bois-Jean*, lisez : *Blouville-en-Bois-Jean.*

1 Ce mot a été omis.

Idem, lig. 26. Ajouter : *Il n'y a jamais eu d'ailleurs de basilique de saint Pierre à Saint-Josse, mais une basilique de saint Martin.*

Page 168, lig. 12. Au lieu de, *vicu*, lisez : *wicu.*

Idem, lig. 16. Au lieu de, *si non*, lisez : *sinon.*

Idem, lig. 31. Au lieu de, *l'on a commencé*, lisez : *l'on n'a commencé.*

Page 169, lig. 10. Au lieu de, *Quentowic*, lisez : *Quentowicus.*

Idem, lig. 11. Au lieu de, *Saint-Josse-sur-mer*, lisez : *Saint-Josse-sur-Mer.*

Idem, lig. 13. Au lieu de, *Bien*, lisez : *Rien.*

Page 170, lig. 28. Au lieu de, *Saint-Josse-sur-mer*, lisez : *Saint-Josse-sur-Mer.*

Page 171, lig. 27. Au lieu de, *Saint-Josse-sur-mer*, lisez : *Saint-Josse-sur-Mer.*

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 février 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages adressés à la Compagnie depuis la dernière réunion et qui sont déposés sur le bureau. Les titres de ces ouvrages sont les suivants :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1872.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XII, 3e liv.

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 1874, 28e livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, 1873, n°s 10 et 11.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, 3e liv.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, 12e année, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Revue agricole de Valenciennes, octobre et novembre 1873.

Revue des Sociétés savantes, juillet et août 1873.

Catalogue de la bibliothèque de M. L. Dancoisne.

Collection de précis historiques, publiée sous la direction de Joseph Brockaert, janvier 1874.

Un mot à propos du mouvement flamand, par Alp. Vandenpeereboom.

Gildes, corps de métiers et serments, par le même.

L'Institut, janvier 1874.

L'Investigateur, livraison d'octobre à décembre 1873.

Mittheilungen der Kais Kônigl. geographischen Gesellschaft in Wien, M. A. Becker, 1868, 1870, 1871 et 1872.

Mittheilungen der Kaiserlich Koniglichen Geographischen Gesellschaft, redigirt von Franz Foetterle.

La prise de Tournehan et de Moutoyre et de plusieurs aultres chasteaulx et forteresses, etc., plaquette gothique réimprimée en fac-simile, avec pièces justificatives, par les soins de M. Félix le Sergeant de Monnecove.

Revue bibliographique, 1874, 1re livraison.

Bulletin de la Société bibliographique, 5e année.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, novembre et décembre 1873, 11e et 12e numéros.

A propos de ce dépôt, M. Deschamps de Pas demande la parole pour appeler l'attention de l'assemblée sur un travail compris dans un des ouvrages précités. Il donne lecture de la note suivante :

Dans le n° 7 et 8, 12e année, du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, on trouve une

longue dissertation de M. Bormans tendant à éclaircir une question d'archéologie généralement réputée insoluble. Qui ne connaît les objets de bronze que l'on rencontre fréquemment sur tous les points, dans tous les musées, toutes les collections? Les uns, en forme de coins, sont creux à l'intérieur et munis d'un anneau sur la face latérale près de leur ouverture. Les autres, pleins, présentent diverses formes; tantôt munis d'ailerons qui se recourbent vers le milieu de leur face, tantôt avec une rainure plus ou moins profonde sur les deux faces opposées. Ces derniers ne sont pas toujours munis d'anneau latéral, et même généralement n'en ont pas. On a beaucoup discuté sur ce qu'étaient ces objets et sur leur emploi, et quelle était la manière de s'en servir. M. Bormans voit, dans les premiers, la *Cateia*, et dans les seconds, des *Aclis*, deux armes de jet dont Virgile parle, dans le livre VII de l'*Enéide*, à propos de la guerre des habitants du Latium, contre Enée. Il faut lire, dans le mémoire de notre auteur, les preuves qu'il accumule à l'appui de son opinion. Disons de suite que son travail est très fatiguant à lire. M. Bormans n'aime pas les archéologues et il s'en donne à cœur joie pour démontrer les balourdises qu'ils ont dites à ce sujet. Je ne prétends pas qu'il soit exempt de fautes, et que son explication doive être acceptée sans conteste. Elle m'a paru du moins très vraisemblable et susceptible d'être beaucoup mieux accueillie que les précédentes qui étaient loin d'être satisfaisantes. Il en est de même du mode d'emploi qu'il assigne à ces armes.

J'ai cru devoir signaler ce mémoire à la Société, parce qu'il m'a paru instructif. Je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage, je me contenterai de résumer les conclusions de l'auteur.

1° Les armes en bronze en forme de coins, connues généralement sous le nom de haches celtiques, sont la *Cateia* et l'*Aclis* signalés par Virgile.

2° La *Cateia* et l'*Aclis* étaient des armes de jet, destinées à être lancées par un mode que l'auteur indique; une corde fixée à l'anneau dont sont munies plusieurs de ces armes ser-

vait à les ramener à celui qui les avait lancées, après avoir produit leur effet.

3° Ces armes étaient contondantes, et, avec la quantité de mouvement dont elles étaient animées par suite du mode de lancement, elles devaient produire l'effet d'une massue lancée de loin, et étourdir le soldat qu'elles atteignaient. Jamais, au reste, ces armes n'ont pu être tranchantes et servir à l'usage qu'ont imaginé les prédécesseurs de M. Bormans.

M le Président donne ensuite lecture de la correspondance mensuelle, qui se résume comme il suit :

1° M. le Bibliothécaire de la ville de Dijon fait connaître que M. le Maire de cette ville a autorisé la copie de la correspondance du maréchal de Châtillon, relative au siége de Saint-Omer en 1638, dont il a été question à la séance précédente, et qu'aussitôt cette copie effectuée il s'empressera de l'adresser.

2° Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, pendant les journées des 8, 9 et 10 avril 1874. M. le Ministre fait connaître qu'il a mis une somme de 3,000 fr. à la disposition de chacune des sections du Comité, pour être distribuée par leurs soins aux Sociétés savantes des départements, dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie. Il indique ensuite les conditions réglementaires à observer pour les lectures qui doivent être faites à la Sorbonne dans chacune des séances, aux jours indiqués ci-dessus. M. le Ministre termine en annonçant, que les compagnies des chemins de fer veulent bien mettre à sa disposition un certain nombre de billets à prix réduits, afin de permettre aux délégués des Sociétés savantes de se rendre à Paris, pour assister à ces séances, et demande qu'on lui fasse connaître, avant le 20 mars, la liste des personnes déléguées par les dites sociétés, soit pour les représenter soit pour y faire des lectures.

M. le Président demande en conséquence à ses collègues

de vouloir bien indiquer, au plus tard pour la séance du mois de mars, s'ils comptent se rendre à Paris pour cette époque, et s'ils pourraient représenter la Société. M. Félix le Sergeant de Monnecove, qui sera alors à Paris, accepte le mandat que la Compagnie est heureuse de lui confier. Il est aussi décidé que le Secrétaire général écrira à M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, qui, tous les ans, représente la Société des Antiquaires de la Morinie à ces réunions, pour lui demander s'il veut bien encore accepter, cette année, cette mission.

L'on procède ensuite à l'élection des membres correspondants présentés dans la dernière réunion. MM. Georges Vallée, étudiant en droit à Douai, Charles de Gournay, propriétaire à Clarques, et Amédée de Gournay, propriétaire à Wandonne, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, membres correspondants. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Delmotte propose l'admission de M. H. de Givenchy comme membre titulaire, et M. L. Deschamps de Pas fait une proposition semblable pour M. G. le Sergeant de Monnecove. Ces propositions étant appuyées, l'élection est renvoyée, conformément au règlement, à la séance prochaine.

M. le Trésorier a ensuite la parole pour exposer la situation financière de la Compagnie. Cet exposé, nécessairement très sommaire, se résume ainsi qu'il suit :

Recettes de l'exercice 1873, y compris l'encaisse au 1er janvier 1873	4546	12
Dépenses faites dans le courant de 1873	1101	70
Reste en caisse au 1er janvier 1874	3444	42

Conformément au vœu du règlement, une Commission de trois membres est nommée pour examiner les comptes. MM. de Cardevacque, A. le Sergeant de Monnecove et du Hays, sont désignés à cet effet. La Commission est priée de produire son rapport à la séance prochaine.

M. Félix le Sergeant de Monnecove demande la parole pour faire connaître à la Compagnie une publication importante qui se prépare à Paris, intéressant au plus haut point la ville de Saint-Omer. Il s'exprime en ces termes :

« La bibliothèque de l'École des hautes études à Paris, commencera au mois de novembre prochain un volume contenant les documents suivants :

« Les Keures et Règlements de la ville de Saint-Omer, contenus dans le Keureboeck (archives municipales, pièce cotée A. B. XVIII, 14).

« Les documents de même nature contenus dans un manuscrit de la bibliothèque communale, provenant des archives municipales, où il était coté A. B. XVIII, 15.

« Ceux du gros registre du greffe (grand registre en parchemin) et beaucoup de chartes concernant les métiers et le commerce, prises tant dans les archives de Saint-Omer (municipales et ecclésiastiques) qu'à la bibliothèque communale (cartulaire de Saint-Bertin) et à la bibliothèque nationale.

« Ce volume aura probablement pour titre : *Essai sur les institutions municipales de Saint-Omer.* »

La Société est heureuse d'apprendre la publication de documents aussi intéressants que ceux que l'on vient d'indiquer. Elle exprime seulement le regret que l'état de ses ressources ne lui ait pas permis de l'entreprendre elle-même.

M. F. le Sergeant de Monnecove donne ensuite lecture de la note suivante :

M. Giry a l'honneur de proposer à la Société des Antiquaires de la Morinie de se charger de publier les documents sur Thérouanne recueillis par M. Duchet dans les archives de l'évêché de Bruges.

Ces documents sont :

1° Un cartulaire du XIIIe siècle, entièrement copié, et du plus grand intérêt, contenant 190 chartes des XIIe et XIIIe siècles, presque toutes inédites). (212 pages).

2° Un cartulaire copié au XVe siècle par Jean de Montreuil.

(Analyse de toutes les chartes, extraits et copies des plus intéressantes). (50 pages).

3° Notices, extraits et copies des chartes contenues dans un cartulaire du XVe siècle, contenant 80 documents compris entre les dates 1337 et 1464. (71 pages).

4° Analyse, extraits et copies d'un cahier du XVIe siècle, contenant des documents relatifs à Thérouanne. (68 pages).

5° Un inventaire de titres de l'évêché de Thérouanne. (Inventaire en latin, assez détaillé, de titres qui n'existent plus). (14 pages).

6° Analyse et extraits d'un registre de l'évêché. (10 pages).

7° Un feuillet d'un cartulaire de Thérouanne qui se trouve à Paris. (4 pages).

Cette publication, avec les tables et la préface, formerait un volume de 500 pages environ, format et caractères des Mémoires de la Société.

Pour lui donner plus d'unité et de commodité, il importerait de fondre dans un ordre chronologique les documents de ces différents cartulaires, tout en ayant soin de noter, pour chacun, de quel cartulaire ils proviennent, et en décrivant soigneusement dans la préface les sources diverses.

M. Giry offre de se charger de la préface et des tables, ainsi que de corriger et préparer la publication. Il faut dater avec soin toutes les pièces, les faire précéder d'un court sommaire, et y joindre les notes indispensables. M. Giry en outre prépare un registre des évêques de Thérouanne, et il pense qu'il serait bien placé à la suite de ces cartulaires ; ce serait environ 50 pages à ajouter au volume, ou même 30, si on le mettait comme appendice en petit texte.

Dès le mois d'avril prochain il serait prêt à commencer cette publication.

La Société est unanime pour accepter le principe de cette publication, et charge son Secrétaire général de faire connaître à M. Giry son adhésion.

Une discussion s'engage alors sur le format qui sera adopté

pour cette publication. Un membre expose que les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie ayant été jusqu'ici publiés dans le format in-8°, il serait regrettable de s'en départir et d'adopter celui in-4° pour le volume en question. — Il est répondu à cela que, dans presque toutes les Sociétés savantes, entre autres la Société des Antiquaires de Picardie, les Mémoires étant de format in-8°, les documents inédits sont publiés dans le format in-4° ; que d'ailleurs la Société des Antiquaires de la Morinie elle-même a dérogé au principe invoqué par l'honorable préopinant, puisque l'*Histoire Sigillaire de Saint-Omer*, publiée sous ses auspices et son patronage, est de format in-4°. — M F. le Sergeant de Monnecove reprenant alors la parole, ajoute que, si l'on adopte ce dernier format, qui est celui des cartulaires publiés par les soins du Gouvernement, il y a tout lieu d'espérer une subvention du Ministère, indépendamment de la souscription à un certain nombre d'exemplaires.

Ces considérations font pencher la Compagnie vers l'adoption du format in-4°, mais avant de prendre aucune décision, l'assemblée prie l'honorable M. F. le Sergeant de Monnecove de vouloir bien prendre à Paris dans les bureaux du Ministère, les renseignements propres à l'éclairer et à la fixer, renvoyant la solution de cette affaire à la séance prochaine.

La parole est ensuite donnée à M. L. Deschamps de Pas qui continue la lecture d'une partie de son travail sur les établissements hospitaliers de Saint-Omer, lecture commencée dans la dernière séance.

Avant de se séparer, le Secrétaire général appelle l'attention de la Société sur les deux faits suivants :

1° L'église de Blandecques est en pleine reconstruction, la nef et les bas côtés ont été démolis, et il est question, dit-on, de démolir également le chœur, sous prétexte de son peu de solidité. Or, cette dernière partie ayant été comprise, dans le classement effectué, par la Commission des antiquités départementales, parmi les monuments à classer au nombre des monu-

ments historiques, M. Deschamps de Pas demande s'il n'y aurait pas lieu que la Société intervînt pour mettre obstacle, s'il est possible, à cette démolition, dont l'urgence ne lui paraît pas bien démontrée.

L'assemblée invite M. le Président à vouloir bien écrire à M. le Sous-Préfet pour lui signaler les faits, sollicitant son intervention auprès de M le Préfet pour s'opposer à la démolition du chœur de l'église de Blandecques.

2° Il existait à la cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Susanne servant de magasin et démolie dans l'intérêt de l'isolement de l'église, un monument funéraire de Philippe de Sainte-Aldegonde, grand bailli de Saint-Omer de 1555 à 1574, composé des figures couchées de ce gouverneur et de sa femme, et de plusieurs autres parties de sculpture. Bien que fort détérioré, ce tombeau eût pu être restauré et figurer avec honneur dans l'intérieur de l'édifice. Au lieu de cela, il paraît que le tout, à l'exception d'un ou deux morceaux, a été abandonné pour compte à des entrepreneurs, qui l'ont débité en petits fragments pour être réemployés, sous une forme nouvelle, dans les travaux de l'église.

La Société croit devoir protester avec énergie contre cet acte inqualifiable de vandalisme, et charge son Président d'écrire en ce sens à M. le Président du Conseil de fabrique de Notre-Dame.

La séance est ensuite levée à 9 heures et demie.

Séance du 7 mars 1874.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

M. le Président Quenson écrit qu'une indisposition passagère l'empêche d'assister à la réunion.

A 7 heures et demie la séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans

observations. Vient ensuite la nomenclature des ouvrages déposés sur le bureau dont voici les titres :

Inventaires et Documents publiés par ordre de l'Empereur. — Collection de Sceaux, par M. Douët d'Arcq.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Douai, t. XI, 1870-1872.

Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne, 1872-1873.

Mémoires de la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille, 1872, 2e partie.

Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 3e série, 1er volume.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, t. III.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 4e série, t. V.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de la Creuse, t. IV.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1873, no 3.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 2e série, t. IV.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, nos 7 et 8.

Revue Agricole de Valenciennes, décembre 1873.

Nécrologe du Fort Saint-François d'Aire-sur-la-Lys, par M. Victor Advielle (d'Arras).

Programme des Concours ouverts par la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille. (Prix Vicar).

L'Institut, nos 58 et 59.

Romania, recueil trimestriel, janvier 1874.

Revue Bibliographique, février 1873.

Bulletin de la Société Bibliographique, février 1873.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1873, 5e et 6e livraisons.

Parmi ces ouvrages se trouve une brochure contenant *les Lettres et Mémoires de M. Placide de Bailliencourt*, relatives

à la question de l'Université de Douai, en 1790, dont a fait hommage notre collègue M. de Bailliencourt, présent à la séance. Organe de la Compagnie, M. le Président adresse ses remercîments à l'honorable membre.

M. le Président invite ensuite le Secrétaire à donner connaissance de la correspondance qui se résume ainsi qu'il suit :

1° M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, fait connaître qu'il a adressé, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, un exemplaire du tome XI, 2e série, des Mémoires de cette Société. (Ce volume figure parmi ceux déposés sur le bureau).

2° La Société Archéologique du Midi de la France, envoie le programme des sujets de prix proposés par elle pour les années 1874-1875.

3° M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise écrit qu'il accepte la mission que la Société des Antiquaires de la Morinie veut bien lui confier, de la représenter aux séances de la Sorbonne, lors de la réunion des délégués des Sociétés savantes, sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, au mois d'avril prochain.

4° MM. Charles et Amédée de Gournay, nommés membres correspondants dans la dernière séance, adressent leurs remercîments à leurs collègues.

5° M. Georges Vallée, nommé également membre correspondant, dans la même séance, adresse aussi ses remercîments, et se met à la disposition de la Société pour les recherches qu'elle voudrait bien lui confier, soit dans le pays, soit dans les bibliothèques de Lille, Douai ou Arras.

6° M. Caix de Saint-Aymour, membre du Conseil général de l'Oise, envoie le premier numéro de 1874 de l'*Indicateur de l'archéologue*, qui paraît tous les mois, et demande l'échange des publications de la Société, contre l'*Indicateur*.

La Compagnie, consultée, accepte l'échange proposé, et charge son Secrétaire général de transmettre son acceptation à M. Caix de Saint-Aymour.

7° M. le Sous-Préfet de Saint-Omer, en réponse à la lettre que lui avait adressée M. le Président, en vertu de la délibération de l'assemblée, dans la séance précédente, relativement au chœur de l'église de Blandecques, envoie copie de la lettre qu'il a reçue à ce sujet de M. le Maire de cette commune. Il résulte de cette lettre que le Conseil de fabrique n'a point intention de toucher au chœur de l'église, et que toutes les précautions ont été prises pour conserver et protéger cette partie si intéressante, pendant les travaux de reconstruction du reste de l'édifice. M. le Maire ajoute que, si, malgré les précautions indiquées, il se produisait quelque affaissement dans le chœur, il s'empressera d'en informer M. le Sous-Préfet, pour qu'il soit pris, sans retard, une décision qui sauvegarde tous les intérêts.

La Société est heureuse d'apprendre que ses craintes ne se réaliseront pas, du moins pour le moment, et que l'on peut espérer encore conserver le chœur de l'église de Blandecques. Un membre fait connaître cependant à la Compagnie, qu'il résulte de diverses conversations entendues et de renseignements fournis par l'entrepreneur des travaux, que la démolition du chœur actuel et sa reconstruction ne sont dans la pensée de plusieurs qu'une question d'argent ; si l'on pouvait se procurer de suite la somme nécessaire, ce travail serait décidé dès à présent. L'on donne pour raison que les murs à l'extérieur sont lézardés, et que le sol du chœur va se trouver à 0,50 en contre-bas du sol de l'église reconstruite. L'on affirme, également, que le devis des travaux approuvés comprend la démolition du chœur. Dans cet état de la question, l'assemblée décide qu'il y a lieu pour tous ses membres de ne pas se départir de leur vigilance, afin de ne pas être surpris par un coup imprévu. Elle décide, aussi, qu'il sera demandé communication du devis approuvé, pour que l'on puisse s'assurer si, en effet, les faits annoncés sont exacts, et délègue son Secrétaire général pour procéder à cette information.

8° M. le Président du Conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame répond à M. le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, au sujet de la lettre que ce dernier lui avait adressée touchant les restes du mausolée de Philippe de Sainte-Aldegonde. Cette réponse a paru si étrange à la Compagnie, qu'elle en a décidé l'insertion textuelle au procès-verbal, sans commentaires, en la faisant précéder de la lettre qui avait été envoyée en son nom par son Président.

Voici la lettre de M. le Président de la Société.

Saint-Omer, le 12 février 1874.

Monsieur le Président du Conseil de fabrique de l'église Notre-Dame de Saint-Omer,

Monsieur le Président,

La Société des Antiquaires de la Morinie a été vivement émue d'un fait sur lequel elle croit devoir appeler votre attention. Il existait, dans la chapelle Sainte-Susanne, servant de magasin, actuellement démolie dans l'intérêt de l'isolement de la cathédrale, diverses parties d'un monument funéraire de Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Nortkelmes, grand bailli de Saint Omer de 1555 à 1574. Ces parties comprenaient les statues couchées de Philippe de Sainte-Aldegonde et de sa femme, un grand médaillon représentant la Vierge, d'autres bas-reliefs et quelques morceaux. Quelque détérioré que fut ce monument, ce qui n'est pas étonnant, vû son long séjour à Batavia, près Arques, où il était exposé à toutes les intempéries des saisons, il eut pu être parfaitement rétabli, comme on l'a fait il y a quelques années de celui d'Eustache de Croy. S'il n'y avait pas possibilité d'utiliser à cet effet une des nombreuses chapelles latérales, on eût pu sans inconvénient le placer dans un entre-colonnement en regard du cénotaphe de Saint-Omer, et, convenablement restauré, il eut augmenté le nombre des objets d'art qui enrichissent notre belle cathédrale. Les figures dues au ciseau du sculpteur Dubrœucq, enfant du pays, n'étaient pas sans mérite de l'aveu des connais-

seurs. La Société des Antiquaires de la Morinie, qui connaissait l'existence de ce précieux monument, conservait toujours l'espérance de son rétablissement auquel elle eût certainement contribué suivant ses moyens. Aussi, a-t-elle été singulièrement surprise d'apprendre que la presque totalité des parties subsistantes de ce monument ont été abandonnées pour compte à des entrepreneurs, qui les ont débitées par fragments, dont plusieurs ont été réemployés sous une autre forme dans des travaux intérieurs de l'église. La Société, gardienne vigilante des souvenirs historiques se rattachant au pays, croit devoir protester vivement contre cette manière d'agir, et, organe de ses intentions, je viens vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire connaître sa protestation au Conseil de fabrique. Elle voit avec infiniment de regret le sans façon avec lequel on traite le plus beau monument que possède Saint-Omer et me charge de vous exprimer l'espoir qu'à l'avenir de semblables faits ne se reproduiront plus. Elle s'en repose avec assurance sur le zèle éclairé de MM. les membres du Conseil qui ne permettront certainement plus, que les diverses parties du monument et les objets d'art qu'il contient, de quelque nature qu'ils soient, soient dénaturés, sans que des personnes ayant des connaissances spéciales requises aient été appelées à se prononcer sur la nouvelle destination qu'on veut leur donner.

C'est dans cette espérance que je vous prie, M. le Président, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

Le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Signé : QUENSON.

Voici maintenant la réponse du Conseil de fabrique.

Monsieur le Président,

En conformité de votre lettre du 12 février 1874, j'ai donné connaissance au Conseil de fabrique de la paroisse Notre-

Dame, de la protestation de la Société des Antiquaires de la Morinie ;

Les Conseils de fabrique institués par le décret du 30 décembre 1809, ne dépendant, en aucune façon, des Sociétés particulières, nous n'avons pas à répondre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président du Conseil de la fabrique de Notre-Dame,

Signé : DE PELET.

Saint-Omer, le 22 février 1874.

M. le Président saisit l'occasion de cette communication pour protester contre les déplacements fréquents que l'on fait subir aux objets d'art, monuments votifs, pierres tumulaires, dans l'intérieur de la cathédrale, ce qui leur enlève complètement leur cachet historique. L'assemblée s'associe énergiquement à cette protestation.

9° M. J.-M. Richard, Archiviste du Pas-de-Calais, demande communication du 3e volume de l'Inventaire des Archives d'Artois, que la Société a fait copier sur un manuscrit qui lui a été communiqué par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Il désirerait en faire faire une copie pour les archives départementales.

La Compagnie consultée, autorise cette communication ; la remise du volume demandé ne devant avoir lieu que contre un reçu régulier.

La lecture de la correspondance étant terminée, l'on procède à l'élection de deux membres titulaires. Le scrutin est ouvert, et MM. Henri Taffin de Givenchy et Gaston le Sergeant de Monnecove ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, membres titulaires. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Alb. Legrand présente ensuite M. Emile Pagart d'Hermansart, pour être admis comme membre titulaire, et M. L.

Deschamps de Pas, au nom de M. le Président Quenson, absent, présente M. Augustin Saupique, avocat à Saint-Dizier, comme candidat au titre de membre correspondant. Ces propositions étant appuyées, l'élection est renvoyée à la séance prochaine, conformément au règlement.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission des comptes. L'un des membres, M. de Cardevacque, fait au nom de la dite Commission, un rapport verbal, duquel il résulte que les comptes de M. le Trésorier ont été vérifiés, qu'ils ont été trouvés régulièrement tenus, et que le résultat final au 31 décembre 1873, est conforme à ce qui a été indiqué dans la séance précédente. En conséquence ce compte est admis par l'assemblée.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire général, pour rendre compte des démarches qui ont été faites au sujet du projet de publication du Cartulaire de Thérouanne, par M. Giry, d'après les papiers de M. Duchet. La Compagnie appelée à se prononcer sur le format à adopter, décide que l'on prendra le format in-4°, afin de rendre le travail plus conforme aux cartulaires édités par le Gouvernement. Quant à la question d'impression, elle est renvoyée à une Commission composée de MM. de Cardevacque, de Bailliencourt et Butor, priés de prendre les renseignements nécessaires auprès de MM. les imprimeurs de la ville, de leur demander leurs devis, et de faire leur rapport dans la prochaine réunion.

Avant de clore la séance, M. le Président prie M. Albert le Sergeant de Monnecove de vouloir bien accepter les fonctions de Bibliothécaire de la Société, et de s'occuper du rangement de la bibliothèque. L'honorable membre accepte cette mission.

L'assemblée se sépare à 9 heures et demie.

Séance du 4 avril 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président distribue aux membres présents les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, dont les titres sont les suivants :

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, 1873.

Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie du Val d'Isère, 2e vol., 5e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1873.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trimestres 1873.

Table générale des Bulletins du Comité des Travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes, par M. Octave Teissier.

L'Investigateur, janvier, février et mars 1874.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, nos 5 et 6.

Bulletin Scientifique du département du Nord, janvier, février et mars 1874.

Bulletin de la Société Bibliographique, mars 1874.

Revue Bibliographique universelle, mars 1874.

M. le Président invite ensuite le Secrétaire général à donner lecture de la correspondance mensuelle, qui est peu nombreuse, et se borne aux lettres suivantes :

1° Lettre de M. Quetelet, annonçant la mort de son père, M. Jacques-Adolphe-Lambert Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, Secrétaire perpétuel de l'Académie des

Sciences de Belgique, décédé à Bruxelles, le 17 février 1874, à l'âge de 78 ans.

La Société des Antiquaires de la Morinie s'associe à la douleur de la famille de M. Quetelet, qui faisait partie de cette Compagnie savante comme membre correspondant, et charge son Secrétaire d'en transmettre l'expression à son fils.

2° M. le Secrétaire de la Société historique de Compiègne réclame l'envoi de quelques livraisons du Bulletin, qui ont été omises dans le paquet qui lui a été adressé, au moment où l'échange des publications a été admis. Il sera fait droit à sa demande, à laquelle il a été déjà répondu dans ce sens.

3° Circulaire du bureau de l'Association française pour l'avancement, des Sciences, proposant d'établir un bureau central à Paris, servant de lien entre toutes les Sociétés de province, et se chargeant de transmettre leurs publications aux Sociétés correspondantes. — La Société, considérant qu'actuellement les volumes se transportent sans frais par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique, décide qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'accepter l'offre qui lui est faite.

La parole est accordée à M. de Bailliencourt, pour rendre compte, au nom de la Commission nommée dans la dernière réunion, des démarches faites auprès des imprimeurs de la ville, afin de connaître leurs conditions pour l'impression projetée du Cartulaire de Thérouanne. L'un des imprimeurs a fourni les prix et un spécimen ; mais l'autre, qui est actuellement chargé de l'impression des volumes et du bulletin, a répondu qu'il se référait à la convention passée avec le Secrétaire général, lors de l'exécution du IXe volume des Mémoires. — On fait observer à ce sujet, qu'à cette époque, la Société n'imprimait que dans le format in-8° et qu'actuellement il s'agit du format in-4°, et, qu'en conséquence, la convention précitée, qu'on n'a du reste pas sous la main, ne pouvait avoir rapport à celui-ci. L'honorable membre rapporteur est invité en conséquence à demander de nouveaux renseignements, en

même temps qu'un spécimen plus complet aux deux imprimeurs.

M. Dramard, juge au tribunal de Béthune, correspondant de la Société, envoie en communication la première partie du travail qu'il a entrepris, et qui a pour titre : *Notice historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie et sur ses travaux*, et demande en même temps divers renseignements pour compléter son œuvre. Parmi les documents qu'il réclame, se trouvent les plus anciens registres de la Société. Il existe en effet un volume contenant les procès-verbaux depuis la fondation de la Société jusqu'en 1852 environ.

Après une courte discussion, la Compagnie, considérant qu'il s'agit ici d'un travail fait dans son intérêt, autorise la communication demandée. Le volume ne sera toutefois confié que sur reçu, et pour un temps limité.

Il est donné lecture d'une partie de la notice de M. Dramard, qui retrace l'histoire de la Société depuis son origine, les travaux qu'elle a édités, les efforts qu'elle a faits pour remplir le programme qu'elle s'était imposé, les fouilles qu'elle a entreprises et les causes du ralentissement apparent de son activité. La Compagnie écoute avec un intérêt marqué cette lecture qui rappelle aux membres présents bien des souvenirs, et charge son Secrétaire d'en remercier son auteur, et en même temps de lui fournir les renseignements qu'il demande.

L'ordre du jour appelle ensuite le scrutin pour la nomination d'un membre titulaire et d'un membre correspondant. M. E. Pagart d'Hermansart, propriétaire à Saint-Omer, et M. Saupique, avocat à Saint-Dizier, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, le premier membre titulaire, et le second, membre correspondant. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Alb. Legrand propose, en qualité de membre titulaire, M. Ludovic de Richoufftz. Cette proposition étant appuyée, le scrutin, conformément au règlement, aura lieu à la prochaine réunion.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 2 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance est ouverte à 8 heures moins un quart.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Président Quenson, qui, étant indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. Albert Legrand, Vice-Président, le remplace au fauteuil.

Le Secrétaire général a la parole pour lire le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître et distribue aux membres présents les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, et dont la nomenclature suit :

Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, 1868-1870, et 1re partie, t. V.

Bulletin de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, t. II, 1er fascicule.

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, juillet-octobre, novembre et décembre 1873.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 29e livr.

Revue Agricole de Valenciennes, janvier et février 1874.

Vie de saint Bertin, en vers, composée par Simon, avec une notice préliminaire et des notes par M. F. Morand.

Définitions du chapitre général de Cluny de l'an 1323, publiées d'après le manuscrit original, avec une introduction et un index des noms de lieux, par M. F. Morand.

Etudes sur l'Attrébatie avant le sixième siècle, par M. A. Terninck, t. 2e.

Annuaire de la Société Philotechnique, année 1873.

Verhandelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen twaalfde deel, 2 vol. in-4°.

Verhandelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, afdeeling letterkunde, 3 vol. in-4°.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, afdeeling Natuurkunde tweede Reeks, 4 vol. in-8°.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, afdeeling Letterkunde, 3 vol. et 3 livraisons in-8°.

Onze planches d'atlas dans une enveloppe.

Jaarboek van de Koninklijke akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam, 1869, 1870, 1871 et 1872.

Processen Verbaal van de Gewone Vergaderingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, 4 livraisons.

Gaudia domestica, elegia Petri Esseiva Friburgensis helvetii cui certaminis poetici instituti ex legato Jac. Henr. Hoeufft.

Urania, carmen didascalicum Petri Esseiva Friburgensis helvetii cui certaminis poetici praemium e legato Jacobi Henrici Hoeufft.

Ad Juvenem, satira Petri Esseiva Friburgensis helvetii cui certaminis poetici praemium et legato Jacobi Henrici Hoeufft.

Indicateur de l'Archéologie, mars et avril 1874.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, 7 juillet 1870, 10 octobre 1872.

Revue Bibliographique universelle, avril 1874.

Bulletin de la Société Bibliographique, avril 1874.

Brief et vray récit de la prinse de Terouane et Hédin avec la bataille faite à Renty, 1553-1554, par Jacques-Basilic Marchant. — Réimpression dédiée à la Société des Antiquaires de la Morinie, par Félix le Sergeant de Monnecove, membre titulaire de cette Société. 1874.

Ce dernier ouvrage est présenté à l'assemblée par l'auteur,

M. Félix le Sergeant de Monnecove, qui assiste à la séance. M. le Président le remercie, au nom de la Compagnie, de ce don, ainsi que de la dédicace qu'il a bien voulu mettre en tête de cette réimpression d'une plaquette rarissime, qui est accompagnée et suivie de notes très intéressantes, dues à la plume du savant éditeur, et de pièces nouvelles et inédites.

M. E. Pagart d'Hermansart, présent à la séance, remercie la Compagnie de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en l'admettant dans son sein, et regrette que son insuffisance ne lui permette pas de prendre à ses travaux une part aussi active qu'il le voudrait. Il exprime néanmoins l'espoir, que l'exemple et le contact de ses collègues lui faciliteront la tâche qu'on lui a imposée par cette admission, tâche que leur bienveillance contribuera à rendre moins lourde.

M. le Président répond au récipiendaire que, neveu du regretté M. Pagart, l'un des fondateurs de la Société, qui a laissé de si excellents souvenirs, sa place se trouvait naturellement marquée parmi nous ; qu'il y a longtemps que l'on y désirait sa présence, et qu'il le remerciait d'avoir bien voulu enfin ne plus s'opposer à ce que son admission fut proposée à la Compagnie. Il ajoute que M. E. Pagart s'exagère les difficultés de la charge qu'il a acceptée. Un peu de goût pour les études archéologiques et historiques le mettra facilement à même de suivre les travaux de la Société et d'y participer. M. le Président ose donc compter sur la collaboration effective de M. Pagart, en même temps que sur son dévouement.

M. le Président invite ensuite le Secrétaire général à donner lecture de la correspondance mensuelle, qui se résume ainsi qu'il suit :

1° La Société Académique de Boulogne-sur-mer adresse le programme des prix proposés par elle pour le concours de 1874

2° La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, adresse aussi le programme de ses concours pour 1874.

3° L'Académie royale des Sciences d'Amsterdam accuse

réception de diverses livraisons du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

4° La même Académie annonce l'envoi de plusieurs volumes de ses publications pour les années 1872 et 1873.

Ces volumes figurent dans la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et le Secrétaire général en a accusé réception.

5° M. l'abbé Laurent, curé de Brimeux, se plaint de diverses erreurs commises dans l'impression de son travail sur l'*Emplacement de Quentowic*, inséré dans les livraisons 87 et 88 du Bulletin. Il demande en même temps qu'on lui adresse le tirage à part de sa notice, qui lui avait été promis.

L'assemblée décide que, pour donner satisfaction à M. l'abbé Laurent, un erratum sera inséré dans le numéro du Bulletin en cours d'impression, et qu'à cet effet une demande lui sera adressée pour obtenir l'envoi d'un erratum complet. Quant au tirage à part de la notice, il paraîtrait qu'il n'a pas été fait, et comme les planches sont actuellement décomposées, il est convenu qu'on adressera à l'auteur douze exemplaires de ce numéro du Bulletin.

6° M. Armand Van Robais, correspondant à Abbeville, envoie : 1° Une notice intitulée, *Monnaies mérovingiennes trouvées à Etaples ;* 2° une note sur deux médailles gauloises. Ces deux notes, accompagnées de dessins, dont il sera donné ultérieurement une analyse, sont renvoyées à l'examen de M. F. le Sergeant de Monnecove.

7° M. Van Robais adresse aussi deux empreintes de sceaux, l'un portant pour légende : *S. Nicholai de Habarc*, et l'autre *S. Rigaut de Wandone...* La matrice qui a produit la première, appartient à l'auteur de la communication, et aurait été trouvée à Etaples. La seconde appartient à M. A. de Gournay, et a été trouvée à Clarques. Ces deux sceaux offrent tous les caractères du quinzième siècle. M. de Bailliencourt, membre titulaire, croit pouvoir donner des renseignements sur Nicolas de Habarc, et s'engage à communiquer ses recherches à une prochaine séance. En conséquence les empreintes envoyées

lui sont remises. Quant à *Rigaut de Wandonne*, propriétaire du second scel, il est parfaitement inconnu et il n'y a rien à en dire. Des remercîments seront adressés à M. Van Robais pour sa communication.

8° M. A. Giry, archiviste paléographe, correspondant à Paris, envoie un travail intitulé : *Analyse et extraits d'un registre des Archives municipales de Saint-Omer*. C'est le dépouillement complet du volume indiqué, dans l'inventaire des archives, sous le nom de *Grand Registre en parchemin*. Dans sa lettre jointe à l'envoi, notre correspondant exprime le désir de voir livrer de suite son travail à l'impression, ce qui lui permettrait de revoir les épreuves et de collationner les textes sur le manuscrit, et en même temps d'avoir plus promptement les feuilles de son travail, qui lui sont nécessaires pour les études qu'il a entreprises sur le droit municipal du Nord de la France.

L'assemblée est heureuse d'accueillir un travail aussi important que celui de M. Giry, qui figurera avec avantage dans ses publications, et pour donner autant que possible satisfaction à l'auteur, le Secrétaire général soumet à la Compagnie la proposition suivante : — Le volume en cours de publication, qui porte le n° XIV de la collection des Mémoires, comprend déjà 525 pages. La correspondance du maréchal de Châtillon, relative au siége de 1638, et dont la Société a voté l'impression, complétera le volume qui se trouvera avoir environ 700 pages. Au lieu d'attendre que cette impression soit terminée, ce qui pourrait encore un peu tarder, parce qu'on n'a pas encore entre les mains la copie complète de la susdite correspondance, le Secrétaire général propose de mettre sous presse de suite, un XV[e] volume des Mémoires, dans lequel figurerait le travail de M. Giry. Ce volume commencerait par la notice biographique de M. de Laplane et la notice intitulée *les Mayeurs et les Maires de la ville d'Aire*, par M. L. Cavrois. L'impression de ces deux notices, dont l'une est complétement composée, ne demanderait pas beaucoup de temps, et l'on

pourrait presque immédiatement entreprendre celle du travail de M. Giry. — Cette proposition est accueillie avec faveur par la Compagnie, qui lui donne son entier assentiment.

La lecture de la correspondance étant terminée, sur la proposition d'un des membres, M. le Président adresse à M. L. Deschamps de Pas, Secrétaire général, ses félicitations, au nom de l'assemblée, à l'occasion de la distinction qui vient de lui être accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique, sa nomination d'*Officier de l'Instruction publique.* — M. Deschamps de Pas remercie la Compagnie de la part qu'elle veut bien prendre à cet événement. Il ne se dissimule pas que la distinction qui lui a été accordée, n'est pas due à ses faibles mérites, mais il pense que M. le Ministre, en la lui donnant, a voulu honorer, dans la personne de son Secrétaire général, la Société des Antiquaires de la Morinie, qui, par ses travaux, tient une place distinguée parmi les Sociétés savantes des départements.

M. de Bailliencourt a la parole pour donner à l'assemblée des renseignements qu'il a pu obtenir des imprimeurs de la localité, sur les prix et les types qu'ils proposeraient pour la prochaine impression du Cartulaire de Thérouanne. L'honorable rapporteur expose que, malgré ses démarches, il n'a pu encore recueillir des renseignements suffisamment détaillés pour que la Compagnie puisse délibérer en toute connaissance de cause. — Un membre fait d'ailleurs observer qu'il serait bon de soumettre à l'éditeur du Cartulaire, M. A. Giry, les types que l'on se propose de suivre. — Pour satisfaire à cette observation, et obtenir en même temps les renseignements précis qui manquent, il est décidé qu'on fera imprimer chez chacun des concurrents, la même page d'un cartulaire, contenant les diverses sortes de caractères à employer, afin que l'on puisse juger *de visu*, de celui qu'il faut choisir. Les concurrents seraient invités aussi à fournir l'indication de leurs prix, suffisamment détaillée.

La parole est ensuite accordée à M. Félix le Sergeant de

Monnecove, pour rendre compte du congrès des délégués des Sociétés savantes, qui a eu lieu à la Sorbonne, du 9 au 11 avril dernier, auquel il a assisté comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie. L'honorable membre s'exprime en ces termes :

« Le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements s'est ouvert à Paris, à la Sorbonne, le jeudi 9 avril 1874 ; j'y ai assisté, comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie, afin de remplir le mandat qu'elle avait bien voulu me confier, et j'ai dû partager mon temps, autant qu'il était possible, entre la section d'histoire et de philologie et la section d'archéologie, afin d'essayer de vous rendre compte des lectures et des discussions les plus intéressantes pour nous. »

« Dans la section d'histoire et de philologie, présidée par M. Léopold Delisle, de l'Institut, M. Eugène de Beaurepaire, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, a présenté un mémoire sur les fêtes célébrées à Dieppe, en l'honneur de la Sainte-Vierge, et dont la partie principale était la lecture des poésies qui, sous le nom de *Palinods*, devaient célébrer ses vertus. Cet intéressant travail m'a fait penser à la patronne vénérée de notre cité, à Notre-Dame des Miracles, dont le culte au moyen âge mériterait certainement d'être retracé dans tous ses détails. »

« M. Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen, a traité de deux cas perdus par le latin, *le locatif* et *l'instrumental*, le locatif seul a laissé de nombreuses traces dans la syntaxe latine, c'est par d'anciens locatifs que l'on explique la règle *habito Romæ*, *Corinthi*, ainsi que les formes étranges : *Die quinti*, *die quinte*, employées par Plaute et citées par Macrobe. »

« M. Vion, membre de l'Académie d'Amiens, a développé la nécessité d'adopter une orthographe uniforme pour les noms propres, tant sur les cartes que dans les traités de géographie. »

« M. Audiat, membre de la Société des arts, sciences et belles-

lettres de Saintes, a retracé l'histoire d'un grand hospice fondé à Tesson, par le marquis Guinot de Mauconseil, et détruit par la Révolution. Nous aussi nous aurons bientôt, pour nos vieux établissements hospitaliers, une histoire dont les prémices nous ont été offertes dans les intéressantes lectures du Secrétaire général de notre Société. »

« M. Deseille, membre de la Société académique de Boulogne-sur-mer, a lu une très curieuse étude sur les origines de la pêche maritime, 932-1550, d'après les chartes, comptes de deniers et autres documents officiels, en s'occupant spécialement des habitants du littoral de notre département. »

« M. Tailliar, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, et correspondant de notre Société, a fait l'histoire de trois grands imposteurs qui, du douzième au quatorzième siècle, se firent passer pour de grands personnages. Le premier est un faux Bauduin, se disant baron d'Ardres, en 1146 ; le second est un autre faux Bauduin, se donnant pour un comte de Flandre, et un empereur de Constantinople, en 1225 ; tous les deux revenaient de la Terre-Sainte, et se déclaraient fils et héritiers des personnages dont ils prenaient les noms. »

« Dans la section d'archéologie, présidée par M. le marquis de Lagrange, de l'Institut, M. Morel, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, du département de la Marne, a donné lecture d'une étude sur les sépultures gauloises de la Marne ; son travail intitulé : *Matériaux pour l'histoire de la Champagne souterraine, ou douze années de fouilles archéologiques dans la Marne, 1862-1874*, peut être cité comme un modèle de méthode et de sagacité. Il servirait parfaitement de guide aux explorateurs de la Morinie et de l'Atrébatie, dont les plus marquants sont membres de notre Société. »

« M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a présenté un mémoire sur des fouilles exécutées dans une villa romaine, aux Chasteliers de Frémur. »

« M. Lecadre, Président de la Société havraise d'études diverses, a lu une notice de M. Bailliard sur les fouilles, si importantes par leurs résultats, qui ont été exécutées au Catillon, commune de Lillebonne. »

« M. Brun, Secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a envoyé un rapport sur les sépultures gauloises du III[e] au VI[e] siècle. »

« M. Dumoutet, membre de la Société archéologique diocésaine de Bourges, a donné lecture d'un mémoire sur les sépultures mérovingiennes découvertes dans les terrains de la fonderie de l'arsenal de Bourges. »

« Tous ces mémoires m'ont rappelé les intelligentes recherches de plusieurs de nos collègues, et m'ont fait vivement désirer que les résultats de leurs découvertes puissent être rendus publics dans le congrès de 1875. »

« A l'occasion de ces diverses lectures, M. Léon Renier, de l'Institut, Vice-Président de la Section d'archéologie, relevant l'épithète *gallo-romaine*, qui revenait souvent, a signalé, comme il l'a déjà fait en plusieurs occasions, l'impropriété de cette qualification vraiment fausse, puisqu'il n'y a pas eu d'époque où les Gaulois, amis des Romains, auraient dominé sur le monde ; en outre on ne nomme pas britanno-romains, les monuments élevés dans la Bretagne sous les Romains, il faut donc dire l'époque romaine, comme on dit l'époque mérovingienne, etc. »

« Après les séances des sections, qui ont duré trois jours, remplis par des lectures et des discussions importantes, les récompenses ont été décernées dans une séance générale, présidée par le Ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts. Les rapports sur les concours des Sociétés savantes, en 1874, ont été présentés par M. Hippeau, pour la section d'histoire et de philologie, et par M. Chabouillet, pour la section d'archéologie. Dans l'un comme dans l'autre, il n'était pas question de notre Société, restée muette pendant ces trois intéressantes journées, et nous eussions quitté la

Sorbonne, avec le regret de voir nos amis oubliés dans cette fête du labeur sérieux, si nous n'avions entendu proclamer, parmi les noms des savants promus Officiers de l'Instruction publique, celui du Secrétaire général de notre Société, M. Deschamps de Pas, correspondant du ministère pour les travaux historiques et correspondant de l'Institut. »

M. le Président remercie au nom de l'assemblée, M. Félix le Sergeant de Monnecove, du compte-rendu qu'il vient de présenter.

M. Gaston le Sergeant de Monnecove lit une note intéressante sur les œuvres que l'on peut attribuer au sculpteur Jacques Dubrœucq, et qui existent à Saint-Omer dans diverses églises. Une discussion s'engage sur le lieu d'origine de cet artiste, à-propos duquel on lit dans *le Moniteur*, du 3 janvier 1874, la note suivante :

« Le Cercle archéologique de Mons a décidé de prendre l'initiative de l'érection d'un monument à la mémoire de Jacques Du Breucq, célèbre statuaire et architecte montois du seizième siècle. »

M. Félix le Sergeant de Monnecove reprenant, à ce propos, la note insérée par Wallet, dans sa description de la cathédrale de Saint-Omer, n'a pas de peine à démontrer qu'il y a probablement confusion entre le statuaire qui a fait une partie des œuvres existant à Saint-Omer, et dont l'une le mausolée d'Eustache de Croy, date certainement de 1530 ou environ, et l'artiste du même nom, à la fois architecte et sculpteur, qui, en 1634, avait commencé la construction de Saint-Guilain, à Mons. Il peut se faire que Saint-Omer puisse revendiquer le premier, comme lui ayant donné le jour, tandis que le second serait montois d'origine.

M. Gaston le Sergeant de Monnecove est invité à reprendre sa note et à l'accompagner de recherches dirigées dans ce sens, avant qu'on l'insère dans le Bulletin.

Le Secrétaire général fait connaître à l'assemblée que, conformément à ce qui a été décidé à l'avant-dernière séance, il

308 Idem. 1628 à 1680. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

309 Comptes de la trésorerie, hôtellerie et cousterie. (Longuenesse, Wisques et Tatinghem). 1673 à 1708. Années 1673-1674; 1674-1680 (en double); 1680-1689 (mises de la coustrerie); 1696-1705; 1706-1708 (en double) — Petit in-f°.

310 Comptes de la trésorerie, hôtellerie et coustrerie. (Longuenesse, Wisques et Tatinghem). 1709 à 1715. Années de 1709 à 1714. — Petit in-f°.

311 Comptes de la trésorerie, de l'hôtellerie et de la coustrerie. 1716 à 1726. Années 1716-1717 (en double); 1718-1719; 1720-1726. — Petit in-f°.

312 Idem. (Longuenesse, Wisques et Tatinghem). 1728 à 1742. Du 27 septembre 1728 au 9 juin 1730, par sire Martin Stemmer. — Du 10 juin 1730 au 10 juin 1734 (en double); du 21 janvier 1734 au 26 avril 1738 (en double); du 26 avril 1738 au 12 mars 1742 (en double), par sire Colomban Engrand. — Petit in-f°.

313 Comptes des recettes et dépenses de la trésorerie, de l'hôtellerie et coustrerie. 1742 à 1771. Du 13 mars 1742 au 22 avril 1746; du 22 avril 1746 au 16 janvier 1750, par sire Ambroise Pelet. — Du 16 janvier 1750 au 25 octobre 1753, par sire Nicolas Duval. — Du 8 juin 1762 au 1er mars 1767; 1767-1771, par sire Jean-Baptiste Pruvost. — In-f°.

314 Comptes des rentes foncières et seigneuriales (rendus à sire Joscio Dallennes par Dom Jean-Baptiste Prévost, religieux et trésorier de St-Bertin). 1771 à 1775. — Un cahier in-f°.

315 Terrier de Longuenesse. XVe siècle. — Grand in-f°.

POPERINGUES.

316 Comptes. 1454 à 1511. — In-f°.

317 Idem. 1512 à 1533. — Id.

318 Idem. 1535 à 1555. — In-f°.
319 Idem. 1556 à 1573. — Id.
320 Idem. 1574 à 1585. — Id.
321 Idem. 1586 à 1594. — Id.
322 Idem. 1595 à 1599. — Id.
323 Idem. 1600 à 1609. — Id.
324 Idem. 1609 à 1621. — Id.
325 Idem. 1622 à 1639. — Id.
326 Idem. 1639 à 1644 — Id.
327 Idem. 1645 à 1654. — Id.
328 Idem. 1652 à 1658. — Id.
329 Idem. 1668 à 1676. — Id.
330 Idem. 1679 à 1683. — Id.
331 Idem. 1688 à 1698. — Id.
332 Idem. 1704 à 1726. — Id.
333 Idem. 1726 à 1738. — Id.
334 Idem. 1739 à 1750. — Id.
335 Idem. 1751 à 1758. — Id.
336 Cueilloirs. 1536 à 1637. — Id.
337 Idem. 1638 à 1645. — Id.
338 Idem 1645 à 1663. — Id.

QUELMES.

339 Comptes. 1533 à 1561. — In-f°.
340 Idem. 1560 à 1582. — In-f°. Table indicative des années au commencement.
341 Idem. 1582 à 1690. — In-f°.
342 Idem. 1587 à 1621. — Id.
343 Comptes de Quelmes, Acquin, Tatinghem et Wizernes. 1536 à 1559. — Table indicative des années au commencement.
344 Idem., id. 1504 à 1569. — In-f°.
345 Cueilloirs. 1527 à 1551. — Id.
346 Idem. (Quelmes et Zuthove). 1574 à 1602. — Id.
347 Cueilloirs. 1558 à 1648. — In-f°. Table de noms au commencement.

348 Idem. 1602 à 1672. — Id., id.

349 Adjudications des dîmes. 1645 à 1772. — In-f°.

350 Plaids, contrats, rapports et dénombrements. XVe siècle. — In-f°.

351 Idem. 1568, etc... — In-f°.

352 Plaids, contrats, rapports, déclarations et terrier. 1631 à 1674. — Id.

353 Rapports, déclarations et dénombrements. 1718 à 1746. — Id. Table de noms au commencement.

354 Terriers et cueilloirs. 1411, 1500 et 1558. — Id., id.

355 Terrier (renouvelé en 1562). 1562. — In-f° m°.

356 Terrier, rapports et dénombrements. 1580. — In-f° m°.

357 Terrier, rapports et déclarations. XVIe et XVIIe siècles. — In-f°.

358 Terrier, rapports et dénombrements. 1600 environ. — In-f°.

ROQUETOIRE.

359 Comptes. 1507 à 1559. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

360 Idem. 1560 à 1700. — Id.

361 Cueilloir pour les rendages des terres et dîmes des dépouilles de 1690, 1691 et 1692. — Petit in-f°.

362 Rapports, déclarations et dénombrements de la seigneurie foncière appartenant à ladite abbaye. Du 26 juin 1716 au 19 avril 1732. — In-f°. Table alphabétique de noms de personnes au commencement.

SAINT-OMER et environs.

363 Comptes et cueilloirs des rentes et revenus. 1457 à 1702. Comptes : années 1457-1458 ; 1459-1460 (en double) ; 1476-1477 ; 1489-1494. Cueilloirs : années 1650-1656 ; 1678-1679 ; 1698-1702. — In-f°.

Au folio 82 se trouve un cahier en parchemin contenant huit feuillets, intitulé : Chest le brief des rentes que

l'église de St-Bertin a en la ville de St-Omer et en aucuns lieux entour de ledite ville, appartenant à l'office de la grencterie, renouvelé en l'an mil trois cens LXXII.

364 Comptes des menues rentes. 1479 à 1503. Années 1479-1481 ; 1484-1485 ; 1486-1487 ; 1489-1490 (en double) ; 1499-1503. Les années de 1489-1490 concernent les menues rentes à Saint-Omer et Wizernes. Un compte de 1501-1502 regarde la ferme de la Meyre. — In-f°.

365 Comptes des rentes foncières et seigneuriales des menues rentes. 1505 à 1547 Années 1505-1506 ; 1508-1509 ; 1513-1524 ; 1525-1528 ; 1530-1531 ; 1538-1539 ; 1541-1543 ; 1544-1547. — Petit in-f°.

366 Comptes des menues rentes perçues sur des maisons et terres situées à Saint-Omer et aux environs. 1546 à 1599. Années 1546-1547 ; 1548-1550 ; 1551-1553 ; 1555-1556 ; 1557-1558 ; 1564-1566 ; 1568-1570 ; 1571-1575 ; 1581-1583 ; 1584-1589 ; 1598-1599. Le compte de 1565-1566 est en double. — Petit in-f°.

On trouve dans ce registre de précieux documents sur la topographie de la ville de Saint Omer au XVIe siècle.

367 Comptes des rentes foncières et seigneuriales dites menues rentes. 1610 à 1694 Années 1610-1633 ; 1665-1672 ; 1677-1680 ; 1690-1694. Les comptes de 1611-1612 ; 1615-1616 et 1624-1633 en double.

368 Idem. Présentés à Mre Momelin Le Riche, abbé de St-Bertin, par sire Lambert Jubert, religieux. 1707, 1708 et 1709. — Pet. in-f°. Table des cantons à la fin.

369 Idem. Id. Id. — Petit in-f°. Table des cantons où sont situées les pièces de terre reprises dans ledit compte.

Nota. — Ce registre contient d'intéressants documents sur les maisons et les noms des rues de la ville de Saint-Omer.

370 Idem. Id. 1710 et 1711 — Petit in-f°.

371 Idem. Id. Id. — Id.

372 Idem. Id. 1712 à 1715. — In-f°. (Ce registre contient un compte détaché portant la date de 1712).

373 Journal des menues rentes. 1734 à 1758. — In-f°.

SAINT-PRY.

(Prieuré de — Dépendant de l'abbaye de Saint-Bertin).

374 Comptes. 1594 à 1607. — In-f°.

375 Idem. 1621 à 1629. — In-f° m°.

376 Idem. 1629 à 1639. — Id.

377 Idem. 1724 à 1726. — In-f° ordinaire.

378 Idem. 1726 à 1734. — Id.

379 Idem. 1735 à 1738. — Id.

380 Idem. 1738 à 1741. — Id.

Les biens et revenus dont il est question dans ce compte sont situés dans les communes : d'Allouagne.— Annezin.— Baralle.— Barlin.— Béthune (banlieue). — Idem (faubourg de Saint-Pry).— Beuvry.— Brouay. — Douvrin. — Essarts. — Florenghem. — Fouquereuil. — Fouquières. — Hesdigneul. — Houchain. — Houdain.— Labuissière.— Lestrem.— Locon.— Marest. — Nœux. — Pernes. — Pressy. — Richebourg-l'Avoué.— Robecq.— Ruict.— Sailly.— Verquin.

381 Idem. 1741 à 1744. — In-f° ordinaire.

382 Idem. 1744 à 1748. — Id.

383 Idem. 1747 à 1757 — Grand in-f°.

SWYNLANDE.

384 Comptes. 1681 à 1789. — In-f°.

TATINGHEM.

385 Comptes de Tatinghem. 1536 à 1565. Idem des faubourgs d'Aire. 1535.— In-f°. Table indicative des années au commencement.

386 Comptes. 1565 à 1582. — Id. Id.

387 Idem. 1584 à 1612. — Id. Id.

388 Comptes et mesurage de Tatinghem, avec les reconnais-

sances des tenanciers. 1610 à 1662. Cueilloirs. 1602 à 1638. — Id. Id.

389 Cueilloirs et comptes. 1533 à 1587. — In-f°.

TUBERSENT.

390 Comptes. 1501 à 1574. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

WIZERNES.

391 Comptes. 1515 à 1529. — In-f°. Table à la fin.
392 Idem. 1521 à 1563. — In-f°. Table indicative des années au commencement.
393 Idem. 1527 à 1559. — In-f°.
394 Idem. 1560 à 1584. — Id.
395 Idem. 1564 à 1583. — In-f°. Table indicative des années au commencement.
396 Idem. 1583 à 1622. — Id. Id.
397 Idem. 1585 à 1655. — In-f°.
398 Comptes, rôles, vingtième et gages du chapelain. 1679 à 1695. — In-f° m°. Table indicative des années au commencement.
399 Idem. 1696 à 1704. — Id. Id.
400 Idem. 1704 à 1709. — Id. Id.
401 Plaids, contrats, rôles et tailles. 1650 à 1707. — In-f°.
402 Rapports et dénombrements. 1563 à 1614. — In-f°. Table de noms au commencement.
403 Registre aux causes. 1423 à 1585. — In-f°.
404 Registre aux causes et contrats de la seigneurie de Wizernes. 1614 à 1676. — In-f°.
405 Audenfort, déclaration de la terre et seigneurie. 1607. In-f°.
406 Rapports et déclarations de terres tenues de la seigneurie de Quelmes. 1737 à 1789. — Un carton en forme de registre.

407 1° Déclaration des rentes dues par les États d'Artois et assignées sur la recette de Saint-Omer. 2° Cueilloir des rentes passives des États d'Artois assignées sur la recette générale. 3° États de la fourniture des fourrages faite aux troupes de cavalerie et d'infanterie. 4° État des pailles que les communautés ont fournies au magasin du roi pour la subsistance des troupes de S. M., conformément au mandement des députés des États d'Artois du 19 septembre 1710. 1710. — Un registre.

LA CHRONIQUE DE JACQUES GENELLE

Note de M. Félix le Sergeant de Monnecove.

Le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, année 1873, pages 25 et suivantes, contient un article intitulé : « Chronique de Jacques Genelle, XVIIe siècle, « (communication de M. H[ri] de Laplane, Secrétaire général). » Il y est dit que l'auteur, « bourgeois d'Arras, avait accompli « un pieux devoir, celui de relater presque toutes les guerres « qui ont agité notre province au XVII[e] siècle. »

On ajoute : « Par les soins de quelques amis, ses divers « écrits précieux et instructifs pour notre histoire locale, ont « été imprimés à Paris, le 5 octobre 1640 et 1641, et on en « trouve un rarissime exemplaire à la Bibliothèque nationale, « 1999, n[os] 7 et 8, in-8°, pp. 1-8. »

« Mais, on le pense bien, ce curieux volume est depuis « longtemps tombé dans l'oubli et on n'a guère songé jusqu'ici, « que nous sachions, à le tirer de la poussière, ce qui laisse « ignorer une grande partie des intéressants détails historiques « qu'il renferme. »

Aussitôt que j'ai lu cette note, j'ai voulu retrouver, à la Bibliothèque nationale, le volume dont il s'agit ; mais toutes les recherches faites, tant sur les rayons qu'au catalogue, furent infructueuses. J'écrivis de suite à notre président pour obtenir quelques éclaircissements, et, tout au moins, pour

mettre notre Société en garde contre des énonciations qui avaient paru hasardées, non-seulement à moi, mais à plusieurs de nos excellents collègues de la Société des Antiquaires de France.

Pour chacun de nous, l'exhumation d'une chronique artésienne (fût-elle seulement du XVIIe siècle), et la découverte du nom de son auteur, notre compatriote, étaient des faits importants, et l'on comprendra notre ardeur à rechercher le document original, dont notre Secrétaire général avait eu l'heureuse fortune de prendre connaissance.

Ma demande de renseignements resta sans réponse, mais *le Bulletin* contient, à la page 179, une note dans laquelle on lit : « Nous les avons puisées (ces notes contemporaines) à une « source certaine et pour nous authentique, le manuscrit au-« tographe de l'un de nos plus infatigables et de nos plus « consciencieux explorateurs d'archives, M. Dufaitelle, mort, « il y a peu d'années. Ce zélé correspondant les a copiées lui-« même, mot pour mot, en 1838, dans l'exemplaire rarissime « qui figurait, il le constate, à la Bibliothèque royale, sous « les n°s 1999, n° 7 et 8, in-8°, pp. 1-8. »

Je repris mes recherches sur ces renseignements peu précis, mais qui contenaient pourtant une utile indication, celle de la date de 1838, à laquelle le document en question avait été vu et copié, et je reconnus bientôt, que la soi-disant chronique de Jacques Genelle formait les tomes 7 et 8 d'un recueil factice de pièces imprimées sur le règne de Louis XIII, comprenant originairement 16 volumes et classé dans l'ancien catalogue manuscrit de l'histoire de France sous le n° L 1699, 1 à 16 (et non pas 1999, ce numéro n'ayant pas été employé dans les séries cataloguées en 1838). Postérieurement à l'époque où M. Dufaitelle a vu ce recueil, toutes les brochures qui le composaient ont été séparées et classées, chacune à sa date ; puis elles ont été inscrites dans le tome I du catalogue imprimé des documents sur l'histoire de France, où le premier extrait figure de la manière suivante :

« Lb ²⁶ n° 3256. La prise des forts près Arras, capitaines, « officiers et drapeaux, aussi la prise de 800 chevaux, près la « Flandre, par le sieur de Sainct-Preuil, gouverneur d'Ar- « ras. — 21/25 juin. — Sur l'imprimé à Paris, en l'isle du « Palais, avec permission, 1641, in-8°, pièce. »

Le rédacteur du *Bulletin* dit que ces brochures ont été imprimées à Paris, mais la mention suivante inscrite au bas de chacune d'elle : « *Sur l'imprimé à Paris, en l'isle du Pa-* « *lais,* » aurait dû le mettre en garde contre cette assertion, et lui démontrer qu'elles sont sorties des presses d'une imprimerie provinciale, qui copiait des impressions parisiennes. La première impression, *faite à Paris en l'isle du Palais*, doit s'entendre de *la Gazette* qui s'imprimait rue de la Calandre, car toutes ces brochures en sont une reproduction textuelle, comme j'ai pu m'en assurer, en comparant la première relation donnée dans *le Bulletin, la Prise des forts près Arras, etc.*, qui est copiée presque mot à mot dans *la Gazette* de l'année 1641, pages 390-392.

La note manuscrite citée à la page 26 du *Bulletin*, et qui indiquait le nom du collecteur des deux volumes précités, devait se trouver sur la garde du tome VII, mais elle a disparu avec la reliure.

Jacques Genelle ne doit donc pas être mis au nombre des chroniqueurs artésiens ; peut-être était-il le correspondant de *la Gazette*, à coup sûr il fut un collecteur soigneux et un méticuleux chercheur, ce que M. Hri de Laplane semble reprocher aux curieux ; pourtant, de nos jours comme autrefois, ceux qui, ne pouvant prétendre à l'honneur d'écrire l'histoire de leur pays natal, se bornent modestement à rechercher et à réunir les documents épars, dans lesquels elle est, pour ainsi dire, vivante, ont quelques titres à la bienveillance et au souvenir des savants.

NOTES SUR BELLEFONTAINE [1]

Les modernes ne font aucune mention de cet endroit, l'un des huit bailliages royaux du Boulonnais. Il est question de Bellefontaine dans un acte de 1285. Un des témoins entendus, le dimanche de Pâques fleuries (8 avril), dans une enquête faite à Boulogne, dit que le comte de Boulogne fit mettre en prison à *Belfonteine* et Hardelot, quelques-uns des échevins accusés d'avoir fait mourir dans les tortures de la question un homme du guet auquel on voulait arracher un aveu de complicité dans l'évasion d'un prisonnier, et d'avoir fait traîner et pendre les autres guêteurs.

Le château de Bellefontaine était situé entre Étaples et Boulogne sur un ruisseau du même nom, qui prend sa source au sud de la forêt d'Hardelot; le château dominait un village populeux qui étendait ses deux cents feux du bord de la mer à la voie romaine ayant au centre du groupe principal son église paroissiale dédiée à saint Martin.

Je ne sais rien de l'époque de l'érection de ce bailliage ni de l'étendue de son ressort. L'article 10 des coutumes du Boulonnais, rédigées en 1550, nous apprend seulement que les bailliages d'Étaples, Chocquel et Bellefontaine étaient dès lors réunis en un seul office, de même que ceux de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort. Leroy de Lozembrune nous dit dans son commentaire sur ces coutumes que cette réunion ne dispensait pas le bailli de rendre la justice sur les lieux, à l'exception des justiciables d'Outreau tenus d'aller à Boulogne à cause du voisinage ; mais déjà l'invasion des sables qui déso-

[1] Ces notes ont été vraisemblablement fournies par feu M. Henneguïer, à Montreuil ; elles remontent déjà à une date un peu ancienne, mais elles nous ont paru n'avoir rien perdu de leur opportunité. L. D. DE P.

lent toute la plage avait ruiné Chocquel et Bellefontaine, et lorsque notre commentateur écrivait au milieu du XVIIe siècle, ces deux bailliages avaient choisi pour commune retraite la paroisse voisine de Neufchâtel, située plus avant dans les terres; celle-ci, pour prix de son hospitalité vit son église s'enrichir des dépouilles du temple de saint Martin et son territoire s'accrut des dunes arides qui se sont roulées sur les champs fertiles de Bellefontaine.

J'ai pu former à grand'peine la série des baillis d'Étaples, Chocquel et Bellefontaine, pendant un siècle environ à partir de Claude de Hodicq, seigneur de Courteville, qui obtint la jouissance pendant deux ans des garennes d'Etaples pour le récompenser des services rendus par lui à Henri II, François II et Charles IX, comme on l'apprend des lettres patentes des 20 novembre 1574 et 11 septembre 1576. Ce fragment aurait peu d'intérêt ; je me bornerai, pour le moment, à citer le plus célèbre de tous ces officiers, le sieur de Boiroset (Charles de Gontimesnil), ce hardi ligueur immortalisé par la prise de Falaise.

Dauphin d'Halinghem, lieutenant général en la sénéchaussée de Boulogne, obtint de Louis XV un édit, donné au camp sous Tournai, au mois de juin 1745, portant réunion à la sénéchaussée de Boulogne des juridictions de plusieurs prévôtés. L'article 1er porte : « Les juridictions des bailliages, prévôtés de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort, celles des bailliages, prévôtés de Chocquel et Bellefontaine, comme aussi celle du bailliage, prévôté de Desurenne seront et demeureront supprimées, et en conséquence voulons qu'elles soient unies et incorporées à perpétuité à la juridiction de la sénéchaussée de Boulogne qui connaîtra à l'avenir en première instance de toutes les causes et procès dont lesdits bailliages, prévôtés étaient en droit et possession de connaître. » D'Halinghem avait sollicité pendant plusieurs années pour obtenir cet édit, qui fut imprimé à Paris, par Simon, in-quarto de 8 pages. Il atteignit enfin le succès désiré en se chargeant seul du remboursement des offices de ces différentes prévôtés : Meignot d'Hallet était prévôt de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort ; Delattre du Rosel, prévôt de Désurenne, et Baudelicque, prévôt d'Etaples, Chocquel et Bellefontaine ; mais ce dernier résista avec succès pour conserver le bailliage d'Étaples, qui étendait son ressort jusque sous les murs de Boulogne ; tout ce que d'Halinghem put faire fut d'arracher au bailli d'Etaples, les villages voisins de Boulogne : Condette, Saint-Etienne, Hesdigneul, Carly, Verlincthun, Menty, Tingry, Samer, Wière-aux-Bois, Neufchâtel et Nesle, Florincthun, Affrengues et Escamme.

EMPLACEMENT DE QUENTOWIC

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 163, lignes 13 et 14. Formuler ainsi : *Nous ne nous arrêterons pas cependant à rechercher s'il y aurait lieu ou non de faire ici l'application du vieux proverbe :* Tu te fâches donc...

Page 164, lig. 7. Au lieu de, *Vicus ad Quantiam*, lisez : *Wicus ad Quantiam.*

Idem, lig. 17. Formuler ainsi : *Bolensis*[1], *Quentowico, Camalecensis.*

Idem, lig. 20. Au lieu de, *page 101*, lisez : *page 114.*

Page 165, lig. 4. Au lieu de, *Revertente me de Wicus*, lisez : *Revertenti mihi de Wicus...*

Idem, lig. 5. Au lieu de, *quo*, lisez : *qua.*

Idem, lig. 7. Au lieu de, *S. Indoci*, lisez : *Judoci.*

Idem, lig. 16. Fermer la parenthèse après ces mots : *bien lu*).

Idem, lig. 27. Au lieu de, *mis*, lisez : *nommé.*

Page 166, lig. Au lieu de, *royaume projeté de Bavière*, lisez : *royaume projeté de Louis de Bavière.*

Idem, lig. 14. Au lieu de, *sanctis Ricarii*, lisez : *sancti Ricarii.*

Idem, lig. 15. Au lieu de, *lengarum*, lisez : *leugarum.*

Page 167, lig. 6. Au lieu de, *partie*, lisez : *parti.*

Idem, lig. 16. Au lieu de, *Blonville-en-Bois-Jean*, lisez : *Blouville-en-Bois-Jean.*

1 Ce mot a été omis.

Idem, lig. 26. Ajouter : *Il n'y a jamais eu d'ailleurs de basilique de saint Pierre à Saint-Josse, mais une basilique de saint Martin.*

Page 168, lig. 12. Au lieu de, *vicu*, lisez : *wicu*.

Idem, lig. 16. Au lieu de, *si non*, lisez : *sinon*.

Idem, lig. 31. Au lieu de, *l'on a commencé*, lisez : *l'on n'a commencé*.

Page 169, lig. 10. Au lieu de, *Quentowic*, lisez : *Quenlowicus*.

Idem, lig. 11. Au lieu de, *Saint-Josse-sur-mer*, lisez : *Saint-Josse-sur-Mer*.

Idem, lig. 13. Au lieu de, *Bien*, lisez : *Rien*.

Page 170, lig. 28. Au lieu de, *Saint-Josse-sur-mer*, lisez : *Saint-Josse-sur-Mer*.

Page 171, lig. 27. Au lieu de, *Saint-Josse-sur-mer*, lisez : *Saint-Josse-sur-Mer*.

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 février 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages adressés à la Compagnie depuis la dernière réunion et qui sont déposés sur le bureau. Les titres de ces ouvrages sont les suivants :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1872.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XII, 3e liv.

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 1874, 28e livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, 1873, n°s 10 et 11.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, 3e liv.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, 12e année, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Revue agricole de Valenciennes, octobre et novembre 1873.

Revue des Sociétés savantes, juillet et août 1873.

Catalogue de la bibliothèque de M. L. Dancoisne.

Collection de précis historiques, publiée sous la direction de Joseph Brockaert, janvier 1874.

Un mot à propos du mouvement flamand, par Alp. Vandenpeereboom.

Gildes, corps de métiers et serments, par le même.

L'Institut, janvier 1874.

L'Investigateur, livraison d'octobre à décembre 1873.

Mittheilungen der Kais Königl. geographischen Gesellschaft in Wien, M. A. Becker, 1868, 1870, 1871 et 1872.

Mittheilungen der Kaiserlich Koniglichen Geographischen Gesellschaft, redigirt von Franz Foetterle.

La prise de Tournehan et de Moutoyre et de plusieurs aultres chasteaulx et forteresses, etc., plaquette gothique réimprimée en fac-simile, avec pièces justificatives, par les soins de M. Félix le Sergeant de Monnecove.

Revue bibliographique, 1874, 1re livraison.

Bulletin de la Société bibliographique, 5e année.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, novembre et décembre 1873, 11e et 12e numéros.

A propos de ce dépôt, M. Deschamps de Pas demande la parole pour appeler l'attention de l'assemblée sur un travail compris dans un des ouvrages précités. Il donne lecture de la note suivante :

Dans le n° 7 et 8, 12e année, du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, on trouve une

longue dissertation de M. Bormans tendant à éclaircir une question d'archéologie généralement réputée insoluble. Qui ne connaît les objets de bronze que l'on rencontre fréquemment sur tous les points, dans tous les musées, toutes les collections? Les uns, en forme de coins, sont creux à l'intérieur et munis d'un anneau sur la face latérale près de leur ouverture. Les autres, pleins, présentent diverses formes; tantôt munis d'ailerons qui se recourbent vers le milieu de leur face, tantôt avec une rainure plus ou moins profonde sur les deux faces opposées. Ces derniers ne sont pas toujours munis d'anneau latéral, et même généralement n'en ont pas. On a beaucoup discuté sur ce qu'étaient ces objets et sur leur emploi, et quelle était la manière de s'en servir. M. Bormans voit, dans les premiers, la *Cateia*, et dans les seconds, des *Aclis*, deux armes de jet dont Virgile parle, dans le livre VII de l'*Enéide*, à propos de la guerre des habitants du Latium, contre Enée. Il faut lire, dans le mémoire de notre auteur, les preuves qu'il accumule à l'appui de son opinion. Disons de suite que son travail est très fatiguant à lire. M. Bormans n'aime pas les archéologues et il s'en donne à cœur joie pour démontrer les balourdises qu'ils ont dites à ce sujet. Je ne prétends pas qu'il soit exempt de fautes, et que son explication doive être acceptée sans conteste. Elle m'a paru du moins très vraisemblable et susceptible d'être beaucoup mieux accueillie que les précédentes qui étaient loin d'être satisfaisantes. Il en est de même du mode d'emploi qu'il assigne à ces armes.

J'ai cru devoir signaler ce mémoire à la Société, parce qu'il m'a paru instructif. Je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage, je me contenterai de résumer les conclusions de l'auteur.

1° Les armes en bronze en forme de coins, connues généralement sous le nom de haches celtiques, sont la *Cateia* et l'*Aclis* signalés par Virgile.

2° La *Cateia* et l'*Aclis* étaient des armes de jet, destinées à être lancées par un mode que l'auteur indique; une corde fixée à l'anneau dont sont munies plusieurs de ces armes ser-

vait à les ramener à celui qui les avait lancées, après avoir produit leur effet.

3° Ces armes étaient contondantes, et, avec la quantité de mouvement dont elles étaient animées par suite du mode de lancement, elles devaient produire l'effet d'une massue lancée de loin, et étourdir le soldat qu'elles atteignaient. Jamais, au reste, ces armes n'ont pu être tranchantes et servir à l'usage qu'ont imaginé les prédécesseurs de M. Bormans.

M le Président donne ensuite lecture de la correspondance mensuelle, qui se résume comme il suit :

1° M. le Bibliothécaire de la ville de Dijon fait connaître que M. le Maire de cette ville a autorisé la copie de la correspondance du maréchal de Châtillon, relative au siége de Saint-Omer en 1638, dont il a été question à la séance précédente, et qu'aussitôt cette copie effectuée il s'empressera de l'adresser.

2° Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, pendant les journées des 8, 9 et 10 avril 1874. M. le Ministre fait connaître qu'il a mis une somme de 3,000 fr. à la disposition de chacune des sections du Comité, pour être distribuée par leurs soins aux Sociétés savantes des départements, dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie. Il indique ensuite les conditions réglementaires à observer pour les lectures qui doivent être faites à la Sorbonne dans chacune des séances, aux jours indiqués ci-dessus. M. le Ministre termine en annonçant, que les compagnies des chemins de fer veulent bien mettre à sa disposition un certain nombre de billets à prix réduits, afin de permettre aux délégués des Sociétés savantes de se rendre à Paris, pour assister à ces séances, et demande qu'on lui fasse connaître, avant le 20 mars, la liste des personnes déléguées par les dites sociétés, soit pour les représenter soit pour y faire des lectures.

M. le Président demande en conséquence à ses collègues

de vouloir bien indiquer, au plus tard pour la séance du mois de mars, s'ils comptent se rendre à Paris pour cette époque, et s'ils pourraient représenter la Société. M. Félix le Sergeant de Monnecove, qui sera alors à Paris, accepte le mandat que la Compagnie est heureuse de lui confier. Il est aussi décidé que le Secrétaire général écrira à M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, qui, tous les ans, représente la Société des Antiquaires de la Morinie à ces réunions, pour lui demander s'il veut bien encore accepter, cette année, cette mission.

L'on procède ensuite à l'élection des membres correspondants présentés dans la dernière réunion. MM. Georges Vallée, étudiant en droit à Douai, Charles de Gournay, propriétaire à Clarques, et Amédée de Gournay, propriétaire à Wandonne, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, membres correspondants. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Delmotte propose l'admission de M. H. de Givenchy comme membre titulaire, et M. L. Deschamps de Pas fait une proposition semblable pour M. G. le Sergeant de Monnecove. Ces propositions étant appuyées, l'élection est renvoyée, conformément au règlement, à la séance prochaine.

M. le Trésorier a ensuite la parole pour exposer la situation financière de la Compagnie. Cet exposé, nécessairement très sommaire, se résume ainsi qu'il suit :

Recettes de l'exercice 1873, y compris l'encaisse au 1er janvier 1873	4546	12
Dépenses faites dans le courant de 1873	1101	70
Reste en caisse au 1er janvier 1874	3444	42

Conformément au vœu du règlement, une Commission de trois membres est nommée pour examiner les comptes. MM. de Cardevacque, A. le Sergeant de Monnecove et du Hays, sont désignés à cet effet. La Commission est priée de produire son rapport à la séance prochaine.

M. Félix le Sergeant de Monnecove demande la parole pour faire connaître à la Compagnie une publication importante qui se prépare à Paris, intéressant au plus haut point la ville de Saint-Omer. Il s'exprime en ces termes :

« La bibliothèque de l'École des hautes études à Paris, commencera au mois de novembre prochain un volume contenant les documents suivants :

« Les Keures et Règlements de la ville de Saint-Omer, contenus dans le Keureboeck (archives municipales, pièce cotée A. B. XVIII, 14).

« Les documents de même nature contenus dans un manuscrit de la bibliothèque communale, provenant des archives municipales, où il était coté A. B. XVIII, 15.

« Ceux du gros registre du greffe (grand registre en parchemin) et beaucoup de chartes concernant les métiers et le commerce, prises tant dans les archives de Saint-Omer (municipales et ecclésiastiques) qu'à la bibliothèque communale (cartulaire de Saint-Bertin) et à la bibliothèque nationale.

« Ce volume aura probablement pour titre : *Essai sur les institutions municipales de Saint-Omer*. »

La Société est heureuse d'apprendre la publication de documents aussi intéressants que ceux que l'on vient d'indiquer. Elle exprime seulement le regret que l'état de ses ressources ne lui ait pas permis de l'entreprendre elle-même.

M. F. le Sergeant de Monnecove donne ensuite lecture de la note suivante :

M. Giry a l'honneur de proposer à la Société des Antiquaires de la Morinie de se charger de publier les documents sur Thérouanne recueillis par M. Duchet dans les archives de l'évêché de Bruges.

Ces documents sont :

1° Un cartulaire du XIIIe siècle, entièrement copié, et du plus grand intérêt, contenant 190 chartes des XIIe et XIIIe siècles, presque toutes inédites). (212 pages).

2° Un cartulaire copié au XVe siècle par Jean de Montreuil.

(Analyse de toutes les chartes, extraits et copies des plus intéressantes). (50 pages).

3° Notices, extraits et copies des chartes contenues dans un cartulaire du XV[e] siècle, contenant 80 documents compris entre les dates 1337 et 1464. (71 pages).

4° Analyse, extraits et copies d'un cahier du XVI[e] siècle, contenant des documents relatifs à Thérouanne. (68 pages).

5° Un inventaire de titres de l'évêché de Thérouanne. (Inventaire en latin, assez détaillé, de titres qui n'existent plus). (14 pages).

6° Analyse et extraits d'un registre de l'évêché. (10 pages).

7° Un feuillet d'un cartulaire de Thérouanne qui se trouve à Paris. (4 pages).

Cette publication, avec les tables et la préface, formerait un volume de 500 pages environ, format et caractères des Mémoires de la Société.

Pour lui donner plus d'unité et de commodité, il importerait de fondre dans un ordre chronologique les documents de ces différents cartulaires, tout en ayant soin de noter, pour chacun, de quel cartulaire ils proviennent, et en décrivant soigneusement dans la préface les sources diverses.

M. Giry offre de se charger de la préface et des tables, ainsi que de corriger et préparer la publication. Il faut dater avec soin toutes les pièces, les faire précéder d'un court sommaire, et y joindre les notes indispensables. M. Giry en outre prépare un registre des évêques de Thérouanne, et il pense qu'il serait bien placé à la suite de ces cartulaires ; ce serait environ 50 pages à ajouter au volume, ou même 30, si on le mettait comme appendice en petit texte.

Dès le mois d'avril prochain il serait prêt à commencer cette publication.

La Société est unanime pour accepter le principe de cette publication, et charge son Secrétaire général de faire connaître à M. Giry son adhésion.

Une discussion s'engage alors sur le format qui sera adopté

pour cette publication. Un membre expose que les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie ayant été jusqu'ici publiés dans le format in-8°, il serait regrettable de s'en départir et d'adopter celui in-4° pour le volume en question. — Il est répondu à cela que, dans presque toutes les Sociétés savantes, entre autres la Société des Antiquaires de Picardie, les Mémoires étant de format in-8°, les documents inédits sont publiés dans le format in-4° ; que d'ailleurs la Société des Antiquaires de la Morinie elle-même a dérogé au principe invoqué par l'honorable préopinant, puisque l'*Histoire Sigillairė de Saint-Omer*, publiée sous ses auspices et son patronage, est de format in-4°. — M. F. le Sergeant de Monnecove reprenant alors la parole, ajoute que, si l'on adopte ce dernier format, qui est celui des cartulaires publiés par les soins du Gouvernement, il y a tout lieu d'espérer une subvention du Ministère, indépendamment de la souscription à un certain nombre d'exemplaires.

Ces considérations font pencher la Compagnie vers l'adoption du format in-4°, mais avant de prendre aucune décision, l'assemblée prie l'honorable M. F. le Sergeant de Monnecove de vouloir bien prendre à Paris dans les bureaux du Ministère, les renseignements propres à l'éclairer et à la fixer, renvoyant la solution de cette affaire à la séance prochaine.

La parole est ensuite donnée à M. L. Deschamps de Pas qui continue la lecture d'une partie de son travail sur les établissements hospitaliers de Saint-Omer, lecture commencée dans la dernière séance.

Avant de se séparer, le Secrétaire général appelle l'attention de la Société sur les deux faits suivants :

1° L'église de Blandecques est en pleine reconstruction, la nef et les bas côtés ont été démolis, et il est question, dit-on, de démolir également le chœur, sous prétexte de son peu de solidité. Or, cette dernière partie ayant été comprise, dans le classement effectué, par la Commission des antiquités départementales, parmi les monuments à classer au nombre des monu-

ments historiques, M. Deschamps de Pas demande s'il n'y aurait pas lieu que la Société intervînt pour mettre obstacle, s'il est possible, à cette démolition, dont l'urgence ne lui paraît pas bien démontrée.

L'assemblée invite M. le Président à vouloir bien écrire à M. le Sous-Préfet pour lui signaler les faits, sollicitant son intervention auprès de M le Préfet pour s'opposer à la démolition du chœur de l'église de Blandecques.

2° Il existait à la cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Susanne servant de magasin et démolie dans l'intérêt de l'isolement de l'église, un monument funéraire de Philippe de Sainte-Aldegonde, grand bailli de Saint-Omer de 1555 à 1574, composé des figures couchées de ce gouverneur et de sa femme, et de plusieurs autres parties de sculpture. Bien que fort détérioré, ce tombeau eût pu être restauré et figurer avec honneur dans l'intérieur de l'édifice. Au lieu de cela, il paraît que le tout, à l'exception d'un ou deux morceaux, a été abandonné pour compte à des entrepreneurs, qui l'ont débité en petits fragments pour être réemployés, sous une forme nouvelle, dans les travaux de l'église.

La Société croit devoir protester avec énergie contre cet acte inqualifiable de vandalisme, et charge son Président d'écrire en ce sens à M. le Président du Conseil de fabrique de Notre-Dame.

La séance est ensuite levée à 9 heures et demie.

Séance du 7 mars 1874.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

M. le Président Quenson écrit qu'une indisposition passagère l'empêche d'assister à la réunion.

A 7 heures et demie la séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans

observations. Vient ensuite la nomenclature des ouvrages déposés sur le bureau dont voici les titres :

Inventaires et Documents publiés par ordre de l'Empereur. — Collection de Sceaux, par M. Douët d'Arcq.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Douai, t. XI, 1870-1872.

Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne, 1872-1873.

Mémoires de la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille, 1872, 2e partie.

Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 3e série, 1er volume.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, t. III.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 4e série, t. V.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de la Creuse, t. IV.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1873, nº 3.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 2e série, t. IV.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, nos 7 et 8.

Revue Agricole de Valenciennes, décembre 1873.

Nécrologe du Fort Saint-François d'Aire-sur-la-Lys, par M. Victor Advielle (d'Arras).

Programme des Concours ouverts par la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille. (Prix Vicar).

L'Institut, nos 58 et 59.

Romania, recueil trimestriel, janvier 1874.

Revue Bibliographique, février 1873.

Bulletin de la Société Bibliographique, février 1873.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1873, 5e et 6e livraisons.

Parmi ces ouvrages se trouve une brochure contenant *les Lettres et Mémoires de M. Placide de Bailliencourt*, relatives

à la question de l'Université de Douai, en 1790, dont a fait hommage notre collègue M. de Bailliencourt, présent à la séance. Organe de la Compagnie, M. le Président adresse ses remercîments à l'honorable membre.

M. le Président invite ensuite le Secrétaire à donner connaissance de la correspondance qui se résume ainsi qu'il suit :

1° M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, fait connaître qu'il a adressé, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, un exemplaire du tome XI, 2e série, des Mémoires de cette Société. (Ce volume figure parmi ceux déposés sur le bureau).

2° La Société Archéologique du Midi de la France, envoie le programme des sujets de prix proposés par elle pour les années 1874-1875.

3° M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise écrit qu'il accepte la mission que la Société des Antiquaires de la Morinie veut bien lui confier, de la représenter aux séances de la Sorbonne, lors de la réunion des délégués des Sociétés savantes, sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, au mois d'avril prochain.

4° MM. Charles et Amédée de Gournay, nommés membres correspondants dans la dernière séance, adressent leurs remercîments à leurs collègues.

5° M. Georges Vallée, nommé également membre correspondant, dans la même séance, adresse aussi ses remercîments, et se met à la disposition de la Société pour les recherches qu'elle voudrait bien lui confier, soit dans le pays, soit dans les bibliothèques de Lille, Douai ou Arras.

6° M. Caix de Saint-Aymour, membre du Conseil général de l'Oise, envoie le premier numéro de 1874 de l'*Indicateur de l'archéologue*, qui paraît tous les mois, et demande l'échange des publications de la Société, contre l'*Indicateur*.

La Compagnie, consultée, accepte l'échange proposé, et charge son Secrétaire général de transmettre son acceptation à M. Caix de Saint-Aymour.

7° M. le Sous-Préfet de Saint-Omer, en réponse à la lettre que lui avait adressée M. le Président, en vertu de la délibération de l'assemblée, dans la séance précédente, relativement au chœur de l'église de Blandecques, envoie copie de la lettre qu'il a reçue à ce sujet de M. le Maire de cette commune. Il résulte de cette lettre que le Conseil de fabrique n'a point intention de toucher au chœur de l'église, et que toutes les précautions ont été prises pour conserver et protéger cette partie si intéressante, pendant les travaux de reconstruction du reste de l'édifice. M. le Maire ajoute que, si, malgré les précautions indiquées, il se produisait quelque affaissement dans le chœur, il s'empressera d'en informer M. le Sous-Préfet, pour qu'il soit pris, sans retard, une décision qui sauvegarde tous les intérêts.

La Société est heureuse d'apprendre que ses craintes ne se réaliseront pas, du moins pour le moment, et que l'on peut espérer encore conserver le chœur de l'église de Blandecques. Un membre fait connaître cependant à la Compagnie, qu'il résulte de diverses conversations entendues et de renseignements fournis par l'entrepreneur des travaux, que la démolition du chœur actuel et sa reconstruction ne sont dans la pensée de plusieurs qu'une question d'argent ; si l'on pouvait se procurer de suite la somme nécessaire, ce travail serait décidé dès à présent. L'on donne pour raison que les murs à l'extérieur sont lézardés, et que le sol du chœur va se trouver à 0,50 en contre-bas du sol de l'église reconstruite. L'on affirme, également, que le devis des travaux approuvés comprend la démolition du chœur. Dans cet état de la question, l'assemblée décide qu'il y a lieu pour tous ses membres de ne pas se départir de leur vigilance, afin de ne pas être surpris par un coup imprévu. Elle décide, aussi, qu'il sera demandé communication du devis approuvé, pour que l'on puisse s'assurer si, en effet, les faits annoncés sont exacts, et délègue son Secrétaire général pour procéder à cette information.

8° M. le Président du Conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame répond à M. le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, au sujet de la lettre que ce dernier lui avait adressée touchant les restes du mausolée de Philippe de Sainte-Aldegonde. Cette réponse a paru si étrange à la Compagnie, qu'elle en a décidé l'insertion textuelle au procès-verbal, sans commentaires, en la faisant précéder de la lettre qui avait été envoyée en son nom par son Président.

Voici la lettre de M. le Président de la Société.

Saint-Omer, le 12 février 1874.

Monsieur le Président du Conseil de fabrique de l'église Notre-Dame de Saint-Omer,

Monsieur le Président,

La Société des Antiquaires de la Morinie a été vivement émue d'un fait sur lequel elle croit devoir appeler votre attention. Il existait, dans la chapelle Sainte-Susanne, servant de magasin, actuellement démolie dans l'intérêt de l'isolement de la cathédrale, diverses parties d'un monument funéraire de Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Nortkelmes, grand bailli de Saint Omer de 1555 à 1574. Ces parties comprenaient les statues couchées de Philippe de Sainte-Aldegonde et de sa femme, un grand médaillon représentant la Vierge, d'autres bas-reliefs et quelques morceaux. Quelque détérioré que fut ce monument, ce qui n'est pas étonnant, vû son long séjour à Batavia, près Arques, où il était exposé à toutes les intempéries des saisons, il eut pu être parfaitement rétabli, comme on l'a fait il y a quelques années de celui d'Eustache de Croy. S'il n'y avait pas possibilité d'utiliser à cet effet une des nombreuses chapelles latérales, on eût pu sans inconvénient le placer dans un entre-colonnement en regard du cénotaphe de Saint-Omer, et, convenablement restauré, il eut augmenté le nombre des objets d'art qui enrichissent notre belle cathédrale. Les figures dues au ciseau du sculpteur Dubrœucq, enfant du pays, n'étaient pas sans mérite de l'aveu des connais-

seurs. La Société des Antiquaires de la Morinie, qui connaissait l'existence de ce précieux monument, conservait toujours l'espérance de son rétablissement auquel elle eût certainement contribué suivant ses moyens. Aussi, a-t-elle été singulièrement surprise d'apprendre que la presque totalité des parties subsistantes de ce monument ont été abandonnées pour compte à des entrepreneurs, qui les ont débitées par fragments, dont plusieurs ont été réemployés sous une autre forme dans des travaux intérieurs de l'église. La Société, gardienne vigilante des souvenirs historiques se rattachant au pays, croit devoir protester vivement contre cette manière d'agir, et, organe de ses intentions, je viens vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire connaître sa protestation au Conseil de fabrique. Elle voit avec infiniment de regret le sans façon avec lequel on traite le plus beau monument que possède Saint-Omer et me charge de vous exprimer l'espoir qu'à l'avenir de semblables faits ne se reproduiront plus. Elle s'en repose avec assurance sur le zèle éclairé de MM. les membres du Conseil qui ne permettront certainement plus, que les diverses parties du monument et les objets d'art qu'il contient, de quelque nature qu'ils soient, soient dénaturés, sans que des personnes ayant des connaissances spéciales requises aient été appelées à se prononcer sur la nouvelle destination qu'on veut leur donner.

C'est dans cette espérance que je vous prie, M. le Président, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

Le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Signé : QUENSON.

Voici maintenant la réponse du Conseil de fabrique.

Monsieur le Président,

En conformité de votre lettre du 12 février 1874, j'ai donné connaissance au Conseil de fabrique de la paroisse Notre-

Dame, de la protestation de la Société des Antiquaires de la Morinie ;

Les Conseils de fabrique institués par le décret du 30 décembre 1809, ne dépendant, en aucune façon, des Sociétés particulières, nous n'avons pas à répondre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président du Conseil de la fabrique de Notre-Dame,

Signé : DE PELET.

Saint-Omer, le 22 février 1874.

M. le Président saisit l'occasion de cette communication pour protester contre les déplacements fréquents que l'on fait subir aux objets d'art, monuments votifs, pierres tumulaires, dans l'intérieur de la cathédrale, ce qui leur enlève complètement leur cachet historique. L'assemblée s'associe énergiquement à cette protestation.

9° M. J.-M. Richard, Archiviste du Pas-de-Calais, demande communication du 3e volume de l'Inventaire des Archives d'Artois, que la Société a fait copier sur un manuscrit qui lui a été communiqué par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Il désirerait en faire faire une copie pour les archives départementales.

La Compagnie consultée, autorise cette communication ; la remise du volume demandé ne devant avoir lieu que contre un reçu régulier.

La lecture de la correspondance étant terminée, l'on procède à l'élection de deux membres titulaires. Le scrutin est ouvert, et MM. Henri Taffin de Givenchy et Gaston le Sergeant de Monnecove ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, membres titulaires. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Alb. Legrand présente ensuite M. Emile Pagart d'Hermansart, pour être admis comme membre titulaire, et M. L.

Deschamps de Pas, au nom de M. le Président Quenson, absent, présente M. Augustin Saupique, avocat à Saint-Dizier, comme candidat au titre de membre correspondant. Ces propositions étant appuyées, l'élection est renvoyée à la séance prochaine, conformément au règlement.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission des comptes. L'un des membres, M. de Cardevacque, fait au nom de la dite Commission, un rapport verbal, duquel il résulte que les comptes de M. le Trésorier ont été vérifiés, qu'ils ont été trouvés régulièrement tenus, et que le résultat final au 31 décembre 1873, est conforme à ce qui a été indiqué dans la séance précédente. En conséquence ce compte est admis par l'assemblée.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire général, pour rendre compte des démarches qui ont été faites au sujet du projet de publication du Cartulaire de Thérouanne, par M. Giry, d'après les papiers de M. Duchet. La Compagnie appelée à se prononcer sur le format à adopter, décide que l'on prendra le format in-4°, afin de rendre le travail plus conforme aux cartulaires édités par le Gouvernement. Quant à la question d'impression, elle est renvoyée à une Commission composée de MM. de Cardevacque, de Bailliencourt et Butor, priés de prendre les renseignements nécessaires auprès de MM. les imprimeurs de la ville, de leur demander leurs devis, et de faire leur rapport dans la prochaine réunion.

Avant de clore la séance, M. le Président prie M. Albert le Sergeant de Monnecove de vouloir bien accepter les fonctions de Bibliothécaire de la Société, et de s'occuper du rangement de la bibliothèque. L'honorable membre accepte cette mission.

L'assemblée se sépare à 9 heures et demie.

Séance du 4 avril 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président distribue aux membres présents les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, dont les titres sont les suivants :

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, 1873.
Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie du Val d'Isère, 2e vol., 5e livraison.
Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1873.
Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trimestres 1873.
Table générale des Bulletins du Comité des Travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes, par M. Octave Teissier.
L'Investigateur, janvier, février et mars 1874.
Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, nos 5 et 6.
Bulletin Scientifique du département du Nord, janvier, février et mars 1874.
Bulletin de la Société Bibliographique, mars 1874.
Revue Bibliographique universelle, mars 1874.

M. le Président invite ensuite le Secrétaire général à donner lecture de la correspondance mensuelle, qui est peu nombreuse, et se borne aux lettres suivantes :

1° Lettre de M. Quetelet, annonçant la mort de son père, M. Jacques-Adolphe-Lambert Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, Secrétaire perpétuel de l'Académie des

Sciences de Belgique, décédé à Bruxelles, le 17 février 1874, à l'âge de 78 ans.

La Société des Antiquaires de la Morinie s'associe à la douleur de la famille de M. Quetelet, qui faisait partie de cette Compagnie savante comme membre correspondant, et charge son Secrétaire d'en transmettre l'expression à son fils.

2° M. le Secrétaire de la Société historique de Compiègne réclame l'envoi de quelques livraisons du Bulletin, qui ont été omises dans le paquet qui lui a été adressé, au moment où l'échange des publications a été admis. Il sera fait droit à sa demande, à laquelle il a été déjà répondu dans ce sens.

3° Circulaire du bureau de l'Association française pour l'avancement, des Sciences, proposant d'établir un bureau central à Paris, servant de lien entre toutes les Sociétés de province, et se chargeant de transmettre leurs publications aux Sociétés correspondantes. — La Société, considérant qu'actuellement les volumes se transportent sans frais par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique, décide qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'accepter l'offre qui lui est faite.

La parole est accordée à M. de Bailliencourt, pour rendre compte, au nom de la Commission nommée dans la dernière réunion, des démarches faites auprès des imprimeurs de la ville, afin de connaître leurs conditions pour l'impression projetée du Cartulaire de Thérouanne. L'un des imprimeurs a fourni les prix et un spécimen ; mais l'autre, qui est actuellement chargé de l'impression des volumes et du bulletin, a répondu qu'il se référait à la convention passée avec le Secrétaire général, lors de l'exécution du IXe volume des Mémoires. — On fait observer à ce sujet, qu'à cette époque, la Société n'imprimait que dans le format in-8° et qu'actuellement il s'agit du format in-4°, et, qu'en conséquence, la convention précitée, qu'on n'a du reste pas sous la main, ne pouvait avoir rapport à celui-ci. L'honorable membre rapporteur est invité en conséquence à demander de nouveaux renseignements, en

même temps qu'un spécimen plus complet aux deux imprimeurs.

M. Dramard, juge au tribunal de Béthune, correspondant de la Société, envoie en communication la première partie du travail qu'il a entrepris, et qui a pour titre : *Notice historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie et sur ses travaux*, et demande en même temps divers renseignements pour compléter son œuvre. Parmi les documents qu'il réclame, se trouvent les plus anciens registres de la Société. Il existe en effet un volume contenant les procès-verbaux depuis la fondation de la Société jusqu'en 1852 environ.

Après une courte discussion, la Compagnie, considérant qu'il s'agit ici d'un travail fait dans son intérêt, autorise la communication demandée. Le volume ne sera toutefois confié que sur reçu, et pour un temps limité.

Il est donné lecture d'une partie de la notice de M. Dramard, qui retrace l'histoire de la Société depuis son origine, les travaux qu'elle a édités, les efforts qu'elle a faits pour remplir le programme qu'elle s'était imposé, les fouilles qu'elle a entreprises et les causes du ralentissement apparent de son activité. La Compagnie écoute avec un intérêt marqué cette lecture qui rappelle aux membres présents bien des souvenirs, et charge son Secrétaire d'en remercier son auteur, et en même temps de lui fournir les renseignements qu'il demande.

L'ordre du jour appelle ensuite le scrutin pour la nomination d'un membre titulaire et d'un membre correspondant. M. E. Pagart d'Hermansart, propriétaire à Saint-Omer, et M. Saupique, avocat à Saint-Dizier, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, le premier membre titulaire, et le second, membre correspondant. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Alb. Legrand propose, en qualité de membre titulaire, M. Ludovic de Richoufftz. Cette proposition étant appuyée, le scrutin, conformément au règlement, aura lieu à la prochaine réunion.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 2 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance est ouverte à 8 heures moins un quart.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Président Quenson, qui, étant indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. Albert Legrand, Vice-Président, le remplace au fauteuil.

Le Secrétaire général a la parole pour lire le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître et distribue aux membres présents les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, et dont la nomenclature suit :

Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, 1868-1870, et 1re partie, t. V.

Bulletin de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, t. II, 1er fascicule.

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, juillet-octobre, novembre et décembre 1873.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 29e livr.

Revue Agricole de Valenciennes, janvier et février 1874.

Vie de saint Bertin, en vers, composée par Simon, avec une notice préliminaire et des notes par M. F. Morand.

Définitions du chapitre général de Cluny de l'an 1323, publiées d'après le manuscrit original, avec une introduction et un index des noms de lieux, par M. F. Morand.

Etudes sur l'Attrébatie avant le sixième siècle, par M. A. Terninck, t. 2e.

Annuaire de la Société Philotechnique, année 1873.

Verhandelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen twaalfde deel, 2 vol. in-4°.

Verhandelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, afdeeling letterkunde, 3 vol. in-4°.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, afdeeling Natuurkunde tweede Reeks, 4 vol. in-8°.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, afdeeling Letterkunde, 3 vol. et 3 livraisons in-8°.

Onze planches d'atlas dans une enveloppe.

Jaarboek van de Koninklijke akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam, 1869, 1870, 1871 et 1872.

Processen Verbaal van de Gewone Vergaderingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, 4 livraisons.

Gaudia domestica, elegia Petri Esseiva Friburgensis helvetii cui certaminis poetici instituti ex legato Jac. Henr. Hoeufft.

Urania, carmen didascalicum Petri Esseiva Friburgensis helvetii cui certaminis poetici praemium e legato Jacobi Henrici Hoeufft.

Ad Juvenem, satira Petri Esseiva Friburgensis helvetii cui certaminis poetici praemium et legato Jacobi Henrici Hoeufft.

Indicateur de l'Archéologie, mars et avril 1874.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, 7 juillet 1870, 10 octobre 1872.

Revue Bibliographique universelle, avril 1874.

Bulletin de la Société Bibliographique, avril 1874.

Brief et vray récit de la prinse de Terouane et Hédin avec la bataille faite à Renty, 1553-1554, par Jacques-Basilic Marchant. — Réimpression dédiée à la Société des Antiquaires de la Morinie, par Félix le Sergeant de Monnecove, membre titulaire de cette Société. 1874.

Ce dernier ouvrage est présenté à l'assemblée par l'auteur,

M. Félix le Sergeant de Monnecove, qui assiste à la séance. M. le Président le remercie, au nom de la Compagnie, de ce don, ainsi que de la dédicace qu'il a bien voulu mettre en tête de cette réimpression d'une plaquette rarissime, qui est accompagnée et suivie de notes très intéressantes, dues à la plume du savant éditeur, et de pièces nouvelles et inédites.

M. E. Pagart d'Hermansart, présent à la séance, remercie la Compagnie de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en l'admettant dans son sein, et regrette que son insuffisance ne lui permette pas de prendre à ses travaux une part aussi active qu'il le voudrait. Il exprime néanmoins l'espoir, que l'exemple et le contact de ses collègues lui faciliteront la tâche qu'on lui a imposée par cette admission, tâche que leur bienveillance contribuera à rendre moins lourde.

M. le Président répond au récipiendaire que, neveu du regretté M. Pagart, l'un des fondateurs de la Société, qui a laissé de si excellents souvenirs, sa place se trouvait naturellement marquée parmi nous ; qu'il y a longtemps que l'on y désirait sa présence, et qu'il le remerciait d'avoir bien voulu enfin ne plus s'opposer à ce que son admission fut proposée à la Compagnie. Il ajoute que M. E. Pagart s'exagère les difficultés de la charge qu'il a acceptée. Un peu de goût pour les études archéologiques et historiques le mettra facilement à même de suivre les travaux de la Société et d'y participer. M. le Président ose donc compter sur la collaboration effective de M. Pagart, en même temps que sur son dévouement.

M. le Président invite ensuite le Secrétaire général à donner lecture de la correspondance mensuelle, qui se résume ainsi qu'il suit :

1° La Société Académique de Boulogne-sur-mer adresse le programme des prix proposés par elle pour le concours de 1874

2° La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, adresse aussi le programme de ses concours pour 1874.

3° L'Académie royale des Sciences d'Amsterdam accuse

réception de diverses livraisons du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

4° La même Académie annonce l'envoi de plusieurs volumes de ses publications pour les années 1872 et 1873.

Ces volumes figurent dans la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et le Secrétaire général en a accusé réception.

5° M. l'abbé Laurent, curé de Brimeux, se plaint de diverses erreurs commises dans l'impression de son travail sur l'*Emplacement de Quentowic*, inséré dans les livraisons 87 et 88 du Bulletin. Il demande en même temps qu'on lui adresse le tirage à part de sa notice, qui lui avait été promis.

L'assemblée décide que, pour donner satisfaction à M. l'abbé Laurent, un erratum sera inséré dans le numéro du Bulletin en cours d'impression, et qu'à cet effet une demande lui sera adressée pour obtenir l'envoi d'un erratum complet. Quant au tirage à part de la notice, il paraîtrait qu'il n'a pas été fait, et comme les planches sont actuellement décomposées, il est convenu qu'on adressera à l'auteur douze exemplaires de ce numéro du Bulletin.

6° M. Armand Van Robais, correspondant à Abbeville, envoie : 1° Une notice intitulée, *Monnaies mérovingiennes trouvées à Etaples ;* 2° une note sur deux médailles gauloises. Ces deux notes, accompagnées de dessins, dont il sera donné ultérieurement une analyse, sont renvoyées à l'examen de M. F. le Sergeant de Monnecove.

7° M. Van Robais adresse aussi deux empreintes de sceaux, l'un portant pour légende : *S. Nicholai de Habarc*, et l'autre *S. Rigaut de Wandone*... La matrice qui a produit la première, appartient à l'auteur de la communication, et aurait été trouvée à Etaples. La seconde appartient à M. A. de Gournay, et a été trouvée à Clarques. Ces deux sceaux offrent tous les caractères du quinzième siècle. M. de Bailliencourt, membre titulaire, croit pouvoir donner des renseignements sur Nicolas de Habarc, et s'engage à communiquer ses recherches à une prochaine séance. En conséquence les empreintes envoyées

lui sont remises. Quant à *Rigaut de Wandonne*, propriétaire du second scel, il est parfaitement inconnu et il n'y a rien à en dire. Des remercîments seront adressés à M. Van Robais pour sa communication.

8° M. A. Giry, archiviste paléographe, correspondant à Paris, envoie un travail intitulé : *Analyse et extraits d'un registre des Archives municipales de Saint-Omer*. C'est le dépouillement complet du volume indiqué, dans l'inventaire des archives, sous le nom de *Grand Registre en parchemin*. Dans sa lettre jointe à l'envoi, notre correspondant exprime le désir de voir livrer de suite son travail à l'impression, ce qui lui permettrait de revoir les épreuves et de collationner les textes sur le manuscrit, et en même temps d'avoir plus promptement les feuilles de son travail, qui lui sont nécessaires pour les études qu'il a entreprises sur le droit municipal du Nord de la France.

L'assemblée est heureuse d'accueillir un travail aussi important que celui de M. Giry, qui figurera avec avantage dans ses publications, et pour donner autant que possible satisfaction à l'auteur, le Secrétaire général soumet à la Compagnie la proposition suivante : — Le volume en cours de publication, qui porte le n° XIV de la collection des Mémoires, comprend déjà 525 pages. La correspondance du maréchal de Châtillon, relative au siége de 1638, et dont la Société a voté l'impression, complétera le volume qui se trouvera avoir environ 700 pages. Au lieu d'attendre que cette impression soit terminée, ce qui pourrait encore un peu tarder, parce qu'on n'a pas encore entre les mains la copie complète de la susdite correspondance, le Secrétaire général propose de mettre sous presse de suite, un XVe volume des Mémoires, dans lequel figurerait le travail de M. Giry. Ce volume commencerait par la notice biographique de M. de Laplane et la notice intitulée *les Mayeurs et les Maires de la ville d'Aire*, par M. L. Cavrois. L'impression de ces deux notices, dont l'une est complétement composée, ne demanderait pas beaucoup de temps, et l'on

pourrait presque immédiatement entreprendre celle du travail de M. Giry. — Cette proposition est accueillie avec faveur par la Compagnie, qui lui donne son entier assentiment.

La lecture de la correspondance étant terminée, sur la proposition d'un des membres, M. le Président adresse à M. L. Deschamps de Pas, Secrétaire général, ses félicitations, au nom de l'assemblée, à l'occasion de la distinction qui vient de lui être accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique, sa nomination d'*Officier de l'Instruction publique*. — M. Deschamps de Pas remercie la Compagnie de la part qu'elle veut bien prendre à cet événement. Il ne se dissimule pas que la distinction qui lui a été accordée, n'est pas due à ses faibles mérites, mais il pense que M. le Ministre, en la lui donnant, a voulu honorer, dans la personne de son Secrétaire général, la Société des Antiquaires de la Morinie, qui, par ses travaux, tient une place distinguée parmi les Sociétés savantes des départements.

M. de Bailliencourt a la parole pour donner à l'assemblée des renseignements qu'il a pu obtenir des imprimeurs de la localité, sur les prix et les types qu'ils proposeraient pour la prochaine impression du Cartulaire de Thérouanne. L'honorable rapporteur expose que, malgré ses démarches, il n'a pu encore recueillir des renseignements suffisamment détaillés pour que la Compagnie puisse délibérer en toute connaissance de cause. — Un membre fait d'ailleurs observer qu'il serait bon de soumettre à l'éditeur du Cartulaire, M. A. Giry, les types que l'on se propose de suivre. — Pour satisfaire à cette observation, et obtenir en même temps les renseignements précis qui manquent, il est décidé qu'on fera imprimer chez chacun des concurrents, la même page d'un cartulaire, contenant les diverses sortes de caractères à employer, afin que l'on puisse juger *de visu*, de celui qu'il faut choisir. Les concurrents seraient invités aussi à fournir l'indication de leurs prix, suffisamment détaillée.

La parole est ensuite accordée à M. Félix le Sergeant de

Monnecove, pour rendre compte du congrès des délégués des Sociétés savantes, qui a eu lieu à la Sorbonne, du 9 au 11 avril dernier, auquel il a assisté comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie. L'honorable membre s'exprime en ces termes :

« Le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements s'est ouvert à Paris, à la Sorbonne, le jeudi 9 avril 1874 ; j'y ai assisté, comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie, afin de remplir le mandat qu'elle avait bien voulu me confier, et j'ai dû partager mon temps, autant qu'il était possible, entre la section d'histoire et de philologie et la section d'archéologie, afin d'essayer de vous rendre compte des lectures et des discussions les plus intéressantes pour nous. »

« Dans la section d'histoire et de philologie, présidée par M. Léopold Delisle, de l'Institut, M. Eugène de Beaurepaire, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, a présenté un mémoire sur les fêtes célébrées à Dieppe, en l'honneur de la Sainte-Vierge, et dont la partie principale était la lecture des poésies qui, sous le nom de *Palinods*, devaient célébrer ses vertus. Cet intéressant travail m'a fait penser à la patronne vénérée de notre cité, à Notre-Dame des Miracles, dont le culte au moyen âge mériterait certainement d'être retracé dans tous ses détails. »

« M. Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen, a traité de deux cas perdus par le latin, *le locatif* et *l'instrumental*, le locatif seul a laissé de nombreuses traces dans la syntaxe latine, c'est par d'anciens locatifs que l'on explique la règle *habito Romæ*, *Corinthi*, ainsi que les formes étranges : *Die quinti*, *die quinte*, employées par Plaute et citées par Macrobe. »

« M. Vion, membre de l'Académie d'Amiens, a développé la nécessité d'adopter une orthographe uniforme pour les noms propres, tant sur les cartes que dans les traités de géographie. »

« M. Audiat, membre de la Société des arts, sciences et belles-

lettres de Saintes, a retracé l'histoire d'un grand hospice fondé à Tesson, par le marquis Guinot de Mauconseil, et détruit par la Révolution. Nous aussi nous aurons bientôt, pour nos vieux établissements hospitaliers, une histoire dont les prémices nous ont été offertes dans les intéressantes lectures du Secrétaire général de notre Société. »

« M. Deseille, membre de la Société académique de Boulogne-sur-mer, a lu une très curieuse étude sur les origines de la pêche maritime, 932-1550, d'après les chartes, comptes de deniers et autres documents officiels, en s'occupant spécialement des habitants du littoral de notre département. »

« M. Tailliar, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, et correspondant de notre Société, a fait l'histoire de trois grands imposteurs qui, du douzième au quatorzième siècle, se firent passer pour de grands personnages. Le premier est un faux Bauduin, se disant baron d'Ardres, en 1146 ; le second est un autre faux Bauduin, se donnant pour un comte de Flandre, et un empereur de Constantinople, en 1225 ; tous les deux revenaient de la Terre-Sainte, et se déclaraient fils et héritiers des personnages dont ils prenaient les noms. »

« Dans la section d'archéologie, présidée par M. le marquis de Lagrange, de l'Institut, M. Morel, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, du département de la Marne, a donné lecture d'une étude sur les sépultures gauloises de la Marne ; son travail intitulé : *Matériaux pour l'histoire de la Champagne souterraine, ou douze années de fouilles archéologiques dans la Marne, 1862-1874*, peut être cité comme un modèle de méthode et de sagacité. Il servirait parfaitement de guide aux explorateurs de la Morinie et de l'Atrébatie, dont les plus marquants sont membres de notre Société. »

« M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a présenté un mémoire sur des fouilles exécutées dans une villa romaine, aux Chasteliers de Frémur. »

« M. Lecadre, Président de la Société havraise d'études diverses, a lu une notice de M. Bailliard sur les fouilles, si importantes par leurs résultats, qui ont été exécutées au Catillon, commune de Lillebonne. »

« M. Brun, Secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a envoyé un rapport sur les sépultures gauloises du IIIe au VIe siècle. »

« M. Dumoutet, membre de la Société archéologique diocésaine de Bourges, a donné lecture d'un mémoire sur les sépultures mérovingiennes découvertes dans les terrains de la fonderie de l'arsenal de Bourges. »

« Tous ces mémoires m'ont rappelé les intelligentes recherches de plusieurs de nos collègues, et m'ont fait vivement désirer que les résultats de leurs découvertes puissent être rendus publics dans le congrès de 1875. »

« A l'occasion de ces diverses lectures, M. Léon Renier, de l'Institut, Vice-Président de la Section d'archéologie, relevant l'épithète *gallo-romaine*, qui revenait souvent, a signalé, comme il l'a déjà fait en plusieurs occasions, l'impropriété de cette qualification vraiment fausse, puisqu'il n'y a pas eu d'époque où les Gaulois, amis des Romains, auraient dominé sur le monde ; en outre on ne nomme pas britanno-romains, les monuments élevés dans la Bretagne sous les Romains, il faut donc dire l'époque romaine, comme on dit l'époque mérovingienne, etc. »

« Après les séances des sections, qui ont duré trois jours, remplis par des lectures et des discussions importantes, les récompenses ont été décernées dans une séance générale, présidée par le Ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts. Les rapports sur les concours des Sociétés savantes, en 1874, ont été présentés par M. Hippeau, pour la section d'histoire et de philologie, et par M. Chabouillet, pour la section d'archéologie. Dans l'un comme dans l'autre, il n'était pas question de notre Société, restée muette pendant ces trois intéressantes journées, et nous eussions quitté la

Sorbonne, avec le regret de voir nos amis oubliés dans cette fête du labeur sérieux, si nous n'avions entendu proclamer, parmi les noms des savants promus Officiers de l'Instruction publique, celui du Secrétaire général de notre Société, M. Deschamps de Pas, correspondant du ministère pour les travaux historiques et correspondant de l'Institut. »

M. le Président remercie au nom de l'assemblée, M. Félix le Sergeant de Monnecove, du compte-rendu qu'il vient de présenter.

M. Gaston le Sergeant de Monnecove lit une note intéressante sur les œuvres que l'on peut attribuer au sculpteur Jacques Dubrœucq, et qui existent à Saint-Omer dans diverses églises. Une discussion s'engage sur le lieu d'origine de cet artiste, à-propos duquel on lit dans *le Moniteur*, du 3 janvier 1874, la note suivante :

« Le Cercle archéologique de Mons a décidé de prendre l'initiative de l'érection d'un monument à la mémoire de Jacques Du Breucq, célèbre statuaire et architecte montois du seizième siècle. »

M. Félix le Sergeant de Monnecove reprenant, à ce propos, la note insérée par Wallet, dans sa description de la cathédrale de Saint-Omer, n'a pas de peine à démontrer qu'il y a probablement confusion entre le statuaire qui a fait une partie des œuvres existant à Saint-Omer, et dont l'une le mausolée d'Eustache de Croy, date certainement de 1530 ou environ, et l'artiste du même nom, à la fois architecte et sculpteur, qui, en 1634, avait commencé la construction de Saint-Guilain, à Mons. Il peut se faire que Saint-Omer puisse revendiquer le premier, comme lui ayant donné le jour, tandis que le second serait montois d'origine.

M. Gaston le Sergeant de Monnecove est invité à reprendre sa note et à l'accompagner de recherches dirigées dans ce sens, avant qu'on l'insère dans le Bulletin.

Le Secrétaire général fait connaître à l'assemblée que, conformément à ce qui a été décidé à l'avant-dernière séance, il

a vu M. le Sous-Préfet, relativement au chœur de l'église de Blandecques. M. le Sous-Préfet lui a affirmé, que le devis des travaux approuvés à faire à cette église ne comprenait nullement la reconstruction du chœur, que l'on devait conserver dans son intégrité, et a renouvelé l'assurance qu'il veillerait à ce qu'il n'y soit touché en aucune manière. — A ce propos, un membre expose que la conservation de ce monument a fait l'objet d'une délibération spéciale du Conseil général. Il n'y a donc rien à craindre pour le moment. La subvention de l'Etat est réclamée seulement pour la reconstruction du reste de l'église, et non pour celle du chœur.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Ludovic de Richoufftz, présenté à la dernière séance. Le scrutin est ouvert, et le candidat ayant réuni l'unanimité des votes, M. le Président le proclame comme membre titulaire. Avis lui sera donné de sa nomination.

M. Félix le Sergeant de Monnecove a la parole pour faire connaître quelques observations sur la soi-disant chronique de Jacques Genelle, dont plusieurs fragments ont été insérés dans le Bulletin, sous la signature de M. de Laplane. L'assemblée écoute la lecture de cette note avec intérêt, et décide son impression dans l'un des prochains numéros du Bulletin.

Le même membre lit également une note sur une communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, relative à un ouvrage inédit, une vie de Louis VII, attribuée à Suger. Comme tout ce qui concerne cet illustre abbé, que Saint-Omer peut revendiquer pour un de ses enfants, est de nature à intéresser la Société, celle-ci a écouté avec attention la note remise par notre honorable collègue, et elle a décidé qu'elle serait insérée textuellement au procès-verbal. En voici la substance :

« Le 17 avril 1874, j'assistais à la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, lorsque M. Léopold Delisle annonça que M. Jules Lair, ancien élève de l'Ecole des chartes, en recueillant les matériaux d'une édition critique de

l'*Histoire des ducs de Normandie*, par Guillaume de Jumiéges, venait de découvrir, dans un manuscrit du XII[e] siècle, provenant de Saint-Germain-des-Prés, le commencement d'une *Vie de Louis VII* qu'il attribue à l'abbé Suger. M. Léopold Delisle approuve complétement cette attribution, car le fragment contient plusieurs particularités qui ne peuvent avoir été connues que de Suger. »

« Parmi les faits que ces pages renferment, l'un des plus remarquables est celui d'une insurrection communale à Poitiers; les habitants s'étaient organisés en commune, fortifiant la ville, occupant l'hôtel municipal, et entraînant dans leur alliance les villes et les bourgs du Poitou ; le roi emporta Poitiers sans coup férir, déclara la commune dissoute et ordonna que les principaux bourgeois donnassent en ôtage leurs enfants, pour les disperser dans les diverses parties de la France. Suger était absent quand cette décision fut prise ; il accourut à Poitiers, s'assura du repentir des bourgeois et de l'excellent effet qui résulterait d'une mesure de clémence et parvint à obtenir le retrait du décret royal. Le vieux document ajoute que cet acte généreux mit une vive reconnaissance au cœur des bourgeois de Poitiers, et qu'on n'entendit plus parler de commune ni de rebellion. »

Après ces communications, M. Deschamps de Pas est invité à donner lecture de la suite de son travail sur les hospices de Saint-Omer. Vû l'heure avancée, l'auteur ne veut pas prolonger longtemps sa lecture, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

Plainte adressée par les religieux de l'Abbaye de Saint-Jean-au-Mont, près de Thérouanne, contre Danois de Choques.

(ORIGINAL SUR PARCHEMIN).

Communication de M. l'abbé Robert, curé de Fouquières-lez-Lens, membre correspondant.

11 mai 1384. — Jehan Warin, prévost de Monsteroel, au premier sergant du Roy no sire de ledicte prévosté qui sur ce sera requis salut. De le partie du procureur de honnerables et discrètes personnes les religieux abbé et couvent de l'église de Saint-Jehan-ou-Mont lés Terrewane nous a esté donné à entendre disans que comme lesdis religieux soient noblement fondé, doné et amorti du Roy nostre sire en toutes leurs temporalitez, èsquelz eulx ont et sont en possession et saisine de avoir toute justice et seignerie, et meesmement ès villes de Sains, de Fressin et environ, sauf le ressort là u il appartient, baillu, sergans, court, hommes et jugeurs, sur lesquelz il ont toute justice et seignerie haulte, moyenne et basse, en ce qui est tenu de aux sont en possession et saisine, que se aucuns fait soifs, haises, hèques, foussés ou trenquis en leur fons, demaine, fros ou flegars, de avoir et prendre amende de LX s., ou autre à ce introduite et coustumière, avec restitution du damage. Esquelles saisines, possessions et autres plusieurs plus plainement à déclairier, quant il le convenra, soient et aient esté lesdis religieux pour tel temps qu'il souffist pour

saisine acquerre et dener avec droit commun, us ou coustume du païs qui pour aux sont en ce à le veue et sceue de Danoys de Choques et de tous autres qui l'ont volu veir et savoir. Ce nonobstant, il a pleu audict Danois par lui, ses gens, varlés ou maisnies, ou par personne dont il a eu le fait pour agréable, avoir fait ou fait faire une soif, haise, hèques, foussés ou trenquis en une voye, sente ou flégart, estans entre le terre de le couture appartenant audict Danois et le voie, rue ou flégart qui va de Sains as Planques et le terre Pierre Gommer. Lesquels coses il a fait ou fait faire contre droit et raison, en commectant ladicte amende, laquelle il est refusant ou en demeure de paier, ou grant grief, préjudice et dommage desdicts religieux, et en attemptant à certaine complainte autrefois faite par lesdis religieux pour lesdictes soif, fossez ou trenquis, ou au mains en tourblant et empeschant lesdis religieux en leurs possessions et saisines, à tort et sans cause, indeuement et de nouvel, si que dit leurdit procureur, requérant que en ce le pourvéons de remède. Pourquoy nous vous mandons, et, se mestier est, commettons que vous approchiés pardevers ledit Danois, ses gens, varlés ou maisnies, et ailleurs là u il appartenra et dont requis serez, et de par le Roy no sire le commandez que tout ce qu'il a fait ou fait faire des coses dessusdictes il rappellece et compte pour nient, osteche et despeschece ledicte soif, haise, hèques fossés ou trenquis, paiece asdis complaignans ladicte amende et renunche au premier estat et deu, laisse de oresenavant joïr lesdis religieux et useir de leurs drois, saisines et possessions dessusdictes, s'il cognoist qu'il soit ainsi, et pour ce faire, respondre et obéir comme il appartient, assignant jour as parties à estre et comparoir pardevant vous sur le lieu ou lieux contencieux, auxquelz vous renouvelez lesdicts commandemens, en faisant obéir à yceux comme de raison sera. Et en cas d'opposition, les coses dessusdictes remises et réparées au premier estat et deu, comme dit est, le nouveleté obtée, caucion prinse desdictes amendes, les coses dessusdictes remises, réparées et

ostées réalment et de fait ou autrement deuement, assignant jour compettent aux parties par-devant noûs ou nostre lieutenant à Monsteroel, pour procéder, veir, ordener et aler avant sur ce, si comme de raison sera, en rescripsant ce que fait en arez. De faire vous donnons pooir, commandons à tous à qui il appartient que à vous en ce faisant diligence obéissent. Donné à Monsteroel soux nostre scel le XIe jour de may l'an mil CCC IIII^xx^ et quatre.

Au dos on lit : *Complainte exécutée contre Danois de Choques pour avoir fait clore une voie estant entre le terre de le Cousture et le voye qui va de Sains à Plancques, à la requeste des religieux abbé et couvent de Sainct-Jehan-lez-Thérouanne.*

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 6 juin 1874.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et dont la nomenclature suit :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXIVe.

Mémoires de la Société Littéraire et Archéologique de Lyon, années 1872-1873.

Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XIVe.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, janvier, février et mars 1874.

Bulletin de la Société Académique du Var, nouvelle série, t. VI.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, année 1873.

Travaux de l'Académie de Reims, années 1871-1872.

Annales de la Société d'Émulation de Bruges, t. VIII, nos 3 et 4.

Revue Agricole de Valenciennes, mars 1874.

Notes sur le canton de Fauquembergues 1874, par M. Félix le Sergeant de Monnecove.

Essai de Tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 99e livraison.

Indicateur de l'archéologue, mai, juin 1874.

Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard, 2e série. 5e volume, pages 333 à 427.

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, t. X, 5e et dernière livraison.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1874, no 1.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, avril 1874.

Revue Bibliographique universelle, mai 1874.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1874, 1re et 2e livraison.

La parole est accordée au Secrétaire général pour donner lecture de la correspondance, dont voici le résumé :

1° M. le Président de *la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, envoie le programme des sujets mis au concours pour l'année 1874.

Parmi les sujets proposés on remarque la question suivante qui ne manque pas d'intérêt pour notre pays :

« Faire l'histoire des dessèchements de l'arrondissement de « Dunkerque, exposer l'état actuel des voies d'écoulement « qui le traversent et indiquer les améliorations dont elles « seraient susceptibles. »

« Le mémoire devra autant que possible être accompagné « de cotes de nivellement. »

Il serait à souhaiter qu'une pareille étude fut entreprise pour notre arrondissement, mais celle-ci devrait en même temps comprendre les wateringues du Calaisis, les systèmes de dessèchement dans les deux parties se confondant, et n'en faisant qu'un.

2° M. le Secrétaire général de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Douai, accuse réception de l'envoi des derniers n^os^ du Bulletin.

3° M. Saupique, avocat, à Saint-Dizier, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses correspondants, et demande qu'on lui envoie le diplôme constatant sa nomination. — Il sera fait droit à la demande de notre nouveau collègue.

4° M. le Président de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais fait connaître que ladite Commission fait paraître en ce moment le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, vaste publication qui formera 7 volumes, grand in-8°, et qui est édité par un libraire, avec lequel elle a traité pour l'exécution de ce grand travail.

« Nous ne pouvons donner ce qui n'est pas à nous, » ajoute M. le Président, « et pourtant, nous désirons vivement faire « connaître ce système de publication développée, qui, s'il « était adopté partout, donnerait à la France une histoire on « ne peut plus intéressante. » En conséquence il appelle l'attention de la Société des Antiquaires de la Morinie sur le prospectus de cet ouvrage, et lui demande qu'elle veuille bien l'honorer d'une souscription.

— La Compagnie, reconnaissant tout l'intérêt qu'offre une publication de ce genre, décide qu'elle souscrira à un exemplaire de l'ouvrage, ainsi qu'aux deux grandes cartes historiques du département, avec anciennes circonscriptions diocésaines et autres, qui forment une annexe, quoique non essentiel, du dictionnaire.

5° M. l'Archiviste du département envoie une note indiquant

que la collection des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie, existant aux archives départementales, est très incomplète. Il y manque le tome Ier des Mémoires, et tout ce qui est paru depuis 1851. M. l'Archiviste demande qu'on lui envoie deux exemplaires de chacun. Il cite en marge l'article 28 du règlement des archives départementales, du 6 mars 1843, qui dit : « ..... Il sera déposé aux archives plusieurs « exemplaires de toutes les publications qui auront été faites « sous les auspices de l'administration départementale, » ajoutant que l'Académie d'Arras et la Commission des monuments historiques, se conforment à cet article du règlement.

— L'Assemblée après en avoir délibéré, autorise l'envoi de deux exemplaires de chacune de ses publications qui ont paru depuis 1851. Elle ne peut envoyer le premier volume des Mémoires qui est épuisé, et qui manque à toutes les collections qui lui restent. Elle fait remarquer d'ailleurs que cet envoi est fait uniquement à titre gracieux, qu'elle ne considère pas la Société comme atteinte par l'article 28 du règlement des archives départementales, ses publications n'étant pas faites sous les auspices de l'administration départementale, mais bien avec ses propres fonds, augmentés de subventions de diverses provenances.

6° Le Secrétaire général de la Société de Géographie, envoie les documents relatifs au Congrès international des sciences géographiques, qui se réunira à Paris au printemps de 1875.

7° M. E. Hirschler, éditeur d'un *dictionnaire biographique et encyclopédique des pionniers de la civilisation*, demeurant à Marseille, adresse à M. le Président une circulaire accompagnée d'un questionnaire, afin d'obtenir divers renseignements statistiques et autres sur la Société des Antiquaires de la Morinie, qu'il désirerait comprendre dans sa publication.

— La Compagnie, considérant qu'il est utile de ne négliger aucun moyen de donner à la Société le relief qui lui est juste-

ment dû, autorise le Secrétaire général à répondre au questionnaire.

— La lecture de la correspondance terminée, M. de Bailliencourt a la parole pour les renseignements complémentaires qu'il avait été chargé de fournir, sur la question de l'impression projetée du Cartulaire de Thérouanne. Il présente les spécimens fournis par les imprimeurs, conformément à la demande qui leur en avait été faite. — La Compagnie les examine avec soin, et, après quelques observations ayant pour objet la demande de renseignements complémentaires, elle renvoie à la prochaine séance, la décision à prendre sur cette affaire qui sera rappelée dans la lettre de convocation, afin d'attirer l'attention des membres qui n'assistent pas aujourd'hui à la réunion.

— M Butor fait une proposition au sujet des heures d'ouverture de la bibliothèque publique de Saint-Omer. Il fait remarquer combien ces heures sont incommodes, surtout pour les étrangers qui viendraient y faire quelque recherche dans l'intervalle de deux trains. De plus, la bibliothèque est fermée le samedi, qui est précisément le jour où il vient le plus d'étrangers à Saint-Omer. Il demande, en conséquence, si la Société ne pourrait émettre le vœu que la bibliothèque fut ouverte de deux heures à cinq heures, au lieu de l'être de onze heures à deux heures, et que le jour de fermeture fut fixé au lundi au lieu du samedi. — L'assemblée, tout en partageant l'avis de l'honorable préopinant, croit devoir renvoyer à la prochaine séance l'émission de ce vœu dont l'auteur de la proposition fournira la rédaction.

— Dans la dernière séance, M. de Bailliencourt avait bien voulu promettre de donner quelques renseignements sur Jean de Habarc, à propos de l'empreinte du sceau de ce personnage, envoyée en communication par M. Armand Van Robais, membre correspondant à Abbeville. L'honorable membre fait connaître que son espoir a été trompé, il lui a été impossible de trouver quoi que ce soit sur Jean de Habarc, qui lui paraît

devoir être d'une branche cadette, à cause du lambel qui charge l'écusson plein de la famille, lequel est fascé d'or et d'azur à huit pièces. Il ajoute d'ailleurs que la famille de Bailliencourt se trouve alliée à celle des Habarc, par le mariage contracté au XIVe siècle entre un membre de la première et une Habarc. — L'assemblée remercie M. de Bailliencourt de ces renseignements.

— M. Félix le Sergeant de Monnecove, à l'examen duquel ont été renvoyées, dans la dernière séance, deux notices de M. A. Van Robais sur la numismatique, étant absent de Saint-Omer, envoie le résultat de cet examen sous forme de rapport spécial pour chaque notice.

Avec la première, intitulée : *Monnaies Mérovingiennes trouvées à Étaples*, l'auteur, M. Van Robais, envoyait le dessin d'une monnaie d'argent anépigraphe dont voici la description :

Tête de profil à droite avec un bandeau perlé.

℟ Croix pometée, accostée de deux annelets, surmontée d'un oiseau tourné à droite, ayant au-dessous du bec quatre perles disposées en carré régulier.

Cette pièce est gravée dans l'atlas de Lelewel, pl. III, n° 24, d'après un exemplaire appartenant au docteur Rigollot. Elle est du module des triens d'or mérovingiens.

Après avoir parlé de deux de ces dernières monnaies portant la légende WICVS FIT d'un côté, et de l'autre les noms des monétaires ELA et ANGIO, M. Van Robais rapprochant les monnaies que nous venons de décrire et les autres du même genre, des pièces de Louis le Débonnaire, aux types du vaisseau et des semis de perles portant le nom de Quentowicus, n'hésite pas à leur donner la même attribution. La circonstance de leur trouvaille à Étaples, jointe à celle de tant d'autres objets antiques provenant de la même localité, le conduisent à proposer l'identification de Quentowic et d'Étaples.

L'auteur termine sa notice par des considérations philologiques que nous croyons devoir reproduire textuellement, et qui

l'amènent à la même conclusion. « Wicus, dit-il, (port assuré « d'après Ducange, Somers et Cambden), Emporium, Stapula « (ville de trafic, d'ordinaire un port), semblent bien impli- « quer une modification successive dans l'ordre générique des « noms, et, suivant nous, ce ne serait pas la destruction, mys- « térieuse à tant d'égards, de Quentowic, mais la substitution « définitive du nom d'Étaples (Stapula) au nom de Quentowic « (Wicus ad Quentiam), qui en faisant disparaître complète- « ment ce nom, aurait longtemps fait croire et chercher ail- « leurs qu'à Étaples l'emplacement de la ville qui le portait. »

Les observations présentées par M. Félix le Sergeant de Monnecove sur cette notice sont les suivantes :

« La monnaie d'argent dont le dessin accompagne la note envoyée par M. Armand [1] Van Robais ne paraît pas être mérovingienne; le Cabinet de France en possède plusieurs exemplaires ; elle est gravée dans le manuel de numismatique de Barthélémy ; Rethaan-Macaré en a publié trois dans l'ouvrage intitulé : *Verhandelinger over de by Domburg gevonderen Romenische, Frankische, Brittanische, Noordische en anderen munten. Mittleburg, 1838, in-8°*. Elle figure dans l'ouvrage de Ruding, ayant pour titre : *Annals of the coinage of great Britain and its dependencies London, 1846, in-4°*, 3 volumes dont un de planches.

« On peut encore consulter la *Revue numismatique française*, année 1870, page 420 ; la *Revue numismatique belge*, année 1870, pages 81, 269, 387 et 521 ; l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie,* tome III, deuxième partie, 1869, page 318.

« Cette monnaie paraît étrangère à la Gaule mérovingienne, c'est un *Saïga* frappé par quelque peuple du Nord. Sa découverte à Étaples, (en exemplaire unique et non pas en nombre), n'est point de nature à infirmer cette opinion, car d'autres exemplaires ont été trouvés au bord de la mer, en Hollande

[1] Et non Arthur Van Robais, comme on l'a imprimé par erreur, pag. 175 et suivantes.

et en Angleterre, c'est-à-dire sur les points où le commerce maritime avait le plus d'activité.

« Le savant et ingénieux président de la Société française de numismatique et d'archéologie, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, considère cette monnaie et ses congénères, *saïgas, sceatteas* et *sticas*, comme établissant la transition entre les mérovingiennes et les carlovingiennes.

« En outre, M. Armand Van Robais envoie les dessins de deux triens de WICVS, l'un du monétaire ELA, l'autre du monétaire ANGIO (quelquefois ANGLO) ; ces monnaies ne sont pas inédites, mais elles présentent pour nous un grand intérêt. M. Duchalais et M. de Longpérier les donnent à Wyck, vis-à-vis de Maëstricht, plutôt qu'à Quentowic, qui n'aurait été atelier monétaire que sous les Carlovingiens, et cette opinion a pour elle l'analogie de fabrication qui existe entre les pièces de WICVS et celles de TRIECTO (Maëstricht), et de DORESTAT (Duerstedt). M. le vicomte de Ponton d'Amécourt tient pour Quentowic, en faisant remarquer que l'Édit de Pistes constate l'antiquité du monnayage de cette ville, et qu'il est tout naturel de lui attribuer des monnaies portant son nom et enfouies souvent dans son sol actuel.

« L'intéressante communication de notre correspondant m'a donné l'idée de réunir à ses dessins la description de quinze de ces triens faisant partie de la collection de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, de six qui sont au Cabinet de France, de quatre qui ont été décrits par divers auteurs, de deux tirés du cabinet de M. Deschamps de Pas, et de quatre qui m'appartiennent. Si de nouveaux types viennent s'ajouter à ceux-ci, nous pourrons peut-être essayer un jour une classification des pièces frappées par divers monétaires, avec le nom de VICVS, WICVS, WICCVS, VICCO, WICO, WICCO. Notre Société recevrait donc avec reconnaissance les empreintes ou les dessins que nos correspondants voudraient bien nous adresser, s'ils possèdent de ces triens ou s'ils en rencontrent. »

La conclusion de ce rapport, est que la note de M. Van

Robais ne paraissait pas de nature à devoir être publiée intégralement, mais qu'elle pourrait être mentionnée au procès-verbal, et réservée, comme renseignement, pour une étude ultérieure des monnaies frappées à Quentowic. — L'assemblée, consultée, adopte les conclusions du rapporteur et prononce le dépôt aux archives de la Société de la notice dont il vient d'être question.

La seconde note de M. A. Van Robais est relative à deux monnaies gauloises dont il donne le dessin. Ce sont deux statères atrébates se rapprochant des types décrits par M. Hermand, dans la Numismatique Gallo-Belge, pl. II, nos 10 et 11. L'une de ces pièces a été trouvée à Frévent en 1870 et l'autre à Gennes-Iverny en 1873.

Voici les observations de M. Félix le Sergeant de Monnecove sur cette note :

« Les pièces dont les dessins sont joints à la note de M. A. Van Robais sont très connues, elles ont été gravées dans les ouvrages de Hermand, Dewismes, Ruding, Evans, Lelewel, etc. ; on est d'accord pour les donner aux Atrébates, et celles qui sont décrites ici ne constituent ni des types nouveaux, ni même des variétés des types connus.

« La question de la dégénérescence des types des monnaies de la Gaule-Belgique serait très intéressante à étudier, mais ce travail n'est possible qu'en reprenant tous les types publiés, et en les rapprochant des monnaies prototypes, qui paraissent être celles des Bellovaques

« Bientôt, l'importante collection de M. de Saulcy sera classée au Cabinet de France, et confondue avec celle du marquis de Lagoy et avec l'ancien fonds, alors, cette étude comparative pourra être commencée, mais il importera d'y comprendre aussi les monnaies qui figurent dans les cabinets artésiens, flamands, picards, anglais et belges. »

L'honorable rapporteur propose en conséquence le dépôt aux archives de la note précitée. L'assemblée consultée approuve cette conclusion.

— Ces lectures achevées, le Secrétaire général a la parole pour donner communication d'une nouvelle note de notre zèlé correspondant, M. A. Van Robais, à propos d'une monnaie gauloise de sa collection dont il envoie le dessin. Cette pièce est à peine une variété des n°s 158 à 162, pl. XV de la numismatique Gallo-Belge, d'Hermand. Le Secrétaire général s'exprime comme il suit :

M. Van Robais voit, dans le symbole qui est entre les jambes du cheval, une tête d'oiseau aquatique, dont il trouve la représentation entière, de petite dimension, parmi les lignes du revers. Nous possédons plusieurs pièces de cette série, dont quelques-unes dans un excellent état de conservation, nous avons peine à reconnaître dans l'objet entre les jambes du cheval, sur le droit, la tête d'un oiseau aquatique. Quant à la représentation de l'oiseau entier sur le revers, nous le nions complétement, l'auteur se sera laissé abuser par quelque accident de monnayage. Nous ne voulons pas prétendre qu'il n'ait réellement cru l'avoir vue, car son dessin reproduit en effet la figure en petit d'un *canard* sur le revers.

Quant à l'attribution de cette pièce aux Ambiens que donne M. Van Robais, elle offre peut-être quelque vraisemblance, et on pourrait l'admettre dans une certaine mesure. L'indication fournie par les endroits où on les découvre habituellement, ne s'y oppose nullement, mais nous pensons qu'il faut attendre, pour conclure, des faits plus marqués. En résumé nous proposons le dépôt de la note de M. Van Robais aux archives, où elle pourra être consultée ultérieurement avec fruit par ceux qui s'occuperaient de la classification des monnaies gallo-belges, qu'a laissées indéterminées le travail d'Hermand. — La Compagnie se rallie à la proposition de son Secrétaire général, et décide le dépôt.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 4 juillet 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître à l'assemblée les envois et les hommages adressés à la Société depuis la dernière séance, qui sont déposés sur le bureau, et dont la liste suit :

Compte-rendu de la Commission impériale, archéologique de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1869, 1 vol. in-4° avec atlas.

Mémoires de l'Académie des Sciences de Clermont-Ferrand, t. XIV.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1872.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. III, 1re livraison.

Bulletin de la Société Académique de Brest, 1re et 2e livraisons, 1872-1873.

Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, t. III, 2e série.

Bulletin de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, janvier, février 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1874, n° 1.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1874.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 4e trimestre 1873.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer, nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, 1873, 1, 2 et 3, 1874.

Annales de la Société des Lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. II.

Revue Agricole de Valenciennes, avril 1874.

Revue des Sociétés savantes, septembre, octobre 1873.

Bibliographie compiègnoise, par A. de Marsy.

Quelques notes concernant Senlis et ses environs à l'époque de Charles VI, par le même.

Mélanges sur le Vermandois aux XIVe et XVe siècles, réunis par le même.

De l'ancienne décoration de la façade de l'hôtel de ville de Compiègne, par le même.

Les Piliers symboliques de Forres et de Dunkeld (Écosse), d'après un mémoire de M. J. Marion, par le même.

Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Holatte, par Amédée de Caix de Saint-Aymour.

Democharès ou une fausse étymologie du mot Mouchard, par M. l'abbé J. Corblet.

Division fondamentale des sciences, suivie de lettres sur la division des pouvoirs et le gouvernement le meilleur, par Bernard Pequin.

Funérailles de Lambert-Adolphe-Jacques Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

L'Investigateur, avril, mai 1874.

Romania, avril 1874.

Conseil général du Pas-de-Calais, session d'avril 1874.

Saint-Omer et ses environs, par M. Félix le Sergeant de Monnecove.

La dernière brochure est offerte par l'auteur lui-même qui assiste à la séance. M. le Président, au nom de la Société adresse des remercîments à M. Félix le Sergeant de Monnecove qui a eu l'aimable attention de mettre en tête de sa brochure la mention suivante : *Cet exemplaire a été imprimé spécialement pour la Société des Antiquaires de la Morinie*, laquelle caractérise, d'une manière toute particulière, l'hommage qu'il a bien voulu lui faire.

La parole est accordée au Secrétaire général, pour donner lecture de la correspondance, qui se résume ainsi qu'il suit :

1° Prospectus de l'ouvrage intitulé : *les Écorcheurs sous*

Charles VII, épisodes de l'histoire militaire de la France au XVe siècle, d'après des documents inédits, par A. Tuetey, archiviste aux archives nationales. Cet ouvrage, couronné au concours d'histoire des Sociétés savantes, a en outre obtenu le second prix Gobert, qui lui a été décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— La Compagnie, considérant que les hautes approbations données à cet ouvrage en démontrent suffisamment le mérite, décide à l'unanimité que la Société des Antiquaires de la Morinie souscrira à un exemplaire de cet ouvrage, et charge son Secrétaire général de l'exécution de cette décision.

2° M. le Ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, donne avis qu'il est accordé à la Société des Antiquaires de la Morinie, un exemplaire des *Mélanges historiques, nouvelle série, t. Ier*, et des *Mandements et actes divers de Charles V.*

3° M. le Président de la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, annonce l'envoi du volume des comptes-rendus de la Commission archéologique, pour l'année 1869.

4° La Société des Etudes historiques, dont le siége est à Paris, envoie le programme d'un prix proposé par elle pour l'année 1875. Le sujet indiqué est l'*Histoire élémentaire de la littérature française jusqu'en 1789*, à l'usage des écoles primaires.

Les programmes joints à cette lettre sont distribués aux membres présents, dans le cas où quelqu'un d'eux voudrait prendre part à ce concours.

5° M. le Préfet demande à M. le Président de lui adresser pour le 1er juillet, un rapport sur les travaux de la Société. — La date fixée précédant celle de la réunion mensuelle, le Secrétaire général a cru devoir adresser immédiatement le rapport demandé. Il fait connaître à la Compagnie la réponse qu'il a envoyée et qui est conçue en ces termes :

Saint-Omer, le 24 juin 1874.

Monsieur le Préfet,

Conformément au désir que vous avez bien voulu nous exprimer en ce qui concerne les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie, pendant l'année qui vient de s'écouler, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous demandez, conservant l'espoir que Messieurs les membres du Conseil général et l'administration départementale voudront bien nous continuer les encouragements qu'ils n'ont cessé d'accorder à notre Société depuis sa fondation.

Les publications entreprises par nous se continuent. Leur apparition a lieu avec plus ou moins de régularité, des circonstances indépendantes de notre volonté les retardant quelquefois au delà du terme que nous n'aurions pas voulu dépasser. Ces publications sont : le Bulletin historique et les Mémoires proprement dits.

1° Nous avons publié les 85e, 86e, 87e, 88e, 89e et 90e livraisons du Bulletin historique. Parmi les notices insérées dans ces livraisons, je citerai *Fressin*, *Créquy et leurs seigneurs*, par notre regretté collègue, M. de Laplane, ancien Secrétaire général ; de nouveaux éclaircissements sur *Quentowic*, par M. l'abbé Laurent, et l'inventaire des registres provenant des archives de Saint-Bertin déposés aux archives départementales, publié par M. Félix le Sergeant de Monnecove.

2° Le XIVe volume des Mémoires, dont il avait déjà été question l'année dernière, sera bientôt terminé. Des circonstances imprévues ont retardé l'achèvement de l'impression. Il contiendra une traduction de l'*Audomarum obsessum*, de Chifflet, accompagnée du registre du siége de Saint-Omer en 1638, qui repose aux archives municipales, et de la correspondance du maréchal de Châtillon relative à ce siége. Ces derniers documents, dont nous avons dû demander la copie à la bibliothèque de Dijon, sont seuls cause du retard que nous avons éprouvé. Le volume aura environ 700 pages, et paraîtra avant la fin de l'année.

En même temps, la Société a décidé de commencer de suite le XVe volume qui doit renfermer un travail très important de M. Giry, archiviste paléographe, membre correspondant, sur le grand registre en parchemin des archives municipales de Saint-Omer.

Outre ces volumes, la Société a décidé en principe la publication du Cartulaire de Thérouanne que prépare en ce moment M. Giry, sur les manuscrits laissés par notre regretté collègue, M. Duchet, ancien proviseur du lycée de Saint-Omer.

De ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, vous pourrez juger, M. le Préfet, que la Société des Antiquaires de la Morinie a continué à travailler et à veiller soigneusement à la conservation des glorieux souvenirs du passé. Elle espère avoir ainsi répondu au but de son institution. Elle ose donc compter sur votre bienveillant appui auprès du Conseil général, et c'est dans cette espérance que j'ai l'honneur de vous prier d'agréer l'expression la plus respectueuse de nos sentiments les plus distingués,

Le Secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie, correspondant de l'Institut.

L. DESCHAMPS DE PAS.

— M. le Président invite ensuite M. de Bailliencourt à fournir le complément des renseignements qu'il avait été chargé de prendre, au sujet de l'impression future du Cartulaire de Thérouanne. L'assemblée examine avec attention les spécimens fournis par les imprimeurs, et décide, en présence de la minime différence de prix, que le travail sera confié à celui qui imprime déjà les Mémoires et le Bulletin. Le format sera in-quarto, comme il a été dit dans une séance précédente, et le tirage sera borné au nombre de 125 à 150 exemplaires.

— M. Butor obtient la parole, pour développer sa proposition sur l'inconvénient que présentent, actuellement, les heures d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque publique, pour les étrangers qui voudraient consulter les manuscrits et ou-

vrages qu'elle renferme, et feraient exprès le voyage de Saint-Omer dans ce but. L'honorable membre reproduit, en les développant, les arguments exposés par lui dans la dernière réunion, et insiste avec force pour que les heures soient modifiées, de manière à permettre aux étrangers de venir faire les recherches qu'ils désireraient pratiquer à la bibliothèque, dans l'intervalle de deux trains, ce qui est quelquefois pleinement suffisant. — La Compagnie, après en avoir délibéré, émet le vœu que désormais les heures d'ouverture de la bibliothèque publique de Saint-Omer soient fixées, en hiver, de une heure à quatre heures, et en été, de deux heures à cinq ; et que de plus le jour de fermeture soit porté au lundi au lieu du samedi. Elle charge, en même temps, le Secrétaire général de faire parvenir l'expression de ce vœu à M. le Maire de la ville.

— M. de Bailliencourt met sous les yeux de ses collègues des cartes de petite dimension, réduction très exacte de celles du dépôt de la guerre, que M. Peigné-Delacourt avait fait exécuter pour ses tracés des voies romaines et gauloises. Huit de ces cartes forment la Morinie. Il y manque les tracés qui devaient être faits en couleur, aussi notre honorable collègue n'a, en les soumettant à l'assemblée, que l'intention de faire remarquer leur correction parfaite.— La Compagnie remercie M. de Bailliencourt de cette communication, et exprime le désir de voir effectuer sur ces cartes les tracés des voies romaines et gauloises de notre pays.

— Avant de terminer la séance, le Secrétaire général donne quelques renseignements sommaires sur l'exposition des objets d'art religieux qui a lieu à Lille en ce moment. — Mon intention, dit-il, a surtout été attirée par l'orfèvrerie qui a été l'objet de mes études en diverses circonstances. Les pièces les plus remarquables sont situées dans la salle V. Au centre de cette salle, et pour ainsi dire à la place d'honneur, on remarque en entrant la splendide croix de Clairmarais, accostée du pied de croix de Saint-Bertin, et d'une châsse monstrance du XVe siècle, contenant le voile de Sainte-Aldegonde, appartenant à

l'église de Maubeuge. La pixide du XIIe siècle en cuivre doré, appartenant à la cathédrale de Saint-Omer, est placée avec ces objets. Dans la vitrine plate qui est au-dessous, outre les belles pièces d'orfèvrerie qu'on y remarque, l'œil de l'antiquaire est attiré par le morceau étrange, connu sous le nom d'A de Charlemagne, provenant de l'abbaye de Conques et par une croix couverte d'émaux de l'abbaye de Liessies. La gamme de tons de ces émaux est à peu près identique à celle employée dans le pied de croix de Saint-Bertin ; de plus cette croix s'adapte assez bien dessus. Doit-on conclure qu'une croix semblable figurait sur notre pied de croix à Saint-Bertin. C'est possible, cependant il est permis d'en douter. D'après la description du catalogue, la face exposée de la croix de Liessies est décorée de douze médaillons circulaires et de huit carrés, le revers est couvert d'une plaque de cuivre avec rinceaux gravés ; au centre est un gros cabochon : le Christ n'y figure donc pas, à moins que primitivement il y en ait eu un émaillé de la même époque. Cependant je ferai remarquer qu'on ne voit pas la place de cet ancien Christ. Sur la croix correspondant à notre pied de croix, on devait au contraire voir la figure du divin Crucifié. Les attitudes des diverses statuettes de ce pied le démontrent ; plusieurs ont la tête levée, comme pour contempler la scène sublime qui se déroule au-dessus d'eux, l'un des éléments, l'*air*, à le bras levé et l'index étendu, comme pour marquer plus nettement que c'est en haut qu'il faut lever les yeux. Or, avec la croix de Liessies, nous ne voyons pas que ces attitudes seraient justifiées. Au reste, je suis loin de vouloir affirmer d'une manière positive, que la croix qui figurait sur le pied appartenant au musée de Saint-Omer, était complétement différente de celle de l'abbaye de Liessies ; la seule conclusion que j'en veuille tirer, est que cette croix, évidemment émaillée, devait porter la représentation du Christ mourant, ce qui, d'après le catalogue, n° 504, n'existe pas sur la croix de Liessies.

Parmi les autres objets que contiennent les vitrines de cette

salle, je citerai la crosse de l'abbesse d'Étrun, en argent, celle de Sainte-Aldegonde avec le bâton en bois sculpté, des reliquaires en forme de bras, que l'on ne connaît plus guère que par les anciens inventaires, la châsse et la croix de Bousbecques, diverses croix processionnelles. Il faudrait citer tout dans cette salle, où me paraissent avoir été réunis tous les objets principaux de l'exposition. N'oublions pas cependant la châsse de Sainte-Maxellende, grande œuvre d'orfévrerie du XIIIe siècle, en forme d'édifice gothique, en argent et cuivre doré. Il faut aussi avant de quitter cette salle jeter un coup d'œil sur les tableaux curieux qui en décorent le poûrtour, et surtout sur les quatre peintures sur bois, provenant de la confrérie de Notre-Dame du Puy, d'Amiens.

L'orfèvrerie religieuse n'est pas complétement renfermée dans la salle V, on en rencontre dans presque toutes les autres salles. L'on y trouve nombre d'objets provenant de la collection de M. Desmottes, et notamment, deux bustes en métal du XIVe siècle, ayant servi de reliquaire.

Les émaux peints figurent d'une manière remarquable à l'exposition. La salle P en est presque entièrement composée. Tous ces objets, ainsi que la plupart de ceux qui figurent dans les vitrines de cette salle, ivoires et autres, font partie de la collection de M. J. de Vicq.

Les objets en ivoire sont nombreux, et plusieurs sont dignes de fixer l'attention. En tête nous mentionnerons les Christs de toute taille et de toute dimension. Presque tous sont remarquables. Mais pourquoi faut-il que, pour certains, l'admiration se trouve arrêtée par le souvenir de l'idée qui a présidé à leur exécution ? C'est ainsi que j'ai remarqué un des plus beaux, le n° 638 du catalogue, comme étant malheureusement un produit de l'art janséniste. Au reste peu sont dans ce cas, c'est au plus s'il y en a une douzaine. La vitrine qui se trouve au milieu de cette salle R, renferme plusieurs ivoires très jolis et très authentiques. Citons aussi dans la salle P une crosse en ivoire du XVIe siècle.

La Société comprendra que je n'ai pas l'intention de faire un compte-rendu, qui existe d'ailleurs d'une manière suffisante dans le *Guide du visiteur à l'exposition*, j'ai voulu seulement lui citer quelques objets qui m'ont frappé, et m'ont paru intéressants. Je ne veux d'ailleurs pas fatiguer son attention, et je suis forcément très bref. Je me bornerai donc à lui parler succintement des tapisseries et broderies, et des manuscrits.

Les tapisseries figurent en grand nombre dans les salles de l'exposition, elles sont toutes dignes d'intérêt, mais les plus remarquables sont sans contredit celles qui figurent dans la salle G, et qui appartiennent à l'hôpital Saint-Sauveur. Ce sont des produits de la manufacture de Lille, et représentent l'une Baudoin IX et sa famille, et l'autre Jeanne de Flandres avec Ferdinand de Portugal et Thomas de Savoie. L'on reste en admiration devant ces splendides tapisseries qui rivalisent certainement avec celles des Gobelins. Nous citerons aussi les cinq grandes toiles peintes, faites d'après les cartons de Raphaël.

Les broderies peuvent être aussi classées dans la même catégorie que les tapisseries. Indépendamment de celles qui décorent les ornements sacerdotaux exposés, il en est d'une richesse incomparable, nous voulons parler des voiles de calice, brodés en or et en perles fines, appartenant aux Carmélites d'Amiens. La salle H offre plusieurs chasubles et chapes avec orfrois anciens, dont les broderies sont très bien conservées. Nous recommandons à l'attention des archéologues, le n° 313, chasuble de saint Thomas de Cantorbéry, à la cathédrale de Tournai, et la chasuble dite de sainte Aldegonde, n° 413, à l'église de Maubeuge.

Les manuscrits exposés dans la salle H offrent une collection très nombreuse. Il y a des choses splendides. Le catalogue imprimé les décrit tous avec soin. Arras en a fourni beaucoup. Saint-Omer aurait pu le faire également, et certainement notre bibliothèque contient des manuscrits dignes de

rivaliser avec ceux que l'on remarque à l'exposition. La crainte d'un encombrement, trop justifié, il faut le reconnaître, a seule arrêté la Commission, et c'est là son excuse.

— Après ce rapport qui est écouté avec intérêt, un membre prend la parole pour proposer l'organisation d'une exposition archéologique et artistique à Saint-Omer, l'année prochaine, à l'occasion des fêtes dont il est question pour le couronnement de Notre-Dame des Miracles. — Cette idée est acceptée, à l'unanimité, par l'assemblée qui en renvoie la discussion approfondie à la prochaine réunion.

La séance est ensuite levée à 9 heures et demie.

Séance du 1er août 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître les titres des ouvrages adressés à la Société, pendant le courant du mois qui vient de s'écouler, et dont la liste suit :

Mémoires de l'Académie des Sciences de Lyon, t. XV.
Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cannes, t. III, 1873, n° 3.
Annales de la Société Archéologique de Namur, t. XIIe, 4e livr.
Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier, t. XIII, 1re et 2e livraisons.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 1874, 30e livraison.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, 1874, nos 4, 5.
Revue des Sociétés savantes, novembre, décembre 1873.
Indicateur de l'Archéologue, juillet 1874.

Exposition des insectes utiles et de leurs produits, etc. (Programme).

Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, par L. Deschamps de Pas.

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1874, 3e livraison.

Bulletin de la Société bibliographique.

Revue bibliographique universelle, 7e année, t. XII, 1re livr.

Rapport de la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, sur le projet d'élever en cette ville un monument à M. Arcisse de Caumont.

M. Félix le Sergeant de Monnecove, présent à la séance, offre, à titre d'hommage, un exemplaire du tirage à part de l'*Inventaire analytique des registres de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, existant au dépôt des archives départementales du Pas-de-Calais.* M. le Président remercie, au nom de la Compagnie, l'honorable membre de cet hommage.

— La parole est donnée au Secrétaire général pour lire la correspondance du mois qui se borne à la circulaire adressée par la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, demandant le concours des Sociétés savantes, pour élever un monument à la mémoire de M. Arcisse de Caumont.

— La Société, se ralliant à cette idée, est heureuse de pouvoir contribuer à la réalisation du vœu de la Société de Bayeux ; elle regrette que ses ressources restreintes ne lui permettent pas d'accorder une part contributive plus large, et vote à l'unanimité la somme de cinquante francs qui sera adressée, par les soins du Secrétaire général, au comité formé dans ce but.

— L'ordre du jour appelle la discussion sur la question de l'exposition à organiser pour l'année prochaine, et dont on a parlé dans la dernière séance. Une conversation s'engage, entre les divers membres présents, sur les moyens de mener cette idée à bonne fin. Tous sont d'accord que les ressources, à Saint-Omer, pour faire une exposition rétrospective, sont considérables, mais qu'il ne faut pas se borner à l'archéologie

religieuse ; l'on ne refait pas deux années de suite une exposition du même genre, dans la même région. En admettant une idée beaucoup plus large, analogue à celle qui a présidé à l'organisation de l'histoire du travail, à l'exposition universelle de 1867, il est évident que les amateurs qui sont en grand nombre à Saint-Omer, fourniront en tableaux, antiquités de toutes espèces, faïences, porcelaines, bahuts, sculptures, etc., une foule d'objets que l'on ne connaît pas assez et que l'on serait heureux de voir réunis. Ces objets formeraient un noyau que viendraient accroître les collections étrangères, dont les propriétaires voudront bien, nous n'en doutons pas, autoriser le déplacement et contribuer ainsi à former cette exposition. En conséquence, l'assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'adopter en principe l'idée émise d'une exposition rétrospective à organiser en 1875, au moment des fêtes religieuses qui se préparent, et d'en informer M. le Maire de la ville, en le priant de mettre un local à la disposition de la Société.

— M. Delmotte a la parole, pour faire connaître à la Compagnie, une demande formulée par M. le Doyen de la cathédrale. L'architecte de cet édifice aurait l'intention d'enlever les six grandes dalles gravées, dont quatre sont équestres, des familles de Sainte-Aldegonde et Wasselin, placées aujourd'hui dans la paroi verticale du soubassement de la chapelle dite des Antiquaires, à droite des carolles, et de les employer, concurremment avec les autres dalles gravées placées contre les murs des transsepts, à former le pavage de l'ancienne chapelle du Calvaire, aujourd'hui complétement réédifiée. Pour le placement de ces dalles dans la chapelle des Antiquaires, on avait été obligé de détruire les arcatures qui décoraient le soubassement, comme dans tout le reste des carolles. Il est vrai que lesdites arcatures se trouvaient alors très incomplètes, il manquait plusieurs colonnettes et quelques parties étaient tout à fait détériorées. La cathédrale étant dans ce moment soumise à une restauration sérieuse, il entre dans le plan bien entendu de l'architecte de rétablir les parties mutilées, et l'enlèvement

des dalles en question permettrait de reconstruire en même temps les arcatures de la chapelle des Antiquaires, et de restituer à cette partie du monument son ancienne physionomie. La dépense pour ces divers changements a été évaluée au chiffre de 3,000 fr., qui pourraient vraisemblablement être imputés sur les frais généraux de restauration de l'édifice. Dans ces conjonctures, M. le Doyen de la cathédrale demande l'avis de la Société, sur l'opportunité des travaux dont il vient d'être question.

M. Albert Legrand, sans contester cette opportunité, exprime seulement quelques craintes sur ce que les dalles placées en pavé seraient exposées au piétinement, et s'useraient très vite. Il serait déplorable, ajoute-t-il, de voir se perdre, au bout de très peu de temps, des objets précieux et très rares, que la Société avait fait relever du milieu du pavage de l'église, et placer où ils sont aujourd'hui, dans un but de conservation.

M. Delmotte répond que la chapelle où ces dalles seront mises n'est pas un lieu de passage, qu'elle sera nécessairement peu fréquentée et seulement par un petit nombre de personnes, et que d'ailleurs M. le Doyen prend l'engagement de protéger le pavage ainsi rétabli, par des tapis, dans les cas très rares où la fréquence du public serait plus considérable.

Cet engagement faisant disparaître tout motif d'opposition, ainsi que le fait connaître M. Albert Legrand, la Compagnie est d'avis qu'il y a lieu d'adopter la combinaison de l'architecte de la cathédrale. Elle charge M. Delmotte de faire connaître à M. le Doyen la décision de la Société.

— M. Delmotte présente pour le titre de correspondant, M. l'abbé Gruel, curé d'Arques. Cette proposition étant appuyée, l'élection est renvoyée, conformément au règlement, à la séance prochaine.

— L'assemblée se proroge ensuite jusqu'au mois de novembre à cause des vacances, et la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

LES COMTES DE PONTHIEU ONT-ILS BATTU MONNAIE A QUENTOWIC ?

Poey d'Avant *(Monnaies féodales de France, art. Quentowic)* incline à attribuer aux comtes de Ponthieu, un denier du Xe siècle frappé à Quentowic, qui lui paraît malgré le monogramme, différer des monnaies carolingiennes et duquel il croit pouvoir rapprocher les premières monnaies du Ponthieu frappées à Abbeville.

Sans oser méconnaître la sagacité du savant numismatiste [1] nous avons trouvé opportun d'essayer de percer l'obscurité de ces temps reculés, pour apprécier le degré de vraisemblance

[1] Quoiqu'il en soit de cette conjecture que nous examinerons plus loin, notons ici que Poey d'Avant nous semble s'éloigner tout à fait de la vraisemblance historique lorsque, dédaignant les documents qui établissent la propriété directe de Montreuil par les rois de France, il attribue la plupart des monnaies royales de l'atelier de cette ville aux comtes de Ponthieu. — Que faire alors en effet de la charte extraite du cartulaire de Saint-Magloire de Paris et citée par Leblanc *(Traité des monnaies de France, p. 91)*, d'après laquelle le roi de France, Henri Ier, donne à ce monastère tout le revenu qu'il tirait de « Marino portu Masterioli castri » (Montreuil), excepté la dîme de *la monnaie* qu'il avait déjà accordée à quelque autre.

Cette charte n'implique-t-elle pas la pleine possession de Montreuil et de son atelier monétaire par les rois de France, et cela dès le règne d'Henri Ier, c'est-à-dire dès le milieu du XIe siècle ?

270 Comptes. 1656 à 1700. — Id.
271 Idem. 1685 à 1701. — Id.
272 Idem. 1694 à 1774. — In-f° ordinaire.
273 Idem. 1701 à 1757. — Grand in-f°.
274 Cueilloirs, terrier et comptes. (Hames et Hauwel). 1373 à 1601. — In-f°.

HERBELLE.

275 Comptes des biens et revenus. 1528 à 1573. — In-f° m°.
276 Idem. 1573 à 1669. — Id.
277 Comptes. (Herbelle et Pihen). 1609 à 1611. — Pet. in-f°.
278 Cueilloirs. 1537 à 1579. — In-f° m°.
279 Idem. 1576 à 1604. — Id.
280 Idem. 1605 à 1628. — Petit in-f°. Tables au commencement et à la fin du registre.
281 Idem. 1646 à 1664. — In-f° m°.
282 Idem. 1665 à 1692. — Petit in-f°.
283 Rapports, déclarations et dénombremens. 1743, 1744, 1745, 1746 et 1747. — Petit in-f°. Table alphabétique de noms au commencement.
284 Terrier et cueilloirs. 1369 à 1573. — In-f° m°.
285 Terrier. 1683. — Petit in-f°.

HOULLE.

Seigneurie s'étendant à Moulle, Eperlecque, Bayenghem et environs.

286 Comptes. 1473 à 1627. — Petit in-f°.
287 Idem. 1500 à 1563. — In-f° m°.
288 Idem. 1563 à 1564. — Petit in-f°.
289 Idem. 1564 à 1633. — In-f° m°.
290 Cueilloir des rentes foncières et anciennes redevances. XIVe siècle. — Petit in-f°.
291 Cueilloir. 1526 à 1684. — In-f°.
292 Idem. 1527 à 1559. — In-f° m°.
293 Rapports, déclarations et dénombrements. 1765 à 1768. — Petit in-f°. Table à la fin.

Registre terrier contenant les rapports, déclarations, dénombrements et reconnaissances des tenanciers des manoirs, jardins, prés, marais et terres mouvantes de l'abbaye de St-Bertin.

294 Saisines et hypothèques. 1703 à 1720. — In-f° m°. Table de noms par ordre alphabétique.

295 Saisines. 1731 à 1741. — In-f° m°.

296 Terrier. Fin du XVII[e] siècle. — Petit in-f°.

297 Idem. 1702. — Petit in-f°. Table à la fin.

298 Cueilloir des rentes et revenus. (Terres et seigneuries de Houlle, Longuenesse et Salperwick). 1500 à 1595. — In-f° minimo.

299 Censives. (Houlle, Moulle et Eperlecques). XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles. — In-f°.

LONGUENESSE (Hôtellerie et coustrerie de).

300 Comptes de l'hôtellerie et de la coustrerie. 1494 à 1521. — Petit in-f°. Table indicative des années au commencement.

301 Comptes de la trésorerie, hôtellerie et coustrerie. 1504 à 1588. Longuenesse et Tatinghem : Années 1504-1505 ; 1528 (recette) ; 1542-1543 ; 1559-1560. Tatinghem : Années 1533-1534 ; 1543-1544 ; 1548-1549 ; 1569-1570 ; 1583-1584. Longuenesse : Années 1576-1577 ; 1582-1583 ; 1587-1588. — Petit in-f°.

302 Comptes de l'hôtellerie. 1521 à 1534. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

303 Idem. 1535 à 1547. — In-f°. Id.

304 Comptes de l'hôtellerie et coustrerie. 1548 à 1558. — In-f°. Id.

305 Idem. 1559 à 1576. — Petit in-f°. Id.

306 Cueilloir. (Id.) 1594 à 1679. — In-f°.

307 Comptes de l'hôtellerie et coustrerie. 1607 à 1673. Années 1607-1608 ; 1610-1614 ; 1620-1626 ; 1651-1654 (en double) ; 1660-1668 ; 1669-1673 (en double). — Petit in-f°.

308 Idem. 1628 à 1680. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

309 Comptes de la trésorerie, hôtellerie et cousterie. (Longuenesse, Wisques et Tatinghem). 1673 à 1708. Années 1673-1674 ; 1674-1680 (en double) ; 1680-1689 (mises de la coustrerie) ; 1696-1705 ; 1706-1708 (en double) — Petit in-f°.

310 Comptes de la trésorerie, hôtellerie et coustrerie. (Longuenesse, Wisques et Tatinghem). 1709 à 1715. Années de 1709 à 1714. — Petit in-f°.

311 Comptes de la trésorerie, de l'hôtellerie et de la coustrerie. 1716 à 1726. Années 1716-1717 (en double) ; 1718-1719 ; 1720-1726. — Petit in-f°.

312 Idem. (Longuenesse, Wisques et Tatinghem). 1728 à 1742. Du 27 septembre 1728 au 9 juin 1730, par sire Martin Stemmer. — Du 10 juin 1730 au 10 juin 1734 (en double) ; du 21 janvier 1734 au 26 avril 1738 (en double) ; du 26 avril 1738 au 12 mars 1742 (en double), par sire Colomban Engrand. — Petit in-f°.

313 Comptes des recettes et dépenses de la trésorerie, de l'hôtellerie et coustrerie. 1742 à 1771. Du 13 mars 1742 au 22 avril 1746 ; du 22 avril 1746 au 16 janvier 1750, par sire Ambroise Pelet. — Du 16 janvier 1750 au 25 octobre 1753, par sire Nicolas Duval. — Du 8 juin 1762 au 1er mars 1767 ; 1767-1771, par sire Jean-Baptiste Pruvost. — In-f°.

314 Comptes des rentes foncières et seigneuriales (rendus à sire Joscio Dallennes par Dom Jean-Baptiste Prévost, religieux et trésorier de St-Bertin). 1771 à 1775. — Un cahier in-f°.

315 Terrier de Longuenesse. XVe siècle. — Grand in-f°.

POPERINGUES.

316 Comptes. 1454 à 1511. — In-f°.

317 Idem. 1512 à 1533. — Id.

318 Idem. 1535 à 1555. — In-f°.
319 Idem. 1556 à 1573. — Id.
320 Idem. 1574 à 1585. — Id.
321 Idem. 1586 à 1594. — Id.
322 Idem. 1595 à 1599. — Id.
323 Idem. 1600 à 1609. — Id.
324 Idem. 1609 à 1621. — Id.
325 Idem. 1622 à 1639. — Id.
326 Idem. 1639 à 1644 — Id.
327 Idem. 1645 à 1654. — Id.
328 Idom. 1652 à 1658. — Id.
329 Idem. 1668 à 1676. — Id.
330 Idem. 1679 à 1683. — Id.
331 Idem. 1688 à 1698. — Id.
332 Idem. 1704 à 1726. — Id.
333 Idem. 1726 à 1738. — Id.
334 Idem. 1739 à 1750. — Id.
335 Idem. 1751 à 1758. — Id.
336 Cueilloirs. 1536 à 1637. — Id.
337 Idem. 1638 à 1645. — Id.
338 Idem 1645 à 1663. — Id.

QUELMES.

339 Comptes. 1533 à 1561. — In-f°.
340 Idem. 1560 à 1582. — In-f°. Table indicative des années au commencement.
341 Idem. 1582 à 1690. — In-f°.
342 Idem. 1587 à 1621. — Id.
343 Comptes de Quelmes, Acquin, Tatinghem et Wizernes. 1536 à 1559. — Table indicative des années au commencement.
344 Idem., id. 1504 à 1569. — In-f°.
345 Cueilloirs. 1527 à 1551. — Id.
346 Idem. (Quelmes et Zuthove). 1574 à 1602. — Id.
347 Cueilloirs. 1558 à 1648. — In-f°. Table de noms au commencement.

348 Idem. 1602 à 1672. — Id., id.
349 Adjudications des dîmes. 1645 à 1772. — In-f°.
350 Plaids, contrats, rapports et dénombrements. XVe siècle. — In-f°.
351 Idem. 1568, etc... — In-f°.
352 Plaids, contrats, rapports, déclarations et terrier. 1631 à 1674. — Id.
353 Rapports, déclarations et dénombrements. 1718 à 1746. — Id. Table de noms au commencement.
354 Terriers et cueilloirs. 1411, 1500 et 1558. — Id., id.
355 Terrier (renouvelé en 1562). 1562. — In-f° m°.
356 Terrier, rapports et dénombrements. 1580. — In-f° m°.
357 Terrier, rapports et déclarations. XVIe et XVIIe siècles. — In-f°.
358 Terrier, rapports et dénombrements. 1600 environ. — In-f°.

ROQUETOIRE.

359 Comptes. 1507 à 1559. — In-f°. Table indicative des années au commencement.
360 Idem. 1560 à 1700. — Id.
361 Cueilloir pour les rendages des terres et dîmes des dépouilles de 1690, 1691 et 1692. — Petit in-f°.
362 Rapports, déclarations et dénombrements de la seigneurie foncière appartenant à ladite abbaye. Du 26 juin 1716 au 19 avril 1732. — In-f°. Table alphabétique de noms de personnes au commencement.

SAINT-OMER et environs.

363 Comptes et cueilloirs des rentes et revenus. 1457 à 1702. Comptes : années 1457-1458 ; 1459-1460 (en double) ; 1476-1477 ; 1489-1494. Cueilloirs : années 1650-1656 ; 1678-1679 ; 1698-1702. — In-f°.

Au folio 82 se trouve un cahier en parchemin contenant huit feuillets, intitulé : Chest le brief des rentes que

l'église de St-Bertin a en la ville de St-Omer et en aucuns lieux entour de ledite ville, appartenant à l'office de la grenecterie, renouvelé en l'an mil trois cens LXXII.

364 Comptes des menues rentes. 1479 à 1503. Années 1479-1481 ; 1484-1485 ; 1486-1487 ; 1489-1490 (en double) ; 1499-1503. Les années de 1489-1490 concernent les menues rentes à Saint-Omer et Wizernes. Un compte de 1501-1502 regarde la ferme de la Meyre. — In-f°.

365 Comptes des rentes foncières et seigneuriales des menues rentes. 1505 à 1547 Années 1505-1506 ; 1508-1509 ; 1513-1524 ; 1525-1528 ; 1530-1531 ; 1538-1539 ; 1541-1543 ; 1544-1547. — Petit in-f°.

366 Comptes des menues rentes perçues sur des maisons et terres situées à Saint-Omer et aux environs. 1546 à 1599. Années 1546-1547 ; 1548-1550 ; 1551-1553 ; 1555-1556 ; 1557-1558 ; 1564-1566 ; 1568-1570 ; 1571-1575 ; 1581-1583 ; 1584-1589 ; 1598-1599. Le compte de 1565-1566 est en double. — Petit in-f°.

On trouve dans ce registre de précieux documents sur la topographie de la ville de Saint Omer au XVI[e] siècle.

367 Comptes des rentes foncières et seigneuriales dites menues rentes. 1610 à 1694 Années 1610-1633 ; 1665-1672 ; 1677-1680 ; 1690-1694. Les comptes de 1611-1612 ; 1615-1616 et 1624-1633 en double.

368 Idem. Présentés à M[re] Momelin Le Riche, abbé de St-Bertin, par sire Lambert Jubert, religieux. 1707, 1708 et 1709. — Pet. in-f°. Table des cantons à la fin.

369 Idem. Id. Id. — Petit in-f°. Table des cantons où sont situées les pièces de terre reprises dans ledit compte.

Nota. — Ce registre contient d'intéressants documents sur les maisons et les noms des rues de la ville de Saint-Omer.

370 Idem. Id. 1710 et 1711 — Petit in-f°.

371 Idem. Id. Id. — Id.

372 Idem. Id. 1712 à 1715. — In-f°. (Ce registre contient un compte détaché portant la date de 1712).

373 Journal des menues rentes. 1734 à 1758. — In-f°.

SAINT-PRY.

(Prieuré de — Dépendant de l'abbaye de Saint-Bertin).

374 Comptes. 1594 à 1607. — In-f°.

375 Idem. 1621 à 1629. — In-f° m°.

376 Idem. 1629 à 1639. — Id.

377 Idem. 1724 à 1726. — In-f° ordinaire.

378 Idem. 1726 à 1734. — Id.

379 Idem. 1735 à 1738. — Id.

380 Idem. 1738 à 1741. — Id.

Les biens et revenus dont il est question dans ce compte sont situés dans les communes : d'Allouagne.— Annezin.— Baralle.— Barlin.— Béthune (banlieue). — Idem (faubourg de Saint-Pry).— Beuvry.— Brouay. — Douvrin. — Essarts. — Florenghem. — Fouquereuil. — Fouquières. — Hesdigneul. — Houchain. — Houdain.— Labuissière.— Lestrem.— Locon.— Marest. — Nœux. — Pernes. — Pressy. — Richebourg-l'Avoué.— Robecq.— Ruict.— Sailly.— Verquin.

381 Idem. 1741 à 1744. — In-f° ordinaire.

382 Idem. 1744 à 1748. — Id.

383 Idem. 1747 à 1757 — Grand in-f°.

SWYNLANDE.

384 Comptes. 1681 à 1789. — In-f°.

TATINGHEM.

385 Comptes de Tatinghem. 1536 à 1565. Idem des faubourgs d'Aire. 1535.— In-f°. Table indicative des années au commencement.

386 Comptes. 1565 à 1582. — Id. Id.

387 Idem. 1584 à 1612. — Id. Id.

388 Comptes et mesurage de Tatinghem, avec les reconnais-

sances des tenanciers. 1610 à 1662. Cueilloirs. 1602 à 1638. — Id. Id.

389 Cueilloirs et comptes. 1533 à 1587. — In-f°.

TUBERSENT.

390 Comptes. 1501 à 1574. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

WIZERNES.

391 Comptes. 1515 à 1529. — In-f°. Table à la fin.

392 Idem. 1521 à 1563. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

393 Idem. 1527 à 1559. — In-f°.

394 Idem. 1560 à 1584. — Id.

395 Idem. 1564 à 1583. — In-f°. Table indicative des années au commencement.

396 Idem. 1583 à 1622. — Id. Id.

397 Idem. 1585 à 1655. — In-f°.

398 Comptes, rôles, vingtième et gages du chapelain. 1679 à 1695. — In-f° m°. Table indicative des années au commencement.

399 Idem. 1696 à 1704. — Id. Id.

400 Idem. 1704 à 1709. — Id. Id.

401 Plaids, contrats, rôles et tailles. 1650 à 1707.— In-f°.

402 Rapports et dénombrements. 1563 à 1614.— In-f°. Table de noms au commencement.

403 Registre aux causes. 1423 à 1585. — In-f°.

404 Registre aux causes et contrats de la seigneurie de Wizernes. 1614 à 1676. — In-f°.

405 Audenfort, déclaration de la terre et seigneurie. 1607. In-f°.

406 Rapports et déclarations de terres tenues de la seigneurie de Quelmes. 1737 à 1789. — Un carton en forme de registre.

407 1° Déclaration des rentes dues par les États d'Artois et assignées sur la recette de Saint-Omer. 2° Cueilloir des rentes passives des États d'Artois assignées sur la recette générale. 3° États de la fourniture des fourrages faite aux troupes de cavalerie et d'infanterie. 4° État des pailles que les communautés ont fournies au magasin du roi pour la subsistance des troupes de S. M., conformément au mandement des députés des États d'Artois du 19 septembre 1710. 1710. — Un registre.

LA CHRONIQUE DE JACQUES GENELLE

Note de M. Félix le Sergeant de Monnecove.

Le Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, année 1873, pages 25 et suivantes, contient un article intitulé : « Chronique de Jacques Genelle, XVIIe siècle, « (communication de M. H^{ri} de Laplane, Secrétaire général). » Il y est dit que l'auteur, « bourgeois d'Arras, avait accompli « un pieux devoir, celui de relater presque toutes les guerres « qui ont agité notre province au XVIIe siècle. »

On ajoute : « Par les soins de quelques amis, ses divers « écrits précieux et instructifs pour notre histoire locale, ont « été imprimés à Paris, le 5 octobre 1640 et 1641, et on en « trouve un rarissime exemplaire à la Bibliothèque nationale, « 1999, n°s 7 et 8, in-8°, pp. 1-8. »

« Mais, on le pense bien, ce curieux volume est depuis « longtemps tombé dans l'oubli et on n'a guère songé jusqu'ici, « que nous sachions, à le tirer de la poussière, ce qui laisse « ignorer une grande partie des intéressants détails historiques « qu'il renferme. »

Aussitôt que j'ai lu cette note, j'ai voulu retrouver, à la Bibliothèque nationale, le volume dont il s'agit ; mais toutes les recherches faites, tant sur les rayons qu'au catalogue, furent infructueuses. J'écrivis de suite à notre président pour obtenir quelques éclaircissements, et, tout au moins, pour

mettre notre Société en garde contre des énonciations qui avaient paru hasardées, non-seulement à moi, mais à plusieurs de nos excellents collègues de la Société des Antiquaires de France.

Pour chacun de nous, l'exhumation d'une chronique artésienne (fût-elle seulement du XVIIe siècle), et la découverte du nom de son auteur, notre compatriote, étaient des faits importants, et l'on comprendra notre ardeur à rechercher le document original, dont notre Secrétaire général avait eu l'heureuse fortune de prendre connaissance.

Ma demande de renseignements resta sans réponse, mais *le Bulletin* contient, à la page 179, une note dans laquelle on lit : « Nous les avons puisées (ces notes contemporaines) à une « source certaine et pour nous authentique, le manuscrit au« tographe de l'un de nos plus infatigables et de nos plus « consciencieux explorateurs d'archives, M. Dufaitelle, mort, « il y a peu d'années. Ce zélé correspondant les a copiées lui« même, mot pour mot, en 1838, dans l'exemplaire rarissime « qui figurait, il le constate, à la Bibliothèque royale, sous « les n°s 1999, n° 7 et 8, in-8°, pp. 1-8. »

Je repris mes recherches sur ces renseignements peu précis, mais qui contenaient pourtant une utile indication, celle de la date de 1838, à laquelle le document en question avait été vu et copié, et je reconnus bientôt, que la soi-disant chronique de Jacques Genelle formait les tomes 7 et 8 d'un recueil factice de pièces imprimées sur le règne de Louis XIII, comprenant originairement 16 volumes et classé dans l'ancien catalogue manuscrit de l'histoire de France sous le n° L 1699, 1 à 16 (et non pas 1999, ce numéro n'ayant pas été employé dans les séries cataloguées en 1838). Postérieurement à l'époque où M. Dufaitelle a vu ce recueil, toutes les brochures qui le composaient ont été séparées et classées, chacune à sa date ; puis elles ont été inscrites dans le tome I du catalogue imprimé des documents sur l'histoire de France, où le premier extrait figure de la manière suivante :

« Lb ²⁶ n° 3256. La prise des forts près Arras, capitaines,
« officiers et drapeaux, aussi la prise de 800 chevaux, près la
« Flandre, par le sieur de Sainct-Preuil, gouverneur d'Ar-
« ras. — 21/25 juin. — Sur l'imprimé à Paris, en l'isle du
« Palais, avec permission, 1641, in-8°, pièce. »

Le rédacteur du *Bulletin* dit que ces brochures ont été imprimées à Paris, mais la mention suivante inscrite au bas de chacune d'elle : « *Sur l'imprimé à Paris, en l'isle du Palais,* » aurait dû le mettre en garde contre cette assertion, et lui démontrer qu'elles sont sorties des presses d'une imprimerie provinciale, qui copiait des impressions parisiennes. La première impression, *faite à Paris en l'isle du Palais*, doit s'entendre de *la Gazette* qui s'imprimait rue de la Calandre, car toutes ces brochures en sont une reproduction textuelle, comme j'ai pu m'en assurer, en comparant la première relation donnée dans *le Bulletin, la Prise des forts près Arras, etc.*, qui est copiée presque mot à mot dans *la Gazette* de l'année 1641, pages 390-392.

La note manuscrite citée à la page 26 du *Bulletin*, et qui indiquait le nom du collecteur des deux volumes précités, devait se trouver sur la garde du tome VII, mais elle a disparu avec la reliure.

Jacques Genelle ne doit donc pas être mis au nombre des chroniqueurs artésiens ; peut-être était-il le correspondant de *la Gazette*, à coup sûr il fut un collecteur soigneux et un méticuleux chercheur, ce que M. H[ri] de Laplane semble reprocher aux curieux ; pourtant, de nos jours comme autrefois, ceux qui, ne pouvant prétendre à l'honneur d'écrire l'histoire de leur pays natal, se bornent modestement à rechercher et à réunir les documents épars, dans lesquels elle est, pour ainsi dire, vivante, ont quelques titres à la bienveillance et au souvenir des savants.

NOTES SUR BELLEFONTAINE [1]

Les modernes ne font aucune mention de cet endroit, l'un des huit bailliages royaux du Boulonnais. Il est question de Bellefontaine dans un acte de 1285. Un des témoins entendus, le dimanche de Pâques fleuries (8 avril), dans une enquête faite à Boulogne, dit que le comte de Boulogne fit mettre en prison à *Belfonteine* et Hardelot, quelques-uns des échevins accusés d'avoir fait mourir dans les tortures de la question un homme du guet auquel on voulait arracher un aveu de complicité dans l'évasion d'un prisonnier, et d'avoir fait traîner et pendre les autres guêteurs.

Le château de Bellefontaine était situé entre Étaples et Boulogne sur un ruisseau du même nom, qui prend sa source au sud de la forêt d'Hardelot; le château dominait un village populeux qui étendait ses deux cents feux du bord de la mer à la voie romaine ayant au centre du groupe principal son église paroissiale dédiée à saint Martin.

Je ne sais rien de l'époque de l'érection de ce bailliage ni de l'étendue de son ressort. L'article 10 des coutumes du Boulonnais, rédigées en 1550, nous apprend seulement que les bailliages d'Étaples, Chocquel et Bellefontaine étaient dès lors réunis en un seul office, de même que ceux de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort. Leroy de Lozembrune nous dit dans son commentaire sur ces coutumes que cette réunion ne dispensait pas le bailli de rendre la justice sur les lieux, à l'exception des justiciables d'Outreau tenus d'aller à Boulogne à cause du voisinage; mais déjà l'invasion des sables qui déso-

[1] Ces notes ont été vraisemblablement fournies par feu M. Henneguier, à Montreuil; elles remontent déjà à une date un peu ancienne, mais elles nous ont paru n'avoir rien perdu de leur opportunité. L. D. DE P.



lent toute la plage avait ruiné Chocquel et Bellefontaine, et lorsque notre commentateur écrivait au milieu du XVII[e] siècle, ces deux bailliages avaient choisi pour commune retraite la paroisse voisine de Neufchâtel, située plus avant dans les terres; celle-ci, pour prix de son hospitalité vit son église s'enrichir des dépouilles du temple de saint Martin et son territoire s'accrut des dunes arides qui se sont roulées sur les champs fertiles de Bellefontaine.

J'ai pu former à grand'peine la série des baillis d'Étaples, Chocquel et Bellefontaine, pendant un siècle environ à partir de Claude de Hodicq, seigneur de Courteville, qui obtint la jouissance pendant deux ans des garennes d'Etaples pour le récompenser des services rendus par lui à Henri II, François II et Charles IX, comme on l'apprend des lettres patentes des 20 novembre 1574 et 11 septembre 1576. Ce fragment aurait peu d'intérêt; je me bornerai, pour le moment, à citer le plus célèbre de tous ces officiers, le sieur de Boiroset (Charles de Gontimesnil), ce hardi ligueur immortalisé par la prise de Falaise.

Dauphin d'Halinghem, lieutenant général en la sénéchaussée de Boulogne, obtint de Louis XV un édit, donné au camp sous Tournai, au mois de juin 1745, portant réunion à la sénéchaussée de Boulogne des juridictions de plusieurs prévôtés. L'article 1[er] porte: « Les juridictions des bailliages, prévôtés de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort, celles des bailliages, prévôtés de Chocquel et Bellefontaine, comme aussi celle du bailliage, prévôté de Desurenne seront et demeureront supprimées, et en conséquence voulons qu'elles soient unies et incorporées à perpétuité à la juridiction de la sénéchaussée de Boulogne qui connaîtra à l'avenir en première instance de toutes les causes et procès dont lesdits bailliages, prévôtés étaient en droit et possession de connaître. » D'Halinghem avait sollicité pendant plusieurs années pour obtenir cet édit, qui fut imprimé à Paris, par Simon, in-quarto de 8 pages. Il atteignit enfin le succès désiré en se chargeant seul du remboursement des offices de ces différentes prévôtés: Meignot d'Hallet était prévôt de Boulogne, Outreau, Wissant et Londefort; Delattre du Rosel, prévôt de Désurenne, et Baudelicque, prévôt d'Etaples, Chocquel et Bellefontaine; mais ce dernier résista avec succès pour conserver le bailliage d'Étaples, qui étendait son ressort jusque sous les murs de Boulogne; tout ce que d'Halinghem put faire fut d'arracher au bailli d'Etaples, les villages voisins de Boulogne : Condette, Saint-Etienne, Hesdigneul, Carly, Verlincthun, Menty, Tingry, Samer, Wière-aux-Bois, Neufchâtel et Nesle, Florincthun, Affrengues et Escamme.

EMPLACEMENT DE QUENTOWIC

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 163, lignes 13 et 14. Formuler ainsi : *Nous ne nous arrêterons pas cependant à rechercher s'il y aurait lieu ou non de faire ici l'application du vieux proverbe :* Tu te fâches donc...

Page 164, lig. 7. Au lieu de, *Vicus ad Quantiam*, lisez : *Wicus ad Quantiam.*

Idem, lig. 17. Formuler ainsi : *Bolensis* [1], *Quentowico, Camalecensis.*

Idem, lig. 20. Au lieu de, *page 101*, lisez : *page 114.*

Page 165, lig. 4. Au lieu de, *Revertente me de Wicus*, lisez : *Reverlenti mihi de Wicus...*

Idem, lig. 5. Au lieu de, *quo*, lisez : *qua.*

Idem, lig. 7. Au lieu de, *S. Indoci*, lisez : *Judoci.*

Idem, lig. 16. Fermer la parenthèse après ces mots : *bien lu*).

Idem, lig. 27. Au lieu de, *mis*, lisez : *nommé.*

Page 166, lig. Au lieu de, *royaume projeté de Bavière*, lisez : *royaume projeté de Louis de Bavière.*

Idem, lig. 14. Au lieu de, *sanctis Ricarii*, lisez : *sancti Ricarii.*

Idem, lig. 15. Au lieu de, *lengarum*, lisez : *leugarum.*

Page 167, lig. 6. Au lieu de, *partie*, lisez : *parti.*

Idem, lig. 16. Au lieu de, *Blonville-en-Bois-Jean*, lisez : *Blouville-en-Bois-Jean.*

1 Ce mot a été omis.

Idem, lig. 26. Ajouter : *Il n'y a jamais eu d'ailleurs de basilique de saint Pierre à Saint-Josse, mais une basilique de saint Martin.*

Page 168, lig. 12. Au lieu de, *vicu*, lisez : *wicu.*

Idem, lig. 16. Au lieu de, *si non*, lisez : *sinon.*

Idem, lig. 31. Au lieu de, *l'on a commencé*, lisez : *l'on n'a commencé.*

Page 169, lig. 10. Au lieu de, *Quentowic*, lisez : *Quentowicus.*

Idem, lig. 11. Au lieu de, *Saint-Josse-sur-mer*, lisez : *Saint-Josse-sur-Mer.*

Idem, lig. 13. Au lieu de, *Bien*, lisez : *Rien.*

Page 170, lig. 28. Au lieu de, *Saint-Josse-sur-mer*, lisez : *Saint-Josse-sur-Mer.*

Page 171, lig. 27. Au lieu de, *Saint-Josse-sur-mer*, lisez : *Saint-Josse-sur-Mer.*

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 février 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages adressés à la Compagnie depuis la dernière réunion et qui sont déposés sur le bureau. Les titres de ces ouvrages sont les suivants :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1872.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XII, 3e liv.

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 1874, 28e livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny, 1873, nos 10 et 11.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, 3e liv.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, 12e année, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Revue agricole de Valenciennes, octobre et novembre 1873.

Revue des Sociétés savantes, juillet et août 1873.

Catalogue de la bibliothèque de M. L. Dancoisne.

Collection de précis historiques, publiée sous la direction de Joseph Brockaert, janvier 1874.

Un mot à propos du mouvement flamand, par Alp. Vandenpeereboom.

Gildes, corps de métiers et serments, par le même.

L'Institut, janvier 1874.

L'Investigateur, livraison d'octobre à décembre 1873.

Mittheilungen der Kais Königl. geographischen Gesellschaft in Wien, M. A. Becker, 1868, 1870, 1871 et 1872.

Mittheilungen der Kaiserlich Koniglichen Geographischen Gesellschaft, redigirt von Franz Foetterle.

La prise de Tournehan et de Moutoyre et de plusieurs aultres chasteaulx et forteresses, etc., plaquette gothique réimprimée en fac-simile, avec pièces justificatives, par les soins de M. Félix le Sergeant de Monnecove.

Revue bibliographique, 1874, 1re livraison.

Bulletin de la Société bibliographique, 5e année.

Bulletin scientifique, historique et littéraire du département du Nord, novembre et décembre 1873, 11e et 12e numéros.

A propos de ce dépôt, M. Deschamps de Pas demande la parole pour appeler l'attention de l'assemblée sur un travail compris dans un des ouvrages précités. Il donne lecture de la note suivante :

Dans le no 7 et 8, 12e année, du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, on trouve une

longue dissertation de M. Bormans tendant à éclaircir une question d'archéologie généralement réputée insoluble. Qui ne connaît les objets de bronze que l'on rencontre fréquemment sur tous les points, dans tous les musées, toutes les collections? Les uns, en forme de coins, sont creux à l'intérieur et munis d'un anneau sur la face latérale près de leur ouverture. Les autres, pleins, présentent diverses formes; tantôt munis d'ailerons qui se recourbent vers le milieu de leur face, tantôt avec une rainure plus ou moins profonde sur les deux faces opposées. Ces derniers ne sont pas toujours munis d'anneau latéral, et même généralement n'en ont pas. On a beaucoup discuté sur ce qu'étaient ces objets et sur leur emploi, et quelle était la manière de s'en servir. M. Bormans voit, dans les premiers, la *Cateia*, et dans les seconds, des *Aclis*, deux armes de jet dont Virgile parle, dans le livre VII de l'*Enéide*, à propos de la guerre des habitants du Latium, contre Enée. Il faut lire, dans le mémoire de notre auteur, les preuves qu'il accumule à l'appui de son opinion. Disons de suite que son travail est très fatiguant à lire. M. Bormans n'aime pas les archéologues et il s'en donne à cœur joie pour démontrer les balourdises qu'ils ont dites à ce sujet. Je ne prétends pas qu'il soit exempt de fautes, et que son explication doive être acceptée sans conteste. Elle m'a paru du moins très vraisemblable et susceptible d'être beaucoup mieux accueillie que les précédentes qui étaient loin d'être satisfaisantes. Il en est de même du mode d'emploi qu'il assigne à ces armes.

J'ai cru devoir signaler ce mémoire à la Société, parce qu'il m'a paru instructif. Je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage, je me contenterai de résumer les conclusions de l'auteur.

1° Les armes en bronze en forme de coins, connues généralement sous le nom de haches celtiques, sont la *Cateia* et l'*Aclis* signalés par Virgile.

2° La *Cateia* et l'*Aclis* étaient des armes de jet, destinées à être lancées par un mode que l'auteur indique; une corde fixée à l'anneau dont sont munies plusieurs de ces armes ser-

vait à les ramener à celui qui les avait lancées, après avoir produit leur effet.

3° Ces armes étaient contondantes, et, avec la quantité de mouvement dont elles étaient animées par suite du mode de lancement, elles devaient produire l'effet d'une massue lancée de loin, et étourdir le soldat qu'elles atteignaient. Jamais, au reste, ces armes n'ont pu être tranchantes et servir à l'usage qu'ont imaginé les prédécesseurs de M. Bormans.

M le Président donne ensuite lecture de la correspondance mensuelle, qui se résume comme il suit :

1° M. le Bibliothécaire de la ville de Dijon fait connaître que M. le Maire de cette ville a autorisé la copie de la correspondance du maréchal de Châtillon, relative au siége de Saint-Omer en 1638, dont il a été question à la séance précédente, et qu'aussitôt cette copie effectuée il s'empressera de l'adresser.

2° Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, pendant les journées des 8, 9 et 10 avril 1874. M. le Ministre fait connaître qu'il a mis une somme de 3,000 fr. à la disposition de chacune des sections du Comité, pour être distribuée par leurs soins aux Sociétés savantes des départements, dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie. Il indique ensuite les conditions réglementaires à observer pour les lectures qui doivent être faites à la Sorbonne dans chacune des séances, aux jours indiqués ci-dessus. M. le Ministre termine en annonçant, que les compagnies des chemins de fer veulent bien mettre à sa disposition un certain nombre de billets à prix réduits, afin de permettre aux délégués des Sociétés savantes de se rendre à Paris, pour assister à ces séances, et demande qu'on lui fasse connaître, avant le 20 mars, la liste des personnes déléguées par les dites sociétés, soit pour les représenter soit pour y faire des lectures.

M. le Président demande en conséquence à ses collègues

de vouloir bien indiquer, au plus tard pour la séance du mois de mars, s'ils comptent se rendre à Paris pour cette époque, et s'ils pourraient représenter la Société. M. Félix le Sergeant de Monnecove, qui sera alors à Paris, accepte le mandat que la Compagnie est heureuse de lui confier. Il est aussi décidé que le Secrétaire général écrira à M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, qui, tous les ans, représente la Société des Antiquaires de la Morinie à ces réunions, pour lui demander s'il veut bien encore accepter, cette année, cette mission.

L'on procède ensuite à l'élection des membres correspondants présentés dans la dernière réunion. MM. Georges Vallée, étudiant en droit à Douai, Charles de Gournay, propriétaire à Clarques, et Amédée de Gournay, propriétaire à Wandonne, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, membres correspondants. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Delmotte propose l'admission de M. H. de Givenchy comme membre titulaire, et M. L. Deschamps de Pas fait une proposition semblable pour M. G. le Sergeant de Monnecove. Ces propositions étant appuyées, l'élection est renvoyée, conformément au règlement, à la séance prochaine.

M. le Trésorier a ensuite la parole pour exposer la situation financière de la Compagnie. Cet exposé, nécessairement très sommaire, se résume ainsi qu'il suit :

Recettes de l'exercice 1873, y compris l'encaisse au 1er janvier 1873........................	4546	12
Dépenses faites dans le courant de 1873........	1101	70
Reste en caisse au 1er janvier 1874....	3444	42

Conformément au vœu du règlement, une Commission de trois membres est nommée pour examiner les comptes. MM. de Cardevacque, A. le Sergeant de Monnecove et du Hays, sont désignés à cet effet. La Commission est priée de produire son rapport à la séance prochaine.

M. Félix le Sergeant de Monnecove demande la parole pour faire connaître à la Compagnie une publication importante qui se prépare à Paris, intéressant au plus haut point la ville de Saint-Omer. Il s'exprime en ces termes :

« La bibliothèque de l'École des hautes études à Paris, commencera au mois de novembre prochain un volume contenant les documents suivants :

« Les Keures et Règlements de la ville de Saint-Omer, contenus dans le Keureboeck (archives municipales, pièce cotée A. B. XVIII, 14).

« Les documents de même nature contenus dans un manuscrit de la bibliothèque communale, provenant des archives municipales, où il était coté A. B. XVIII, 15.

« Ceux du gros registre du greffe (grand registre en parchemin) et beaucoup de chartes concernant les métiers et le commerce, prises tant dans les archives de Saint-Omer (municipales et ecclésiastiques) qu'à la bibliothèque communale (cartulaire de Saint-Bertin) et à la bibliothèque nationale.

« Ce volume aura probablement pour titre : *Essai sur les institutions municipales de Saint-Omer.* »

La Société est heureuse d'apprendre la publication de documents aussi intéressants que ceux que l'on vient d'indiquer. Elle exprime seulement le regret que l'état de ses ressources ne lui ait pas permis de l'entreprendre elle-même.

M. F. le Sergeant de Monnecove donne ensuite lecture de la note suivante :

M. Giry a l'honneur de proposer à la Société des Antiquaires de la Morinie de se charger de publier les documents sur Thérouanne recueillis par M. Duchet dans les archives de l'évêché de Bruges.

Ces documents sont :

1° Un cartulaire du XIIIe siècle, entièrement copié, et du plus grand intérêt, contenant 190 chartes des XIIe et XIIIe siècles, presque toutes inédites). (212 pages).

2° Un cartulaire copié au XVe siècle par Jean de Montreuil.

(Analyse de toutes les chartes, extraits et copies des plus intéressantes). (50 pages).

3° Notices, extraits et copies des chartes contenues dans un cartulaire du XVe siècle, contenant 80 documents compris entre les dates 1337 et 1464. (71 pages).

4° Analyse, extraits et copies d'un cahier du XVIe siècle, contenant des documents relatifs à Thérouanne. (68 pages).

5° Un inventaire de titres de l'évêché de Thérouanne. (Inventaire en latin, assez détaillé, de titres qui n'existent plus). (14 pages).

6° Analyse et extraits d'un registre de l'évêché. (10 pages).

7° Un feuillet d'un cartulaire de Thérouanne qui se trouve à Paris. (4 pages).

Cette publication, avec les tables et la préface, formerait un volume de 500 pages environ, format et caractères des Mémoires de la Société..

Pour lui donner plus d'unité et de commodité, il importerait de fondre dans un ordre chronologique les documents de ces différents cartulaires, tout en ayant soin de noter, pour chacun, de quel cartulaire ils proviennent, et en décrivant soigneusement dans la préface les sources diverses.

M. Giry offre de se charger de la préface et des tables, ainsi que de corriger et préparer la publication. Il faut dater avec soin toutes les pièces, les faire précéder d'un court sommaire, et y joindre les notes indispensables. M. Giry en outre prépare un registre des évêques de Thérouanne, et il pense qu'il serait bien placé à la suite de ces cartulaires ; ce serait environ 50 pages à ajouter au volume, ou même 30, si on le mettait comme appendice en petit texte.

Dès le mois d'avril prochain il serait prêt à commencer cette publication.

La Société est unanime pour accepter le principe de cette publication, et charge son Secrétaire général de faire connaître à M. Giry son adhésion.

Une discussion s'engage alors sur le format qui sera adopté

pour cette publication. Un membre expose que les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie ayant été jusqu'ici publiés dans le format in-8°, il serait regrettable de s'en départir et d'adopter celui in-4° pour le volume en question. — Il est répondu à cela que, dans presque toutes les Sociétés savantes, entre autres la Société des Antiquaires de Picardie, les Mémoires étant de format in-8°, les documents inédits sont publiés dans le format in-4° ; que d'ailleurs la Société des Antiquaires de la Morinie elle-même a dérogé au principe invoqué par l'honorable préopinant, puisque l'*Histoire Sigillairè de Saint-Omer*, publiée sous ses auspices et son patronage, est de format in-4°. — M F. le Sergeant de Monnecove reprenant alors la parole, ajoute que, si l'on adopte ce dernier format, qui est celui des cartulaires publiés par les soins du Gouvernement, il y a tout lieu d'espérer une subvention du Ministère, indépendamment de la souscription à un certain nombre d'exemplaires.

Ces considérations font pencher la Compagnie vers l'adoption du format in-4°, mais avant de prendre aucune décision, l'assemblée prie l'honorable M. F. le Sergeant de Monnecove de vouloir bien prendre à Paris dans les bureaux du Ministère, les renseignements propres à l'éclairer et à la fixer, renvoyant la solution de cette affaire à la séance prochaine.

La parole est ensuite donnée à M. L. Deschamps de Pas qui continue la lecture d'une partie de son travail sur les établissements hospitaliers de Saint-Omer, lecture commencée dans la dernière séance.

Avant de se séparer, le Secrétaire général appelle l'attention de la Société sur les deux faits suivants :

1° L'église de Blandecques est en pleine reconstruction, la nef et les bas côtés ont été démolis, et il est question, dit-on, de démolir également le chœur, sous prétexte de son peu de solidité. Or, cette dernière partie ayant été comprise, dans le classement effectué, par la Commission des antiquités départementales, parmi les monuments à classer au nombre des monu-

ments historiques, M. Deschamps de Pas demande s'il n'y aurait pas lieu que la Société intervînt pour mettre obstacle, s'il est possible, à cette démolition, dont l'urgence ne lui paraît pas bien démontrée.

L'assemblée invite M. le Président à vouloir bien écrire à M. le Sous-Préfet pour lui signaler les faits, sollicitant son intervention auprès de M le Préfet pour s'opposer à la démolition du chœur de l'église de Blandecques.

2° Il existait à la cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Susanne servant de magasin et démolie dans l'intérêt de l'isolement de l'église, un monument funéraire de Philippe de Sainte-Aldegonde, grand bailli de Saint-Omer de 1555 à 1574, composé des figures couchées de ce gouverneur et de sa femme, et de plusieurs autres parties de sculpture. Bien que fort détérioré, ce tombeau eût pu être restauré et figurer avec honneur dans l'intérieur de l'édifice. Au lieu de cela, il paraît que le tout, à l'exception d'un ou deux morceaux, a été abandonné pour compte à des entrepreneurs, qui l'ont débité en petits fragments pour être réemployés, sous une forme nouvelle, dans les travaux de l'église.

La Société croit devoir protester avec énergie contre cet acte inqualifiable de vandalisme, et charge son Président d'écrire en ce sens à M. le Président du Conseil de fabrique de Notre-Dame.

La séance est ensuite levée à 9 heures et demie.

Séance du 7 mars 1874.

Présidence de M. Albert LEGRAND, Vice-Président

Secrétaire général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

M. le Président Quenson écrit qu'une indisposition passagère l'empêche d'assister à la réunion.

A 7 heures et demie la séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans

observations. Vient ensuite la nomenclature des ouvrages déposés sur le bureau dont voici les titres :

Inventaires et Documents publiés par ordre de l'Empereur. — Collection de Sceaux, par M. Douët d'Arcq.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Douai, t. XI, 1870-1872.

Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne, 1872-1873.

Mémoires de la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille, 1872, 2e partie.

Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, 3e série, 1er volume.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, t. III.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 4e série, t. V.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de la Creuse, t. IV.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1873, no 3.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 2e série, t. IV.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, nos 7 et 8.

Revue Agricole de Valenciennes, décembre 1873.

Nécrologe du Fort Saint-François d'Aire-sur-la-Lys, par M. Victor Advielle (d'Arras).

Programme des Concours ouverts par la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille. (Prix Vicar).

L'Institut, nos 58 et 59.

Romania, recueil trimestriel, janvier 1874.

Revue Bibliographique, février 1873.

Bulletin de la Société Bibliographique, février 1873.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1873, 5e et 6e livraisons.

Parmi ces ouvrages se trouve une brochure contenant *les Lettres et Mémoires de M. Placide de Bailliencourt*, relatives

à la question de l'Université de Douai, en 1790, dont a fait hommage notre collègue M. de Baillieucourt, présent à la séance. Organe de la Compagnie, M. le Président adresse ses remercîments à l'honorable membre.

M. le Président invite ensuite le Secrétaire à donner connaissance de la correspondance qui se résume ainsi qu'il suit :

1° M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, fait connaître qu'il a adressé, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, un exemplaire du tome XI, 2e série, des Mémoires de cette Société. (Ce volume figure parmi ceux déposés sur le bureau).

2° La Société Archéologique du Midi de la France, envoie le programme des sujets de prix proposés par elle pour les années 1874-1875.

3° M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise écrit qu'il accepte la mission que la Société des Antiquaires de la Morinie veut bien lui confier, de la représenter aux séances de la Sorbonne, lors de la réunion des délégués des Sociétés savantes, sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, au mois d'avril prochain.

4° MM. Charles et Amédée de Gournay, nommés membres correspondants dans la dernière séance, adressent leurs remercîments à leurs collègues.

5° M. Georges Vallée, nommé également membre correspondant, dans la même séance, adresse aussi ses remercîments, et se met à la disposition de la Société pour les recherches qu'elle voudrait bien lui confier, soit dans le pays, soit dans les bibliothèques de Lille, Douai ou Arras.

6° M. Caix de Saint-Aymour, membre du Conseil général de l'Oise, envoie le premier numéro de 1874 de l'*Indicateur de l'archéologue*, qui paraît tous les mois, et demande l'échange des publications de la Société, contre l'*Indicateur*.

La Compagnie, consultée, accepte l'échange proposé, et charge son Secrétaire général de transmettre son acceptation à M. Caix de Saint-Aymour.

7° M. le Sous-Préfet de Saint-Omer, en réponse à la lettre que lui avait adressée M. le Président, en vertu de la délibération de l'assemblée, dans la séance précédente, relativement au chœur de l'église de Blandecques, envoie copie de la lettre qu'il a reçue à ce sujet de M. le Maire de cette commune. Il résulte de cette lettre que le Conseil de fabrique n'a point intention de toucher au chœur de l'église, et que toutes les précautions ont été prises pour conserver et protéger cette partie si intéressante, pendant les travaux de reconstruction du reste de l'édifice. M. le Maire ajoute que, si, malgré les précautions indiquées, il se produisait quelque affaissement dans le chœur, il s'empressera d'en informer M. le Sous-Préfet, pour qu'il soit pris, sans retard, une décision qui sauvegarde tous les intérêts.

La Société est heureuse d'apprendre que ses craintes ne se réaliseront pas, du moins pour le moment, et que l'on peut espérer encore conserver le chœur de l'église de Blandecques. Un membre fait connaître cependant à la Compagnie, qu'il résulte de diverses conversations entendues et de renseignements fournis par l'entrepreneur des travaux, que la démolition du chœur actuel et sa reconstruction ne sont dans la pensée de plusieurs qu'une question d'argent ; si l'on pouvait se procurer de suite la somme nécessaire, ce travail serait décidé dès à présent. L'on donne pour raison que les murs à l'extérieur sont lézardés, et que le sol du chœur va se trouver à 0,50 en contre-bas du sol de l'église reconstruite. L'on affirme, également, que le devis des travaux approuvés comprend la démolition du chœur. Dans cet état de la question, l'assemblée décide qu'il y a lieu pour tous ses membres de ne pas se départir de leur vigilance, afin de ne pas être surpris par un coup imprévu. Elle décide, aussi, qu'il sera demandé communication du devis approuvé, pour que l'on puisse s'assurer si, en effet, les faits annoncés sont exacts, et délègue son Secrétaire général pour procéder à cette information.

8° M. le Président du Conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame répond à M. le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, au sujet de la lettre que ce dernier lui avait adressée touchant les restes du mausolée de Philippe de Sainte-Aldegonde. Cette réponse a paru si étrange à la Compagnie, qu'elle en a décidé l'insertion textuelle au procès-verbal, sans commentaires, en la faisant précéder de la lettre qui avait été envoyée en son nom par son Président.

Voici la lettre de M. le Président de la Société.

Saint-Omer, le 12 février 1874.

Monsieur le Président du Conseil de fabrique de l'église Notre-Dame de Saint-Omer,

Monsieur le Président,

La Société des Antiquaires de la Morinie a été vivement émue d'un fait sur lequel elle croit devoir appeler votre attention. Il existait, dans la chapelle Sainte-Susanne, servant de magasin, actuellement démolie dans l'intérêt de l'isolement de la cathédrale, diverses parties d'un monument funéraire de Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Nortkelmes, grand bailli de Saint Omer de 1555 à 1574. Ces parties comprenaient les statues couchées de Philippe de Sainte-Aldegonde et de sa femme, un grand médaillon représentant la Vierge, d'autres bas-reliefs et quelques morceaux. Quelque détérioré que fut ce monument, ce qui n'est pas étonnant, vû son long séjour à Batavia, près Arques, où il était exposé à toutes les intempéries des saisons, il eut pu être parfaitement rétabli, comme on l'a fait il y a quelques années de celui d'Eustache de Croy. S'il n'y avait pas possibilité d'utiliser à cet effet une des nombreuses chapelles latérales, on eût pu sans inconvénient le placer dans un entre-colonnement en regard du cénotaphe de Saint-Omer, et, convenablement restauré, il eut augmenté le nombre des objets d'art qui enrichissent notre belle cathédrale. Les figures dues au ciseau du sculpteur Dubrœucq, enfant du pays, n'étaient pas sans mérite de l'aveu des connais-

seurs. La Société des Antiquaires de la Morinie, qui connaissait l'existence de ce précieux monument, conservait toujours l'espérance de son rétablissement auquel elle eût certainement contribué suivant ses moyens. Aussi, a-t-elle été singulièrement surprise d'apprendre que la presque totalité des parties subsistantes de ce monument ont été abandonnées pour compte à des entrepreneurs, qui les ont débitées par fragments, dont plusieurs ont été réemployés sous une autre forme dans des travaux intérieurs de l'église. La Société, gardienne vigilante des souvenirs historiques se rattachant au pays, croit devoir protester vivement contre cette manière d'agir, et, organe de ses intentions, je viens vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien faire connaître sa protestation au Conseil de fabrique. Elle voit avec infiniment de regret le sans façon avec lequel on traite le plus beau monument que possède Saint-Omer et me charge de vous exprimer l'espoir qu'à l'avenir de semblables faits ne se reproduiront plus. Elle s'en repose avec assurance sur le zèle éclairé de MM. les membres du Conseil qui ne permettront certainement plus, que les diverses parties du monument et les objets d'art qu'il contient, de quelque nature qu'ils soient, soient dénaturés, sans que des personnes ayant des connaissances spéciales requises aient été appelées à se prononcer sur la nouvelle destination qu'on veut leur donner.

C'est dans cette espérance que je vous prie, M. le Président, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

Le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Signé : QUENSON.

Voici maintenant la réponse du Conseil de fabrique.

Monsieur le Président,

En conformité de votre lettre du 12 février 1874, j'ai donné connaissance au Conseil de fabrique de la paroisse Notre-

Dame, de la protestation de la Société des Antiquaires de la Morinie ;

Les Conseils de fabrique institués par le décret du 30 décembre 1809, ne dépendant, en aucune façon, des Sociétés particulières, nous n'avons pas à répondre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président du Conseil de la fabrique de Notre-Dame,

Signé : DE PELET.

Saint-Omer, le 22 février 1874.

M. le Président saisit l'occasion de cette communication pour protester contre les déplacements fréquents que l'on fait subir aux objets d'art, monuments votifs, pierres tumulaires, dans l'intérieur de la cathédrale, ce qui leur enlève complètement leur cachet historique. L'assemblée s'associe énergiquement à cette protestation.

9° M. J.-M. Richard, Archiviste du Pas-de-Calais, demande communication du 3e volume de l'Inventaire des Archives d'Artois, que la Société a fait copier sur un manuscrit qui lui a été communiqué par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Il désirerait en faire faire une copie pour les archives départementales.

La Compagnie consultée, autorise cette communication ; la remise du volume demandé ne devant avoir lieu que contre un reçu régulier.

La lecture de la correspondance étant terminée, l'on procède à l'élection de deux membres titulaires. Le scrutin est ouvert, et MM. Henri Taffin de Givenchy et Gaston le Sergeant de Monnecove ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, membres titulaires. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Alb. Legrand présente ensuite M. Emile Pagart d'Hermansart, pour être admis comme membre titulaire, et M. L.

Deschamps de Pas, au nom de M. le Président Quenson, absent, présente M. Augustin Saupique, avocat à Saint-Dizier, comme candidat au titre de membre correspondant. Ces propositions étant appuyées, l'élection est renvoyée à la séance prochaine, conformément au règlement.

L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission des comptes. L'un des membres, M. de Cardevacque, fait au nom de la dite Commission, un rapport verbal, duquel il résulte que les comptes de M. le Trésorier ont été vérifiés, qu'ils ont été trouvés régulièrement tenus, et que le résultat final au 31 décembre 1873, est conforme à ce qui a été indiqué dans la séance précédente. En conséquence ce compte est admis par l'assemblée.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire général, pour rendre compte des démarches qui ont été faites au sujet du projet de publication du Cartulaire de Thérouanne, par M. Giry, d'après les papiers de M. Duchet. La Compagnie appelée à se prononcer sur le format à adopter, décide que l'on prendra le format in-4°, afin de rendre le travail plus conforme aux cartulaires édités par le Gouvernement. Quant à la question d'impression, elle est renvoyée à une Commission composée de MM. de Cardevacque, de Bailliencourt et Butor, priés de prendre les renseignements nécessaires auprès de MM. les imprimeurs de la ville, de leur demander leurs devis, et de faire leur rapport dans la prochaine réunion.

Avant de clore la séance, M. le Président prie M. Albert le Sergeant de Monnecove de vouloir bien accepter les fonctions de Bibliothécaire de la Société, et de s'occuper du rangement de la bibliothèque. L'honorable membre accepte cette mission.

L'assemblée se sépare à 9 heures et demie.

Séance du 4 avril 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président distribue aux membres présents les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, dont les titres sont les suivants :

Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, 1873.
Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie du Val d'Isère, 2e vol., 5e livraison.
Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1873.
Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trimestres 1873.
Table générale des Bulletins du Comité des Travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes, par M. Octave Teissier.
L'Investigateur, janvier, février et mars 1874.
Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, nos 5 et 6.
Bulletin Scientifique du département du Nord, janvier, février et mars 1874.
Bulletin de la Société Bibliographique, mars 1874.
Revue Bibliographique universelle, mars 1874.

M. le Président invite ensuite le Secrétaire général à donner lecture de la correspondance mensuelle, qui est peu nombreuse, et se borne aux lettres suivantes :

1° Lettre de M. Quetelet, annonçant la mort de son père, M. Jacques-Adolphe-Lambert Quetelet, directeur de l'Observatoire de Bruxelles, Secrétaire perpétuel de l'Académie des

Sciences de Belgique, décédé à Bruxelles, le 17 février 1874, à l'âge de 78 ans.

La Société des Antiquaires de la Morinie s'associe à la douleur de la famille de M. Quetelet, qui faisait partie de cette Compagnie savante comme membre correspondant, et charge son Secrétaire d'en transmettre l'expression à son fils.

2° M. le Secrétaire de la Société historique de Compiègne réclame l'envoi de quelques livraisons du Bulletin, qui ont été omises dans le paquet qui lui a été adressé, au moment où l'échange des publications a été admis. Il sera fait droit à sa demande, à laquelle il a été déjà répondu dans ce sens.

3° Circulaire du bureau de l'Association française pour l'avancement, des Sciences, proposant d'établir un bureau central à Paris, servant de lien entre toutes les Sociétés de province, et se chargeant de transmettre leurs publications aux Sociétés correspondantes. — La Société, considérant qu'actuellement les volumes se transportent sans frais par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique, décide qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'accepter l'offre qui lui est faite.

La parole est accordée à M. de Bailliencourt, pour rendre compte, au nom de la Commission nommée dans la dernière réunion, des démarches faites auprès des imprimeurs de la ville, afin de connaître leurs conditions pour l'impression projetée du Cartulaire de Thérouanne. L'un des imprimeurs a fourni les prix et un spécimen ; mais l'autre, qui est actuellement chargé de l'impression des volumes et du bulletin, a répondu qu'il se référait à la convention passée avec le Secrétaire général, lors de l'exécution du IXe volume des Mémoires. — On fait observer à ce sujet, qu'à cette époque, la Société n'imprimait que dans le format in-8° et qu'actuellement il s'agit du format in-4°, et, qu'en conséquence, la convention précitée, qu'on n'a du reste pas sous la main, ne pouvait avoir rapport à celui-ci. L'honorable membre rapporteur est invité en conséquence à demander de nouveaux renseignements, en

même temps qu'un spécimen plus complet aux deux imprimeurs.

M. Dramard, juge au tribunal de Béthune, correspondant de la Société, envoie en communication la première partie du travail qu'il a entrepris, et qui a pour titre : *Notice historique sur la Société des Antiquaires de la Morinie et sur ses travaux*, et demande en même temps divers renseignements pour compléter son œuvre. Parmi les documents qu'il réclame, se trouvent les plus anciens registres de la Société. Il existe en effet un volume contenant les procès-verbaux depuis la fondation de la Société jusqu'en 1852 environ.

Après une courte discussion, la Compagnie, considérant qu'il s'agit ici d'un travail fait dans son intérêt, autorise la communication demandée. Le volume ne sera toutefois confié que sur reçu, et pour un temps limité.

Il est donné lecture d'une partie de la notice de M. Dramard, qui retrace l'histoire de la Société depuis son origine, les travaux qu'elle a édités, les efforts qu'elle a faits pour remplir le programme qu'elle s'était imposé, les fouilles qu'elle a entreprises et les causes du ralentissement apparent de son activité. La Compagnie écoute avec un intérêt marqué cette lecture qui rappelle aux membres présents bien des souvenirs, et charge son Secrétaire d'en remercier son auteur, et en même temps de lui fournir les renseignements qu'il demande.

L'ordre du jour appelle ensuite le scrutin pour la nomination d'un membre titulaire et d'un membre correspondant. M. E. Pagart d'Hermansart, propriétaire à Saint-Omer, et M. Saupique, avocat à Saint-Dizier, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, le premier membre titulaire, et le second, membre correspondant. Avis leur sera donné de leur nomination.

M. Alb. Legrand propose, en qualité de membre titulaire, M. Ludovic de Richoufftz. Cette proposition étant appuyée, le scrutin, conformément au règlement, aura lieu à la prochaine réunion.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et demie.

Séance du 2 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance est ouverte à 8 heures moins un quart.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Président Quenson, qui, étant indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. M. Albert Legrand, Vice-Président, le remplace au fauteuil.

Le Secrétaire général a la parole pour lire le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître et distribue aux membres présents les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, et dont la nomenclature suit :

Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, 1868-1870, et 1re partie, t. V.

Bulletin de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, t. II, 1er fascicule.

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, juillet-octobre, novembre et décembre 1873.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 29e livr.

Revue Agricole de Valenciennes, janvier et février 1874.

Vie de saint Bertin, en vers, composée par Simon, avec une notice préliminaire et des notes par M. F. Morand.

Définitions du chapitre général de Cluny de l'an 1323, publiées d'après le manuscrit original, avec une introduction et un index des noms de lieux, par M. F. Morand.

Etudes sur l'Attrébatie avant le sixième siècle, par M. A. Terninck, t. 2e.

Annuaire de la Société Philotechnique, année 1873.

Verhandelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen twaalfde deel, 2 vol. in-4°.

Verhandelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, afdeeling lesterkunde, 3 vol. in-4°.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, afdeeling Natuurkunde tweede Reeks, 4 vol. in-8°.

Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, afdeeling Letterkunde, 3 vol. et 3 livraisons in-8°.

Onze planches d'atlas dans une enveloppe.

Jaarboek van de Koninklijke akademie van Wetenschappen gevestigd te Amsterdam, 1869, 1870, 1871 et 1872.

Processen Verbaal van de Gewone Vergaderingen der Koninklijke akademie van Wetenschappen, 4 livraisons.

Gaudia domestica, elegia Petri Esseiva Friburgensis helvetii cui certaminis poetici instituti ex legato Jac. Henr. Hoeufft.

Urania, carmen didascalicum Petri Esseiva Friburgensis helvetii cui certaminis poetici praemium e legato Jacobi Henrici Hoeufft.

Ad Juvenem, satira Petri Esseiva Friburgensis helvetii cui certaminis poetici praemium et legato Jacobi Henrici Hoeufft.

Indicateur de l'Archéologie, mars et avril 1874.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, 7 juillet 1870, 10 octobre 1872.

Revue Bibliographique universelle, avril 1874.

Bulletin de la Société Bibliographique, avril 1874.

Brief et vray récit de la prinse de Terouane et Hédin avec la bataille faite à Renty, 1553-1554, par Jacques-Basilic Marchant. — Réimpression dédiée à la Société des Antiquaires de la Morinie, par Félix le Sergeant de Monnecove, membre titulaire de cette Société. 1874.

Ce dernier ouvrage est présenté à l'assemblée par l'auteur,

M. Félix le Sergeant de Monnecove, qui assiste à la séance. M. le Président le remercie, au nom de la Compagnie, de ce don, ainsi que de la dédicace qu'il a bien voulu mettre en tête de cette réimpression d'une plaquette rarissime, qui est accompagnée et suivie de notes très intéressantes, dues à la plume du savant éditeur, et de pièces nouvelles et inédites.

M. E. Pagart d'Hermansart, présent à la séance, remercie la Compagnie de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en l'admettant dans son sein, et regrette que son insuffisance ne lui permette pas de prendre à ses travaux une part aussi active qu'il le voudrait. Il exprime néanmoins l'espoir, que l'exemple et le contact de ses collègues lui faciliteront la tâche qu'on lui a imposée par cette admission, tâche que leur bienveillance contribuera à rendre moins lourde.

M. le Président répond au récipiendaire que, neveu du regretté M. Pagart, l'un des fondateurs de la Société, qui a laissé de si excellents souvenirs, sa place se trouvait naturellement marquée parmi nous ; qu'il y a longtemps que l'on y désirait sa présence, et qu'il le remerciait d'avoir bien voulu enfin ne plus s'opposer à ce que son admission fut proposée à la Compagnie. Il ajoute que M. E. Pagart s'exagère les difficultés de la charge qu'il a acceptée. Un peu de goût pour les études archéologiques et historiques le mettra facilement à même de suivre les travaux de la Société et d'y participer. M. le Président ose donc compter sur la collaboration effective de M. Pagart, en même temps que sur son dévouement.

M. le Président invite ensuite le Secrétaire général à donner lecture de la correspondance mensuelle, qui se résume ainsi qu'il suit :

1° La Société Académique de Boulogne-sur-mer adresse le programme des prix proposés par elle pour le concours de 1874

2° La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, adresse aussi le programme de ses concours pour 1874.

3° L'Académie royale des Sciences d'Amsterdam accuse

réception de diverses livraisons du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

4° La même Académie annonce l'envoi de plusieurs volumes de ses publications pour les années 1872 et 1873.

Ces volumes figurent dans la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et le Secrétaire général en a accusé réception.

5° M. l'abbé Laurent, curé de Brimeux, se plaint de diverses erreurs commises dans l'impression de son travail sur l'*Emplacement de Quentowic*, inséré dans les livraisons 87 et 88 du Bulletin. Il demande en même temps qu'on lui adresse le tirage à part de sa notice, qui lui avait été promis.

L'assemblée décide que, pour donner satisfaction à M. l'abbé Laurent, un erratum sera inséré dans le numéro du Bulletin en cours d'impression, et qu'à cet effet une demande lui sera adressée pour obtenir l'envoi d'un erratum complet. Quant au tirage à part de la notice, il paraîtrait qu'il n'a pas été fait, et comme les planches sont actuellement décomposées, il est convenu qu'on adressera à l'auteur douze exemplaires de ce numéro du Bulletin.

6° M. Armand Van Robais, correspondant à Abbeville, envoie : 1° Une notice intitulée, *Monnaies mérovingiennes trouvées à Etaples ;* 2° une note sur deux médailles gauloises. Ces deux notes, accompagnées de dessins, dont il sera donné ultérieurement une analyse, sont renvoyées à l'examen de M. F. le Sergeant de Monnecove.

7° M. Van Robais adresse aussi deux empreintes de sceaux, l'un portant pour légende : *S. Nicholai de Habarc*, et l'autre *S. Rigaut de Wandone...* La matrice qui a produit la première, appartient à l'auteur de la communication, et aurait été trouvée à Etaples. La seconde appartient à M. A. de Gournay, et a été trouvée à Clarques. Ces deux sceaux offrent tous les caractères du quinzième siècle. M. de Bailliencourt, membre titulaire, croit pouvoir donner des renseignements sur Nicolas de Habarc, et s'engage à communiquer ses recherches à une prochaine séance. En conséquence les empreintes envoyées

lui sont remises. Quant à *Rigaut de Wandonne*, propriétaire du second scel, il est parfaitement inconnu et il n'y a rien à en dire. Des remercîments seront adressés à M. Van Robais pour sa communication.

8° M. A. Giry, archiviste paléographe, correspondant à Paris, envoie un travail intitulé : *Analyse et extraits d'un registre des Archives municipales de Saint-Omer.* C'est le dépouillement complet du volume indiqué, dans l'inventaire des archives, sous le nom de *Grand Registre en parchemin.* Dans sa lettre jointe à l'envoi, notre correspondant exprime le désir de voir livrer de suite son travail à l'impression, ce qui lui permettrait de revoir les épreuves et de collationner les textes sur le manuscrit, et en même temps d'avoir plus promptement les feuilles de son travail, qui lui sont nécessaires pour les études qu'il a entreprises sur le droit municipal du Nord de la France.

L'assemblée est heureuse d'accueillir un travail aussi important que celui de M. Giry, qui figurera avec avantage dans ses publications, et pour donner autant que possible satisfaction à l'auteur, le Secrétaire général soumet à la Compagnie la proposition suivante : — Le volume en cours de publication, qui porte le n° XIV de la collection des Mémoires, comprend déjà 525 pages. La correspondance du maréchal de Châtillon, relative au siége de 1638, et dont la Société a voté l'impression, complétera le volume qui se trouvera avoir environ 700 pages. Au lieu d'attendre que cette impression soit terminée, ce qui pourrait encore un peu tarder, parce qu'on n'a pas encore entre les mains la copie complète de la susdite correspondance, le Secrétaire général propose de mettre sous presse de suite, un XVe volume des Mémoires, dans lequel figurerait le travail de M. Giry. Ce volume commencerait par la notice biographique de M. de Laplane et la notice intitulée *les Mayeurs et les Maires de la ville d'Aire*, par M. L. Cavrois. L'impression de ces deux notices, dont l'une est complétement composée, ne demanderait pas beaucoup de temps, et l'on

pourrait presque immédiatement entreprendre celle du travail de M. Giry. — Cette proposition est accueillie avec faveur par la Compagnie, qui lui donne son entier assentiment.

La lecture de la correspondance étant terminée, sur la proposition d'un des membres, M. le Président adresse à M. L. Deschamps de Pas, Secrétaire général, ses félicitations, au nom de l'assemblée, à l'occasion de la distinction qui vient de lui être accordée par M. le Ministre de l'Instruction publique, sa nomination d'*Officier de l'Instruction publique*. — M. Deschamps de Pas remercie la Compagnie de la part qu'elle veut bien prendre à cet événement. Il ne se dissimule pas que la distinction qui lui a été accordée, n'est pas due à ses faibles mérites, mais il pense que M. le Ministre, en la lui donnant, a voulu honorer, dans la personne de son Secrétaire général, la Société des Antiquaires de la Morinie, qui, par ses travaux, tient une place distinguée parmi les Sociétés savantes des départements.

M. de Bailliencourt a la parole pour donner à l'assemblée des renseignements qu'il a pu obtenir des imprimeurs de la localité, sur les prix et les types qu'ils proposeraient pour la prochaine impression du Cartulaire de Thérouanne. L'honorable rapporteur expose que, malgré ses démarches, il n'a pu encore recueillir des renseignements suffisamment détaillés pour que la Compagnie puisse délibérer en toute connaissance de cause. — Un membre fait d'ailleurs observer qu'il serait bon de soumettre à l'éditeur du Cartulaire, M. A. Giry, les types que l'on se propose de suivre. — Pour satisfaire à cette observation, et obtenir en même temps les renseignements précis qui manquent, il est décidé qu'on fera imprimer chez chacun des concurrents, la même page d'un cartulaire, contenant les diverses sortes de caractères à employer, afin que l'on puisse juger *de visu*, de celui qu'il faut choisir. Les concurrents seraient invités aussi à fournir l'indication de leurs prix, suffisamment détaillée.

La parole est ensuite accordée à M. Félix le Sergeant de

Monnecove, pour rendre compte du congrès des délégués des Sociétés savantes, qui a eu lieu à la Sorbonne, du 9 au 11 avril dernier, auquel il a assisté comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie. L'honorable membre s'exprime en ces termes :

« Le congrès des délégués des Sociétés savantes des départements s'est ouvert à Paris, à la Sorbonne, le jeudi 9 avril 1874 ; j'y ai assisté, comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie, afin de remplir le mandat qu'elle avait bien voulu me confier, et j'ai dû partager mon temps, autant qu'il était possible, entre la section d'histoire et de philologie et la section d'archéologie, afin d'essayer de vous rendre compte des lectures et des discussions les plus intéressantes pour nous. »

« Dans la section d'histoire et de philologie, présidée par M. Léopold Delisle, de l'Institut, M. Eugène de Beaurepaire, Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, a présenté un mémoire sur les fêtes célébrées à Dieppe, en l'honneur de la Sainte-Vierge, et dont la partie principale était la lecture des poésies qui, sous le nom de *Palinods*, devaient célébrer ses vertus. Cet intéressant travail m'a fait penser à la patronne vénérée de notre cité, à Notre-Dame des Miracles, dont le culte au moyen âge mériterait certainement d'être retracé dans tous ses détails. »

« M. Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen, a traité de deux cas perdus par le latin, *le locatif* et *l'instrumental*, le locatif seul a laissé de nombreuses traces dans la syntaxe latine, c'est par d'anciens locatifs que l'on explique la règle *habito Romæ*, *Corinthi*, ainsi que les formes étranges : *Die quinti*, *die quinte*, employées par Plaute et citées par Macrobe. »

« M. Vion, membre de l'Académie d'Amiens, a développé la nécessité d'adopter une orthographe uniforme pour les noms propres, tant sur les cartes que dans les traités de géographie. »

« M. Audiat, membre de la Société des arts, sciences et belles-

lettres de Saintes, a retracé l'histoire d'un grand hospice fondé à Tesson, par le marquis Guinot de Mauconseil, et détruit par la Révolution. Nous aussi nous aurons bientôt, pour nos vieux établissements hospitaliers, une histoire dont les prémices nous ont été offertes dans les intéressantes lectures du Secrétaire général de notre Société. »

« M. Deseille, membre de la Société académique de Boulogne-sur-mer, a lu une très curieuse étude sur les origines de la pêche maritime, 932-1550, d'après les chartes, comptes de deniers et autres documents officiels, en s'occupant spécialement des habitants du littoral de notre département. »

« M. Tailliar, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, et correspondant de notre Société, a fait l'histoire de trois grands imposteurs qui, du douzième au quatorzième siècle, se firent passer pour de grands personnages. Le premier est un faux Bauduin, se disant baron d'Ardres, en 1146 ; le second est un autre faux Bauduin, se donnant pour un comte de Flandre, et un empereur de Constantinople, en 1225 ; tous les deux revenaient de la Terre-Sainte, et se déclaraient fils et héritiers des personnages dont ils prenaient les noms. »

« Dans la section d'archéologie, présidée par M. le marquis de Lagrange, de l'Institut, M. Morel, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts, du département de la Marne, a donné lecture d'une étude sur les sépultures gauloises de la Marne ; son travail intitulé : *Matériaux pour l'histoire de la Champagne souterraine, ou douze années de fouilles archéologiques dans la Marne, 1862-1874*, peut être cité comme un modèle de méthode et de sagacité. Il servirait parfaitement de guide aux explorateurs de la Morinie et de l'Atrébatie, dont les plus marquants sont membres de notre Société. »

« M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, a présenté un mémoire sur des fouilles exécutées dans une villa romaine, aux Chasteliers de Frémur. »



« M. Lecadre, Président de la Société havraise d'études diverses, a lu une notice de M. Bailliard sur les fouilles, si importantes par leurs résultats, qui ont été exécutées au Catillon, commune de Lillebonne. »

« M. Brun, Secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a envoyé un rapport sur les sépultures gauloises du IIIe au VIe siècle. »

« M. Dumoutet, membre de la Société archéologique diocésaine de Bourges, a donné lecture d'un mémoire sur les sépultures mérovingiennes découvertes dans les terrains de la fonderie de l'arsenal de Bourges. »

« Tous ces mémoires m'ont rappelé les intelligentes recherches de plusieurs de nos collègues, et m'ont fait vivement désirer que les résultats de leurs découvertes puissent être rendus publics dans le congrès de 1875. »

« A l'occasion de ces diverses lectures, M. Léon Renier, de l'Institut, Vice-Président de la Section d'archéologie, relevant l'épithète *gallo-romaine*, qui revenait souvent, a signalé, comme il l'a déjà fait en plusieurs occasions, l'impropriété de cette qualification vraiment fausse, puisqu'il n'y a pas eu d'époque où les Gaulois, amis des Romains, auraient dominé sur le monde ; en outre on ne nomme pas britanno-romains, les monuments élevés dans la Bretagne sous les Romains, il faut donc dire l'époque romaine, comme on dit l'époque mérovingienne, etc. »

« Après les séances des sections, qui ont duré trois jours, remplis par des lectures et des discussions importantes, les récompenses ont été décernées dans une séance générale, présidée par le Ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts. Les rapports sur les concours des Sociétés savantes, en 1874, ont été présentés par M. Hippeau, pour la section d'histoire et de philologie, et par M. Chabouillet, pour la section d'archéologie. Dans l'un comme dans l'autre, il n'était pas question de notre Société, restée muette pendant ces trois intéressantes journées, et nous eussions quitté la

Sorbonne, avec le regret de voir nos amis oubliés dans cette fête du labeur sérieux, si nous n'avions entendu proclamer, parmi les noms des savants promus Officiers de l'Instruction publique, celui du Secrétaire général de notre Société, M. Deschamps de Pas, correspondant du ministère pour les travaux historiques et correspondant de l'Institut. »

M. le Président remercie au nom de l'assemblée, M. Félix le Sergeant de Monnecove, du compte-rendu qu'il vient de présenter.

M. Gaston le Sergeant de Monnecove lit une note intéressante sur les œuvres que l'on peut attribuer au sculpteur Jacques Dubrœucq, et qui existent à Saint-Omer dans diverses églises. Une discussion s'engage sur le lieu d'origine de cet artiste, à-propos duquel on lit dans *le Moniteur*, du 3 janvier 1874, la note suivante :

« Le Cercle archéologique de Mons a décidé de prendre l'initiative de l'érection d'un monument à la mémoire de Jacques Du Breucq, célèbre statuaire et architecte montois du seizième siècle. »

M. Félix le Sergeant de Monnecove reprenant, à ce propos, la note insérée par Wallet, dans sa description de la cathédrale de Saint-Omer, n'a pas de peine à démontrer qu'il y a probablement confusion entre le statuaire qui a fait une partie des œuvres existant à Saint-Omer, et dont l'une le mausolée d'Eustache de Croy, date certainement de 1530 ou environ, et l'artiste du même nom, à la fois architecte et sculpteur, qui, en 1634, avait commencé la construction de Saint-Guilain, à Mons. Il peut se faire que Saint-Omer puisse revendiquer le premier, comme lui ayant donné le jour, tandis que le second serait montois d'origine.

M. Gaston le Sergeant de Monnecove est invité à reprendre sa note et à l'accompagner de recherches dirigées dans ce sens, avant qu'on l'insère dans le Bulletin.

Le Secrétaire général fait connaître à l'assemblée que, conformément à ce qui a été décidé à l'avant-dernière séance, il

a vu M. le Sous-Préfet, relativement au chœur de l'église de Blandecques. M. le Sous-Préfet lui a affirmé, que le devis des travaux approuvés à faire à cette église ne comprenait nullement la reconstruction du chœur, que l'on devait conserver dans son intégrité, et a renouvelé l'assurance qu'il veillerait à ce qu'il n'y soit touché en aucune manière. — A ce propos, un membre expose que la conservation de ce monument a fait l'objet d'une délibération spéciale du Conseil général. Il n'y a donc rien à craindre pour le moment. La subvention de l'Etat est réclamée seulement pour la reconstruction du reste de l'église, et non pour celle du chœur.

L'ordre du jour appelle l'élection de M. Ludovic de Richoufftz, présenté à la dernière séance. Le scrutin est ouvert, et le candidat ayant réuni l'unanimité des votes, M. le Président le proclame comme membre titulaire. Avis lui sera donné de sa nomination.

M. Félix le Sergeant de Monnecove a la parole pour faire connaître quelques observations sur la soi-disant chronique de Jacques Genelle, dont plusieurs fragments ont été insérés dans le Bulletin, sous la signature de M. de Laplane. L'assemblée écoute la lecture de cette note avec intérêt, et décide son impression dans l'un des prochains numéros du Bulletin.

Le même membre lit également une note sur une communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, relative à un ouvrage inédit, une vie de Louis VII, attribuée à Suger. Comme tout ce qui concerne cet illustre abbé, que Saint-Omer peut revendiquer pour un de ses enfants, est de nature à intéresser la Société, celle-ci a écouté avec attention la note remise par notre honorable collègue, et elle a décidé qu'elle serait insérée textuellement au procès-verbal. En voici la substance :

« Le 17 avril 1874, j'assistais à la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, lorsque M. Léopold Delisle annonça que M. Jules Lair, ancien élève de l'Ecole des chartes, en recueillant les matériaux d'une édition critique de

l'*Histoire des ducs de Normandie*, par Guillaume de Jumiéges, venait de découvrir, dans un manuscrit du XIIe siècle, provenant de Saint-Germain-des-Prés, le commencement d'une *Vie de Louis VII* qu'il attribue à l'abbé Suger. M. Léopold Delisle approuve complétement cette attribution, car le fragment contient plusieurs particularités qui ne peuvent avoir été connues que de Suger. »

« Parmi les faits que ces pages renferment, l'un des plus remarquables est celui d'une insurrection communale à Poitiers; les habitants s'étaient organisés en commune, fortifiant la ville, occupant l'hôtel municipal, et entraînant dans leur alliance les villes et les bourgs du Poitou ; le roi emporta Poitiers sans coup férir, déclara la commune dissoute et ordonna que les principaux bourgeois donnassent en ôtage leurs enfants, pour les disperser dans les diverses parties de la France. Suger était absent quand cette décision fut prise ; il accourut à Poitiers, s'assura du repentir des bourgeois et de l'excellent effet qui résulterait d'une mesure de clémence et parvint à obtenir le retrait du décret royal. Le vieux document ajoute que cet acte généreux mit une vive reconnaissance au cœur des bourgeois de Poitiers, et qu'on n'entendit plus parler de commune ni de rebellion. »

Après ces communications, M. Deschamps de Pas est invité à donner lecture de la suite de son travail sur les hospices de Saint-Omer. Vû l'heure avancée, l'auteur ne veut pas prolonger longtemps sa lecture, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

Plaince adressée par les religieux de l'Abbaye de Saint-Jean-au-Mont, près de Thérouanne, contre Danois de Choques.

(ORIGINAL SUR PARCHEMIN).

Communication de M. l'abbé Robert, curé de Fouquières-lez-Lens, membre correspondant.

11 mai 1384. — Jehan Warin, prévost de Monsteroel, au premier sergant du Roy no sire de ledicte prévosté qui sur ce sera requis salut. De le partie du procureur de honnerables et discrètes personnes les religieux abbé et couvent de l'église de Saint-Jehan-ou-Mont lés Terrewane nous a esté donné à entendre disans que comme lesdis religieux soient noblement fondé, doné et amorti du Roy nostre sire en toutes leurs temporalitez, èsquelz eulx ont et sont en possession et saisine de avoir toute justice et seignerie, et meesmement ès villes de Sains, de Fressin et environ, sauf le ressort là u il appartient, baillu, sergans, court, hommes et jugeurs, sur lesquelz il ont toute justice et seignerie haulte, moyenne et basse, en ce qui est tenu de aux sont en possession et saisine, que se aucuns fait soifs, haises, hèques, foussés ou trenquis en leur fons, demaine, fros ou flegars, de avoir et prendre amende de LX s., ou autre à ce introduite et coustumière, avec restitution du damage. Esquelles saisines, possessions et autres plusieurs plus plainement à déclairier, quant il le convenra, soient et aient esté lesdis religieux pour tel temps qu'il souffist pour

saisine acquerre et dener avec droit commun, us ou coustume du païs qui pour aux sont en ce à le veue et sceue de Danoys de Choques et de tous autres qui l'ont volu veir et savoir. Ce nonobstant, il a pleu audict Danois par lui, ses gens, varlés ou maisnies, ou par personne dont il a eu le fait pour agréable, avoir fait ou fait faire une soif, haise, hèques, foussés ou trenquis en une voye, sente ou flégart, estans entre le terre de le couture appartenant audict Danois et le voie, rue ou flégart qui va de Sains as Planques et le terre Pierre Gommer. Lesquels coses il a fait ou fait faire contre droit et raison, en commectant ladicte amende, laquelle il est refusant ou en demeure de paier, ou grant grief, préjudice et dommage desdicts religieux, et en attemptant à certaine complainte autrefois faite par lesdis religieux pour lesdictes soif, fossez ou trenquis, ou au mains en tourblant et empeschant lesdis religieux en leurs possessions et saisines, à tort et sans cause, indeuement et de nouvel, si que dit leurdit procureur, requérant que en ce le pourvéons de remède. Pourquoy nous vous mandons, et, se mestier est, commettons que vous approchiés pardevers ledit Danois, ses gens, varlés ou maisnies, et ailleurs là u il appartenra et dont requis serez, et de par le Roy no sire le commandez que tout ce qu'il a fait ou fait faire des coses dessusdictes il rappellece et compte pour nient, osteche et despeschece ledicte soif, haise, hèques fossés ou trenquis, païece asdis complaignans ladicte amende et renunche au premier estat et deu, laisse de oresenavant joïr lesdis religieux et useir de leurs drois, saisines et possessions dessusdictes, s'il cognoist qu'il soit ainsi, et pour ce faire, respondre et obéir comme il appartient, assignant jour as parties à estre et comparoir pardevant vous sur le lieu ou lieux contencieux, auxquelz vous renouvelez lesdicts commandemens, en faisant obéir à yceux comme de raison sera. Et en cas d'opposition, les coses dessusdictes remises et réparées au premier estat et deu, comme dit est, le nouveleté obtée, caucion prinse desdictes amendes, les coses dessusdictes remises, réparées et

ostées réalment et de fait ou autrement deuement, assignant jour compettent aux parties par-devant noûs ou nostre lieutenant à Monsteroel, pour procéder, veir, ordener et aler avant sur ce, si comme de raison sera, en rescripsant ce que fait en arez. De faire vous donnons pooir, commandons à tous à qui il appartient que à vous en ce faisant diligence obéissent. Donné à Monsteroel soux nostre scel le XI[e] jour de may l'an mil CCC IIII[xx] et quatre.

Au dos on lit : *Complainte exécutée contre Danois de Choques pour avoir fait clore une voie estant entre le terre de le Cousture et le voye qui va de Sains à Plancques, à la requeste des religieux abbé et couvent de Sainct-Jehan-lez-Thérouanne.*

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 juin 1874.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et dont la nomenclature suit :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXIVe.
Mémoires de la Société Littéraire et Archéologique de Lyon, années 1872-1873.
Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XIVe.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, janvier, février et mars 1874.

Bulletin de la Société Académique du Var, nouvelle série, t. VI.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, année 1873

Travaux de l'Académie de Reims, années 1871-1872.

Annales de la Société d'Émulation de Bruges, t. VIII, nos 3 et 4.

Revue Agricole de Valenciennes, mars 1874.

Notes sur le canton de Fauquembergues 1874, par M. Félix le Sergeant de Monnecove.

Essai de Tablettes liégeoises, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 99e livraison.

Indicateur de l'archéologue, mai, juin 1874.

Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard, 2e série. 5e volume, pages 333 à 427.

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, t. X, 5e et dernière livraison.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 1874, no 1.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, avril 1874.

Revue Bibliographique universelle, mai 1874.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1874, 1re et 2e livraison.

La parole est accordée au Secrétaire général pour donner lecture de la correspondance, dont voici le résumé :

1o M. le Président de *la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, envoie le programme des sujets mis au concours pour l'année 1874.

Parmi les sujets proposés on remarque la question suivante qui ne manque pas d'intérêt pour notre pays :

« Faire l'histoire des dessèchements de l'arrondissement de « Dunkerque, exposer l'état actuel des voies d'écoulement « qui le traversent et indiquer les améliorations dont elles « seraient susceptibles. »

« Le mémoire devra autant que possible être accompagné « de cotes de nivellement. »

Il serait à souhaiter qu'une pareille étude fut entreprise pour notre arrondissement, mais celle-ci devrait en même temps comprendre les wateringues du Calaisis, les systèmes de dessèchement dans les deux parties se confondant, et n'en faisant qu'un.

2° M. le Secrétaire général de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Douai, accuse réception de l'envoi des derniers n^{os} du Bulletin.

3° M. Saupique, avocat, à Saint-Dizier, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses correspondants, et demande qu'on lui envoie le diplôme constatant sa nomination. — Il sera fait droit à la demande de notre nouveau collègue.

4° M. le Président de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais fait connaître que ladite Commission fait paraître en ce moment le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, vaste publication qui formera 7 volumes, grand in-8°, et qui est édité par un libraire, avec lequel elle a traité pour l'exécution de ce grand travail.

« Nous ne pouvons donner ce qui n'est pas à nous, » ajoute M. le Président, « et pourtant, nous désirons vivement faire « connaître ce système de publication développée, qui, s'il « était adopté partout, donnerait à la France une histoire on « ne peut plus intéressante. » En conséquence il appelle l'attention de la Société des Antiquaires de la Morinie sur le prospectus de cet ouvrage, et lui demande qu'elle veuille bien l'honorer d'une souscription.

— La Compagnie, reconnaissant tout l'intérêt qu'offre une publication de ce genre, décide qu'elle souscrira à un exemplaire de l'ouvrage, ainsi qu'aux deux grandes cartes historiques du département, avec anciennes circonscriptions diocésaines et autres, qui forment une annexe, quoique non essentiel, du dictionnaire.

5° M. l'Archiviste du département envoie une note indiquant

que la collection des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie, existant aux archives départementales, est très incomplète. Il y manque le tome Ier des Mémoires, et tout ce qui est paru depuis 1851. M. l'Archiviste demande qu'on lui envoie deux exemplaires de chacun. Il cite en marge l'article 28 du règlement des archives départementales, du 6 mars 1843, qui dit : « ..... Il sera déposé aux archives plusieurs « exemplaires de toutes les publications qui auront été faites « sous les auspices de l'administration départementale, » ajoutant que l'Académie d'Arras et la Commission des monuments historiques, se conforment à cet article du règlement.

— L'Assemblée après en avoir délibéré, autorise l'envoi de deux exemplaires de chacune de ses publications qui ont paru depuis 1851. Elle ne peut envoyer le premier volume des Mémoires qui est épuisé, et qui manque à toutes les collections qui lui restent. Elle fait remarquer d'ailleurs que cet envoi est fait uniquement à titre gracieux, qu'elle ne considère pas la Société comme atteinte par l'article 28 du règlement des archives départementales, ses publications n'étant pas faites sous les auspices de l'administration départementale, mais bien avec ses propres fonds, augmentés de subventions de diverses provenances.

6° Le Secrétaire général de la Société de Géographie, envoie les documents relatifs au Congrès international des sciences géographiques, qui se réunira à Paris au printemps de 1875.

7° M. E. Hirschler, éditeur d'un *dictionnaire biographique et encyclopédique des pionniers de la civilisation*, demeurant à Marseille, adresse à M. le Président une circulaire accompagnée d'un questionnaire, afin d'obtenir divers renseignements statistiques et autres sur la Société des Antiquaires de la Morinie, qu'il désirerait comprendre dans sa publication.

— La Compagnie, considérant qu'il est utile de ne négliger aucun moyen de donner à la Société le relief qui lui est juste-

ment dû, autorise le Secrétaire général à répondre au questionnaire.

— La lecture de la correspondance terminée, M. de Bailliencourt a la parole pour les renseignements complémentaires qu'il avait été chargé de fournir, sur la question de l'impression projetée du Cartulaire de Thérouanne. Il présente les spécimens fournis par les imprimeurs, conformément à la demande qui leur en avait été faite. — La Compagnie les examine avec soin, et, après quelques observations ayant pour objet la demande de renseignements complémentaires, elle renvoie à la prochaine séance, la décision à prendre sur cette affaire qui sera rappelée dans la lettre de convocation, afin d'attirer l'attention des membres qui n'assistent pas aujourd'hui à la réunion.

— M Butor fait une proposition au sujet des heures d'ouverture de la bibliothèque publique de Saint-Omer. Il fait remarquer combien ces heures sont incommodes, surtout pour les étrangers qui viendraient y faire quelque recherche dans l'intervalle de deux trains. De plus, la bibliothèque est fermée le samedi, qui est précisément le jour où il vient le plus d'étrangers à Saint-Omer. Il demande, en conséquence, si la Société ne pourrait émettre le vœu que la bibliothèque fut ouverte de deux heures à cinq heures, au lieu de l'être de onze heures à deux heures, et que le jour de fermeture fut fixé au lundi au lieu du samedi. — L'assemblée, tout en partageant l'avis de l'honorable préopinant, croit devoir renvoyer à la prochaine séance l'émission de ce vœu dont l'auteur de la proposition fournira la rédaction.

— Dans la dernière séance, M. de Bailliencourt avait bien voulu promettre de donner quelques renseignements sur Jean de Habarc, à propos de l'empreinte du sceau de ce personnage, envoyée en communication par M. Armand Van Robais, membre correspondant à Abbeville. L'honorable membre fait connaître que son espoir a été trompé, il lui a été impossible de trouver quoi que ce soit sur Jean de Habarc, qui lui paraît

devoir être d'une branche cadette, à cause du lambel qui charge l'écusson plein de la famille, lequel est fascé d'or et d'azur à huit pièces. Il ajoute d'ailleurs que la famille de Bailliencourt se trouve alliée à celle des Habarc, par le mariage contracté au XIVe siècle entre un membre de la première et une Habarc. — L'assemblée remercie M. de Bailliencourt de ces renseignements.

— M. Félix le Sergeant de Monnecove, à l'examen duquel ont été renvoyées, dans la dernière séance, deux notices de M. A. Van Robais sur la numismatique, étant absent de Saint-Omer, envoie le résultat de cet examen sous forme de rapport spécial pour chaque notice.

Avec la première, intitulée : *Monnaies Mérovingiennes trouvées à Étaples*, l'auteur, M. Van Robais, envoyait le dessin d'une monnaie d'argent anépigraphe dont voici la description :

Tête de profil à droite avec un bandeau perlé.

℟ Croix pometée, accostée de deux annelets, surmontée d'un oiseau tourné à droite, ayant au-dessous du bec quatre perles disposées en carré régulier.

Cette pièce est gravée dans l'atlas de Lelewel, pl. III, n° 24, d'après un exemplaire appartenant au docteur Rigollot. Elle est du module des triens d'or mérovingiens.

Après avoir parlé de deux de ces dernières monnaies portant la légende WICVS FIT d'un côté, et de l'autre les noms des monétaires ELA et ANGIO, M. Van Robais rapprochant les monnaies que nous venons de décrire et les autres du même genre, des pièces de Louis le Débonnaire, aux types du vaisseau et des semis de perles portant le nom de Quentowicus, n'hésite pas à leur donner la même attribution. La circonstance de leur trouvaille à Étaples, jointe à celle de tant d'autres objets antiques provenant de la même localité, le conduisent à proposer l'identification de Quentowic et d'Étaples.

L'auteur termine sa notice par des considérations philologiques que nous croyons devoir reproduire textuellement, et qui

l'amènent à la même conclusion. « Wicus, dit-il, (port assuré « d'après Ducange, Somers et Cambden), Emporium, Stapula « (ville de trafic, d'ordinaire un port), semblent bien impli- « quer une modification successive dans l'ordre générique des « noms, et, suivant nous, ce ne serait pas la destruction, mys- « térieuse à tant d'égards, de Quentowic, mais la substitution « définitive du nom d'Étaples (Stapula) au nom de Quentowic « (Wicus ad Quentiam), qui en faisant disparaître complète- « ment ce nom, aurait longtemps fait croire et chercher ail- « leurs qu'à Étaples l'emplacement de la ville qui le portait. »

Les observations présentées par M. Félix le Sergeant de Monnecove sur cette notice sont les suivantes :

« La monnaie d'argent dont le dessin accompagne la note envoyée par M. Armand [1] Van Robais ne paraît pas être mérovingienne; le Cabinet de France en possède plusieurs exemplaires ; elle est gravée dans le manuel de numismatique de Barthélémy ; Rethaan-Macaré en a publié trois dans l'ouvrage intitulé : *Verhandelinger over de by Domburg gevonderen Romenische, Frankische, Brittanische, Noordische en anderen munten. Mittleburg, 1838, in-8°*. Elle figure dans l'ouvrage de Ruding, ayant pour titre : *Annals of the coinage of great Britain and its dependencies London, 1846, in-4°*, 3 volumes dont un de planches.

« On peut encore consulter la *Revue numismatique française*, année 1870, page 420 ; la *Revue numismatique belge*, année 1870, pages 81, 269, 387 et 521 ; l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie,* tome III, deuxième partie, 1869, page 318.

« Cette monnaie paraît étrangère à la Gaule mérovingienne, c'est un *Saïga* frappé par quelque peuple du Nord. Sa découverte à Étaples, (en exemplaire unique et non pas en nombre), n'est point de nature à infirmer cette opinion, car d'autres exemplaires ont été trouvés au bord de la mer, en Hollande

[1] Et non Arthur Van Robais, comme on l'a imprimé par erreur, pag. 175 et suivantes.

et en Angleterre, c'est-à-dire sur les points où le commerce maritime avait le plus d'activité.

« Le savant et ingénieux président de la Société française de numismatique et d'archéologie, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, considère cette monnaie et ses congénères, *saïgas, sceatteas* et *sticas*, comme établissant la transition entre les mérovingiennes et les carlovingiennes.

« En outre, M. Armand Van Robais envoie les dessins de deux triens de WICVS, l'un du monétaire ELA, l'autre du monétaire ANGIO (quelquefois ANGLO) ; ces monnaies ne sont pas inédites, mais elles présentent pour nous un grand intérêt. M. Duchalais et M. de Longpérier les donnent à Wyck, vis-à-vis de Maëstricht, plutôt qu'à Quentowic, qui n'aurait été atelier monétaire que sous les Carlovingiens, et cette opinion a pour elle l'analogie de fabrication qui existe entre les pièces de WICVS et celles de TRIECTO (Maëstricht), et de DORESTAT (Duerstedt). M. le vicomte de Ponton d'Amécourt tient pour Quentowic, en faisant remarquer que l'Édit de Pistes constate l'antiquité du monnayage de cette ville, et qu'il est tout naturel de lui attribuer des monnaies portant son nom et enfouies souvent dans son sol actuel.

« L'intéressante communication de notre correspondant m'a donné l'idée de réunir à ses dessins la description de quinze de ces triens faisant partie de la collection de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, de six qui sont au Cabinet de France, de quatre qui ont été décrits par divers auteurs, de deux tirés du cabinet de M. Deschamps de Pas, et de quatre qui m'appartiennent. Si de nouveaux types viennent s'ajouter à ceux-ci, nous pourrons peut-être essayer un jour une classification des pièces frappées par divers monétaires, avec le nom de VICVS, WICVS, WICCVS, VICCO, WICO, WICCO. Notre Société recevrait donc avec reconnaissance les empreintes ou les dessins que nos correspondants voudraient bien nous adresser, s'ils possèdent de ces triens ou s'ils en rencontrent. »

La conclusion de ce rapport, est que la note de M. Van

Robais ne paraissait pas de nature à devoir être publiée intégralement, mais qu'elle pourrait être mentionnée au procès-verbal, et réservée, comme renseignement, pour une étude ultérieure des monnaies frappées à Quentowic.—L'assemblée, consultée, adopte les conclusions du rapporteur et prononce le dépôt aux archives de la Société de la notice dont il vient d'être question.

La seconde note de M. A. Van Robais est relative à deux monnaies gauloises dont il donne le dessin. Ce sont deux statères atrébates se rapprochant des types décrits par M. Hermand, dans la Numismatique Gallo-Belge, pl. II, nos 10 et 11. L'une de ces pièces a été trouvée à Frévent en 1870 et l'autre à Gennes-Iverny en 1873.

Voici les observations de M. Félix le Sergeant de Monnecove sur cette note :

« Les pièces dont les dessins sont joints à la note de M. A. Van Robais sont très connues, elles ont été gravées dans les ouvrages de Hermand, Dewismes, Ruding, Evans, Lelewel, etc. ; on est d'accord pour les donner aux Atrébates, et celles qui sont décrites ici ne constituent ni des types nouveaux, ni même des variétés des types connus.

« La question de la dégénérescence des types des monnaies de la Gaule-Belgique serait très intéressante à étudier, mais ce travail n'est possible qu'en reprenant tous les types publiés, et en les rapprochant des monnaies prototypes, qui paraissent être celles des Bellovaques

« Bientôt, l'importante collection de M. de Saulcy sera classée au Cabinet de France, et confondue avec celle du marquis de Lagoy et avec l'ancien fonds, alors, cette étude comparative pourra être commencée, mais il importera d'y comprendre aussi les monnaies qui figurent dans les cabinets artésiens, flamands, picards, anglais et belges. »

L'honorable rapporteur propose en conséquence le dépôt aux archives de la note précitée. L'assemblée consultée approuve cette conclusion.

— Ces lectures achevées, le Secrétaire général a la parole pour donner communication d'une nouvelle note de notre zèlé correspondant, M. A. Van Robais, à propos d'une monnaie gauloise de sa collection dont il envoie le dessin. Cette pièce est à peine une variété des nos 158 à 162, pl. XV de la numismatique Gallo-Belge, d'Hermand. Le Secrétaire général s'exprime comme il suit :

M. Van Robais voit, dans le symbole qui est entre les jambes du cheval, une tête d'oiseau aquatique, dont il trouve la représentation entière, de petite dimension, parmi les lignes du revers. Nous possédons plusieurs pièces de cette série, dont quelques-unes dans un excellent état de conservation, nous avons peine à reconnaître dans l'objet entre les jambes du cheval, sur le droit, la tête d'un oiseau aquatique. Quant à la représentation de l'oiseau entier sur le revers, nous le nions complétement, l'auteur se sera laissé abuser par quelque accident de monnayage. Nous ne voulons pas prétendre qu'il n'ait réellement cru l'avoir vue, car son dessin reproduit en effet la figure en petit d'un *canard* sur le revers.

Quant à l'attribution de cette pièce aux Ambiens que donne M. Van Robais, elle offre peut-être quelque vraisemblance, et on pourrait l'admettre dans une certaine mesure. L'indication fournie par les endroits où on les découvre habituellement, ne s'y oppose nullement, mais nous pensons qu'il faut attendre, pour conclure, des faits plus marqués. En résumé nous proposons le dépôt de la note de M. Van Robais aux archives, où elle pourra être consultée ultérieurement avec fruit par ceux qui s'occuperaient de la classification des monnaies gallo-belges, qu'a laissées indéterminées le travail d'Hermand. — La Compagnie se rallie à la proposition de son Secrétaire général, et décide le dépôt.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 4 juillet 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître à l'assemblée les envois et les hommages adressés à la Société depuis la dernière séance, qui sont déposés sur le bureau, et dont la liste suit :

Compte-rendu de la Commission impériale, archéologique de Saint-Pétersbourg, pour l'année 1869, 1 vol. in-4° avec atlas.

Mémoires de l'Académie des Sciences de Clermont-Ferrand, t. XIV.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1872.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. III, 1re livraison.

Bulletin de la Société Académique de Brest, 1re et 2e livraisons, 1872-1873.

Bulletin de la Société Archéologique de Soissons, t. III, 2e série.

Bulletin de la Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, janvier, février 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1874, n° 1.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1874.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 4e trimestre 1873.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer, nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, 1873, 1, 2 et 3, 1874.

Annales de la Société des Lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. II.

Revue Agricole de Valenciennes, avril 1874.

Revue des Sociétés savantes, septembre, octobre 1873.

Bibliographie compiègnoise, par A. de Marsy.

Quelques notes concernant Senlis et ses environs à l'époque de Charles VI, par le même.

Mélanges sur le Vermandois aux XIVe et XVe siècles, réunis par le même.

De l'ancienne décoration de la façade de l'hôtel de ville de Compiègne, par le même.

Les Piliers symboliques de Forres et de Dunkeld (Écosse), d'après un mémoire de M. J. Marion, par le même.

Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Holatte, par Amédée de Caix de Saint-Aymour.

Démocharès ou une fausse étymologie du mot Mouchard, par M. l'abbé J. Corblet.

Division fondamentale des sciences, suivie de lettres sur la division des pouvoirs et le gouvernement le meilleur, par Bernard Pequin.

Funérailles de Lambert-Adolphe-Jacques Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

L'Investigateur, avril, mai 1874.

Romania, avril 1874.

Conseil général du Pas-de-Calais, session d'avril 1874.

Saint-Omer et ses environs, par M. Félix le Sergeant de Monnecove.

La dernière brochure est offerte par l'auteur lui-même qui assiste à la séance. M. le Président, au nom de la Société adresse des remercîments à M. Félix le Sergeant de Monnecove qui a eu l'aimable attention de mettre en tête de sa brochure la mention suivante : *Cet exemplaire a été imprimé spécialement pour la Société des Antiquaires de la Morinie*, laquelle caractérise, d'une manière toute particulière, l'hommage qu'il a bien voulu lui faire.

La parole est accordée au Secrétaire général, pour donner lecture de la correspondance, qui se résume ainsi qu'il suit :

1° Prospectus de l'ouvrage intitulé : *les Écorcheurs sous*

Charles VII, épisodes de l'histoire militaire de la France au XVe siècle, d'après des documents inédits, par A. Tuetey, archiviste aux archives nationales. Cet ouvrage, couronné au concours d'histoire des Sociétés savantes, a en outre obtenu le second prix Gobert, qui lui a été décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— La Compagnie, considérant que les hautes approbations données à cet ouvrage en démontrent suffisamment le mérite, décide à l'unanimité que la Société des Antiquaires de la Morinie souscrira à un exemplaire de cet ouvrage, et charge son Secrétaire général de l'exécution de cette décision.

2° M. le Ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, donne avis qu'il est accordé à la Société des Antiquaires de la Morinie, un exemplaire des *Mélanges historiques, nouvelle série, t. Ier*, et des *Mandements et actes divers de Charles V.*

3° M. le Président de la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, annonce l'envoi du volume des comptes-rendus de la Commission archéologique, pour l'année 1869.

4° La Société des Etudes historiques, dont le siége est à Paris, envoie le programme d'un prix proposé par elle pour l'année 1875. Le sujet indiqué est l'*Histoire élémentaire de la littérature française jusqu'en 1789*, à l'usage des écoles primaires.

Les programmes joints à cette lettre sont distribués aux membres présents, dans le cas où quelqu'un d'eux voudrait prendre part à ce concours.

5° M. le Préfet demande à M. le Président de lui adresser pour le 1er juillet, un rapport sur les travaux de la Société. — La date fixée précédant celle de la réunion mensuelle, le Secrétaire général a cru devoir adresser immédiatement le rapport demandé. Il fait connaître à la Compagnie la réponse qu'il a envoyée et qui est conçue en ces termes :

Saint-Omer, le 24 juin 1874.

Monsieur le Préfet,

Conformément au désir que vous avez bien voulu nous exprimer en ce qui concerne les travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie, pendant l'année qui vient de s'écouler, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous demandez, conservant l'espoir que Messieurs les membres du Conseil général et l'administration départementale voudront bien nous continuer les encouragements qu'ils n'ont cessé d'accorder à notre Société depuis sa fondation.

Les publications entreprises par nous se continuent. Leur apparition a lieu avec plus ou moins de régularité, des circonstances indépendantes de notre volonté les retardant quelquefois au delà du terme que nous n'aurions pas voulu dépasser. Ces publications sont : le Bulletin historique et les Mémoires proprement dits.

1° Nous avons publié les 85e, 86e, 87e, 88e, 89e et 90e livraisons du Bulletin historique. Parmi les notices insérées dans ces livraisons, je citerai *Fressin, Créquy et leurs seigneurs*, par notre regretté collègue, M. de Laplane, ancien Secrétaire général ; de nouveaux éclaircissements sur *Quentowic*, par M. l'abbé Laurent, et l'inventaire des registres provenant des archives de Saint-Bertin déposés aux archives départementales, publié par M. Félix le Sergeant de Monnecove.

2° Le XIVe volume des Mémoires, dont il avait déjà été question l'année dernière, sera bientôt terminé. Des circonstances imprévues ont retardé l'achèvement de l'impression. Il contiendra une traduction de l'*Audomarum obsessum*, de Chifflet, accompagnée du registre du siége de Saint-Omer en 1638, qui repose aux archives municipales, et de la correspondance du maréchal de Châtillon relative à ce siége. Ces derniers documents, dont nous avons dû demander la copie à la bibliothèque de Dijon, sont seuls cause du retard que nous avons éprouvé. Le volume aura environ 700 pages, et paraîtra avant la fin de l'année.

En même temps, la Société a décidé de commencer de suite le XVe volume qui doit renfermer un travail très important de M. Giry, archiviste paléographe, membre correspondant, sur le grand registre en parchemin des archives municipales de Saint-Omer.

Outre ces volumes, la Société a décidé en principe la publication du Cartulaire de Thérouanne que prépare en ce moment M. Giry, sur les manuscrits laissés par notre regretté collègue, M. Duchet, ancien proviseur du lycée de Saint-Omer.

De ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, vous pourrez juger, M. le Préfet, que la Société des Antiquaires de la Morinie a continué à travailler et à veiller soigneusement à la conservation des glorieux souvenirs du passé. Elle espère avoir ainsi répondu au but de son institution. Elle ose donc compter sur votre bienveillant appui auprès du Conseil général, et c'est dans cette espérance que j'ai l'honneur de vous prier d'agréer l'expression la plus respectueuse de nos sentiments les plus distingués,

Le Secrétaire général de la Société des Antiquaires de la Morinie, correspondant de l'Institut.

L. DESCHAMPS DE PAS.

— M. le Président invite ensuite M. de Bailliencourt à fournir le complément des renseignements qu'il avait été chargé de prendre, au sujet de l'impression future du Cartulaire de Thérouanne. L'assemblée examine avec attention les spécimens fournis par les imprimeurs, et décide, en présence de la minime différence de prix, que le travail sera confié à celui qui imprime déjà les Mémoires et le Bulletin. Le format sera in-quarto, comme il a été dit dans une séance précédente, et le tirage sera borné au nombre de 125 à 150 exemplaires.

— M. Butor obtient la parole, pour développer sa proposition sur l'inconvénient que présentent, actuellement, les heures d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque publique, pour les étrangers qui voudraient consulter les manuscrits et ou-

vrages qu'elle renferme, et feraient exprès le voyage de Saint-Omer dans ce but. L'honorable membre reproduit, en les développant, les arguments exposés par lui dans la dernière réunion, et insiste avec force pour que les heures soient modifiées, de manière à permettre aux étrangers de venir faire les recherches qu'ils désireraient pratiquer à la bibliothèque, dans l'intervalle de deux trains, ce qui est quelquefois pleinement suffisant. — La Compagnie, après en avoir délibéré, émet le vœu que désormais les heures d'ouverture de la bibliothèque publique de Saint-Omer soient fixées, en hiver, de une heure à quatre heures, et en été, de deux heures à cinq ; et que de plus le jour de fermeture soit porté au lundi au lieu du samedi. Elle charge, en même temps, le Secrétaire général de faire parvenir l'expression de ce vœu à M. le Maire de la ville.

— M. de Bailliencourt met sous les yeux de ses collègues des cartes de petite dimension, réduction très exacte de celles du dépôt de la guerre, que M. Peigné-Delacourt avait fait exécuter pour ses tracés des voies romaines et gauloises. Huit de ces cartes forment la Morinie. Il y manque les tracés qui devaient être faits en couleur, aussi notre honorable collègue n'a, en les soumettant à l'assemblée, que l'intention de faire remarquer leur correction parfaite.— La Compagnie remercie M. de Bailliencourt de cette communication, et exprime le désir de voir effectuer sur ces cartes les tracés des voies romaines et gauloises de notre pays.

— Avant de terminer la séance, le Secrétaire général donne quelques renseignements sommaires sur l'exposition des objets d'art religieux qui a lieu à Lille en ce moment. — Mon intention, dit-il, a surtout été attirée par l'orfèvrerie qui a été l'objet de mes études en diverses circonstances. Les pièces les plus remarquables sont situées dans la salle V. Au centre de cette salle, et pour ainsi dire à la place d'honneur, on remarque en entrant la splendide croix de Clairmarais, accostée du pied de croix de Saint-Bertin, et d'une châsse monstrance du XV[e] siècle, contenant le voile de Sainte-Aldegonde, appartenant à

l'église de Maubeuge. La pixide du XII[e] siècle en cuivre doré, appartenant à la cathédrale de Saint-Omer, est placée avec ces objets. Dans la vitrine plate qui est au-dessous, outre les belles pièces d'orfèvrerie qu'on y remarque, l'œil de l'antiquaire est attiré par le morceau étrange, connu sous le nom d'A de Charlemagne, provenant de l'abbaye de Conques et par une croix couverte d'émaux de l'abbaye de Liessies. La gamme de tons de ces émaux est à peu près identique à celle employée dans le pied de croix de Saint-Bertin ; de plus cette croix s'adapte assez bien dessus. Doit-on conclure qu'une croix semblable figurait sur notre pied de croix à Saint-Bertin. C'est possible, cependant il est permis d'en douter. D'après la description du catalogue, la face exposée de la croix de Liessies est décorée de douze médaillons circulaires et de huit carrés, le revers est couvert d'une plaque de cuivre avec rinceaux gravés; au centre est un gros cabochon : le Christ n'y figure donc pas, à moins que primitivement il y en ait eu un émaillé de la même époque. Cependant je ferai remarquer qu'on ne voit pas la place de cet ancien Christ. Sur la croix correspondant à notre pied de croix, on devait au contraire voir la figure du divin Crucifié. Les attitudes des diverses statuettes de ce pied le démontrent ; plusieurs ont la tête levée, comme pour contempler la scène sublime qui se déroule au-dessus d'eux, l'un des éléments, l'*air*, à le bras levé et l'index étendu, comme pour marquer plus nettement que c'est en haut qu'il faut lever les yeux. Or, avec la croix de Liessies, nous ne voyons pas que ces attitudes seraient justifiées. Au reste, je suis loin de vouloir affirmer d'une manière positive, que la croix qui figurait sur le pied appartenant au musée de Saint-Omer, était complétement différente de celle de l'abbaye de Liessies ; la seule conclusion que j'en veuille tirer, est que cette croix, évidemment émaillée, devait porter la représentation du Christ mourant, ce qui, d'après le catalogue, n° 504, n'existe pas sur la croix de Liessies.

Parmi les autres objets que contiennent les vitrines de cette

salle, je citerai la crosse de l'abbesse d'Étrun, en argent, celle de Sainte-Aldegonde avec le bâton en bois sculpté, des reliquaires en forme de bras, que l'on ne connaît plus guère que par les anciens inventaires, la châsse et la croix de Bousbecques, diverses croix processionnelles. Il faudrait citer tout dans cette salle, où me paraissent avoir été réunis tous les objets principaux de l'exposition. N'oublions pas cependant la châsse de Sainte-Maxellende, grande œuvre d'orfévrerie du XIIIe siècle, en forme d'édifice gothique, en argent et cuivre doré. Il faut aussi avant de quitter cette salle jeter un coup d'œil sur les tableaux curieux qui en décorent le pourtour, et surtout sur les quatre peintures sur bois, provenant de la confrérie de Notre-Dame du Puy, d'Amiens.

L'orfèvrerie religieuse n'est pas complétement renfermée dans la salle V, on en rencontre dans presque toutes les autres salles. L'on y trouve nombre d'objets provenant de la collection de M. Desmottes, et notamment, deux bustes en métal du XIVe siècle, ayant servi de reliquaire.

Les émaux peints figurent d'une manière remarquable à l'exposition. La salle P en est presque entièrement composée. Tous ces objets, ainsi que la plupart de ceux qui figurent dans les vitrines de cette salle, ivoires et autres, font partie de la collection de M. J. de Vicq.

Les objets en ivoire sont nombreux, et plusieurs sont dignes de fixer l'attention. En tête nous mentionnerons les Christs de toute taille et de toute dimension. Presque tous sont remarquables. Mais pourquoi faut-il que, pour certains, l'admiration se trouve arrêtée par le souvenir de l'idée qui a présidé à leur exécution ? C'est ainsi que j'ai remarqué un des plus beaux, le n° 638 du catalogue, comme étant malheureusement un produit de l'art janséniste. Au reste peu sont dans ce cas, c'est au plus s'il y en a une douzaine. La vitrine qui se trouve au milieu de cette salle R, renferme plusieurs ivoires très jolis et très authentiques. Citons aussi dans la salle P une crosse en ivoire du XVIe siècle.

La Société comprendra que je n'ai pas l'intention de faire un compte-rendu, qui existe d'ailleurs d'une manière suffisante dans le *Guide du visiteur à l'exposition*, j'ai voulu seulement lui citer quelques objets qui m'ont frappé, et m'ont paru intéressants. Je ne veux d'ailleurs pas fatiguer son attention, et je suis forcément très bref. Je me bornerai donc à lui parler succintement des tapisseries et broderies, et des manuscrits.

Les tapisseries figurent en grand nombre dans les salles de l'exposition, elles sont toutes dignes d'intérêt, mais les plus remarquables sont sans contredit celles qui figurent dans la salle G, et qui appartiennent à l'hôpital Saint-Sauveur. Ce sont des produits de la manufacture de Lille, et représentent l'une Baudoin IX et sa famille, et l'autre Jeanne de Flandres avec Ferdinand de Portugal et Thomas de Savoie. L'on reste en admiration devant ces splendides tapisseries qui rivalisent certainement avec celles des Gobelins. Nous citerons aussi les cinq grandes toiles peintes, faites d'après les cartons de Raphaël.

Les broderies peuvent être aussi classées dans la même catégorie que les tapisseries. Indépendamment de celles qui décorent les ornements sacerdotaux exposés, il en est d'une richesse incomparable, nous voulons parler des voiles de calice, brodés en or et en perles fines, appartenant aux Carmélites d'Amiens. La salle H offre plusieurs chasubles et chapes avec orfrois anciens, dont les broderies sont très bien conservées. Nous recommandons à l'attention des archéologues, le n° 313, chasuble de saint Thomas de Cantorbéry, à la cathédrale de Tournai, et la chasuble dite de sainte Aldegonde, n° 413, à l'église de Maubeuge.

Les manuscrits exposés dans la salle H offrent une collection très nombreuse. Il y a des choses splendides. Le catalogue imprimé les décrit tous avec soin. Arras en a fourni beaucoup. Saint-Omer aurait pu le faire également, et certainement notre bibliothèque contient des manuscrits dignes de

rivaliser avec ceux que l'on remarque à l'exposition. La crainte d'un encombrement, trop justifié, il faut le reconnaître, a seule arrêté la Commission, et c'est là son excuse.

— Après ce rapport qui est écouté avec intérêt, un membre prend la parole pour proposer l'organisation d'une exposition archéologique et artistique à Saint-Omer, l'année prochaine, à l'occasion des fêtes dont il est question pour le couronnement de Notre-Dame des Miracles. — Cette idée est acceptée, à l'unanimité, par l'assemblée qui en renvoie la discussion approfondie à la prochaine réunion.

La séance est ensuite levée à 9 heures et demie.

Séance du 1er août 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître les titres des ouvrages adressés à la Société, pendant le courant du mois qui vient de s'écouler, et dont la liste suit :

Mémoires de l'Académie des Sciences de Lyon, t. XV.
Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cannes, t. III, 1873, nº 3.
Annales de la Société Archéologique de Namur, t. XIIe, 4e livr.
Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier, t. XIII, 1re et 2e livraisons.
Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 1874, 30e livraison.
Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, 1874, nos 4, 5.
Revue des Sociétés savantes, novembre, décembre 1873.
Indicateur de l'Archéologue, juillet 1874.

Exposition des insectes utiles et de leurs produits, etc. (Programme).

Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, par L. Deschamps de Pas.

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1874, 3e livraison.

Bulletin de la Société bibliographique.

Revue bibliographique universelle, 7e année, t. XII, 1re livr.

Rapport de la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, sur le projet d'élever en cette ville un monument à M. Arcisse de Caumont.

M. Félix le Sergeant de Monnecove, présent à la séance, offre, à titre d'hommage, un exemplaire du tirage à part de l'*Inventaire analytique des registres de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, existant au dépôt des archives départementales du Pas-de-Calais.* M. le Président remercie, au nom de la Compagnie, l'honorable membre de cet hommage.

— La parole est donnée au Secrétaire général pour lire la correspondance du mois qui se borne à la circulaire adressée par la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, demandant le concours des Sociétés savantes, pour élever un monument à la mémoire de M. Arcisse de Caumont.

— La Société, se ralliant à cette idée, est heureuse de pouvoir contribuer à la réalisation du vœu de la Société de Bayeux ; elle regrette que ses ressources restreintes ne lui permettent pas d'accorder une part contributive plus large, et vote à l'unanimité la somme de cinquante francs qui sera adressée, par les soins du Secrétaire général, au comité formé dans ce but.

— L'ordre du jour appelle la discussion sur la question de l'exposition à organiser pour l'année prochaine, et dont on a parlé dans la dernière séance. Une conversation s'engage, entre les divers membres présents, sur les moyens de mener cette idée à bonne fin. Tous sont d'accord que les ressources, à Saint-Omer, pour faire une exposition rétrospective, sont considérables, mais qu'il ne faut pas se borner à l'archéologie

religieuse ; l'on ne refait pas deux années de suite une exposition du même genre, dans la même région. En admettant une idée beaucoup plus large, analogue à celle qui a présidé à l'organisation de l'histoire du travail, à l'exposition universelle de 1867, il est évident que les amateurs qui sont en grand nombre à Saint-Omer, fourniront en tableaux, antiquités de toutes espèces, faïences, porcelaines, bahuts, sculptures, etc., une foule d'objets que l'on ne connaît pas assez et que l'on serait heureux de voir réunis. Ces objets formeraient un noyau que viendraient accroître les collections étrangères, dont les propriétaires voudront bien, nous n'en doutons pas, autoriser le déplacement et contribuer ainsi à former cette exposition. En conséquence, l'assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'adopter en principe l'idée émise d'une exposition rétrospective à organiser en 1875, au moment des fêtes religieuses qui se préparent, et d'en informer M. le Maire de la ville, en le priant de mettre un local à la disposition de la Société.

— M. Delmotte a la parole, pour faire connaître à la Compagnie, une demande formulée par M. le Doyen de la cathédrale. L'architecte de cet édifice aurait l'intention d'enlever les six grandes dalles gravées, dont quatre sont équestres, des familles de Sainte-Aldegonde et Wasselin, placées aujourd'hui dans la paroi verticale du soubassement de la chapelle dite des Antiquaires, à droite des carolles, et de les employer, concurremment avec les autres dalles gravées placées contre les murs des transsepts, à former le pavage de l'ancienne chapelle du Calvaire, aujourd'hui complétement réédifiée. Pour le placement de ces dalles dans la chapelle des Antiquaires, on avait été obligé de détruire les arcatures qui décoraient le soubassement, comme dans tout le reste des carolles. Il est vrai que lesdites arcatures se trouvaient alors très incomplètes, il manquait plusieurs colonnettes et quelques parties étaient tout à fait détériorées. La cathédrale étant dans ce moment soumise à une restauration sérieuse, il entre dans le plan bien entendu de l'architecte de rétablir les parties mutilées, et l'enlèvement

des dalles en question permettrait de reconstruire en même temps les arcatures de la chapelle des Antiquaires, et de restituer à cette partie du monument son ancienne physionomie. La dépense pour ces divers changements a été évaluée au chiffre de 3,000 fr., qui pourraient vraisemblablement être imputés sur les frais généraux de restauration de l'édifice. Dans ces conjonctures, M. le Doyen de la cathédrale demande l'avis de la Société, sur l'opportunité des travaux dont il vient d'être question.

M. Albert Legrand, sans contester cette opportunité, exprime seulement quelques craintes sur ce que les dalles placées en pavé seraient exposées au piétinement, et s'useraient très vite. Il serait déplorable, ajoute-t-il, de voir se perdre, au bout de très peu de temps, des objets précieux et très rares, que la Société avait fait relever du milieu du pavage de l'église, et placer où ils sont aujourd'hui, dans un but de conservation.

M. Delmotte répond que la chapelle où ces dalles seront mises n'est pas un lieu de passage, qu'elle sera nécessairement peu fréquentée et seulement par un petit nombre de personnes, et que d'ailleurs M. le Doyen prend l'engagement de protéger le pavage ainsi rétabli, par des tapis, dans les cas très rares où la fréquence du public serait plus considérable.

Cet engagement faisant disparaître tout motif d'opposition, ainsi que le fait connaître M. Albert Legrand, la Compagnie est d'avis qu'il y a lieu d'adopter la combinaison de l'architecte de la cathédrale. Elle charge M. Delmotte de faire connaître à M. le Doyen la décision de la Société.

— M. Delmotte présente pour le titre de correspondant, M. l'abbé Gruel, curé d'Arques. Cette proposition étant appuyée, l'élection est renvoyée, conformément au règlement, à la séance prochaine.

— L'assemblée se proroge ensuite jusqu'au mois de novembre à cause des vacances, et la séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

LES COMTES DE PONTHIEU ONT-ILS BATTU MONNAIE A QUENTOWIC ?

Poey d'Avant *(Monnaies féodales de France, art. Quentowic)* incline à attribuer aux comtes de Ponthieu, un denier du Xe siècle frappé à Quentowic, qui lui paraît malgré le monogramme, différer des monnaies carolingiennes et duquel il croit pouvoir rapprocher les premières monnaies du Ponthieu frappées à Abbeville.

Sans oser méconnaître la sagacité du savant numismatiste [1] nous avons trouvé opportun d'essayer de percer l'obscurité de ces temps reculés, pour apprécier le degré de vraisemblance

[1] Quoiqu'il en soit de cette conjecture que nous examinerons plus loin, notons ici que Poey d'Avant nous semble s'éloigner tout à fait de la vraisemblance historique lorsque, dédaignant les documents qui établissent la propriété directe de Montreuil par les rois de France, il attribue la plupart des monnaies royales de l'atelier de cette ville aux comtes de Ponthieu. — Que faire alors en effet de la charte extraite du cartulaire de Saint-Magloire de Paris et citée par Leblanc *(Traité des monnaies de France, p. 91)*, d'après laquelle le roi de France, Henri Ier, donne à ce monastère tout le revenu qu'il tirait de « Marino portu Masterioli castri » (Montreuil), excepté la dime de *la monnaie* qu'il avait déjà accordée à quelque autre.

Cette charte n'implique-t-elle pas la pleine possession de Montreuil et de son atelier monétaire par les rois de France, et cela dès le règne d'Henri Ier, c'est-à-dire dès le milieu du XIe siècle ?

du monnayage des comtes de Ponthieu à Quentowic et nous avons l'honneur d'offrir aujourd'hui à la Société, le fruit de nos modestes observations.

Jusqu'à présent, reconnaissons-nous tout d'abord, Gui Ier (1053-1101) est le plus ancien comte dont la science numismatique fournisse des monnaies et nous ajouterons qu'il est fort probable qu'il n'en existe pas de ses prédécesseurs, dont l'un portait encore le simple titre d'avoué de Saint-Riquier [1]. Dans tous les cas il ne pourrait y avoir pour les comtes qui ont précédé immédiatement le comte Guy, de monnaies frappées à Quentowic, dont le nom avait déjà disparu depuis près d'un siècle à leur époque. — Voyons alors si dans les temps antérieurs les comtes de Ponthieu ont possédé Quentowic et ont pu y battre monnaie. — Les deux questions, forcément connexes, ne peuvent être traitées que simultanément.

M. Souquet *(Hist. chron. de Quentowic et d'Étaples)*, nous dit, qu'Aymon, duc de la France maritime, faisait sa résidence à Quentowic. Mais en mettant à part l'obscurité de ces temps reculés qu'éclaire une bien faible lueur, nous savons qu'à cette époque d'administration romaine, continuée par les rois mérovingiens, reprise plus fortement depuis par Charlemagne, les ducs ou comtes n'étaient que des officiers temporaires ou viagers, gouvernant pour le souverain.

En 696, il est vrai, le comté de Ponthieu était héréditaire [2], mais où étaient alors ses limites et son centre ? questions im-

[1] Enguerrand Ier, 1033. Voy. Louandre, Hist. d'Ab., d'après Hariulfe. T. I, p. 115, note.

[2] *Art de vérifier les dates*, édit. de Saint-Allais, in-8°, t. XII, p. 317, et Louandre, t. I, p. 21.

— Notons toutefois les observations présentées par M. l'abbé Hénocque, à la séance de la Société des Antiquaires de Picardie, du 21 juillet 1873. Notre honorable collègue, soutient que le comté de Ponthieu ne devint héréditaire que sous Helgaud, vers 878. L'opinion émise par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ne reposerait d'après lui que sur une interprétation erronée d'un texte d'Ypérius, abbé de Saint-Bertin. — (Voy. le Bulletin de la Société des Antiq. de Picardie, 1873, n° 3).

possibles à résoudre aujourd'hui. — Quoiqu'il en soit, à l'époque mérovingienne, on ne connaît que des monétaires et, pour ce qui est de Quentowic, plusieurs pièces mérovingiennes doivent lui être certainement attribuées ; mais il va sans dire qu'à cette époque il n'y a pas à chercher des monnaies féodales pour son atelier plutôt que pour tout autre.

Pour l'époque carlovingienne, — on peut voir que dans le partage des États de Louis le Débonnaire, en 835, les *pagi* de la rive droite de la Canche et le *pagus Pontivus* font partie de lots différents, ce qui semble indiquer une ancienne séparation entre le Ponthieu et la rive opposée de la Canche où dominait Quentowic. — D'autre part, sans parler de l'Édit de Pistes où Charles le Chauve dispose pour Quentowic comme atelier royal, on ne connaît dudit atelier, pendant cette période, que des monnaies incontestablement royales jusqu'à Charles le Simple (898-928) [1] et quelques pièces frappées par les pirates du Nord, dernière circonstance qui ferait naturellement conjecturer qu'à défaut des rois, les envahisseurs ont seuls battu monnaie à Quentowic, à la fin de l'époque carlovingienne [2].

Nous sommes arrivés à la moitié environ du dixième siècle et c'est ici que se présente la conjecture numismatique de Poey d'Avant. Mais qu'elle était au milieu du dixième siècle l'indépendance des comtes de Ponthieu? Devaient-ils à cette époque avoir une souveraineté qui supposât le droit de battre monnaie ? — Suivant Hariulfe, analysé par M. Louandre, Hugues Ier, gendre de Hugues Capet, en faveur duquel ce prince avait enlevé aux moines de Saint-Riquier Abbeville qu'il avait fortifiée [3], ne porte pas encore le titre de comte de

[1] Souquet, *Hist. de Quentowic et d'Étaples*, p. 31.

[2] C'est seulement en effet, à la fin de la période carlovingienne, lors de l'absorption progressive du pouvoir central par la féodalité, que les seigneurs ont pu disposer des ateliers monétaires de la royauté.

[3] Hugo verò primo dux, postea rex eo tempore quo propter Barbarorum cavendos incursus Abbatisvillam nobis auferens castrum effecit eique Hugonem prœposuit militem.
(Hariulfe, lib. IV. C. XII. — Louandre, Hist. d'Ab., 1er éd. p. 48).

Ponthieu. — Enguerrand, son fils, ne porte lui-même d'abord, comme nous l'avons dit plus haut, que le simple titre d'avoué de Saint-Riquier [1]. Mais si à la fin du X[e] siècle et au commencement du XI[e] l'autorité du comte de Ponthieu paraît encore si nouvelle et si précaire, qu'était-elle donc vers l'année 930 ? — Peut-on supposer à cette époque un comte de Ponthieu s'arrogeant le droit de battre monnaie ? — La vraisemblance historique voudrait la négative sans douter — Il est certain toutefois que depuis la fin du IX[e] siècle jusque vers la moitié du X[e], on voit une suite héréditaire de personnages, auxquels est donné le titre de comtes de Montreuil et de Ponthieu ; mais il n'apparaît pas moins qu'à partir de Hugues I[er], Abbeville devient le centre de développement d'une grande puissance excluant en quelque sorte l'idée d'une indépendance plus ancienne.

Pour nous, au milieu de ces récits incomplets, en apparence contradictoires, nous pensons qu'on doit dire avec M. Louandre, que ces temps sont racontés obscurément sans doute, mais que si l'on n'accepte pas, tel qu'il est, Hariulfe leur seul historien, il ne reste plus d'histoire du Ponthieu de cette époque.

Étant supposée enfin la grande indépendance des comtes de Montreuil et de Ponthieu, antérieurs à Hugues I[er], on pourrait peut-être admettre qu'un ou plusieurs de ces comtes que l'histoire nous montre en guerre continuelle avec les Danois, le comte de Flandre, le duc de Normandie et Louis d'Outremer, ont pu disposer, d'une manière bien intermittente toutefois, de l'atelier de Quentowic et y frapper des deniers au monogramme carolingien.

[1] Le titre d'avoué de Saint-Riquier paraît s'être trouvé transporté de Hugues Capet à son gendre. (V. Louandre, t. I, p. 113).

[2] A cette époque le principal point d'appui du comte de Ponthieu semble avoir passé de Montreuil à Abbeville.

A. VAN ROBAIS.
Membre correspondant.

NOTE

SUR UNE TROUVAILLE DE MONNAIES FAITE A RENTY

Le 7 juin 1871, un ouvrier qui démolissait l'aire d'une étable, appartenant à M. Jacques Depoix et située près de l'ancien prieuré de Renty, trouva dans le sol, à trente centimètres de profondeur environ, un vase en grès vernissé, contenant 251 monnaies d'argent et de billon se répartissant ainsi :

FRANÇAISES

Louis XII, dizain dit Ludovicus	1
» douzain du Dauphiné	1
François Ier, douzains	2
Henri II, douzains, dont 1 frappé à Poitiers	6
Charles IX, demi-teston frappé à Limoges	1
» demi-teston frappé à St-André, MDLXV	1
» sols parisis	2
Henri III, douzains	26
» douzains pour le Dauphiné	3
» sixains	3
» franc, frappé à Rouen	1
» franc, frappé à Bayonne	1
» franc, frappé à Angers	1

ÉTRANGÈRES

Charles le Téméraire, demi-sol pour la Flandre	1
Philippe le Beau, minorité, patard pour la Hollande	1
Philippe le Beau, patards pour le Limbourg, dont 2 datés de 1499	5
» patards pour le Brabant	5
» patards pour la Flandre	5
» patards datés de 1502	3
Charles-Quint, minorité, doubles-sols	2
» demi-sols	6
» réaux d'argent	7
» réaux frappés à Anvers	4
Philippe II, pour le Brabant écus, dits *daelder*	2

FRANÇAISES

Henri III, demi-franc, frappé à Paris........... 1
» demi-franc, frappé à Tours............. 1
» demi-franc, frappé pour la Bretagne........ 1
» demi-franc.......... 1
» quart d'écu, frappé à Lyon............. 1
» quart d'écu, frappé à La Rochelle....... 1
Charles X, roi de la ligue, douzains, frappés en divers endroits..... 17
» variété, l'écu est accosté de ɔc............. 1
Henri IV, douzain, frappé à Limoges.......... 1
» douzain, frappé à Saint-André............ 1

ÉTRANGÈRES

5e d'écu................ 1
20es d'écu................ 39
40es d'écu............... 4
Id. pour Tournai.
Demi-écu............... 1
20es d'écu............... 46
40es d'écu............... 8
Id. pour la Flandre.
20es d'écu............... 5
40e d'écu................ 1
Id. pour la Gueldre.
Id. id.................. 1
20e id.................. 1
Id. pour Maëstricht.
Id. id.................. 1
40es id.................. 2
Id. pour le Hainaut.
20e id.................. 1
Id pour la Hollande.
Id. id.................. 1
Id. pour l'Artois.
5e id.................. 1
20e id.................. 1
Id. pour l'Espagne.
Réal de 2............... 1
Id. pour le Pérou.
Id. de 4................ 1
Ferdinand et Isabelle, réaux d'Espagne......... 10
» demi-réal d'Espagne.. 1
Ernest de Bavière, évêque de Liége, *Ernestus*.... 1
» *demi-Ernestus*. 6

Ces monnaies, dont la plus ancienne peut remonter à 1475 environ, et dont la plus récente porte la date de 1596, formaient sans doute la fortune ou l'épargne d'un paisible habitant de notre contrée, à la fin du XVIe siècle ; il est probable qu'elles ont été cachées au jour le jour, par crainte des gens de guerre qui tenaient sans cesse la campagne.

Qui sait si nous n'avons pas sous les yeux la caisse d'un ta-

vernier de Renty, dont l'établissement, après avoir retenu l'écot des reîtres, des arquebusiers, des lansquenets et des gens d'armes, tombés sur les champs de bataille d'alentour, a fini par disparaître lui-même dans une de ces longues dévastations, qui accompagnaient le choc répété des armées de France et d'Espagne en Artois ?

Les dates extrêmes qui vont de Louis XII à Henri IV et de Charles le Téméraire à Philippe II, semblent indiquer qu'on ne puisait pas souvent à ce trésor lentement amassé. En outre elles prouvent l'attachement des Artésiens pour la monnaie française, qui était celle de leurs pères, et leur persistance à s'en servir, même après que les traités de Madrid et de Cambrai eurent donné à Charles-Quint la souveraineté indépendante de la partie de ses États que nous habitons, et qui relevait précédemment du roi de France.

F. de MONNECOVE,
Membre titulaire.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 novembre 1874.

Présidence de M. QUENSON.

Secrétaire-Général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures trois quarts par la lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître à la Compagnie la liste des ouvrages envoyés en hommage ou à titre d'échange, depuis la dernière réunion. Elle est ainsi qu'il suit :

Collection des Chroniques belges inédites : Ly Myreurs des histors chronique de Jean des Preis dit d'Outremeuse, publiée par Ad. Borgnet, t. III.

Collection des Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, éditée par Léopold Devillers, t. III.

Collection des Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

Collection des Voyages des souverains des Pays-Bas, publiée par M. Gachard, t. II.

Mémoires de la Société d'Archéologie du département de l'Oise, t. VIII, 3e partie.

Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, nos 1, 3 et 4.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, no 2, 1874.

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, mars, avril, mai et juin 1874.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 1er et 2e trimestres 1874.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1er trimestre 1874.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 6, 7, 1874.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme, 31e livr.

Bulletin de la Société Historique de Compiègne, t. II, 1er fascicule.

Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, XXVIIIe volume,

Bulletin du Comité Flamand de France, nos 9 et 10, 1874.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, nos 9, 10, 11, 12, 1874, — 1, 2, 3 et 4, 1874.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXXV, XXXVI et XXXVIII.

Recueil des publications de la Société Havraise, 1872.

Travaux de l'Académie de Reims, 1868-1869, nos 3 et 4.

Société Académique des sciences et arts de Saint-Quentin, t. XI.

Revue Agricole de Valenciennes, nos 5, 6, 7, 8, 1874.

Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Lyon (1873).

Classification des diverses périodes de l'âge de pierre, par Gabriel de Mortillet.

Discours de M. Renier Chalon, président annuel de l'Académie royale de Belgique, prononcé à la séance du 11 janvier 1874.

Monnaies et Médailles rares ou inédites, par M. R. Chalon.

Indicateur de l'archéologue, nos 20, 21, 22.

L'Investigateur, juin et juillet 1874.

Romania, juillet 1874.

Quelques mots sur Cavron Saint-Martin, par Jules Lion.

Histoire générale de la France du Nord, par M. P. Decroos.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, pour 1874.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, 1874, no 2.

Revue Bibliographique, août, septembre, octobre, 1874 (3 livraisons).

Bulletin de la Société Bibliographique, juillet et août 1874 (2 livraisons).

Bulletin Scientifique, etc., du département du Nord, juin, juillet et août 1874 (2 livraisons).

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, t. XII, 1re livr.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1874, 4e livraison.

A propos de la brochure intitulée : *Classification des diverses périodes de l'âge de pierre*, envoyée en hommage par M. de Mortillet, et dont les conclusions sont que *l'homme primitif n'est qu'un singe perfectionné, qui n'a dû qu'au milieu spécial où il s'est trouvé, le développement de son intelligence et l'acquisition de la faculté de la parole, tandis que ses congénères, le gorille et autres, placés dans d'autres circonstances sont restés à l'état de brutes*, la Société des Antiquaires de la Morinie croit devoir vivement protester contre les opinions de l'auteur, tout en reconnaissant la science profonde dont il a fait preuve.

Un membre appelle aussi l'attention de la Compagnie sur la 4e livraison, année 1874, de la Bibliothèque de l'École des

Chartes, qui contient un travail sur les châtelains de Saint-Omer, dû à la plume de M. A. Giry, archiviste paléographe, correspondant de notre société, et en signale tout l'intérêt à ses collègues.

Lecture est ensuite donnée de la correspondance reçue depuis la dernière réunion. Elle se résume ainsi qu'il suit :

1° Le Président de l'Académie de La Val d'Isère, fait connaître la résolution de la Compagnie qu'il dirige, de reprendre ses travaux interrompus par les évènements, et convoque tous ses collègues à une réunion qui a dû avoir lieu à Moutiers, le 18 août dernier.

2° L'Académie nationale de Reims envoie le programme des sujets mis au concours pour l'année 1875.

3° La Société Académique de Saint-Quentin envoie aussi un programme analogue, pour 1875. Parmi les sujets qu'elle propose, se trouve l'*Histoire populaire de la ville de Saint-Quentin*. Un membre fait observer combien il serait désirable qu'un de nos savants collègues entreprenne le même travail pour la ville de Saint-Omer, en prenant le cadre indiqué par la Société Académique de Saint-Quentin. Il fait remarquer de quelle utilité serait au point de vue de l'éducation populaire, ce travail bien fait, qui apprendrait à nos concitoyens ce qu'ils ignorent généralement le plus, le passé de leur ville natale ; leur ferait connaître ses époques de splendeur et de décadence, en indiquerait les causes, qui se font encore sentir aujourd'hui, et les moyens qui peut-être pourraient y remédier.

4° Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, réclame plusieurs livraisons du Bulletin et des volumes de Mémoires qui manquent à la collection de l'Académie.— La Compagnie décide qu'il sera fait droit à cette réclamation et que les volumes et numéros manquants seront envoyés.

5° Le Secrétaire archiviste de la Société archéologique de Soissons, signale aussi les lacunes qui existent dans la bibliothèque de ladite société, parmi les publications de la Société

des Antiquaires de la Morinie. — De même que dans le cas précédent, il est décidé qu'il sera fait droit à la réclamation du Secrétaire archiviste de la société de Soissons.

6° Lettre d'envoi de publications par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

7° Le Secrétaire perpétuel de la même académie, annonce qu'une souscription est ouverte pour élever un monument à la mémoire de Quetelet, et envoie une liste destinée à recevoir l'indication des noms des souscripteurs, et du montant de leur souscription. — La Compagnie, considérant que Quetelet était inscrit depuis très longtemps sur la liste de ses correspondants, croit devoir s'associer à l'hommage que rend à sa mémoire l'Académie de Belgique, et décide qu'elle souscrira pour une somme de 20 francs au monument à élever en son honneur. Elle charge son Trésorier de faire parvenir ladite offrande à qui de droit, ainsi que de répondre au Secrétaire perpétuel de l'Académie.

8° M. J. Lion, correspondant à Paris, fait connaître à la Société quelques objets trouvés sur le sol du Vieil-Hesdin et dont voici la nomenclature :

1° Un fer de lance ;

2° Le sceau de Walleran Capperons, receveur de l'abbaye de Cercamp, pour les biens qu'elle possédait à Hesdin. Ce Walleran Capperons, bourgeois de Hesdin, vivait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècles. En 1521, il était mort, et son fils le remplaçait ;

3° Le sceau de Remy de Mason ;

4° Une petite lampe en cuivre d'un plus beau travail que celles appelées *Crachet*, qu'on trouve encore dans les villages d'Artois.

M. Lion annonce aussi avoir vu à Auchi-lès-Hesdin, un terrier dressé par un sieur Devis, au siècle dernier, pour les moines de l'abbaye d'Auchi. Ce terrier est accompagné d'un plan très curieux, sur lequel figurent les bâtiments de l'ancienne abbaye. Ce terrier et ce plan furent donnés à un sieur

Coulon par le dernier prieur d'Auchi, M. Beugin, et sont encore dans les mains d'un descendant de cette famille.

Outre cette pièce, notre zélé correspondant fait connaître aussi qu'on lui a dit, qu'il existait, entre les mains d'un cultivateur, un cartulaire de l'abbaye d'Auchi qui pourrait être très intéressant pour l'histoire de cette abbaye. Mais le temps lui a manqué pour voir ce manuscrit.

Enfin, M. Lion annonce qu'il s'occupe de la confection d'un plan de Vieil-Hesdin qui permettra de suivre, pas à pas, la trace de l'ancienne enceinte, et les points remarquables de l'ancienne ville.

— Des remercîments sont adressés à l'auteur de ces communications, et on le priera, lorsque la chose sera possible, de tâcher de s'assurer de la réalité de l'existence du cartulaire d'Auchi, et d'adresser à ce sujet une note à la Société.

9° M. Decroos, avocat à Houdain, adresse, à titre d'hommage à la Société, un exemplaire d'une étude sur l'histoire du Nord de la France. (Cet ouvrage figure parmi ceux déposés sur le bureau). — Des remercîments seront adressés à l'auteur pour son gracieux envoi.

— La lecture de la correspondance étant terminée, l'ordre du jour appelle la discussion sur le projet d'érection d'une statue à Suger, sur une des places publiques de Saint-Omer. Ce projet présenté par un sculpteur de talent, enfant de cette ville, M. Louis, Noël, est accompagné d'un exposé d'où nous extrayons ce qui suit :

« Suger, qui de l'avis de presque tous les historiens a vu le jour à Saint-Omer, ne possède dans cette ville qu'un buste placé dans une des salles de la Mairie (salle des Mariages) et qui est un don du Gouvernement, en 1845.

« Un monument érigé en son honneur, sur une des places de la ville, sera donc en même temps qu'une œuvre patriotique, un juste tribut payé à la mémoire d'un des plus illustres enfants de la cité, à celui qui de son vivant mérita le titre de : *Père de la Patrie.*

« Une statue en bronze avec le piédestal en granit coûterait de 12 à 15,000 francs au minimum, on pourrait même à ce prix la faire en marbre. Car en en faisant la demande au Ministre des Beaux-Arts, le bloc serait accordé gratuitement par l'État, la chose ne se refuse jamais pour une œuvre historique. La statue aurait 2 mètres 50 de proportions. Toutes les places publiques de la ville étant libres, il n'y aurait qu'à choisir l'emplacement du piédestal ; square Saint-Bertin, place du Vainquai, Petite-Place, place Sainte-Marguerite dont le square offre une décoration charmante, un fond d'arbres, etc. La place qui porte actuellement le nom de place Suger n'offre aucun intérêt.

« Le projet de la statue et du piédestal serait présenté à la Société des Antiquaires de la Morinie, afin d'avoir l'avis des membres de la Société.

« Le modèle en plâtre serait exposé au Salon, afin que l'auteur puisse profiter de la critique avant de terminer l'œuvre définitive.

« La durée de l'exécution de la statue et du piédestal serait de une à deux années, selon que la statue serait en bronze ou en marbre. »

La Compagnie, qui a écouté avec attention cet exposé, examine avec intérêt la maquette faite par M. Louis, et qu'il a déposée dans la salle des séances. Ce travail, sauf quelques défauts qu'une étude plus approfondie ferait disparaître, lui a paru de nature à produire un effet satisfaisant, et l'impression générale est que cette idée doit être encouragée. Une discussion s'engage sur l'opportunité qu'il y aurait de mettre de suite ce projet à exécution. Plusieurs membres y prennent part. L'un d'eux fait remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une œuvre purement locale, que Suger, par la position qu'il a occupée, appartient à toute la France, et que par suite, il lui semble que toutes les sociétés qui s'occupent de l'histoire de notre patrie peuvent être invitées à y contribuer ; que c'est d'abord par là qu'il faut commencer, s'assurer leur concours,

et qu'ensuite on pourra, bien plus sûrement, s'adresser aux autorités locales et au gouvernement, lesquels voyant l'œuvre en voie de réussir, ne refuseraient certes pas leur participation a un travail ayant pour but de glorifier un homme qui a laissé dans l'histoire les plus beaux souvenirs. — La Société, se ralliant à l'opinion émise ci-dessus, décide qu'un appel par voie de souscription sera fait à toutes les Sociétés savantes de France avec lesquelles elle est en correspondance ; une notice sera jointe à cet appel, et la rédaction en est confiée à MM. F. le Sergeant de Monnecove et du Hays.

— Un membre demande la parole, pour poser une question au sujet de l'exposition projetée pour l'époque des prochaines fêtes religieuses qui auront lieu à Saint-Omer à propos de la solennité du couronnement de Notre-Dame des Miracles. Il désirerait savoir si l'on a fait les démarches nécessaires auprès de M. le Maire pour se procurer un local. — Il est répondu que ces démarches n'ont pu être faites, que d'ailleurs elles n'eussent pas été opportunes, le renouvellement des conseils municipaux devant avoir lieu avant la fin de 1874, et qu'il paraît maintenant nécessaire, avant d'entamer des pourparlers, d'attendre que les élections municipales aient eu lieu.

— L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de M. l'abbé Gruel, curé d'Arques, proposé pour le titre de correspondant, à la dernière séance. Le candidat ayant réuni l'unanimité des suffrages, M. le Président proclame M. Gruel, correspondant de la Société.

— M. L. Deschamps de Pas propose ensuite M. Violette, résidant à Saint-Omer, comme membre titulaire. Cette proposition étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la séance prochaine.

— La parole est ensuite donnée à M. F. le Sergeant de Monnecove pour une communication. L'honorable membre lit une note sur une trouvaille de monnaies faite à Renty. Bien que le petit trésor retrouvé n'offre pas de pièces bien intéres-

santes, il est cependant bon de constater ce genre de découvertes, qui apportent toujours avec elles, leur contingent à l'histoire du pays. La lecture de M. F le Sergeant de Monnecove est écoutée avec intérêt par la Compagnie, qui décide l'insertion de sa notice dans un des numéros du Bulletin.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et quart.

Séance du 5 décembre 1874.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures moins un quart, par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des hommages et ouvrages envoyés en échange, depuis la dernière séance, qui sont déposés sur le bureau et dont voici la nomenclature :

Journal des Savants, juillet 1873 à octobre 1874.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 3e série, t. Ier.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXXIIe, 2e partie.

Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard, 2e série, VIe et VIIe vol.

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais, t. XIIe, avec atlas.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, t. IIIe.

Bulletin de la même Société, 1874, no 3.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Poligny, nos 8 et 9, 1874.

Rapports au ministre sur la Collection des Documents inédits

de l'histoire de France et sur les actes du Comité des Travaux historiques, par M. le baron de Watteville.

Revue des Sociétés savantes, janvier, février, mars et avril 1874.

Revue Agricole de Valenciennes, n° 9, 1874.

L'Investigateur, août, septembre et octobre 1874.

Mittheillungen Ger Kais und Konigt geographischen Gesellschaft in Wien 1873. Redigiert von ihrem General secretar M. A. Barker.

Verzameling van Ooreonden bertrekkelyk het beleg van J. Hertogenbosch in der Jare 1629.

Handelingen van het provinciaal genootschopp van Kunsten en Wetenschappen in Noord Braban over het Jaar 1872.

Levensberichten der af-gestorvene medeleden van de Maatschappy der Nederlansche letterkande.

Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappy der Nederlunche letterkunde te Leiden over het Jaar 1872.

Revue bibliographique, novembre 1874.

Bulletin de la Société bibliographique, novembre 1874.

Le Secrétaire général a la parole pour la lecture de la correspondance dont l'analyse est ainsi qu'il suit :

1° M. Caix de Saint-Aymour, directeur de la publication intitulée, l'*Indicateur de l'archéologue*, fait connaître que les deux fascicules de novembre et décembre paraîtront en même temps, afin de pouvoir y comprendre les tables pour l'année 1874.

2° M. A. Van Robais, membre correspondant à Abbeville, envoie la photographie de deux pièces mérovingiennes trouvées à Étaples, et dont il a été déjà question dans une précédente note du même correspondant, rappelée dans le procès-verbal de la séance du 6 juin dernier.

— La Société ayant décidé que cette note serait déposée à ses archives, les photographies envoyées aujourd'hui, lui seront annexées, pour être utilisées ultérieurement, s'il y a lieu.

3° Circulaire de la Société de Géographie adressant les do-

cuments parus sur le Congrès depuis le dernier envoi, et appelant l'attention de la Société sur l'exposition qui doit avoir lieu, à l'occasion dudit Congrès international de 1875.

4° Lettre d'envoi de volumes de la Société de Bois-le-Duc. Ces volumes sont compris parmi ceux déposés sur le bureau.

5° M. le Bibliothécaire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry, accuse réception de l'envoi du 2e semestre de 1867 du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.

6° Lettre de M. J. d'Escrivain, directeur d'un comptoir spécial d'encaissement, sur la France et l'étranger, qui offre de se charger, à des conditions très raisonnables, du recouvrement des cotisations de membres de la Société, n'habitant pas Saint-Omer, ajoutant qu'il agit ainsi déjà pour le compte de plusieurs sociétés savantes de France, qui n'ont eu qu'à se féliciter des résultats ainsi obtenus. — La Compagnie, après avoir entendu les explications de son Trésorier, considérant que la Société n'a pas de membres titulaires non résidants, que les correspondants ne doivent aucune cotisation, et même ne sont pas obligés d'être abonnés au Bulletin historique, que les sommes à recouvrer se bornent à un petit nombre d'abonnements audit Bulletin, que le Trésorier parvient à encaisser avec plus ou moins de facilité, décide qu'il n'y a pas lieu d'avoir recours pour une chose si peu importante à l'intermédiaire du sieur d'Escrivain, dont elle repousse l'offre.

7° M. le Sous-Préfet informe la Société, que, suivant les intentions de l'Assemblée nationale, une messe avec prières publiques sera célébrée le dimanche 6 décembre, à la Cathédrale, et invite la Société à y assister, la prévenant que des places seront réservées suivant l'usage. — M. le Président en transmettant cette invitation à ses collègues, les engage à s'y rendre.

L'ordre du jour appelle la reddition des comptes du Trésorier. M. Delmotte expose ainsi qu'il suit le résultat final au 1er décembre 1874.

Solde en caisse au 31 décembre 1873.........	3.444	12
Recettes et allocations du 1er janvier au 1er décembre 1874..........................	1.151	00
Total................	4.595	12
Les dépenses du 1er janvier au 1er décembre 1874 s'élèvent à..........................	1.569	10
Reste en caisse......	3.026	32

M. le Trésorier tient à la disposition de la Commission qui sera nommée pour la vérification des comptes, les pièces justificatives à l'appui de ceux-ci.

— L'on procède ensuite à la nomination de ladite Commission de trois membres, aux termes du règlement. MM. de Cardevacque, du Hays et de Bailliencourt, sont désignés pour en faire partie. Ils présenteront, s'il est possible, leur rapport dans la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, l'on s'occupe alors de l'élection du bureau, le Secrétaire général n'étant d'après le règlement, soumis à l'élection qu'au bout d'une période de cinq ans. Le dépouillement du scrutin ouvert à cet effet, donne pour la composition du bureau, ce qui suit :

Président : M. Albert Legrand.
Vice-Président : M. le Président Quenson.
Trésorier archiviste : M. Delmotte.
Secrétaire général : M. L. Deschamps de Pas.

— Ce scrutin étant terminé, un autre est ouvert pour l'élection de M. Violette, présenté à la dernière séance. Le candidat, ayant réuni l'unanimité des suffrages, M. le Président le proclame en qualité de membre titulaire. Avis lui sera donné de sa nomination.

— M. L. Deschamps de Pas propose pour le titre de correspondant, M. Decroos, avocat à Béthune, qui a fait hommage à la Société, tout récemment, de son ouvrage intitulé : *Histoire générale de la France du Nord.* Cette proposition

étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la prochaine séance.

— Un membre prend la parole pour demander à quoi en est la question de l'exposition projetée pour le moment des fêtes religieuses qui doivent avoir lieu en 1875, à l'occasion du couronnement de Notre-Dame des Miracles. — Le Secrétaire général expose qu'il n'a pas cru opportun, jusqu'à présent, de faire aucune démarche à ce sujet. — L'Assemblée décide, sur la proposition de M. F. le Sergeant de Monnecove, qu'il y a lieu de se mettre, aussitôt que possible, en relation avec l'administration municipale, et de lui écrire pour obtenir un local, et une large subvention destinée à couvrir les frais matériels.

— Le Secrétaire général expose à la Compagnie, que M. l'Instituteur communal de Saint-Martin-au-Laërt, est venu le prier de demander que la Société veuille bien lui concéder ses publications, pour la bibliothèque populaire qu'il est en voie de former dans sa commune. — L'Assemblée, après en avoir délibéré, est d'avis d'abord, que cette demande eut dû être faite régulièrement par M. le Maire de la commune, et non par l'Instituteur, et décide que d'ailleurs, cette concession ne pourrait avoir lieu à titre gratuit, mais que l'on pourrait donner les publications à des prix très réduits, sauf les trois premiers volumes qui manquent presque tout à fait — Il sera répondu dans ce sens à M. l'Instituteur.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures un quart.

Séance du 2 janvier 1875.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures et demie par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observations.

M. le Président donne ensuite connaissance de la liste des ouvrages adressés à la Société, depuis la séance précédente, soit comme hommages, soit en échange. Cette liste est ainsi qu'il suit :

Mémoires et Documents publiés par la Société Archéologique de Rambouillet, t. II.
Travaux de l'Académie nationale de Reims, 54e vol.
Carte du diocèse d'Amiens du XIIIe au XVIIe siècle, avec ses divisions par doyennés, dressée par F.-J. Darsy.
Romania, revue trimestrielle, n° 12.

Le Secrétaire général a la parole pour donner lecture de la correspondance mensuelle.

1° M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, remercie la Société des Antiquaires de la Morinie de la part qu'elle veut bien prendre à la souscription, pour le monument à élever à la mémoire de feu Adolphe Quetelet, et accuse en même temps réception de la somme de vingt francs, qu'elle lui a fait remettre à cet effet.

2° Le même Secrétaire perpétuel accuse réception des tomes XI et XII des Mémoires de la Société, ainsi que de diverses livraisons du Bulletin historique.

— Le Secrétaire général entretient ensuite la Compagnie des démarches qu'il a faites, conformément au vœu émis dans la dernière réunion, en vue de l'exposition projetée au moment des fêtes religieuses qui auront lieu lors du couronnement de Notre-Dame des Miracles. Il est entré en correspondance avec M. le Maire de Saint-Omer, auquel il a fait connaître l'intention de la Société, lui demandant en même temps que l'administration municipale voulut bien mettre à sa disposition un local convenable, et le priant de solliciter du Conseil l'allocation d'une large subvention. M. le Maire ayant demandé quel serait le chiffre de cette subvention à proposer au Conseil municipal, le Secrétaire général, après avoir pris des infor-

mations, auprès de l'un des organisateurs de l'exposition d'objets d'art religieux, qui a eu lieu à Lille, en 1874, crut devoir fixer ce chiffre à 3,000 fr., et le fit connaître à M. le Maire, qui s'empressa de lui annoncer qu'il soumettrait cette demande au Conseil, lors de sa première réunion. En terminant, le Secrétaire général propose à l'Assemblée de nommer, dès à présent, une Commission, dite de l'*Exposition*, qui pourrait se réunir dès que le moment opportun serait arrivé, et agirait en conséquence.

M. le Président reprenant cette proposition qui paraît agréée par tous, pense que ladite Commission doit se composer de trois membres, auxquels s'adjoindrait le bureau, et demande en conséquence à la Compagnie de vouloir bien procéder à l'élection de ces membres.

Le scrutin est ouvert, et MM. F. le Sergeant de Monnecove, de Bailliencourt et du Hays, ayant réuni la majorité des suffrages sont désignés pour faire partie, avec le bureau, de la Commission de l'Exposition.

Cette Commission devra se réunir le plus tôt qu'elle le pourra, et lorsqu'elle le jugera utile.

— Le Secrétaire général demande la parole pour exposer à la Compagnie la nécessité qui lui paraît exister de diminuer le tirage de ses publications, dont un grand nombre d'exemplaires restent en magasin sans trouver d'écoulement.— L'Assemblée décide que ce nombre sera réduit à deux cents, et que la mesure sera immédiatement appliquée au XVe volume, dont l'impression est commencée.

— Sur la proposition de M. F. le Sergeant de Monnecove, la Société décide qu'en raison de l'intérêt que présente la relation du siége de Saint-Omer, en 1638, publiée dans le dernier volume, accompagnée de pièces inédites, le registre du siége, et la correspondance du maréchal de Châtillon, il sera envoyé un exemplaire de ce volume à chacune des deux bibliothèques militaires de Saint-Omer.

Pareil envoi est décidé aux bibliothèques publiques des

villes de Calais, Boulogne, Béthune, Aire-sur-la-Lys, Arras et Saint-Pol.

— L'ordre du jour appelle ensuite le vote de la Société sur le montant de la cotisation annuelle. — La Compagnie décide que le chiffre ordinaire sera maintenu.

— M. F. le Sergeant de Monnecove demande la parole pour lire à l'Assemblée le projet de circulaire qu'il a rédigée pour être adressée à toutes les Sociétés savantes de France, dans le but de les engager à concourir à l'érection d'une statue à Suger, sur l'une des places publiques de Saint-Omer. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt. Quelques observations sont adressées à l'auteur, et la Compagnie décide, M. F. le Sergeant de Monnecove devant s'absenter prochainement, et sur sa demande, que ladite circulaire serait confiée aux soins de notre honorable collègue, M. de Lauwereyns, pour être revue, avant d'être livrée à l'impression.

— La Société avait décidé, il y a déjà plusieurs années, qu'une plaque commémorative portant les noms des défenseurs de Thérouanne, qui ont succombé lors du dernier siége qui précéda sa destruction, serait placée par ses soins dans l'église du bourg qui a succédé à cette antique cité et porte encore son nom. L'accomplissement de ce vœu avait été différé parce que l'église était en pleine reconstruction. Aujourd'hui que ce travail est complétement achevé, M. Félix le Sergeant de Monnecove demande s'il ne serait pas opportun de mettre enfin à exécution la décision précitée. Quelques observations sont présentées par M. le Président, qui avait été chargé de préparer l'inscription à faire graver Cependant rien ne paraissant plus mettre obstacle à la pose de cette inscription, et comme il est nécessaire à cet effet de se pourvoir d'une autorisation, M. le Président se charge de la demander. Il propose en même temps, de placer en regard une liste des évêques de Thérouanne, ces souvenirs historiques étant intéressants à conserver. L'Assemblée adhère pleinement à cette proposition, et espère que les deux inscriptions commémora-

tives dont il vient d'être question pourront être placées dans le courant de l'année qui commence.

— Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la parole est donnée à M. L. Deschamps de Pas, pour continuer la lecture d'un fragment de ses recherches historiques sur les hospices de Saint-Omer, concernant l'hôpital de la Madeleine ou Maladrerie. La période dont il entretient la Compagnie, est celle où cet hospice, à la suite de la révolution de 1789, avait à subir des difficultés de toute espèce, et pouvait à peine suffir à l'entretien de ses pensionnaires et au soulagement des malades. Cette lecture est écoutée avec intérêt, parce qu'elle fait revivre des souvenirs encore bien présents à la mémoire de chacun, quoique les évènements soient déjà si éloignés de nous.

La séance est ensuite levée à 9 heures et demie.

Séance du 13 février 1875.

Présidence de M. Albert LEGRAND.

Secrétaire général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures trois quarts, par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté avec l'addition suivante, dont l'insertion est décidée au présent procès-verbal.

A propos de la pose de plaques commémoratives dans l'église de Thérouanne, M. Albert Legrand fait remarquer qu'en adoptant ce travail, la Société n'avait pas voté les fonds néccssaires pour l'exécution. Un vote à ce sujet est nécessaire. Chaque plaque pourrait coûter 300 francs. De plus, l'église ayant été reconstruite, il serait nécessaire de prendre quelques nouveaux renseignements. — En conséquence de ces explications, la Compagnie renvoie son vote sur la quotité des fonds à déterminer, jusqu'à ce que lesdits renseignements nécessaires aient été fournis ; elle engage d'ailleurs M. Albert Legrand, à s'assurer de nouveau du montant de la dépense à faire.

M. le Président donne lecture de la liste des ouvrages déposés sur le bureau, envoyés en hommage ou à titre d'échange, depuis la réunion précédente. Elle est ainsi qu'il suit :

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 7e série, t. VI.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, t. XV, 46e volume de la collection des annales, 1873.

Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 3e série, t. IX.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 4e série, t. VI.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1874.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins, 6e année, nos 11 et 12, novembre et décembre 1874.

Bulletin de la Société Bibliographique, nos 9 et 10, septembre, octobre 1874.

Bulletin de la Société de Statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 7-10, juillet, octobre 1874.

Bulletin de la Société Bibliographique, 6e année, t. VI, 1875.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, 1870, 1871, 1872.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de statistique de la Drôme, année 1875, 32e livraison.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, IX.

Société d'Agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue Agricole, industrielle, littéraire et artistique, 26e année, t. XXVII, nos 10 et 11, octobre et novembre 1874.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie littéraire, 2e série, t. Ier, 1re livraison.

Polybiblion, Revue bibliographique universelle, partie technique, t. Ier, 1re livraison.

Sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime, 2e série.

Dictionnaire étymologique de la langue française, 1re livraison, janvier 1875.

L'Investigateur, 4e année 1874, nos 6 et 7.

Le Secrétaire général a la parole pour donner connaissance de la correspondance mensuelle :

1° M. Brassart, avocat, archiviste de la Société d'Agriculture de Douai, informe la Compagnie que c'est par erreur que l'on a fait figurer, dans la liste des correspondants, insérée au dernier volume, le nom de son père décédé à Douai le 24 septembre 1866.

2° M. le Commandant du 1er bataillon de chasseurs, remercie la Société de l'envoi de deux exemplaires du XIVe volume des Mémoires, pour les bibliothèques de Messieurs les officiers du bataillon et des sous-officiers de l'infanterie de la garnison.

3° M. de Rheims, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Calais, remercie de l'envoi du XIVe volume pour le dépôt qu'il dirige.

Pareils remercîments sont adressés par Messieurs les bibliothécaires d'Arras et de Béthune.

4° M. Peiffer, chef d'escadron au 32e régiment d'artillerie, à Vincennes, désire avoir des renseignements sur les terminaisons des noms de beaucoup de villages dans le Pas-de-Calais. — Il a été répondu de suite, sans attendre la réunion, en envoyant les explications demandées.

5° M. Leemans, directeur du Musée royal néerlandais d'antiquités, à Leide, chargé de la direction du Musée royal d'ethnographie dans la même ville, fait connaître que ce n'est pas à lui que doivent être adressées les publications de la Société des Antiquaires de la Morinie, mais bien à la Société de la Littérature néerlandaise, à Leide, dont la désignation officielle est *Matschappy der Nederlandsche Letter Kunde te*

Leiden. — Pareille observation est faite par le Secrétaire de cette dernière Société.

6° Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, faisant connaître que les réunions des délégués des Sociétés savantes des départements auront lieu à la Sorbonne, les mercredi 31 mars, jeudi 1er et vendredi 2 avril, et que le samedi 3, le Ministre présidera une séance générale, où seront distribués les encouragements accordés aux Sociétés. Il informe également qu'il a mis une somme de 3,000 francs, à la disposition de chacune des sections du Comité des Travaux historiques, pour être distribuée à titre d'encouragement aux Sociétés qui seront reconnues l'avoir mérité. La circulaire entre dans quelques détails sur la nature des travaux qui pourront être lus aux séances de la Sorbonne, et dont la durée ne doit pas dépasser 20 minutes. Elle fait connaître que les Compagnies de chemins de fer ont consenti à une réduction de prix pour le transport des délégués des Sociétés savantes, et invite les Présidents à lui faire connaître, avant le 12 mars, les noms desdits délégués, ajoutant quelques instructions pour éviter l'abus qui avait lieu les années précédentes, au sujet de ces transports à prix réduit. M. le Ministre demande d'ailleurs que les Mémoires, ou au moins leurs titres, lui soient envoyés avant le 12 mars.

Dans une seconde circulaire, M. le Ministre porte à la connaissance des Sociétés savantes quelques modifications demandées par quelques Compagnies de chemins de fer, au sujet des transports à prix réduit pour les réunions qui auront lieu à la Sorbonne. Mais ces modifications concernant le Midi, le Centre et l'Ouest de la France, il a paru inutile de les rappeler ici.

— La Compagnie, considérant que sa prochaine réunion aura encore lieu avant la limite fixée par la circulaire ministérielle, renvoie à cette époque toute décision au sujet des lectures à proposer pour les réunions de la Sorbonne, et la désignation de ses délégués.

7° Autre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant son intention de reprendre la publication d'un Annuaire des Sociétés savantes, et demandant à cet effet une série de renseignements aux Présidents de ces Sociétés.

— Le Secrétaire général fait connaître que, sans attendre la réunion de ce jour, et comme la chose lui paraissait pressante, il a écrit à notre honorable collègue, M. Dramard, membre correspondant à Béthune, lequel nous a donné une notice pleine d'intérêt sur l'histoire de la Société des Antiquaires de la Morinie, en le priant de lui envoyer une réduction de cette notice, ainsi que divers autres renseignements compris dans la série de questions posées par la circulaire. M. Dramard a répondu en promettant d'envoyer le tout pour l'époque fixée, du moins autant que possible.

8° Circulaire du Comité de publication de la Société Bibliographique, invitant les Sociétés savantes à lui adresser un exemplaire de leurs publications dont il donnerait, dans la partie bibliographique du *Polybiblion*, la table et au besoin le sommaire des travaux contenus dans les volumes. — La Compagnie considérant qu'on ne saurait négliger l'emploi de tous les moyens de publicité pour faire connaître ses travaux, décide l'envoi du XIVe volume de ses Mémoires à la Société Bibliographique.

9° M. le Maire de Saint-Martin-au-Laërt demande la concession gratuite des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, en faveur de la bibliothèque scolaire communale, commencée dans ladite commune. — L'Assemblée décide que la concession demandée ne peut avoir lieu à titre gratuit, mais elle est disposée à céder les volumes à prix réduit, soit à raison de 3 fr. chaque, et encore ne pourrait-on donner les quatre premiers, à cause de leur rareté relative.

— L'ordre du jour appelle le rapport de la Commission des comptes. M. de Cardevacque, rapporteur, expose que les comptes ont été examinés avec soin, et que les dépenses sont toutes parfaitement justifiées par des mémoires à l'appui. Il

constate de plus que les chiffres définitifs, tels qu'ils ont été fixés par M. le Trésorier dans une précédente séance, ont varié un peu, parce que ceux-ci étaient arrêtés au 1er décembre, tandis que, dans le courant de ce mois, il arrive presque toujours que l'on ait à constater de nouvelles recettes, et à effectuer de nouveaux paiements. Il en résulte que la situation au 1er décembre, ne peut jamais représenter l'état réel de l'exercice qui vient de s'écouler. Pour parer à cet inconvénient, M. le Rapporteur propose, qu'à l'avenir, les recettes et dépenses soient arrêtées au 31 décembre, et que M. le Trésorier soit autorisé à rendre son compte seulement dans la séance de février. — Cette proposition est accueillie avec faveur par la Compagnie, qui vote en même temps l'approbation des comptes du Trésorier.

— La parole est ensuite donnée à M. Pagart d'Hermansart, pour la lecture de deux notices historiques qu'il a rédigées sur le village de Seninghem.

Dans la première, l'auteur nous fait connaître la date exacte de l'établissement de la foire de Seninghem, et entre dans quelques considérations sur l'importance que pouvait avoir cette concession faite par le roi de France, eu égard à la situation topographique de la localité. La charte qu'il reproduit fournit de plus le moyen de combler une lacune dans la série des seigneurs de Seninghem, dont la liste nous est parvenue si incomplète.

— Après cette lecture qui est écoutée avec intérêt par la Compagnie, un membre prenant la parole fait connaître que la foire en question a toujours lieu à Seninghem, seulement elle se tient le lendemain du jour fixé dans la charte de concession, mais le motif de ce changement n'est pas connu.

— La seconde lecture de M. Pagart d'Hermansart a pour objet des lettres émanées de Louis XI prononçant la confiscation de la seigneurie de Seninghem, sur Philippe de Croy, et son attribution par le même prince au maréchal d'Esquerdes. Ces lettres, datées du mois de décembre 1477, sont posté-

rieures par conséquent à la levée du siége de Saint-Omer par Louis XI, et la confiscation prononcée en faveur de Philippe de Crèvecœur récompensait celui-ci des services qu'il avait rendus au roi.

Après ces lectures, M. le Président remercie l'honorable membre de ses intéressantes communications, et exprime l'espoir qu'il ne se bornera pas à cela, et qu'il fera connaître à la Société le résultat de ses investigations.

L'Assemblée consultée, décide que ces deux notices et les pièces inédites qui les accompagnent seront insérées dans un des prochains numéros du Bulletin.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant. L'on procède au scrutin, et M. Decroos, avocat à Béthune, auteur d'une histoire de la France du Nord, ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamé par M. le Président, membre correspondant.

— M. de Cardevacque propose pour le titre de membre titulaire, M. Van Eeckhout, propriétaire à Saint-Omer. Cette proposition étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la prochaine réunion.

— La séance est ensuite levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

SENINGHEM

FOIRE ÉTABLIE EN 1333. — BAUDOUIN DE RENTY, SEIGNEUR DE SENINGHEM.

Communication de M. E. Pagart d'Hermansart, membre titulaire.

Dans sa notice historique sur Seninghem, M. A. Hermand, l'un de nos plus regrettés collègues, parle en ces termes du marché qui se tenait en ce village [1].

« Comme un reste de son antique prospérité, le village de « Seninghem conservait un marché assez important qui, dès « le commencement du quinzième siècle *au moins*, avait don- « né son nom à l'une des rues du village. »

Ce marché remonte en effet à une date plus ancienne que le quinzième siècle, car c'est en décembre 1333 que Philippe VI de Valois (1328-1350), accorda à Baudouin de Renty, chevalier, seigneur de Seninghem, l'autorisation de tenir une foire dans sa ville, chaque année, le jour de la fête de saint Denis.

C'est ce qui résulte de lettres patentes en date du mois de décembre 1333, dont nous donnons ci-après une copie faite sur l'original et certifiée par deux notaires de Bruxelles.

[1] Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. VII[e], 2[e] partie, p. 113.

C'est donc dans la première moitié du quatorzième siècle que fut établie la foire de Seninghem dont l'origine est assurément très-ancienne, car elle remonte à la date de création des foires renommées du Puy-en-Velay (régularisée en 1345), de Nîmes (1332) ; elle est plus ancienne que celles de Lyon (1419, 1443 et 1462), de Bourges, de Troyes, de Bordeaux (1565) et de Toulon (1595).

Elle ne put toutefois avoir jamais une aussi grande importance que ces foires : Seninghem n'était pas un centre très populeux, et des villes voisines ou de la même région eurent évidemment plus tard des marchés plus considérables.

Une foire ne pouvait attirer un certain nombre de commerçants que si l'on pouvait s'y transporter facilement et y amener des marchandises : il ne paraît pas qu'aucune des anciennes grandes voies de communication traversât Seninghem, mais cette petite ville était nécessairement reliée à quelques-unes d'entre elles par des chemins de terre non pavés. Des sept voies, une route atteignait Senlecques, traversait les territoires d'Alquines et de Bayenghem, et par Hocquinghem, Licques et Landrethun rencontrait la route de Thérouanne à Sangatte ; une autre, allant vers Saint-Omer, rencontrait la route de Thérouanne à Boulogne et traversait l'Aa à Lumbres. Plus tard fut construite une route de Saint-Omer à Boulogne, qui passait à Acquinum (Acquin), Quercamps, Jorny (Journy) et Reberghe [1]. Seninghem s'est trouvé ainsi compris dans le triangle formé par les deux voies anciennes, qui ont longtemps subsisté, et par la route plus moderne de Saint-Omer à Boulogne.

La charte de 1333 ne nous donne pas seulement une date, elle nous fournit un moyen de compléter la liste des comtes de Seninghem.

Baudouin, cité dans cette charte, ne figure pas parmi les seigneurs énumérés dans la notice de M. Hermand. D'après lui, Arnoud, seigneur de Renty et Seninghem, apparaît en-

[1] Voir Essai historique sur l'arrondissement de Boulogne, par Henry, page 85, et les cartes pages 101 et 161.

core en 1321[1] ; et le successeur d'Arnoud fut messire André « qui de sa femme, Marie de Brimeux, n'eut pas d'enfants mâles[2]. » Or, d'après le Père Anselme, André vivait encore en 1350. Comme la charte de 1333 mentionne le nom de Baudouin, il faut nécessairement placer l'existence de ce personnage entre Arnoud et André.

Arnoud, du reste, eut obtenu difficilement du roi de France, la faveur d'établir une foire. L'Artois venait en effet d'être désolé par la guerre. La comtesse Mahaut l'avait emporté sur son neveu Robert, qui réclamait le comté avec l'appui de la plupart des barons ; et le roi de France, qui avait soutenu la comtesse, avait profité de son intervention pour garder pour lui-même les châteaux-forts de l'Artois, il avait fait détruire notamment celui de Seninghem dont le seigneur, Arnoud, avait combattu contre lui.

Le seigneur de Seninghem, par suite de la destruction de son château, venait de perdre au moins pour quelque temps tout pouvoir militaire[3] ; l'état de sa fortune avait sans doute beaucoup souffert, et c'est alors que Baudouin, succédant à Arnould, pensa, soit à donner quelque importance commerciale à sa ville, soit à tirer une source de revenus personnels de la perception de divers droits établis sur les marchandises ou sur les transactions elles-mêmes.

La terre de Seninghem relevait directement du comte d'Artois à qui Elnard en avait fait hommage suivant diplôme de juin 1239[4], mais le roi seul pouvait accorder la permission d'établir des foires, après l'accomplissement de certaines formalités, telles qu'une requête et une enquête[5], et la charte de

[1] Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. VII, 2e partie, p. 108.

[2] Loc. cit., page 109.

[3] Le château-fort fut rebâti 80 ans après.

[4] Chambre des Comptes de Lille.

[5] Denisart. Collection de jurisprudence, V° Foires.

Bosquet, Dictionnaire des Domaines, V° Foire, s'exprime ainsi : « Nul seigneur haut-justicier ou féodal ne peut tenir ni foire ni

1333 constate en effet que Baudouin avait présenté requête, et que le bailli d'Amiens avait procédé à une information.

Voici le texte des lettres patentes de décembre 1333 :

Philip par la grace de Dieu Roy de France, sçauoir faisons, a tous presents et advenir que comme Baudewin de Renty chr seigneur de Senninghen nous eust supplié et requis que de grace especial nous lui voulissiens donner licence et congie de instituer faire et tenir une foire chascun an en sa ditte ville de Senninghen au iour de la feste de Saint Denis, et pour ce que nous ne sçavions si ce pourrait estre sans preiudice de nous ne d'autruy nous eussiens donné par nos patentes lettres en mandement a nostre Bailly d'Amiens ou à son Lieutenant que a grand diligence il s'en informast, en l'information sur ce fait nous apportast ou envoiast son scel fealement enclose affin qu'icelle veue, nous sur les choses contenues en la ditte supplication peussions faire et ordonner ce que bon nous sembleroit : et par l'information sur ce fait et envoyée à nous par le dit Bailli soubs son scel enclose, laquelle nous auons fait veoir et regarder par nos amés et féauls gens de Requestes de nostre Hostel il nous ait plain apparu que par le Don et Octroy de laditte foire se nous le faisions, audit Chevalier, si comme requis nous a, ce ne serait en préiudice de nous ny d'autruy aincois serait chose profitable à tout le commun du pays, nous voillans faire grace au dit chevalier, sur ce et désirant aussy le bien commun promouer et auancer, auons donné et octroyé par ces présentes lettres donnons et octroyons de grace especial et de certaine science au dit chevalier pour luy et pour ses hoirs, et pour ceux qui aront cause de luy lad^te^ licence et congié de laditte foire instituer et faire de nouuellement et de la tenir en sa ditte ville chascun an vne fois au iour de laditte feste Saint Denis, donnant par ces lettres en mandement à nostre Bailly d'Amiens qui est et qui pour le temps serat et à tous nos autres justiciers que contre nostre présente grace eux ou aucun d'yceux ne mettent sur ce dorésenavant empeschement ne moleste, saulf en toutes autres choses nostre droict et en toutes l'autruy et pour ce que ce soit chose pardurable à tous iours, nous

« marché dans l'étendue de ses terres, sans la permission expresse « du roi accordée par lettres patentes qui doivent être enregistrées. »

auons fait mettre notre scel aux présentes lettres donné à Saint Germain en Lais l'an de grace mil trois cent trente et trois au mois décembre.

Sur le pli était escrit, par le Roy a la relation Mons[r] Raymon Sagt Chempy, et de lettre pendoit un scel verd de cire à double queue et estoit a superscription Philippus Dei gratia francorum Rex.

Collation faicte à son original cette y est trouuée en concorde.

Quod attestamus.

Signé : S. Lhost, 1679, nost.
H. Appelman, nost., 1679.

Le soussigné consente en son regard et autant que le cas luy peut toucher que l'instrument cy dessus, passe pour légalisé luy enthier de le débattre ou contredire cy après d'aultre chef en cas de communication ainsy fait et consenty le vij d'aoust 1679.

Signé : (Illisible).

Nota. — Il résulte d'autres pièces en notre possession que les deux notaires qui ont signé ci-dessus étaient deux notaires royaux admis au souverain conseil de Brabant, résidants à Bruxelles, et leur signature est légalisée, comme on dirait aujourd'hui, pour l'une de ces pièces, par le sieur Van den Dycke, échevin de Bruxelles qui y a fait apposer le cachet de la ville.

E. PAGART d'HERMANSART.

Lettres royales de confiscation du XVe siècle. — Philippe de Croy, seigneur de Seninghem. — Philippe de Crèvecœur, maréchal d'Esquerdes.

Communication de M. E. Pagart d'Hermansart, membre titulaire.

A la fin de 1477, Louis XI, bien qu'ayant échoué devant Saint-Omer dont il avait été obligé de lever le siége le 21 août de la même année, était resté maître de la plus grande partie de l'Artois. Il usa de la victoire notamment pour punir ceux qui l'avaient combattu et pour récompenser ceux qui l'avaient servi.

Philippe de Crèvecœur, plus connu sous le nom de maréchal d'Esquerdes, avait quitté le service de la maison de Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire et avait commandé depuis les troupes royales. Par lettres patentes de décembre 1477, Louis XI déclara Philippe de Croy convaincu du crime de lèse-majesté, pour avoir soutenu les sujets du roi dans leur rébellion, confisqua sur lui les seigneuries de Renty et de Seninghem, et les attribua à Philippe de Crèvecœur.

Ces lettres de confiscation nous ont paru intéressantes à reproduire. Elles se rattachent par les personnages qu'elles mentionnent à des études faites par mes savants collègues MM. Hermand [1] et Liot de Nortbécourt [2] ; elles sont la for-

[1] Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. VII, 2e partie, p. 113.

[2] Bulletin historique, avril et décembre 1860, p. 865.

mule d'un acte plus d'une fois renouvelé dans ces temps de trouble, et émané de la volonté royale seule : car dans le cas de lèse-majesté, le roi n'était point assujetti à faire prononcer des jugements, pour se mettre en possession des biens d'un vassal devenu rebelle. Enfin ces lettres contiennent une nomenclature des divers droits de toute nature, honorifiques ou utiles, que possédaient alors les seigneurs sur leurs terres.

E. PAGART D'HERMANSART.

Texte des lettres de confiscation.

Louis, par la grace de Dieu Roi de France, sauoir faisons à tous présens et à venir que pour la grande et singulière amour et affection que nous auons envers notre amé et féal conseillier et chambellan Philippe de Creuecuer chevallier seigneur des querdes, et en faueur d'anciens grans et recommandables seruices qu'il nous a fais ou faict de nos guerres et autrement en plusieurs maniers et espérons que encore face au temps auenir, voulans a ceste cause l'en remercier, a iceluy Philippe de Creuecuer nostre conseillier et chambellan auons pour ces causes et considérations et autres à ce nous mouuans, de nostre certaine science grâce espécial, propre mouuement pleine puissance et authorité Royal, donné, ceddé, quitté, transporté et delaissé, donnons, cédons, quittons, transportons et delaissons par ces présentes pour luy, ses hoirs masles et femelles descendans de son corps en loyal mariage, les villes chastel chastellens, terres et seigr[ies] de Renty, Seninghen et Lescouppell, auecques toutes et chacunes ses appartenances et appendances quelconques, ainsi quelles se comportent et extendent qui furent et appartiendront à Philippe de Croy cheualier, et quelque valeur et extimacion qu'ils soient et puissent estre et monter a nous appartenans et advenans par droit de confiscation, par ce que le d[t] Philippe de Croy est demeurant au parti à nous contraires en adhérant de tout son pouuoir aux entreprinses de nos rebelles et désobéissans subjets, les aidant, suiuant et fauorisant de tout son pouvoir à l'encontre de nous, commectant crime de leze majesté et par ce forfaict, et confiscant corps et biens envers nous ou autrement en

quelque manière que lesdittes villes, terres et seigneuries nous appartiennent par droict de confiscation auec tout le droit nom raison et action qui nous y peut et pourra compéter et appartenir à laditte cause tant en justice et jurisdiction haulte moyene et basse, drois, honneurs prérogatiues, prehéminances de seig^rie^ mere et mixte, hommaiges, fiefs, aurierfiefs, maisons, manoirs, cens, rentes et veneries, bois, forestz, hayes, buissons, prez, garennes, herbaiges, pasteurages, vignes et vignaiges, terres labourables, riviers, estangs, viviers, pescheries, foirs, molins, lotz, rentes, rachatz, reliefz, quintz, arrierquintz, amendes, forfaictures, aubenaiges, espaines viues et mortes, droiz et devoirs de guetz et gardes, péaiges, travers, tonages et confirmes patronnaiges d'église, colacions, nominacions, présentations et autres quelconques dispences de bénéfice que autrement en quelque manière que ce soit pour les auoir tenir et posséder par le d^t^ Philippe de Crevecuer et sesdits hoirs masles et femelles descendans de lui en loyal mariage, et autrement en faire et disposer comme de leur propre héritaige, sans aucune chose y réserver pour nous a nous successeurs Roys de France fors seulement les foy et hommaige lige ressort et souveraineté en payant les charges et faisans les deuoirs anciens et acoustumez où et ainsy qu'il appartiendra, si donnons en mandement par nos amez et féaulx conseilliers les gens de nostre court de parlement de nos comptez et trésoriers à Paris et à tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenans présens et à venir et à chacun d'eulx, si comme à lui appartiendra que s'il leur est apparu ou appert lesdittes terres et seigneuries de Renty, Senninghen et les Coupelle leurs appartenances et appendances nous compéter et appartenir aux censes de susd^ts^ et déclaration sur ce préalablement faicte par celuy d'eulx qu'il appartiendra, appellez ceulx qui feront appeller, les solemnitez de justice sur tout gardées et obseruées, ilz en ce cas baillent et déliurent ou facent bailler et déliurer réaument et defait audit Philippe de Crevecuer la possession et saisine des d^tes^ terres et seig^ries^ de Renty, Senninghen et les Coupelle et de leurs dits appartenances et appendences et l'en facent, souffrent et laissent ensemble ses d^ts^ hoirs masles et femelles descenduz de lui en loyal mariage joïr et vser pleinement et paisiblement perpétuellement sans leur faire ne souffrir estre fait mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire, et par rapportant cesdits presentes signées de nostre main ou vidimus d'icelle et recongnoissance sur ce souffise

pour une fois tant seulement, nous voulons celuy ou ceulx de noz receveurs ordinaires qu'il appartiendra en estre et demourer quictes et deschargez par nosd[ts] gens des comptes et par tout aillieurs ou il appartiendra, sans aucune difficulté, non obstant que l'on voullist dire lesdittes terres et seigneuries de Renty, Senninghen et les Couppell et leurs d[ts] appartenances estre applicquées et unies à nostre domaine quelles ne soient cy ne pareillement la valeur et extimacion d'icelle autrement déclairées, que descharge n'en soit leuée de nostre trésor, et quelconques autres statuz et ordinances faictes par noz prédecesseurs Rois de France, resconitions, mandemens ou deffences, au contraire et affin que ce soit chose ferme et estable a tous iours, nous auons fait mectre nostre scel à ces dictes présentes sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes: donné en Plessis du Parc les Tours au mois de décembre l'an de grace mil quattre cent soixante dix sept et nostre Regne le dix septiesme. Sur le pli estoit escrit par le Roy le grant Sen[al] de Nor[die] le Bailly Dexmendois et autres présentes; et estoit signé et estoit sellé comme dessus.

Collation faicte à son original, cette y est trouuée en concorde.

Quod attestamus.

S. Lhost, nost., 1679.
H. Appelman, nost., 1679.

Le soussigné confesse en son regard et autant que le cas luy peut toucher que l'instrument cy dessus passe pour légalisé lui enthier, — de le débattre ou contredire cy après d'autre chef en cas de communication. Ainsy faict et consenty le vij d'aoust 1679.

M. J. Barbier (?)

Pour copie conforme,

E. PAGART d'HERMANSART.

DESCRIPTION DE QUELQUES SCULPTURES EN ALBATRE

ŒUVRES DU SCULPTEUR JACQUES DUBRŒUCQ

A SAINT-OMER

Communication de M. Gaston de Monnecove, membre titulaire.

Le *Petit Moniteur* dans son numéro du 3 janvier 1874, nous fait connaître que *le Cercle archéologique de Mons a décidé de prendre l'initiative d'un monument à la mémoire de Jacques du Brœucq, célèbre statuaire et architecte Montois, au seizième siècle.* Cette annonce nous a fait naître la pensée de donner une description des œuvres attribuées à cet artiste, existant à Saint-Omer. Mais les ouvrages connus de Jacques Dubrœucq embrassant une période assez longue, commençant en 1538 et finissant à 1634, il est impossible que ce soit le même artiste qui en soit l'auteur. Il y a donc eu au moins deux artistes de ce nom. Wallet, dans sa description de la cathédrale, p. 79 et suivantes, s'est livré à une longue discussion des plus intéressantes sur ce fait, à propos du tombeau d'Eustache de Croy, dû au ciseau de Dubrœucq. Nous croyons utile de la résumer ici en partie.

Guicciardin, qui écrit vers 1560, parle dans sa description de tous les Pays-Bas (art. Anvers), d'un certain Jacques Dubrœucq, sculpteur et architecte, *célèbre de son temps*, qui

vivait à Anvers. Il était suivant cet historien, gentilhomme, né *près Saint-Omer*, ou *à Saint-Omer*.

D'un autre côté, on trouve dans le recueil des portraits peints par Van Dyck, celui d'un artiste de ses amis, avec cette inscription, *Jacobus Dubreucq, architectus Montibus in Hannonia*. Van Dyck étant né en 1599, il est vraisemblable que ce portrait n'a pu être fait au plus tôt que vers 1620, et même plus tard vers 1634, alors que nous voyons ledit Jacques Dubrœucq occupé à Mons à construire les vastes bâtiments de Saint-Guilain.

Or, Eustache de Croy, ancien prévôt de la collégiale de Saint-Omer, étant mort en 1538, et le monument élevé à sa mémoire ayant été érigé presque immédiatement, nous devons admettre que l'artiste auquel il fut confié, devait jouir déjà d'une certaine notoriété, et être dans la maturité de son talent, ce que démontre d'ailleurs l'inspection du monument. Nous devons admettre aussi, qu'au moment où il fut chargé du cénotaphe d'Eustache de Croy, il devait avoir au moins 25 ans. Donc s'il était le même que l'architecte de Saint-Guilain, ami de Van Dyck, il aurait eu 121 ans en 1634, ce qui est inadmissible.

Tout nous conduit donc à reconnaître qu'il y a eu deux artistes du nom de Jacques Dubrœucq, qui se sont succédé ; peut-être étaient-ce le père et le fils. Le premier, natif de Saint-Omer ou des environs, aurait eu la gloire, d'après Guicciardin et M. Duthillœul *(Eloge de Jean de Bologne, p. 6)*. d'avoir été le maître de Jean de Bologne, fameux sculpteur, qui vivait de 1524 à 1608. Le second, contemporain de Van Dyck, né peut-être à Anvers ou à Mons (l'inscription citée qui entoure son portrait, voulant dire plutôt qu'il habitait Mons, et non qu'il y était né), serait l'architecte du monastère de Saint-Guilain dans cette ville. Celui-ci, d'après Pingeron *(Vie des Architectes anciens et modernes, 1771)*, aurait aussi fait construire plusieurs édifices considérables à Saint-Omer en 1621. Cette date coïncidant exactement avec celle

de l'érection du jubé de Saint-Bertin, il est très admissible que l'abbé Guillaume Loëmel, frappé de la célébrité de Jacques Dubrœucq, l'ait appelé pour lui confier cette construction importante, qui formait un des plus beaux ornements de l'église de ce monastère.

Il nous reste maintenant à faire la description sommaire des œuvres qui existent encore à Saint-Omer, et que l'on peut attribuer à chacun de ces deux artistes.

1° Œuvres du sculpteur Jacques Dubrœucq, né à Saint-Omer ou dans les environs.

Le mausolée d'Eustache de Croy, évêque d'Arras. Ce monument d'un très grand style et d'une exécution très soignée, se composait de sept figures en albâtre de six pieds de proportion, et d'un soubassement en marbre noir, orné d'écussons héraldiques, aussi en albâtre. Au milieu du mausolée se trouve placée la statue du défunt complétement nue, couchée sur un cénotaphe de marbre noir. A droite, le portrait du même prélat en costume épiscopal, représenté à genoux dans l'attitude de la prière. Derrière lui, saint Eustache son patron, debout, ayant à ses pieds un loup tenant dans sa gueule un petit enfant (attribut du saint). A gauche, la religion terrassant l'hérésie, groupe de deux figures. Cette statue, servit pendant la révolution, à représenter la *Déesse Raison*. Elle a disparu ainsi que celle de saint Eustache. Il y avait de plus deux anges pleureurs, dont l'un existe encore ; il est placé dans une niche au-dessus d'un des bénitiers de l'église. La signature de l'auteur se trouve sur la base du prie-dieu de la statue de l'évêque agenouillé. JACOBUS DUBRŒUCQ.

Dans une des chapelles latérales de l'église se trouvent les fragments mutilés d'un grand bas-relief, représentant la Vierge et l'enfant Jésus adoré par des anges. Sur la ceinture de *la Vierge* on lit : JACQUES DUBRŒUCQ.

La sculpture que nous signalons faisait partie du tombeau

de Philippe de Sainte-Aldegonde, grand bailli de Saint-Omer de 1555 à 1571, et dont tout le reste, offrant cependant encore un grand intérêt, a disparu récemment.

Répétition des figures de cette composition dans un petit bas-relief appartenant à ma collection. Dans ce travail parfaitement conservé et dont la composition est très heureuse, l'auteur a ajouté deux anges couronnant la Vierge ; un petit saint Jean-Baptiste avec un agneau et plusieurs chérubins. Ce beau bas-relief faisait primitivement partie d'un tryptique dont les volets n'existent plus.

On pourrait peut-être attribuer encore au même Jacques Dubrœucq, quelques petits bas-reliefs appliqués contre les murs de la cathédrale, dont deux, la scène du calvaire, et la descente de croix sont tout à fait dans son style ; mais ils ne portent pas de signature.

Il en est de même du monument funéraire de la famille d'Audenfort, existant à l'église Saint-Denis. François d'Audenfort, mentionné dans l'inscription gravée au bas du bas-relief, représentant le défunt accompagné de sa famille à genoux aux pieds d'un Christ en croix, étant mort en 1572, il est possible que ce petit monument très mutilé d'ailleurs, mais d'un style très gracieux, puisse être l'œuvre du même sculpteur.

2° *Œuvres de l'architecte-sculpteur Jacques Dubrœucq qui habitait Mons en 1634.*

Nous avons dit plus haut que le jubé de Saint-Bertin, érigé en 1621 par l'abbé Guillaume Loëmel, paraît avoir été l'œuvre du second Jacques Dubrœucq. La seule figure qui nous reste de ce monument, représentant le Sauveur du monde appuyé sur sa croix, que l'on voit aujourd'hui dans l'église Saint-Denis, est bien inférieure en mérite à celles du tombeau d'Eustache de Croy. Elle a cinq pieds de haut, elle est en albâtre.

C'est le seul ouvrage, à notre connaissance, que l'on puisse attribuer avec quelque certitude, à Saint-Omer, à cet artiste. Mais ne pourrait-on pas reconnaître en lui, avec quelque vraisemblance, l'auteur des charmantes clôtures d'une grande partie des chapelles qui longent les bas côtés de notre cathédrale. Plusieurs de ces clôtures sont datées de 1621 à 1625, période pendant laquelle le second Jacques Dubrœucq était à Saint-Omer, d'après le dire de Pingeron. L'exécution de ces ouvrages, où l'on sent encore le souffle de la Renaissance, démontre qu'ils sont dûs à un artiste de talent. Les statues qui sont restées en place à la chapelle vis-à-vis du tombeau de Saint-Omer, sont d'un bon style. Nous ne voulons rien affirmer, et d'ailleurs il sera toujours bien difficile pour ne pas dire impossible d'en connaître le véritable auteur, car ces clôtures étant dues à la munificence des chanoines, il ne reste aucune trace dans les archives qui puisse nous aider à connaître son nom.

GASTON DE MONNECOVE.

ERRATA DE LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Page 297, ligne 30 ; au lieu de *Jean*, lisez : *Nicolas*.
» 320, » 8 ; au lieu de *douter*, lisez : *doute*.
» 320, » 13 ; ajouter le chiffre de renvoi [2], après Hugues Ier.
» 320, » 27 ; au lieu de *derniers*, lisez : *deniers*.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 mars 1875.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 7 heures 3/4 par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président donne connaissance des ouvrages qui ont été envoyés dans le courant du mois, soit à titre d'hommage soit par échange, et dont la liste suit :

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 15e année, nos 10, 11 et 12, octobre, novembre et décembre 1874.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 2e série, t. XIV, 2e et 3e trimestres 1874.

Bulletin de la Société Académique de Brest, 2e série, t. I, 1873-1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1874, n° 4.

Bulletin de la Société Archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, t. VII, 2e livraison.

Annales de la Société d'Agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy, t. XXX, 1869 ; t. XXXI, 1870-1871.

Annales du Comité Flamand de France, t. XII, 1873-1874.

Société historique de Compiègne ; excursions archéologiques dans les environs de Compiègne, 1869-1874.

L'Investigateur, 41e année, janvier, février 1875.

Réplique à M. Roulez, par H. Schuermans.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, t. XXIX et XXX.

Revue Bibliographique, 1875, 2e livraison.

Bulletin de la Société Bibliographique, février 1875.

Outre ces ouvrages, l'on a envoyé à la Société une portion de journal de San Francisco (Amérique), contenant un article sur un projet de bibliothèque à créer. Cet article écrit en anglais est remis par M. le Président à M. de Lauwereyns qui a bien voulu en faire le résumé suivant :

Sous ce titre : *Being some account of Hubert Howe Bancroft's, etc.*, le *Sacramento daily Record* du 1er janvier 1875, nous fait connaître un bibliophile américain très-remarquable.

M. Hubert Howe Bancroft, contrairement à la coutume de la plupart des hommes de notre époque, n'a voulu voir dans sa grande fortune amassée dans le négoce qu'un moyen pour lui de vaquer plus à loisir à des occupations tout intellectuelles.

Il a consacré le fruit de ses épargnes à se composer une bibliothèque.

Il a recueilli tout ce qu'il a pu trouver de manuscrits précieux, de livres intéressants et instructifs, de documents diplo-

matiques, de mémoires authentiques, à Mexico, à Madrid, à Vienne, à Londres, à Paris, partout enfin, sur les hommes et les choses des États du Pacifique, de l'Amérique du Nord, et, avec cette hardiesse grandiose qui marque toutes les entreprises des Américains de notre zone, il a réussi à composer au prix de sommes incroyables une bibliothèque de dix-neuf à vingt mille volumes, qui n'est pas la moindre merveille de ces États-Unis de l'Amérique du Nord, si riches en merveilles.

Mais M. Bancroft n'est pas seulement un bibliophile remarquable, c'est en même temps un écrivain très-érudit, très-fécond et avantageusement connu dans le monde des lettres. Aussi cette riche bibliothèque de San Francisco est-elle avant tout, pour le savant qui l'a fondée, un vaste fonds de matériaux rassemblés pour une série d'ouvrages d'un grand intérêt sur les contrées du Pacifique, auxquelles M. Bancroft a voué sa plume en même temps que sa fortune, ce qui fait que l'auteur du compte-rendu du *Sacramento daily Record*, après nous avoir donné une idée de la bibliothèque toute nationale du bibliophile américain, prend aussitôt à tâche de nous initier à un mode d'index assez ingénieux, pratiqué par M. Bancroft pour l'application de tous ces documents à l'objet principalement en vue.

Évidemment la Société des Antiquaires de la Morinie, bornée au cercle restreint de son programme essentiellement local, ne saurait trouver qu'un intérêt éloigné dans l'œuvre de M. Bancroft. Cependant, même sur le terrain transatlantique où le lettré américain s'est placé, n'y a-t-il pas un point où sa sphère d'action et la nôtre se touchent ? Si l'on a pu former une bibliothèque toute spéciale pour les États du Pacifique ; si l'on a pu ramasser dix-neuf à vingt mille volumes pour des contrées comptant moins de quatre siècles d'existence historique ; si la seule initiative d'un particulier a suffi, à San Francisco, pour la réalisation d'un projet si gigantesque, ne pourrait-on tenter une entreprise analogue, à un degré bien inférieur sans doute, pour notre petite, mais très ancienne et

très curieuse région de la Morinie ? Pour nous aussi, il existe des parchemins précieux, des livres instructifs et intéressants, des pièces diplomatiques d'une valeur historique considérable, des mémoires importants qui demandent à être exhumés des archives domestiques, des études consciencieuses et d'un mérite réel, qu'une modestie exagérée a trop longtemps dérobées au public. Que l'on réunisse tous ces documents dans un même rayon, soit de la bibliothèque de la ville, soit de la nôtre, et de quel intérêt, de quelle utilité ne serait pas une fondation de ce genre ? Il s'agirait de faire pour Saint-Omer ce qu'ont déjà réalisé plusieurs amateurs pour les livres et documents concernant l'Artois, et entre autres, un correspondant de la Société, M. le baron Dard, à Aire, dont la bibliothèque artésienne est justement célèbre. Il me semble inutile d'insister sur une idée aussi excellente que rappelle l'exemple du bibliophile disert de San Francisco.

— M. Georges Vallée, membre correspondant à Saint-Georges, près Hesdin, adresse un document modifiant les faits admis jusques ici, au sujet du premier gouverneur d'Hesdin. La Compagnie après en avoir entendu la lecture décide l'insertion au procès-verbal dudit document, ainsi que des considérations dont notre honorable collègue l'a accompagné, et qui sont reproduites ci-après :

« La Société des Antiquaires de la Morinie s'étant souvent occupée de l'histoire d'Hesdin, j'ai la confiance qu'elle voudra bien accueillir la petite rectification, que la découverte d'une ancienne épitaphe me permet de faire aux listes dressées par Hennebert et ensuite par MM. Mondelot et Fromentin, des gouverneurs d'Hesdin, de 1554 à la Révolution. Ces auteurs, d'après le procès-verbal d'installation des mayeur et échevins d'Hesdin, le 7 mai 1563, en exécution de la charte de fondation du « nouveau Hesdin » octroyée par Philippe II en mars 1562, ledit procès-verbal dressé par *Antoine de Helfaut, gouverneur et bailly des ville et bailliage d'Hesdin*, font dater le commencement de son administration de 1554, et attribuent

en conséquence à Charles-Quint lui-même, le choix de ce gouverneur, dont le nom n'apparaît cependant que dans ledit acte de 1563. Or, l'épitaphe reproduite ci-après, tirée d'un manuscrit authentique de la bibliothèque de Douai, qualifie au contraire de premier gouverneur du *nouveau Hesdin*, messire François de Noyelle, général distingué de l'empereur, et un des plus braves combattants de Saint-Quentin, en août 1557. François de Noyelle, qui n'était pas le *premier venu* pour être investi d'un gouvernement regardé alors comme très-important par les Espagnols, ne resta donc à ce poste que quatre ans environ, l'énumération de ses titres, dans son épitaphe, indiquant assez, d'accord avec son grade à la bataille, qu'il ne fut gouverneur d'Hesdin qu'après, peut-être comme récompense ou *retraite*. En tout cas, la fonction de gouverneur indiquée par nos auteurs comme datant de 1554, n'aurait eu de titulaire qu'en 1558 environ, et Antoine de Helfaut prétendu à ce poste en 1554, ne l'aurait occupé que huit ans au moins plus tard.

« Voici l'extrait du manuscrit qui porte le n° 885 de la bibliothèque de Douai.

Aux Religieuses Grises au Vieu(x) Hesdin.

Dans un marbre en la muraille à droit(e) en entrant.

CY GISENT NOBLE SEIGNEVR MESSIRE FRANÇOIS DE NOYELLE CHEVALIER SEIGNEVR DVDIT LIEV, STADE, ROOSBECK, CALLONNE, BOVINS, ET GENTILHOMME DE LA BOVCHE DE L'EMPEREVR CHARLES V, LIEVTENANT GENERAL DE LA CAVALERIE LEGERE A LA BATAILLE DE SAINT-QVENTIN, CAPITAINE D'VNE COMPAGNIE D'HOMMES D'ARMES ET PREMIER GOVVERNEVR DV NOVVEAV HESDIN OV IL DECEDA APRES S'ETRE TROVVE EN QVATORZE TANT BATAILLES QVE RENCONTRES LE DERNIER AVRIL MDLXII ET DAME MARIE DE LANNOY, FILLE DEVXIEME A M[r] DE MOLEMBAIX CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA TOISON D'OR, LAQVELLE TREPASSA LE XXIII MAY SVIVANT, PRIEZ DIEV POVR LEVRS AMES.

« Les blasons qui accompagnaient cette épitaphe, étaient les

suivants : *Noyelles*, *Lichtervelde*, *Culembourg*, *Bourgogne*, *Lannoy*, *Esne*, *Barbançon*, *Bossu*.

« Cette épitaphe fournit un titre de plus à l'illustration de la famille de Noyelle, dont deux membres sont morts à Azincourt, et le premier gouverneur d'Hesdin est digne des trois derniers, tous trois marquis d'Havrincourt, et distingués à bien des titres parmi les *quinze* et non *quatorze* gouverneurs français ou espagnols. »

G. Vallée.

— Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Assemblée que MM. de Monnecove, de Godefroy-Ménilglaise et A. de Beaulaincourt, ont accepté de représenter la Société, comme délégués, aux réunions des Sociétés savantes des départements, qui auront lieu à la Sorbonne, le 31 mars et les 1er et 2 avril prochains. — La Compagnie charge son Secrétaire d'adresser à ses honorables collègues, tous ses remercîments.

— M. de Bailliencourt met sous les yeux de ses collègues un numéro de la *Gazette des Beaux-Arts*, contenant un article de M. Alfred Darcel, sur l'exposition d'objets d'art religieux qui a eu lieu, l'année dernière, à Lille. Cet article est accompagné de gravures, dont plusieurs reproduisent des objets envoyés par Saint-Omer, entre autres le pied de croix de Saint-Bertin, et la pixide de la cathédrale. La reproduction de ces objets, qui du reste avait été donnée il y a plusieurs années dans les *Annales Archéologiques* de Didron, ne laisse rien à désirer, et la Compagnie est heureuse de voir si bien appréciés, par une plume autorisée, les quelques objets que la ville de Saint-Omer avait jugés dignes de figurer à cette exposition.

— M. de Lauwereyns dépose sur le bureau la circulaire préparée par M. de Monnecove, en vue de la souscription à ouvrir pour le projet d'érection d'une statue à Suger, sur une des places de Saint-Omer, et en propose l'impression. — Il est décidé que cette impression aura lieu, ainsi que l'envoi aux Sociétés savantes de France, aussitôt que l'on aura la liste

complète desdites Sociétés. Le Secrétaire général est chargé de prendre des informations à cet égard.

— M. de Lauwereyns donne ensuite lecture d'un récit historique qu'il a rédigé, et intitulé : *Idées, Mœurs et Institutions à Saint-Omer, étudiées dans les divers épisodes d'une sédition bourgeoise, en 1467*. L'auteur, après nous avoir fait connaître les causes plus ou moins fondées de l'émeute, excitée en grande partie par les habitants des faubourgs, nous fait assister à ses diverses péripéties. Il nous montre les révoltés s'emparant de l'Hôtel-de-Ville, et sommant les mayeur et échevins de s'assembler en conseil, et de faire droit aux réclamations qui leur étaient adressées les armes à la main. Ceux-ci qui s'étaient laissé surprendre par l'émeute, et qui n'ayant pas su la prévenir, s'étaient trouvés impuissants à la réprimer, n'eurent garde de résister ; ils accordèrent tout ce qui était en leur pouvoir, et pour le reste il fut convenu que l'on s'adresserait au grand Conseil de Malines. Là, les rôles changeaient nécessairement. Saint-Omer était sous la domination du puissant duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui, certes, n'était pas d'humeur à laisser impunie une révolte, d'autant moins que, dans cette circonstance, parmi les réclamations, se trouvait celle élevée contre un impôt mis sur les boissons, dans le but de créer des ressources nécessaires à la construction d'un nouveau port, voisin de Calais, sur la mer du Nord. Il voulait aussi punir la faiblesse du Magistrat. La décision du grand Conseil de Malines, fut l'expression de la volonté du Souverain. Une amende honorable fut imposée aux bourgeois, les principaux instigateurs de la révolte furent exécutés ou bannis, et un certain nombre d'entre eux dut aller en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne. Mais en même temps, la ville fut privée, au moins momentanément, d'une partie de ses priviléges, dont quelques-uns ne lui furent jamais rendus.

L'Assemblée écoute avec un intérêt soutenu le récit dû à la plume de M. de Lauwereyns, et M. le Président, au nom de la Compagnie, remercie l'auteur de la communication de son

mémoire qui sera indiqué à M. le Ministre de l'Instruction publique, comme pouvant être lu aux séances tenues à la Sorbonne, pour la réunion des Sociétés savantes des départements.

— Le Secrétaire général lit ensuite à l'Assemblée une courte note envoyée par M. de Beaulaincourt, et intitulée : *Note sur quelques découvertes faites à Vaudricourt, près Béthune.* Dans ce travail, l'auteur rend un compte sommaire des diverses trouvailles faites sur ce point de l'Artois, consistant en armes de silex taillé ou poli, et en objets de l'époque romaine. — La Compagnie après avoir entendu cette lecture, décide que ladite note pourra être insérée dans le Bulletin, toutefois en supprimant la conclusion, à laquelle elle ne peut adhérer.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire. Le scrutin est ouvert, et M. Van Eeckhout, candidat présenté, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé par M. le Président en qualité de membre titulaire.

— La séance est ensuite levée à neuf heures et un quart.

Séance du 10 avril 1875.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à huit heures moins un quart, par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

A propos d'un passage dudit procès-verbal où il est question des silex taillés que l'on rencontre à Vaudricourt, M. G. de Monnecove demande la parole, pour faire connaître que l'on rencontre des silex taillés dans les carrières de Blandecques. Il annonce qu'il en soumettra un exemplaire à la Société, lors de sa prochaine réunion.

— M. le Président, en quelques paroles bien senties, exprime les regrets partagés par toute l'Assemblée, de la perte

qu'elle vient d'éprouver dans la personne de M. Delmotte, son trésorier. Il rappelle le dévouement dont le défunt a toujours donné tant de preuves, et les services qu'il a rendus. Sa mort laisse un vide parmi ses collègues qui se souviendront toujours de ses aimables qualités

La nomination d'un Trésorier en remplacement de M. Delmotte est renvoyée à la séance prochaine.

— M. le Président donne ensuite lecture de la liste des ouvrages déposés sur le bureau, qui ont été envoyés à la Société dans le courant du mois, soit à titre d'échange ou comme hommages.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. XIII, 1re livraison.

Bulletin de la Société de Statistique, sciences, lettres et arts, du département des Deux-Sèvres, novembre, décembre 1874 et janvier 1875.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1874.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, n° 1.

Mémoires de l'Académie des Sciences, lettres et arts d'Arras, 2e série, t. VI.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société Archéologique de la province de Constantine, 6e vol., 2e série.

Revue Agricole, industrielle, littéraire et artistique, t. XXVII, 26e année.

Collection de Documents inédits sur l'histoire de France. — Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle, par M. F. de Guilhermy, t I.

Idem. — Mandements et Notes diverses de Charles V (1364-1380), par M. Léopold Delisle.

Idem. — Lettres et instructions diplomatiques et papiers d'État du Cardinal de Richelieu. Supplément (1608-1642), par M. Avenel, t. VII.

Idem. — Mélanges historiques. Tables de quatre volumes publiés de 1841 à 1848.

Collection Adolphe Dewismes à Saint-Omer. Catalogue.
Episodes de l'histoire militaire de la France au XVe siècle, par M. Tuetey, 2e vol.
Dictionnaire topographique du département de l'Aube, par MM. Théophile Boutiot et Emile Socard.
Notices sur les cimetières Francs, par A. Van Robais.
Cimetières de Caranda, par M. G. Millescamps.
Vieil-Hesdin, par Jules Lion.
Curiosités numismatiques, par R Chalon.

A cette liste il faut joindre trois numéros de *la Revue illustrée des Deux-Mondes*, dont l'examen est renvoyé à M. de Bailliencourt,

De plus un numéro du journal anglais *the Times*, dont M. de Lauwereyns veut bien se charger de rendre compte.

— M. le Maire de la ville d'Aire-sur-la-Lys, remercie la Société de l'envoi qu'elle a bien voulu faire à la bibliothèque de cette ville, du XIVe volume de ses Mémoires, et demande qu'elle veuille bien lui accorder le complément de la collection dont elle ne possède que le XIIIe et le XIVe volumes.

L'Assemblée adhère complétement à la demande de M. le Maire d'Aire et décide l'envoi à la bibliothèque de cette ville d'un exemplaire de ses Mémoires, moins toutefois les trois premiers volumes qui manquent à presque toutes les collections.

— M. le Bibliothécaire de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry, demande l'envoi du XIIe volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, qui manque à la collection de cette Société savante. — Cette demande est accordée.

— Le Secrétaire général fait connaître à la Compagnie, que le mémoire de M. de Lauwereyns, qui a été lu à la dernière séance, a été entendu avec plaisir aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, ainsi que le constate le compte-rendu du *Journal Officiel*.

— L'Assemblée décide que la circulaire préparée par M. de

Monnecove, pour inviter à souscrire à l'érection d'une statue à Suger, sur une des places publiques de Saint-Omer, sera tirée à mille exemplaires. Elle invite de plus son Secrétaire à y insérer une phrase, indiquant que le projet de M. Louis, Noël, figure cette année à l'exposition des Beaux-Arts, où tout le monde pourra juger de son mérite.

— Le Secrétaire général donne lecture d'une notice qui a été adressée à la Société par M. l'abbé Robert, curé de Grigny, par Hesdin, ayant pour titre, *Notice ou étude sur les cloches, leur origine, leur destination, les souvenirs qu'elles rappellent.* L'auteur, après quelques généralités sur les cloches, où il s'efforce de montrer leur origine et leur usage, sans oublier celui suivi jusqu'à une époque voisine de nous, de les mettre en branle, au moment où éclate un orage, au risque d'attirer la foudre sur les imprudents sonneurs, aborde enfin son sujet qui est la description de quelques cloches de la partie de l'Artois voisine du lieu qu'il habite. Il parle des cloches de Grigny, de Merck-Saint-Liévin, Brimeux, Hesdin, et quelques autres; il cite leurs inscriptions, et entre à ce propos dans quelques détails sur les familles des donateurs, et sur les faits historiques qu'elles rappellent.

La notice dont il vient d'être question renferme quelques passages que l'Assemblée a écoutés avec un grand intérêt, ce sont ceux relatifs aux faits concernant le pays; mais elle a trouvé hors de propos les digressions personnelles et les citations littéraires tirées de Châteaubriand, qui ne lui ont pas paru dignes de figurer dans un travail historique. Elle a pensé de plus que la partie traitant des cloches en général, de leur origine et de leur destination, gagnerait considérablement à être beaucoup raccourcie, en élaguant certains faits hasardés, et que la critique repousse avec raison. Ce sujet a été traité plusieurs fois par des hommes dont le nom fait autorité dans la science, et il n'y a pas lieu d'y revenir aussi longuement, à propos de faits purement locaux. En conséquence la Société décide que l'insertion de la notice de M. l'abbé Robert ne

pourra avoir lieu au Bulletin historique, qu'après que l'auteur l'aura remaniée dans le sens des observations précédentes.

— M. le Président entretient la Compagnie des travaux qui s'exécutent en ce moment dans la cathédrale, qui lui paraissent faits sans suite et sans plan arrêté. Il regrette que la Société des Antiquaires de la Morinie, gardienne naturelle de nos anciens monuments et des trésors d'art qui y sont renfermés, ne soit plus consultée, ni appelée à surveiller ce que l'on fait. Des objets sont déplacés, disparaissent peut-être sans que l'on sache ce qu'ils sont devenus, et cependant presque tous ont un intérêt historique qu'ils empruntent à la place qu'ils occupent, et que leur déplacement diminue singulièrement. Il pense qu'il y aurait lieu d'appeler sur ce qui se passe l'attention de Mgr l'évêque d'Arras, qui, portant aussi le titre d'évêque de Saint-Omer, doit s'intéresser naturellement à ce qui se passe dans sa cathédrale, et veiller à l'intégrité de ses souvenirs. L'on pourrait aussi s'adresser à cet effet à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts ; mais pour que l'intervention de la Société ait quelque chance d'être accueillie, il faudrait signaler des faits positifs. Aussi M. le Président appelle-t-il l'attention spéciale de tous ses collègues, les priant de suivre attentivement les travaux, et de faire connaître tout ce qui pourrait motiver justement une réclamation faite au nom de la Société toute entière.

La séance est ensuite levée à neuf heures et un quart.

Séance du 8 mai 1875.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures moins un quart, par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté.



M. le Président donne connaissance des ouvrages envoyés dans le courant du mois, soit à titre d'hommages ou comme échange, et dont la liste suit :

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 16e année, nos 1 et 2, janvier et février 1875.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord et des pays voisins, publié sous la direction de MM. Gosselet et l'abbé Dehaisnes, 7e année, nos 1 et 2, janvier et février 1875.

Bulletin de la Société Bibliographique, n° 3, mars 1875.

Bulletin de la Société de Statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 2 et 3, fév. et mars 1875.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1874, XXVIII volume (8e de la 2e série).

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1875, 33e livraison.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, année 1874, t. III, 2e livraison.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XVII, 1874, nos 2, 3 et 4.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. X.

Tables générales des Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, par M. Eug. Lapierre, 1831-1871, 1re série, IXe volume.

Revue Bibliographique universelle, 2e série, t. XIII de la collection, 3e et 4e livraisons.

Revue Bibliographique universelle, partie technique, année 1875, 3e et 4e livraisons.

Revue des Sociétés Savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, 5e série, t. VII, mai-juin 1874, et t. VIII, juillet-août 1874.

Revue Agricole, industrielle, littéraire et artistique, 27e année, t. XXVIII, nos 1 et 2, janvier, février 1875.

Romania, revue des langues et des littératures romanes, par Paul Meyer et Gaston Paris, n° 13, janvier 1875.

Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations du Conseil général du Pas-de-Calais. Session d'avril 1875.

Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Agen, 2e série, t. IV.

Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, publié par la Commission départementale des Monuments historiques, t. I et II.

Les comtes de Ponthieu ont-ils battu monnaie à Quentowic, par A. Van Robais.

To norske Oldsagfund. Af. O. Rygh. Saerskilt aftrykt af Christiania Vidensk-Selsk. Forhandlinger for 1872.

Om Helleristninger i Norge Af. O. Rygh. Saerskilt aftrykt af. Christiania Videnskabs-Selskabs Forhandlinger for 1873.

Norske Broneelegeringer fra Iernalderen. Af. O. Rygh. Saerskilt aftrykt af Christiania Videnskabs-Selskabs Forhandlinger for 1873.

To nyfundne norske Rune-Indskrifter fraden aeldre Jaernalder af Sophus Bugge. (Med en lithographeret Plade). Saerskilt af trykt af Vidensk-Selsk. Forhandlinger 1872.

Processen-verbaal Van de Gervone vergaderingen der koninklijke akademie Van Wetenschappen, afdeelinc natuurkunde. Van mei 1873 tot en met april 1874.

Musa elegia Petri essewa friburgensis helveth cui certaminis poetici instituti ex legato. Iac. Henr. Hoeufft. A. D. VII ID. Mart. anni MDCCCLXXIV.

Jaarboek van de Koninklijke akademie Van Wetenschappen Gevestigd voor 1863.

Catalogus van de Boekerij des Koninklijke akademie van Wetenschappen, Eersten Deels Eerste Stuk Nieuwe Uitgaaf.

Postola Sogur Legendariske on apostlermes l. IV deres kamp for kristendommens Udbredelse sant deres martyrdod efter Gamle haandskrifter udgivne af C. R. Unger.

Verslagen en Mededeelingen des Koninklijke akademic van Wetenschappen af deeling natuurkunde tweede reeks. Achtste Deel.

Idem. — Af deeling letterkunde tweede reeks Vierde Deel.

Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen Veertiende Deel.

Die Aegyptischen Denkmaler in st Petersburg Helsingfors Vpsala und Copenhagen. Von J. Lieblein.

Grundtraekkene I Den aeldste norske proces af ebbe Hertzberg. Ved Dr. Fr. Brandt. Universitetsprogam for forste Halvaar 1874.

Le Secrétaire général appelle l'attention de la Compagnie sur les publications envoyées par l'Université royale de Christiania (Norwége), et fait remarquer que ladite Université ne se trouve point comprise parmi les Sociétés correspondantes. Il croit juste de l'inscrire, et il se propose de lui envoyer le XIV[e] volume des Mémoires, ignorant si les autres volumes ne lui ont pas été adressés antérieurement. — L'Assemblée partage l'avis précédent, et admet les conclusions de son Secrétaire général.

Il est ensuite donné lecture de la correspondance mensuelle :

1° La Société des Sciences, des arts et des lettres du Hainaut, envoie le programme des questions mises au concours pour l'année 1875 et intéressant les diverses branches dont elle s'occupe.

2° L'Académie royale des Sciences d'Amsterdam, annonce l'envoi de plusieurs volumes de ses publication, déposés aujourd'hui sur le bureau.

3° La même Académie accuse réception du XIV[e] volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, et demande que l'on veuille bien complèter sa collection par l'envoi des XI[e], XII[e] et XIII[e] volumes qui ne lui sont pas parvenus. — Il sera satisfait à la demande de l'Académie d'Amsterdam.

4° Le Secrétaire de l'Université royale de Christiania (Norwége), annonce l'envoi de plusieurs publications, qui figurent dans la liste insérée ci-dessus.

5° Le directeur du journal l'*Écho universel*, annonce qu'il vient de s'adjoindre M. Ferdinand Delaunay, le savant rédacteur des comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions, à l'Institut, dans le *Journal Officiel*, lequel se chargera dans une chronique de quinzaine d'examiner les travaux des Sociétés savantes des départements. Il envoie à titre de spécimen, un numéro dudit journal, dans lequel M. Delaunay expose la méthode qu'il compte suivre, et l'utilité qui peut résulter de cet examen bi-mensuel, au point de vue de la sciencc, et des relations entre les diverses Sociétés savantes. — La Compagnie, consultée par M. le Président, tout en comprenant l'utilité mentionnée par M. Delaunay, n'est point d'avis qu'il y ait lieu de s'abonner au journal l'*Écho universel*, au nom de la Société ; laissant ses membres libres de s'abonner individuellement, s'ils le jugent convenable.

6° M. le Ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, accuse réception de la dernière livraison du Bulletin dont on lui a adressé les exemplaires pour être envoyés aux Sociétés savantes correspondantes. Il accuse de même réception des deux exemplaires du tome XIV des Mémoires de la Société, destinés à la bibliothèque des Sociétés savantes, au Ministère.

7° M. George Vallée, correspondant à Saint-George-lès-Hesdin, envoie la copie de plusieurs inscriptions, extraites des manuscrits n[os] 885, 886 et 888, de la bibliothèque publique de Douai, et relatives à divers personnages de l'Artois. Il offre, en même temps, d'envoyer copie du testament de Jacques Blazœus, VI[e] évêque de Saint-Omer, qui se trouve dans les mêmes manuscrits.

La Société examine avec soin cet envoi. Plusieurs de ces inscriptions, sinon la totalité, n'existent plus. Celles qui se trouvaient autrefois à la Chartreuse de Longuenesse, près

Saint-Omer, et qui concernent la famille Sainte-Aldegonde ont paru surtout intéressantes. Il en est de même d'une épitaphe rimée de Philippe de Clermont, bailli d'Aire, mort le 8 mai 1547. En conséquence, l'Assemblée décide que les extraits envoyés par M. G. Vallée, seront insérés dans un des prochains numéros du Bulletin. Des remercîments seront aussi adressés à l'auteur.

— M. le Président entretient la Compagnie de la démarche qu'il a faite, sur la demande de M. le Grand-Doyen, en écrivant à M. le Ministre des Beaux-Arts, à l'effet d'obtenir une subvention de 3,000 francs pour la restauration des dalles équestres de la cathédrale, dont le déplacement est devenu nécessaire par suite des travaux qui s'y exécutent.

— M. de Lauwereyns donne lecture de l'analyse qu'il a faite d'un article du journal anglais « *The Times* » qui lui avait été remis, à cet effet, à la dernière séance. Cet article n'est lui-même que l'analyse d'un ouvrage de M. Hubert Bâncroft, sur les États du Pacifique de l'Amérique du Nord. Le bibliophile historien de San Francisco, s'est attaché dans cet ouvrage, à nous faire connaître les mœurs des Indiens, dont il reste encore un grand nombre de tribus, dans toute l'étendue de la grande presqu'île. Il partage ces tribus en cinq groupes, dont il décrit le caractère, les habitudes et dont il fait la plus affreuse peinture. M. Bancroft conclut en disant, que toutes ces tribus sont condamnées fatalement à disparaître, au seul contact des races supérieures établies, à la suite de Colomb et des autres explorateurs du Nouveau-Monde, sur les rivages et dans les terres de l'Amérique septentrionale.

M. de Lauwereyns croit devoir protester contre cette désolante conclusion ; et, après avoir rappelé les opinions des auteurs qui ont écrit avant M. Bancroft sur le même sujet, et qui sont loin de l'avoir envisagé sous d'aussi noires couleurs, il demande si la race anglo-saxonne n'a rien à se reprocher, dans cette dégradation incessante des Indiens de l'Amérique du Nord, et rappelle l'éloquente indignation de Willam Pitt,

contre la conduite du gouvernement anglais, à l'égard des mêmes Indiens, qui peuplaient une partie de ses colonies du Nouveau-Monde.

M. le Président remercie de son excellent travail M. de Lauwereyns, dont la manière de voir est partagée par la Compagnie toute entière.

— La parole est accordée à M. Gaston de Monnecove, qui présente à la Société deux haches en silex, dont l'une simplement taillée est au type dit de Saint-Acheul, et a été trouvée avec des os de mammouth, dans la carrière de cailloux exploitée par M. G ....., à Batavia, entre Arques et Blandecques. Il lit à ce sujet la note suivante :

« Les silex polis se rencontrent fréquemment, même à la surface du sol, et j'en connais un certain nombre trouvés aux environs de notre ville. Au cap Blanc-Nez, on en rencontre en grand nombre. Celui que je joins au n° 1 (silex taillé), a été trouvé aux Bruyères.

« La hache polie est bien moins intéressante que la hache taillée, elle appartient à l'époque néolithique, qui termine l'âge de pierre, et qui dure par conséquent, jusqu'à l'introduction des métaux. Le début de la pierre polie coïncide exactement avec la disparition du renne, c'est-à-dire avec la fin des temps paléontologiques et avec le commencement de l'époque actuelle des géologues. Il coïncide encore avec un changement complet de l'état social de l'homme, avec la domestication du chien, avec la vie pastorale, marquée par la domestication de plusieurs espèces d'animaux herbivores, bientôt enfin avec l'agriculture. Une longue suite de siècles s'écoula ensuite jusqu'à l'apparition du bronze, qui mit fin à l'âge de pierre.

« Quelque longue que puisse nous paraître cette période de la pierre polie. elle a été incomparablement plus courte qu'aucune de celles dont se compose l'époque de la pierre taillée.

« La hache taillée que j'ai l'honneur de vous présenter, mes-

sieurs, est le type le plus remarquable des premiers temps quaternaires. Ce qui le caractérise surtout, c'est qu'il est taillé sur ses deux faces, qui sont plus ou moins convexes l'une et l'autre et plus ou moins symétriques. Ce type abonde à Saint-Acheul, près Amiens, et de là est venu son nom Il se retrouve dans la plupart des gisements de l'âge du mammouth.

« Le spécimen de hache taillée que l'on vient de trouver, prouve que l'homme de l'époque quaternaire a habité notre contrée, à côté des animaux éteints et dont nous retrouvons chaque jour les débris dans les cailloux ; soit à Blandecques, au mont Sarah ; soit dans les carrières, à Arques.

« L'on ne rencontre pas, aux environs de Saint-Omer, les débris des nombreux animaux composant la faune quaternaire, mais ceux du géant et pour ainsi dire, du roi de cette faune, le *mammouth*, se retrouvent en grande quantité dans nos environs. On peut s'en convaincre, au musée de notre ville et en visitant la collection de M. Dupuis ; moi-même je possède une défense mesurant un mètre quatre-vingt-dix-huit centimètres, trouvée au mont Sarah, commune de Blandecques, à côté de bien d'autres tombées en poussière. »

— M. Deschamps de Pas fait ensuite connaître le résultat d'une étude qu'il a faite, d'inscriptions récemment découvertes à la cathédrale, et s'exprime en ces termes :

« Les travaux que l'on effectue en ce moment à la cathédrale pour la transformation de la chapelle de Notre-Dame des Miracles, ont mis au jour deux inscriptions qui étaient auparavant cachées par la boiserie du rétable de cette chapelle. Elles sont gravées sur la colonne, à section octogonale, qui la sépare de celle de saint Léonard. Bien que ces inscriptions offrent peu d'intérêt, au point de vue de l'histoire de l'église, j'ai cru opportun de les copier et de les reproduire, afin que la mémoire n'en soit pas perdue, dans le cas probable où elles viendraient encore à être cachées par le nouvel arrangement de ladite chapelle. Ces inscriptions sont en écriture gothique minuscule, et toutes deux du XVe siècle.

« La première occupe deux faces de l'octogone sur 1^m 35 de hauteur, savoir la face antérieure, et la face oblique contigüe à gauche. Chacune des faces ayant 0^m 40 de largeur, les lignes ont donc 0^m 80 de longueur. En voici la transcription, dans laquelle je supprime les nombreuses abréviations qui émaillent le texte [1] :

Le p^r d'aoust 148/7.

Maistre Waleran / Pepun maistre es ars // et docteur en mé/decine chanone de chiens // a ordoné et fondé a/lumer V torses chacune // pesant IIII lb de cyre / les III sur le dossal devant // le crucefix et II devant / Notre Dame sous ledit dossal // toutefoys o son fait st/acion en le nef comme app. *(cassure)* // prebtres estans en la tré/sorerie de chiens. It. devant // ceste capelle St Nicolas / une lampe, et doit ardoir // jor et nuyt continuellem/ent. Et célébrer une messe // chacun vendurdi en ladite ca/pelle. It. ung double le jor // saint Cosme et St Damien / samblable en tout aux // doublés St Anthoine et S^t / Jullien et avoecq ce audit // jor XII tycrorons de cyre / qui seront mis et alumés // audit jor autour de ladit/e capelle. Et aux enfans de // coeur à chacun XII. d. ps. / Item deux messes desd. sains // qui se célébreront aud. lieu / après matines par prebtres diacre // et soubs diacre le maistre et / lesd. coraus orghes sone//rie acoustumée l'une le jo/eudi prochain St Symon St Jude // et l'autre le dymence prochain / après l'Ascension. Et pour ce // faire et acomplir a prins la / cerge l'église de chiens prier // Dieu pour son ame parens / et amis qui leur faire pardon. // Amen.

Icelluy maistre Walleran / a depuis tous les jor en l'an // en l'honeur St Panthaléon fa/it en ce lieu fondacion // d'une messe perpetuelle / avoeq la feste solempnelle // que l'église entreterra à / sa cherge et lé furnira // dont pour à ce estre submise / a donné a leditte églize // chinquante VIII livre de rente / et dix solz qui est permanente // assignée dessus le quart / que prend et lieve pour sa part // chacun an le conte d'Artois / de son propre demaine et droix // sur la ville de Saint Omer. / Pries a Dieu qu'il pardonner // il voeulle au donneur ses meffais / et que son ame soit en paix.

[1] Je fais suivre d'un / l'endroit où l'arête du prisme octogone coupe chaque ligne, et d'un // la fin des lignes.

« Cette inscription nous fait donc connaître que cette chapelle était primitivement sous le vocable de saint Nicolas, ce que Wallet avait du reste indiqué dans ses recherches sur la cathédrale. Mais ce qu'elle ne dit pas, c'est l'importance et le motif du don fait par Wallerand Peppin. Nous trouvons ces renseignements dans les comptes de fabrique, dont nous donnons le passage suivant extrait des recettes pour l'année 1487 :

De maistre Walleran Peppin docteur en médecine et chanoine de S[t] Aumer, véant que mess[rs] au temps de ce présent compte avoient fait mettre jus le grant cloquier de ceste église pour y mectre le beffroy et cloches qui sont en bas sur icelluy grant clocquier, et du bois venant d'icelluy, faisoient ung autre clocquier pour mettre sur le croisié de ladite église, ainsi que il est, advint que le XXVIII[e] de mai (1487) ceste ville fut substraitté des Franchois et mise en l'obéissance du roy de France, par quoy furent exemps de recepvoir leurs rentes estans en Flandres qui est le principalle revenu de ladite église, au moyen de quoy ledit clocquier estoit en dangier d'estre tout perdu et péry et demeurer imparfait au grant vitupère et déshonneur de ladit église et des suppots. Il, meu de dévotion et singulièrement pour subvenir à la nécessité urgente bailla promptement comptant la somme de III[c] livres courant à la fabricque de ledite église, moiennant lequelle somme mesdits seigneurs obligèrent et obligent tous les rentes et revenus de ladite église, drois, cens, prouffiz, et émolumens y eschéans que dor plus à plain est faite mention es lettres obligatoires sur ce faites, de faire dire et célébrer doresenavant perpétuellement à tousjours quel temps qu'il soit, une messe en la chappelle de S[t] Nicolay, le vendredi, y furnir pain, chire et vin à II sol par chacune messe avec ce tenir ardant jour et nuit une lampe devant ledite chappelle et toutes et quantes fois que l'on fait stacion à heure de vespres le vendredi devant le crucifix .... dessusdite croix V torsez ardans pesans chacun IIII livres, tant que ladite stacion sera retraitte en cœur, estans III devant le croix en hault sur le dossal, et deux devant l'autel Nostre Dame dessoubz ledit dossal, sauf que le samedy ne seront allumées que les troys devant ledit crucifix, a ce que ledit jour S[re] Pierre Pauchet a fondé les deux autres, mais les jours et festes Notre Dame y seront mises les deux que l'on fait chacun vendredy, et

l'on en aura un devant Notre Dame, et ainsy continuer les vies durant et de leurs successeurs depuis le tradicion et délivrance desdits deniers qui fut le premier jour d'août anno IIIIxx VII.

« La seconde inscription occupe la face latérale oblique de la même colonne, du côté de la chapelle de saint Léonard. Les caractères sont beaucoup plus grands ; elle est assez courte et conçue en ces termes :

Chi devant gist // sire Jaque de Brabant // jadis vicaire et / cappellain de ceste // église qui trespassa // l'an M IIIIc et L le // premier jor de octobre. // Pries Dieu por son ame.

« La préexistence de celle-ci sur le pilier, est évidemment ce qui a empêché de graver la mention des fondations de Wallerand Peppin sur les trois faces extérieures de ce pilier, et a forcé d'emprunter à deux faces seulement un aussi long espace. »

— Le même membre expose à la Compagnie, que M. A. Van Robais, correspondant à Abbeville, lui a envoyé en communication l'original de la pièce gauloise dont il a été question à la séance du 6 juin 1874. (Voir ci-dessus, page 302). M. Van Robais proteste en même temps contre le nom de *canard* qui a été donné à l'oiseau figuré au revers de cette pièce, qui est mise sous les yeux de l'Assemblée, en même temps qu'une pièce semblable, provenant du cabinet de M. Deschamps de Pas. La comparaison des deux pièces, dont le type est identique, permet à la Société de reconnaître que, du côté du droit, ce n'est point une tête d'oiseau aquatique qui se trouve entre les jambes du cheval. L'objet qui est entier sur la pièce de M. Deschamps de Pas, ressemble à une espèce de lyre couchée, que M. Hermand avait désignée sous le nom de *crotte*. Quant au signe qui se trouve au revers, est-ce un oiseau, comme il semblerait résulter de son inspection, nous n'osons l'affirmer : toujours est-il que ce n'est pas un accident de monnayage, mais bien un signe intentionnel au même

titre que les nombreux traits tracés irrégulièrement dans le champ.

Nous ne contesterons pas d'ailleurs l'attribution de ces médailles aux Ambiens, faite par M. Van Robais. Nous ne connaissons pas assez la provenance des exemplaires que nous possédons pour pouvoir l'affirmer ou la contredire ; tout ce que nous pouvons dire c'est que ces pièces sont communes dans le Nord de la France.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un Trésorier, en remplacement de M. Delmotte. Le scrutin est ouvert, et M. du Hays ayant réuni la majorité des suffrages, est élu Trésorier de la Société.

— M. le Président entretient l'Assemblée de la dalle tumulaire de Clémence, femme de Robert de Jérusalem, comte de Flandre, qui existait autrefois dans la chapelle de droite de l'église de Bourbourg. Cette pierre est disparue, ou du moins a été changée de place par suite du pavage nouveau de ladite chapelle. Il serait intéressant de savoir ce qu'elle est devenue, et le Secrétaire général est chargé de s'en informer. Il en est de même des tableaux représentant la série des miracles dus à l'intercession de Notre-Dame de Bourbourg.

— La séance est ensuite levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

NOTICE OU ETUDE SUR LES CLOCHES

LEUR ORIGINE, LEUR DESTINATION, LES SOUVENIRS QU'ELLES RAPPELLENT.

Communication de M. l'abbé Robert, curé de Grigny,
membre correspondant.

L'origine des cloches, se perd, pour ainsi dire dans la nuit des temps. Sans remonter aux petites clochettes d'or qui, d'après l'Exode [1], étaient au bas de la robe du grand prêtre Aaron, qui vivait l'an 1500 avant l'ère chrétienne, nous trouvons que Plaute dans une de ses comédies, fait mention d'une cloche qu'il appelle *tintinnabulum* [2]. Strabon et Plutarque parlent d'une cloche qui annonçait l'heure de la vente du poisson au marché. Pline dit, qu'il y avait des cloches suspendues au haut du tombeau du roi Persenna et qu'on les entendait de fort loin, lorsqu'elles étaient agitées par le vent [3]; une épigramme de Martial, nous apprend, que de son temps, il y avait à Rome, des cloches qui marquaient l'heure à laquelle les bains publics étaient ouverts [4], et Porphyre atteste que

[1] Exode, lib. 29. v. 31.
[2] Thiers. Traité des cloches, pag. 93.
[3] Hist. natur., lib. 36.
[4] Martial, lib. 50.

certains philosophes des Indes s'assemblaient au son des cloches, pour prier et prendre leurs repas [1].

Or, vers la fin du quatrième siècle, dans la campagne de Rome, on commença, *ex professo*, à faire des cloches avec de l'airain provenant de la province de Campanie qui passe pour le meilleur, ce qui leur fit donner le nom de *Campanæ* ou de *Nolæ*, à cause de la ville de Nole, parce que ce fut, peut-être, dans cette ville que l'on entreprit d'en fondre d'une plus grande dimension, et d'un son plus éclatant, son métal étant meilleur et d'un titre beaucoup plus fin. Le nom de *Campanæ* viendrait également, selon quelques-uns, de ce qu'on trouva dans la Campanie la manière de suspendre les cloches et de les balancer, ou encore, d'après Bernardin de Ferrare, à cause de quelque habile fondeur qui s'appelait *Campus*. On ignore quel en fut le premier inventeur, et en quelle année elles apparurent. Ce qui est plus certain, c'est que l'invention n'est pas due à saint Paulin de Nole, comme beaucoup l'ont pensé ; ce saint évêque qui vivait au cinquième siècle, a pu seulement introduire, dans nos églises, le premier emploi de ces cloches : Bernardin de Ferrare, de Rocca, de Duranti, de Gravantus et un grand nombre de liturgistes partagent cette opinion.

D'après d'autres, ce fut le pape Sabinien qui, au commencement du septième siècle, ordonna que l'on se servit de cloches pour avertir les fidèles de venir aux offices, bien que saint Grégoire de Tours, qui mourut en 596, nous apprenne que de son temps déjà il y avait des cloches dans l'église, pour marquer les heures des offices divins.

L'église, comme on le sait, consacre par des prières spéciales tous les objets qui servent au culte divin : aussi la bénédiction des cloches est-elle d'une haute antiquité ; les rites employés dans cette cérémonie se retrouvent dans les manuscrits les plus anciens, jusqu'au siècle de Charlemagne ; depuis

[1] Thiers et Bernardin de Ferrare.

ces âges si reculés, elles n'ont cessé de jeter dans les airs leurs sons mélodieux. Toutes les églises, dès lors, depuis les basiliques, les cathédrales, jusqu'à celles des villages les plus humbles ont eu leurs cloches qui, plus tard, firent invasion dans les abbayes, dans les couvents d'hommes ou de femmes, non-seulement pour indiquer l'heure des offices divins, mais encore pour fixer le moment du lever ou du coucher, ainsi que de tous les repas.

Par leur baptême, ou leur consécration, les cloches nous rappellent une foule de faits nombreux, palpitants d'intérêt, curieux pour l'histoire locale, ainsi qu'un grand nombre de hauts et puissants seigneurs dont les noms ont été inscrits sur ces pages d'airain. Dans le cadre que nous nous sommes imposé, nous ne pouvons parler ici, que des cloches que nous avons vues ou étudiées. Et d'abord nous citerons l'antique cloche de Grigny, que nous venons de faire refondre et qui nous a donné la pensée d'écrire cette courte notice. Contemporaine de ses anciens seigneurs, elle nous rappelle Jean de Créqui et Jacques de Brimeux, seigneur de Grigny qui, les premiers, furent compris dans les vingt-cinq dignitaires de l'ordre de la Toison d'or, institué par Philippe le Bon [1]. Son inscription était celle-ci, écrite en latin, avec caractères gothiques et très difficiles à lire.

An. M. CCCC. X. L. II. me fecit de Fosseux abbas : huj : covvênti de cheans : me levavit de Falquêbergue, et Marguerita de Vrecbos. — D. Jehan. Le Grant. D Michael de Sains.

Ce qui veut dire : l'an 1442, me fit faire M. de Fosseux, abbé du couvent de chéans (de ce lieu), et me leva, c'est-à-dire, furent mes parrain et marraine : J. de Fauquembergue et Marguerite de Vrecbos, peut-être faudrait-il lire de Verchocq, sa femme ; — D. Jean Le Grand et D. Michel de Sains que nous supposons être les fondeurs, leurs noms étant placés au bas de cette cloche.

[1] Chronique de l'abbaye de Saint-André, par l'abbé Boubert, de Saint-Omer.

De forme très gracieuse, mais petite, son poids portait 170 livres. Elle était ornée d'emblêmes religieux : le Christ sur la croix, la Vierge tenant l'enfant Jésus ; comme aussi d'armoiries et de médaillons. Son métal blanc, au son argentin, prouvait que ceux qui la donnèrent n'avaient pas épargné l'argent dont elle était en partie composée. S'agirait-il ici, de Verchocq et de Sains, anciennement de la chrétienneté de Fauquembergues [1], ou de l'un des seigneurs de cette antique cité ?

Qu'était-ce aussi que l'abbé de Fosseux, que nous supposons originaire de Grigny, sans pouvoir dire de quel couvent il était, et où il devait être placé ?

Ici, nous revient naturellement, à la pensée, la magnifique cloche de Notre-Dame de Saint-Omer ; elle aussi fut donnée à cette église, par Beaugeois, dit *Béguin*, de Fauquembergues, chanoine de cette ancienne cathédrale, et décédé l'an 1475. Cette cloche pèse 9,000 kil. ; fondue en 1474, elle eut pour parrain, Simon de Luxembourg. Elle se nomme *Julienne*, mais elle a été longtemps appelée *Beaugeoise* du nom de son donateur : on l'a désigne aussi communément sous l'épithète de *Belle* [2].

Celles de Merck-Saint-Liévin appelaient des milliers de pèlerins, chaque année, dans son église, pour y vénérer, comme de nos jours encore, les reliques précieuses du saint archevêque Liévin, martyr et apôtre de la Flandre. Ces cloches au nombre de trois, estimées 18 mille florins, furent enlevées par le maréchal de Châtillon, lors de la capitulation de Renty, où elles avaient été cachées, sous M. de Calonne, gouverneur de cette place, l'an 1638 [3].

Outre l'antique pèlerinage de Merck-Saint-Liévin, elles nous rappellent encore ses anciens seigneurs, ces grandes

[1] Recueil des cures et prébendes du diocèse de Boulogne. J. Lion.

[2] Voir notre histoire de Fauquembergues et de Merck Saint-Liévin. V. aussi Dufaitelle et J. Derheims, histoire de Saint-Omer.

[3] Piers.

figures du moyen âge : les Croy, comtes de Rœux, chevaliers de la Toison d'or, grands maîtres d'hôtel de Charles-Quint, ce monarque qui vint en personne dans le village de Merck, ainsi que son *féal* et *révérend père en Dieu*, maître Eustache de Croy, évêque d'Arras, dont le riche mausolée en marbre blanc se trouve encore dans la cathédrale de Saint-Omer [1]. Décédé le 8 octobre 1538, en son château de Marœuil, ce prélat, ancien prévôt de la collégiale d'Aire et de Notre-Dame de Saint-Omer, voulut être inhumé dans cette ancienne cathédrale [2].

L'une des cloches de Merck-Saint-Liévin, fondue l'an 1723, avait eu pour parrain et marraine, haut et puissant seigneur, Ferdinand-Gaston-Joseph de Croy, prince du Saint-Empire, chevalier de la Toison d'or, seigneur de Warnec, et puissante dame Louise Duhamel, princesse douairière de Croy. Cette noble famille comptait parmi ses ancêtres, Jean de Croy, tué à la bataille d'Azincourt ; Ferry de Croy, seigneur de Rœux, chevalier de la Toison d'or, grand maréchal de l'empereur Charles-Quint ; Guillaume de Croy, prince de Chimay, premier marquis de Renty ; Adrien de Croy, gouverneur de l'Artois, chevalier de la Toison d'or, baron de Renty, chambellan de Charles-Quint, décédé au château d'Upen, avant la fin du siége de Thérouanne [3],

La deuxième cloche de l'église de Merck s'appelait *Lamberde*, du nom de Lamberde de Brimeux, princeesse de Croy, digne et sainte mère de l'évêque d'Arras, et d'Adrien de Croy. Celui-ci, seigneur de Beaurain, à la tête des Espagnols dont il avait le commandement, exerça, l'an 1537, de terribles représailles, contre les troupes françaises, à cause des atrocités qu'elles avaient commises dans son château de Beaurain ; la Picardie et le Ponthieu, jusqu'aux portes d'Amiens, furent par ses ordres pillés, ravagés, brûlés y compris Montreuil et sa

[1] Voir notre histoire et vie de saint Liévin.
[2] Chronique de Saint-André.
[3] H. Piers, et notre histoire de Merck-Saint-Liévin.

belle église de Saint-Sauve, et tout le pays qui appartenait à la France, pour se venger de ce que les Français n'avaient pas voulu respecter la sauvegarde qu'il avait obtenue du roi, pour son château de Beaurain, habité par son illustre mère, entourée *de tous ses gentilshommes, dames, damoiselles, valets, servantes et domestiques.*

« Ces Français avaient été si impudents et si effrontément impudiques, qu'ils avaient violé les damoiselles de ladite dame Lamberde, en sa présence, sans crainte ni respect de Dieu, ni des hommes, tellement que l'impudicité et la paillardise, pire que brutales de ces vilains et infâmes ribauds, attira ces malheurs sur tant de pauvres gens qui furent ruinés et périrent dans ces désastres et désordres de cette guerre atroce. De Lignon, gentilshomme français, ancien page d'Adrien de Croy, après ces insolences, vint trouver à Beaurain, madame Lamberde, pour la consoler et l'apaiser, mais elle en était si affligée qu'il ne l'a pu réduire à aucune intercession, envers ledit seigneur comte, son fils, qui en était trop indigné [1]. »

Cet Adrien de Croy, comte de Rœux, seigneur de Beaurain, gouverneur général d'Artois, avait épousé, le 3 octobre 1531, dame Claude de Melun, fille de François, comte de Melun, et de madame Louise de Foix. Comme *ex voto*, peut-être, de ce que nous venons de dire, ou comme réparation, selon nous, ils firent faire la *maîtresse vitre* du chœur de l'église de l'abbaye de Saint-André. Riche comme exécution, et *peinture française*, elle représentait le Christ sur la croix, la sainte Vierge à droite, saint Jean à gauche ; au pied du Calvaire Marie-Madelaine ; au bas de la verrière, saint André, saint Adrien et saint Claude, avec les armoiries et les portraits du comte de Rœux et de sa noble épouse [2].

Brimeux avait aussi autrefois une cloche très remarquable, son inscription portait : *l'an 1672, j'ai esté béniste par m^tre^ Philippe de Langaine, prestre curé de Brimeux assisté de*

[1] Chronique de l'abbaye de Saint-André.
[2] Idem.

M^tre Guillaume de Belloy, chapelain de la chapel chasterale de St-Louis. J'ai été nommé : N. N. : par très hault et très puissant S^gneur M^tre Guillaume Ambroise de Melun, prince d'Espinoy, comte de Sainct Esprit[1], *Ber de Flandre, sénechal de Hainault, prévost de Douay, chastelain de Bapaume, marquy de Roubay, baron d'Antoing, Sizoing, comte de Melun et S^gr de IV part du dict lieux de Brimeux, et très haulte et puissante dame, madame Pelagie de Chabot de Rohan, princesse d'Espinoy, parrain et marraine.*

Louis de Melun, chevalier S^gr du Quint, vicomte de Brimeux, Marrieux d'Ambricourt, Ph. Bloquel, bourgeois de Montreuil, receveur de Brimeux, et Charlotte de Beaumont, sa femme, bienfaiteur de cette cloche ; Robert de Surne et François de Surne, vivant et mourant par le fief de l'église. On y voyait, en outre, les armes de Melun, de Chabot de Rohan, de Ham, et celles de Jean de Melun et de Marguerite de Brimeux, d'azur à sept besants d'or, trois trois et un, et d'argent à trois aigles de gueules, deux et un, membrées et becquées d'azur, entourées du collier de la Toison d'or[2]. Qu'elle serait intéressante l'histoire de ces sortes de blasons qui nous rappelleraient le souvenir de tant d'illustres familles que nous auraient conservé nos cloches, ces livres d'airain, depuis l'époque des croisades jusqu'à nos jours. Pourquoi des guerres si fréquentes, pourquoi notre révolution de 93, ont-elles anéanti ces trésors pour la science et pour l'histoire locale que nos aïeux avaient conservés avec tant de soins, dans nos clochers, ces bibliothèques aériennes qu'on ne saurait trop regretter maintenant, trop déplorer ?

C'est ainsi que les cloches d'Hesdin et de l'abbaye de Saint-André nous ont transmis des noms véritablement illustres, en même temps que certains faits et gestes qui font le plus grand honneur à ceux qui les ont portés. En effet, deux petites clo-

[1] Probablement *du Sainct Empire.*

[2] L'abbé Laurent, curé de Brimeux, et notre savant collègue, aussi du diocèse d'Arras, M. l'abbé Robitaille. 1868.

ches du carillon de l'église d'Hesdin, indiquent la première la date de 1580, avec le nom de *Heuvvin;* la deuxième, de l'an 1613, cite ces mots des plus significatifs : *En l'honneur de Dieu et de la S*[te] *Vierge Marie ;* puis nous lisons cette autre inscription sur la troisième cloche de cette même église: *Charles duc de Créqui, pair de France, sous le règne de Louis XIV, premier gentilhomme de sa chambre et gouverneur de la ville d'Hesdin ; et messire du Fresnoy, maître des armées du roi, lieutenant au gouvernement d'Hesdin. De Berranger m'a fait.* Ici se présente de suite le souvenir si pittoresque, de Raoul de Créqui, le héros de cette fameuse légende si connue, et qui après s'être illustré à la bataille de la Massoure, a immortalisé à jamais le nom de sa terre de Fressin. L'un de ses descendants, messire François de Créqui, seigneur de Douriez, gouverneur du Boulonnais, ambassadeur d'Angleterre, a fondé l'an 1506, non-seulement la magnifique collégiale de Douriez, mais encore donna quantité d'or et d'argent, pour faire restaurer ou bâtir le couvent des Récollets à Ubiez, les églises de Fressin et de Saint-Leu-lez-Hesdin, alors appelé Saint-Loup du Mont-Huby [1].

Hesdinois, nous citerons encore avec plaisir la grosse cloche de l'église d'Hesdin, dont le poids est de 2,600 livres et la circonférence de 4 mètres. Bien qu'elle ne soit plus l'ancienne cloche, son métal est resté le même.

Brisée, par suite d'accident, elle a été refondue l'an 1829, et nommée *Cécile*, par Guillaume Danvin, ancien lieutenant-général du bailliage d'Hesdin, et par dame Cécile Blin, veuve de messire Jules-César de Locher, ancien capitaine au régiment suisse de Diesbach, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France.

Jadis, dans nos siècles de foi, on rivalisait de zèle pour avoir non-seulement des cloches d'un poids imposant, mais encore on en augmentait le nombre selon les ressources d'une

[1] Chronique de l'abbaye de Saint-André.

église, d'une communauté. Ainsi le 1er mai 1615, l'abbé Lédé, de l'abbaye de Saint-André, fit fondre trois cloches, dont la plus forte eut pour parrain et marraine, messire Claude de Croy, comte de Rœux, et Anne d'Estournelle ; le parrain de la seconde fut M. de Bryas ou de Gomicourt, gouverneur d'Hesdin ; le recteur du collége des Jésuites fit l'instruction de circonstance, le 29 juin 1639. Après le siége mémorable de cette ville, toutes les cloches des villages voisins qui y avaient été transportées, pour ne pas avoir été comprises dans la capitulation, furent dirigées sur Abbeville et ailleurs. Celles de l'abbaye devaient être aussi de prise, mais un Père Récollet, aumônier du grand-maître d'artillerie, obtint de lui, qu'on n'enlèverait rien de ce qui était caché dans le refuge de ce couvent à Hesdin ; par ce moyen, les cloches de Saint-André et celles de l'église d'Hémont furent conservées et rendues ensuite à leur première destination [1].

A quelques années de là, Fargues, maître d'Hesdin, après sa révolte, en janvier 1659, fit prendre les cloches de l'abbaye de Dommartin et celles des villages des environs, pour être toutes transportées à Hesdin. Celles de l'abbaye de Saint-André avaient été de nouveau cachées dans le refuge d'Hesdin, mais Fargues sut bien les faire *déterrer* ; il ne prit cependant que la plus grosse, pour être placée dans le beffroi de cette ville et *sonner l'alarme*. L'abbaye de Saint-André ne put les obtenir que, le 9 juin de l'année 1663, après avoir signé une obligation de 142 livres qu'elle s'était engagée de payer, après la prise d'Hesdin [2]. Les paroisses qui alors avaient été privées de leurs cloches se hâtèrent de les faire remplacer, et le 25 octobre 1665, Nicolas Lédé, 33e abbé de l'abbaye de Saint-André, bénit solennellement celles des paroisses de Campagne et de Contes [3].

[1] Chronique de Saint-André. Le refuge de cette ancienne abbaye se voit encore à Hesdin ; elle forme le coin de la rue dite de la Paroisse, vis-à-vis l'ancienne église des Récollets.

[2] Chronique de l'abbaye de Saint-André.

[3] Idem.

La puissante harmonie des cloches, et leurs timbres différents, suivant leur volume, ou la diversité de leur son, donna l'idée d'en composer un instrument de musique, *le carillon*, véritable orchestre aérien. L'abbé Lédé, grand amateur aussi de carillon, fit augmenter celui de son abbaye, le 12 juillet 1672 : un fondeur de cloches y travailla pendant trois mois, pour la fonte de 18 cloches, qui formèrent ce que nous pourrions appeler ici, l'orgue extérieur de l'église. Cet abbé procèda à la bénédiction des quatre plus fortes, le 25 novembre de la même année. La première, en l'honneur de Notre-Dame et de saint André, eut pour parrain, le comte de Rœux, duc de Croy, seigneur de Beaurain ; la deuxième, en l'honneur de saint Laurent, le curé de Gouy-Saint-André ; la troisième, en l'honneur des saints Nicolas, Augustin et Norbert, M. Charles Danvin ; la quatrième, enfin, en l'honneur de Notre-Dame et de saint Jean, eut pour parrain M. Grossel, né à Gouy, curé de Saint-Pol et doyen de cette chrétienneté. L'abbé Watisset originaire de Chérienne fit le sermon ; et ce fut à ce religieux, que ce village doit d'avoir été alors érigé en paroisse de simple annexe qu'il était [1].

Aujourd'hui nous voyons encore, dans l'église de Saint-Martin-d'Hardinghem, près de Fauquembergues, une cloche qui ne manque pas d'intérêt. Elle nous rappelle la mémoire d'illustres audomarois, tout en nous disant que ce village, autrefois, était une seigneurie dépendante des évêques de Boulogne et de Saint-Omer. L'inscription suivante, rappelle en effet les noms de deux de ces pieux prélats :

A la gloire de Dieu, et en l'honneur des Saints, je suis nommée Pétronille-Françoise-Charlotte, par Mgr Pierre de Langle, évêque de Boulogne, et Mgr François de Valbelle de Tourves, évêque de Saint-Omer, seigneurs de cette église, par indivis de la terre et seigneurie de Saint-Martin-d'Hardinghem ; et par noble dame, madame Charlotte de Pioge,

[1] Chronique de l'abbaye de Saint-André.

épouse de M. Barbaray, commandant, pour le roi, à Saint-Omer. De plus on remarque, sur cette cloche, les armoiries des deux prélats, avec cette légende au-dessous : *Refudit ignatius de Cock*, anno 1715.

Puissent ces quelques lignes inspirer à ceux qui ont l'avantage de posséder encore d'anciennes cloches, d'en prendre le plus grand soin, et en cas de bris, d'en recueillir très religieusement les inscriptions et armoiries à l'aide desquelles on pourrait rappeler ou aider à refaire l'histoire d'une province, d'une commune et ainsi réaliser notre devise : *Investigatio restituet*.

APPENDICE

Nous croyons intéressant d'ajouter en appendice au travail de M. l'abbé Robert, les renseignements suivants sur la sonnerie établie dans la tour de la cathédrale de Saint-Omer, au XVe siècle, par le chapitre, et qui exista presque intégralement jusqu'à la révolution. La grosse cloche, dite Julienne, a seul échappé, et elle fait encore entendre ses sons graves et majestueux. Ces renseignements sont des extraits des comptes de fabrique qui se trouvent dans les archives de Notre-Dame.

COMPTE DE 1475-1476.

Le IIIe jour de novembre de ce présent compte (1475) furent baptisiéz les quatre cloques desrenièrement faictes et fonduez, l'une du ton de mi nommée Omer, la seconde du ton de fa nommée Marie, la IIIe du ton de sol nommée Austreberte, et la IIIIe du ton de la nommée Magdelaine, dont fut reçu en don des parrains et marrinnes en plusieurs pièces d'or la somme de XXII lb III s dont fault déduire et rabbatre pour les vicairez et ceulx qui firent l'office XXXII s, pour le clocquemant et aultres officiers qui avoient appointiéz les hours et aultrez besongnez ad ce requisez XIIII s. Et pour enchens, mirre, thimiama, et olibane LXVIII d demeure bon à ladite fabrique XIX lb XV s VI d.

Desdits exécuteurs (testamentaires de Baugois Béguin) par la main de sr Oste par don fait par ledit fu pour l'accomplissement et commenchement du beffroy où sont pendues les cloquez nouvellement faictes, et la cloque du ton de ré (c'est la cloche Julienne) que ledit feu a donné à ladite église, etc. — IIIIxx I lb.

De maistre Thierry de Vitry, chantre canone d'Aire et canone de

ladite église de Saint-Aumer pour le don d'unne cloque entonnée du son de la, laquelle il a donné à ladite église pesant ladite cloque en métal trois mil huit cens au pris de XXVI ^{s} de gros le cent qui montent à le somme de deux cens IIII^{xx} XVI ^{lb} VIII ^{s}. Et pour la faichon aux ouvriers pour faire lad. cloque XL ^{lb}; montent lesdites parties, à trois cens XXXVI ^{lb} VIII^{s}.

Telles sont les recettes dont nous avons pu trouver la mention. On voit que pour l'une des nouvelles cloches, celle du ton de *la*, la fabrique se chargea de l'exécution, le donateur ayant fait cadeau seulement d'une somme déterminée. En fût-il de même pour les autres, sauf pour la grosse cloche donnée par le chanoine Baugois Béguin, il n'est pas possible de le savoir, le compte de l'année 1473-1474 qui eut pu nous renseigner n'ayant pas été retrouvé. Cependant la mention suivante que nous trouvons dans celui de 1477-1478, nous porterait à le croire :

Aultres mises faites pour le reste qui estoit deu à Leurens Billon à cause de plusieurs matères de métal qu'il aurait livré en l'an LXXIIII pour faire les IIII nouvelles clocques ; laquelle montoit par compte à luy fait le XXIIe jour de décembre l'an LXXV à la somme de VII ^{c} ^{lb} XXXV ^{s} courant, dont ledit an luy a esté paié la somme de IIII ^{c} I ^{lb} XV ^{s} comme il appert ou compte précédent et depuis pour le temps de ce présent compte luy a esté paiet comme il appert par sa quittance cy rendu la somme de cent ^{lb}.

Il faut remarquer qu'au moment où le chapitre était ainsi mis en possession d'une nouvelle sonnerie, il allait entreprendre la reconstruction de la tour située à l'extrémité occidentale de l'église. Il avait fait examiner les constructions existantes et un avis avait été donné en 1472 par des maîtres maçons appelés exprès. Il était à prévoir que le travail durerait plusieurs années. Le chapitre ne pouvait cependant pas rester aussi longtemps sans jouir de ses cloches, aussi prît-il le parti de faire élever un beffroi provisoire pour les suspendre ; ce beffroi était placé sur la motte Châtelaine (mont Sithiu) à côté de l'atelier de charpenterie. Il y resta jusqu'à l'achèvement des

travaux de la nouvelle tour, c'est-à-dire jusqu'environ 1520.

Voici les dépenses qu'entraîna la construction de cet ouvrage provisoire. Elles sont extraites du compte 1475-1476.

A maistre Jaquez Blommart lequel a fait ledit beffroy et livré le bos par marciet fait à lui par mess^rs comme poeult apparoir par lettrez et patron dudit beffroy sur ce faictes, dont il devoit avoir soixante deux livres de gros pour lad. faichon et bos ; et quatre livres de gros pour avoir renfforcié led. beffroy d'aulcunes croisurez comme appert par le patron et marciet depuis fait à lui pour led. renforcement, etc. — III^c IIII^xx XVI^lb.

Audit maistre Jacques pour avoir fait une paroit avironnant tout led. beffroy à magnière de grange et ung petit comble pour garder ledit beffroy de pluyez et neggez par marciet fait à lui etc. — XXX^lb.

A Jacques Cocquempot, fèvre, qui a livré les féraillez et grosses quevilles estriéz et grandez bendez de fer mises aux testes desd. cincq cloques penduez aud. beffroy, et plusieurs quevilles de fer en lieu de cenchez pour joindre et queviller led. beffroy et cleux pour le comble et couverture a esté payé — cent VIII^lb V^s III^d.

A Rolant Godreboeur, lieutenant du bourgrave, pour l'ottroy de la place ou est assis ledit beffroy lequelle place est prinse à rente à mess^rs les officiers du prince pour le pris de deux cappons au terme de Noel chacun an, vaillichans, IIII^s par. lesd. deux cappons ensamble, tant qu'il plaira au prince, fut donné aud. Rolland. — XXIIII^s.

A Johannes Darte pour la lettre faicte pour led. ottroy et bail scellée du seau du baillif et officiers du prince, ung escu d'or de — XXVIII^s.

A Clay Lefèvre, chergeant du baillif, pour avoir la coppie d'une commission donnée par lesd. officiers pour empeschier l'ouvraige d'assir led. beffroy sur lad. place — IIII^s.

Le VIIIe jour de may (1476) que led. beffroy fut assiz et levéez lesd. cloques et penduez sur led. beffroy, pour six paires de gans donnéz aux compaignons carpentiers à lever led. beffroy et lesd. cloquez — IIII^s VI^d.

(Somme totale pour le beffroi : — cinq cens IIII^xx XII^lb XVII^s VI^d).

L. Deschamps de Pas.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 juin 1875.

Présidence de M. Albert LEGRAND.

Secrétaire général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages envoyés, dans le courant du mois, soit à titre d'hommage soit en échange. Cette liste est ainsi qu'il suit :

Athénée oriental fondé en 1864 à Saint-Étienne.— Congrès provincial de 1875. — Règlement de la session de Saint-Étienne.

Bulletin de la Société Bibliographique, n° 5, mai 1875.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, du 14 juillet 1874 au 16 février 1875.

Bulletin Scientifique, historique et littéraire du département du Nord, 7e année, n° 3, mars 1875.
Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome XIX, 1re livraison.
Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXV.
Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, tome XXXV, 5e liv. de la 7e série.
Bulletin des travaux de la Société de Statistique de Marseille, exercice 1873, tome XXXVI.
Revue Bibliographie universelle, 2e série, tome Ier, XIIIe et XVe de la collection, 5e livraison, mai 1875.
Revue des Sociétés Savantes des départements, 5e série, tome VIII, septembre, octobre 1875.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, tome VI, 1873-1874.
Société française de Numismatique et d'Archéologie.— Souvenir de la vieille France, les Sociétés de Tir avant 1789.
Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, par M. de Bouteiller.

M. Deschamps de Pas appelle l'attention de l'assemblée sur le volume XXXVe du Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, contenant une reproduction de la Vierge Noire, de l'abbaye de Saint-Victor de cette ville. Cette statue, datant du XIIIe siècle, offre quelque analogie avec celle de Notre-Dame des Miracles, de Saint-Omer, du moins en ce qui regarde la pose et l'agencement de la figure.

— Le Secrétaire général a la parole pour donner lecture de la correspondance.

1° M. Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon, fait connaître qu'il a reçu un exemplaire du XIVe volume des Mémoires de la Société, destiné à la bibliothèque qu'il dirige, et que ce volume a été immédiatement classé dans la collection.

Il remercie en même temps la Société, de l'exemplaire du

même volume qu'elle a bien voulu lui accorder. (Voir les procès-verbaux des séances de 1874).

2° En réponse à la demande de renseignements qui lui avait été faite, à la suite de l'observation de M. Albert Legrand, à la dernière séance, M. de Coussemacker, maire de Bourbourg, informe la Société qu'il y a eu erreur en ce qui concerne la prétendue pierre tumulaire de Clémence, femme de Robert de Jérusalem, et qu'il prie la Société de consulter ce qu'il a dit à ce sujet, dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, t. II, p. 187. Quant aux tableaux représentant les miracles dus à l'intercession de Notre-Dame de Bourbourg, ils sont provisoirement relégués dans un grenier, et l'on ne sait encore quand ils pourront reparaître. Il craint, d'ailleurs, que ce déplacement ne soit de longue durée, car la façon dont la chapelle a été restaurée, et le style adopté, ne laissent plus aucun moyen de les y replacer, ce qui est extrêmement fâcheux au point de vue de l'histoire locale, de la tradition et des souvenirs que ces tableaux rappelaient.

M. Albert Legrand maintient ce qu'il a dit de la pierre tumulaire de Clémence, qu'il assure avoir vue en place, et dont il a lu l'inscription qui n'a laissé aucun doute dans son esprit. Il annonce qu'il s'occupera, lors de son premier voyage à Bourbourg, de démarches pour savoir ce qu'elle est devenue.

— M. le Président de la Société d'Émulation d'Abbeville, écrit pour annoncer que ladite société souscrit pour une somme de 25 francs, au projet d'érection d'une statue à Suger, sur une des places publiques de Saint-Omer.

— M. Waternau, propriétaire à Douai, correspondant de la Société, envoie une somme de 20 francs pour le même objet.

Des remercîments seront adressés aux souscripteurs.

— M. le Président entretient l'assemblée de la question du local où elle se réunit, lui soumet le projet de bail à passer avec le nouveau propriétaire, que celui-ci lui a remis. — La

Compagnie adhère complétement à ce projet, et autorise son Président à le signer en son nom.

— M. du Hays, nommé dans la séance précédente, Trésorier de la Société, en remplacement de M. Delmotte, écrit qu'il ne peut accepter ces fonctions, devant être absent de Saint-Omer, pendant près d'une année.— Un scrutin est ouvert pour le remplacer. M. de Bailliencourt, ayant réuni la majorité des suffrages, est élu Trésorier.

— Un nouveau scrutin est ouvert ensuite, pour remplir la charge de Secrétaire archiviste, que M. Delmotte cumulait auparavant avec celle de Trésorier. M. E. Pagart d'Hermansart, ayant réuni la majorité des suffrages, est nommé Secrétaire archiviste de la Société.

— M. Dancoisne, membre correspondant, propose l'échange d'un certain nombre de volumes des Mémoires de la Société, dont le paquet est déposé sur le bureau, contre un exemplaire du XII[e] volume des mêmes Mémoires qui lui manque. — Cet échange est accepté.

— Sur la proposition de M. le Président, il est décidé que la Société offrira un exemplaire de la collection de ses Mémoires, sauf les trois premiers volumes, pour être placé dans la bibliothèque du bureau du Génie de la place. Cette collection renferme, en effet, quelques mémoires intéressant l'histoire militaire de Saint-Omer, et à ce titre leur dépôt dans l'établissement indiqué est parfaitement justifié.

— Le Secrétaire général met sous les yeux de l'assemblée, la photographie d'une monnaie d'or, gallo-belge, prototype, découverte à Cocquerelle-sur-Somme, appartenant à M. A. Van Robais, correspondant à Abbeville. Cette monnaie mesure 25 millimètres de diamètre, et pèse 7 gr. 50. Elle a une assez grande analogie avec celle représentée pl. A, n° 1, du catalogue des Monnaies d'Artois de Dewismes. Elle en diffère surtout, par la netteté avec laquelle le profil de la tête du droit se détache, et par le nombre des symboles du revers. A ce titre elle est vraiment remarquable.

— La parole est ensuite donnée à M. L. Deschamps de Pas, pour continuer la lecture de ses recherches historiques sur les hospices de Saint-Omer. La partie dont l'auteur entretient la compagnie, concerne l'histoire de l'hôpital Saint-Louis, fondé vers la fin du XIII[e] siècle, existant à cette époque en dehors de la ville dans la rue Boulnisienne, transféré à la fin du siècle suivant dans la maison du Cheval d'Or, et peu après à l'Ecoterie, situées, toutes deux, rue du Brûle, aujourd'hui rue d'Arras.

L'heure étant avancée, M. Deschamps de Pas cesse sa lecture au bout de quelque temps, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 3 juillet 1875.

Présidence de M. Albert LEGRAND.

Secrétaire général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

La séance s'ouvre à 8 heures. Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observations.

— M. le Président fait connaître la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et envoyés, dans le courant du mois, à titre d'échange, ou comme hommages. Cette liste est la suivante :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1875, n° 1.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 16[e] année, 1875, n[os] 3, 4 et 5, mars, avril et mai.

Bulletin de la Société Bibliographique, n° 6, juin 1875.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11[e] série, t. XIV, t. XXII[e] de la collection, 1873-1874, 4[e] trimestre 1874.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXXV, année 1874, 5e et 6e livraisons ; t. XXXVI, année 1875, 1re et 2e livr.

Revue Bibliographique universelle, *Polybiblion*, 2e série, tome 1er, XIIIe de la collection, 6e livr., juin 1875.

Revue Bibliographique universelle, Polybiblion, 2e série, partie technique, t. Ier, XVe de la collection, 6e livr., juin 1875.

Revue Agricole, *industrielle*, 27e année, t. XXVIII, no 3, mars 1875.

Annuaire de la Société Philotechnique, t. 35e, année 1874.

Les Châtelains de Saint-Omer (1042-1386), par A. Giry.

Biographie (suite aux Tablettes Liégeoises), par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 122e livr., mai 1875.

Le Gouvernement et la Constitution britannique, par M. Menche de Loisne.

Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc, par le R. P. Alex. Pruvost.

A propos de ce dernier ouvrage, qui offre beaucoup d'intérêt pour notre pays, la compagnie vote des remercîments à M. l'abbé Pruvost, professeur de l'école supérieure de Dohem, frère du R. P. Pruvost, auteur du cartulaire, aujourd'hui décédé, et charge son Secrétaire de les lui transmettre.

— Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance.

1o La famille de M. l'abbé Cochet fait part de la mort de ce savant. La compagnie joint ses regrets à ceux de toutes les personnes qui connaissaient, au moins de réputation, l'infatigable directeur du Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure, l'explorateur heureux du sol de la Normandie, dont les recherches ont tant contribué à l'avancement de la science archéologique et historique. L'abbé Cochet avait, pour ainsi dire, créé l'archéologie franque, et l'archéologie sépulcrale. Il laisse dans le monde savant un vide qui sera difficile à remplir.

2o M. Louis, Noël, sculpteur, envoie des photographies de

la statue de Suger qu'il a exposée au Salon de 1875. — L'assemblée examine avec attention les épreuves envoyées, et n'hésite pas à reconnaître que l'œuvre du sculpteur, légèrement améliorée dans quelques détails, figurera dignement sur une des places de Saint-Omer. Elle ne peut s'empêcher, en même temps, de regretter que l'on réponde si peu à son appel. Il ne faut sans doute s'en prendre qu'aux circonstances, qu'elle reconnaît être des plus défavorables à la réalisation de son projet.

3° Le Secrétaire archiviste de la Commission historique du département du Nord, accuse réception de diverses publications de la Société.

4° Semblable accusé de réception de la part de l'Archiviste bibliothécaire de la Société d'Agriculture, sciences et arts, de Douai, pour la 92e livraison du Bulletin historique.

5° M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, accuse réception de deux exemplaires de la 92e livraison du Bulletin historique, destinés à la bibliothèque des Sociétés savantes au ministère, ainsi que de tous les exemplaires destinés aux sociétés en correspondance avec la Société des Antiquaires de la Morinie.

6° M. le Préfet du Pas-de-Calais demande un rapport sur les travaux de la Société, et sur ses titres à la continuation des encouragements de l'assemblée départementale. — La date pour laquelle était demandé ce rapport, le 1er juillet, étant antérieure à l'époque de la réunion mensuelle, le Secrétaire général a adressé immédiatement à M. le Préfet la lettre suivante, dont il donne lecture à la compagnie.

Monsieur le Préfet,

Par votre lettre en date du 10 juin dernier, vous exprimez le désir d'être mis au courant des travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie, pendant l'année qui s'est écoulée, depuis le mois de juin 1875 ; conformément à votre désir, j'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous

demandez, et j'espère qu'ils paraîtront suffisants à Messieurs les membres du Conseil général, et à l'Administration départementale, pour nous continuer les encouragements qu'ils n'ont cessé d'accorder à notre société, depuis sa fondation.

Les publications entreprises par nous se continuent. Elles sont de deux natures différentes, savoir : le Bulletin historique et les Mémoires proprement dits.

1° Nous avons fait paraître les livraisons 91, 92 et 93 du Bulletin historique. Ce nombre paraîtra moins considérable que celui que nous accusions l'année dernière, mais il faut remarquer, d'un autre côté, que leur apparition a lieu à une date plus rapprochée de l'époque réelle que par le passé ; en effet notre dernier bulletin porte l'indication du 1er trimestre de 1875. C'est donc, parce que nous sommes au courant de la publication, que le nombre des livraisons est moindre. De plus une autre amélioration introduite, c'est que les procès-verbaux insérés dans le dernier numéro paru, comprennent réellement une partie du trimestre, et ne sont plus comme par le passé, en retard quelquefois de plus d'une année. Outre lesdits procès-verbaux, ces livraisons contiennent deux notices relatives à Seninghem, de M. E. Pagart d'Hermansart, une note sur une trouvaille de monnaies à Renty, par M. F. de Monnecove, un travail sur les monnaies de Ponthieu par M. Van Robais, et quelques autres opuscules.

2° Nous avons terminé l'impression du XIVe volume des Mémoires, qui est paru à la fin de 1874. Je ne reviendrai pas sur l'importance de ce volume, qui a été signalée par moi l'année dernière, et qui contient un travail très intéressant, je veux parler de la traduction de l'*Audomarum obsessum* de Chifflet, accompagnée du registre du siége de 1638, et de la correspondance du maréchal de Châtillon, tous deux inédits. Le XVe volume est en cours d'impression, il contient déjà plus de trois cents pages ; mais il ne pourra être complétement terminé que dans le commencement de l'année prochaine.

Enfin la Société a commencé aussi l'impression du Cartu-

laire de Thérouanne, qui s'est trouvée retardée par la nécessité où l'éditeur s'est trouvé, de remanier le manuscrit laissé par M. Duchet, afin de conserver aux chartes l'ordre chronologique.

Il résulte des renseignements que je viens d'avoir l'honneur de vous donner, Monsieur le Préfet, que la Société des Antiquaires de la Morinie a continué à travailler, comme par le passé. Elle ne s'est pas d'ailleurs bornée aux recherches et aux études historiques et archéologiques, elle a veillé avec soin à la conservation des souvenirs que nous ont légués nos aïeux, et toutes les fois qu'un acte de vandalisme se trouvait sur le point d'être commis, elle a élevé courageusement la voix. Bien que plusieurs fois, elle n'ait pas réussi à arrêter des destructions ou transformations regrettables, elle a la conscience d'avoir accompli son devoir. Aussi elle ose compter sur votre bienveillant appui auprès du Conseil général, et c'est dans cette espérance que j'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous prier d'agréer l'expression la plus respectueuse de mes sentiments les plus distingués.

Pour le President de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Le Secrétaire général,

L. DESCHAMPS DE PAS.

7° M. Ernest Chantre, sous-directeur du Muséum de Lyon, demande des renseignements sur les travaux qui ont été publiés par les membres de la Société, sur les bronzes gaulois ou celtiques de la Morinie.— Le Secrétaire général est chargé par l'assemblée, d'indiquer à M. Chantre les notices contenues dans la collection des Mémoires de la Société sur ce sujet.

8° M. de Marsy, correspondant de la Société, à Compiègne, envoie la copie de trois chartes relatives à l'Artois. Il joint à cet envoi, l'analyse d'un mémoire sur l'Artois dont il est en possession, et fait connaître qu'il le met à la disposition de la Société, si elle jugeait à propos de le publier, soit intégralement, soit par parties. — L'assemblée, après avoir pris con-

naissance de cet envoi, décide que les trois chartes dont la copie est donnée par M. de Marsy, seront reproduites dans le Bulletin. Quant au mémoire sur l'Artois, comme il a été question dans une des dernières séances du Comité des Travaux historiques, établi auprès du Ministère de l'Instruction publique, de publier les Mémoires des Intendants sur les diverses provinces de France, la compagnie décide qu'il y a lieu d'attendre que cette publication ait été effectuée, ou qu'une décision soit prise par le Ministre, sur la proposition qui lui en a été faite, avant de profiter de l'offre obligeante de son honorable correspondant. Des remercîments lui seront néanmoins adressés.

9° M. Georges Vallée, correspondant à Saint-Georges-lès-Hesdin, fait plusieurs communications.

1° Suite des inscriptions extraites du manuscrit, n° 886, de la bibliothèque de Douai, concernant diverses localités de l'Artois. — Ces inscriptions, faisant suite à celles envoyées précédemment, seront insérées dans le Bulletin.

2° Deux empreintes de sceaux : le premier, ogival, représente l'élévation d'une église, accompagnée de la légende ✠ S' CONVENTVS ECCLESIE DE MOCELL'. Le second, de forme circulaire, porte dans un entourage gothique, un grand écusson au lion, accompagné de deux autres petits écussons dont les armoiries sont effacées : il a pour légende ✠ LE SEEL DES COTRATS DE LA CHASTELLERIE DE LUCE. Ces deux sceaux paraissent du XIVe siècle.

3° Note sur messire Robert-François-Joseph Lemaire de Berguettes, conseiller honoraire au Parlement de Flandre, né à Douai le 9 janvier 1705, décédé dans la même ville le 17 janvier 1771. — Remercîments et dépôt aux archives.

4° Note sur maistre Nicole de Bours (Bursius), auteur de l'*Aggrégatoire de Monstrœul,* imprimé à Hesdin en 1512 et 1517. — L'assemblée, après avoir écouté la lecture de cette note, tout en regrettant la longueur des citations, et désirant

qu'elles soient écourtées, s'il est possible, en décide l'impression dans le Bulletin.

10° M. Thérin, architecte, fait connaître que M. le Ministre des Beaux-Arts n'a pu accorder la subvention de 3,000 fr. sollicitée pour la restauration des dalles gravées, et demande que la Société des Antiquaires de la Morinie, veuille bien accorder, pour cette restauration, une subvention dont le chiffre pourrait s'élever à 500 fr. — L'assemblée, après en avoir délibéré, est d'avis de ne pas accorder cette subvention, au moins, jusqu'à ce que l'on se soit assuré quel sera le mode de restauration employé, et s'il est fait d'une manière convenable.

— Sur la demande qui lui a été adressée par un membre correspondant, touchant l'acquisition d'un certain nombre de livraisons du Bulletin, l'assemblée fixe le prix des livraisons anciennes, à la moitié du prix d'abonnement, mais seulement pour les correspondants, et à condition qu'ils seront désormais abonnés au Bulletin.

— M. E. Pagart d'Hermansart, Secrétaire archiviste, fait un rapport verbal sur le travail qu'il a effectué à la bibliothèque de la Société. Il a pu classer tous les livres qui étaient auparavant disséminés de divers côtés, en laissant sur les rayons un espace suffisant pour recevoir les publications qui arriveront, du moins tant que l'on restera dans le local actuel. Il va maintenant s'occuper de faire le relevé des volumes ou livraisons manquant dans les séries, et de remettre, autant que possible, le catalogue au courant.— M. le Président remercie au nom de la compagnie, l'honorable membre, des soins qu'il a bien voulu donner à notre bibliothèque négligée depuis plusieurs années, soins qui permettront à nos collègues d'y faire les recherches qui n'étaient plus possibles autrement.

— Le Secrétaire général dépose sur le bureau divers papiers que lui a fait remettre Mme Ve Delmotte, et retrouvés par elle dans la bibliothèque de notre regretté collègue. Il s'y trouve un certain nombre de notes recueillies par Courtois,

ainsi que des travaux entrepris par lui et non achevés. Leur dépôt dans les archives de la Société, permettra peut-être à un de nos collègues de les utiliser, ou lui donnera l'idée de continuer les recherches commencées.

Parmi ces papiers, se retrouve aussi un cahier contenant les coutumes de Merville, envoyé par un de nos correspondants, M. Arnould Detournay, et qui avait été confié à M. Delmotte pour rechercher si ces coutumes étaient inédites. Il résulte d'une note, jointe par ce dernier, qu'elles le sont en effet. Mais, avant de les publier, il serait bon de les faire précéder d'une notice sommaire sur Merville. La Société prie notre honorable collègue, M. Pagart d'Hermansart, de vouloir bien s'en charger, en utilisant les notes de M. Delmotte, et celles fournies par M. Arnould Detournay lui-même, disséminées dans le même cahier.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

TROIS CHARTES SUR L'ARTOIS

TIRÉES DE LA COLLECTION DE M. A. DE MARSY

Communication de M. de Marsy, membre correspondant, à Compiègne.

I

Approbation par Guillaume II, comte de Boulogne, de la cession faite à l'abbaye de Beaulieu (en Boulonnais), par Aitrope, chevalier, des biens qu'il possédait à Elingeham, moyennant une redevance annuelle de deux marcs d'argent. S. d. (1153 à 1159) [1].

Willelmus comes Bolonie et Waranie, episcopo Morinorum et omnibus baronibus suis et omnibus fidelibus et amicis suis tam clericis quam laicis, salutem. Sciatis me concessisse et hac carta mea confirmasse conventionem quam inter se fece-

[1] Je donne ces deux dates comme limites extrêmes parce que ce sont celles que l'on assigne à la durée du gouvernement de Guillaume II, comme comte de Boulogne ; cependant, je dois faire remarquer que Baudouin, indiqué comme témoin, n'est cité dans le *Gallia*, comme abbé de Boulogne, que depuis 1162. (V. *Gallia Christ.* Dioc. de Boulogne, col. 1587, — et *Art de vérifier les dates*, édit. in-fol., t. II, p. 763).

runt abbas de Belloloco et Aitropus miles meus. Concessit et enim et dedit, me presente, ecclesie de Belloloco idem Aitropus in perpetuam elemosinam quicquid habebat in terra de Elingeham, tam in hos(?)quam in bosco et molendinis, et aquis et terris, cum comitatu et omnibus libertatibus et omnibus rebus ad Elingeham pertinentibus, ita, quod fratres ejusdem ecclesie eidem Aitropio et heredibus suis duas marcas argenti annuatim infra octabas pentecosten apud Merchum persolvent pro teneura de Elingeham. Quare volo et firmiter precipio quod eandem elemosinam eadem eccleasia bene et in pace et honorifice habeat, et libere in perpetuum possideat. Testibus : Baldewino abbate Boloniensi, Manasse cantore, Magistro Eustachio Cancellario, Pharamus, Willelmo Bacun, Hugone de Curtevilla, Philippo Furdin, Hugone de Sart, Baldewino de Pernes, Odardo Medico, Thoma Vicec., Waltero de Merch, Baldewino de Campaingn, Gerardo et Galfrido Bacun.

Au dos, cote ancienne : Elingeham F. Parchemin, autrefois scellé sur double queue.

Note mise au dix-septième siècle par un diplomatiste :

« Les tesmoings qui ont souscry à la fondation sont Eustachius de Furno, Baldewinus de Mortiers, Paganus et Arnulfus de Cadfeix, Baldewinus clericus, Cono et Baldewinus vavassores de Elinghen et alii ex parte vero domini Eutropii Fulco de Merch, Radulfus et Ricardus armiger ipsius Aitropii etc.

« La confirmation de l'Evesque est de 1157. Coram his testibus Goffrido de Ardenes abbate, Rainulfo monacho suo, Balduino de Milham, Alelmo, Gisleberto presbiteris, Alelmo, Johanne, Alelmo, Adam, Adulfo, canonicis, Clarembaldo et aliis pluris. »

L'abbaye de Beaulieu, dont il est ici question, est celle qui appartenait à la Congrégation d'Arrouaise et était située au diocèse de Thérouanne ; elle avait été fondée en 1150, par Eustache II, baron de Fiennes. J'aurai l'occasion de revenir sur ce monastère lors de la publication du Cartulaire d'Arrouaise.

II

Sentence rendue par Thibault d'Heilly, évêque d'Amiens, sur la querelle née entre l'abbaye de Cercamps et la maison de Saint-Ladre de Doullens, au sujet du fief de Gautier le Rat. — (1186).

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Ego Theobaldus, Dei misericordia, Ambianensis dictus episcopus, notum fieri volo tam futuris quam presentibus, quod querela de feodo Galteri le Rat, inter domum Caricampi, et domum Sancti Lazari de Durlendo, instinctu Roberti le Rat commota, diuque ventilata, tandem ad concordiam perducta est tali conditione quod domus Caricampi totam querelam domui Sancti Lazari integre dimisit, domus quoque Sancti Lazari dimidium modium annone quam hereditario jure in domo Caricampi recipiebat, eidem hereditarie concessit. Hoc pactum factum est concessione Ar[taudi] [1] abbatis, totiusque capituli Caricampi, necnon et concessione infirmorum, maioris quoque et Scabinorum Durlendi. Quicquid autem in hoc instanti domus utriusque in pace, tenet, deinceps in pace, in perpetuum tenebit, nec altera alteram super hoc inquietabit.

Actum est anno verbi incarnati millesimo centesimo octogesimo sexto.

Et sur le côté la moitié du mot CYROGRAPVM. Au dos, cote du XVIe siècle portant : « Confirmation de la transaction de l'abbé de Cercamps, de son couvent, avec l'hospital de S. Ladre de Doullens pour un demy-muid de bled de rente que led. abbé quitte audit hospital. »

Parchemin, autrefois scellé de trois sceaux, sur double queue, celui du milieu en cire verte.

[1] Ar., c'est-à-dire Artaud. V. *Gallia Christiana*, t. X, col. 1338.

Cette pièce n'est pas mentionnée dans l'Histoire de Doullens de l'abbé Delgove, publiée par la Société des Antiquaires de Picardie, p. 310 et 311, où il est question de la Maladrerie de Saint-Ladre de Doullens. L'auteur cite seulement un autre titre de 1270, en français, portant donation foncière par l'abbé de Cercamps, aux religieux desservant la Maladrerie de Doullens (titre existant aux archives de Doullens). Je ne sais si le document que je viens de transcrire a été connu de M. de Cardevacque qui a rédigé une histoire de l'abbaye de Cercamps, couronnée par la Société des Antiquaires de Picardie en 1874 et actuellement sous presse.

III

Vente par Ogrin, Vavasseur de Verton, du consentement de ses fils et de Huard de Saint-Albin, à Garnier Arondal, de la part qu'il possédait dans le pré de Saint-Albin. Acte passé en mars 1222, devant les mayeur et échevins de Waben.

Noverint universi presentes et futuri quod Warnerus Arondals de Berc emit ab Ogrino Vavassore de Verton quicquid ipse habebat in prato Sancti Albini hereditarie possidendum, concedentibus Benedicto et Giroldo filiis ejusdem Ogrini et aliis heredibus ipsius ; concedente autem Huardo de Sancto Albino, de quo illud pratum tenetur. In cujus manu Ogrinus, Benedictus et Giroldus predicti pratum illud reddiderunt ; Huardus vero illud Warnero predicto reddidit. Juraverunt autem Ogrinus, Benedictus et Giroldus predicti quod ipsi nichil in posterum neque aliquis ex parte eorum in prato prescripto in prejudicium dicti Warneri sive heredum ejus reclamabunt. Addentes, in juramento, quod neque ipsi, neque alii ex parte eorum ipsi Warnero sive heredibus ejus super prato illo dampnum inferent aut gravamen. Juramentum illud factum est in Scabinio de Waben, Fulcone Calderon tunc ma-

jore, Girardo vicecomite, Landrico de Waben, Johanne Waltel, Hugone Roussel, Huelino Tambario, Gothero de Berc et pluribus aliis tunc Scabinis. Ad hujus rei majoris noticiam presens cartula ad preces dicti Ogrini Sigillo majoris et scabinorum de Waben, in testimonium confirmatur. Actum anno verbi incarnati, millesimo ducentesimo vicesimo secundo. — Mense — Martio.

Parchemin, autrefois scellé avec lacs de soie. Au dos, cotte ancienne : « Carta Warneri Arondel de prato Sancti Albini. »

On trouve des renseignements intéressants, sur l'échevinage de Waben, et sur la juridiction donnée au mayeur, pour juger et pour recevoir les contrats, dans l'*Histoire d'Abbeville*, de Louandre, père, t. I, p. 181, et dans la collection des documents inédits, série de l'*Histoire du Tiers-État dans le Nord de la France,* t. IV, p. 611, d'Augustin Thierry. Volume publié par M. Ch. Louandre, fils.

Pour copie conforme,

A. de MARSY,

Membre correspondant.

EXTRAITS

des Manuscrits nos 885 et 886 de la Bibliothèque de Douai, intitulés : le 1er, Recueil d'épitaphes et d'armoiries de France et des Pays-Bas ; le 2e, Recueil des anciens tombeaux, épitaphes et des sépultures, la plus part des églises des provinces d'Artois, Flandres, Haynaut, 1740 ; et autres extraits du manuscrit n° 888 de la même bibliothèque.

Communication de M. Georges Vallée, membre correspondant, à Saint-Georges-lès-Hesdin.

Manuscrit n° 885, pages 162, 163.

Epitaphe que l'on voit aux Chartreux à Saint-Omer.

Au milieu du chœur, sont deux lames par le temps fort effacées, sur l'une l'on remarque un homme, sur l'autre une femme ; ambedeux portant un église ; (entourés de cette inscription).

« Chy gist nobles hòms et poissants sire Jehans de Ste Al-
« degonde fonderes de ce couvent les Chartrous, ki trepassa
« à Paris à l'aige de 42 ans en l'an de grâce 1304 le 10e jour
« de febvrier et fut ensevelis as chartrous à Paris et puis l'al-
« lèrent querre sy enfans, Jehans de Ste Aldegonde, cheva-
« lier, Guillebert chantres et canoines de St Omer, Guillaume
« canoine dessus dict et Antoine et Audenouffe de Ste Alde-
« gonde et sy parens présents messires au premier anniver-
« saire en l'an de grâce 1306 et scachent tous ke homs sy
« poissans ki fust, sy humbles et plains de touttes vertus ne
« trouast on en pays. »

« Chy gist noble femme demiselle Marguerite de Renbyses

« iadis femmes de nobles homs Jehan de S[te] Aldegonde ki « gist chiens, et trespassa à Paris fondeurs de l'abaye de « chiens, ki fust mères de Monsieurs Jehan, Chevalier, Mon- « sieurs Guillebert chantre de S[t] Omer, S[r] et demiselle Mar- « guerite, Thiberge, Isabelle tous dys de S[te] Aldegonde, ky « trespassa l'an de grâce 1318 le 16[e] iour de may. Priez pour « s'ame. »

Au costé droit du dict chœur, est une lame de cuivre où est un homme armé portant telles armes (celles de Sainte-Aldegonde Nortkelmes, qui sont d'argent à la bordure orlée de.... à la bande de sable chargée de trois coquilles d'argent) et tel épitaphe y est ioinct.

« Chy gist nobles homs messire Jehans de S[te] Aldegonde « fils de Jehans et de noble demiselle Marguerite sa femme « ky fonda cette abbaye, et trespassa cy devant dict nobles « chevalier en l'an de grâce 1316 le ieudy après le iour de « Nostre Dame en septembre. Priez pour s'ame. »

Manuscrit n° 886, pages 373, 374, 375.

Aux Chartreux hors de Saint-Omer.

Au costé senestre du pipitre où on chaute l'épitre, il y a une sépulture sur laquelle gist la figure d'un chevalier avec la cotte d'armes de *Noircarmes*, et la femme a dessus sa tête les armes de Wysque.

« Cy gist noble homme messire Jean de S[te] Aldegonde et de « Noircarmes, chevalier, qui trépassa l'an 1463 le mercredy « 7[e] jour de mars et aussy dame Béatrix *dame de Wysque* et « Quienville, héritière, sa femme qui trépassa l'an 1383 le 5 « juillet. »

Une autre sépulture, dont une partie vient dessous la tombe de Monsieur de Noircarmes, qui eût à femme la fille de Rubempré, de laquelle tombe ladite sépulture est couverte, et pour cela n'est lisable de ce côté ; au chef d'icelle sont mis les pleines armes de S[te] Aldegonde, et aux pieds celles de Noir-

carmes à la bordure dentée ; les armes de la femme sont un griffon.

« Cy gist noble homme Monsr... [de Noir]carmes et de Wys-
« que qui trépassa Mil III^{c} IIII^{xx} I. » Le reste ne se voit, puis on lit, « Madame Catherine femme de Monsieur Jean. » (Le reste ne se voit).

Une aultre sépulture entre la précédente et celle de la femme du S^{r} fondateur, sur laquelle gist un homme avec la cote d'armes des armes de Noircarmes écartelé de Wisque.

« Cy gist noble homme Jacques de Ste Aldegonde S^{r} de
« Noircarmes de Wysque qui trépassa le 28e d'avril 1320 et
« aussy Dam^{elle} Marguerite Bollaent sa femme. »

Une autre sépulture à l'opposite du sanctuaire sur laquelle gist un chevalier armé de sa côte d'armes des armes de Noircarmes écartelé de Wysque, et gist entre deux femmes, dont en chef de la première sont les armes d'Arras, et au chef de la seconde, qui est mise au côté gauche, sont les armes d'Anthoing.

« Cy gist Marguerite *Dame de Selles* et de *Basnighem* fem-
« me de Monsieur de Noircarmes qui trépassa 1418 le 3 aoust. »

« Cy gist Pierre de Ste Aldegonde chevalier de Noircarmes
« et de Wysque qui trépassa 1428 le 20 de juin. »

« Cy gist Bonne d'Anthoing qui trépassa l'an 1400. »

Les alliances sont à la fenêtre dessus la grande porte.

Quartiers qui sont en l'église de Sainte-Aldegonde à Saint-Omer, appartenant au seigneur de Noircarmes.

Première fenestre.

Noircarmes.	*Rubempré.*
Joigny.	*Montenac.*
Montmorency.	*Bousies.*
Vilain.	*Humières.*

Et sont les 8 quartiers de feu Monsieur de Noircarmes et de Selles moderne.

Seconde fenestre.

Noircarmes.	*Montmorency.*
Arras.	*Fosseux.*
Joigny.	*Vilain.*
Alaerts.	*Rasse.*

Et sont les 8 quartiers du père de feu seigneur de Noircarmes et de Monsr de Selles moderne.

1 Rubempré. — 2 Bousies. — 3 Vertain — 4 Conty. — 5 Montenac. — 6 Humières. — 7 Trazegnies. — 8 Flavy.

Les 4 quartiers de messire Louis de Renty, seigneur d'Embry et les quartiers de dame Adrienne de Grouches dame de Vaucelles et de Griboval sa femme ainsy qu'ils sont mis en l'église de Sainte-Aldegonde à Saint-Omer.

Renty.	*Grouches.*
Joigny.	*Rubempré.*
Ste Aldegonde.	....
Beauval.	*Wambourg.*

Manuscrit n° 886, pages 143, 144 et 145.

En l'église de St Bertin dans la ville de St Omer, dans la chapelle de l'abbé, derrière le grand autel du chœur, on voit l'épitaphe suivant et deux figures en marbre blanc sous une arcon avec cette éloge.

« Cy gist noble et puissant Sr *Jehan* seigneur *de Croy de* « *Renty et de Seninghen* chevalier en son temps conseiller « et chambellan du roy nostre sire et de meisseigneurs les « ducqs de Bourgogne Philippe et Jehan, cap^ne^ g^ral^ de Picar- « die et grand boutillier de France, qui trepassa en la ba- « taille d'Azincourt, 25 octobre 1415, avec ses armes et ceux « de sa femme *Marguerite Craon,* » avec les quartiers de chacunes exprimés par les vers suivants :

Croy, *Renty*, *Picquigny* et *Brimeux*
Priè pour l'ame du chevalier preux,
Craon, *Flandre*, *Chastillon* et *Coucy*,
Donné obsèque à la dame qui gist icy.

(Le manuscrit n° 888 continue cette mention ainsi qu'il suit) :

On aurait put leurs mettre à juste titre à chachun les seize quartiers, les voicy :

Croy, *Guisnes*, *Soissons*, *Monstreül*, *Soissons*,
Picquigny, *Luxembourg*, *Hangest*, *Chastillon*,

Renty, Canny, Seneghem, Flavy,
Brimeux, Chaulles, Ghistelles, Flandres.

Craon, Sully, Coucy, Illigny,
Flandres, Neelles, Haynaut, Luxembourg,
Chastillon, Saint-Pol, Dreux, Montfort,
Coucy, Illigny, Saint-Pol dit Brabant.

Dans une chapelle
« Cy gist demiselle *Perronne Walloncappelle* fille de Mon-
« seignour de *Walloncappelle* jadis femme sire *Witasse de*
« *Morcamp* l'an de grâce ...... » où l'on voit sa représentation et celle de son mary, sur un marbre par terre, avec les armes de Walloncappelle.

En la dernière cappelle du côté gauche du chœur est un marbre relevé, représentant un chevalier armé de toute pièce, tenant à cotté un escu d'anciene (forme), arondis par en haut en oval et finissant en courbe, estant l'épitaphe de *Guilliaume de Normandie*, comte de Flandre, qui fut chassé par ses sujets et à qui succéda Tierry d'Alsace, comte de Flandre, avec cette éloge :
« Hic jacet Guilelmus comes Flandriæ qui obiit a. *1127* [1].»

En la nef de laditte église.
« Hic jacet D^{nus} Elighelbertus de Spangen hujus monasterii
« S^{ti} Bertini religiosus abbas. »

Les quartiers sont :
Spangen,
Berghes Glimes (?)
Hamal.

Il estoit fils de Philippe chevalier seigneur de Spangen Sgravemour (?) Ulime (?) Nachtegal et de dame Anne de Berghes, fille de Philippe baron de Grimberghes et d'Anne du Hamal.

[1] M. Wallet a fait mention de cette tombe dans sa description de l'abbaye de Saint-Bertin.

Ledit abbé estoit frère d'Isabelle de Spanghem, épouse de messire Henry d'Avèle et de Hemericourt seigneur de Willergier Neufville [1].

Manuscrit n° 888, page 252.

En la ville d'Aire en Artois.

« Icy gist en repos ce bien jeune escuyer
« Philippe de Clairmont fils de chevalier
« De nom messire Jean seigneur de la Bastie
« D'Aspremont et Werest La Coillette en sa vie
« Homme d'arme à l'empereur notre sire et prince
« Et de ses ordonnances en sa basse province
« Soubz le sieur d'Ive, la chose en est certaine,
« De cette ville étant bailly et capitaine
« Ledit Philippe natif du pays de Savoye
« Pour son prince servir print par deça sa voye :
« Mais mort qui tout defait le ravit en fleur d'âge
« Il fut d'un coup mortel navré, dont fut dommage,
« C'est par aucuns soldats de nation
« Estant à Terouanne lors en garnison
« Sur le mont de Bièves le 8e may
« En l'année 1547 pour vray,
« Dont son corps fut posé sous cette lamme
« Priez au Roy Jesus qu'il veuille avoir son âme. »

Avec un écusson peint, *d'or à deux clefs de sable en sautoir* ; support, deux lions, (pour timbre) un casque de profil, d'où sort un bras cuirassé tenant une épée, accompagné d'un *vol* et d'un lambrequin.

Même manuscrit, page 266.

Bapaulmes.

Le martirologe de l'église paroissiale de cette ville témoi-

[1] Voir M. de Laplane, compte-rendu des fouilles de Saint-Bertin, et la vie des abbés de Saint-Bertin.

gne que Hugues sire de *Gomicourt*, *Gonnelieu* et de Fampoux avec Ansilies son épouse fille héritière sire de *Lihons* et de *Wailly* comme il appert par la cronique du Prieuré de Lihons par Ebert moine de ce lieu. Leur épitaphe est en ces termes :

« Et aurons tos remembrenche, et devotement chieront
« pries por li solat de les ames dou preux chevalier, Hughe
« ki de Gomicourt fous sire et de se femme Anchildes, ki
« jehièrent chy sous li simetier. Li oun moirt l'ont sourpris li
« an de le Carnation de Notre Seigneur *1025* après li démanche Loetare, et li altre li an *1031* li jour dou nom dou ben
« amé Jesus, par an nos lait por ches obis a convertier en pitance trois libvres parysis. »

Même manuscrit, page 263.

Aux Cordeliers à Béthune.

« Cy gist messire Philibert de *Jauche* dit de Mastaing en
« son temps seigneur de Sassignies et de Florenville, etc.,
« qui en son jeune âge a fait plusieurs voïages de réputation,
« dont entre autre après la prinse de la Goullette il fut prins
« des Turcqs et mené à Thunes et advint sa délivrance par la
« victoire de bonne mémoire Charles empereur, puis ledit
« sieur s'est trouvé lieutenant du comte de Hoochstrate en la
« ville de Hunsbecque, laquelle ville il garda contre toutes les
« puissances de Juilliers, et de Gueldre, et de Clèves, et pour
« la parfin de ses jours, accepta par grandes prières l'état de
« lieutenant de l'artillerie sur promesse en être chief après la
« fin de la guerre, ce qui n'est advenu, car après la rendition
« de la ville de Therouanne aux approches de Hesdin fut tué
« d'une serpentine en l'espaulle qui luy causa la mort dont
« fut regretté de tous gens de bien et soldats : en l'an mil V^c^
« Liii. Et pour mémoire ledit Sr de Sassignies at esleu sa sépulture aux Cordeliers à Béthune auquel lieu il a fondé une
« messe tous les mois de l'an à perpétuité, semblablement un

« miserere et de profundis après le Salut à complie, dont le-
« dit cloistre susdit s'est obligié en faire le devoir. »

L'inscription est accompagnée des écussons peints aux armoiries du défunt, savoir :

A droite,

Jauche, Rochefort, Trasignies, Anchemeaulx, Masmimes, Riffliet, Leurenghien, Ghistelle.

A gauche,

Launoy, Mingoval, Molembaix, Saint-Aubin, Berlaymont, Barbençon, Robersart, Haynault.

Manuscrit 886, page 249.

A l'église de Gonnehem.

Au pied de la table d'autel de la Trinité :

« Defunct Robert de Nedonchel dit *Agniaux* en son vivant
« Sr de Liévin et Delle Margte de Boudart, qui fut sa femme,
« et Robert de Nédonchel leur fils aussy en son vivant Sr de
« Sevelinghe sont enterrez en cette église et ont fait faire cette
« tablette et fondé 3 obits solennels. » (Inscription accompagnée de deux écussons) : Nédonchel (surmonté d'un casque dont) le cimier (est) un cocq naissant entre ses deux ailes : Boudart, de gueules à 3 estoilles d'argent dentelées et remplies du champ de gueules.

En sortant de ladite chapelle sur un marbre à terre :

« Cy gist Monsieur Jean de Nédonchel en son vivant sei-
« gneur de Liévin et du Quesnoy-lez-Houdain lequel tré-
« passa 1517, le 3 octobre. »

Même manuscrit, page 250.

A l'église de Montbernanchon, à la 3e vitre du chœur.

« Messire Charles de Wignacourt chevalier seigneur dudit
« lieu, d'Ourton, Buigniastre, Bullecourt, gouverneur de
« Binch n'aguerre mari et bail de Delle Marguerite de Poix

« dame de Montbernenchon fondatrice de cette église, mai-
« resse de Richebourg, qui trépassa le 17 juin 1554 a fait faire « cette verrière 1557. » (Ledit seigneur) y estant peint avec sa femme un fils et une fille. (L'écusson de) Poix (est) d'argent à la croix ancrée de sable.

Dans un marbre en la muraille :

« Jean Dumont Roland, au temps, de sa vie, ecuyer sieur du « Montbernenchon du Plouich et de Sevelinghue qui trépassa « le 24 septembre 1430. » Dumont (portait) une face surmontée d'un lion.

Manuscrit n° 886, page 201.

En l'église du Prieuré de Saint-André-lez-Aire, en Artois, sous un marbre il y a cet épitaphe.

« Cy gist messire Pierre de Berghes fieu Monseigneur « Guillaume de Berghes jadis seigneur de Cohem chevalier « qui trépassa l'an de grâce 13.. Cy gist Madame Alise de « Grigny première femme Monseigneur Pierre de Cohem qui « trepassa l'an de grâce 1336 au mois d'octobre. Priez Dieu « pour l'âme. Cy gist Madame Jeanne de Nedonchel dame « de Waudricourt, jadis 2e femme de Monseigneur Messire « Pierre de Cohem qui trépassa l'an de grâce 1360, le 10 « janvier. Priez Dieu pour l'âme. »

Même manuscrit, page 202.

Epitaphe en l'église de Tramecourt en Artois.

« Cy gist Jean de Tramecourt ecuier sieur d'Ivry, Bac-« queol, etca, et Dame Jeane de Monchy sa femme, lesquels « ont pour le bien de leurs âmes et à bonnes intentions fon-« dés en cette chapelle de St Eloy, une messe à perpétuité « tous les jours de l'an, à diacre et sous diacre et délivrer « pour l'ofrande un quartron de coupons de cire et d'aumôs-« ner aux pauvres Grises et Noires (Sœurs) et aux pauvres « prisoniers de la ville de Therouane pour six sols de pain.

« Cette fondation écrite au martirologe de cette église et le-
« tres données par les Doien et Chapitre de Therouane aux
« parens d'iceux fondateurs. Ledit sieur trépassé en juilet
« 1474. Priez Dieu pour leurs âmes. »

Ils ne laissèrent qu'une fille mariée à Jean de la Forge, escuier seigneur d'Eps.

Idem, page 203.

En la même église de Tramecourt en Artois ; épitaphe en marbre.

« Cy gisent nobles et vertueuses personnes Jean de Trame-
« court écuier sieur dudit lieu, Framesel, Grandsart etca et
« demoiselle Isabeau de la Haye Dame de la Prée, la Motte, la
« Follie, le Val, etca, Lesquels pour le salut de leurs âmes et
« de leurs parents ont fondéz en ce lieu tous les jeudy de
« l'an, la messe du très-vénérable St Sacrement ; ils trépassè-
« rent iceluy Seigneur l'an 1540 et icelle 1592. Priez pour
« leurs âmes. » Jean de Tramecourt est représenté à genoux armé de pied en cap, revestu de sa cote d'armes et la Dame son épouse, aussy à genoux, avec un manteau armoié de ses armes party de son marit, et chacun IV quartiers sçavoir :

Tramecourt, Grandsart, Rellyes, Hubert,
Et La Haye, Zegerscapelle, Doülieu, l'Estrée.

Idem, pages 195, 196 et 197.

Epitaphes en l'églisse collégiale de Saint-Pierre à Aire.

« Cy devant gisent honorables personnes Robert *Levolle*,
« Sr de Warnicamp au jour de son trépas Bailly de cette église
« et maïeur de la ville d'Aire et De Françoise *de Fléchin*,
« épouse dudit Robert qui trépassa le 23 aoust *1460*. »

« Cy gist noble et puissant Sr Mr Philippe *de la Viefville*
« en son vivant chevalier Sr de Mamez, Anvin, Watou en
« Flandres et lequel trespassa le 20 de may *1525*. »

« Cy gist noble et puissante Dame Jossine de *Guistelles* en
« son vivant femme de noble et puissant Sr Monss de *Gappa-*

« *mes* Sr de Tannay, et Bomy, et de le Hollandre, chevalier
« conseiller et chambellan de Monsr le duc de Bourgogne et
« son bailly et capitaine d'Aire, Dame desdits lieux, lequel
« trepassa le 13 de janvier *1468*. »

Les quartiers sont :

Ghistelles, Ekelsbech.

Havelin.

Haveskerke, Heule.

Son mary s'appeloit Antoine de *Wissocq*, Sr de Gapasmes, fils d'Anthoine seigneur de Tannay et de Bomy par achat, et de Catherine d'*Abeville* ditte de Bouberck Dame de Gapasmes, qui se remaria à Bon Seignr de *Saveuses*, gouverneur de Béthune. Ledit Antoine Sr de Gapasmes se remaria à Antoinette *le Josne*, fille de Loys, Sr de Contay, gouverneur d'Arras, mort *1492*, et de Jacqueline d'*Ossemont*.

Ladite Jossine de *Ghistelles* étoit fille de *Gautier seignr d'Ekelsbecq* et de Marie de *Haveskercke*.

« Cy gist noble et discrette personne Phes *Grenet*, natif de
« Béthune, en son temps chanoine de cette églisse du nombre
« des quatorze qui décéda le 2e décembre 1568. »

Idem, page 242.

A l'abbaye de Ruisseauville.

A la maîtresse vitre est écrit : « Monimenti cum loco illus-
« trissimi Domini Gramelini de *Créquy* hujus monasterii
« fundatoris hanc vitriam fenestram posuit reverendissimus
« in Christo pater Dominus Philippus *de Lannoy* hujus eccle-
« siæ restaurator, obiit dictus abbas 1614. » — Près du fonds de ladite église y a deux tombes fort élevées de marbre représentans des seigneurs de Créquy, et à l'une d'icelle est écrit :

« Icy gist sire Bauduin de Crecquy, etc. »

Idem, pages 248 et 249.

A l'abaye de Chocque-lez-Béthune.

A la main gauche du chœur, dans une chapelle, un tableau

funèbre : « En cette chapelle gisent Jean et Jacques *de Bel-*
« *valet*, écuyer, père et fils, successivement seigneur dudit
« Belvalet, hommes d'armes des ordonnances sous noble sieur
« messire *Adrien de Croy*, comte du Roeux, et auprès d'eux
« D^lle^ Françoise *Tesson* 2e femme audit Jean, et décéda icelle
« Dame 1553, et Jacques au Noël 1554, et iceluy Jean en 1555
« au mois de juin, après avoir servi 14 ans Sa Majesté Impé-
« riale. » Derrière eux étoient représentés 5 fils et 2 filles
vestus en gens nobles.

A la 2e vitre du cloître les armes de Bernemicourt accollé
de l'ordre de Saint-Jacques.

Bernemicourt. — *Bonnières*, écartelé de *Nœufville.* — *Tamise.* — *Hemstede.*

A la 3e vitre du cloître.

Tramerie. — *Monchy.* — *Goy*, d'argent à l'aigle de sable
écartelé de *Lens.* — *du Bois*, écartelé de *Lens.*

A la 4e vitre.

Assignies. — *Barbançon.* — *Launay.* — *Tourmignies.*

A la 5e vitre.

Loyaucourt. — *Commine.* — *Maulde.* — *Lichtervelde.*

A la 6e vitre.

Tesson, écartelé. — *Oresmiaulx*, d'argent écartelé de sable.
— *Tannay*, d'azur à 2 bandes d'or. — *Habarcq*, écartelé
d'argent à la bande et six billettes de sable en orle.

A la 7e vitre.

Du Plouich, d'argent à 3 bandes d'azur. — *Delbaltée*, 3
merlettes de sable en chef. — *Selles*, de gueules au chef
d'hermines chargé de 3 merlettes de sable. — *Volle*, d'argent
à la bande de gueules surmonté d'un lion d'azur.

Idem, page 386.

Au Bois-Bernard en Artois.

« Cy gist Artus de *Liencourt* écuier seigneur du Bois-Ber-
« nard et d'Opy, de Grandcourdel et Grancourt en partie qui

« trepassa 1573, 18 octobre, et aussy madame Anne Mahieu
« fille de Guillaume seigneur de Bosquiau. »

Idem, page 117.

A Fauquemberghe prèz de Renty, païz d'Arthois.

A la deuxième vitre de l'église paroissiale, les armes de Ligne orné du collier de l'ordre de la Thoison d'or, le casque timbré du cimier de cette maison, avec cette inscription.

« Messire *Lamoral* prince de *Ligne* comte de Fauquembergh
« baron de Wassenaer, Bellœil, Ville, etc , chevalier de l'or-
« dre de la Thoison d'or, gouverneur et capitaine général
« d'Arthois et haute et puissante *Marie de Melun* sa compa-
« gne princesse d'Epinois marquise de Roubais, baronne
« d'Anthoing etca. » (1618).

16 quartiers.

Ligne,	*Luxembourg,*	*Melun,*	*Luxembourg,*
Wassenair,	*Egmont,*	*Foix,*	*Albret,*
Lalaing,	*Luxembourg,*	*Werchin,*	*Luxembourg,*
Rennebourg,	*Culembourg,*	*Vergy,*	*Rochechouart.*

Idem, page 226.

A l'église de Mamez, bailliage d'Aire.

A la première vitre au chœur à gauche en entrant où se trouvent ces quartiers,

1 d'Estourmel.— 2 d'Estourmel.— 3 Baillœul.— 4 Clèves.— 5 La Viefville.— 6 Auny.— 7 Nédonchel. — 8 Haveskercke.

A la 2e vitre.

d'Estourmel,	*Barbençon,*	*d'Estourmel,*	*Noyelles-Vion.*
Bailleul,	*Walle,*	*Clèves,*	*Lichtervelde.*

Le casque couronné ; le cimier ou cigne entre deux aigles ; suports deux aigles tenans deux bannières l'une de Doux-lieu et l'autre d'or au treschœur de sinople, sur le tout une bande de gueules chargée de 3 anneaux d'or. — 1604,

Dans ledit chœur un tableau funèbre avec les quartiers

1 La Viefville. — *2 Bourgogne,* au 1[er] et 4 Bourgogne moderne, au 2[e] Brabant, au 3[e] Limbourg. — *3 Monceau,* alias Auxy. — *4 Belloy,* d'argent à 2 bandes de gueules. — *5 Nédonchel.* — *6 Monchy,* à l'orle d'or. — *7 Haveskercke.* — *8 Verquignœul.*

Le cimier de la Viefville, une tête et col de griffon entre deux ailes.

Idem, page 226.

A Witre près d'Aire, dont dépend le hameau et seigneurie de Before.

Se trouvent les armes de Berghes S[t] Winocq : le casque couronné ; le cimier, le col d'un cocq entre deux ailes de sable, becqué et cretté de gueules, les quartiers sont :

1 Berghes S[t] Winocq. — *2 Haveskercke.* — *3 du Bois,* écartelé de *Lens.* — *4 Tramecourt.*

Les suports deux griffons, l'homme en cote d'armes avec S[t] Jean derrière luy, derrière la femme est Saint-Adrien avec ces quartiers.

Mastain, brisé en chef d'une vivre d'or.— *Flandres,* Drinckam.— *Lannoy,* brisé en cœur d'*Enne.*— *Barbençon.*

A Saint-Martin au faubourg de Térouane.

A la première verrière à la droite en entrant : « Guillaume « Wandolre bourgeois de la ville d'Aire et D[elle] Jeanne Par- « mentier sa femme ont donné cette verrière en 1611. »

Wandolre, d'or semé de lys d'azur au lion de gueules,— *Parmentier,* d'argent au chevron de gueules et 3 palmes de sinople.

Pour extrait conforme,

GEORGES VALLÉE,

Membre correspondant.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 août 1875.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président donne connaissance de la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et parvenus depuis la séance du mois de juillet, soit à titre d'hommages, soit en échange. Elle est ainsi qu'il suit :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1875.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie, année 1875, n° 2.

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, année 1873, 34e livraison.

Bulletin de la Société de Statistique, sciences, lettres et arts, du département des Deux-Sèvres, n° 4, avril 1875.

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, tome XI, 1re et 2e livr.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, XVIIe vol. 1871-1872.

Mémoires de la Société Académique d'Archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome IX, 1re partie.

Mémoires de la Société des Sciences et lettres de Loir-et-Cher, tome IX, 1re partie, 1874-1875.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1873.

Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace, nos 1 et 2. (Procès-verbaux).

L'Investigateur ; journal de la Société des Études historiques, 41e année, mars et avril 1875.

Répertoire archéologique du département de la Nièvre, par M. le comte de Soultrait.

Revue des Sociétes savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, 5e série, tome VIII, novembre et décembre 1874.

Fresques Romanes découvertes au château des comtes de Hainaut, à Mons, par Louis Dosveld.

Mittheilungen der kais und konigl. Geographischen Gesellschaft in Wien 1874, XVII. ban (des neuen Folge VII). Redigiert von ihren Generalsecretar M. A. Becker.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, n° 4, avril 1875.

Le Secrétaire général a la parole pour dépouiller la correspondance :

1° M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, annonce que, par arrêté en date du 19 juil-

let 1875, il accorde une allocation de 300 fr., à la Société des Antiquaires de la Morinie.

— Le Secrétaire général fait connaître qu'il a remercié immédiatement M. le Ministre, et lui a indiqué le nom du trésorier de la société, pour la délivrance du mandat.

2° La Société d'Agriculture, sciences et arts de Douai, accuse réception de la 93e livraison du Bulletin.

3° Le Secrétaire archiviste de l'Académie des sciences et des lettres de Lyon, réclame des livraisons du Bulletin historique manquant à la collection de cette compagnie savante. — Accordé.

4° Le Comité Archéologique de Senlis, demande à entrer en voie d'échange de publications avec la Société des Antiquaires de la Morinie. — L'assemblée décide que le Comité Archéologique de Senlis sera inscrit au nombre des sociétés correspondantes, et que le XIVe volume de ses Mémoires lui sera envoyé.

5° Envoi par le Comité Archéologique de Senlis, d'une somme de vingt francs, comme souscription au projet d'érection de la statue de Suger, sur une des places de Saint-Omer. — Remercîments.

6° Envoi d'une somme de cinquante francs pour le même objet, par la Société d'Agriculture, sciences et arts de Douai. — Remercîments.

7° Le Secrétaire de la Société Archéologique de l'Orléanais fait connaître que, si cette compagnie n'a point encore répondu à l'appel de la Société des Antiquaires de la Morinie au sujet de la statue de Suger, c'est que plusieurs de ses membres n'ont pas voulu laisser prescrire les droits de la ville de Toury, vieille cité de l'Orléanais, qui prétend aussi à l'honneur d'avoir vu naître ce grand homme d'État. Le lieu de naissance de Suger étant fort controversé, ledit Secrétaire demande si, en prenant l'initiative de l'érection d'une statue à Suger, la Société des Antiquaires de la Morinie a découvert quelque document nouveau, ou mis au jour un ensemble de

preuves qui puisse avancer la solution d'un problème historique si digne d'intérêt. — L'assemblée invite son Secrétaire à répondre, que la Société n'a découvert aucun nouveau document qui put trancher la question d'une manière définitive, qu'en prenant l'initiative d'un projet d'érection d'une statue à Suger, sur une des places publiques de Saint-Omer, elle n'a fait qu'agir en vertu d'une tradition constante, qui attribue à cette ville l'honneur de l'avoir vu naître, tradition contre laquelle il ne s'est élevé aucune réclamation sérieuse, et qui a été même consacrée par une médaille de la galerie des grands hommes ; qu'en un mot elle n'a fait qu'user de cet axiôme de droit : *Possession vaut titre.*

8º Le Conservateur de la Bibliothèque publique de Marseille demande que la Société veuille bien accorder un exemplaire de ses publications, pour être placé sur les rayons de ladite bibliothèque. — Accordé, moins les trois premiers volumes des Mémoires.

9º M. Dosveld, membre du Cercle Archéologique de Mons, communique quelques extraits d'un *Inventaire des archives du Conseil d'État et de l'Audience de S. M., depuis 1684 jusqu'en 1690, dressé en 1749 par le secrétaire de S. M. sr Dirix*, extraits concernant Saint-Omer. — Remercîments et dépôt aux archives.

Le même correspondant, dans une autre lettre, fait connaître qu'il a trouvé un document constatant que J. Dubrœucq, dit le Vieux, était né au commencement du XVIe siècle, et décédé en 1582. C'est ce même Dubrœucq qui est l'auteur du monument d'Eustache de Croy.

9º M. G. Vallée, membre correspondant à Saint-Georges, près Hesdin, fait part de la mort du général Tripier, qui figurait aussi sur la liste des correspondants de la Société. — L'assemblée rend un juste hommage à la mémoire du général Tripier. Elle se rappelle, bien qu'ils n'aient pas été faits pour elle, les travaux de l'honorable membre sur les ports de la Manche, sa belle *Histoire de la Fortification*, ses nombreu-

ses études militaires et civiles, qui lui donneront une place après les Vauban, les Carnot, les Montalembert. Elle s'associe à la douleur que tous éprouveront de la perte d'un homme de bien, qui s'est toujours montré digne de l'admiration de ses contemporains, et qui n'a pas hésité, malgré son âge, à mettre son expérience et ses talents militaires au service de la patrie en danger, au moment de la cruelle guerre de 1870.

10° M. de Marsy, correspondant à Compiègne, signale un document sur Éperlecques, qui figurait dans une vente de livres faite récemment à Paris, et dont voici l'indication :

« Ce sont les comptes pour la réparation d'un moulin à eau « dépendant du vivier d'Esprelecque brûlé par les Anglais, « pour les travaux de curage du vivier, et pour la restauration « du pont sur la rivière dudit vivier. *Rouleau sur parchemin « de 1368, d'une mesure de deux mètres.* »

Le même correspondant signale également une pièce intéressante, figurant à l'exposition de géographie, à Paris, et appartenant à M. Fréd. Muller, libraire, à Amsterdam. Cette pièce qui porte le n° 107 du catalogue est intitulée : *Siége de Térouanne en 1553 par Charles-Quint : vue de la ville et plan du siége.* Elle se compose de quatre gravures sur bois, sur autant de feuilles, avec son inscription en hollandais et le monogramme C. T. du graveur *C. Teunissen.* Chaque feuille a 275 mill. sur 355 mill. D'après le catalogue, cette pièce serait *rarissime*, probablement *unique et non décrite.*

11° M. l'abbé Robert, curé de Grigny, près Hesdin, membre correspondant, envoie une souscription de cinq francs pour la statue de Suger. — Remercîments.

12° Le même membre envoie l'inscription de la cloche de Fillièvres, que lui a communiquée M. X. Caron, curé-doyen de Fillièvres, et qu'il destinait à être insérée dans sa notice sur les cloches. — Cette notice étant déjà imprimée, l'assemblée décide l'insertion de ce document au procès-verbal. En voici la reproduction :

« La cloche de Fillièvres a un poids de 1,578 kil. 500 gr. et un battant de 40 kil. — Voici l'inscription quelle porte :

« J'appartiens à l'église de Fillièvres, j'ai été bénie par Me Nicolas Coille, prêtre curé et doien en chrestienneté du district dudit Fillièvres, assisté de Me Sebastien Lecomte, prêtre son vicaire. Je suis nommée Isabelle par messire Gaspart Bernard Jean Dominique de Villegas, chevalier comte de St Pierre, seigneur de la terre baronie et haute justice dud. Fillièvres appendances et dépendances, vicomte de La Thieuloi, baron de Rivière, Sr de Kuiskoste, Gem Horem, Ham, Religem, Bibor, Wachin et d'autres lieux, et par dame Isabelle Marguerite Théodore Joseph née Vanderban, comtesse, vicomtesse, baronne et dame desdits lieux, son épouse.

« Alexandre Dominique Engramelle, bailly et recevr dudit Fillièvres. 1763. »

13° M. E. Fourdin, archiviste de la ville d'Ath (Belgique), envoie quelques extraits des comptes de la Mussarderie de la ville d'Ath. — Remercîments et dépôt aux archives.

14° M. A. Basset, demeurant à Paris, expose à la Société que, parmi les papiers laissés par son beau-père, M. Aug. Allexandre, dont le père avait exercé diverses fonctions dans le Nord de la France, se trouvent un manuscrit sur l'histoire de l'Artois et de la Morinie depuis la conquête de ces contrées par les Romains jusqu'à nos jours, et une quantité de notes et de documents concernant l'Artois et le Pas-de-Calais, produit des recherches de ces deux Messieurs pendant quarante ans. Il demande si la Société des Antiquaires de la Morinie serait disposée à publier ce manuscrit, qu'il mettrait dans ce cas à sa disposition ainsi que les autres documents dont il parle et qui sont en sa possession. — Il a été répondu que la Société, avant de prendre aucune décision relativement à l'impression, aurait besoin de voir le manuscrit, si on veut bien le lui confier.— M. Basset ayant fait connaître qu'il est prêt à remettre ledit manuscrit à la personne qui lui sera désignée, il est décidé qu'on le fera prendre à son domicile par la première occasion sûre qui se présentera.

— M. Georges Vallée envoie une note contenant deux do-

cuments inédits sur Dom Joseph Doye, prieur de Saint-Georges-lès-Hesdin, nommé par Louis XIV, le 31 octobre 1714, coadjuteur de l'abbé de Blangy. Le premier est une inscription gravée au-dessous d'une niche vide, dans le cimetière de Saint-Georges, à la hauteur du chœur de l'Eglise. En voici la reproduction :

S... NICOLAS
DE TOLLENTIN
PRIEZ POVR NOVS
1692. D IOSEPH D'OYE

Le second est une note manuscrite qui accompagne un livre donné en prix au collége d'Hesdin, la 5 août 1676. Le libellé de cette note est ainsi qu'il suit :

Ex magnificentia illustrissimi domini Domni d'Oye prioris San-Georgiani et magni administratoris abbatiæ Aquicinctinæ, musarum Hesdiniensium in collegio societatis Jesu hoc anno agonothetæ, ingenuus adolescens Antonius Prevost, præmium secundum solutæ orationis grecæ in tertiâ ejusdem collegii classe, consequutus est ; in theatro maximo omnium concursu ac plausu, anno salutis 1676 die 5a augusti.

Cujus rei fidem facio chirographo meo sigilloque collegii.

M. Marchant
Studiorum præfectus.

Cette note constate, qu'à cette époque, D. Joseph Doye cumulait encore les fonctions de grand prieur d'Anchin, et de prieur de Saint-Georges pour lesquelles il opta définitivement.

Remercîments et dépôt aux archives.

— M. Georges Vallée envoie encore une série d'inscriptions extraites du manuscrit n° 886 de la bibliothèque de Douai. — Cet envoi sera joint aux précédents.

— Le Secrétaire général donne ensuite lecture d'un rapport dressé par M. Pagart d'Hermansart, secrétaire archiviste, aujourd'hui absent de la séance, sur l'état de la bibliothèque de la Société. Cette lecture est écoutée avec un religieux intérêt



par l'assemblée, qui donne son entière approbation aux mesures proposées par notre honorable collègue, mesures formant le corollaire indispensable de la réorganisation de notre bibliothèque. Ces dispositions sont les suivantes :

1° Aucun membre ne pourra emporter un ouvrage récemment reçu par la Société, avant qu'il n'ait été revêtu du timbre de la Compagnie, catalogué et numéroté.

2° Tout membre titulaire ou correspondant qui fait imprimer à part des exemplaires d'un travail publié dans les Mémoires ou Bulletins de la Compagnie, devra faire indiquer, par une mention mise sur la couverture, et en note à la première ou la dernière page, le n° du volume ou de la livraison du bulletin d'où l'extrait a été fait.

3° Tout membre qui fera publier à part un ouvrage rentrant dans les études que la Société a pour objet, sera invité à en déposer un exemplaire dans la bibliothèque de la Compagnie.

— La parole est ensuite accordée à M. F. de Monnecove pour lire un compte-rendu sommaire des séances du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, qui ont eu lieu à la Sorbonne le 30 mars et les 1er et 2 avril 1875, et auxquelles il a assisté comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il s'exprime en ces termes :

Messieurs,

« Le Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements s'est ouvert à Paris, à la Sorbonne, le mercredi 31 mars 1875 ; j'y ai assisté, comme délégué de la Société des Antiquaires de la Morinie, afin de remplir le mandat qu'elle avait bien voulu me confier, et j'ai entendu de nombreuses lectures, tant à la section d'histoire et de philologie, qu'à la section d'archéologie ; je me bornerai à vous entretenir de celles qui m'ont paru les plus intéressantes pour notre Société.

« Dans la section d'histoire et de philologie, présidée par M. Léopold Delisle, de l'Institut, M. Eugène de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, a complété son travail de l'année dernière, sur l'institution et les vicissitudes du Puy-des-Palinods, fondé à Dieppe, en l'honneur de la Sainte-Vierge.

« Notre collègue, M. de Lauwereyns de Roosendaele, a bien

voulu me confier, pour la lire, une notice sur les Idées, les Mœurs et les Institutions à Saint-Omer, au quinzième siècle, étudiées dans les épisodes d'une Sédition bourgeoise (1467-1468) ; ce travail sera bientôt imprimé, et il sera aussi sympathiquement accueilli parmi nous qu'il l'a été à la Sorbonne.

« M. Marc, de l'Académie de Clermont-Ferrand, a traité de la poésie provinciale, et des auteurs qui chantent les mœurs, les légendes de leur province, leurs souvenirs de jeunesse, en un mot leur pays natal. Les Sociétés savantes leur sont très-utiles par leurs travaux, et il serait à désirer qu'elles prissent leurs sujets de prix de poésie dans l'histoire locale, dont elles réunissent, conservent et publient les principaux éléments.

« M. Deseille, secrétaire de la Société Académique de Boulogne-sur-mer, a lu une étude sur les communes du Nord, lors du désastre d'Azincourt, et sur les relations des bonnes villes de la région, en 1415-1416. Il montre les rapports établis entre les villes voisines et l'aide réciproque qu'elles se prêtaient pour résister aux « anemis du Roialme. »

« C'est du fond même de l'abîme où notre pays était tombé, sous « le poids de l'invasion la plus humiliante, que jaillit, avec la vi- « gueur surhumaine d'un sentiment sacré, l'idée de patrie, le dé- « vouement au sol natal incarné dans Jehane Darc, le bon génie de « la France malheureuse. »

« M. Mayeux, de la Société archéologique et historique de Château-Thierry, a présenté un essai de glossaire local ou recueil de mots patois et de locutions en usage dans cet arrondissement. Ces vestiges du langage de nos pères tendent chaque jour à disparaître, et il importe de les recueillir ; le cadre adopté par M. Mayeux est un excellent modèle.

« Dans la section d'archéologie, présidée par M. Léon Renier, de l'Institut, remplaçant M. le marquis de Lagrange, de l'Institut, M. Vimont, de l'Académie de Clermont-Ferrand, a fait une communication des plus remarquables sur les fouilles archéologiques exécutées au sommet du Puy-de-Dôme, et qui ont amené la découverte des substructions d'un temple important élevé à Mercure, la principale divinité de la Gaule, non point par les Arvernes seuls, mais vraisemblablement par toute la Gaule.

« M. Godard-Faultrier, de la Société d'Agriculture, sciences et

arts d'Angers, a donné lecture de la suite de son mémoire sur les fouilles des Châtelliers de Frémur : c'est une excellente description d'un établissement balnéaire de l'époque romaine.

« M. Morel de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Marne, a lu la description d'une sépulture de l'âge de bronze, fort intéressante pour les explorateurs de notre région.

« M. Adolphe de Beaulaincourt, l'un de nos correspondants, a présenté une note curieuse sur les découvertes faites à Vaudricourt, particulièrement dans un puits antique en maçonnerie de grès ; ce travail doit être imprimé prochainement.

« M. de Laugardière, de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges, a donné lecture d'un mémoire sur les sépultures de l'époque romaine, de Fontillet, à Berry-Pouy (Cher) ; ces fouilles, faites selon les vrais principes, ont été fort clairement exposées et ont donné des résultats importants.

« Après les séances des sections, qui ont duré trois jours, remplis par des lectures, des communications et des discussions très-intéressantes, les récompenses ont été décernées dans une séance générale, présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. Les rapports sur les concours des Sociétés savantes, en 1875, ont été présentés par M. Hippeau, pour la section d'histoire et de philologie, et par M. Chabouillet, pour la section d'archéologie. Nous avons eu la satisfaction de voir décerner la décoration d'officier de l'Instruction publique à M. le chanoine Van Drival, à Arras, et celle d'officier d'Académie à M. le chanoine Auber, à Poitiers, que nous comptons tous les deux au nombre de nos correspondants. »

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 6 novembre 1875.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté, sauf en ce qui concerne le plan de Thérouanne dont il est question, et au sujet duquel M. F. de Monnecove présente les observations suivantes :

En 1872, j'ai vu la pièce dont il s'agit dans la collection de M. Frédéric Muller, libraire, à Amsterdam, et j'ai pu l'étudier à loisir, grâce à son obligeance.

C'est une gravure sur bois, en quatre feuilles oblongues, ayant chacune 275 millimètres de hauteur sur 355 millimètres de largeur, dont la réunion forme une composition entourée d'un filet. Elle est due au graveur Cornélis Tennissen, plus connu sous le nom de Cornélis Anthoniszoon, qui fit, en 1544, le grand plan d'Amsterdam, en 12 feuilles grand in-f°.

Cet exemplaire, que je crois unique, est décrit dans l'ouvrage intitulé : *Beredeneerde beschryving van Nederlandsche historie platen, zinneprenten en historische kaarten, door F. Muller te Amsterdam* : ou Description raisonnée d'estampes et de cartes historiques, représentant ensemble l'histoire des Pays-Bas, recueillies, arrangées, décrites par F. Muller, à Amsterdam.

(1re livraison, page 37, années 100 à 1625, d'un catalogue dont deux livraisons seulement sont publiées, allant jusqu'en 1702 et comprenant 3030 numéros). Il a été acheté 112 florins à la vente de la collection de M. Munniks Van Cleef, en 1860.

Voici la description des quatre feuilles, telle que je l'ai rédigée en ayant l'original sous les yeux.

1re feuille ; du haut à gauche.

En haut, à droite, de manière à former le centre de toute la composition se trouve une banderolle, avec cette inscription : « *Dit is het belech van Terwaen gheconterfeit na tatleven* » (ceci est le siége de Térouane représenté au vif) ; au centre on voit la ville avec un profil très-détaillé de la cathédrale ; — à gauche un camp entou-

rant un château-fort et une batterie sur une hauteur, avec un cartouche carré et vide ; — en bas, sous la cathédrale, une hauteur avec une abbaye ruinée et une batterie, et en dessous deux cartouches carrés et vides ; — dans l'angle gauche inférieur, un petit cartouche carré porte le mot « OEST » (Est).

2e feuille ; du haut à droite.

En haut, à droite, la marque et les initiales du graveur ; — en haut, à gauche, un petit cartouche carré portant le mot « SUYDEN » (Sud) ; — en bas, à droite, un petit cartouche carré porte le mot : « WEST » (Ouest), au-dessous se trouve un château-fort ; — vers le milieu une colonne de cavalerie française (reconnaissable à un étendard fleurdelisé) est repoussée par la cavalerie de M. de Molenbays et se retire vers le sud ; — au centre le reste de la ville et la suite de la hauteur où se trouve l'abbaye, avec un camp et une nouvelle batterie.

3e feuille ; du bas à gauche.

Au centre l'armée assiégeante ; — en haut, à droite, un camp au milieu duquel un cartouche carré porte ces mots : « *Graue de Espinoys* » (comte d'Espinoys) ; — en haut, à gauche, un camp ; — en bas la cavalerie de M. de Molenbays.

4e feuille ; du bas à droite.

A droite, un camp, au milieu duquel un cartouche carré porte ces mots : « *Dit is het Neederlantsche leegher Myen heer van Bredenro capiteyn* » (ceci est l'armée des Pays-Bas de Monsieur de Brederode capitaine) ; — en bas, à droite, un camp, au milieu duquel est une tour et un cartouche carré portant ces mots : « *Hier leyt groete miter leegher ende Mynheer van Molenbays rytmeester* » (ici est campée la grande armée de cavalerie et de Monsieur de Molenbays capitaine de cavalerie) ; — dans l'angle gauche inférieur un petit cartouche carré porte le mot : « NOERDEN » (Nord).

Quel est celui des siéges de Thérouanne auquel cette estampe se rapporte ? Il n'est pas étonnant que son heureux possesseur n'ait songé qu'à la catastrophe qui engloutit la vieille cité des Morins ; et la date de 1553, assignée à cette gravure, dans le catalogue de M. Muenks Van Cleef, lui est restée dans celui de M. Frédéric Muller. Mais alors, comment comprendre que plusieurs parties soient

restées inachevées, notamment trois cartouches dans la 1re feuille, et surtout comment admettre qu'on ne connaisse pas d'autre exemplaire d'une pièce destinée à reproduire l'un des événements les plus retentissants du XVIe siècle ?

En outre un cartouche placé au milieu d'un camp, dans la 3e feuille, renferme le nom du comte d'Espinoys, et deux cartouches, placés chacun au milieu d'un camp, dans la 4e feuille, renferment les noms, l'un de M. de Brederode, l'autre de M. de Molenbays ; or ces noms ne figurent point parmi ceux des chefs de l'armée impériale qui assiégeait Thérouanne en 1553, mais ils sont ceux des officiers les plus marquants de l'armée que Charles-Quint envoya devant Thérouanne, le 27 juin 1537, et qui dut lever le siége de cette ville, après la trève conclue à Bomy, le 30 juillet 1537. Le combat de cavalerie qu'on remarque dans la 2e feuille, rappelle l'engagement qui eut lieu le 6 juillet, à Enguinegatte, et dans lequel le maréchal d'Annebaut fut fait prisonnier, après avoir ravitaillé Thérouanne.

Je propose donc de restituer à cette intéressante estampe sa véritable date, et de la considérer comme représentant le siége de Thérouanne en 1537. De cette manière tout s'explique ; gravée pendant le siége ou peu de temps auparavant elle est restée incomplète, parce qu'elle devait recevoir des noms ou des dates ; elle n'a été tirée qu'en épreuve ; enfin elle a dû être supprimée, puisque la levée du siége fut une conclusion pénible et imprévue pour les assiégeants. Dans ces conditions elle est rarissime et elle présente le plus grand intérêt pour notre histoire locale.

M. le Président fait connaître à la compagnie la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance, soit à titre d'échange soit comme hommages. Cette liste est comme suit :

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. Ier, 2e livr.

Les Fiefs du comté de Namur, publiés par M. Stanislas Bormans, 1re livraison, XIIIe et XIVe siècles.

Annales de la Société Historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre. t. VI, 3e et 4e livraisons.

Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais, t. VI, no 84, 1875.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, XXIXe volume (9e de la 2e série), 1875.

Bulletin de la Société de Statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nos 5 et 6, mai et juin 1873.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 11e série, t. XV ; XXIIIe tome de la collection, 1er trimestre de 1875.

Bulletin des Commissions royales, d'art et d'archéologie de Belgique, 13e année, 5e à 12e livraisons.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), nos 6, 7, juin et juillet 1875, 16e année.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres 1875.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 35e livraison, 1875.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 3e et 4e livraisons, tome XXXVI, 1875.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (classe des lettres), tome XVI.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXXIII, 1re partie.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 4e série, 1re partie, t. VII, 125e année.

Mémoires de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts d'Arras, 11e série, t, VII.

Mémoires de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3e série, t I et II.

Mémoires de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais, t. XIII.

Mémoires de la Société des Sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 3e série, t. X.

Société Académique de Saint-Quentin, 3e série, t. XII.

Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace, no 3. (Procès-verbaux).

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val-d'Isère, 3e volume, 1re livraison.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, 27 année, t. XXVIII, nos 4, 5, 6, 7, avril, mai, juin et juillet 1875.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. Ier, janvier et février 1875.

Indicateur de l'Archéologue, bulletin mensuel illustré, nos 23, 24, novembre et décembre 1874.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 41e année, nos 3 et 4, mai, juin, juillet, août 1875.

Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, publié par la Commission départementale des Monuments historiques (arrondissement de Montreuil).

L'Hôpital Saint-Jacques à Ath, notice historique, par Emm. Fourdin.

Lettre à un curieux de curiosités, par M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne.

Notice sur l'aqueduc romain de Sens, par MM. Juilliot et Belgrand.

Société Archéologique de Sens, Musée Gallo-Romain de Sens, 2e partie, table des 10 planches qui la composent.

Notes sur le canton de Fauquembergues, pour 1875, par M. F. de Monnecove.

Le Secrétaire général a la parole pour le dépouillement de la correspondance.

— M. le Ministre de l'Instruction publique, accuse réception de l'envoi qui lui a été fait de la 94e livraison du Bulletin, pour les sociétés correspondantes, et la bibliothèque des sociétés savantes.

— M. le Président de la Société Archéologique de Sens, remercie de l'envoi des volumes qui manquaient à la collection de la dite société.

— M. le Président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, fait connaître, par une circulaire, les

publications de la dite société dont elle peut disposer, et qu'elle offre aux sociétés correspondantes qui ne les posséderaient pas encore dans leurs bibliothèques.

— La Société Académique de Saint-Quentin, envoie le programme des questions mises au concours pour l'année 1876.

— Envoi par la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, des conditions du concours pour le prix quinquennal, fondé par M. le marquis de Saint-Senne, à décerner au meilleur travail sur l'histoire de la Bourgogne.

— L'Académie nationale de Reims, envoie le programme de ses concours pour les années 1876 et 1877.

— M. Preux, procureur général à Limoges, membre correspondant, communique des observations très intéressantes sur la cloche de Grigny, mentionnée par M. l'abbé Robert dans son travail sur les cloches. — La compagnie écoute avec la plus grande attention la lecture de ces observations et décide qu'elles seront reproduites intégralement dans le procès-verbal. — En voici la teneur :

Le dernier numéro du bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie contient, dans l'étude de M. l'abbé Robert, sur les cloches, l'inscription et une courte note sur celle de l'église de Grigny. Ce petit monument ayant été acheté par le musée de Douai et s'y trouvant aujourd'hui déposé, les antiquaires de la localité ont été plus à même de l'étudier que M. le curé de Grigny. Je crois pouvoir faire quelques rectifications et quelques additions à la description de l'érudit ecclésiastique qui l'a, le premier, fait connaître.

Voici tout d'abord la copie exacte de l'inscription qui n'est point en latin mais en français.

✠ *lā ∘ M ∘ CCCC ∘ Z ∘ XLII ∘ fīrēt ∘ n ∘ de ∘ fossevx ∘ abbe ∘ Z ∘ conuēt ∘ de ∘ cheēs ∘ Z ∘ me ∘ leua ∘ y ∘ de ∘ falquēb'gue ∘ margite ∘ de ∘ urecbes ∘ se ∘ fē ∘*

Au bas : ∘ *d* ∘ *iehan* ∘ *le* ∘ *grant* ∘ *d* ∘ *mikule* ∘ *de sains* ∘

Ce qu'il faut lire, ce me semble :
L'an MCCCC et 42 firent *n* de Fosseux abbé et couvent de chéens

et me leva y (yves ?) de Falquembergue Marguerite de Vrecbos sa femme, etc.

La signification de cette légende est d'ailleurs la même que celle donnée par M. l'abbé Robert. Ses erreurs de lecture proviennent probablement de ce qu'il n'a pas tenu compte suffisamment :

1° De la rosace en relief dans un losange, qui sépare tous les mots ;

2° Du signe -⌒- indicatif des abréviations, qui est ordinairement placé entre les filets séparatifs des lignes de l'inscription.

Que furent l'abbé *n*, de Fosseux et le couvent de *chéens ?* Telle est la question qui se pose ensuite naturellement et que l'auteur de la notice n'a pas résolue. Je crois être arrivé à la solution de ce petit problème.

Très évidemment d'abord le mot *céens* ne désigne pas Grigny qui n'a jamais eu, que je sache, ni abbaye, ni couvent, ni abbés. Mais la cloche porte en divers points de la légende et notamment entre les mots *de* et *cheés*, des empreintes en relief qui vont nous servir de guides ; car ce sont des empreintes sigillaires.

La plus grande est circulaire. Elle offre dans le champ un personnage tenant un bâton ou bourdon à la main et coiffé d'un large chapeau à fond rond. On distingue encore des traces de légende en minuscules gothiques.

Non loin de ce sceau on trouve un signet ; il n'offre qu'un écusson écartelé, sur le premier quartier duquel on reconnait des fasces ou un burelé. Or la famille artésienne *de Fosseux* porte, de gueules à 3 jumelles d'argent. C'est donc le signet de l'abbé.

La 3e empreinte se trouve à la seconde ligne ; elle est de petite dimension, octogonale, à légende gothique minuscule On croit voir dans le champ un buste nimbé. Ce doit être le contre sceau de l'abbaye.

Dès le premier examen j'ai été frappé de la ressemblance du personnage représenté sur le sceau du monastère recherché, avec le *saint Josse* des médailles de piété frappées à Montreuil il y a quelques années.

Cherchons donc si une des deux abbayes existant en Ponthieu sous l'invocation de saint Josse, était régie en 1442 par un prélat du nom de Nicolas ou Nicaise de Fosseux. — L'ouvrage de M. de Calonne ne nous en fournit point pour Saint-Josse-au-Bois (Dommar-

tin). Mais le *Gallia christiana*, t. X, p. 1294, au diocèse d'Amiens, énumère parmi les abbés de *Saint-Josse-sur-mer* (S. Judocus supra mare).

40 Nicolaus II *des Fosseux*, anno 1425.

41 Wido II (sans nom de famille), anno 1430.

42 Nicolaus III (sans nom de famille), occurrit in relatione cujusdam miraculi factà *1444*.

43 Guillelmus II, anno 1451.

44 Johannes II de Vaulx (qui prêta serment au roi en 1464), etc

Enfin, en regardant très attentivement l'empreinte du sceau sur le bronze, on y lit nettement à la fin : *Su. mare*, ce qui achève la démonstration. On peut donc en résumé conclure :

Que la cloche décrite par M. l'abbé Robert fut fondue en 1442, pour l'église de l'abbaye de Saint-Josse-sur-mer, sous l'abbé Nicolas III, lequel s'appelait *de Fosseux* comme son prédécesseur médiat, dont il était peut-être le neveu ou le filleul. On complète même, en passant, le *Gallia christiana* sur le 42e prélat.

Une dernière particularité rend cette cloche intéressante. A la suite des noms que nous supposons ceux des fondeurs on voit plusieurs empreintes en relief.

Les deux premières et la dernière semblent des pièces de monnaie frustes, imprimées à plat dans le moule ; la 3e offre manifestement la bague abbatiale, imprimée de champ ; et la 4e, l'anneau nuptial, probablement de Marguerite de Vrecbos ou Vertbois.

Enfin les moulages de deux antiques amulettes de piété, en plomb, ornent les flancs de cette cloche, rare spécimen dont je suis heureux d'avoir vu notre musée s'enrichir.

— M. J. Lion, membre correspondant à Paris, communique à la Société l'empreinte d'un sceau trouvé dans les ruines du château de Vieil-Hesdin et aujourd'hui en la possession de M. Normand, architecte à Hesdin. Ce sceau, de petite dimension, et de forme circulaire, porte un écusson arrondi à la partie inférieure, et ayant un chevron et une étoile à cinq pointes en abîme : il est accompagné de la légende S.IEHAN. LE.VASSEVR. en minuscules gothiques. M. Lion accompagne son envoi de quelques observations qu'il a paru utile de reproduire.

Ce scel appartient à Jehan le Vasseur, sergent au bailliage de Hesdin, vers 1390.

Ce Jehan le Vasseur possédait à Hesdin un hôtel qui s'appelait : Hôtel des Quatre-fils-Aymon.

Le 30 octobre 1390, le duc Philippe le Hardi, souscrivit en faveur de Jean Tostée son valet de faucons, et de sa femme, fille de Jehan le Vasseur, la donation d'une rente sur ledit hôtel, qu'un nommé Philippe de Malefiance, avait antérieurement le droit de prendre. Ce Philippe de Malefiance avait été banni de Hesdin.

Un Mathieu le Vasseur était à Hesdin en 1404, sergent et houpilleur des garennes et forêts.

Le traitement des sergents et gardes était généralement de 62 livres tournois par an, il n'avait au reste pas varié depuis 1326, époque à laquelle nous trouvons aux mêmes appointements, Ernoul de Dominois, Jehan de Rokegnies, Jehan de Hautemaisnil, sergents à cheval de la forêt, et Jehan de Wailly, sergent du Forestel.

— M. G. Vallée, correspondant à Saint-Georges-lez-Hesdin, envoie la copie du testament de l'évêque Blazœus, qui lui avait été demandée, et l'accompagne d'observations très judicieuses.
— La compagnie après avoir entendu le rapport que lui fait son Secrétaire général sur cette communication, en autorise l'insertion dans le Bulletin, sauf quelques passages qui paraissent dénués d'intérêt historique.

— Le même correspondant communique en même temps l'extrait suivant :

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire convoquée par le président, du neuf floréal, trois heures après-midi, l'an IVe de la République une et indivisible.

A la fin de la séance entièrement consacrée *aux prêtres*, et à des réponses à 5 questions posées à leur sujet par lettre de l'administration départementale du 29 germinal dernier..... « L'administration observe que Charles-Joseph Hennebert, cy-devant chanoine de Béthune, et Jean-Baptiste Sasoux, cy devant prêtre porte Dieu à Paris, l'un et l'autre sexagénaires, étoient dans le cas de la réclusion, que sur l'intimation qui leur a été faite de se rendre à Arras dans la maison qui leur étoit destinée, l'administration leur a fait

délivrer le neuf et dix brumaire dernier à chacun passeport motivé pour s'y rendre, que l'on croit qu'ils ne s'y sont pas rendus, mais qu'après les recherches les plus exactes il paroit constant qu'ils ne sont pas restés en cette commune. »

Certifié par l'administration municipale et le commissaire du directoire exécutif près d'elle.

(Suivent les signatures).

Registre aux procès-verbaux de l'administration municipale de la commune d'Hesdin, l'an IV de la République.

M. G. Vallée croit que cette mention concerne l'auteur de l'histoire d'Artois, Hennebert; mais on fait observer que ce dernier était chanoine de la cathédrale de Saint-Omer et non de Béthune. D'ailleurs celui-ci était mort depuis le 12 avril 1795 (23 germinal an III). Les deux personnages ne peuvent donc être confondus. C'est du reste ce qu'à reconnu l'auteur de la communication dans une lettre subséquente.

— Plusieurs autres communications de M. Vallée font connaître diverses inscriptions, entre autres celles des cloches de l'église de Saint-Georges, ainsi que celles de pierres sépulcrales existant dans la même église et dans celles de Fressin et de Marconne. L'assemblée décide que ces diverses inscriptions seront reproduites dans le Bulletin, en même temps que les observations dont les accompagne notre zélé correspondant, à qui des remercîments seront adressés.

— M. Dramard, juge à Béthune, envoie la copie d'un compte de Bouvry, de l'an 1302. — Un membre fait observer que Beuvry est situé en dehors des limites de la Morinie, et bien que la compagnie accueille, dans ses publications, des travaux relatifs à des localités en dehors de sa circonscription, cela n'a lieu que lorsque ces communications contiennent des faits intéressants et relatifs à l'histoire. Or, il n'en est point ainsi du compte de Beuvry, qui se borne à mentionner des redevances de diverses natures, des transports de grains et de denrées, et des réparations de peu d'importance au moulin de Beuvry. Aussi l'assemblée, tout en remerçiant l'honorable

ARMOIRIES



d'ANTOINE IV FINÉ de BRIANVILLE

53e ABBÉ DE CLAIRMARAIS

(Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. V, page 457)

M. Dramard, ne juge pas utile l'insertion de ce compte dans le Bulletin.

— M. Dramard fait aussi connaître qu'il continue le travail entrepris par lui, ayant pour objet l'histoire de la Société des Antiquaires de la Morinie depuis sa fondation, dont il a été chargé, et pose à ce sujet diverses questions, qui sont discutées par l'assemblée. Celle-ci décide que le tome XV des Mémoires, en cours d'impression, et le tome V des Bulletins qui prendra fin au n° 100, termineront la première série de ses publications. Une table générale des matières contenues dans cette première série pourra être annexée au travail de M. Dramard.

— Le Secrétaire général dépose sur le bureau, un acte en papier du 21 novembre 1729, par lequel F. Antoine Finé de Brianville, abbé de Clairmarais, nomme le sieur Claude Masse, procureur fiscal de l'abbaye. Cet acte est offert à la Société par Mlle J. Podevin, et il a surtout cela de curieux, qu'il est muni du cachet de l'abbé empreint sur cire rouge. On se rappelle que notre regretté collègue, H. de Laplane, n'avait pu trouver les armoiries d'Antoine Finé de Brianville, et qu'il avait dû laisser en blanc sur ses planches, l'écusson de cet abbé. La communication de ce document vient donc combler heureusement une lacune regrettable. Ces armoiries sont écartelées, aux 1er et au 4e cantons, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon (de même ?) placées deux un chef et une en pointe ; aux 2e et aux 3e cantons, de gueules à la tour d'argent maçonnée de (sable ?). L'écusson, rond, est surmonté d'une couronne de comte, et le cartouche qui l'entoure, accompagné d'une crosse et d'une mitre. — L'assemblée vote des remercîments à Mlle Podevin, et décide que la reproduction de ces armoiries sera insérée dans le Bulletin.

— Dépôt est fait aussi d'un ancien plan de l'arsenal de Saint-Omer, offert par M. Preux, membre correspondant. — Remercîments.

— Le Secrétaire général fait connaître à la compagnie qu'il

a entre les mains le manuscrit offert à la Société par M. Basset, dont il a été fait mention dans la séance précédente, manuscrit contenant l'*Histoire des Contrées qui ont formé le département du Pas-de-Calais*, par MM. Allexandre, dont M. Basset demande l'impression. Avant de prendre aucune décision à cet égard, l'assemblée confie l'examen et la lecture de cet ouvrage inédit, à l'un de ses membres, M. F. de Monnecove, qui voudra bien faire un rapport à ce sujet, dans une des prochaines réunions.

— Un autre travail manuscrit, sans nom d'auteur, intitulé : *Histoire de la ville et du comté de Guines*, a aussi été communiqué à la Société. M. Alb. Legrand veut bien se charger d'en faire une lecture attentive, et d'en donner son avis.

— M. Deschamps de Pas dépose sur le bureau, le travail volumineux envoyé par M. l'abbé Robert, curé de Grigny-lès-Hesdin, membre correspondant, et intitulé : *Histoire de l'abbaye de Chocques*. La compagnie avait chargé, dans sa dernière réunion, M. Deschamps de Pas, de lire ce travail, et d'en faire un rapport à la Société. L'honorable membre fait connaître que l'ouvrage de M. l'abbé Robert lui a paru fait avec assez de soins, et avoir nécessité de nombreuses recherches. On trouve en effet très peu de chose sur cet abbaye, dont les archives ont été dispersées, comme tant d'autres. Il faut aller rechercher dans les archives d'autres abbayes et des villes, et dans divers ouvrages pour réunir quelques matériaux qui y aient rapport. Il paraît au rapporteur que l'auteur a fait tout ce qui était possible pour arriver à ce but. A-t-il réussi ? On n'oserait l'affirmer. Le travail de M. l'abbé Robert offre certainement quelques lacunes, mais quoi qu'il en soit, l'ensemble forme un tout assez complet que nous ne possédions pas jusqu'à ce jour. A ce titre, le rapporteur croit pouvoir en proposer l'insertion dans les Mémoires de la Société, en l'accompagnant de deux planches reproduisant le peu de fragments qui restent de l'abbaye de Chocques, et en perpétuent le souvenir.

L'assemblée donne son adhésion aux conclusions du rapporteur, et décide que l'*Histoire de l'abbaye de Chocques* sera publiée soit dans le volume en cours d'impression, soit au commencement du volume suivant.

— Le Secrétaire général a la parole pour lire un travail de M. A. de Beaulaincourt, membre correspondant, sur l'*Origine des Flamands*. L'auteur est amené à conclure que les habitants du pays qui parlaient le *thiois*, n'étaient point ceux que César désigne sous le nom de *Belges*, mais qu'ils avaient une origine germaine. Continuant ensuite à rechercher sur quel point, ces peuplades sont venues s'établir d'abord, il est amené, en s'appuyant sur les étymologies, à dire que ce pays était les environs de Bruges. Il propose ensuite de dériver le nom de Flandre, donné à cette contrée, de *Viehlanderen* qu'il traduit par, *assemblage de pays de bestiaux*, nom qui conviendrait bien au pays où l'élève du bétail a été, de tout temps, prospère.

Le travail de M. de Beaulaincourt est écouté avec une grande attention par la compagnie. Il prouve, chez l'auteur, une profonde connaissance des sources originales ; mais en s'appuyant exclusivement sur les étymologies, il a paru à l'assemblée, que le système proposé offrait une prise trop facile à la critique. En conséquence, tout en remerçiant l'auteur de sa communication, elle décide que son travail n'est pas susceptible d'être inséré au Bulletin.

— M. F. de Monnecove appelle l'attention de la Société sur l'inscription de la famille d'Averhoult, existant au milieu du pavé de l'église Saint-Denis, dans la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, et qui, par sa position sur le passage qui conduit à la sacristie, s'use considérablement. Il est intéressant de conserver cette pierre, qui rappelle le souvenir d'un combattant d'Azincourt, faisant partie d'une des anciennes familles de Saint-Omer. Il faudrait la relever et la mettre hors d'atteinte de toute détérioration — L'assemblée partage complétement l'avis de l'honorable préopinant, et charge

M. Deschamps de Pas des démarches et des travaux à faire pour arriver à ce but.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire général de la Société,

L. DESCHAMPS DE PAS.

TESTAMENT DE JACQUES BLAZŒUS

VIe ÉVÊQUE DE SAINT-OMER

Communication de M. G. Vallée, membre correspondant, à Saint-Georges-lès-Hesdin.

Jacques Blase, plus connu sous le nom de Blazœus, religieux franciscain, élevé au siége épiscopal de Saint-Omer en 1600, est une des figures les plus intéressantes parmi les évêques qui ont occupé ce siége. Fondateur du *Jardin Notre-Dame*, établissement institué pour élever et instruire des jeunes filles pauvres, il mérite bien qu'on cherche à conserver tout ce qui se rattache à son souvenir. C'est à ce titre que nous donnons, ci-après, la copie de son testament, qui nous paraît jeter une vive lumière sur cette figure intéressante. D'une grande piété, d'une charité parfaite, et en même temps pourvu d'une modestie qui se ressentait de son humble origine, Blazœus fut un des prélats les plus éclairés de son temps. Il fonda la bibliothèque du chapitre de la cathédrale, et, en lui laissant sa propre *librairie* par son testament, il ordonne les plus grandes précautions pour la conservation des livres, veut qu'on prenne un bibliothécaire, *homme d'église*, que l'on ne puisse emporter les ouvrages que sur récépissé

et garantie, et montre ainsi une sollicitude de bibliophile, remarquable à cette époque, et qu'on n'imite pas assez souvent de nos jours. De la lecture de ce testament, il se dégage une figure curieuse et attachante, d'une dévotion poussée au dernier point, mais éclairée, judicieuse et charitable. Dans les passages que nous avons cru devoir supprimer, qui contiennent ses dispositions pour les membres de sa famille, il n'en omet aucun : il n'oublie pas sa ville natale, il est plein d'attention pour ses domestiques, les pauvres, les prisonniers, et surtout le frère Pierre Savereulx lui inspire de touchantes précautions. Il ne néglige pas ses parents, mais il a ses devoirs de prélat, et il les remplit tous avec soin. Pas n'est besoin d'ajouter que sa fondation de prédilection, le *Jardin Notre-Dame* n'est pas oubliée.

Blazœus, dans son testament, indique l'inscription à mettre sur sa pierre tumulaire, et l'on voit d'après cette indication, qu'il se considérait comme le IVe évêque de Saint-Omer. Ce numéro d'ordre a aussi été conservé par les auteurs de la *Gallia christiana*. Cependant il avait bien eu cinq prédécesseurs ; mais parmi ceux-ci, il y en a deux, Guillaume de Poitiers et Jacques Pamèle, qui n'ont été que nommés, et n'ont pas été confirmés. Canoniquement, donc, et suivant les lois de l'église, ils ne doivent pas être comptés parmi les évêques de Saint-Omer, et c'est évidemment pour ce motif, que Blazœus se considère seulement comme le 4e de la série.

Testament du défunct Jaques Blase Evesque de St-Omer.

COPIE.

Comparut en sa personne messire Jaecques Blase Révérendissime Evesque de St-Omer, et recogneut avoir en vertu de la dispense apostolicque a luy concédée et octroy de leurs alzes faict son testament et ordonné pour dernière volonté selon que s'ensuyct.

Au nom du Père et du Fils et du St-Esprit. Je F. Jaecques Blase par la grâce de Dieu et du Sainct Siège apostolicques Evesque de St Omer estant en bonne santé corporelle et en mes bons sens et entendement faict ce mien testament en révocquant, tous aultres précédents. Et en premier lieu je recomande mon âme a la miséricorde de Dieu luy cryant mercy de tout mon cœur pour tous mes péchés et offenses et qu'il luy plaise me les pardonner par la passion et mort de mon Sauveur Jésus Christ et me recevoir en son royaume avecq ses esleus; recomandant aussy mon ame a la protection et suffrages de la glorieuse mère de Dieu la Vierge Marie, de St Omer, St Franchoys, de mon bon ange et de tous les saincts de paradys: ordonne que mon corps soit enterré au milieu de la chappelle de St Jean l'Evangéliste, en mon église cathédle, le plus tost et le plus comodément que faire se polra, et soit mise une lame de cuivre sur ma sépulture avecq ces mots: *Hic jacet F. Jacobus Blaseus 4 hujus ecclesie episcopus Audomarensis obiit anno domini XVIc ... die ... mensis ...* J'ordonne aussy qu'au jour de mon trespas soient célébrées aultant de messes que l'on polra trouver de prestres, a chascun desquels seront payés dix pattarts. Item, qu'une messe solemnele soit célébrée mon corps pnt, auparavant l'enterrement avecq mesmes distributions come pour mes précesseurs Evesques, et ainsy au jour de mon service qui se faira avecq toute modestie sans convive ny évocation d'aucuns parens ou amys de dehors, et sans tendre de noire, excepté ladte chappelle de St Jehan qui sera et demeurera tendue de laye noire toute l'année, veullant pareillement qu'au jour de mon service soyent célébrées autant de messes que l'on trouvera de prestres, et qu'il soit payé a chascun célébrant dix pattarts; et seront distribuées aux pau-

vres douse rasières de bleds converty en pain et davantage s'il en est besoing. Quant au nombre des torches, qualité et quantité de drap qu'auront les pauvres portans lesd. torches, l'on ce réglera selon qu'at esté faict par mes prédécesseurs evesques, ou bien le remetz à la discrétion de mes exécuteurs. Item j'ordonne estre donné au jour de mondict service à chascun pauvre et soeur des deulx hospitaulx et chascun prisonnier une livre de mouton, une pinte de vin et ung pain blancq de deulx pattarts, à chascune personne du Jardin de N^re^ Dame, aultant ou bien la valeur. Item a cestcui qui administrera les saincts sacrements seront payéz quinse florins. Item j'ordonne que par chascun mois durant le temps d'ung an entier, soit chanté ung obit solemnel tel que l'on chante le lendemain du jour des âmes avecq les mesmes distributions. Item je veulx que soit fondé mon anniversaire aux mesmes distributions et que soit furni a douse pauvres vesves et a douse pauvres filles qui se trouveront annuellement à mondict anniversaire à chascun trois pattarts. Item je légate a mon eglise cathédrale en suyte du don entre vif que luy ay faict mes deux myttres précieuses pour estre gardées come aussy ma meillieure croche. Item tous arrérages qui me seront deus a cause de ma prébende pour estre mis a rente, et d'icelle furnir au luminaire des coronnes de cuivre qu'ay faict pendre devant le grand autel, et pour nettoyer et entretenir et à charge d'allumer ledict luminaire, le plus souvent que ladicte rente polra porter. Item je veux et ordonne qu'ung annuel de messe soit célébré en la capelle de St Jean l'Evangéliste, immédiatement après la messe de Benedictus, et soit payé huict pattarts au célébrant pour chasque messe, ordonnant aussy qu'en lad^e^ chappelle et à la mesme heure soit fondée une messe à chascun jour et à perpétuité, à commencher incontinent après l'expiration dudict annuel, et à ceste fin je légate a la fabricque de mon église deux mil sept cens florins pour estre au plustost estre *(sic)* mis à cours de rente au denier seise ou dix huict, pour payer sept patarts au célébrant pour chascune messe et le surplus appartiendra à lad^te^ fabricque, à condition de furnir aux despens du ceslier commun et de faire timer dix à douse coups la plus grosse cloche du petit clocher journellement devant ladicte messe. Item je laisse à lad^te^ chappelle tous les ornemens et ung missel, excepté ung parement d'autel complet qui demeurera à la chappelle épiscopale, et saulf aussy que je donne l'autel de la chappelle de l'Escolle du Jardin de N^re^ Dame une chasuble, amect, deux nappes, deux corporaulx, deux chandeliers de cuivre et ung benoitier de cuivre doré qui sert à la chappelle de ma chambre ; je donne et laisse à mon église cathédrale mon crucifix d'argent pour servir au costé du corps de St Omer et de son

chef et du chef de St Maxime pour y mettre le luminaire, j'ordonne que mes serviteurs et servantes soyent revestus de dueil chascun selon sa qualité, ce que j'entens aussy de tous mes domesticques, queles gages d'ung an entier leurs soyent payéz et pardessus ce a chascun d'iceulx qui aura esté cincq ans en mon service, deux cens florins, ce qui s'entend aussy des servantes et qui soyent nourryes en ma maison mortuaire aux despens d'icelle l'espace d'ung mois, et ceux qui ne m'auront servi cincq ans auront chascun cincquante florins pardessus leurs plains gaiges d'ung an ; frère Pierre Savereux cordelier sera aussy accoustré tout noeuf ; je veux aussy que soyent comptés à l'abbesse de Ste Claire les Urbanistes seise cens florins pour estre mis à rente et d'icelle nourrir et entretenir ledict frère Pierre sa vie durant en leur faisant tel bon service qu'il polra, le tout soubs le bon plaisir de leurs supérieurs, et après son trespas ladte rente demeurera au proffit dudict monastère a charge de chanter toutes les sepmaines de l'an une messe du St Esprit et une de la Vierge Marie a perpétuité ou bien les faire célébrer ; aux couvents des Cordeliers, Jacobins, Capuchins de ceste ville et aux couvents des Cordeliers de Douay et de Courtray, a chascun cent florins une fois et au couvent desds Urbanistes, Clarisses, Repentises, St Marguerite, Soeurs noires, grises, soleil et St Catherine a chascun couvent cincquante florins ; item aux hospitaulx de l'Escotterie et St Jean a chascun cent florins une fois, au collège des Jésuistes cent florins, à cestuy des anglois ou bien de Waten cent florins ausquels seront rendus mon grand calice et deux chandeliers d'argent de ma chapelle a eulx appartenants. Item je donne à la bourse commune des pauvres trois cent florins, à chascune table des pauvres trois cent florins, et à chascune table des pauvres de six paroiches de ceste ville cincquante florins une fois, pour estre distribués promptement après mon trespas par les pasteurs marguiseurs aux pauvres plus nécessiteux en chascune paroiche. Item j'ordonne estre employé la somme de dix huict cent florins en cours de rente au denier dix huict pour la fondation d'une messe par chascun jour à perpétuité en la chapelle de l'Escolle du Jardin de Nre Dame, n'est que de mon vivant je lay effectué.....

....

Item je donne à l'escolle dudict Bruges nommé le Bogard, la some de huict cens florins une fois, et si avant quaulcuns des susdts légataires vinsent à décéder paravant le furnissement et payement de leurs légats, je veux et ordonne que lesd. légats appartiennent et soyent furnis audict Jardin Nre Dame. Item je laisse et légate à mon église cathédrale toute ma librairie pour estre conservée et y pouvoir estudier par messrs du chapitre et aultres gens de bien et confidents sans pouvoir

transporter aulcuns livres hors du lieu d'icelle librairie, n'est soubs récépissé et avecq asseurance de restitution et dont le bibliothécaire en prendra le soing et respondra. Et au regard du surplus que restera de tous mes biens et actions sans y comprendre la petite maison et jardin icy après légats, messusd[ts] legats et ordonnances accomplis et tous mes debtes loyalles payés : Item donne ung tiers à la fabricque de mon eglise pour estre employé au plustost à accommoder quelque place affin dy mettre mad[te] librairie et acheter quelque revenu pour salaire d'ung bibliothécaire home d'église assez idoine et capable, et s'il y at quelque reste serat employé par lad[te] fabricque en achapt d'ornement d'Eglise ; je donne le second tiers de mes biens en aulmonsne au Jardin de N[re] Dame duquel je ratifie la fondation avecq toutes les donations par moy faictes précédentement. Item le troisiesme tiers de mesd. biens...

....

et pour effectuer et exécuter ceste mienne dernière volonté et disposition testamentaire je chose et dénomme mes bons sieurs et amys m[rs] Jehan de Remetz et Lowys Descamps chanoines, m[re] Ghérard Aubron licentié es droicts et Jehan Liot le jeusne ausquels et chascun d'eulx je donne tout pouvoir et auctorité requise de droict et constitue pour exécuter ce mien testament, leur transportant et laissant à ceste fin tous mes biens et actions, et chascun d'eulx pour sallaires de leurs labeurs je leurs donne cent florins et en cas de quelque difficulté doubte ou obscurité on se rapportera au dire de mess[rs] Aubron et Doresmieux le jeune conseillers de leurs altèzes ausquels je donne l'autorité d'interprêter selon conscience et équité ce mien testament, néantmoings led. s[r] testateur at retenu et reservé la faculté et pouvoir de révocquer, changer, interpréter, augmenter ou diminuer sondict testament par codicilles ou aultrement quand et come bon luy semblera, faict et passé en la maison épiscopale le dixiesme de febvrier seise cent seise présens nous notaires des archiducqz soubsignés, en p[nce] dudict conseiller Aubron et Gilles Gilleman escuyer, s[r] de Mussen, tesmoings à ce évocquéz et ayans aussy soubsignez avecq ledict s[r] testateur à notre interpellation : soubsigné frère Jacques Evesque de S[t] Omer, Aubron, Gilles de Gilleman et plus bas soubsigné Dans, Retanne.

AULTRE COPIE.

Comparut en sa personne messire Jacques Blase Re Evesque de St Omer lequel estant en son bon sens et entendement et usant de la faculté et pouvoir réservé par son testament cy devant passé présens notaires le dixiesmes febvrier XVJe XVJe at donné et legaté au couvent du tiers ordre des filles de la Pénitence à Bourbourg la some de trois cens florins une fois en suyte de la donation verbale qu'il en avoit faict du sceu de Pierre Flameng ; Item il donne à Catherine Blase sa sœur la some de trois cens florins une fois, pardessus pareille some légatée par ledict testament ; à Mlle Barbara de Camargo la some de cent trente six florins une fois et à Jean de Camargo frère d'icelle damle la some de deux cens florins pour achever ces estudes à Louvain ou Douay payables en deux ans sçavoir cent florins par an. Item il donne aux deux petites servantes de Jean Liot son nepveu sorties du Jardin de Nre Dame à chacune la some de cent florins. Item à Pierre et Anthoine Febvin ses serviteurs sy avant qu'ils soyent encoire à son service au jour de son trespas, il donne à chacun la some de cincq cens florins pardessus l'accoustrement plain gage d'ung an et nourriture adonnée par led. testament, laquelle nourriture pour le regard d'eulx et de tous aultres ses domestieques indifféremment, il restrainct et réduit à trois sepmaines au lieu d'ung mois que porté led. testament. Item à ceulx et celles qui auront esté à son service le temps de cincq ans il donne à chascun trois cens florins au lieux de deux cens que contenoit ledict testament, et aux aultres qui n'auront esté à sondict service ledict temps de cincq ans il donne à chascun la some de cent florins au lieu de cincquante portez audict testament, le tout pardessus les accoustremens plains gages d'ung an et nourriture susde, et sy avant soyent encoire à son service au jour de son trespas, et pour obvier à confusion qui poldroit advenir en la distribution aux pauvres de bled converty en pain, icelluy sr comparant ordonne que soyent seullement distribuées les douse rasières de bled réduites en pain ausd. pauvres et non plus, non obstant la position audict testament de ceste clause et davantage s'il en est besoing laquelle il révocque présentement ; si at ledict sr déclaré avoir satisfaict à la fondation de la messe par chascun jour en la chapelle du Jardin de Nre Dame ordonné par sond. testament et ce par acquisition faicte du depuis de cent florins de rente par une partye et par aultre de cincquante florins sur les Estats d'Arthoys au rachapt du denier dix huiet au proffyct dudict Jardin Nre Dame auquel il en faict derechef donation en cas de besoing e/ ~a a la charge que sera payé au prestre célébrant

pour chascune messe sept pattarts, le surplus desd. rentes demeurant audict Jardin pour subvenir au payement des renttres et aultres charges; sy at led. s[r] déclaré qu'avecq le légat de sa librairie porté par son testament il donne aussy tout ce qui est de bois servant à lad. librairie et pardessus ce toutes les deeles qui se trouveront en sa sale basse. Item il donne et légate à m[re] Anthoine Aubron conseiller de leurs al[zes] son bailly cent escus en espèce et ung accoustrement complet selon sa qualité ; quant au surplus que restera de ses biens après le payement de ses debtes, accomplissement de ses ordonnances et furnissement des susd. légats et de tous aultres particuliers de son testament, il en laisse le tiers à la fabricque de son église à l'effect porté par ledict testament, le second tiers audict Jardin de N[re] Dame à charge que ce qui proviendra dudict tiers sera employé en rentes et que du revenu d'icelles seront furnis accoustremens aux pauvres filles qui sortiront dudict Jardin à la discrétion de la maistresse et gouverneurs, et au regard du troisiesme tiers..............

....

Conformément audict testament lequel led. s[r] comparant at ratiffié en tous ses aultres points, saulf qu'au lieu de monsieur le chanoine m[re] Lowys Descamps dénommé par son testament pour ung de ses exécuteurs, il at pour certaines considérations choisy et dénomé M[r] le chanoine Morlet, official, pour avecq les aultres trois cy dénommez exécuter sondict testament et dernière volonté, retenant encoire la faculté de revocquer, changer et augmenter ou diminuer le tout ou en partye par aultre testament codicille ou aultrement ; faict et passé en la maison épiscopale le dixiesme jour de febvrier seise cens dix huict pardevant nous notaires des archiducqz soubsignez en présence de Gilles Gilleman escuyer s[r] de Mussen et Franchoys Caudron tesmoings à ce évocquez, et ayans aussy soubsignez avecq led[t] s[r] testateur à n[re] interpellation soubsigné F. Jacques Evesque de S[t] Omer, Gilles de Gilleman, Franchoys Caudron et plus bas estoit encoire soubsigné Dans, Labe avec leurs paraphes.

Ces deux copies sont renfermées en un cahier de 12 pages *grand papier* ; écriture du temps.

Ces documents appartiennent à M. Jules Bertin, sous-inspecteur des forêts à Douai, qui a eu l'obligeance de me les communiquer.

Pour copie conforme,
GEORGES VALLÉE.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 décembre 1875.

Présidence de M. Albert LEGRAND.

Secrétaire général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages envoyés pendant le courant du mois, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Cette liste est ainsi qu'il suit :

Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, année 1873.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura), 16e année, août et septembre 1875, nos 8 et 9.

Bulletin de la Société Bibliographique, juin à novembre 1875, nos 6 à 11.

Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. XV, 1re partie, 1875.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, années 1873-1874.

Revue Bibliographique universelle, Polybiblion, t. XIV, 8e année, 1er-5e livraisons, juillet à novembre 1875; — t. XV, 6e-11e livraisons, juin à novembre 1875.

Revue des Sociétés Savantes des départements, publiée par le Ministère de l'Instruction publique, t. Ier, 6e série, mars à juin 1875.

Journal des Savants, novembre et décembre 1874, janvier à octobre 1875.

Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace, no 4. (Procès-verbaux).

Notes sur l'Influence artistique du roi René, par M. A. Giry.

Fondations de Chapelles et de Chapellenies dans la Flandre maritime, par M. E. de Coussemacker.

Petite galerie morale ou choix de Pensées extraites des œuvres de M. Alb. d'Otreppe de Bouvette, par M. Philippe de Bruyne.

La Conversazione, annuale rivista o rassegna sintetica-istorico-filosofica di scienze lettere ed arti, fascicolo, 1re année 1875.

Handelingen en Mededeclingen van de Maatschappy der Nederlandsche letterkunde te Leiden over het jaar 1874.

Levensberichten der afgestorvene Medeleden van de Maatschappy der Nederlandsche letterkunde. Bylage tot d. Handelingen van 1874.

United states exploring expedition during the years, 1838, 39, 40, 41, 42, under the command of Charles Wilkes, U. S. N. Vol. XV.

The geographical distribution of Charles Pickering, M. D.

Les artistes Artésiens et Flamands au Salon de 1875, par M. F. le Sergeant de Monnecove.

Souvenirs de la vieille France. — Les Sociétés de Tir avant 1789. — Amiens, 1875.

Le Secrétaire général a la parole pour le dépouillement de la correspondance.

— La Société de Littérature Néerlandaise, à Leiden, annonce l'envoi des livraisons 89 et 90, de son bulletin, 22e année. — Ces ouvrages sont déposés sur le bureau et figurent dans la liste précédente.

— L'Archiviste de la Société des Sciences de l'Yonne, annonce l'envoi des publications dont ladite société peut disposer et qui ne figurent pas dans la bibliothèque de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il demande en même temps si celle-ci ne pourrait accorder à la Société de l'Yonne les volumes des Mémoires qui lui manquent, ainsi que quelques livraisons du Bulletin. — L'assemblée décide qu'il sera envoyé les tomes des Mémoires de IV à XIII inclusivement, attendu que les trois premiers volumes étant épuisés, il est impossible de les donner. Les Bulletins réclamés seront aussi envoyés.

— M. L. de Backer, membre correspondant à Paris, annonce qu'il est sur le point de publier un ouvrage dû à la plume de Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin, plus vulgairement connu sous le nom d'Ipérius. Cet ouvrage est la traduction, en français, de plusieurs relations de voyages faits au commencement du XIVe siècle en Orient et même dans l'extrême Orient. Il est contenu dans le manuscrit n° 2,810 de la bibliothèque nationale, et l'on y trouve la preuve certaine que cette traduction est bien due à Ipérius. L'honorable correspondant demande si la Société des Antiquaires de la Morinie ne voudrait pas encourager sa publication en souscrivant à un certain nombre d'exemplaires. — L'assemblée, après quelques observations échangées entre divers membres, décide que la Société souscrira pour 30 exemplaires à l'ouvrage de M. L. de Backer, qui portera en tête du titre cette mention : *Société des Antiquaires de la Morinie.*

— M. Georges Vallée, membre correspondant à Saint-Georges-lès-Hesdin, envoie un extrait des registres de la

paroisse Saint-Georges, concernant le baptême de deux cloches de cette église, fait en 1730, et dont le parrain fut François de Saluces de Bernemicourt, coadjuteur de l'abbé d'Anchin. Il joint à cet envoi une note sur ce personnage destiné à succéder au cardinal de Polignac, abbé commendataire d'Anchin, qu'il précéda dans la tombe. — L'assemblée décide que cet extrait et la note qui l'accompagne seront insérés dans le Bulletin.

Le même correspondant communique une note sur l'évêque Blazœus, dont le testament a été envoyé précédemment par lui, note extraite de l'Histoire d'Hesdin, par M. l'abbé Fromentin. — Remercîments et dépôt aux archives.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1876. Le scrutin est ouvert, et le dépouillement des votes fait connaître que le bureau sera composé ainsi qu'il suit :

Président..........	MM. Albert Legrand.
Vice-président.......	Quenson.
Secrétaire général....	Deschamps de Pas.
Secrétaire archiviste..	Pagart d'Hermansart.
Trésorier...........	de Bailliencourt.

— M. F. le Sergeant de Monnecove lit un rapport sur le manuscrit qui lui a été confié à la dernière séance, intitulé : *Artois et Morinie, ou histoire des contrées dont on a composé le département du Pas-de-Calais, et de leurs institutions jusqu'à l'époque de la révolution de 1789, commencée par Auguste-Joseph Allexandre et continuée par Auguste Allexandre.* L'honorable membre s'exprime en ces termes :

L'examen préalable, que vous m'avez prié de faire du travail de MM. Allexandre, a porté d'abord sur sa comparaison avec les écrits de même nature que nous possédons, et dont les plus connus sont : l'histoire d'Artois, par Dom Devienne, et l'histoire générale de la province d'Artois, par le chanoine Hennebert ; or, par le plan, comme par la forme, le manuscrit dont il s'agit se rapproche sou-

vent de ces deux ouvrages. Puisant aux mêmes sources ou copiant les mêmes auteurs, MM. Allexandre ne racontent rien de nouveau, et ils se bornent, comme Devienne et Hennebert, à donner des extraits des historiens latins, des chroniqueurs du moyen âge et des écrivains modernes, en répétant ce qui concerne la région dont ils s'occupent et que nous habitons aujourd'hui.

Cette conformité d'origine et souvent même de texte apparaît dans le livre premier, qui commence à la conquête des Romains et finit aux invasions des Francs. Les commentaires de Jules César, Dion Cassius, Plutarque, Suétone, Tacite, Trébellius Pollion, Eutrope, et, parmi les modernes, Malbrancq, fournissent souvent de longs extraits, déjà mis en œuvre par les deux auteurs précités.

Le livre deuxième concerne la période comprise entre les invasions et les établissements fixes des Francs et l'inféodation de la Flandre, en 863. Il renferme de nombreux emprunts faits à l'ouvrage de Meyer, intitulé : « Flandriæ annales », à Grégoire de Tours, à Miræus, à l'Art de vérifier les dates, par Dom Clément, et à Malbrancq.

Le livre troisième contient l'histoire de notre région sous la domination des comtes de Flandre, de 863 à 1192. Meyer, Dom Bouquet, Dom Clément, la chronique de Baldéric, les annales de Flandre, par d'Oudegherst et Malbrancq, ont été mis largement à contribution.

Le livre quatrième renferme l'histoire des rois de France, comtes d'Artois, de 1192 à 1226 ; le livre cinquième contient celles des comtes d'Artois, depuis 1226 jusqu'en 1384 ; le livre sixième concerne les ducs de Bourgogne, en même temps comtes de Flandre et comtes d'Artois, de 1384 à 1482 ; le livre septième se rapporte à la dynastie des comtes de Flandre, d'Artois, etc., de la maison d'Autriche, depuis 1482 jusqu'à 1556 ; le livre huitième comprend ceux de la maison d'Espagne, entre 1556 et 1678 ; le livre neuvième concerne ceux de la maison de France, dé 1678 à 1792.

Ces derniers livres comprennent une période de six siècles, pendant lesquels notre région eut véritablement une existence propre, et pour laquelle les documents écrits se multiplient, à mesure qu'on avance dans la suite des temps. On aimerait donc à trouver, dans une histoire de la Morinie et de l'Artois, les récits qui se rapportent à nos pères, plutôt que ceux qui glorifient leurs maîtres. L'histoire générale, en tant qu'elle touche la nôtre, ne nous est pas

indifférente, mais elle n'est pas ignorée, et le travail de MM. Allexandre est loin de lui donner une forme nouvelle. Les cités, les abbayes, les corporations, les seigneurs eux-mêmes ont été longtemps les centres autour desquels gravitait la vie publique ; c'est d'eux qu'il faudrait nous parler, plus que des souverains, et c'est avec les archives locales, avec les documents réservés (si je puis m'exprimer ainsi), qu'il faudrait écrire cette histoire locale dont nous attendons depuis longtemps le récit simple et sincère.

Le livre dixième comprend la période de la Révolution, de 1792 à 1804 ; le livre onzième contient celle de l'Empire, de 1804 à 1814 ; le livre douzième concerne la Restauration, c'est-à-dire les années 1814 et 1815 ; le livre treizième se rapporte aux Cent jours, 1815 ; le livre quatorzième traite de la deuxième Restauration de 1824 à 1830.

L'examen de ces cinq livres démontre que les auteurs ont envisagé surtout les hommes marquants nés dans le département du Pas-de-Calais, et les principaux événements accomplis sur son territoire. Livrés à eux-mêmes, ils ont dû faire une œuvre plus personnelle, mais elle n'y a rien gagné en intérêt ; il en est même résulté que cette partie de leur travail diffère complétement du reste pour la conception et le style.

Tel qu'il est, l'ouvrage manuscrit dont nous nous occupons constitue un long travail de compilation et de classement, sans originalité, sans nouveauté surtout, et fort incomplet sur beaucoup de points. Les nombreuses monographies qui ont été publiées, depuis que les études historiques ont été remises en honneur, et dont plusieurs émanent de ceux qui ont laissé parmi nous une trace profonde, ont indiqué la voie que doivent suivre ceux qui veulent écrire véritablement l'histoire de leur pays ; le nombre de ces travaux s'accroît sans cesse pour notre région, leur réunion formera quelque jour le corps de nos annales, et il se trouvera sans doute un historien qui saura rassembler ces matériaux, pour en former un ensemble harmonieux.

L'ouvrage intitulé « Artois et Morinie, ou histoire des contrées dont on a composé le département du Pas-de-Calais », ne nous semble pas répondre, dans son état actuel, au programme que les sociétés, telles que la nôtre, pourraient indiquer pour un travail de cette nature, mais il constitue une excellente base pour le préparer, et il serait aussi désirable de le voir compléter, qu'il paraîtrait re-

grettable de laisser sans emploi tant de matériaux patiemment réunis. Nous ne pensons donc pas que notre société doive publier, en ce moment du moins, l'ouvrage dont il s'agit, mais nous croyons qu'elle doit encourager, autant qu'elle le pourra, les efforts qui seront faits pour mener à bonne fin l'œuvre patriotique de MM. Allexandre.

L'assemblée qui a écouté avec beaucoup d'attention ce rapport, partage complétement l'appréciation du rapporteur, et attendu qu'il ne s'agit ici que d'une compilation formant un travail de seconde main, mais ne différant pas d'une manière essentielle des ouvrages que nous possédons déjà, d'Henneberl et Dom Devienne, elle décide qu'il n'y a pas lieu d'imprimer ce manuscrit, qu'il sera écrit dans ce sens à M. Basset, gendre de M. Allexandre, et lui faisant savoir que l'ouvrage de son beau-père est à sa disposition et lui sera renvoyé.

— La parole est accordée à M. G. de Monnecove, pour lire quelques notes sur la découverte d'un cimetière Franc faite récemment à Audincthun. Le nombre des tombes paraît assez considérable. Les corps étaient déposés dans des cercueils de bois dont on a retrouvé les clous autour des squelettes. Les objets recueillis jusqu'à ce jour ne sont pas différents de ceux que l'on rencontre dans d'autres cimetières semblables. Ce sont des armes rongées par la rouille, des boucles de ceinturon en bronze avec incrustations d'argent, des bijoux, des vases, etc. Un fait assez singulier a été signalé par l'honorable membre, qui a assisté à l'ouverture de la plupart des fosses. On a trouvé à la ceinture d'un des guerriers, engagé dans la boucle du ceinturon, un petit couteau en silex taillé, parfaitement caractérisé et intact. On sait, par de nombreux exemples, que les objets en silex, et notamment les haches, bien que n'étant plus en usage depuis longtemps, étaient l'objet d'un culte superstitieux de la part des hommes de la race franque, et même des Romains, mais jusqu'ici, nous n'avions pas encore vu que les couteaux en silex taillés eussent participé à ce culte.— L'assemblée écoute avec un véritable intérêt

le rapport de M. G. de Monnecove, et engage l'honorable membre à rédiger un travail complet sur cette découverte, qui ne fait que commencer, et pour laquelle les fouilles continuent.

— M. L. Deschamps de Pas rend compte des travaux qu'il a fait exécuter pour l'enlèvement de l'inscription encastrée dans le pavé de l'église de Saint-Denis, et dont il a été question dans la dernière séance. Il lit à ce sujet la note suivante :

L'enlèvement de l'inscription placée dans le pavé de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, à Saint-Denis, a fait voir l'entrée du caveau dont Eudes a parlé dans ses recherches sur les rues de Saint-Omer. Un escalier étroit y conduit, et c'est probablement là que se trouvait cette grande dalle dont parle cet auteur, et qui a été déplacée lors du pavage de la chapelle. Il en résulte, par conséquent, que l'inscription que la Société m'a chargé de faire relever, pour la mettre hors d'atteinte des dégradations ultérieures, n'a été mise en cet endroit que lors de ce pavage, ce qu'il était facile du reste de conclure, car elle n'a aucun rapport avec les personnages inhumés dans ce caveau. Celui-ci fut le lieu de sépulture de quelques membres de la famille d'Averhoult, famille illustre dont plusieurs firent partie, à différentes époques, du Magistrat de Saint-Omer. Le caveau funéraire n'a que 2m 55 de longueur, sur 1m 85 de largeur, et ne put jamais contenir que peu de corps. En effet, à en juger par les inscriptions, cinq personnages seulement y ont été déposés. La voûte et les parois sont peintes en blanc ; sur ce fond se détachent des armoiries en couleurs encore très vives et des inscriptions dont je vais donner le détail.

1° La première que l'on aperçoit à gauche en descendant est ainsi conçue :

Madame Marie de Lens espeuse de sire Anthoine de Averhoul dame du lieu laquelle trespassa le Ve .... 1590 [1].

Au-dessus est peint un ange, en robe blanche, tenant devant lui un écusson en losange mi-partie aux armes des familles d'Aver-

[1] Eudes complète la date aujourd'hui détériorée, qui est le 5 octobre.

hoult et de Lens. Il est accompagné de quatre petits écussons, savoir : 1° Ecartelé d'argent et de sable, qui est de Lens ; 2° et 3° fascé d'argent et d'azur à six pièces [1] ; 4° d'or fretté de gueules.

2° A la suite de l'inscription précédente on lisait celle-ci :

Messire Antoine d'Averoul chevalir sineur de Helfault et de W......el ei...... ar.......... 1556 [2].

Au-dessus on voit un écusson aux armes pleines de la famille d'Averhoult, qui sont fascé d'or et de sable à six pièces, au franc quartier d'hermines. Il est un timbré d'un casque de profil avec lambrequins. Du cimier partent deux étendards aux armes d'Averhoult et de Renty. Autour sont peints quatre petits écussons : 1° Averhoult ; 2° fascé d'or et d'azur ou de sable à six pièces, portant en chef trois merlettes d'azur [3] ; 3° Renty ; 4° écartelé ; aux premier et 4e cantons, fascé d'or et de gueules à six pièces ; aux 2e et 3e cantons, bandé d'or et de gueules à 5 pièces ; avec un petit écusson en surtout.

3° Sur la même paroi, à l'extrémité, contre la paroi du fond, se lit ce qui suit :

Madame Jenne de Renty vesve de sire Antoine de Averhout dame du lieu laquelle trespassa le 22 de juin 1585.

Au-dessus un ange en robe blanche tenant devant lui un écusson en losange, mi-partie aux armes d'Averhoult et de Renty ; il est accosté de quatre petits écussons, savoir : 1° Renty ; 2° Sainte-Aldegonde-Nortkelmes avec un petit écusson de gueules au chef d'hermines posé en surtout ; 3° écusson semblable au n° 4 du précédent ; 4° d'or à six barres de gueules posées en fasce, deux par deux.

4° Sur la paroi du fond il n'y a qu'une seule peinture. L'inscription est la suivante :

Messire Antoine de Averhout signeur dudict lieu Helfault Wine-

[1] Je ne suis pas sur des émaux qui ne sont plus très visibles.
[2] Eudes donne la date de 1606, mais sans le complément de l'inscription qui était probablement déjà absent alors. Les chiffres de l'année, très détériorés, sont fort difficiles à apprécier.
[3] Je ne suis pas sur des émaux un peu altérés.



zelle et Morquine lequel trespassa le XXIe de septembre 1602 [1].

Au-dessus, un écusson aux armes pleines de la famille d'Averhoult, timbré d'un casque de profil avec lambrequins et un col de cygne pour cimier. Il est accompagné de deux petites bannières, l'une aux armes d'Averhoult, l'autre portant d'or à trois fasces de sable et trois merlettes de même en chef. Cet écusson principal est accompagné de quatre autres petits écussons, savoir : 1° Averhoult ; 2° d'or à trois losanges de gueules, deux et un ; 3° d'or à trois fasces de sable, et trois merlettes de même posées en chef ; 4° de ..... au lion de gueules, armé et lampassé de .....

5° Enfin, sur la paroi intérieure, à droite du montant de la porte d'entrée, on lit :

Dame Marie d'Averhoult comtesse de Vertin (ou Verlin), décédée le 17 novembre 1671.

Il est difficile d'établir une filiation ou un ordre quelconque parmi les membres de la famille qui reposent dans ce caveau, d'autant plus que les deux d'Averhoult portent le même prénom, Antoine. Ajoutez à cela les détériorations que les parois ont subies à je ne sais quelle époque, et qui amènent des incertitudes dans les inscriptions et dans les dates. Au reste il résulte, pour moi, de l'inspection des peintures et des caractères des légendes, que les inhumations n'ont pas été successives, ainsi que semblerait l'indiquer la différence des dates, mais que tous les corps des membres de la famille d'Averhoult qui reposent dans ce caveau, y ont été transportés à une même époque, qui fut celle de sa construction. Je pense de plus que cette date doit être précisément 1671. En effet on lit sur la voûte à l'entrée, en écriture cursive de la fin du XVIIe siècle, ces mots qui se détachent en rouge sur le fond blanc, *Adrien du Ruissec, 1671*. Selon moi, l'individu qui a apposé là sa signature serait l'auteur des peintures des armoiries, qui, ainsi que je l'ai dit précédemment sont toutes de la même date. On pourrait en conclure aussi que le travail aurait été fait par l'ordre de dame Marie d'Averhoult, qui étant décédée peu de temps après, fut déposée dans le même caveau que ses aïeux, mais pour laquelle ses héri-

[1] Eudes indique comme date le 30 octobre 1502. Je puis cependant certifier ma lecture.

tiers ne jugèrent pas à propos de faire peindre ses armoiries, peut-être parce que la place occupée par les cercueils, dans un espace aussi restreint, empêchait qu'on put y travailler commodément.

— Avant de terminer, M. le Président propose comme membre correspondant, M. le comte Hervé de Rougé, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, demeurant à Rudeville (Somme). Cette proposition étant appuyée, l'élection est renvoyée, conformément au règlement, à la prochaine réunion.

La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 8 janvier 1876.

PRÉSIDENCE DE M. QUENSON, VICE-PRÉSIDENT.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages envoyés en hommage ou à titre d'échange, dans le courant du mois qui vient de s'écouler. Ces ouvrages sont les suivants :

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, nos 5, 6, 1873 ; 6, 7, 1875.

Bulletin de la Société Historique de Compiègne, t. II, 2e fascicule, année 1875.

Bulletin de la Société Bibliographique, no 12, décembre 1875.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, t. X, nos 4 à 12, avril-décembre 1874 ; t. XI, nos 1 à 6, janvier-juin 1875.

Bibliothèque historique de l'Yonne, publiée par la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. I et II, années 1850 et 1863.

Cartulaire général de l'Yonne et Recueil de pièces du XIIIe

siècle ; lettres de M. l'abbé Lebeuf et table analytique, publiées par la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. I et II, 1875.

Mémoires de la Société libre d'Émulation de Liége, nouvelle série, t. V.

Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences et Arts de Douai, 2e série, t. XII, 1872-1874.

Revue Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique, 27e année, t. XXVIII, nos 8, 9, août-septembre 1875.

Revue Bibliographique universelle, partie littéraire, Polybiblion, 2e série, t. XIV, 6e livr., décembre 1875.

Revue des Universités catholiques, directeur M. H. Guillaumot, no 4, décembre 1875.

Romania, publié par MM. P. Meyer et Gaston Paris, no 15, juillet-octobre 1875.

Procès-verbaux de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, nos 5, 6, novembre-décembre 1875.

L'Investigateur, journal de la Société des Études historiques, 41e année, septembre-octobre 1875.

Bidasari, poëme Malais, précédé des traditions poétiques de l'Orient et de l'Occident, par M. Louis de Backer.

L'Archipel Indien, — origines, — langues, — littératures, — religions, — morale, — droit public et privé des populations, — par M. Louis de Backer.

Découvertes de sépultures dans Seine-et-Marne, l'Aisne et le Loir-et-Cher, par M. Gabriel de Mortillet.

M. le Secrétaire général a la parole pour le dépouillement de la correspondance.

1o M. L. de Backer, membre correspondant, remercie la Société de la souscription qu'elle a décidé devoir être faite, à l'ouvrage inédit dû à la plume d'Ipérius, dont il a été question dans la séance précédente, et qu'il doit prochainement éditer. (Voir le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1875) M. de Backer offre en même temps, à titre d'hommage,

deux de ses publications, *Bidasari* et *l'Archipel Indien*. Ces ouvrages figurent parmi ceux déposés sur le bureau. — Remercîments.

2° Le Secrétaire de la Société Bibliographique, fait connaître que le Conseil d'administration de ladite société, a inscrit la Société des Antiquaires de la Morinie au nombre de ses associés-correspondants.

3° L'Archiviste de la Société des Sciences de l'Yonne, remercie de l'envoi fait à ladite société des volumes qui manquaient à sa collection.

4° M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de l'envoi des exemplaires de la 95e livraison du Bulletin, destinés aux sociétés correspondantes, ainsi que des deux exemplaires pour la Bibliothèque des sociétés savantes.

5° M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, annonce l'envoi du tome XII, 2e série, des Mémoires de ladite société. — Ce volume se trouve au nombre de ceux déposés sur le bureau.

6° Envoi du programme des questions mises au concours par la *Société d'Émulation de Cambrai*.

7° Pareil envoi de la part de la *Société nationale Havraise d'études diverses*. — La seconde question de ce programme, qui doit traiter de l'*établissement d'une justice internationale*, sur laquelle la Société Havraise appelle spécialement l'attention, sortant complétement du cadre des études ordinaires de la Société des Antiquaires de la Morinie, l'assemblée décide, à son grand regret, qu'elle est dans l'impossibilité de s'en occuper, et de fournir les renseignements réclamés.

8° M. G. Vallée, membre correspondant à Saint-Georges-lès-Hesdin, adresse à la société la copie de quelques inscriptions relevées sur des dalles faisant partie autrefois du pavé de l'église d'Auchy. — Ces inscriptions étant inédites, l'assemblée décide qu'elles seront reproduites au procès-verbal de la séance, ainsi que les observations dont M. Vallée les a fait suivre.

INSCRIPTIONS DES DALLES FUNÉRAIRES QUI SE TROUVAIENT AUTREFOIS DANS L'ÉGLISE D'AUCHY-LÈS-MOINES, ANCIENNE CHAPELLE DE L'ABBAYE, ET QUELQUES MOTS SUR LA CLOCHE.

I

En face la chaire de Vérité.

Hic jacet R. Dom. Maurus Defontaine, prior meritissimus obiit 1° (die) aprilis 1730, ætatis 73. Bene ei, lector, adprecare.

II

Contre le second pilier de la grande nef, du côté de l'Epître.

Icy reposent les corps des sieurs Philippe Brassart, prêtre religieux de cette abbaye, décédé le 27 janvier 1727, âgé de 30 ans, profès de 3 et prêtre de 2.

Et de Philippe Brassart, son père, décédé le 12 d'aoust 1725, âgé de 66 ans, ancien mayeur d'Auchy, greffier de l'abbaye, lieutenant de Rollancourt.

La mémoire de leurs mérites et vertus les rend recommandables à vos prières pour le repos de leurs âmes. Requiescant in pace.

III

Sur une dalle en marbre blanc, en face le premier pilier qui suit l'autel de la sainte Vierge.

Hic jacet Adrianus Coffin, hujus monasterii religiosus et sacerdos, ætatis suœ 42, assumpti habitus 23, obiit 15 decembris 1736. Requiescat in pace.

IV

Du côté de l'autel de la sainte Vierge, plus bas que la précédente, se trouvait l'inscription suivante.

D. O. M. Icy repose le corps de Pierre de Wamin, en son vivant fermier à la Carnoye, qui trépassa le 6 avril 1726, âgé de 40 ans et de damoiselle Marie-Joséphine Dumaniez, son épouse, qui trépassa le 25 juillet 17.., âgée de 40 ans. Requiescant in pace.

V

Contre le bénitier.

Hic jacet R. Dom. Folquinus Blangy, religiosus professus hujus

monasterii, quondam superior et novitiorum magister, qui (obiit) 1 junii MDCCVIII.

VI

Un peu plus haut du côté de l'autel de saint Nicolas.

Icy repose le corps de Jacques Dubois, native (sic) du Couroy, paroisse de Berlencourt, décédé le 5 8bre 1727, âgé de 73 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme. Requiescat in pace. Amen.

VII

Près de l'endroit où se trouvent actuellement les fonts baptismaux.

Hic jacet R. Dom. Silvinus Remy, hujus monasterii religiosus professus et sacerdos, qui obiit 11 (XI) novembris 1709, ætatis suæ 64. Orate pro eo. Requiescat in pace.

NOTE.

Ces pierres tombales, dont M. l'abbé Hocq, curé d'Auchy, a bien voulu me transmettre les inscriptions, ont été enlevées du pavé de l'église, lors du carrelage neuf, exécuté en 1872, les unes ont été replacées à l'extérieur, vis-à-vis le grand portail, les autres ont été déposées derrière le maître-autel. Il est regrettable qu'on n'ait pas songé à les placer dans les murailles de l'église, où sont inhumés ceux qu'elles recouvraient. Les dalles placées à l'extérieur surtout, et à un endroit de passage, seront promptement détériorées.

— Les sépultures que ces dalles, l'une en marbre blanc, les autres en pierre bleue, abritaient, datent du commencement du XVIIIe siècle, sous l'administration des abbés Dom Bertin Portebois et Dom Georges Marissal (1702-1726), (1728-1748).

L'une est celle d'un Hesdinois distingué, Adrien Coffin, proche parent des *Coffin de Vinbrel*, inhumés en l'église de Marconne et dont j'adressais dernièrement les épitaphes à la Société, qui portaient pour armoiries : *de gueules au carquois d'or accompagné de deux étoiles à 5 pointes, d'argent.* Cette famille, déjà connue dans l'ancienne ville d'Hesdin, a compté dans la bourgeoisie du nouvel Hesdin, un grand nombre d'échevins et de magistrats civils et judiciaires.

— A la mort de l'abbé d'Auchy, Placide de Brandt (19 mars 1702), l'évêque de Boulogne, Pierre de Langle, confia la direction du mo-

nastère à Dom Folquin *Blangy* (ou plutôt *de Blangy*), en lui donnant comme sous-prieur D. Defontaine, que M. de Cardevacque, à qui j'emprunte quelques-uns de ces renseignements biographiques, appelle tantôt *Marie*, tantôt *Marin*, mais dont le vrai prénom est *Maur* (*l'Abbaye-d'Auchy-lès-Moines, par Adolphe de Cardevacque. Arras, Sueur-Charruex, 1872, in-8°*). D. Folquin n'accepta pas cette charge ; du reste la vacance ne fut pas longue, Dom Bertin Portebois était abbé d'Auchy, le 1er novembre 1702.

— Dom Philippe Brassart était trésorier du monastère sous cet abbé. Quant à *D. Silvin Remy*, et non *Sylvain Denis*, selon M. de Cardevacque, qui ne paraît pas du reste avoir eu connaissance de ces inscriptions funéraires, il fut contemporain de l'abbé de Brandt, de la grande famille des *de Brandt, comtes de Galametz, de Marconne, etc.*, ayant entrée aux États d'Artois et qui portaient : d'*azur à 3 flammes d'argent 2 et 1*.

La cloche actuelle de l'église d'Auchy, date de la seconde moitié du XVIIIe siècle; elle faisait autrefois partie de la sonnerie de l'église de Rollancourt, à qui elle avait été donnée par le comte de Marnix, seigneur de ce lieu, qui l'avait nommée par procureur : *Anne-Ferdinande*, et avait été baptisée par M. Beauvois, curé de Rollancourt. Les *Marnix de Rollancourt*, dont la famille s'était alliée avec celle des *Sainte-Aldegonde-Noircarmes* (Marnix de Sainte-Aldegonde, le Washington des Pays-Bas, était issu de cette branche), avaient entrée aux États d'Artois et portaient : d'*azur à la bande d'argent, accostée de deux étoiles d'or*.

Cette cloche passa de Rollancourt à Auchy au commencement de ce siècle, toutes les cloches de l'abbaye et celles de l'église paroissiale ayant été fondues pendant la révolution. Elle fut placée dans la *Tour-Nord* du grand portail.

Le même correspondant envoie également la copie d'un ancien règlement, pour les vivres et la bière, pendant le siége d'Hesdin, en 1639. — Cette pièce qui a été ignorée de l'abbé Fromentin, auteur d'une histoire de cette ville, paraît intéressante et la compagnie décide son insertion au Bulletin en même temps que des remercîments seront adressés à l'auteur de la communication.

9° La Société Archéologique de Vervins, demande à échan-

ger son bulletin contre les publications de la Société des Antiquaires de la Morinie. — L'assemblée accueille avec faveur cette proposition, et décide que l'on enverra à la Société Archéologique de Vervins le bulletin trimestriel. Cette société sera en outre inscrite au nombre des sociétés correspondantes.

10° Circulaire relative à un projet de monument à élever à la mémoire de l'abbé Cochet. — La compagnie, considérant que l'abbé Cochet était inscrit sur la liste de ses correspondants, et désirant rendre un hommage mérité à la mémoire d'un savant aussi distingué et qui a rendu tant de services à la science, décide qu'elle souscrira pour la somme de 20 fr. Elle charge son Trésorier de signer le bulletin de souscription, et de l'adresser à la Commission organisée dans ce but.

11° M. le Secrétaire de la Commission de la Carte des Gaules communique un travail de M. Lion, un de nos membres correspondants, sur les voies anciennes dans le Pas-de-Calais, parmi lesquelles se trouve celle d'Amiens à Boulogne, qu'il fait passer par Vieil-Hesdin, où il place la station portant le nom de *Pontibus* ou *ad Pontes*, dans la carte de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin. La Commission demande l'avis de la Société des Antiquaires de la Morinie sur cette direction.

La compagnie, après avoir pris connaissance de la lettre précédente, et écouté la lecture du mémoire de M. Lion, confie tout le dossier à M. de Bailliencourt, qui se croit en mesure de pouvoir faire fournir quelques renseignements sur la question, par une personne qui s'est spécialement occupée de géographie ancienne. L'honorable membre s'engage à le représenter à la prochaine séance, avec les observations qui lui auront été remises.

— La parole est donnée à M. G. de Monnecove, pour lire une note sur une seille de l'époque franque, qui figure dans le cabinet d'un de nos concitoyens. Il s'exprime en ces termes :

Monsieur d'Osthove me charge de communiquer à la Société une

note sur la partie en cuivre d'un seau trouvé dans une sépulture franque et qu'il conserve dans sa collection.

Cet objet, très curieux, mesure à sa partie supérieure 24 centimètres de diamètre et 25 à sa partie inférieure. L'anse en fer, dont il ne reste que la moitié, mesurait 32 centimètres; elle se distingue par l'élégance de la forme.

Il nous suffira de citer à l'appui de cette découverte, l'opinion de M. Akerman, le savant secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres ; dans la VII° livraison de son riche répertoire, il a consacré la planche XIII° à reproduire un seau en cuivre trouvé à Coddesden dans l'Oxfordshire ; ce seau, qui a une anse, ressemble complétement pour la forme, à ces seaux de cuivre qui servent dans toutes nos églises de campagne pour la bénédiction de l'eau. Ces derniers étaient appelés orcels, orceulx ou orceaulx au moyen âge.

L'abbé Cochet nous dit, que les Romains eux-mêmes ont connu l'usage des seaux placés avec les morts, « car, ajoute-t-il, le 4 août « 1853, nous avons trouvé dans le cimetière romain de Lillebonne « aux pieds d'un jeune enfant, un seau en bois avec anse et cercle « de fer. »

Les poteries en terre grise, les lances et les bijoux trouvés dans les mêmes fouilles, ne laissent pas de doute sur l'origine franque de l'objet que nous mentionnons.

Cette lecture est écoutée avec intérêt par l'assemblée qui en décide l'insertion au procès-verbal.

— M. G. de Monnecove appelle ensuite l'attention de la compagnie, sur un crâne qu'il dépose sur le bureau, et qui provient des fouilles du cimetière franc d'Audincthun dont il a été question dans la séance précédente. Ce crâne est remarquable par l'absence complète d'incisives et de canines à la mâchoire supérieure, qui se compose de seize molaires toutes en parfait état. Avant de pouvoir rien conclure sur la question de savoir, si nous avons sous les yeux une anomalie simplement, où le crâne d'un individu appartenant à une race particulière, la société est d'avis qu'il y aurait lieu de tâcher de se procurer d'autres crânes provenant du même cimetière. L'on pourra juger ainsi, si cette trouvaille constitue seule-

ment un fait isolé, ou bien si l'on est en présence d'un nombre de faits identiques qu'il y aurait alors lieu de soumettre à l'appréciation des maîtres de la science anthropologique. M. G. de Monnecove est invité en conséquence à tenir la Société au courant de la suite des découvertes.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant proposé à la dernière séance. Le scrutin est ouvert, et M. le comte Hervé de Rougé, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé, par M. le Président, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie. Avis lui sera donné de sa nomination par le Secrétaire général.

La séance est ensuite levée à dix heures moins un quart.

Séance du 5 février 1876.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRES : M. L. DESCHAMPS DE PAS, Secrétaire général et M. E. PAGART D'HERMANSART, Secrétaire archiviste.

La séance est ouverte à sept heures trois quarts par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé sans observations.

M. le Président communique à l'assemblée la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et envoyés dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Cette liste est comme il suit :

Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, t. X, 36e livraison 1876.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. XV, 2e et 3e trimestre 1875.

Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie de Belgique, 14e année, 1 à 6, 1875.

Bulletin de la Société Bibliographique, 7e année, t. VII, 1875

Bulletin de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et

Arts du département des Deux-Sèvres, n°s 7 et 8, juillet-août 1875.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XXXVI, 5e livr, 1875.

Revue Bibliographique universelle, partie technique (Polybiblion), t. XV, 12e livr., décembre 1875, et t. XVIIIe 1re livr., janvier 1876.

Idem, partie littéraire (Polybiblion), t. XVI, 1re livraison, janvier 1876.

Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, publié par la Commission départementale des Monuments historiques ; arrondissement de Béthune, t. Ier, 1875.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, rédigé au XIIe siècle, par Guimann et publié pour la première fois, au nom de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine Van Drival.

Notice historique, biographique, anecdotique, sur Jean-Jacques Fockedey, docteur en médecine, par M. J.-J. Carlier.

Notice historique et archéologique sur Halinghem (canton de Samer, Pas-de-Calais), par M. l'abbé F.-A. Lefebvre.

Notes d'Archéologie, d'histoire et de numismatique (Picardie et ancien Ponthieu), par M. A. Van Robais.

Le Secrétaire général a la parole pour le dépouillement de la correspondance.

1° M. L. Carlier, fait hommage à la Société du dernier travail de son père, retraçant la biographie du docteur Fockedey, qui fut aussi autrefois membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Remercîments.

2° M. l'abbé Toursel, membre titulaire, absent de la séance, fait hommage au nom de M. l'abbé Lefebvre, curé d'Halinghem, d'une *Notice historique et archéologique sur Halinghem* (canton de Samer).— Des remerciements seront adressés à l'auteur de cette notice.

M. Toursel fait connaître en même temps que, ne pouvant assister aux réunions de la Société, il croit devoir donner sa

démission de membre titulaire, tout en exprimant son regret de devoir se séparer de ses collègues pour lesquels il conserve une sincère et durable sympathie. — L'Assemblée tout entière voit avec peine la décision de M. Toursel qui faisait depuis si longtemps partie de la Société, dont il était une des lumières; elle éprouve le désir de ne pas se séparer d'une manière complète d'un membre aussi distingué, et décide en conséquence, sur la proposition d'un de ses membres, que le titre de membre honoraire serait décerné à M. l'abbé Toursel. Le Secrétaire général est chargé de lui donner connaissance de cette décision.

3° M. Bassct fait hommage à la Société des Antiquaires de la Morinie de tous les papiers et notes ayant servi à MM. Alexandre à préparer leur *Histoire des contrées ayant formé le département du Pas-de-Calais*. Ces papiers réunis en quatorze liasses, sont déposés dans le local des séances. — Remerciements.

4° M. le ministre de l'Instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts adresse une circulaire relative aux documents concernant les États-Généraux, antérieurement à 1789. Cette circulaire est accompagnée d'un exemplaire du rapport de M. G. Picot, chargé par le Ministre de rassembler les documents qu'il a mission d'éditer.

5° M. Ed. de Barthélémy, membre correspondant à Paris, envoie une note concernant le passage du duc d'Orléans à Saint-Omer en 1440. Il s'exprime en ces termes :

« Nous avons trouvé dans les notes du chanoine Lacour, « érudit et curieux rémois, qui, au commencement du XVIIIe « siècle, ramassait une foule de documents sur l'histoire de sa « ville natale, un renseignement pris par lui-même dans les « mémoires du rémois Rogier, procureur syndic de la ville.

« Pris à Azincourt en 1415, le duc d'Orléans resta captif « pendant 25 ans en Angleterre. En 1435, il prit inutilement « part aux négociations d'Oye, près de Calais ; peu de temps « après, l'intervention du duc et de la duchesse de Bourgogne

« lui rendit, une grosse rançon aidant, la liberté en 1440.
« Reims dut prendre sa part, dans la somme à emprunter à
« ce propos. »

L'extrait annexé à cette note de notre honorable correspondant est le narré sommaire du voyage du duc d'Orléans, de son séjour à l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, où il fut fiancé à Mlle de Clèves, nièce du duc de Bourgogne. Tous ces faits, sauf peut-être la participation de la ville de Reims au paiement de la rançon du duc, sont consignés plus en détail dans les chroniques de l'époque, et il ne paraît en résulter aucun renseignement nouveau et intéressant pour l'histoire. — Remerciements et dépôt aux archives.

6° M. G. Vallée, correspondant à Saint-Georges-les-Hesdin, envoie deux communications.

La première est relative à deux inscriptions existant sur des pierres tombales de l'église de Tramecourt. L'une est celle de messire Pierre Vanhoutte, de ses deux femmes et de sa fille, l'autre concerne des membres de la famille de Tramecourt.

La seconde communication de M. G. Vallée est un extrait du *Registre aux notes, mémoriaux et délibérations de la ville de Hesdin*, touchant la délivrance d'un legs de 11.200 florins fait par le testament de messire François Caron, chanoine de Tournay, pour l'établissement d'un hôpital en ladite ville. Le donateur avait passé contrat pour cette donation avec les députés de la ville, le 19 janvier 1635, et l'avait confirmée par son testament du 18 avril 1646. Les héritiers refusaient de délivrer le legs, et c'est à l'effet de l'obtenir que le magistrat d'Hesdin prend une délibération le 16 juin 1697, ayant pour objet d'assigner lesdits héritiers devant la justice. Cette délibération fut approuvée le 10 décembre 1697 par l'intendant Bignon, qui engage le magistrat à faire assigner un seul héritier, mais il recommande de tâcher qu'il soit justiciable du Conseil d'Artois. — L'assemblée après avoir entendu la lecture de ces deux documents, vu leur peu d'intérêt sous le rapport historique, en décide le dépôt aux archives.

7° Lettre de faire part de la mort de M. de Coussemacker, correspondant de l'Institut, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie. M. le Président, organe de la Société toute entière, exprime le regret que tout le monde savant éprouvera de la perte d'un érudit aussi distingué, dont les travaux justement appréciés, ont fait avancer d'une manière notable les parties de la science archéologique auxquelles il s'était le plus spécialement attaché, et notamment l'étude de la musique du moyen âge qu'il avait puissamment contribué à remettre en honneur.

— A huit heures et demie, le Secrétaire général obligé de s'absenter cède la plume au Secrétaire archiviste.

— L'ordre du jour appelle le compte à rendre par le Trésorier, des recettes et dépenses faites au nom de la Société. M. de Bailliencourt fait connaître que l'état de la caisse au 31 décembre 1875, s'élevait en recettes à 5.627 75
et les dépenses à 4.609 85

En caisse.........	1.017	90
à quoi il faut ajouter l'arrêté de compte du 4 février 1876, chez le banquier................	2.569	95
Ensemble	3.587	85

Le Trésorier explique qu'il lui a paru utile de déposer les fonds chez un banquier, afin qu'ils puissent produire intérêt. Il constate ensuite que l'actif est grevé d'une dette d'environ mille francs et qu'il va profiter, pour la solder en entier, de la prospérité actuelle des finances. La compagnie procède ensuite à la nomination de la Commission chargée de l'examen de ce compte, elle désigne les mêmes membres que l'an dernier, à l'exception de M. de Bailliencourt, devenu Trésorier, qu'elle remplace par M. du Hays. Cette Commission sera donc ainsi composée :

MM. Butor.
de Cardevacque.
du Hays.

— Le Secrétaire archiviste fait connaître qu'un assez grand nombre de publications ont besoin d'être reliées, que la reliure est le meilleur moyen de prévenir les détériorations et les pertes de livres ou de brochures, et que les ressources de la Société paraissent permettre de s'engager cette année dans une dépense plus importante que celles faites les années précédentes, pendant lesquelles on n'a pas consacré des sommes suffisantes à la reliure. La compagnie autorise le Secrétaire archiviste à compléter son travail de réorganisation de la bibliothèque, en faisant relier successivement les ouvrages les plus importants.

— M. de Bailliencourt lit un rapport fait par son frère, M. Gustave de Bailliencourt, percepteur à Saint-Simon (Aisne). L'auteur rappelle d'abord que M Jules Lion, agent-voyer, a soumis à la Commission de la Topographie des Gaules, le résultat de recherches personnelles qui tendrait à modifier le tracé des voies romaines adopté jusqu'ici entre Amiens et Boulogne, et que le Secrétaire de cette Commission avait demandé l'avis de la Société des Antiquaires de la Morinie, sur ce nouveau tracé. M. G. de Bailliencourt, pour permettre à la compagnie de donner une opinion motivée, a dressé une carte d'après une réduction au 160/000 du dépôt de la guerre, des anciennes voies de communication entre Amiens et Boulogne, pour l'étude comparée de l'itinéraire d'Antonin, de la carte de Peutinger et du tracé proposé par M. Lion.

La lecture de cette notice est écoutée avec un vif intérêt ; elle est le résultat d'un travail solide, d'une érudition consommée, et M. le Président, au nom de la compagnie, décide que des remercîments seront adressés à l'auteur, et pour lui témoigner davantage la gratitude de la Société, il propose en outre de lui décerner le titre de membre correspondant. Cette proposition étant appuyée, la nomination est, conformément au règlement, renvoyée à la séance prochaine.

La compagnie pense, toutefois, que le travail de M. G. de Bailliencourt, ne répond pas complétement à la question qui a

été posée, laquelle demanderait d'autres recherches pour être élucidée. Néanmoins, vû l'urgence, elle décide que ce travail sera envoyé à M. le Président de la Commission de la Topographie des Gaules, et qu'en même temps une copie en sera faite pour être insérée dans le Bulletin. La carte envoyée serait conservée précieusement dans les archives de la Société.

— La parole est ensuite donnée à M. Félix de Monnecove qui fait connaître qu'il existe aux archives départementales du Pas-de-Calais, divers titres inédits concernant le prieuré de Renty, titres qu'il pourrait être intéressant de publier. En voici l'indication sommaire :

Série H. — 1 dossier — Prieuré de Renty.
12 chartes de 1168 à 1294 ;
Un cahier sur parchemin de 14 ff. in-f°, XVIe siècle, énonçant les droits et rentes du prieuré, fait par un religieux ;
Six imprimés, in-f° ;
Et un cahier sous ce titre : *Inventaire rédigé en juillet 1749 des titres du prieuré de Renty*, contenant la cote de 28 pièces.
Série B. — Prieuré de Renty.
Liasse 742 contenant les pièces d'un procès (au Conseil d'Artois), entre les deux prieurs nommés l'un par la France et l'autre par l'Espagne, de 1660 à 1669.

M. A. Legrand, président, fait connaître qu'il possède aussi d'autres pièces intéressantes, concernant ce prieuré, et il émet l'opinion qu'il y aurait lieu de les publier en même temps que celles que vient de découvrir M. F. de Monnecove. En conséquence, la compagnie décide qu'elle attendra, pour livrer à l'impression ces dernières pièces, que M. A. Legrand ait fait connaître de son côté, celles sur le même objet, reposant dans ses archives particulières.

— M. le Président propose comme membre correspondant, M. de Brécourt, colonel au 5e régiment de dragons. Cette proposition étant appuyée, la nomination est renvoyée, conformément au règlement, à la séance prochaine.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire général de la Société,
L. DESCHAMPS DE PAS.

RAPPORT

sur le Mémoire de M. J. Lion, concernant d'anciennes voies de communication de la Morinie.

Par M. G. de Bailliencourt.

L'auteur d'un mémoire sur quelques voies de communication de l'ancienne Morinie, M. Jules Lion, a soumis dernièrement à la Commission de la topographie des Gaules, le résultat de ses recherches, qui tendrait à modifier le tracé des voies romaines adopté jusqu'ici entre Amiens et Boulogne. Il fait passer par Vieil-Hesdin (où serait le *Pontibus* de l'itinéraire d'Antonin) la voie que l'on traçait d'abord par Ponches, et considérerait celle-ci comme secondaire.

La Commission de la topographie des Gaules, désirant avoir sur cette question l'avis de la Société des Antiquaires de la Morinie, tiendrait surtout à savoir, si, en faisant abstraction de tout système préconçu, les lignes indiquées par M. Lion, pourraient être classées, comme anciennes voies reconnues sur le terrain.

Il y a lieu, pour bien apprécier le mérite et la valeur du travail de M. Lion, et pour se placer au point de vue de la Commission, d'examiner le tracé des trois routes étudiées entre Amiens, Thérouanne et Boulogne, en suivant sur le terrain la démonstration pratique d'un homme d'expérience, ayant la longue habitude de fouilles spéciales, et souvent heureuses.

I

La première ligne étudiée sur le terrain, celle d'Amiens à Thérouanne, n'est pas mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin, mais la carte de Peutinger rattache à cette ligne le tronçon de Thièvres *(Teucera)* qui se trouve sur la voie d'Amiens à Arras, de l'itinéraire d'Antonin. Ce point de raccord obligé donne un alignement de Thièvres à Thérouanne, qui traverse la Canche à Estrées, preuve évidente de l'existence de cet embranchement. Sans avoir égard à ce raccord de la voie, M. Lion vise la ligne droite entre les deux points, Amiens et Thérouanne, en dédaignant même la direction souvent cherchée par Doulens, Frévent et Saint-Pol, à la suite du savant Dom Grenier, qui en a fait la vingt-troisième branche de sa voie militaire.

Les sondages exécutés le long d'une ancienne voie, probablement gauloise, depuis Montrelet jusqu'à Boisbergue ont donné de bons résultats, en mettant à découvert les traces d'une ancienne chaussée empierrée; mais les recherches sont restées infructueuses entre Mézerolles sur l'Authie et Ligny sur la Canche. Il est probable qu'au centre de ce plateau, cette voie gauloise romanisée, se détachait de Bonnières, et obliquait à droite pour aller passer la Canche à Frévent, et il n'est pas étonnant que M. Lion n'ait retrouvé aucune trace du chemin, après le passage de la Canche, jusques Pierremont. Le léger tournant de Frévent vient en effet se raccorder à Croisette. Depuis Pierremont jusqu'à Anvin, les fouilles ont été heureuses, et ont démontré l'existence d'une chaussée cailloutée d'une largeur d'environ 5 mètres, et d'une profondeur variable. Le tracé de cette chaussée, depuis Anvin jusque Thérouanne, suit un alignement tellement rigide, qu'il est difficile de nier son caractère de voirie ancienne et certainement romaine. Cette dernière portion de la voie allait se raccorder avec l'embranchement de Thièvres, de la carte de Peutinger, en suivant son alignement par Wavrans,

Saint-Pol, Monchoaux, Houvin, jusques Estrées et Thièvres.

On peut donc considérer comme résolue la question d'une ancienne voie de communication directe entre Amiens et Thérouanne, et dont deux portions notables ont été retrouvées par les fouilles; d'abord le tronçon de Montrelet à Boisbergue, et ensuite celui de Pierremont à Thérouanne.

II

Une seconde route ancienne entre Amiens et Thérouanne est étudiée par M. Lion, suivant la direction de Bernaville, Maizicourt, Auxi-le-Château et Vieil-Hesdin. D'Amiens à Canaples, elle a un tronc commun avec la première route, sur un alignement bien droit jusqu'à Maizicourt. La voie franchit la vallée de l'Authie à Auxi-le-Château; sa trace reste visible sur les plateaux, et principalement sur celui entre la Canche et l'Authie, en face de Vaux et d'Haravesnes. Là, les sondages donnent des traces évidentes d'une voie secondaire, formée d'un empierrement en cailloux de ramassage, et en gros silex de marnière d'une épaisseur de 0,45 centimètres. Elle incline un peu à droite, pour éviter les profonds ravins du bois de Forestel, et descend dans la vallée de la Canche, entre Wail et le Vieil-Hesdin.

Quand on aborde Vieil-Hesdin de ce côté, on est frappé du souvenir classique du Vicus Héléna de Sidoine Apollinaire, et l'on se figure involontairement Aétius et Majorien, se préparant à passer la Canche sur des ponts de fascines, pour surprendre, au milieu d'une fête, les troupes de Clodion, qui avait déjà parcouru en vainqueur les plaines de l'Artois, et qui menaçait les pays voisins de la deuxième Belgique.

Du vieil Hesdin rayonnent des routes vers Arras par Frévent, vers Saint-Pol, Pernes, Fauquembergue et Thérouanne, Boulogne par le septemvium, Boulogne par Samer, Montreuil et l'embouchure de la Canche; puis, au midi de la rivière, vers Ponches, Saint-Ricquier et Auxi-le-Château. M. Lion s'applique à rechercher la voie de Thérouanne, et celle de

Boulogne par le septemvium de Zoteux, mais sur la première de ces deux sections, il n'exécute aucune fouille, et ne s'appuie que sur le nom de chemin de Thérouanne donné à cette voie, à Auchy et à Azincourt.

III

L'embranchement de Vieil-Hesdin à Boulogne par Desvres forme avec celui d'Amiens par Auxi-le-Château, une ligne complète que l'auteur du mémoire considère comme la direction principale de l'itinéraire d'Antonin en faisant d'Hesdin la station intermédiaire entre Boulogne et Amiens, et en lui appliquant le nom de *Pontes*. Cette identification est-elle plausible et appuyée sur des preuves suffisantes? Les fouilles sur cette ligne n'ont pas été fréquentes, et M. Lion ne parle que de celles opérées, près de Vaux entre l'Authie et la Canche. Il est vrai que les distances se rapportent assez exactement à celles de l'itinéraire, mais il ne faut pas oublier que la ligne cherchée est parallèle à la grande chaussée romaine, formant l'artère principale du réseau entre Amiens et Boulogne.

Le *Pontibus*, reconnu par tous les savants, n'est pas à Vieil-Hesdin, mais à Ponches, au passage de l'Authie. Ce nom de Ponches *(Pontes)*, complète les éléments d'une identification parfaite en tout point. Quoiqu'il en soit du nom attribué à Hesdin, l'antiquité de ce centre de communication est suffisamment démontrée, et M. Lion est sur une bonne piste, en suivant l'importante voie qui du Vieil-Hesdin se dirige vers Boulogne, Wissant et Sangatte, par le septemvium de Zoteux. Cependant, on éprouve une certaine hésitation à débrouiller cet écheveau qui se tord et se complique à mesure qu'il se rapproche de la mer. Ces vieilles routes ont l'allure sinueuse des voies gauloises, quoique la plupart des lieux traversés portent une marque ostensible de leur romanisation. Le tracé indiqué par le P. Malbrancq, dans les scolies de son histoire, suit la direction d'Auchy, Crequy, Herly et Zoteux, tandis M. Lion, s'affranchissant des leçons hagiographiques du

bon Père, marche au septemvium par Grigny, Saint-Martin, le Biez, Embry, Saint-Michel et Hucqueliers.. Il est difficile de décider entre les deux, car ici les sondages ont fait défaut. Cependant, comme alignement, le dernier tracé paraît le meilleur. Du septemvium, le prolongement de cette ligne vient se souder à Desvres sur la chaussée de Senlecques, et après avoir jeté une branche vers Boulogne, va s'épanouir en rameau terminal par Ambleteuse, Wissant, Sangatte et Guînes.

Cette direction de voie ancienne allant du Vieil-Hesdin à Boulogne par le septemvium est très-admissible, et c'est là une de ces voies stratégiques, *per compendium,* qui étaient les sous-affluents de l'artère principale. Ces routes gauloises romanisées aboutissant à Gessoriacum, et aux ports de la Manche, étaient le complément nécessaire des grandes chaussées militaires, et servaient aussi aux légions de César, de Claude et de Constance-Chlore. Qui sait, comme l'affirme Malbrancq, si le nom d'Héléna donné au Vieil-Hesdin, n'est pas le souvenir d'un séjour préféré par la mère de l'empereur Constantin ? Cela n'est pas invraisemblable, en se reportant aux expéditions de Constance-Chlore en Bretagne, et à la proximité des points d'embarquement.

En revendiquant le noble nom d'Héléna, le Vieil-Hesdin pourra se passer d'une autre étiquette : et quel autre nom, même celui de l'itinéraire d'Antonin, égalerait un si beau titre de gloire et d'honneur !

En résumé, on est autorisé à présenter à la commission de la topographie des Gaules comme voies de communications anciennes suffisamment reconnues sur le terrain, les routes qui, partant du Vieil-Hesdin comme centre, rayonnent dans la direction de Boulogne, de Thérouanne, d'Amiens par Auxi-le-Château, et à celles-là on peut ajouter celles qui vont à Arras, à Saint-Pol et à Pernes.

NOTE

sur quelques découvertes faites à Vaudricourt, près de Béthune.

Communication de M. le comte A. de Beaulaincourt, membre correspondant.

Il existe à Vaudricourt [1] un plateau dit *les Montagnes* qui sur une surface d'environ 15 hectares était il y a quelques années entièrement inculte. Des extractions de cailloux siliceux, autrement dits *Graviers* y ont donné lieu à des résultats intéressants.

Sur un sous-sol d'une argile très-compacte situé à une profondeur d'environ deux mètres, on a trouvé : 1° au milieu de graviers [2] auxquels adhéraient des portions de l'argile, un grand nombre de haches préhistoriques ; 2° plus haut, à 1 mètre dans des cailloux semblables, mais entièrement nets, des haches dites celtiques ; enfin à 30 ou 40 centimètres du sol. des carreaux de terre cuite, des tuiles à rebords, des briques, une amphore, des petits morceaux de verre dépoli sur une

[1] Les habitants disent Autricourt. Comme le testament de sainte Gisèle, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, parle d'un lieu nommé Autricum dans le pays des Atrebates, le nom ancien de notre emplacement ne serait-il pas manoir d'Autrick ?

[2] Il existe des graviers et une argile semblables sur les collines dites *Monts d'Artois*.

de leurs surfaces, des urnes pleines de cendre, en un mot la preuve d'un établissement gallo-romain assez considérable ayant à ses deux entrées des lignes de tombeaux. Cette bourgade était fournie d'eau par 5 puits dont la maçonnerie en gros grès, construite sans mortier ni ciment, datait évidemment d'une époque antérieure à la domination romaine. Ces puits comblés avec des terres et des morceaux de grès de diverses dimensions ont été fouillés, il y a dix ou quinze ans, puis détruits pour utiliser les pierres de leurs parois : on y avait trouvé des ustensiles en cuivre rouge et une meule à moudre le blé, en outre quelques médailles plus ou moins frustes : il est à remarquer que là et dans l'extraction du gravier, les médailles tombées entre les mains des ouvriers ont été un Antonin le Pieux et plusieurs Faustines.

En dehors et environ à 100 mètres de l'emplacement dont nous venons de parler, dans un bois nouvellement défriché, on a reconnu les traces d'une habitation isolée, que des carreaux de carrelage, un assez grand nombre de morceaux de verre et des morceaux de ciment romain ont fait supposer plus luxueuse que celles de la bourgade. Dans le voisinage de l'habitation, on a trouvé des haches en pierre polie et une ou deux en bronze ; là, en continuant l'extraction du gravier, on est arrivé sur un terrain argileux où il y avait bon nombre de haches préhistoriques et divers coquillages fossiles : en outre les travaux ont fait découvrir, à 30 ou 40 centimètres du sol, un puits semblable à ceux dont nous avons déjà parlé, et qui a été fouillé par nos soins au mois d'octobre 1874. Nous consignerons ici les résultats de cette fouille.

Nous ferons observer que le puits dont il s'agit et dont nous n'avons permis la destruction que pour les deux assises supérieures, avait environ 1 mètre 50 de diamètre sur 5 mètres de profondeur ; les parois sans ciment sont formées de grès ayant 30 ou 40 centimètres d'équarrissage, dont les faces, qui ne paraissent pas avoir été taillées au moyen d'ustensiles en fer, sont assez planes, sauf celles verticales antérieures qui sont

légèrement concaves. Remarquons que le fond qui est pavé est encore intact. Parmi les objets avec lesquels le puits a été comblé, nous citerons : 1° des tuiles et des carreaux de terre cuite de diverses formes ; 2° des graviers nets ; 3° un pavé prismatique de grès taillé d'environ 0,15 de côté ; 4° de très-gros grès dont plusieurs pesaient de 300 à 400 kilogrammes ; un certain nombre étaient entièrement bruts, d'autres avaient reçu un commencement de taille.

Vers le milieu de notre travail, nous avons trouvé une médaille de Marc-Aurèle dont les bords étaient brisés, deux dents entières fossiles d'*Equus caballus* et la moitié d'une ; nous avons retiré du fond du puits une amphore presque intacte, deux fers de piques à douille, une pointe recourbée en fer, *uncus*, également à douille, ayant à peu près les dimensions d'une faucille, une anse d'amphore en verre, une semelle de sandale, un morceau de cuir verni, une côte de cheval et des petits os qu'on a reconnus être un tibia, un femur, une caracoïde, un cubitus et un radius d'un corbeau ordinaire (*corvus corax : Linnée*).

Je ferai deux observations : l'une est que dans la vallée s'étendant entre Vaudricourt et les *Monts d'Artois*, il y a quelques années des chemins creux étaient rendus impraticables par des gros cailloux siliceux amenés par les eaux ; l'autre est que les *Montagnes* de Vaudricourt sont à un kilomètre de distance d'un lieu où a existé un vaste rocher de grès siliceux, long d'environ 3 kilomètres, qui a été exploité de temps immémorial. N'est-il pas possible, qu'à l'époque romaine, un atelier de tailleur de pierres se trouvait dans l'endroit où bien des siècles plutôt on avait fabriqué des haches grossières avec du silex ?

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 mars 1876.

Présidence de M. Albert LEGRAND.

Secrétaire général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

La séance est ouverte à 8 heures. Le Secrétaire général a la parole pour la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui, ne donnant lieu à aucune observation, est en conséquence adopté.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages envoyés dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit à titre d'hommages, soit comme échanges, et qui sont déposés sur le bureau. Cette liste est la suivante :

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois (Belgique), t. XII, 2e livr.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg (Belgique), t. XIII.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. IV, 2e série.

Bulletin de la Société bibliographique, n° 2, février 1876.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. VIII, 1re livr.

Bibliothèque de l'école des Chartes, t. XXXVI, année 1875, 6e livr.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, t. IV, 1870-1872.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, t XVIe, 1874.

Procès-verbaux de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n° 7.

Revue bibliographique universelle, partie littéraire, polybiblion, t. XVIe, 2e livr., février 1876.

Idem, partie technique, t. XVIIIe, 2e livr., février 1876.

Romania, publié par MM. Paul Meyer et Gaston Paris, n° 17, janvier 1876.

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses, 40e année 1873.

Réponse au discours de réception de M. Ernest Obry, par M. J. Garnier.

La musique à Abbeville 1785-1856; lu à la Société d'émulation d'Abbeville.

Réponse à M. de Mortillet sur les silex taillés du cimetière franc de Caranda, par M. G. Millescamps.

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft der Gesellschaft für Vaterlandische alterhümer in Zürich band XVII. Heft 5, Burg Mammertshofen (kt. Thurgau) und Zwei andere Schweizerische megalithische Thürme. (Band XVII fet 6). Die biblischen Decken gemalde in der kirche von Zillis im kanton Graubündten.

Id. Band XVIII. fet 3-4 die Alamannischen Denkmaler in der Schweiz. Die heraldische Ausschmuckung einer Zurcherischen Ritterwohnung.

Id. Nyon Imr Romerzeit band XVIII fet 8.

Note sur un pied-fort de Louis de Mâle, provenant de la collection Dewismes, par L. Deschamps de Pas.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

1° M. le Directeur général des archives nationales, fait connaître qu'il est mis à la disposition de la société, un exemplaire de la *Table alphabétique de l'Inventaire méthodique des archives nationales (1re partie).* — Ce volume sera retiré au bureau des archives à la première occasion.

2° La Société des Antiquaires de Zurich envoie cinq fascicules de ses publications, et demande en même temps que la Société des Antiquaires de la Morinie, veuille bien lui envoyer les volumes X-XIII de ses Mémoires, qui manquent à sa collection. — Accordé.

3° M. l'abbé Toursel remercie la société de lui avoir conféré le titre de membre honoraire.

4° M. le Cte Hervé de Rougé remercie de sa nomination de membre correspondant.

5° M. le Conservateur archiviste de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français (Marne), annonce l'envoi des volumes 1, 2 et 3, des mémoires de cette société qui avaient été précédemment réclamés.

6° Circulaire de la Société néerlandaise pour le progrès de l'Industrie, fondée à Harlem, faisant connaître l'intention de ladite société, d'ouvrir un *musée d'art appliqué à l'Industrie* et demandant l'envoi d'échantillons ou de reproductions d'objets qui seraient susceptibles de figurer dans ce musée.

7° Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts, adressée à toutes les sociétés savantes des départements, annonçant que la réunion des délégués des dites sociétés aura lieu, comme les années précédentes, à la Sorbonne, les 19, 20 et 21 avril 1876. Le 22 il y aura une séance générale présidée par le Ministre pour la distribution des récompenses. Les sociétés sont invitées à faire con-

naître avant le 1er avril, les noms de leurs délégués, et à envoyer les mémoires qu'elles comptent faire lire à la Sorbonne, pourvu que ceux-ci remplissent les conditions d'usage. Des réductions de prix de transport sont d'ailleurs accordées par les compagnies de chemins de fer pour faciliter le voyage des délégués.

— L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des comptes. M. de Cardevacque, président de cette commission, donne lecture de quelques observations que lui a suggérées l'examen des livres de M. le Trésorier, observations pour lesquelles celui-ci donne une justification, séance tenante, et termine en proposant l'approbation desdits comptes et le vote de remercîments à M. le Trésorier. — L'assemblée approuve à l'unanimité les conclusions du rapport.

— M. le Président dépose sur le bureau diverses pièces relatives à l'abbaye de Saint-Bertin, dont fait hommage à la société, M. Maréchal, commandant du génie, à Saint-Omer. Il entre à ce sujet dans quelques détails sur ces pièces, et l'intérêt qu'elles offrent.

L'une d'elles est un plan de l'abbaye en 1753, à une assez petite échelle (environ 8 lignes pour 100 pieds). Il est accompagné d'une légende explicative. Ce plan peut servir, grâce à ladite légende à comprendre mieux la disposition des bâtiments figurés sur le plan en relief déposé au musée de Saint-Omer, et à ce titre, M. le Président pense qu'il serait utile d'en faire une copie qui pourrait rester au musée, ce qui augmenterait l'intérêt avec lequel les visiteurs examinent le plan en relief, puisqu'ils pourraient se rendre un compte parfait des dispositions qu'ils ont sous les yeux.

Un autre plan dressé le 9 avril 1738, par Jean-Louis Chipart, géomètre et arpenteur juré de la province d'Artois, résidant à Saint-Omer, représente l'étendue de l'amanie de Saint-Bertin. On sait que l'on entendait sous cette dénomination, une certaine étendue de territoire sur laquelle l'abbaye pouvait exercer divers droits de seigneurie foncière, parmi lesquels figurait entre autres l'apposition de scellés dans les

maisons mortuaires. Le plan mis sous les yeux de l'assemblée est très intéressant, non-seulement parce qu'il nous donne l'ensemble de l'abbaye, mais aussi parce qu'il nous renseigne sur les noms et la situation des anciennes rues se trouvant dans l'étendue de l'amanie. Nous y trouvons également un plan des églises paroissiales de Saint-Jean et de Sainte-Marguerite, qui, bien qu'à petite échelle, paraissent assez exacts.

A ces plans se trouve joint tout un dossier assez volumineux concernant la délimitation entre l'amanie du roi à Saint-Omer, et celle de Saint-Bertin. Toutes les pièces de ce dossier sont intéressantes, mais nous croyons devoir y signaler surtout deux cahiers dont l'un se réfère tout à fait au plan de l'amanie rappelé ci-dessus, et contenant la désignation détaillée des lieux et des maisons sur lesquels s'étendaient les prétentions de Saint-Bertin. Ces pièces, ainsi que le plan précité, seront certainement consultés avec fruit, par celui qui s'occupant de la topographie de Saint-Omer, voudrait refaire l'histoire des rues de cette ville qu'avait donnée d'une manière incomplète un ancien membre de la société, M. Eudes.

M. le commandant du génie a fait hommage en même temps à la société d'une petite dalle en terre cuite, trouvée dans le carrelage d'un bâtiment dépendant de l'ancien quartier du prieur, et sur laquelle est gravée à la pointe cette inscription : *Dame Henriette Hennebert — 1772*. Ce nom rappelle celui de l'auteur de l'*Histoire d'Artois*, Hennebert, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer. Peut-être s'agit-il ici d'une de ses parentes. C'est un point à élucider ultérieurement. Cette dalle sera déposée au musée de la ville.

A la suite de cette intéressante communication, M. le Président croit pouvoir proposer, comme membre correspondant, M. le commandant Maréchal, auquel il a déjà adressé des remercîments au nom de la société. Cette proposition étant appuyée, l'élection est renvoyée, conformément au règlement, à la prochaine séance.

— L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres cor-

respondants. Les scrutins sont ouverts, et MM. Gustave de Bailliencourt, percepteur à Saint-Simon (Aisne), et de Brécourt, colonel au 5e dragons, ayant réuni l'unanimité des suffrages, sont proclamés par M. le Président, membres correspondants. Avis leur sera donné de leur nomination.

— La parole est accordée ensuite à M. de Lauwereyns, pour lire un travail de lui, intitulé : *Le droit germanique et le droit romain au XVe siècle, étudiés dans les épisodes d'une guerre de six ans entre les bourgeois de Saint-Omer et les flamands de la châtellenie de Cassel de 1416 à 1422.*

L'assemblée écoute avec une attention soutenue la lecture de cette notice, dont la conclusion est, qu'en 1422, le droit germanique, qui admet la composition pour le cas d'homicide, triomphait, à Cassel, du droit romain. M. le Président adresse, au nom de la société, des félicitations méritées à l'auteur sur son étude si consciencieuse et si intéressante. Sur sa proposition, la compagnie décide aussi que ce travail pourra être lu aux réunions des délégués des sociétés savantes, à la Sorbonne, et sera ensuite inséré dans les Mémoires de la société.

— Le Secrétaire général expose à la société l'état de la question relativement à l'église de Blandecques. Ayant appris indirectement, que le conseil de fabrique et la commune étaient décidés à démolir le chœur, lorsque les nefs seront achevées, bien que ladite partie du monument ne menace nullement ruine, il a cru devoir écrire à M. le curé pour savoir si le fait était vrai. N'ayant reçu aucune réponse de celui-ci, on est en droit d'en conclure l'exactitude des informations précédentes. Dans ces conjonctures, le Secrétaire général demande s'il n'y aurait pas lieu d'écrire à M. le Préfet, pour lui exposer les faits et le prier d'employer sa haute intervention pour que le chœur de l'église de Blandecques, qui est classé comme monument historique, ne soit pas voué à la démolition. Cette proposition soumise par M. le Président aux délibérations de l'assemblée, est approuvée par elle.

La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 1er avril 1876.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à huit heures moins un quart. Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Aucune observation n'étant présentée, le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne connaissance de la liste des ouvrages envoyés dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit à titre d'hommages, soit comme échanges. Cette liste est comme il suit :

Bulletin de la Société bibliographique, mars 1876.

Bulletin de la Société académique du Var, t. VII, fascicule n° 1.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, n° 9, septembre 1875.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1875.

Bulletin de la Société d'agriculture sciences et arts de Poligny (Jura), 16e année, nos 10 et 11, 1875.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, t. IV, 1874.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. XIII, 1873-1874.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 7e série, t. VII, 1875.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire (lettres et arts), t. XXXI et XXXII.

Travaux de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, t. I, II et III.

Procès-verbaux de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n° 8, 1875, et n° 1, 1876.

Revue bibliographique universelle, partie littéraire, t. XVI,

3e livr., mars, — et partie technique, t. XVIII, 3e livr., mars 1876.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée par le ministère, 6e série, t. II, juillet-août 1875.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 41e année, novembre, décembre, janvier, février 1876.

Bibliothèque de l'école des Chartes, notice biographique de Félix Bourquelot.

Saint-Quentin à la fin du XVIIIe siècle, d'après les almanachs de Picardie, par M. A. de Marsy.

Tables de l'inventaire sommaire des archives nationales, publiées par le ministère, première partie, 1875.

Conversazione annuale rivista o rassegna sintetico-istorico-filosofica di scienze lettere ed arti 1875, fascicolo 2°.

M. le Président informe l'assemblée des démarches qui ont été faites au sujet du chœur de l'église de Blandecques, qui avait fait l'objet d'observations présentées à la dernière réunion. Une lettre a été adressée à cet effet à M. le Préfet, laquelle lettre est restée sans réponse. M. le Président s'est rendu, de plus, à Blandecques, et a eu un long entretien avec M. le Curé. Il résulte de cette conversation, que l'on n'a pas encore arrêté aucune mesure touchant la question ; M. le Curé a ajouté que le dernier ouragan a produit de nouvelles détériorations qui font craindre pour la solidité de l'édifice. Il résulte en effet d'une inspection sommaire, que quelques fissures se sont déclarées contre les nervures, mais il est impossible de juger à l'intérieur si elles sont de nature à faire craindre une ruine immédiate ; il faudrait que la construction fut visitée avec soin à l'extérieur, et au-dessus des voûtes, par un architecte expert en ces matières. Quoiqu'il en soit, et en dehors de toute appréciation dont on n'a pas les éléments, il est facile de conclure que, dès le principe, la destruction du chœur de ladite église était une chose parfaitement arrêtée, sans cela, on eût pris les précautions nécessaires pour empêcher toute crainte d'accident, ce qui n'a pas été fait, et l'ar-

chitecte eût coordonné ses nouvelles constructions des nefs, de manière à ce que le raccordement avec la partie conservée fût facile.

Après cet exposé, l'assemblée consultée décide que les démarches seront renouvelées pour tâcher de s'opposer à une destruction inutile. Notre honorable collègue, M. le Président Quenson, membre du Conseil général, est prié de faire à la Préfecture, les poursuites nécessaires pour obtenir une réponse.

Le Secrétaire général a la parole pour le dépouillement de la correspondance.

1° M. Ch. Hoche, premier secrétaire de la direction générale des postes suisses, à Berne, écrit qu'à l'occasion du prochain centenaire de la bataille de Morat, il va se publier un récit historique de cette bataille, récit qui comportera plusieurs illustrations, entre autres le portrait de Charles le Téméraire. Il ajoute qu'on lui a assuré que la ville de Saint-Omer possède un portrait authentique et contemporain de ce prince. Ce portrait se trouverait dans un vitrail de l'église des frères Prêcheurs de cette ville. M. Hoche demande en conséquence si l'on ne pourrait lui procurer une copie de ce portrait.

Il est possible que le portrait de Charles le Téméraire exista sur un vitrail de l'église du couvent des frères Prêcheurs à Saint-Omer, mais ce couvent a été détruit à la fin du siècle dernier, vers 1792, et aucun dessin n'a été conservé des monuments qui s'y trouvaient. Il est donc impossible de donner satisfaction à la demande précitée. La compagnie désirerait d'ailleurs connaître où l'on a puisé l'indication qui a servi de base à ladite demande.

2° M. Lion, membre correspondant à Paris, envoie le dessin d'une cuiller en cuivre jaune découverte aux environs d'Hesdin, et paraissant dater du XVIe siècle. Il l'accompagne de quelques explications dont voici la reproduction :

Dans le courant de l'année 1875, des ouvriers occupés à fouiller

de la terre à briques dans un champ situé sur la droite de la route d'Hesdin à Auchi (route départementale n° 13), ont rencontré des vestiges de caves dans lesquels ils ont trouvé différents objets qu'ils ont brisés et jetés.

L'un de ces objets était une cuiller en cuivre jaune, dont je vous envoie le dessin de grandeur naturelle.

Cette cuiller comme les autres objets avait été brisée, et jetée au vent, et ce n'est que quelques jours après qu'elle a été retrouvée

Quand je suis allé sur les lieux au mois de septembre dernier, je n'ai pu que voir l'emplacement sur lequel les restes de caves ont été trouvés, et la cuiller dont je parle plus haut.

J'ai questionné différentes personnes et j'ai pu savoir qu'à proximité de ces caves, on avait aussi trouvé la trace d'un ancien chemin.

D'après les renseignements que je possédais déjà depuis 20 à 25 ans, j'en ai conclu que le lieu de la trouvaille était à n'en pas douter l'emplacement de l'ancienne auberge de l'*Alouette*, démolie vers 1553.

— Le Secrétaire général met sous les yeux de la compagnie, de la part de M. l'abbé Robert, membre correspondant à Grigny-lès-Hesdin, le calque de deux monuments funéraires existant autrefois dans l'église de l'abbaye de Chocques. L'un est la pierre tombale de Jehan, sire de Recourt, chevalier, châtelain de Lens, et l'autre, le sarcophage de Mahaut, comtesse d'Artois, fondatrice de l'abbaye. Ces dessins sont extraits du manuscrit d'Antonio de Succa, existant à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. Cet ouvrage est un recueil de dessins faits au commencement du XVIIe siècle, par ordre de l'archiduc Albert ; et, de l'avis des membres présents, lesdits dessins présentent un grand caractère d'exactitude. A ce titre, et bien qu'ils soient dépourvus de leurs inscriptions et réduits simplement à la figure, la Compagnie en autorise la reproduction sur une planche qui accompagnera l'histoire de l'abbaye de Chocques, actuellement en cours d'impression.

— M. Albert Legrand donne lecture à l'Assemblée d'un mémoire de M. Schuermans, extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XII, sur une découverte qui a été

faite dans les environs de Tongres. Bien des personnes sont persuadées que l'invention de la plume métallique est toute moderne. La trouvaille de Tongres vient donner un démenti à cette croyance. Il s'agit, en effet, dans la note de M. Schuermans, d'une véritable plume métallique, en bronze, formée d'un cylindre creux, dont l'extrémité est terminée par un bec fendu comme la plume dont nous nous servons actuellement. M. Albert Legrand met à ce propos, sous les yeux de la compagnie, trois plumes faisant partie de sa belle collection et trouvées sur le sol de l'antique capitale des Morins. L'une d'elles, complètement analogue à celle de Tongres, paraît remonter à l'époque romaine, mais les deux autres, travaillées beaucoup plus finement, doivent être du moyen-âge. Une de celles-ci porte même une marque de fabrique, consistant en un globe crucigère, absolument semblable à celui qui se trouve reproduit sur les jetons du xve siècle sortis de la fabrique de Nuremberg. Les deux dernières possèdent de plus, à leur partie supérieure, la petite cuiller ou *ligula* qui servait à prendre la poudre d'*atramentum*, laquelle devait être délayée pour pouvoir s'en servir.

Il résulte de l'examen de ces objets, que la plume métallique a existé depuis une date très-ancienne, non pas avec la perfection qu'on lui voit de nos jours, et que son usage, restreint, il est vrai, s'est perpétué à travers le moyen-âge. M. le colonel de Brécourt, membre correspondant qui assiste à la séance, cite même une plume métallique en or, du siècle dernier, qui lui a appartenu, et qui vient à l'appui de cette conclusion.

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant. Un scrutin est ouvert, et M. Maréchal, commandant du génie à Orléans, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé par M. le Président membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

La séance est ensuite levée à neuf heures et demie.

Séance du 6 mai 1876.

Présidence de M. Albert LEGRAND.

Secrétaire-Général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

La séance est ouverte à huit heures. Le Secrétaire général fait la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observation.

M. le Président donne de nouveaux renseignements sur le chœur de l'église de Blendecques dont il a été question dans la dernière séance. Il résulte d'une conversation qu'il a eue avec l'entrepreneur, que le dernier ouragan du mois de mars a produit des dommages réels, causé des dislocations dans les nervures, surtout en un point où une ancienne réparation avait été pratiquée avec du simple blocage, au lieu de moëllons appareillés, et qu'il semble en résulter que l'on doit écarter tout espoir de conservation de ce qui existe. A la suite de cette constatation, M. le Président a jugé inutile de rappeler à M. le Préfet la demande qui lui avait été adressée au sujet de ce monument, mais il croit, et la compagnie toute entière est de son avis, que le Conseil de fabrique de l'église de Blendecques mérite néanmoins un blâme énergique de la part des archéologues, pour l'absence de précautions qui a présidé à la démolition de l'ancienne nef et du clocher qui la séparait du chœur, par suite de laquelle la solidité du chœur s'est trouvée compromise, ce qui dénotait d'ailleurs, chez ses membres, l'idée préconçue et bien arrêtée de démolir aussi le chœur, après avoir achevé la construction des nouvelles nefs.

M. le président fait connaître la liste suivante des ouvrages adressés à la Société depuis la dernière séance, soit à titre d'hommages soit comme échanges.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. III, 1875.

Bulletin de la Société bibliographique, n° 4, avril 1876.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, n° 4, 1875.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 37e livraison, 1876.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VI, nos 85 à 87, 1875.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 29e volume, 1875, et *Tables analytiques*, 1857-1867.

Mémoires et documents de la Société archéologique de Rambouillet. t, III, 1875-76.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1875.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XIV, 1875.

Revue agricole, industrielle, littéraire, artistique de Valenciennes, t. XXVIII, 27e année, 1875.

Revue historique, première année, t. I, avril-juin 1876.

Revue bibliographique universelle (Polybiblion), partie littéraire, t. XVI, avril; partie technique, t. XVIII, avril 1876.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, 3e volume, 2e livraison, 1876.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 7e volume, 1875.

Romania, par P. Meyer et Gaston Paris, no 18, avril 1876.

Conseil général du département du Pas-de-Calais, janvier 1876.

Institut des provinces de France, no 2, avril 1876.

Étude sur les forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre, par MM. Jules Bertin et Georges Vallée.

Les bibliothèques de Madrid et de l'Escurial et la Bibliothèque nationale, t. I, 1875, par M. Gachard.

Codex dunensis sive diplomatum et chartarum medii ævi amplissima collectio, edidit J. B. M. C. baro Kervyn de Lettenhove, 1875.

Cartulaire de l'abbaye de St-Trond, t. II, 1874, par M. Ch. Piot.

Table chronologique des chartes et diplômes, t. IV, 1226-1250, par M. Alphonse Wauters.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. 38 à 50, 1875.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique, 1875-1876.

Verhandelingen der koninklijke akademie van Wetenschappen (sciences naturelles), *vyftiende deel*, 1875.

Verhandelingen der koninklyke akadémie van Wetenschappen afdeeling letterkunde achtste deel, 1875.

Verslagen in mededeclingen der koninklyke akadémie van Wetenschappen, afdeeling natuurkunde, tweide reeks, negende deel, 1876.

Jaarbock van de koninklyke akadémie van Wetenschappen Gevestigd te Amsterdam voor, 1874.

Processen-verbaal van de Gevrone vergaderingem der koninklyke akadémie van Wetenschappen afdeeling natuurkunde van mei 1874 tot en met april 1875.

Carmina latina, ad procum satira petri esseiva fruburgensis Helvetii, etc., etc.

Documents sur l'histoire de France. (Inscriptions de la France du ve siècle au xviiie, t. II, par M. F. de Guilhermy, 1875.

Le secrétaire-général a la parole pour le dépouillement de la correspondance :

1° Accusé de réception du t. XIV des mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, par le secrétaire du *British archœological association.*

2° Pareil accusé de réception par le secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres.

3° Le secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique annonce l'envoi de plusieurs ouvrages qui sont déposés sur le bureau.

4° Le secrétaire général de l'Académie des sciences, à Amsterdam, annonce l'envoi de divers volumes déposés sur le bureau.

5° Envoi du prospectus de l'*Essai d'une bibliographie générale de la Gaule*, par M. Ch. Emile Ruelle. L'assemblée après avoir entendu la lecture de ce prospectus, décide que la Société souscrira pour un exemplaire à ladite publication.

6° M. G. Vallée, membre correspondant, fait hommage à la Société d'un ouvrage qu'il vient d'éditer en collaboration avec M. J. Bertin, sous-inspecteur des forêts à Douai, ouvrage ayant pour titre : *Étude sur les forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre.* — A ce sujet, notre honorable vice-président, M. le président Quenson, propose à la compagnie l'un des deux auteurs, M. J. Bertin, pour le titre de membre correspondant. Cette proposition, étant appuyée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la séance prochaine.

— La parole est donnée à M. Pagart d'Hermansart, secrétaire archiviste, qui lit un extrait du travail qu'il a entrepris sur les corporations d'arts et métiers de la ville de Saint-Omer. Cette lecture concernant les médecins, chirurgiens et apothicaires, est écoutée avec le plus vif intérêt, et la compagnie, par l'organe de son président, présente ses félicitations à l'honorable membre, en l'engageant à continuer un travail qui figurera avec honneur dans les volumes qu'elle publie.

— M. le Président fait connaître qu'une agrafe d'or, de l'époque mérovingienne, a été trouvée dans les environs de St-Omer. L'orfèvre qui l'avait entre les mains n'a pas voulu indiquer sa provenance exacte. Ce bijou est malheureusement incomplet, il y manque la partie postérieure. Il paraît que d'autres objets ont été découverts en même temps, mais on n'en a pas la nomenclature.

— M. le colonel de Brécourt présente à la compagnie une pièce très-curieuse, et que nous croyons très-rare. C'est une feuille de parchemin, imprimée en partie, et sortant des presses audomaroises, ainsi qu'il est indiqué au bas par cette mention : A St-Omer, *chez* Louis Carlier, *au nom de JÉSUS, 1688*. En voici le titre :



Petit abrégé
du chronique
de la ville de St-Venant
dédié
à Monseigneur Monseigneur
Jacques Théodore de Lierres
comte de Saint Venant
vicomte de Lierres, baron du Val
seigneur de Nedon, Avion, Lierrette, Fauquetun, etc.
par son très-humble serviteur Jean Baudelle, *prêtre*
natif dudit St-Venant.

C'est une série d'extraits de diverses chroniques relatives à la ville de St-Venant, depuis sa fondation jusqu'en l'an 1686. L'auteur donne l'indication des divers ouvrages d'où proviennent ces extraits, sauf pour les faits remarquables depuis 1666, qui s'étaient passés sous ses yeux. Le *narré* se termine par cette phrase :

« Enfin je renvoie les plus curieux aux livres cy dessus « citéz ou ils trouveront tous ces choses et une infinité d'au- « tres fort curieuses, et même beaucoup plus au long, comme « aussi dans le manuscrit d'où j'ay tiré tout cecy. Adieu. »

Ce qui montre bien que Baudelle ne prétendait pas avoir fait une œuvre originale.

Dans la partie supérieure du parchemin, au-dessus de l'encadrement qui entoure la *Chronique*, se trouve l'écusson du comte de St-Venant portant bandé d'argent et d'azur à cinq pièces, timbré d'une couronne de comte et ayant deux lions pour supports. Cet écusson est entre une rose épanouie et une grappe de raisin. Tout cet ensemble qui forme l'*en-tête* du parchemin est fait à la main et colorié.

M. le président adresse, au nom de l'assemblée, des remerciements à M. de Brécourt pour son intéressante communication, et décide que, vu la rareté de la pièce et son peu de longueur, le texte en sera reproduit dans une des prochaines livraisons du Bulletin.

La séance est levée à neuf heures trois quarts.

Le Secrétaire général de la Société,
L. DESCHAMPS de PAS.

NOTE

sur maître Nicole de Bours (Bursius), auteur de l'Aggrégatoire de Monstroeul, *imprimé à Hesdin en 1512 et 1517.*

Communication de M. G. Vallée, membre correspondant.

M. le baron Dard, dans une savante communication insérée au tome IV du Bulletin, page 339-341, rappelle, après M. Arthur Dinaux[1], M. Vincent[2], M. le docteur Danvin[3], M. Fromentin[4], qu'Hesdin a eu l'honneur de posséder la première imprimerie établie en Artois, et, à part Lille et Valenciennes, on pourrait peut-être dire, en Flandre[5]. Le livre, pour ainsi dire unique, qui nous apporte le nom de Bauldrain-Dacquin, l'introducteur dans notre pays de l'invention si récente de Guttemberg, est l'*Aggrégatoire des*

[1] Archives historiques du Nord de la France, publiées à Valenciennes, par Arthur Dinaux.

[2] Lettre de M. Vincent, de l'Institut, à M. Jules Lion, du 18 août 1868, insérée dans le Vieil-Hesdin de cet auteur, 2e partie, chapitre IV.

[3] Histoire de Vieil-Hesdin, par le docteur B. Danvin, de Saint-Pol; chapitre spécial, d'*une imprimerie à Hesdin, en 1517*.

[4] L'abbé Fromentin, histoire d'Hesdin. Rappelé, Bulletin des Antiquaires de la Morinie, tome IV, pages 473-474.

[5] Cambray n'a eu une imprimerie qu'en 1520; Douay, ville universitaire et savante, l'*Athènes du Nord*, qu'en 1563, etc.

coutumes de Monstroeul, qui figure dans le manuel du libraire de Brunet, et dont on connaît bien peu d'exemplaires. M. le baron Dard attribue les annotations de ce livre, à Nicolas Dubourg (Burseus), et ajoute que Bauldrain s'est servi, pour la composition de son livre, d'un autre identique, publié à Paris, vers 1509, par Guillaume Eustace, libraire juré en l'Université, avec les mêmes annotations attribuées à Nicolas Dubourg[1]. M. le baron Dard n'ayant donné aucune indication sur ce personnage, dont il écrit du reste avec une fausse orthographe les noms français et latin, et n'ayant fait que lui *attribuer* les annotations, il m'a semblé intéressant de consigner ici quelques détails sur ce Montreuillois, fort estimé en son temps comme jurisconsulte, et véritable auteur de l'aggrégatoire. — L'ouvrage, bien digne de foi, dont je les extrais, est le *nouveau coutumier général, avec les notes de MM. Toussaint Chauvelin, Julien Brodeau, Jean-Marie Ricard, jointes aux annotations de MM. Charles Du Molin, François Ragueau et Gabriel Michel de la Rochemaillet, par Charles A. Bourdot de Richebourg*[2].—*Paris, Théodore le Gros, 1724, in-folio, tome Ier, 1re partie.*

A la page 137, à la suite du décret concernant les coutumes générales d'Amiens, on lit :

« Ensuivent les usages et coutumes générales gardées et
« observées et ayant lieu au siége royal du bailliage d'Amiens
« à Monstroeul-sur-la-Mer et prévôté dudit Monstroeul, mises
« et rédigées par écrit et concordées par les États de ladite
« prévôté et conseillers dudit siége, et ce pour obéir et en
« ensuivant les lettres royaux *(sic)* expédiées par ses ordon-
« nances sur ce faites, pour icelles coutumes présentées à

[1] Ce volume doit être le même que celui cité par M. le baron Dard, sous le même titre, publié à Paris par Guillaume Eustace, probablement en 1511, d'après mon auteur, et non en 1509, date que M. le baron Dard ne donne pas comme certaine.

[2] Tous avocats au Parlement de Paris et connus par leur science juridique.

« Messieurs les commissaires à ce commis et députez de par « le Roy, pour en être fait selon la teneur desdites lettres et « le bon plaisir d'iceluy seigneur. »

A la page 138. « Coutumes de la prévôté de Monstroeul-sur- « la-Mer, 1507; — *note A de Montreuil :* Nous avons sur « les anciennes coutumes de Montreuil des notes de M. Ni- « colas du Bours, en latin Bursius, sous ce titre, *aggréga- « toire de coustumes contenant ce qui s'ensuit, les coustumes « générales de la prévôté de Montreuil avec les usages et stils « du siége réal dudit lieu de Montreuil apostillée des con- « cordances du droit civil et canon.*

« MM. Berroyer et de Larivière, dans la liste alphabétique « des coutumes, observent à l'occasion du texte de l'ancienne « coutume de Montroeul, qu'on trouve trois différences entre « celuy des coutumiers généraux gothiques et de 1567, et le « texte donné par M. du Bours; la première est que dans les « coutumiers généraux, il n'y a que 98 articles, au lieu que « ce texte particulier en contient 134; la seconde, que ce qui « est appelé par l'auteur *les usages et stils du siége réal, etc.*, « n'a point été mis dans les coutumiers généraux, et la troi- « sième que les coutumes de Saint-Pol et de Saint-Omer « n'ont point été mises comme locales de Montreuil, à la fin « de ce texte particulier. »

A la page 147, à la fin « *des coutumes de Monstroeul* » on lit cette sorte de procès-verbal.

« Toutes lesquelles coutumes dessus écrites ont été, en la « présence des États de ladite prévôté pour ce assemblez, le « vingtième jour de septembre, au château royal de Mons- « troeul, présens aussi tous les conseillers dudit siége, vues, « visitées, examinées, conclues et rédigées par écrit et en « approbation d'icelles, signées par les États et conseillers « dessusdits, lesquelles coutumes rédigées et concordées « comme dessus; nous Nicolas de Bours[1], licencié ès-loix,

[1] Bours, village du canton d'Heuchin, arrondissement de St-Pol.

« seigneur d'Ivregny[1]; et de Montflon[2], lieutenant premier et « général de M. le baillif d'Amiens, audit lieu de Monstroeul; « Robert, seigneur de la Pasture, aussi licencié ès-loix, juge « et garde de la prévôté dudit Monstroeul; Jean le Noir, « semblablement licencié ès-loix, advocat du Roy audit siége; « et Pierre dit Porrus, procureur du Roy audit siége; enjoi- « gnons à Messieurs les commis et députez de par le Roy, « en obéissant aux lettres et ordonnances du Roy sur ce faites, « pour par mesdits seigneurs les commissaires en être fait le « bon plaisir d'iceluy seigneur. »

« Signé : de Bours, la Pasture, le Noir et plusieurs au- « tres.

« In sequendo ordinationem curiœ decimo quarto die « januarii anno domini millesimo quingentissimo nono factum.

« Sic signatum : Pichon. »

« Note A : A cette date de l'ordonnance de la Cour, il faut « supprimer *nono;* car la publication de ces coutumes tant « particulières que générales, étant datée de 1507, l'ordon- « nance de la Cour qui la prescrivait ne peut-être de 1509, « mais bien de 1500, ainsi que celle concernant les coutumes « générales d'Amiens, datée aussi du 15 janvier 1500. »

A la page 193, aux « coutumes particulières et locales de « la prévôté de Monstroeul-sur-la-mer, » au nombre de 47 articles, sous le titre général de « coutumes locales d'A- miens, » on lit, « note A, *coutumes..... de la prévôté « de Montreuil :* Les coutumes générales du bailliage d'A- « miens observées en la prévôté de Monstroeul, rédigés en « l'an 1507, contenant 135 articles, ont été imprimées en l'an « 1511 et apostillées ensemble les usages et stils du siége « royal du bailliage d'Amiens à Montreuil, des concordances « du droit civil et canon, par Nicolaus Bursius, lieutenant du

[1] *Ivregny*, fief qui s'est confondu depuis avec le village de *Gennes*, au canton d'Auxi-le-Château, arrondissement de Saint-Pol.

[2] Montflon, localité qui m'est inconnue.

« bailly d'Amiens au siége de Montreuil, dont maître René
« Chopin fait mention, libro de commun. Galliœ consuet.,
« proœceptis in proefat., en ces mots : monstrolensium Bursius
« forensi peritia maxime commendandus, J. B. (Julien Bro-
« deau.)

« Nicole de Bours était aussi le conseiller de la maison de
« Bourbon-Vendôme à Montreuil, etc., et pour cela il avait
« six livres parisis de pension annuelle; (fol. 138 du compte
« de Saint-Pol pour 1497, où se trouvent ces mots à Me Ni-
« cole de Bours, avocat et conseiller, etc.)

« Le commentaire de Bursius a été achevé d'imprimer à
« Hesdin, chez Baudrun-Vecquin, le 10 octobre 1517, A. M.

« On a parlé de ce commentaire sur l'ancienne coutume de
« Montreuil sur laquelle il avait écrit. »

L'auteur de cette dernière note confond évidemment le commentaire de Bursius sur les coutumes générales de Montreuil, seules, qu'il avait contribué à rédiger en 1507, et qu'il avait fait paraître en 1511 et peut-être d'après M. le baron Dard en 1509 à Paris, et l'*aggrégatoire* publié à Hesdin en 1512 et 1517 et contenant, outre les textes sur Montreuil, les coutumes de Boulogne, Saint-Omer, Saint-Pol, etc [1].

Dans le procès-verbal des « coutumes générales d'Amiens
« et celles de Monstroeul, etc., etc. » du 4 octobre 1507, inséré pages 115-116, « *maître Nicole de Bours* comparaît
« pour la prévôté de Montreuil, comme lieutenant du bailly
« d'Amiens audit Montreuil et ensuite comme procureur des
« religieux, abbé et couvent de Saint-Saulve en Monstroeul;
« et pour la prévôté de Saint-Riquier, comme seigneur de
« Gennes [2] en personne. »

Maître Nicole de Bours est aussi désigné au décret des

[1] Le titre de l'aggrégatoire, d'après M. le baron Dard, ne comprend pas *Hesdin et son bailliage*, qui figure dans d'autres exemplaires. — De même quelques-unes des coutumes indiquées au titre, manquent dans certains exemplaires.

[2] *Gennes* ou *Gennes Ivergny* actuel, canton d'Auxi et ancienne prévôté de Saint-Riquier.

coutumes générales d'Amiens, du 28 octobre 1507, inséré pages 136-137. — De même au procès-verbal des coutumes du Boulonnais du 1er août 1550, page 73, comparait *en personne* un sieur Louis de Bours, escuyer, seigneur de Montflon, le même sans doute qui figure parmi les nobles convoqués et absents, au procès-verbal de réformation des coutumes d'Amiens du 20 septembre 1567.

Tels sont les détails sur les ouvrages de maître Nicole de Bours et leur auteur, que j'ai pu rencontrer dans le *nouveau coutumier général :* détails que je crois devoir avantageusement compléter la note de M. le baron Dard ; d'abord en rectifiant quelques erreurs de détail, et surtout le nom de *de Bours*[1] (Bursius), et en faisant connaître ses ouvrages et sa réputation de savoir. J'ai pensé que le principal rédacteur des coutumes de Montreuil, pouvait occuper dans l'histoire de cette ville, une place, si modeste qu'elle soit, à côté de maître Denis Lambin, commentateur plus célèbre, des principaux auteurs grecs et latins. — Quel plus bel éloge peut-on en faire que celui de Chopin : *Monstrolensium forensi peritia maxime commendandus.*

[1] Ce nom *de Bours* (Bursius) doit paraître maintenant bien acquis : quant au prénom *Nicole*, je le trouve employé presque partout et le mot *Nicolas*, 2 ou 3 fois seulement, on sait que *Nicolaus*, se traduit aussi bien par *Nicole* que par *Nicolas*.

RÈGLEMENT

AU SUJET DU SIÉGE DE LA VILLE (D'HESDIN)

Du XXIIIJ^e de may 1639

Communication de M. G. Vallée, membre correspondant.

Comme ainsy soit que les villes ne poeuvent estre mieulx réglées que par l'establissement d'une bonne et droicturière justice, signament ès sièges de ville comme est celle de Hesdin ce jourd'huy par les ennemis franchois, ont esté ordonné et statué les articles cy après par Monseigneur le comte d'Annapes, gouverneur de ceste ville, messieurs mayeur et eschevins d'icelle, à l'intervention des advocat fiscal et recepveur de Sa Majesté, comme senssuiet.

TOUCHANT LES VIVRES

Que les bledz nécessaires pour la nourriture des soldatz, tant de ceste guarnison que ceulx y envoiez par ordre de son Excellence le comte d'Isembourcg, que ceulx quy se sont enrollez et mis à la solde pour la deffense de ceste ville, et des aultres pauvres paysans aussy réfugiez en ceste ville travaillans en qualité de pionniers et à tous aultres ouvraiges qu'ilz sont emploiez, seront prins et thirez, asscavoir la moictiè des magazins de Sa Majesté et l'aultre moictiè sur les grains et et provisions quy sont en ceste ville.

Auquel effect seront commis ung eschevin avecq deulx bourgeois de réputation et preudhomie, lesquelz tiendront registre de tous les grains quy seront thirez hors des magazins et des maisons particulières, comme aussy des jours qu'ils thireront, adfin que cy après ceulx ayans furni lesd. bledz soient paiez par Sa Majesté.

Lesquelz eschevin et deulx bourgeois seront tenuz bourgeois seront tenuz (*sic*) prester le serment que en ceste affaire ilz se comporteront fidèlement et diligement.

Pour la distribution d'iceulx pains, at esté advisé que pour lesd. soldatz ilz seront baillez aulx capitaines ou leurs commis, pour estre distribuez à l'advenant de la liste que lesd. capitaines bailleront des soldatz effectifz qu'ilz ont en leurs compagnies, par expression des noms et surnoms.

Et pour le regard des pionniers et aultres travaillans ausd. fortifications, non touttefois enroollez, sera dressé liste de leurs noms et surnoms, pour leur estre distribué le pain par lesd. eschevins et deulx bourgeois, et où il n'y polroient satisfaire, ilz polront prendre à leur adsistence quelques aultres personnes à leur discrétion.

Pour la fachon et accommodement d'iceulx pains, ont esté commis Jan Pinte et Jacques Dolée, boulengiers, et aultres en cas quy ny puissent furnir, lesquelz debvront jurer d'eulx bien et deubment acquicter et d'emploier touttes les farinnes ausd. pains, pour lesd. soldatz et autres cy dessus nommez, sans y immiscer aulcune chose, ny commectre aulcune fraulde, à paine d'estre punis comme perjurez et larrons publicqz.

Et, comme en la moture desd. grains ont esté ja recognu plusieurs désordres et esté ouys diverses plainctes, sera ordonné au molnier et autres conduisans les mollins de ceste ville, appartenant à Sa Majesté, que le grand mollin sera emploié pour mouldre les grains desd. provision et munition.

Le petit mollin servira pour les bourgeois, mannans et habitans non cy dessus comprins, comme aussy pour faire une réserve des farinnes, des grains aud. magazin pour estre y conservez.

Quant au troizième mollin à l'eauo, il servira pour le mollaige du braye nécessaire pour faire la bierre.

Et, pour le regard des mollins à cheval et à bras, ilz serviront pour les réfugiez et particuliers.

Pour le gouvernement desquelz mollins à cheval et à bras, at esté commis mre Martin Bruneau, molnier de Saint-George, réfugié en ceste ville, lequel aura pour salaire et rétribution la molture ordinaire desd. mollins à cheval, et oultre ce ung stier d'avoine par jour, que luy sera furny des magazins de Sa Majesté, moiennant quoy il sera tenu de nourrir les chevaulx et payer les gens emploiez aud. mollaige.

Mays pour ceulx à bras, ledit mre Martin Bruneau n'aura que demy molture ordinaire, et seront les propriétaires desd. grains tenuz de travailler eulx mesmes ou y mectre gens à leurs despens.

Sera led. Brunneau (tenu) de prester le serment de soy bien et fidèlement acquicter et rendre à ung cachun *(sic)* ce que luy appartient.

Et, pour mieulx faire observer les ordonnances cy dessus pour lesd. mollins et mollaiges, at esté commis Jacques de Maziers, surintendant des boys de Sa Majesté, pour vaguer à la visitation d'iceulx mollins et faire observer lesd. ordonnances, ja notifiées aux molniers, serviteurs et commis ausd. mollins, lequel, au cas de contrevenance, sera tenu faire rapport des désordres et contraventions à mesd. sieurs, pour punir et chastier les délinquans ainsy que sera arbitré,

Pour les bierres qu'il conviendra pour le rafrescissement des soldatz, la bierre double, bonne et suffisante, at esté taxé sans charge d'impost par messieurs du magistrat à six flor. la rondelle, et de quoy il y at ordonnance du jourd'hui ; pour pouvoir trouver de la bierre sera ordonné aulx brasseurs de brasser le plus qu'ilz poldront des grains qu'ilz ont en leurs maisons, et de faire la bierre bonne et suffisante, dont le prix leur sera payé à l'advenant des six florins cy dessus.

Auxquelz brasseurs sera déduictz ce qu'ilz doibvent ou polront debvoir à Sa Majesté pour quelle chose que ce soit.

Sy leur sera donné parolle par mondict seigneur comte, mayeur et eschevins, et aussy par les officiers du roy, au cas qu'il le désire, que leur sera donné payement de la délivrance des bierres qu'ils feront, au prix lesquelz brasseurs debvront livrer les bierres aulx adjudans ou à ceulx que monseigneur le comte et monsieur Deli Ponti y comectront pour estre distribué ausd. soldatz.

Et affin d'éviter aulx abus que se polroient commectre en cest endroict, ne polront livrer aulcune bierre sans avoir billiet des deulx commis, lesquelz mectront par escript les livresons desd. rondelles, par quy elles ont esté livrées et les jours

Robert Labit, eschevin, avecq Jacques du Puich, anchien mayeur ont esté choisis et dénomminez *pour tenir et vaguer et tenir la main*, à la livrèson desd. bierres, conformément aulx ordonnances cy dessus.

Jan de Herly, eschevin, et Jan Hoyer, aussy à son tour eschevin, ont esté commis au bled et distribution des pains.

Pierre Lenglet, eschevin, avecq Jan Ousselin, anchien mayeur, et Mathias Charlet, ont esté commis à la chair, assçavoir pour acheter, faire saller et cuire la chair, et sera prins le seel pour saller lad. chair ès magazins du roy et le bois sy besoing en est ès escuryes.

Jacques Caron, eschevin, at esté commis avecq mre Bertin de le Rocque, apoticaire, aulx malades et blessez pour les faire adsister et les mectre à l'hospital, et ne suffisant led. hospital, à l'infirmerie des Récollectz.

Jan de Criée, eschevin, at esté commis pour la distribution de l'huille, vinaigre, fromaige et aultres denrées.

(Ont signé) : L. Bainet, 1639. — Labit, 1639. — J. Caron, 1639. — Denédonchel. — de Herly, 1639. — P. Lenglet, 1639. — Criée. — C. Hennebert, 1639.

Registre aux ordonnances de police, 1580-1646, Fol. 187, V° 188-189-190-191, r°.

(Je remarque dans le registre la signature du gouverneur,

le comte d'Annapes, et non, comme il est connu, *de Hanapes*, Peut-être d'après cette signature, souvent répétée, y aurait-il lieu de rectifier son nom dans ce sens).

L'échevin Hennebert, signataire du règlement, était un des ancêtres de l'historien de l'Artois, dont la famille occupait à Hesdin un rang élevé.

— Le siége d'Hesdin ayant commencé, au moins par la reconnaissance de la place, le 20 mai, c'était donc le 4e jour du siége que fut publié ce règlement, qui fait le plus grand honneur à l'esprit sage et prévoyant des administrateurs de la ville, esprit qui n'a pas toujours présidé aux préparatifs de défense de bien des places fortes plus modernes. Ce n'est pas du reste la famine qui força le gouverneur à capituler le 29 juin, après 40 jours de luttes et l'ouverture de cinq brèches aux murailles, ce fut le manque de munitions.

Ce document inédit jette un certain jour sur l'intérieur de de la ville pendant le siége ; le *Journal du Chevalier de Ville* s'occupant surtout de l'extérieur.

PETIT ABRÉGÉ
DU CHRONIQUE
DE LA VILLE DE ST-VENANT
DÉDIÉ
A MONSEIGNEUR MONSEIGNEUR
JACQUES THÉODORE DE LIERRES
COMTE DE ST-VENANT
VICOMTE DE LIERRES, BARON DU VAL
SEIGNEUR DE NÉDON, AVION, LIERRETTE, FAUQUETUN, ETC.
Par son très-humble serviteur, JEAN BAUDELLE, *prêtre dudit St-Venant.*

La ville de Saint-Venant sur la rivière du Lis, en la comté d'Artois, également distante de trois lieues d'Aire et de Béthune : prit son commencement et son nom d'un saint personnage nommé Venant, fils de Théodoric, duc de Lorraine et de sainte Amelbergue, comtesse d'Hainault, lequel après avoir tout quitté se retira dans un hermitage qu'il fit bâtir en la forest de Wastelaut, qui s'estendoit pour lors, depuis la ville d'Aire jusqu'à un lieu nommé des habitants, Mallemeule, maintenant paroisse de Saint-Venant, où il reçut la couronne de martyr, vers la fin du septième siècle.

Les habitants de ce lieu et du voisinage, appuyez sur la continuelle tradition de père en fils, sur l'autorité de plusieurs graves auteurs et de plusieurs légendes des saints, tiennent que le corps de ce glorieux martyr repose encor aujourd'huy dans leur ville, en une chapelle antique dédiée en son nom, de sorte que cette chapelle bâtie par Pépin le Bref, roy de France et père de sainte ISBERGUE, commençant d'eslors à être hantée de plusieurs pélerins, à raison des miracles qui

s'y faisaient continuellement, plusieurs s'y vinrent établir et en firent avec le temps un village, qui fut depuis fortifié et appelé la ville de Saint-Venant.

L'on assure même que le nombre des pèlerins fut si grand, que de leurs aumônes, la grande église paroissiale en aurait peu à peu estez bâtie.

Ils y en a aussi qui croient que le vieux château fut pareillement construit par le même Pépin, environ ce temps-là. Tellement qu'il est vray de dire qu'il y a plus de 800 ans que Saint-Venant prit son commencement.

L'an 919, Arnould, troisième comte de Flandre (qui fut surnommé le Grand) reprit le château de Saint-Venant, guère éloigné de la ville d'Aire, en ayant auparavant enchassez les Angevins qui pour lors étoient là en garnison. *Féréol, Locr, folio 148.*

L'an 1126, Charle le Bon, comte de Flandre, ôtat à la comtesse Clémence, les villes de Dixmude, Aire, Cassel, Saint-Venant et autres, que par son assignation de son douaire luy avaient estées laissées et accordées. *Pierre d'Oudeghert en ses annales de Fland., chap. 64.*

L'an 1253, Everard de Saint-Venant, noble cavalier et signalé en vertus, donna aux religieux de la sainte Trinité de Douay, le propre fond où ils sont maintenant. *Histoire de la province de Lille, etc., folio 613.*

L'an 1320, Desrames de Beaumont, mareschal de France, vint une matinée avec tout son monde à Saint-Venant: et trouva que ceux du château en étoient sortis et entrez dedans la ville; là, les surprit si bien, que Guillaume de Noyon qui étoit gouverneur du château y rentra à grande peine luy quatrième, et tous les autres furent pris. Aussitôt le mareschal fit assaillir le château, et après quatre jours d'attaque, on luy rendit à sa volonté : et il y mit un nouveau gouverneur de par le roy, et fit mener ses prisonniers à Saint-Omer, où ils demeurèrent longtemps. *Les chroniques de Flandre par auteur incertain, chap. 59.*

L'an 1383, les Anglois conduits par l'évêque de Nordhuic se rendirent maître de Saint-Venant : adonc les François qui là étoient en garnison se retirèrent aucun au château, et aucuns en l'église : ceux du château ne furent pas assaillis a raison qu'il étoit extrêmement fort pour les profonds fossées qui étoient autour, mais l'église et cimetier qu'avaient fortifiez Guillaume de Melle, gouverneur de la ville, furent vigoureusement attaquez : mais enfin les François après avoir longtemps généreusement défendus avec des flèches, pierres et pièces de bois furent obligez de se rendre aux ennemis. *Froissart, chap. 136, fol. 223.*

L'an..... *Maximilien* d'Autriche, comte de Flandre, et par après roy des Romains et empereur, entra avec son armée en Artois, et conquit Wavrin, Saint-Venant (?)........y, et autres places; et fit icelles villes et château démolir et........tion de ceux qui furent pris dedans. *Olivier de la Marche en son 2......*

L'an..... Nôtre S. Père le Pape, Léon X. Le 21 d'avril : at octroiez 100 jours d'indulgences à tous ceux et celles vrayment pénitents et confesséz qui visiteront la chapelle de Saint-Venant, en chacun jour à sçavoir, de la résurrection de Notre Seigneur, du lundi de la Pentecôte, de saint Estienne martyr, de sainte Isbergue vierge, et de saint Venant martyr : depuis les premières Vêpres jusqu'aux Complies (?) inclusivement. *Lisez la Bulle.*

L'an 1537, les François commandés par Monseigneur le grand maître de Montmorency, entreprennent de forcer et prendre la ville de Saint-Venant : d'abord les assiégez repoussent les landskenets, tuent quelques hommes en blessent beaucoup, mais enfin les François appercevant un endroit du fossé plus mal garnie des gents que les autres, le traversent et à corps perdus viennent au combat main à main, y perdent beaucoup d'hommes, tuent grand nombre d'ennemis, forcent le fossé, le rempart, le bastion, et font une extrême boucherie de ceux dedans pour venger la mort de leurs compaignons; de

plus ils poussent pelle-melle jusqu'au second fort ou château, et tous entièrement passent au fil des épées victorieuses. Le nombre des morts fut estimé de douze à quinze cens de part et d'autre; la place et le château pilliez et démantelez, le butin enmené, et le feu mis aux maisons. *Martin du Bellay, lib. 8, Jean de Serres, folio 476.*

L'an 1559, mourut à Paris, Pierre Galand, natif de Saint-Venant. Il fut fait pour la grande science, professeur roial et docteur de l'Université, comme aussi chanoine de l'église de Notre-Dame audit Paris, où il rétablit un collége et fonda quelques bourses pour des enfans de Saint-Venant.

L'an 1565, fut instituez en l'église paroissialle de Saint-Venant, la confrérie du très-auguste et adorable S. Sacrement de l'autel, avec plusieurs belles indulgences. *Lisez la Bulle.*

L'an 1639, les François après la prise de Lillers, s'en vinrent au nombre de 2.500 commandez par un colonel, pour pillier, brusler et saccager Saint-Venant; mais encor bien qu'il n'y eût alors aucune fortification si ce n'est une barrière, Jean de Nelle, escuier, sieur de la Cousture, soutint l'espasse de six à sept heures à diverses fois, leurs efforts avec tant de courage et d'addresse, accompagné seulement de quelques valets et habitans, que leurs ayant tué leur colonel, il les mît aussitôt en fuitte et délivra heureusement la ville, 5 ans après elle fut refortifiée.

L'an 1645, le duc d'Orléans s'en vint mettre le siége devant Saint-Venant, et après quelques jours d'attaque, elle se rendit avec composition. *Parival, folio 385.*

L'an 1649, l'archiduc Léopold retourne de secourir le Parlement de Paris se retira à sa frontière en hâte, et donna ordre au marquis de Sfrondrat d'investir Saint-Venant, laquelle se rendit le 25 d'avril de la même année. *Parival, etc.*

L'an 1655, Monsieur Raille, cy devant gouverneur de Saint-Venant, voulant surprendre la ville en plein jour, fut tué d'un coup de canon tiré par ceux de dedans et le duc d'Elbœuf se retira aussitôt sans rien tenter davantage.

L'an 1656, le Mareschal de Turenne entreprit de prendre Saint-Venant, mais à l'arrivée de l'armée espaignolle commandée par don Jan et Monsr. le prince de Condé, il se retira sur les montaignes d'Houdain.

L'an 1657, Monsieur de Turenne, s'en vint mettre le siége devant Saint-Venant, don Jan et le prince de Condé vinrent se poster sur le Montbernanson proche de ses lignes, pour tenter le secours de cette place, mais voyant qu'après l'avoir cannoné un jour entier, ils ne profitoient de rien, levèrent leur camp la nuit et s'en allèrent attaquer Ardres, espérant de l'emporter avant la prise de Saint-Venant, ou du moins par cette diversion, de leur en faire lever le siége, mais Turenne pressa et intimida de telle sorte Monsieur de la Verne, gouverneur de cette place, qu'encor qu'il fût en bon estime parmy les espagnols, et qu'il n'y eût même encor aucune brêche faite; il capitula néanmoins malgré Monsieur le prince de Robecq et la plupart des habitans, avec tant de précipitation que Monsr. de Turenne eût assez de loisir pour secourir Ardres et pour en faire retirer don Jan en désordre. *Le marquis de Bauvau, lib. 3, fol. 160.*

L'an 1666, le 9 de septembre, environ les deux heures après-midy, le feu se prit à Saint-Venant et consomma la plus grande partie des maisons de la ville.

L'an 1667, Monsieur de la Haye, gouverneur de Saint-Venant, fit renouveller toutes les fortifications de la ville, et la même année Siméon de la Rivière, capitaine, se convertit à la foy.

L'an 1668, plusieurs personnes tant de la ville, que de la paroisse de Saint-Venant moururent de la contagion. Ce qui donna lieu et commencement à la Confrérie des glorieux S. Roch et S. Sébastien, patrons contre la peste, qui fut établie en l'église paroissialle la même année.

L'an 1670, le roy de France, Louis XIII, à l'instance de quatre ou cinq religieuses de Bourboucq, fit bâtir un couvent ou hospital en la rue de Paris, proche la porte de Betûne,

mais après y avoir demeuré un an ou deux, elles furent remerciées; et les Bons-fils s'y vinrent établir pour y avoir soin des malades.

L'an 1677, la forte place de Saint-Venant fut par ordre du roy très-chrétien, démolie, ses hauts remparts aplanis, ses portes abattues et ses larges fossés remplies.

L'an 1679, le roy at accordé en faveur du seigneur, gens de loy, manans et habitans de la ville de Saint-Venant un marché francq, le troisième samedy de chacun mois, comme aussi deux foires en l'an, aux onzièmes d'avril et d'octobre, soubz les privilégcs, franchises et liberté des autres foires et marchées du pays d'Artois.

L'an 1682, le 14 de janvier, mourut à Lieres en Artois, Maximilien de Lieres, comte de S. Venant, vicomte du dit Lieres, baron du Val, etc., et son fils Jacques Théodores de Lieres luy succéda en la comté.

L'an 1686, fut r'aggrandie la chapelle de Saint-Venant sur le marché, ou plusieurs vient en pélerinage servir ce glorieux martyr pour mal de tête, fièvres, galles, etc.

Enfin je renvoie les plus curieux aux livres cy dessus citez où ils trouveront toutes ces choses et une infinité d'autres fort curieuses, et même beaucoup plus au long; comme aussi dans le manuscrit d'ou j'ay tiré tout cecy. Adieu.

A Saint-Omer, chez Lovis Carlier, au nom de Jesvs, 1688.

Ce petit abrégé est la reproduction *exacte* d'une pièce en parchemin, appartenant à M. le colonel de Brécourt, dont il est parlé ci-devant, page 519. Les lacunes qu'on trouve dans le texte, proviennent de ce que le parchemin ayant été rongé en un point, ce qui a fait disparaître le commencement d'un certain nombre de lignes, il a été impossible de rétablir exactement ce qui n'existe plus; on a donc préféré laisser en blanc ces parties.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 3 juin 1876.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à huit heures moins un quart par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté sans observations.

M. le Président dépose sur le bureau, de la part de M. le colonel de Brécourt, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, le fac-simile, exécuté par lui-même, de la pièce imprimée, relative à St-Venant, qu'il a communiquée dans la séance précédente. La compagnie admire beaucoup l'exactitude et le fini de ce fac-simile, vote des remerciements à M. le colonel de Brécourt, et décide que son œuvre sera encadrée pour en faire l'ornement de la salle des séances.

M. le Président donne ensuite connaissance de la liste des

ouvrages déposés sur le bureau, et reçus depuis la dernière séance, soit à titre d'hommages, soit comme échanges, et dont voici la nomenclature :

Bulletin de la Société bibliographique, n° 5, mai 1876.

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts, de Poligny (Jura), 17e année, n° 1 à 3, janvier, février, mars 1876.

Bulletin de la Société académique de Brest. 2e série, t. II 1874-75.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, 14e année, n° 7 à 12, 1875.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1re et 2e livraisons, tome XXXVII, 1876.

Société académique des sciences et arts de St-Quentin, 3e série, tome XIII, travaux de juillet 1874 à juillet 1875.

Procès-verbaux de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, nos 2, 3, 1876.

Revue bibliographique universelle, Polybiblion, partie littéraire, tome XVI, partie technique, tome XVIII, mai 1876.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, 28e année, tome XXIX. — n° 1 à 3, janvier, février et mars 1876.

Esquisse biographique sur Jacques Sellier, par M. A. Janvier.

Les Forts détachés au moyen-âge, leur existence à Nesle, du IXe au XVe siècle, par M. Ch. Duhamel-Décéjean.

Sénarpont et ses seigneurs, par M. l'abbé Théodose Lefevre.

Le secrétaire général a la parole pour le dépouillement de la correspondance.

1° — M. F. de Monnecove fait part de la mort de son oncle, M. Edouard le Sergeant de Monnecove, ancien pair de France, membre titulaire de la société des Antiquaires de la Morinie. — L'honorable membre défunt avait été l'un des

fondateurs de notre Société et, bien que depuis assez longtemps il ne fît plus partie de nos réunions, dont il se trouvait éloigné par ses occupations et ses affaires, la compagnie croit de son devoir d'insérer ici l'expression des vifs regrets que sa perte lui inspire.

2° — Annonce de la réunion du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique qui se tiendra à Budapesth, du 7 au 11 septembre 1876.

3° — M. le Président de la société des amis des sciences naturelles de Rouen, fait connaître le projet d'élever un monument à la mémoire de F. A. Pouchet, correspondant de l'Institut, connu par d'importants travaux sur les sciences naturelles, fondateur et directeur du Musée de Rouen.

4° — La société bibliographique annonce que son assemblée générale aura lieu le lundi 22 mai 1876.

5° — Envoi du programme des questions qui seront traitées dans la quarante-deuxième session du Congrès scientifique de France, se tenant à Autun en 1876.

6° — Envoi d'un numéro du journal des orientalistes dans lequel il est fait mention des publications de la société Américaine de France, avec indication des moyens à employer pour se les procurer. — La compagnie, considérant que ces publications traitent de sujets sortant du cadre ordinaire des études de la Société des Antiquaires de la Morinie, décide qu'il n'y a aucune suite à donner à cette offre.

7° — M. Duhamel-Décéjean adresse une brochure sur l'existence des forts détachés au moyen-âge. Il sollicite les recherches des archéologues sur le même sujet dans les localités qu'ils habitent ou qu'ils étudient et demande le concours de la Société dans cette œuvre. — L'assemblée décide qu'il y a lieu d'accueillir la demande qui lui est faite, et d'entrer en relations avec M. Duhamel-Décéjean. Elle prie M. le Président de vouloir bien lui écrire à ce sujet, en lui signalant les forts en assez grand nombre qui étaient construits dans notre

pays, et dont plusieurs avaient une très-grande importance, entre autres le Mont-Hulin.

8° — Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique faisant connaître le vœu formulé par les commissaires d'un grand nombre d'Etats, au dernier Congrès international de géographie, au sujet de la réunion et de la répartition entre les diverses nations adhérentes, des publications cartographiques, géographiques, etc., éditées aux frais desdits Etats. M. le Ministre demande si la Société des Antiquaires de la Morinie veut s'associer à cette convention, et l'invite à répondre à trois questions précises posées par lui à cet égard.

L'assemblée consultée décide qu'il y a lieu d'adhérer en principe à la pensée émise par M. le Ministre. Elle charge son secrétaire général d'envoyer la réponse demandée, et lui indique les points sur lesquels il faudra insister, en se renfermant dans le domaine de la géographie ancienne, qui seule fait partie du programme des études de la société.

9° — M. A. Lévy, éditeur de la *Gazette archéologique*, propose à la Société de s'abonner à ce journal dont il envoie en communication, les deux premiers numéros de l'année 1876. — La Compagnie décide qu'un abonnement sera pris au taux réduit de 30 fr. par an, et qu'on se procurera également la première année de ce recueil.

10° — M. Ch. Hoche, secrétaire de la direction générale des postes suisses, à Berne, en réponse à une demande qui lui avait été adressée pour savoir où avait été pris le renseignement relatif au portrait de Charles le Téméraire qui se trouvait sur une verrière du Couvent des frères Prêcheurs à St-Omer, fait connaître que ce renseignement est puisé dans dans un ouvrage anglais publié au XVIe ou XVIIe siècle, par *Fenn*. C'est une biographie *avec portraits* de tous les hommes les plus marquants de l'époque, ou de l'époque immédiatement antérieure à celle où vivait l'auteur. Il est parlé de cet ouvrage par Monnard, traducteur et annotateur de Jean de

Muller *(Histoire suisse, t. VII ou VIII.)* M. Hoche annonce d'ailleurs que l'on est parvenu à découvrir un portrait authenthique de Charles le Téméraire, au musée de Dijon. Ce portrait, vrai chef-d'œuvre d'expression et de vérité, peint par le célèbre Memling a été copié à l'héliogravure, et paraîtra dans l'ouvrage qui se publie pour le centenaire de la bataille de Morat.

11° — M. l'abbé Robert, membre correspondant, fait part de la découverte, dans la rivière de la Ternoise à Grigny, d'une corne ou ramure de quadrupède qu'il qualifie du nom de cerf, mais que, d'après le croquis qu'il en donne, il y a tout lieu de croire être un élan. — La Compagnie désirant avoir quelques renseignements sur la découverte, charge son secrétaire général d'en demander de plus détaillés et de plus circonstanciés que ceux compris dans la présente lettre.

12° — M. de la Phalecque, membre correspondant à Lille adresse quelques observations sur les peintures existant dans le caveau de la famille d'Averhoult dont il a été parlé dans la 97e livraison du Bulletin, page 476. L'honorable correspondant dont les connaissances généalogiques et héraldiques sont justement appréciées de tous, rétablit la filiation des membres de cette famille enterrés dans ce caveau, et propose la rectification de quelques dates. — La Compagnie, après en avoir entendu la lecture, décide l'insertion textuelle, au procès-verbal, de la note de M. de la Phalecque, dont voici la teneur :

J'ai remarqué, dans le dernier Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, page 478, ce passage :

« Il est difficile d'établir une filiation ou un ordre quelconque
» parmi les membres de la famille qui reposent dans ce ca-
» veau, d'autant plus que les deux d'Averhoult portent le
» même prénom, Antoine. »

Je serais heureux si je parvenais à élucider la filiation, les

dates, nommer et prouver les quartiers dont M. L. Deschamps de Pas rend compte.

La première inscription restituée par M. Eudes, porte :

Madame Marie de Lens espeuse de sire Anthoine de Averhout dame du lieu laquelle trespassa le Ve (jo'd'octobre) 1590.

Rien ne prouve dans cette leçon que la défunte était veuve. Les quatre petits écussons doivent être les quartiers.

Quartiers avec leur justification :

1° Ecartelé d'argent et de sable qui est Lens.	2° Fascé d'argent et d'azur de six (ou huit) pièces.	3° Fascé d'argent (ou d'or) et d'azur de six (ou huit) pièces.	4° D'or, frèté de gueules.
Gilles de Lens.	Antoinette de Gouy *(Carpentier. 762)* ou selon d'autres de Noyelle Wian (ce qui confirme le blason cité ici)	Messire Jean de Habart gouverneur d'Arras en 1535.	Dame Antoinette de Marcquais dame de Givenchy. *(Carpentier 762. — Francquum de Lalaing. 9.)*

Gilles de Lens, Baron d'Aubigny, seigneur d'Aix.	Marie de Habart dame de Markais, Givenchy, Habart, Villers le Chastel *(jurisprudentia heroica 232 pl. 9.)*

Marie de Lens, dite de Rebecque morte le 5 octobre 1590, alliée à Antoine d'Averoult, Chevalier Seigneur d'Helfant qui mourut, selon M. Eudes, en 1606.

2° A la suite de l'inscription précédente on lisait ceci :

Messire Antoine d'Averoult chevalier sineur d'Helfaut et de Winnezeele......1556.

A la suite peut bien signifier qu'il s'agit du mari de Marie de Lens, car on peut considérer ces deux inscriptions comme étant deux parties d'un même tout. Cette femme n'est pas morte veuve, sans cela on l'eut dit, comme pour Jeanne de Renty, par conséquent la date de 1556 n'est pas possible. En effet, elle mourut en 1590; son ayeul était gouverneur d'Arras en 1535 : la date de 1590 est probable, on doit donc admettre la lecture de 1606.

Les quartiers prouvent jusqu'à l'évidence que cette deuxième inscription concerne le mari de Marie de Lens et rétablit la filiation de la famille d'Averoult d'une manière suffisante pour ne pas se tromper.

1° D'Averhoult.	2° Fascé d'or et d'azur ou de sable à six pièces portant en chef trois merlettes d'azur. Je propose: *d'or à trois fasces de sable, accompagnées en chef de trois merlettes du même.*	3° Renty.	4° Ecartelé au 1er et 4e cantons : fascé d'or et de gueules de six pièces ; au 2e et 3e cantons bandé d'or et de gueules à 5 pièces avec un petit écusson en surtout. Je trouve que le 1er et 4e quartiers portent *d'or à trois fasces de gueules.*
Antoine d'Averoult seigneur d'Helfaut	Jeanne du Biez.	Louis de Renty.	Adrienne de Grouche.

Antoine d'Averoult chevalier seigneur d'Helfaut, Haveroult, Winezel, Morquiner maitre d'hotel de Marie d'Autriche, reine Douairière de Hongrie, gouverneur de Saint-Omer et de Hesdin.	Jeanne de Renty dame de Wachin. Morte le 22 juin 1585.

Antoine d'Averoult seigneur d'Helfaut, Winnezelle, mort en 1606 veuf de Marie de Lens dite de Rebecque.

La 3e inscription ne présente aucune difficulté.

Madame Jenne de Renty vesve de sire Antoine d'Averhout, dame du lieu, laquelle trespassa le 22 de juin 1585.

Les quartiers sont représentés par les quatre petits écussons.

1° Renty.	2° Sainte Aldegonde - Nortkelmes avec un petit écusson de gueules au chef d'hermines posé sur le tout.	3° Ecusson semblable au n° 4 du précédent.	4° D'or, à six barres de gueules posées en fasce deux par deux Je propose *d'argent à trois jumelles de gueules mises en fasce.*
Oudart de Renty, seigneur de Douchy, Carlu.	Bonne de Sainte-Aldegonde.	Jacques Baron de Grouche.	Jeanne de Rubempré.

Louis de Renty.	Adrienne de Grouche.

Jeanne de Renty d'Embry dame de Wachin, mourut le 22 juin 1585 veuve de Sire Antoine d'Averoult, chevalier, seigneur d'Helfault, Haveroult, Winezel, Morquiner, gouverneur de Saint-Omer et de Hesdin.

4° Sur la paroi du fond, il n'y a qu'une seule peinture (elle se trouve par conséquent immédiaiement à côté de celle de Jeanne de Renty, ce qui fait présumer qu'elle doit se rapporter à son mari). Voici l'inscription :

« *Messire Antoine de Averhout, signeur du dict lieu Helfault, Winezelle et Morquine, lequel trespassa le XXIe de septembre 1602,* » ou, selon Eudes, le 30 octobre 1502.

Nous venons de dire que la position de l'inscription est un indice qui contribue à établir qu'il s'agit du mari de Jeanne de Renty, une difficulté se présente, ce sont les dates ; 1602 n'est pas possible, parce que sa femme mourut veuve en 1585: et celle de 1502 n'èst pas possible non plus, parce qu'elle aurait survécu 83 ans à son mari. Nous sommes donc obligé de croire que la date probable se trouve entre 1502 et 1585 nous trouverons des preuves suffisantes pour reconnaître, au moyen des quartiers qu'il y a certitude que cet Antoine d'Averoult est bien le mari de Jeanne de Renty.

1° Averhoult.	2° D'or (ou d'argent) à trois losanges de gueules deux et un.	3° D'or, à trois fasces de sable, et trois merlettes de même posées en chef.	4° (D'or) au lion de gueules.
Antoine seigneur d'Averoult et d'Helfaut.	Françoise, dame de Winezele.	Antoine seigneur du Biez mort en 1485.	Isabeau de Berghes Saint Vinoc.

Antoine d'Averoult seigneur d'Helfaut. — Jeanne du Biez.

Antoine d'Averoult, chevalier, seigneur de Helfaut, Averoult, Winezel, Morquiner.
Allié à Jeanne de Renty dame de Wachin.

5° La dernière inscription présente aussi quelques difficultés : *Dame Marie d'Averoult comtesse de Vertin (ou Verlin) décédée le 17 novembre 1671.*

Il me paraît difficile d'admettre que Marie d'Averoult est morte en 1671 ; sa belle-sœur Marie de Lens est morte le 5 octobre 1590 cela fait une différence entre les deux décès de 81 ans ce qui est impossible ; elle se trouve citée dans un manuscrit qui a été écrit au plus tard en 1612 ainsi que son fils, enfin elle avait épousé Antoine de Rubempré seigneur de Vertain, l'inscription en fait la *Comtesse de Vertain* (1) ce qui aurait pu être vrai en 1671 à l'époque où le caveau a été éta-

(1) La terre et seigneurie de Vertaing en Hainaut fut érigée en comté par lettres des Archiducs Albert et Isabelle du 8 février 1614 en faveur de Philippe de Rubempré seigneur de Vertaing, Vertignœul et Everberghe, qui fut créé chevalier de la Toison d'or en 1624, Conseiller d'état d'épée le 1er juillet 1636, il mourut gouverneur de Lille, Douai et Orchies en 1639 (de Vegiano, nob. P. Bas.

bli et peint. Il me paraît probable que cette construction a pu être faite par les soins de son petit-fils et petit-neveu Philippe-Charles de Rubempré comte de Vertaing, Baron de Verbeck qni avait épousé Jeanne d'Averoult (2).

— L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant proposé à la dernière séance. Un scrutin est ouvert et M. Jules Bertin sous-inspecteur des forêts à Douai, ayant réuni l'unanimité des suffrages, M. le Président le proclame membre correspondant. Avis lui sera donné de sa nomination.

— La parole est accordée à M. Pagart d'Hermansart, pour continuer sa lecture commencée, lors de la dernière réunion, de son travail sur les corporations d'arts et métiers à St-Omer. L'extrait qu'il communique aujourd'hui, traite des marchés, des voies de transport par terre et par eau des marchandises, des corporations employées au déchargement ou au chargement, qui se sont succédées ou qui ont vécu simultanément. Cette lecture que l'heure avancée force d'interrompre, est écoutée par la Compagnie avec autant d'intérêt que la précédente, et, en adressant des remerciements et des félicitations à l'auteur, M. le Président espère qu'il voudra bien continuer sa lecture à la séance prochaine.

— Le secrétaire général fait connaître que l'on a retrouvé au dépôt départemental des archives, à Arras, un beau sceau de l'abbaye de Chocques, et demande l'autorisation de le faire reproduire pour être joint au travail en cours d'impression de M. l'abbé Robert, correspondant de la société. Cette autorisation est accordée.

La séance est ensuite levée à neuf heures trois quarts.

I. 160-161.) Il était fils d'Antoine qui n'a pas été comte de Vertaing et de Marie d'Averhoult.

(2) En dehors des questions de date, sur lesquelles je puis m'être trompé, les inscriptions étant assez altérées, on peut toujours se demander le motif qui a pu faire reléguer celle relative à d^{me} Marie d'Averhoult sur le montant de la porte d'entrée du caveau. J'admettrais du reste la date de sa mort en 1621, la correction étant minime. — (*Note du Secrétaire général.*)

Séance du 1er juillet 1876.

Présidence de M. Albert LEGRAND.

Secrétaire-Général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

La séance est ouverte à 8 heures et demie. Le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est approuvé sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages envoyés dans le courant du mois qui vient de s'écouler, soit comme hommages, soit en échange. Elle est ainsi qu'il suit :

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, du 23 novembre 1875 au 14 mars 1876.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts, du département des Deux-Sèvres, nos 10-11, octobre, novembre 1875,

Bulletin de la Société bibliographique, n° 6, juin 1876.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny (Jura,) 17e année, n° 4-5, avril-mai, 1876.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre, 1876.

Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, tome VII, 1 et 2 livraisons.

Mémoires et documents de la Société Savoisienne, d'histoire et d'archéologie, tome XV, 1876.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, tome XXIX, n° 4, avril 1876.

Revue bibliographique universelle, partie technique, tome XVIIIe, 6e livraison, juin ; partie littéraire, tome XVIe, 6e livraison, juin, 1876. (Polybiblion.)

L'Investigateur, journal de la société des études historiques, 42e année, mars-avril 1876.

Conseil Général du département du Pas-de-Calais, procès-verbaux, avril 1876.

Congrès archéologique de France, XLI[e] session 1875.

Gazette archéologique, recueil de monuments pour servir à la connaissance et à l'histoire de l'art antique ; première année 1875, deuxième année, 1[re] à 3[e] livraisons, 1876.

Droit pratique, contentieux, civil, expropriation, questions rurales, lois pénales, par P. Decroos.

Une Sépulture aux Cordeliers de Compiègne, par M. de Marsy.

L'Etoile de la Méditerranée, journal hebdomadaire.

La Mémoire fixée à l'aide de l'Encyclopédomanie et au moyen de la transcription écrite en regard du texte des tablettes instructives et récréatives, par Edmond Hirschler.

Le secrétaire général fait ensuite le dépouillement de la correspondance.

1° — Accusé de réception du dernier numéro du bulletin de la Société par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Savoie.

2° — Accusé de réception semblable de la part de l'Académie des sciences d'Amsterdam, du volume XI à XIII des mémoires de la Société et des livraisons 71-95 du Bulletin historique.

3° — M. Bertin, élu membre correspondant à Douai, dans la dernière séance, remercie la Société de sa nomination et se met à sa disposition pour les recherches qui pourraient lui être indiquées.

4° — M. le Préfet demande un rapport, destiné à être soumis au Conseil général, dans sa prochaine session, sur les travaux de la Société et ses titres à la continuation des encouragements de l'assemblée départementale.

Ces renseignements devant être fournis avant le 1[er] juillet, par conséquent avant l'époque de la réunion mensuelle, le secrétaire général fait connaître à l'assemblée qu'il a expédié sans tarder, le rapport suivant, dont il donne lecture :

St-Omer, le 27 juin 1876.

Monsieur le Préfet,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 15 juin dernier, m'informe que vous désirez être mis au courant des travaux de la Société des Antiquaires de la Morinie, pendant l'année qui vient de s'écouler, depuis le mois de juin 1875 ; conformément à votre désir, je m'empresse de vous transmettre les renseignements que vous me demandez. J'espère qu'ils paraîtront suffisants à Messieurs les membres du Conseil général et à l'administration départementale, pour nous continuer les encouragements que la Société a obtenus jusqu'ici, depuis la fondation.

Les diverses publications entreprises par la Société, se continuent d'une manière plus ou moins régulière. Elles sont de deux natures différentes : le Bulletin historique, et les Mémoires proprements dits.

1° — Le Bulletin historique qui paraît quatre fois par an, à peu près chaque trimestre, est arrivé à la 97e livraison, ce qui fait par conséquent quatre livraisons parues depuis l'année derniére. Nous nous efforçons de maintenir, autant que possible, une certaine régularité. Chaque numéro contient les procès-verbaux des séances du trimestre précédent. Indépendamment des communications intéressantes que renferment ces procès-verbaux, les bulletins sont complétés par des notices de peu d'étendue, et traitant divers sujets d'archéologie et d'histoire. On y trouve plusieurs communications d'un de nos jeunes correspondants, M. G. Vallée ; une notice sur les cloches due à la plume de M. l'abbé Robert ; et surtout un remarquable rapport de M. G. de Bailliencourt, sur une question de géographie ancienne, relative au réseau secondaire des voies anciennes qui se trouvaient dans le voisinage de la grande voie d'Amiens à Boulogne, et en formait une annexe.

2° — Nous espérions avoir terminé avant la réunion du Conseil général, le XVe volume de nos mémoires. Des retards

indépendants de notre volonté, survenus surtout de la part de l'imprimeur, ont empêché, à notre grand regret, qu'il fût prêt. Néanmoins nous pouvons affirmer qu'il sera complètément achevé avant le 31 décembre 1876. Il contient une remarquable analyse *raisonnée* du grand registre en parchemin existant aux archives de St-Omer, par M. Giry, travail qui sera utile à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre pays, ainsi qu'une histoire de l'abbaye de Chocques par M. l'abbé Robert, curé de Grigny-lès-Hesdin.

La Société continue aussi l'impression du Cartulaire de Thérouanne, qui est arrivée à peu près à la moitié du texte. Les mêmes motifs que nous avons signalés ci-dessus font que ce travail avance lentement : Il ne pourra probablement pas être terminé avant la fin de 1877, ou le commencement de l'année suivante.

Enfin la Société a ordonné également l'impression d'un travail assez volumineux d'un de ses membres titulaires et portant pour titre : *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de St-Omer, depuis leur origine jusqu'à leur réunion sous une seule et même administration en l'an V.* L'impression de ce volume sera terminée vers la fin de l'année.

J'adresse ci-jointes les quatre livraisons du Bulletin historique parues depuis l'année dernière, en vous priant de les mettre sous les yeux du Conseil général.

Il résulte des renseignements que je viens d'avoir l'honneur de vous donner, Monsieur le Préfet, que la Société des Antiquaires de la Morinie a continué à travailler comme par le passé. La lecture de ses procès-verbaux prouve que rien de ce qui intéresse l'archéologie et l'histoire du pays ne lui est resté étranger. Elle n'a pas non plus négligé d'élever la voix et d'avertir l'autorité compétente, lorsque quelque fait venu à sa connaissance, paraissat menacer l'existence des monuments qui font la gloire de notre contrée. Si son intervention est restée sans résultats, cela tient uniquement à des circonstances

étrangères à sa volonté, et elle n'en a pas moins la conscience d'avoir accompli son devoir. Anssi elle ose compter sur votre bienveillant appui auprès du Conseil général, et c'est dans cette espérance que j'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous prier d'agréer l'expression la plus respectueuse, de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Président de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Le Secrétaire général de la Société,
L. DESCHAMPS DE PAS.

— M. Deschamps de Pas donne à l'assemblée quelques détails sur les extraits qu'il a pu faire déjà du *diarium* des Jésuites-Wallons de St-Omer, manuscrit très-curieux qui lui a été confié momentanément. Pour preuve de l'intérêt que présente ce volume, il entre dans quelques détails, et donne la traduction sommaire de la relation de la réception qui fut faite au Cardinal Albert, archiduc d'Autriche en 1596, après la prise de Calais et d'Ardres. En cette occasion, le collége des Jésuites fit représenter devant lui une œuvre dramatique ayant pour sujet : le courage et la force d'âme déployée par Mattathias et les fils des Machabées contre les persécutions d'Antiochus. Il fut d'ailleurs expliqué au Cardinal l'allégorie qui était cachée dans cette pièce. Ainsi Mattathias était assimilé à l'empereur Maximilien, et les frères Machabées, à l'archiduc lui-même et à ses frères. Quant à Antiochus, c'est tout naturellement le roi de France, *Navarreus,* sur lequel l'archiduc venait de remporter des victoires.

Cette lecture se prolonge pendant quelques instants ; puis, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures et un quart.

Séance du 5 août 1876.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel ne donnant lieu à aucune observation, est approuvé.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et envoyés soit à titre d'hommages, soit à titre d'échange. Cette liste est la suivante :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts, de la Sarthe, tome XXIII, quatrième trimestre 1875.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie, n° 1, année 1876.

Bulletin de la Société bibliographique, n° 7, juillet 1876.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, tome X, 1874-1875, contenant une table générale alphabétique des dix tomes de 1856-1875.

Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne); *la Thiérache,* tome I-II-III, année 1873-1875.

Revue bibliographique universelle, Polybiblion, partie littéraire, tome XVII, 1re livraison, juillet 1876. Partie technique, tome XVIII, 7e livraison, juillet 1876.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tome II, septembre-Décembre 1875.

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, 42e année, mai-juin 1876.

Procès-verbal de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n° 4, juin 1876.

Les Fiefs du comté de Namur, 2e livraison, XVe siècle, par Stanislas Bormans.

Notes sur le canton de Fauquembergues, 1876, par M. Félix de Monneeove.

Essai historique sur l'abbaye de St-Sylvin, d'Auchy-les-Moines, par M. l'abbé Fromentin, curé de Crépy-en-Artois.

Ninth. annual report of the trustees of the Peabody Museum of american archæology and ethnology, presented to the president and fellows of harvard college. Avril 1876.

Bibliothèque de l'école des Chartes, tome XXXVII, année 1876, 3e et 4e livraisons.

— Le secrétaire général a la parole pour le dépouillement de la correspondance.

1° — Accusé de réception par le secrétaire de l'Académie Impériale Archéologique Russe, de l'envoi du tome XIV des mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.

2° — Semblable accusé de réception de l'envoi de la 97e livraison du Bulletin au Ministère de l'Instruction publique.

3° — M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il a accordé, à titre d'encouragement à la Société des Antiquaires de la Morinie, la somme de 300 fr. — Remerciements.

4° — M. l'abbé Robert, curé de Grigny-lès-Hesdin, donne connaissance de découvertes faites récemment, de quelques vases ou fragments, dans les marais de Grigny. Voici l'indication des objets trouvés communiquée par notre honorable correspondant :

1° Vase en terre noire, poli, d'une forme très-élégante, à panse renflée, ayant 0 m. 23 de hauteur ; 0 m. 53 de circonférence à la panse, et 0 m. 20 de circonférence au col et au pied. Ce vase a été trouvé à trois mètres de profondeur, dans la tourbe, au fond d'un puits, maçonné en silex, avec de la chaux. Il était rempli d'une matière noirâtre semblable à de la tourbe, mais qui n'était autre que des cendres. Au-dessous du vase se trouvait une tête d'homme dont il ne restait d'intact que la mâchoire inférieure. Près du puits, dans la tourbe, on

a rencontré un squelette de cheval, formant un cercle autour de l'orifice. Le diamètre intérieur de ce puits est de un mètre.

2° — Une petite bouteille en grès gris, munie d'un manche adhérent au col ; ayant 0,15 de hauteur, 0,40 de circonférence à la panse, et 0,09 au col.

3° — Deux autres fragments de vases, dont l'un devait être d'assez grande dimension.

L'assemblée écoute avec intérêt la lecture de la lettre de M. Robert, et décide l'insertion au procès-verbal, des renseignements qu'elle renferme.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que les marais de Grigny donnent lieu à des trouvailles ; ainsi, le même correspondant nous signale la découverte qui eût lieu il y a quelques années, d'un assez grand nombre de squelettes, accompagnés d'armes diverses qui malheureusement ont disparu sans laisser de trace.

— M. le Président entretient l'assemblée d'une lettre qu'il a reçue de M. le Maire de St-Omer, auquel M. le Ministre des beaux-arts faisait demander son avis sur la question de la statue de Suger, à élever sur une des places publiques de St-Omer, ainsi que sur les dimensions du bloc de marbre demandé par l'artiste pour ladite statue. — La compagnie est unanime pour prier M. le Président de répondre lui-même à M. le Maire, en insistant auprès de lui pour avoir un avis avis favorable et lui indiquant les dimensions du bloc qu'a envoyées l'artiste sculpteur, M. Louis Noël.

— La parole est accordée à M. F. de Monnecove, pour lire à la Compagnie un compte-rendu sommaire des séances du Congrès des Sociétés savantes qui ont eu lieu à la Sorbonne au mois d'avril dernier. L'assemblée écoute cette lecture avec intérêt, et en décide l'insertion au procès-verbal. En voici la teneur :

Messieurs,

Le Congrès des délégués des Sociétés savantes des départe-

ments s'est ouvert à Paris, à la Sorbonne, le mercredi 19 avril 1876 ; j'ai assisté à ses séances, au nom de notre Société, qui m'avait honoré de sa délégation, et je viens lui rendre compte des lectures les plus intéressantes pour elle, qui ont été faites devant la section d'histoire et de philologie, et devant la section d'archéologie.

Dans la section d'histoire et de philologie, présidée par M. Léopold Delisle, de l'Institut, j'ai lu, pour M. de Lauwereyns de Rosendaele, notre collègue, qui avait bien voulu me le confier, un mémoire intitulé : le Droit germanique et le Droit romain au XVe siècle, étudiés dans les épisodes d'une guerre de six ans, entre les Bourgeois de Saint-Omer et les Flamands de la châtellenie de Cassel, de 1416 à 1422. Ce travail a été accueilli avec le plus sympathique intérêt, et les lecteurs des mémoires de notre Société pourront bientôt juger de son mérite.

M. Alexandre Sorel, de la Société historique de Compiègne, a lu une notice sur les procès criminels suivis au moyen-âge contre des animaux, dans la Picardie et le Valois ; il reproduit plusieurs procédures, et décrit quelques exécutions ; il rappelle les excommunications prononcées contre les insectes et les animaux nuisibles qui ravageaient une contrée, et il termine en exprimant l'avis que ces procédures avaient pour but d'imprimer l'idée d'une justice égale pour tous, dans l'esprit des populations, qui étaient, à cette époque si troublée, toujours disposées à ne se courber que devant la loi du plus fort.

M. Louis Audiat, président de la Société des études historiques de la Saintonge, a traité des origines de l'imprimerie en Saintonge et en Aunis. Ce très-important travail aura bientôt son pendant dans notre région, grâce aux recherches, aux découvertes et aux études de notre collègue, M. le baron Dard, possesseur de la plus riche bibliothèque artésienne.

M. Léon Maître, archiviste de la Seine-Inférieure, a présenté une étude sur les confréries bretonnes : leur origine,

leur rôle, leurs usages, et leur influence sur les mœurs. Pleine de détails intéressants et de vues élevées, cette étude pourrait servir de modèle aux écrivains, qui voudraient faire le même travail pour notre région, qui possède encore tant d'institutions de même nature.

M. Cat, professeur d'histoire à Boulogne-sur-mer, a montré, dans un court mémoire intitulé : une guerre théologique au XVI[e] siècle, quelle était la méthode de discuter des théologiens à la veille de la Réforme. Il esquisse le portrait d'un personnage, alors célèbre et maintenant presque oublié, Jacques Lefebvre, d'Etaples, et il reproduit dans tous ses détails une querelle qui s'éleva entre Erasme et lui.

Dans la section d'archéologie, présidée par M. Léon Renier, de l'Institut, M. Eugène de Beaurepaire, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, a lu une note sur une découverte récente de bijoux de l'époque mérovingienne, à Valmery ; ce travail sera consulté utilement par ceux de nos collègues qui s'occupent des mêmes recherches.

M. Joseph de Baye, de l'Académie de Reims, a donné lecture d'un mémoire sur l'usage des silex taillés ou polis, à l'époque mérovingienne. Une découverte très-importante de silex taillés faite dans un cimetière mérovingien, près de Caranda, porte quelques archéologues à penser que l'usage de ces objets des temps préhistoriques, s'est prolongé jusqu'à une époque beaucoup plus rapprochée de nous. Ce mémoire a donné lieu à une discussion des plus intéressantes, mais forcément abrégée et dont des observations nouvelles pourront seules amener la conclusion.

M. Gros, de la Société archéologique et littéraire d'Alais, a lu une note très-brève sur le pas romain considéré comme mesure itinéraire. M. Aurès ayant fixé, avec l'assentiment général, la valeur du mille romain à 1,481 m. 50, le pas romain avait une longueur de 1 m. 48 environ. L'auteur considère le pas comme unité de mesure itinéraire, dont le mille serait un

multiple, et dont le *Gradus* ou *Gressus*, ainsi que le *pied*, seraient des sous-multiples.

M. de Vertus, de la Société archéologique de Château-Thierry, a présenté un essai d'interprétation des monnaies gauloises anépigraphes, antérieures à César ; il pense qu'elles ne seraient pas des imitations de l'art grec, mais des produits d'un art national, et elles nous montreraient l'expression symbolisée d'idées religieuses, se rapportant aux phases de la lune, d'après lesquelles se dirigeaient les peuples primitifs. Si je ne me trompe, cette appréciation concorde avec l'opinion autrefois publiée par notre savant et regretté collègue, M. Alexandre Hermand.

— M. le colonel de Brécourt entretient la Compagnie, du manuscrit dit *de Tramecourt*, qu'il a eu l'occasion de voir dans le voyage qu'il vient d'effectuer dans les arrondissements de St-Pol et de Montreuil, à l'occasion des grandes manœuvres qui se préparent pour l'automne de cette année. Ce manuscrit lui a paru être en grande partie une compilation ; on y trouve notamment des passages textuellement reproduits de la chronique de Monstrelet, mais il renferme en outre un récit inédit de la bataille d'Azincourt, écrit non par un témoin oculaire, car les indications du manuscrit prouvent que sa date est au moins 1476, mais sur des témoignages fournis par des individus ayant assisté à cette grande bataille. M. de Brécourt cite entre autres choses, cette partie du récit où le chroniqueur nous montre un chevalier anglais s'agenouillant aux pieds d'Henri V, puis se relevant et jetant son bâton dans les rangs ennemis, en s'écriant : *Nestraque*, mot intraduisible et dont il n'a pu deviner la signification. Il serait bien à désirer que l'on eût une copie exacte de ce récit, afin de pouvoir le publier, et mettre ainsi les historiens à même d'en profiter.

— Sur la proposition d'un membre, l'assemblée décide qu'il y a lieu de s'occuper d'une manière active des plaques commémoratives de la prise de Thérouanne, à placer dans

l'église du village qui a succédé à cette antique cité, et des démarches à faire pour l'accomplissement de ce vœu. L'inauguration de ce monument élevé à la mémoire des défenseurs de la capitale des Morins pourrait avoir lieu le 22 juin 1877, anniversaire de la destruction de Thérouanne par Charles-Quint.

— La Société se proroge ensuite au premier samedi de Novembre, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures et un quart.

Le Secrétaire Général de la Société,
L. DESCHAMPS DE PAS.

EXTRAITS

DU MANUSCRIT N° 799 DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-OMER

Le manuscrit n° 799 provient de la bibliothèque de Clairmarais. Il est intitulé : *Promptuaire de tout ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an 1500. Recueilli par fr. Jean Ballin, religieux à Clermaretz 1588*. C'est une espèce de livre de notes dans lequel l'auteur a consigné tout ce qui lui a paru digne de souvenir depuis l'an 1500 jusqu'en 1589. Plusieurs des faits rapportés ont eu lieu de son vivant, et il en a eu une connaissance personnelle. Un certain nombre desdits faits ont rapport à notre pays, et il nous a paru qu'il serait intéressant de reproduire tout ce qui concernait la Morinie. C'est cette pensée qui a présidé au choix des extraits qui suivent. Nous n'ignorons pas que plusieurs ont trait à des choses connues, ou ont déjà été utilisés par d'autres auteurs. Nous avons cru cependant convenable de ne pas les excepter de notre copie, qui n'est autre chose, d'ailleurs que la transcription d'un texte original, ce qui offre toujours une certaine utilité, surtout lorsque les évènements racontés, se sont passés, pour ainsi dire, sous les yeux de l'auteur, comme cela a lieu pour le cas actuel. Le promptuaire de Jean Ballin

n'est au reste pas un recueil de notes proprement dit, destiné à la composition ultérieure d'un livre plus important. C'est plutôt un extrait de la grande chronique en trois volumes que possède la bibliothèque de Mons, qu'il a fait pour conserver plus facilement la mémoire de plusieurs évènements qui lui ont paru les plus intéressants. Il le dit d'ailleurs lui-même dans sa préface que nous croyons devoir transcrire en tête des extraits que nous publions. Elle renseignera le lecteur sur l'idée qui a présidé à la composition du manuscrit que nous examinons et sur les motifs qui ont guidé l'auteur dans son choix.

Notre manuscrit se termine par une série de chronogrammes concernant les évènements les plus importants. On sait combien ce jeu d'esprit était de mode à cette époque. Nous avons cru devoir en reproduire quelques-uns. L'on sera étonné de ne pas trouver parmi ceux relatifs à la destruction de Thérouanne, le fameux DeLeti MorInI. Nous n'en concluerons pas cependant qu'il est postérieur à la mort de notre auteur, mais simplement qu'il n'était pas venu à sa connaissance, à moins toutefois que Jean Ballin n'ait donné que les chronogrammes de son invention, ce que nous serions assez disposé à admettre. Au reste il faut avouer, en les examinant de près, qu'ils ne sont pas tous très-heureux, et que plusieurs sont inexacts, même en négligeant certaines lettres numérales comme le D par exemple qui l'est dans tous les cas. Aussi n'est-ce qu'à titre de curiosité que nous les avons transcrits.

L. DESCHAMPS DE PAS.

PROLOGUE AU LECTEUR

Le docte et sçavant oratur Cicéron, entre autres siens escrits a dit que la prompte mémoire des choses notables passées, a esté de tout temps en sy grande recommandation entre gens de lettres, et un tant beau et précieux meuble, que nul n'en devoit avoir faulte. Pour cela est, que je me suis mis, estant à loisir, et aiant quelques heures de relaiz à recueillir en bref les plus notables faictz advenu depuis quelque 100 (ans,) non toutteffois en espérance de quelque vaine gloire, et de quelque lucrative, ou particulier prouffit, ny moins m'a incité à ce faire aucune envie d'acquérir bruict ou faveur de quelques uns, ains le vray et libre loisir que jay eut à y employer honnestement mon temps, conjunct avec la fructueuse joye et délectation, que je percevois à la poursuite de la lecture des histoires et pour autant que bien souvent lisant choses, qui plaisent, encores que lon les sçachent asses, on ne se lasse de les lire plusieurs fois, je me suis mis (après mon petit devoir faict au service divin, selon ma vocation et profession) à ramasser une quantité des choses, les plus mémorables par moy escrites plus au long, en trois autres volumes, l'évènement desquelles par autorité des histoires qui en ont parlé je cite précisément icy en bref ; nottant quelques fois les ans, mois et jours des choses advenues, mesmement en plusieurs

endroits laissant du papier blanc, affin d'y annotter ce qu'ordinairement pourra advenir digne de mémoire : Je te prie seulement (amy lecteur) de vouloir tout prendre en gré et de ne te vouloir destourner en rien de ceste lecture pour tout ce que quelque austère repveur par envie te pourront remonstrer, ne voulant reprocher, que je n'escrit que chose de petite valeur, et rien que longtemps n'est advenu. et laissant telles sortes de gens, je prie Dieu qui te veuľe maintenir en toute prospérité.

De mon petit verger ce 23e en Novembre 1588.

J. BALLIN.

1500

Arrivée de l'archiduc à St-Omer. — Le 27e de may Philippes archiduc d'Austrice arriva à St-Omer, ou selon aucuns l'année après.

1501

Trespas du sr de Lylers, etc. — Le premier jour de janvier mourut Philippes de Vuarin sgr de Lylers, Malanoy, St-Venant, et lequel avoit espousé Isabeau de Croy tante de Charles prince de Cymay, lequel il adopta pour son héritier, à cause qu'il ne laissa nulz enfans. Il gist en la chapelle de St-George en l'église de Lylers avec avec sa femme.

Signes de mortalité. — Ceste année tomba du ciel en plusieurs de ces Pays Bas et en Alemaigne des croix de diverses couleurs sur les accoustremens tant des hommes que des femmes, dont depuis advint grande mortalité et moururent plusieurs milliers de personnes lesquelles avoient esté touschéz des présentes croix.

La tradition porte que la belle croix quest vers les sœurs grises de St-Omer fut érigée en mémoire de ces croix sus mentioné, c'est pourquoy on en peignit sur la colonne qui porte cette croix, en cette forme : X. (1)

1502

L'église des Cordeliers dédiée à St-Omer. — Aussy ceste année fut dédiée l'église des Cordeliers en St-Omer par Philippes de Luxembourg évêque de Thérouenne.

(1) Note d'une écriture plus récente.

1504

Mort du s^r de Rebecque. — Ceste année mourut aussy Jean de Lens s^r de Rebecqne lez Thérouenne aagé de 76 ans. Il estoit fils 2 de Robert de Lens et de Jenne de Bernieulles, et avait succédé à son frère Mathieu s^r de Rebecque qui estoit mort sans enfants. Jean en premières nopces avoit espousé la fille du s^r d'Ostove, et en secondes nopches il espousa Bonne de Sains fille au s^r d'Eurem, desquelles deux femmes il ne procréa nulz enfans.

1513

Guerre entre françois et anglois. — Ceste année le roy d'Angleterre Henry 8e avec l'aide de l'empereur Maximilien dénonça la guerre au roy de France Loys 12, lequel roy d'Angleterre en personne arrive à Calais avec grosse armée, environ le St-Jean, la veille duquel S^t il assiégea la ville de Thérouanne, ou pour la deffense de la ville y estoit de la part des françois, le s^r de Pont de Remy de la maison de Créquy et le capitaine Rovergue, outre Taillebot lieutenant du roy Henry du costé de l'empereur y vindrent aussy le bastard Demmeries, le s^r d'Istein, de Bellai et de Lignes, le comte de Nassau et le s^r de Guisseighen grand bailly de Cassel; Le roy anglois pour venir en son camp devant Thérouenne passa par Sobruich lèz St-Omer, puis vint loger pour sa seureté entre Arques et Clermaretz abbaye de l'ordre de Cisteaux lez lad^e ville, puis par dessous Blendecques, Ecque et Inghem, alla en son camp ou il fut logé près d'une chappelle dessoubz Clarques en une valée, peu après y arrive l'empereur Maximilien avec aucuns Alemans. Durant lequel siége, les françois pensant ravitailler la ville furent déconfiz à Eginegate qui fut la seconde bataille gaignée contre eux par l'empereur Maximilien, laquelle fut nommée la journée des esperons, ou fut prins prisonnier le Marquis de Rotelin, conte de Dunois, qui peu par avant, estant mort son frère François conte de Dunois et duc de Longueville, avoit esté déclaré duc de Longueville,

marquis de Rothelins, conte de Dunois, Tancarville et de Montgommery, et se nommoit Loys d'Orléans. Et le 24[e] jour d'Aoust, jour de St-Barthélémy, fut la ville de Thérouenne rendue aux Anglois par composition à la requeste de l'empereur aiant soustenu le siége l'espace de deux mois et trois jours ; incontinent la ville fut pillée, bruslée et saccagée et puis desmolie excepté les Eglises. Les ornemens desquelles Eglises, affin qu'elles ne vinse en les mains des soldatz, l'empereur Maximilien le fit tous porter en son chasteau à Aire avec les fiertes des corps sainctz les calices et reliquaires, et autres dignités, qui là furent gardées jusques à la paix faicte entre ces princes.

1514

Grande peste à St-Omer. — Ce fut en ce temps que la grande peste survint à St-Omer et pais circonvoisins.

Et fut l'hyver fort terrible aspre et dur tant par vent que par eaues.

1515

Réédification de Thérouenne. — En ce temps les françois commencèrent à réédifier la cité de Thérouenne.

1518

Mort du prévôt d'Aire. — Ceste année mourut Jhérosme de Lusleiden prévost de St-Pierre à Aire, et conseiller de Charles Archiduc d'Austrice, lequel a fondé à Louvain un collége magnifique où on y enseigne les trois langues, grec, hébrieu et latin ; et lui succède à la prévosté d'Aire M[e] Jean Riquelin chantre de lad. eglise.

1518

Décès de l'abbé Gilles Villers. — Le 10[e] jour du mois de.. ...... trespassa Mons[r] Gilles Vuillers abbé 36[e] de chéans (Clairmarais), homme honorable et vertueux, qui gouverna ceste maison 22 et demi, puis résigna à R. P. Gilles du pont religieux de chéans.

1520

L'empereur à St-Omer. — Charles d'Austrice aiant entendu les nouvelles de son éleetion.......... arriva à Gand, lieu de sa naissance, où il fut reçeu avec joye inestimable ; puis de la pour autre certaine occasion, vint à Gravelingues acompaigné de grande noblesse ou il trouva le susdit roy d'Angleterre ou après la conclusion de leurs affaires et après plusieurs festins et esbatemens faictz, l'esleu empereur aiant convoié le roy anglois jusques à Calais, print le chemin vers St-Omer, ou arriva le 16 de juillet et y fut receut avec grand triomphe honneur et caresse, et fut logé à St-Bertin,.......

Dédication de l'église St-Bertin. — Le jour St-Denis, Antoine de Bergues bénist et dédia son église par la puissance à luy donnée par le pape Léon X lequel au temps qu'il estoit exilé et prisonnier en France, fut bénignement receut par le susdit abbé.

1521

Guerre publiée à St-Omer. — Le VIe jour de septembre fut la guerre publiée à St-Omer, entre l'empereur et les françois.

Ardres ruinée. — Les Impériaux prindre aussy la ville d'Ardres (octobre) qui fut ruinée, bruslée et du tout saccagée et les murailles démolies et raséez.

Hesdin prise d'assaut. — Le 7e de Novembre par les françois fut prinse la ville de Hesdin par assault ou n'y eût guères de résistence à càuse qu'il n'y avoit point de garnison ; En laquelle ville fut surprinse la dame du Rœulx, Lamberde de Brimeu femme de Ferry de Croy s^gr^ du Reux gouverneur d'Artois et Charles de Sucre s^gr^ de Bellain, lesquelz se sauvèrent au chasteau ou ilz capitulèrent avec les françois, en sorte que lad^e^ dame et ceux qui estoient de la garnison ordinaire dud. château sortiroient avec leurs bagues sauves, mais ceux de la ville qui s'estoient retiréz audit chasteau demeureroient prisonniers. Et fut lad^e^ dame conduite seurement

jusques à St-Omer. Et estoient chefs de ladite armée françoise le duc de Bourbon, le duc de Vandosme, et le conte de St-Paul avec grande armée entre lesquelz y avoit X milles suisses aiant leur harnois et armes tous vernis de noir à raison de quoy, on les nommoit communément les X milles dyables. Au casteau de Hesdin par iceux chefz y fut commis pour le garder le sieur Dubiez lieutenant du s^r^ Pontremy. avec 1000 hommes de pied et quelques 200 chevaux, soulz la serge de Françços de Montgommery s^r^ de Lorge, puis furent mis garnison de François assavoir, à Boubigne, le s^r^ de Faiette et le s^r^ de Rochebaron, à Thérouenne, le bastard de Moreul s^r^ du Fresnoy, avec le comte Dammartin surnommé de Bouvilliers et le s^r^ de Listenay, à Braye sur Somme, le vicomte de la Neuday, à Dorlens, un capitaine de la compaignie du duc de Vandosme, à Corbie, une compaignie du comte de St-Paul, à Peronne, une du s^r^ de Humires, à St Quentin, celle du mareschal de Cabane, à Guyse celle du s^gr^ dud. lieu, à Vuervin celle du s^r^ de Brienne de la maisou de Sarrebrusse.

Mort de l'Évêque de Thérouenne. — Le 22e de Novembre en la ville de Furnes, trespassa Monsr François de Melun, évesque de Thérouenne, prévost de St-Omer, de N^re^ Dame de Bruges, de St-Pierre à Lysle, et de saincte Walburge de Furnes, et gist son corps en l'église cathédrale de St-Omer devant le grand autel. Il avoit esté auparavant Evesque d'Arras mais avoit permutté en l'an 1516 à celle de Thérouenne que possédait Philippes de Luxembourg cardinal et évesque du Mans. Le susdit François de Melun estoit frère à Hugues de Melun vicomte de Gand et 4e fils de Jean s^r^ d'Antoin et de Marie de Sarrebrusse dame de Bailleul en Vimeu fille du comte de Braine et de la dame de Roussy.

1522

Mort du s^r^ de Boncourt. — Le 23e jour de Mai trespassa Mess^re^ Jean de Tienbronne s^r^ de Boncourt, de la Holande, de Namps, d'Estienbecque et de Moule, filz de Guychard de

Thienbronne s[r] desd. terres et souverain bailly de la conté de Guynes, et de Jenne de Wissoc dame et héritière de Manier, et eut led. Jan pour femme Catherine de Sempy fille du s[r] de Rabodengues, dont issit deux filz assavoir Robert qui fut s[r] de Boncourt qui mourut en 1527. Le 2[e] fut Lancelot s[r] de Rabodinghes et de Mardicouque qui eut à femme Isabeau fille et héritière de Jean s[r] d'Alevaigne et de l'héritière de Fillievres dont vindrent aucuns enfans.

Un Espaignol passe les picques à St-Omer. — Ceste année un Espaignol pour avoir desrobbé une calices en une église passa les picques à St-Omer par le jugement du capitaine, et en se passant souffrit la mort.

Guerre entre anglois et françois. — Henry roy d'Angleterre deffia ceste année le roy de France, et puis avec grosse armée envoia le duc de Suffolc qui descendit par Calais en la terre d'Oye, puis icelle armée d'Anglois alla assiéger Hesdin, avec aucuns impériaux que le sieur de Beaurain y mena, et furent devant lad[e] ville environ six sepmaines, et à cause que la Corente se mit au camp furent contrains de lever le siége, et allèrent camper à Auschy chasteau, et après avoir bruslé Dorlens et plusieurs lieux circonvoisins, ce camp impérial revint en Artois à cause que l'yver approçoit et quil y avoit beaucoup de malades au camp, puis les anglois repassèrent la mer, et les garnisons Bourguignons furent reparties ès garnisons en diverse lieux.

Le comte de Burren vient à St-Omer. — En ce temps, Florent d'Egmont, comte de Buren chef général de la gendarmerie de l'empereur et gouverneur de Haynault, aiant quelque temps sesjourné en la ville d'Arras vint en la ville de St-Omer, pour entendre à la descente des Anglois, et fut logé en l'abbaye de St-Bertin. Il avoit espousé Marguerite de Bergues nièche d'Antoine de Bergues abbé dud. lieu, fille de Cornille de Bergues son frère.

A suivre.

BULLETIN

DES

ANTIQUAIRES DE LA MORINIE

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 novembre 1876.

Présidence de M. Albert LEGRAND.

Secrétaire général : M. L. DESCHAMPS de PAS.

La séance s'ouvre à huit heures par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant présentée, ce procès-verbal est adopté.

M. le Président donne lecture de la liste des ouvrages déposés sur le bureau, et qui ont été envoyés dans le courant des vacances, soit comme hommages, soit à titre d'échange. Cette liste est comme il suit :

Bulletin de la Société bibliographique, nos 8 à 10, août à octobre 1876.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XXIV, 1er et 2e trimestres 1876.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n° 89, 2ᵉ trimestre 1876.

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, nᵒˢ 1-2, janvier-février 1876.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer, t. XI, nᵒˢ 7 à 12, juillet à décembre 1875 ; t. XII, nᵒˢ 1 à 5, janvier à mai 1876.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier (sciences, arts et belles-lettres), t. XIII, 3ᵉ et 4ᵉ livraisons 1875.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 39ᵉ livraison 1876.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), nᵒˢ 6 et 7, juin et juillet 1876.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2ᵉ trimestre 1876, et *Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou*, publiés par la dite société.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1ʳᵉ partie, 9ᵉ volume (1874-1875), et procès-verbaux de la dite société, n° 5, 1876.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1874.

Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, 4ᵉ série, t. I, 1876.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, nouvelle période, t. XVIIIᵉ, 1875.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 18ᵉ vol., 1873-1874.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XXXIII, 1876.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. XXXVI, 1875.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. IX, 1875.

Comité archéologique de Senlis (comptes-rendus et mémoires), t. I, 1875.

Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, nos 5 à 7, t. XXIX, mai à août 1876.

Revue bibliographique universelle, partie littéraire, t. XVII, août à octobre ; *partie technique*, t. XVIII, août à octobre 1876. (Polybiblion).

Revue des Sociétés savantes des départements, t. III, janvier et février 1876.

Romania, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, n° 19, juillet 1876.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. VI, 1876.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, t. III et IV, 1875 ; — et *Atlas de la description géologique et paléontologique de la colline de Lemenc-sur-Chambéry*, par MM. L. Pillet et E. de Fromentel.

Gazette archéologique, recueil de monuments pour servir à la connaissance et à l'histoire de l'art antique, publié par MM. J. de Witte et F. Lenormant, n° 4, juillet 1876.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, années 1869 à 1875.

Grammaire de la langue nahuatl ou mexicaine composée, 1547, par André de Olmos, franciscain.

Conseil d'arrondissement de Saint-Omer, rapport du sous-préfet et procès-verbaux des délibérations, juillet 1876.

Institut des provinces de France, n° 3, 1876.

Bulletin administratif de la ville de Saint-Omer, t. VII, 1872.

Curiosités numismatiques, par M. R. Chalon.

Françoise-Madeleine de Forceville, maréchale de Schulemberg et comtesse de Montdejeux, par M. de Calonne. (1620-1675).

Notes d'un curieux sur les tapisseries tissées de haute ou basse lisse, par M. le baron de Sainte-Suzanne.

Le Secrétaire général a la parole pour le dépouillement de la correspondance.

1° M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception de l'envoi de la 98e livraison du Bulletin historique.

2° Le Président de la Société d'émulation de Bruges, remercie la compagnie de l'envoi de ses publications.

3° Envoi d'un bon pour retirer le volume des Mémoires de l'Académie de Stanislas, de l'année 1875, envoi fait par le secrétaire archiviste de la dite société.

4° Le Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, demande l'échange des publications de la Société des Antiquaires de la Morinie avec celles de la Société qu'il préside. — Cet échange est approuvé par la compagnie. M. le secrétaire archiviste fait observer à ce sujet que l'on possède quelques numéros des bulletins de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, et qu'il serait à désirer de tâcher de les compléter à cette occasion.

5° L'Académie nationale de Reims adresse le programme des concours ouverts pour les années 1877 et 1878.

6° Pareil envoi de la part de la Société Dunkerquoise pour le concours général, et pour le concours d'arrondissement de 1876.

7° La Société académique de Saint-Quentin communique le programme des sujets mis au concours pour les années 1877 et 1878.

8° Le directeur du journal *le Gaulois*, informe les sociétés savantes des départements, qu'il publie dans sa feuille un compte-rendu du mouvement littéraire en province, et les invite à lui envoyer leurs publications qui seront au moins mentionnées dans ses articles. Il envoie à l'appui deux numéros dudit journal pour faire connaître la nature de ce compte-rendu.

9° M. A. Bonvarlet, correspondant à Dunkerque, envoie une note très-courte : *Saint Liévin et l'âme de l'imprimeur Audomarois Charles Boscard.*— L'assemblée, après en avoir

entendu la lecture, en décide l'impression dans le Bulletin.

10° Lettre de faire part de la mort de M. H. De Rheims, bibliothécaire et archiviste de la ville de Calais, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie. — La compagnie s'associe aux regrets de la famille, et décide qu'il en sera fait mention au procès-verbal, M. De Rheims ayant été autrefois un des correspondants actifs de la Société qui a fait insérer dans le IX[e] volume de ses Mémoires, un rapport de lui sur les *fouilles de Beaumarais et de Marck, dans le canton de Calais*, sous les auspices du comité de cette ville.

— M. le Président donne connaissance à l'assemblée de la correspondance relative à la statue de Suger, et fait savoir que M. le Ministre des beaux-arts a accordé, sur la demande qui lui en a été faite au nom de la société, au sculpteur, M. Louis Noël, le bloc de marbre nécessaire pour exécuter la statue. M. le Président ajoute qu'il peut être utile de s'occuper, dès à présent, de la souscription nécessaire pour se procurer les fonds destinés à conduire l'œuvre à bonne fin. — L'assemblée consultée, décide que cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

— Le Secrétaire général dépose sur le bureau, un travail intitulé : *La vie rurale en Artois au XVI[e] siècle d'après les coutumes locales*, du à la plume de M. Decroos, membre correspondant de la société, à Béthune. — Ce travail est assez volumineux, et ne pouvant être lu en séance, la compagnie décide qu'il sera examiné par notre honorable collègue M. F. de Monnecove, qui voudra bien en faire un rapport dans une de nos plus prochaines réunions, et proposer les conclusions à adopter.

— M. L. Deschamps de Pas appelle l'attention de la société sur l'utilité qu'il y aurait de rappeler la mémoire de Gérard d'Haméricourt, premier évêque de Saint-Omer et abbé de Saint-Bertin, qui fut le fondateur du collége wallon dans notre ville, occupé aujourd'hui par le lycée. Il expose que cette idée avait été déjà mise en avant dans le sein de la so-

ciété, et qu'elle y avait reçu de nombreuses marques d'adhésion, mais que l'on en avait différé la mise à exécution, par le motif suivant. L'on savait que le corps de Gérard d'Hamériccourt avait été inhumé dans la première église des Jésuites, qui n'occupait pas le même emplacement que la chapelle actuelle du lycée, laquelle porte au sommet de son frontispice la date de 1629, mais l'on ignorait si les restes du fondateur avaient été transportés dans celle-ci. Or, en parcourant le *Diarium* des Jésuites de Saint-Omer, manuscrit très précieux qui a appartenu à notre collègue M. de Laplane, il a été trouvé la mention suivante qui ne laisse aucun doute à cet égard.

« 1667. Januario. Facta est translatio omnium prius sepul-
« torum in veteri templo, et, præter corpus domini Americourt
« fundatoris nostri et quorumdam præcipuorum, reliqua
« ossa fere simul condita in medio templo, sine alia ceremonia
« quam quod die insequenti, templo pallis ornato, singuli sa-
« cerdotes sacrum fecimus pro defunctis, de hoc etiam moni-
« tis civibus de pulpito dominica precedente.

« De omnibus solum corpus nostri fundatoris repertum est
« utcumque integrum et etiam nunc carne constans, etiam
« apparente veste episcopali qua vestitus erat. Illud intra tem-
« pli ballustrum coram principo altari condidimus in eodem
« sarcophago plumbeo relictum : super inducto lapide mar-
« moreo sepulchrali, et apposito ad partem muri dexteram
« ejus cenotaphio. »

Il n'y a donc plus d'incertitude. Le corps de Gérard d'Haméricourt repose sous le pavé du chœur de la chapelle du lycée, devant le grand autel. Dans ces conjonctures, M. L. Deschamps de Pas demande que la Société rappelle la mémoire de l'illustre évêque de Saint-Omer, au moyen d'une inscription qui serait encastrée dans la muraille du chœur de ladite chapelle. — L'assemblée se rallie toute entière à cette proposition, et décide que l'on demandera à M. le Ministre de

l'instruction publique, l'autorisation nécessaire, pour placer cette inscription.

— Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures et un quart.

Séance du 2 décembre 1876.

PRÉSIDENCE DE M. ALBERT LEGRAND.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : M. L. DESCHAMPS DE PAS.

La séance s'ouvre à huit heures moins un quart, par la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître la liste des ouvrages déposés sur le bureau, envoyés dans le courant du mois, soit comme hommages, soit à titre d'échange. Cette liste est comme il suit :

Bulletin de la Société archéologique de Soissons, t. V, 2e série, 1875.

Bulletin de la Société archéologique de Vervins, t. IV, 1876.

Bulletin de la Société bibliographique, n° 11, novembre 1876.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 30e vol., 1876.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre 1876.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 2, 1876.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XXIII, 1re et 2e livraisons 1874, et ***Tables générales des Bulletins de la dite Société***, t. I à XXII, 1845-1873.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. II, 1851.

Bulletin du Comité Flamand de France, t. VI, n° 12, 1875.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Bruxelles, 15e année, nos 1 à 6, 1875.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 2e série. 4e volume et complément du 5e volume 1875.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, t. VIII, 1876.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, t. XIV, 1875.

Revue bibliographique universelle, partie littéraire, t. XVII, novembre, et *partie technique*, t. XVIII, novembre 1876. (Polybiblion).

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. III, mars-avril 1876.

L'Investigateur (Société des études historiques), 42e année, juillet-août 1876.

Institut des provinces de France, n° 4, octobre 1876.

Annuaire des Sociétés savantes de France et des Congrès scientifiques, 6e volume, 2e partie 1876. (Institut des provinces).

Gazette archéologique, publiée par MM. de Witte, membre de l'Institut, et François Lenormant, professeur d'archéologie, 2e année, 5e livraison.

L'Art, revue hebdomadaire illustrée.

Notice sur la vie et les travaux de M. de Coussemacker, par M. l'abbé Dehaisnes. (Hommage de Mme de Coussemacker).

Le Secrétaire général procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

1° Envoi du programme des sujets mis au concours par la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

2° M. Georges Vallée, membre correspondant à Saint-Georges-lès-Hesdin, invite M. le Président et les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie, à assister à la cérémonie funèbre qui sera célébrée le dimanche 3 décembre, à onze heures du matin, dans l'église d'Hesdin, pour la translation et l'inhumation du corps du général Tripier, ancien membre correspondant de notre Société. — L'assemblée regrette que la date aussi rapprochée de la cérémonie empêche quelqu'un de ses membres de se rendre à l'invitation de M. Vallée.

3° M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, fait connaître qu'il met à la disposition de la Société un exemplaire du *Recueil des diplômes militaires*, publié dans la collection des documents inédits.

4° M. le Sous-Préfet de Saint-Omer communique un dossier envoyé par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Il s'agit de l'inventaire des richesses d'art de la France. M. le Ministre expose qu'il a été demandé à tous les conservateurs de musées et d'archives, de dresser les inventaires, pour les dépôts qui sont confiés à leur garde. Il ajoute, qu'outre les objets renfermés dans lesdits dépôts, il en existe un grand nombre d'autres dans les églises, hôpitaux et autres établissements publics, dont il serait utile d'avoir également l'inventaire. L'inventaire général fera l'objet d'une publication spéciale du gouvernement. En adressant ce dossier à M. le Sous-Préfet, M. le Préfet l'invite à demander à la Société des Antiquaires de la Morinie, si son intention est de prendre part à ce grand travail, en la prévenant d'ailleurs que toutes les monographies publiées dans l'inventaire général porteront la signature des auteurs.

La compagnie consultée ne voit aucun obstacle à s'associer aux vues du Ministre, mais elle désirerait qu'il lui remit les circulaires et les modèles contenus dans le dossier qui avait été envoyé à son président et qu'il a été forcé de retourner immédiatement, sur la demande instante qui lui en a été faite par M. le Sous-Préfet. Il lui paraît qu'il est indispensable de les avoir sous les yeux, afin qu'il n'y ait pour les membres qui s'occuperont de ce travail aucune incertitude sur la marche à suivre et l'ordre à observer. Elle décide en conséquence qu'il sera répondu dans ce sens à M. le Sous-Préfet.

5° La Société belge de géographie envoie un exemplaire de ses statuts, et demande à entrer en relations avec la Société des Antiquaires de la Morinie, par l'échange des publications. — L'assemblée, considérant que si la géographie ancienne fait partie du programme de ses études, le but de la nouvelle

société belge ne concerne que la géographie moderne, juge inutile d'accepter l'offre qui lui est faite par cette dernière société.

6° Envoi par M. Jules Bertin, sous-inspecteur des forêts, et membre correspondant de la Société à Douai, d'un numéro du journal l'*Avenir militaire*, contenant un article de lui ayant pour titre : *Utilité des forêts au point de vue militaire*. — Remerciements.

— L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1877. Conformément au règlement, il n'y a lieu de procéder cette année, qu'aux élections ayant pour but de nommer le Président et le Vice-Président, les autres fonctionnaires restant les mêmes. Le scrutin est ouvert et le dépouillement donne la majorité voulue à M. Albert Legrand, comme président, et à M. Quenson, comme vice-président. En conséquence le bureau de la Société pour l'année 1877, est ainsi composé :

Président..........	M. Albert Legrand.
Vice-Président......	M. Quenson.
Secrétaire général...	M. L. Deschamps de Pas.
Trésorier..........	M. de Bailliencourt.
Secrétaire archiviste.	M. E. Pagart d'Hermansart.

— Après quelques mots de remerciement de M. le Président pour la confiance que la Société continue à lui témoigner, il entretient l'assemblée des questions relatives au projet d'érection d'une statue à Suger. Il expose l'état de l'affaire qui a fait un grand pas, et est entrée dans la voie de l'exécution, par suite du don fait par le gouvernement du bloc de marbre destiné à la statue. Il est donc indispensable que la Société entre aussi résolument dans cette voie. M. le Président pense d'ailleurs que la première démarche à faire, est, avant tout, de s'adresser à l'administration municipale, pour la désignation de la place où elle autoriserait le placement de la statue. Puis, pourra venir ensuite la question des voies et moyens qu'il

faudra examiner avec soin, et parmi lesquels figure en première ligne une souscription publique. Une commission devra être alors nommée pour arriver à un résultat.

L'assemblée partage unanimement l'avis de M. le Président, et elle charge son secrétaire général d'écrire en son nom à M. le Maire pour obtenir la désignation du lieu où il autorisera l'érection de la statue de Suger. Quant à la commission qui devra s'occuper des voies et moyens, elle désigne dès à présent le bureau auquel serait adjoint M. Gaston de Monnecove, membre titulaire. L'assemblée, après avoir consulté son trésorier, fixe aussi le chiffre de sa souscription.

— La parole est accordée à M. F de Monnecove, pour lire son rapport sur le travail envoyé par M. P. Decroos, membre correspondant, dont l'examen lui a été confié. L'honorable membre s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« M. Decroos, avocat, à Béthune, et membre correspondant de notre Société, nous a transmis un manuscrit dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *La vie rurale en Artois au XVI*e *siècle, d'après les coutumes locales*. Son but est de le soumettre à notre examen et d'obtenir sa publication dans les Mémoires de notre Société ; vous avez bien voulu me confier ce travail intéressant, et j'ai l'honneur de vous soumettre les réflexions qu'il m'a suggérées. »

« Comme une étude précédente sur la législation criminelle de l'Artois, que le même auteur avait adressée à l'Académie d'Arras, et qui obtint, hors concours, une médaille d'or de 200 francs, l'ouvrage que nous avons sous les yeux atteste des recherches sérieuses et approfondies. M. Decroos s'est astreint à retrouver les textes des usages locaux, quand il aurait pu les étudier dans la coutume générale d'Artois, qui les résume presque tous : néanmoins toutes les coutumes locales ne sont pas examinées dans le travail de M. Decroos ; il s'est attaché surtout à celles des environs de Béthune et de Saint-

Omer, sans étendre ses recherches à celles des environs d'Arras et de Saint-Pol. »

« Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, qu'il eût été plus intéressant encore de rechercher l'état de la législation rurale, antérieurement au XVIe siècle, c'est-à-dire avant que les coutumes eussent été, pour ainsi dire, codifiées ? Ce travail serait difficile, parce que la plupart des documents qui s'y rapportent ont disparu, mais les fragments que l'on pourrait retrouver seraient des curiosités historiques et judiciaires, et la science serait reconnaissante à celui qui les remettrait en lumière. Ce que nous connaissons de M. Decroos nous assure que cette étude ne serait pas au-dessus de ses forces, et qu'il saurait pousser utilement ses investigations bien au delà du XVIe siècle. »

« Le champ, que notre auteur vient d'explorer, n'était pas vierge de recherches ; cette circonstance, sans diminuer en rien le mérite de son travail, lui enlève pourtant une bonne partie de son originalité. En effet deux membres correspondants de notre Société ont traité, pour ainsi dire, le même sujet. Le premier est M. Clément, ancien juge de paix du canton de Beaumetz-les-Loges, aujourd'hui juge au tribunal civil de Dunkerque, qui a publié un excellent ouvrage intitulé : *Essai sur les usages locaux du département du Pas-de-Calais,* dans lequel sont rassemblés des documents nombreux, inconnus pour la plupart, et tous importants au point de vue des campagnes. »

« Le second est M. Lecesne, avocat et ancien adjoint au maire d'Arras, qui a écrit le livre remarquable intitulé : *Exposé de la législation coutumière de l'Artois*, dans lequel les questions qui se rapportent aux droits seigneuriaux, à la haute, moyenne et basse justice, etc., sont traitées avec autant de charme que d'érudition. »

« Est-ce à dire que M. Decroos, qui vient après eux, a produit une étude superflue ? Assurément non, son mérite est très réel, et tous les connaisseurs lui donneront leur appro-

bation, mais notre Société sortirait peut-être de sa voie si elle la publiait dans ses Mémoires. Nous ne saurions toutefois laisser passer un ouvrage qui atteste une fois de plus le dévouement, la patience et le zèle d'un auteur, que nous sommes heureux de compter parmi nos correspondants, sans remercier M. Decroos de l'envoi qu'il a bien voulu nous faire, et sans l'encourager à persévérer dans des recherches qu'il saura toujours rendre intéressantes et utiles. »

L'assemblée adhère aux conclusions du rapporteur.

— M. le président Quenson propose comme membres correspondants, M. Picquart, demeurant à Louches, et M. Sagot, demeurant à Bléquin, auteur d'une petite histoire de cette commune.

M. Albert Legrand propose comme membre titulaire, M. Charles Deschamps de Pas, demeurant à Saint-Omer.

Ces diverses propositions étant appuyées, les élections sont, conformément au règlement, renvoyées à la séance prochaine.

— M. le Président accorde ensuite la parole à M. Pagart d'Hermansart, pour continuer la lecture de fragments du travail qu'il a entrepris sur les corporations d'arts et métiers à Saint-Omer. L'honorable membre lit aujourd'hui la partie qui traite des origines de l'administration civile, de la commune et des échevins. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt par l'assemblée. M. le Président exprime, en son nom, à l'auteur, tout le plaisir qu'elle a eu à l'entendre, et l'espérance qu'il voudra bien continuer dans les réunions suivantes, à l'entretenir de ses études sur le sujet si intéressant qu'il a choisi.

— M. F. de Monnecove lit un travail dû a la plume de M. Jules-Marie Richard, archiviste du département du Pas-de-Calais, ayant pour objet, *la Confrérie des archers de Saint-Sébastien de Fauquembergues*. Ce travail consiste dans la reproduction de trois règlements originaux et inédits relatifs à cette confrérie, que M. Richard a fait précéder d'une introduction.

L'assemblée, considérant l'utilité qu'il y a toujours de reproduire intégralement des documents inédits, décide l'insertion du travail de M. Richard dans le prochain volume de ses Mémoires.

— M. F. de Monnecove propose ensuite l'auteur de ce travail comme membre correspondant. Cette proposition étant appuyée, l'élection est renvoyée, comme les précédentes, à la prochaine séance.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire Général de la Société,
L. DESCHAMPS DE PAS.

EXTRAITS

DU MANUSCRIT N° 799 DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-OMER

1522

(SUITE)

L'église St-Michel démolie à St-Omer et pourquoy. — A cause de la guerre furent autour de St-Omer démolies aucunes églises et lieux forts, assavoir, l'église parochiale de St-Michel, située hors les faubourgz du costé de la porte du Brusle, et fut transportée en la ville en la rue du Colhof ou fut rebastie, mais l'an 1566 fut de rechef démolie et anicillée avec lad^e rue du Colhof, pour faire la porte du Brusle de nouveau.

Chasteaux bruslëz par les françois. — Thérouenne fut en ce temps ravitaillée par le duc de Vandosme lequel brusla le chasteau de Renty et cestuy de la Montoyre, de Fruges et du Vroyland.

1524

Mort du s^r du Reulx. — Le 17 de juing sur un vendredy, mourut de mort soudaine Ferry de Croy s^r du Reulx, Beaurain, Contes, Loing. Lompré, Hangests, grand maistre d'hostel de l'empereur, et gouverneur du pais d'Artois, chevalier du toison d'or, il mourut en la prevostée de Watene et fut son corps embausmé et porté au monastère St-Folian près le Reux

sepulture d'iceux sig^rs^, et son coeur enterré en l'église de Watene, il avoit espousé Lamberde de Brimeu fille puisnée de Guy de Brimeu comte de Megues, s^r^ de Humbercourt, et de la fille du s^r^ de Rambures, de laquelle il eut trois filz.

Trespas du s^r^ de Frestoy. — Le 8e jour d'octobre trespassa en la ville d'Arras Philippes de la Viefville s^r^ du Frestoy, Fless et lequel fut marié à Marguerite de Haluin dame de Souverain Molin, et de Robecque, dont ne vint nulz enfans. Et en seconde nopces ladite dame Marguerite espousa Loys Dyve, s^r^ de Scriss, lieutenant de la compaignie du s^r^ de Fiennes, et depuis grand bailly de la ville et chasteau d'Aire, de laquelle dame il eut seulement une fille qui estoit boiteuse, nommée Jacqueline qui fut héritière dud. s^r^ et laquelle depuis espousa Jean de St-Omer s^r^ de Morbecque, grand bailly et capitaine de la susdicte ville d'Aire, duquelle a eut plusieurs enfans, assavoir..... filz et une fille qui espousa le s^r^ de Bevry mort à la rencontre d'Ostende l'an 1585. Ledit s^r^ du Frestoy en son temps fut chanbellan et conseillier du roy Philippes de Castille, et puis de l'empereur Charles son filz.

Nopces du s^r^ de Liques. — En ce temps, le s^r^ de Liques espousa à St-Omer, mais ne coucha la nuict avec son espouse, à cause que le mesme jour de ses nopches, il sortit avec la garnison de St-Omer contre le s^r^ de Pontremy et le s^r^ d'Estrée, lesquelz aiant passé le Nœufossé avoient butiné grant butin sur le pais et s'en retournans y eut grosse escarmouce, ou fut led. s^r^ de Liques lieutenant du marquis d'Arscot faict prisonnier et fut amené à Thérouenne. Mais à la requeste de sa nouvelle fiancée, led. s^r^ d'Estrée le délivra, à cause que ledit d'Estrée avoit autrefois servi lad. demoiselle, fille du s^r^ de Fouquesolles.

Cellebroures banny de St-Omer. — Durant encore la maladie de peste à St-Omer et lieux circonvoisins, qui avoit duré par entrevale X à 12 ans, dont furent suspectéz icelles alimentez et entretenuz les frères de l'ordre St-Alexis, nommés vulgairement Cellebroures, à ceste cause furent déchasséz et

expulsés hors la ville, après y avoir esté résidens environ 42 ans, et est maintenant ce lieu donné aux religieuses de Ste-Claire en la paroisse de St-Sépulchre, lesquelles du temps des troubles furent la logéez par le congé du magistrat, et estoient sorties de Gand en Flandres, expulséez d'ilec par les hérétiques environ l'an 1581.

1526

Grand baillis d'Aire. — Le 3e jour de Juillet mourut en la ville d'Aire Jacques d'Oignies s^r^ d'Estrées grand bailli d'icelle ville, et gist à St-Pierre en lad. ville. En ceste office de grand bailly luy succéda Jean de St-Omer s^r^ de Norcarmes [1] lequel puis après le décès du s^r^ de Fiennes, laissa ce bailluage, pour estre grand baillif de St-Omer après led. s^r^ de Fiennes, et en cestuy d'Aire y fut prouveu Loys D'yve s^r^ de Scriss.

Mariage du s^r^ de Norcarmes. — Le 6 de novembre Jean de Ste-Aldegonde s^r^ de Norcarmes épousa Marie de Rubempré, fille aisnée de Charles de Rubempré s^r^ de Bevres, et de Jenne fille et héritière du s^r^ de Vertain, et de la fille de Humières, de laquelle Marie a eu plusieurs enfants....

1530

Chappitre des Cordeliers à St-Omer. — Le Xe jour de juillet, les Cordeliers tindrent leur chapitre provincial aux Cordeliers à St-Omer.

1531

Trespas de la première mère des repenties à St-Omer. — Le 16e jour d'apvril mourut s^r^ Marie Bastien, native du Chasteau en Cambrésy, première mère et maistres des repenties

[1] Il doit y avoir erreur ici ; la famille de St-Omer était sgr de Morbecque et non de Noircarmes. Ce doit être Jean de Ste-Aldegonde.

de St-Omer, l'an 46e de son gouvernement, et aagé de 82 ans : lequel couvent fut en son temps fondé et basty par messire Adrien de Wissoc. La seconde mestresse dud. cloistre fut sœur Antoinette Pol native de Bouloigne.

1532

Mort de l'abbé Antoine de Bergues. — Le XIIe de janvier Antoine de Bergues abbé de St-Bertin, rendit son âme à Dieu aagé de 76 ans et demi et de son gouvernement environ 39 ans. Il estoit aussy abbé de St-Tron en Liége, et du Mont Ste-Marie en Bourgoigne, son corps gist en la nef de son abbaye de St-Bertin, et luy succéda un religieux dud. lieu nommé Englebert d'Espaigne, natif de Bréda lequel fut son coadjuteur.

Trespas du comte de Fauquembergue. — En juing mourut Antoine conte de Fauquemberghes baron de Ligne qui avoit espousé Philippes fille du sr de Fiennes et de Marie de Villa, de laquelle eut un filz qui espousa la fille aisnée et héritière du sr de Wassenare, et de la fille du comte d'Egmond. Et estoit le susd. Antoine sr de Baielleul, Monstreul, et Estangbruge.

1533

Mort d'un doien de St-Omer. — Ceste année mourut à St-Omer monsr Sidrac de Lalain doyen de l'église cathédrale de St-Omer 4e fils de Jean sr de Lalain et de Benicourt.

Mort de la dame de Curlu. — Le 9e de juing mourut Adrienne de Grouche dame de Vaucelle, Griboval, Wachin, ex-femme de Loys de Renthy sr d'Embry Curlu, et elle gist à Ste-Aldegonde à St-Omer près son mary. Elle estoit fille de Jacques de Grouches sr de Griboval, Grouches et Berault et de Jenne de Rubempré dame de Loinicourt Vaucelles et Mangureulx.

1537

Prinse de Hesdin, St-Pol et autres. — Estant la guerre

renouvellée entre l'empereur et les françois, iceux se ruant ceste année sur le pais d'Artois et prindrent en moins d'un mois plusieurs places, si comme la ville de Hesdin et son chasteau qui leur fut rendu le 13 d'apvril par composition, puis en contre eschange le conte de Buren prinst la ville de St-Paul le XVe de juing, par assault, où il y eut grande occision de soldatz françois et citadins, nombre à 4000 hommes et six capitaines gentilshommes de nom, et fut faict prisonnier Jean d'Estouteville s^r de Villebon, qui paia depuis pour sa ranchon X mille escus au capitaine Thouare ; le s^r Martin du Bellay, s^r de Laugey et soy disant roy d'Yvetost estant aussy prisonnier paia 3000 escus. Trois jour après estant la ville saccagé, fut le feu mis partout, et le chasteau razé, puis le conte de Buren avec son armée en nombre de 24 mille piétons et de 8000 chevaux alla assiéger Monstreul ou commandait le s^r de Canaples, qui se rendit peu après, bagues et biens sauve, puis fust la ville bruslée et saccagée, puis le camp Impérial vint devant Thérouanne et fut le siége possé devant la ville, mais il fut levé peu après au grand mescontentement des soldatz résolus de la piller aussy.

Peu au paravant les françois avoient aussy pillé bruslé et saccagé la ville de Lilers et le bourg de St-Venant ou il y demoura plus de XV^c personnes tant d'un costé que d'autre, et femmes et enfants.

1538

Trespas du s^r de Noircarmes.— L'onzième jour de janvier mourut à St-Omer Jean de Ste-Aldegonde s^r de Noircarmes premier chambellan de l'empereur son sommellier de corps et son conseillier, et en son temps commissaire de France, et grand bailly de St-Omer et de Cassel, et gist son corps aux Chartreux lez St-Omer. Il estoit aussy s^r de Wisque, Selles, Blaringhem, Genetz, etc. Et avoit espousé Marie de Rubempré fille aisnée du s^r de Bevres et de la dame de Vertain, de laquelle il eut deux filz et trois filles. S(çavoir) Philippes s^r de

Noircarmes son successeur qui espousa Bonne de Lanoy fille du s^r de Mingoval, le 2e fils fut Jean s^r de Selles; l'aisnée fille nommée Anne mourut à marier, Marie femme à Jean de Hornes, baron de Loptel et Jenne femme à Eustace de Fiennes s^r d'Esquerdes.

1539

Trespas du s^r de Curlu. — Le 18e du mois d'apvril mourut Loys de Renty s^r d'Embry, Curlu, Tilques, et gist à Ste-Aldegonde en la ville de St-Omer. Il estoit filz d'Oudard de Renty s^r d'Embry, Curlu, Hafrengue et de Bonne de Ste-Aldegonde dame et héritière de Quienville.

Décès du prevost d'Aire. — Le 16e jour de juillet mourut au chasteau de Brouay Jean de Renty prévost de St-Pierre à Aire, chanoine de St-Omer et de Ste-Vaudrude à Mons. Il fut frère à Loys de Renty s^r de Curlu. Il eut pour compéditeur à lad. prévosté d'Aire monsieur Eustace de Croy. Et après leur trespas, en fut prévost Eustace de Croy filz puisné du s^r de Creseque.

1540

Arrivée de l'empereur à St-Omer. — Le 16e jour de novembre arriva à St-Omer l'empereur Charles V^e venant de Flandres, et après 3 jours et par Aire et Béthune alla à Arras ou fut assamblé les Trois Estatz dud. pais. La fut ordonné plusieurs chose et les coustumes du pais approuvées par Sa Majesté.

Trespas du s^r de Bevres. — Au mois de décembre mourut Adolphe de Bourgoigne, s^r de Tournehem, de Bevres, Lavere, Flessingues, Chocques, Bevry, Blessel, Blessy, Audincthun, Yberghe, Denebrouch, Nedon, vicomte d'Aire, admiral de la mer, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or. Il avait espousé la fille aisnée de Jean s^r de Berghes, de laquelle il eut un filz et trois filles, assavoir Maximilien s^r de Bevres, la première fille nommée Anne espousa Jean premier conte de Bossu, dont sont issus Charles, Maximilien, Jacques, Antoine et Aliénore.

La 2e fille espousa le sr de Groningue en Holande, dont vint Maximilien sr de Groningue et aultres. La 3e fille d'Adolphe espousa Charles de Croy duc d'Arscot dont ne vint nul enfans. Elle étoit nommée Antoinette.

1541

Décès du sr de Cahen. — Mardy 26 d'apvril trespassa à Cahen Guillaume de Hanon sr de Cahen et gist son corps en l'esglise collégiale de Liques. Il eut à femme Christine de Longueval morte l'an 1578, de laquelle il eut sept filz, dont les 3 moururent en bas aage et les quatre autres ont survécu le père : l'ainé des quatre fut Antoine de Hanon sr de Cahen, lequel en son temps et à diverses fois fut maieur de St-Omer, et capitaine des gens de pied à la bataille de Gravelingues, lequel l'an 1544 en janvier espousa Anne de Rebeque fille du sr de Blendecques dont ne vint nulz enfans. Le 2e filz fut Charles de Hanon qui fut chanoine et chantre de St-Pierre à Aire. Le 3e fut Jean chanoine à Waten, puis doyen. Le 4e fut François qui mourut sans estre marié.

1542

Journée de Ruch. — Durant ceste année le duc de Vendosme vint en Arthois, destruit le chasteau de la Montoire, de Tournehem, d'Esprelec, du Vroyland et Reminghem, puis en une petite escarmouche à Ruch [1] où le sr capitaine Verbo et le capitaine Chasteau furent noyez, et le sr de Nieurlet presque nyé, et y demoura des gens de l'empereur et des françois environ 800 et environ VIIIxx prisonniers et deux enseignes prises ; celà faict les françois se retirèrent en France chargéz de grand butin.

1543

Ruine de Lylers et de Bapalme. — Ceste année fut la ville

[1] A la jonction de la rivière de Rumenghem avec la rivière d'Aa.

de Lylers reprinse par les françois qui fut de rechef ruinée, et la ville de Bapalme, puis le roy en personne assiégea Landrechy, mais il fut contraint se retirer en France après la destruction de plusieurs places, commo du chasteau d'Emeries, Barlement, Thrélon, Glayon, etc.

Saccagement des lieux sacréz. — L'abbaye de Liques fut en ce temps ruinée par les anglois venant au secours de l'empereur, où les françois tenoient fort.

L'abbaye des dames de Bourbourg fut aussy abatue et puis remise en la ville.

Le prioré de St-Andrieu-lèz-Aire fut bruslé par les françois de la garnison de Thérouenne, et la nuict de St-Martin fut bruslé tout la ville et comté d'Arques-lèz-St-Omer par iceux françois.

1544

Mort de l'abbé de St-Bertin. — Le 28 de novembre trespassa Englebert d'Espaigne abbé de St-Bertin aiant gouverné led. lieu 13 ans et luy succéda son neveu Guerard de Haméricourt religieux dudit lieu et abbé de St-Winoc à Bergues, et depuis premier évesque de St-Omer.

1546

Nopches du s^r d'Embry. — Le 12e de juillet Oudard de Renty s^r d'Embry, Curlu, Bruay et Quienville, espousa à St-Omer Marie de Recourt, fille du s^r de Liques de laquelle il eut un fils mort en son enfance et trois filles.

Naissance du s^r de Morbecque. — Le Ve jour de juing nasquist Adrien de St-Omer filz de Jan de St-Omer s^r de Morbecque et de Jacqueline Dyve dame de Souverain Molin en Boulenois : son parrain fut Adrien de Croy premier comte du Reulx et le secont fut Loys Dyve s^r de Scry et Renescure père dicelle dame.

1549

Arrivée de l'empereur et du roy Philippe à St-Omer. —

.... L'empereur partant de Gand le 13 de juing, delà vint à Bruges, puis à Nieuport, Furnes, Dunkerque, Bergues, Gravelingues et Bourbourg, et le dernier jour dudit mois arriva avec son dit filz le Roy Philippe à St-Omer, lesquelz furent logéz en l'abbaye de St-Bertin ; la Royne Marie fut logée chez le receveur du prince ; le lendemain premier jour de juillet ledit s^r Roy accompaigné de grande noblesse arriva en l'église de St-Omer, et monta sur le dossal, ou il feit le serment que les comtes de Flandres ont acoustuméz de faire et ceux d'Artois entrans en possession d'icelle ville, l'empereur séjourna en lad. ville trois jours avec grande noblesse durant lesquelz se firent de grandz esbatemens en festins et joustes, après se partant de lad. ville, alla vers Thérouenne laquelle il voulut voir, puis par Aire et Béthune alla à Arras, ville principalle de sa conté d'Artois, où il fut aussi receut à grand joye et sen partant alla à Douay puis à Lisle et delà tira vers Haynault et Namur, ou partout le Roy son filz feit le serment de fidélité, et fut partout honorablement receut et honnoré de beaux don.

1549

Trespas de la damoiselle de Balques. — Ceste année mourut à Aire Antoinette de Wildre vefve de Jean de Mames s^r de Balques, gist à St-Pierre à Aire. En premières nopces elle espousa Denis de Hanon s^r de la Vigne, et en secondes nopces le susdit Jean de Mames s^r de Balques et estoit icelle damoiselle dame de Cahen près Liques.

1551

Trespas de l'abbé de Ham. — Au mois d'apvril mourut Julien Bournel abbé de Ham, et luy succèda Jean Predel natif de Stienbecque religieux dudit lieu.

L'abbé de St-Bertin va au Concile de Trente. — Au mois de juing furent assembléz les Trois Estas d'Artois à St-Vaast d'Arras, ou entre autre choses fut ordonné que mons^r Gérard

de Haméricourt, lors abbé de St-Bertin, et depuis esvesque de St-Omer, accompaigné de l'official d'Arras, seroient envoiéz au Concile de Trente, aux despens des églises de lad. province, lesquelz se partirent au mois d'aoust en suivant.

Indulgences du S. Sacrement à St-Sépulchre. — Ceste année furent octroieez les grands pardons et indulgences aux confrères du St-Sacrement en l'église de St-Sépulchre à St-Omer.

Trahison du s^r de Willebon à Aire. — (Le 29 septembre) jour de St-Michel, le s^r de Willebon cuida prendre la ville d'Aire par trahison, avec six chariotz garnis de cercles sur le dessus et tout à l'entour dessus et dessoubz lardé de foin, et sur chacun chariot y avoit 16 ou 20 soldatz bien arméz et munis d'instruments de guerre, mais ils furent descouvertz, et partant l'entreprise faillit.

1552

Journée de Flesinel. — Continuant la guerre entre les Impériaux et les François fut faicte une escarmouce au parc de Flécinel entre ceux de la garnison d'Aire et de Thérouenne ou fut prins et blessé le s^r de Lignières qui conduisoit iceux françois et en demoura sur la place 175 le reste s'enfuit à Thérouenne bien navréz, et fut led. s^r de Lignières mené prisonnier à Aire lequel tost après mourut tant à cause de sa bleschure que par despit.

Le chasteau de Tienbronne fut aussy prins et saccagé par les gens de l'empereur, qui estoit situé à une lieue de Reulx, puis le comte du Reux ayant prins le chasteau de Fresin, le 23 de juing prinst aussy la ville de Hesdin par assault, mais non le chasteau.

1553

Estatz d'Artois. — *Siège de Thérouenne.* — Le 4e jour de mars fut de recef assamblé les Trois Estats d'Artois à St-Vast d'Arras, où fut requis de la part de la majesté une aide de

sept-vingt mille escus pour fraier à la guerre contre les françois, et puis fut parlé du siège qui se devoit mettre devant la ville de Thérouene, lequel fut posé devant icelle ville environ le 4e d'apvril ou durant lequel siège trespassa au chasteau d'Upen le Ve de juing Mg Adrien de Croy premier conte du Reux, gist à St-Folian près le Reux en Haynault...........

Prinse de Thérouenne.— Le 2e du mois de juing fut prinse d'assault la ville de Thérouenne, une des plus nobles et ancienne du royaume de France, fondée auparavant la cité de Paris, laquelle fut saccagée, pillée et bruslée, après y avoir esté le siège trois mois continué : l'église qui estoit l'une des plus belles de la France, fut aussy ruynée et abbatue, et jusques aujourd'huy ni reste que le nom et la place : alors estoit chef et commandoit au camp après la mort du comte du Reulx le sr de Benicourt, Ponthus de Lalain.

Prinse de Hesdin. — Le 2e de juillet l'armée impériale alla assiéger Hesdin laquelle ville fut prinse le VIe jour dudit mois avec peu de résistence, et laquelle ville fut aussy démolie et rasée avec le chasteau, et depuis fut réédifié au lieu ou elle gist maintenant, lequel auparavant se nommot Le Maynil.

Fais en Artois. — En ce temps le pais d'Artois eut fort à souffrir, à cause que le sr de Willebon prévost de Paris mettoit tout en feu et flambe partout ou il passoit tant en abbayes cloistres qu'autres lieux de plaisance ; l'abbaye de St-Augustin-lez-Thérouenne et autres furent toutes ruinéez.

1554

Le roy de France assiège Renty. — Henry, roy de France, au mois d'aoust, vint avec grosse puissance assaillir le pais d'Artois, et assiègea le chasteau de Renty, ce que l'empereur aiant entendu vint luy mesme en personne avec ses forces délibéré de combatre, le françois mais n'osant entreprendre sur l'empereur, feit serrer bagaige et deslogea sur un merquedy matin XVe dudit mois d'aoust, après celà l'empereur entra au chasteau qui estoit presque ruyné, et rémunérant les

chefs qui là estoient en nombre de cincq capitaines qui avoient bravement soustenu l'effort des françois, accorda au s^r de Brias 600 florins de rente annuelle outre ses autres Estatz, aux seigneurs de Loo, Bellain et Cressonnières et un autre capitaine espaignol, outre l'ordre de chevalerie ordonna 300 florins à chacun de rente annuelle, et aux soldatz un mois de double gaiges, et abolicion d'homicide ; puis après feit réparer la bresche, puis le vendredy ensuivant, partant de ce chasteau, vint à St-Omer, où sa personne fut logée au logis d'Embry près les Cordeliers, de laquelle ville s'en partit le 28e dud. mois et passant par Aire et Béthune alla à Arras où furent de rechef convoquéz les Estatz d'Arthois en icelle ville.........

1556

Grande famine. — Combien que l'esté fut raisonnablement sec ceste année, sy commença il à faire une merveilleuse famine et grande chiereté de tous grains, tellement que vers le Noël, se vendist au marché de St-Omer une rasière de blé quelquefois 18 à 20 florins et les autres grains à l'advenant encores estoie blé à noyr cul.

Décès de la comtesse du Reulx. — Ceste mesme année trespassa en sa maison à St-Omer (maintenant apartient au Jésuites), madame Lamberde de Brimeu fille de Guy comte de Meghes et femme de Ferry de Croy s^r du Reux mère d'Adrien de Croy premier comte du Reulx. Elle gist en l'église cathédrale de St-Omer près le hault autel.

1557

Chierté de grains. — Le 19 de juing la rasière de blé fut vendue sur le marché de St-Omer 19 florins, mais le 12 de juillet rabaissa à 16 florins, et le 26 dud. mois fut vendu que quatre florins la rasière.

1558

Prinse de Calais par les françois. — Le roy de France

considérant la perte qu'il avoit receu de ses nobles à la journée de St-Quentin envoia une armée vers Calais soubz la charge du duc de Guyse, lequel avec son armée trouva lad. ville de Calais despourvue de gens qui fut cause que aisément il la força et prinst le 9e de janvier ceste année, aiant demourée aux anglois environ 210 ans depuis que le roy Edouard 3e la prinst sur les françois l'an 1346 du temps de Philippes de Valois. Après le sr de Guyse prist la ville et chasteau de Gines qui fut toute ruinée, bruslée et saccagée, ou commandoient quatre braves capitaines assavoir le sr Disques, Ricames et Bureulles, et le milord Gret, lesquelz après avoir soustenu 7 ou 8 cruels assaultz et perdus environ 500 hommes avec le capitaine Disques, rendirent la place aux françois avec conditions honorables le 20 dud. mois de janvier.

Mort du sr de Vendeuille. — Le premier jour de février, mourut à Gravelingues Jean d'Estourmel chevalier sgr de Vendeuille, capitaine dud. lieu, puis de Brédenarde et Tournehem ; son corps gist à St-Bertin, et luy succéda audit gouvernement Jacques de la Cressonnière sr dud. lieu, homme prudent et vigilant.

Dunkerque prinse par les françois.— Après, quelque nombre de françois laisséz par le duc de Guise à Calais passèrent la mer et se ruèrent sur la Flandre, conduictz par le mareschal de Thermes, du prévost de Paris, sr de Villebon, du sr de Senerpont et autres, lesquelz passant par envers Gravelingues brusloient les censes et villages par ou ils passoient, et le 2e jour de juillet fut la ville de Dunkerque prinse d'assault, laquelle fut toute pillée et saccagée, et aucuns lieux brusléz, puis prinrent aussy la ville de Bergues qui fut misérablement toute bruslée, celà exécuté ilz firent des courses jusques à Furnes, Nieuport et Dexemude où ilz firent de grandz butins qui fut tout envoié à Calais le 7e dudit mois, avec bien 1000 hommes des plus rices de ce quartier.

Bataille de Gravelingues. — Le roy Philippes estant lors à Bruxelles fut adverty de tout cecy lequel en grande diligence

envoia le conte d'Egmond pour mettre ordre et résister aux forces des françois, lequel aiant assamblé quel bon nombre de soldat, livra battaille ausd. françois le 13e de juillet sur un merquedy, lesquelz françois pensoient repasser la mer avec leur butin, mais ilz furent toutz deffaictz et mis en route, ou plusieurs grand sr y perdirent leur vies et autres prindrent la fuite, et fut tout achevé en moins de demi heure sur les 4 ou 5 heures du midy.

Trahison descouverte à St-Omer. — Le 9e de septembre, jour de monsr St-Omer, les prisonniers françois qui estoient à St-Omer depuis la bataille de Gravelingues, pensèrent ce jour avoir trahi la ville à aucuns soldatz françois de la garnison d'Ardre, aiant intelligence avec eux.

1563

Premier évesque de St-Omer. — Le 12e du mois de septembre fut bénist et sacré en l'église Ste-Elizabeth hors Bruxelles, Gérard de Haméricourt premier évesque de St-Omer, lors abbé de St-Bertin, et ce par les mains du R. card. de Granvelles, et le samedy 18 dud. mois, donna les ordres de dyacre et soubsdiacre en l'église d'Arques lèz St-Omer, et le IXe d'octobre feist sa joyeuse entrée en lad. ville de St-Omer, acompaigné de grande noblesse tant ecclésiastique que séculière.

Chanoines de Thérouenne vont demourer à Ipre. — Aud. an les chanoines de Thérouenne en nombre de 18 partirent de St-Omer pour aller résider en la ville d'Ipre en Flandres.

1565

L'église de St-Michiel et le Colhof démoly à St-Omer. — Ceste année fut démolie l'église de St-Michiel avec la grande rue du Colhof pour la fortification de la ville de St-Omer.

Trespas du sr de Renty. — Le XVe de juillet sur un merquedy trespassa en son chasteau de Renty Guillaume de Croy marquis de Renty et sr de Chevres, gist à Chevres en Hay-

naut. Il estoit filz de Philippes premier duc d'Arscot et d'Anne de Croy princesse de Cymay, et avoit eut à femme la fille du s[r] de Malle en Brabant et de la bastarde de Nassau, de laquelle il eut seulement une fille son héritière.

1566

Briseurs d'ymages, à Clermaretz, Watene, etc. — Le 16[e] de ce mois (août) le lendemain du jour de l'Assomption de Nre-Dame, sur le soir, les hérétiques de Bailleul, Poperingue et autres villages vindrent et entrèrent avec grand audace en ceste abbaye environ les 4 à V heures du soir, qui fut cause que les religieux intimidéz s'enfuirent les uns d'un costé, autres de l'autre, craindans la furie du peuple endiabléz.

Le samedy 17 iceux hérétiques saccagèrent l'abbaye de Watene, ou ilz firent grand dommage et à l'église de la paroisse, et aux autres églises comme Milan, Wolvrediges, Buscure, Piennes, Wolquinhove, Ledressele, Merkem, et abbaye de Ravesberge, etc.

1567

Jésuites introduits à St-Omer. — Ceste année, Gérard premier évesque de St-Omer, appella en sa cité de St-Omer les Pères de la société de Jésus, et leur acheta une belle maison en la rue du Brusle en lad. ville jadis appartenant au s[r] du Reulx ou en l'an 1569, leur a faict bastir une chappelle où son corps est enterré [1].

Nouvelle porte du Brusle. — Ce mesme an la porte du Brusle avec les fosséz, ramparz furent de nouveaux rebastis en lad. ville.

[1] Il y a erreur dans la désignation de la rue, de la part de Jean Ballin, la première chapelle des Jésuites était où se trouve la grande cour du Lycée, du côté de l'hôpital militaire, et la rue du Brûle était la rue d'Arras d'aujourd'hui.

1568

Noches du s^r de Bevres. — Le 29 de juing, Adrien de Rubempré s^r de Bevres espousa en l'église de St-Denis à St-Omer mad^e Claude de Croy, fille d'Adrien de Croy, premier conte du Reux et de mad^e Claude de Melun, dont de ce mariage issit un fils qui mourut jeune.

1569

Mort d'une abesse de Blendecques. — Le XIe jour de juillet, mourut mad^e Isabeau Tilly abbesse de Blendecques lèz St-Omer, aagée de 68 ans, aiant gouverné cette maison l'espace de 38 ans et luy succéda dame Jacqueline Blomel.

1570

Nosches de la dame d'Embry. — Le 8e de mars, Georges de Lignes s^r de Monstreul, frère au conte de Fauquemberghe espousa au Reulx en Haynault, Marie de Renty dame d'Embry, Bruay, et fille aisnée et héritière d'Oudard de Renty s^r d'Embry et de Marie de Recourt sœur au s^r de Lignes, qui en secondes nosches avoit espousé Jean de Croy second conte du Roux.

Mort d'un abbé. — Le VIe de juillet mourut Jean Faschin, dernier abbé de St-Jean au mont lèz Thérouenne et prévost de Watene.

Chappelle des Jésuistes à St-Omer béniste. — Le 24e jour de septembre fut béniste la chappelle des Jésuistes à St-Omer par Gérard de Haméricourt évesque de St-Omer et abbé de St-Bertin fondateur dud. collège des Jésuistes.

1580

Décès du s^r de Morbecque. — Le 2e jour de fevrier trespassa en la ville d'Aire en Arthois mess^r Jean de St-Omer s^r de Morbecque, et fut enterré en l'église collègiale de St-Pierre en lad. ville d'Aire.

1583

Dunkerque rendue au Roi et Dixmude. — Le 31 de juillet le duc de Parme print au nom du Roy catholique la ville de Dunkerque et le 4e jour d'aoust ensuivant ceux de Dixmude se rendit aud. prince de Parme.

Le duc d'Anjou se retire en France. — Au mois de may le duc d'Anjou partit de Terremonde pour Dunkerque d'où il s'en alla sur la fin de juillet se retirant en France, aiant esté presque surprins en lad. ville.

QUELQUES-UNS DES CHRONOGRAMMES DONNÉS PAR JEAN BALLIN A LA FIN DE SON PROMPTUAIRE.

Prinse de Thérouenne. — La prinse de Thérouenne par les Anglois l'an 1513 se note par le verset qui s'ensuit :

CVM CeCIderIT non CoLLIdetVR.

Décès d'un abbé de chéans. — Dom Gilles Villers abbé 36e de chéans mourut l'an 1518, apert par ce verset :

hIC CoLLoCatVs sVM In obsCVrIs.

Prinse de St-Pol. — Le XVe de juing 1537 fut la ville de St-Pol prinse, ruinée et saccagée par les gens de l'empereur Charles, apert par les dates qui s'ensuivent :

eCCe aLIenIgene et tYrVs et popVLVs ethIopVM, hI fVerVnt ILLIC

Autre :

Cest MaL sVIVI de saInCt poL La VoIe
qVant par orgVeVL on pert Corps bIen et IoYe.

Décès du suffragant de Thérouenne. — L'an 1540 trespassa Me Guillame de Gonneville, carme et suffragant de Thérouenne, son corps gist icy à Clermarez en la chappelle de Nre-

Dame en la carolle ; pour luy a esté faicte ces dates qui s'ensuivent :

post ter Centena, atqVe oCto, post LVstra soLVtIS
CLara sVbIt feLIX, septeMbrIbVS ethera nonIs.

Autre :

fVgerat In Celos paLLas : CVI IVpIter orbeM
LIngVIs, at ILLa patrI, proh gonneVILLVs obIt.

Bouloigne rendue aux anglois. — Le 14e de septembre 1544, Jacques de Coucy sr de Vervin rendit la ville de Bouloigne aux anglois, dont depuis il en fut exécuté à Paris par l'espée ; s'ensuit la date :

L'an quinze cent quarante quatre
La propre nuict de Saincte Croix
Un Vervin lasse de combatre
A rendu Bouloigne aux Anglois [1].

Prinse de Thérouenne.— Sur un mardy 20e de juing (1553) fut la cité de Thérouenne prinse, bruslée, saccagée et démolie par les impériaulx, apert par les dates ensuivantes :

forMIDabILIs.

Autre :

CesarIs aqVILa proVoCans ad VoLandVM pVLLos sVos, et sVper eos VoLItans, eXpandIt aLas [2].

Autre :

eXpandIt aLas CesarIs aqVILa, ad VoLandVM, proVoCans pVLLos sVos, VoLItans sVper [3].

Autre :

aLItI CarLI senIo reposto
robore et rostro satIs Integrato
(sIC IoVI VIsVM est)
aCqVILe redIt nVnc Leta IVVentVs [4].

[1] Il n'y a pas de chronogramme dans ce quatrain.
[2] Ce chronogramme n'est pas exact indépendamment de ce que l'on est obligé de négliger les D.
[3] Idem.
[4] Idem.



Autre :

non In MVLtItVdIne eXerCItVs est VICtorIa beLLI : sed eX CeLo fortItVdo est.

Autre :

CaroLVs qVIntVS ConCLVsIt nec non eXtVrbaVIt qVoqVe Me.

Autre :

In CIneres MorInI, CaroLo sVb Cesare qVInto
fVndItVs InsVLtV proCVbVere granI.

Autre :

IgnI fLagraVIt perfraCtIs VndIqVe VaLLIs
Vrbs MorInI aVspICIIs CaroLe qVInte tVIs.

Autre :

fLorVerVnt MorInI, fLosnVnC eXarVIt ILLe
sIC qVoqVe Vester honos, LYLIa prorsVs abIt.

Autre :

InConVVLsa arMIs atqVe InVIoLabILIS aVsV
CredIt, Io, eqVata est nVnC terra Vana soLo.

Autre :

o Cesar débonnaIre
prInCe hVMaIn et CoVrtoIs
paIX est bIen néCessaIre
tant à noVs qV'aVX franCoIs.

Autre :

Le VIngtIesMe de IVIng ChaCVn L'oVIt.
theroVenne VaInCVe VIVe boVrgoigne Cryt.

Bataille de Gravelingues. — Le 13e de juillet 1558 furent les françois desconfits en bataille près de Gravelingues, s'ensuit la date :

regnat regnaVItqVe CaroLVs, paCe et beLLo CLarVs
perpetVo regnatVrVs paX MoX aderIt nobIs.

Pour copie conforme,

L. DESCHAMPS de PAS.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE Ve VOLUME DU BULLETIN HISTORIQUE

(1872-1876)

83e ET 84e LIVRAISONS.

85e ET 86e LIVRAISONS.

87e ET 88e LIVRAISONS.

Pages.

97e LIVRAISON.

98e LIVRAISON.

99e LIVRAISON.

100e LIVRAISON.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.









